

VIE
DU VÉNÉRABLE
JEAN EUDES

INSTITUTEUR DE LA CONGRÉGATION
DE JÉSUS ET MARIE
ET DE L'ORDRE DE NOTRE-DAME DE CHARITÉ

AUTEUR DU CULTE LITURGIQUE DES SACRÉS-CŒURS'

PAR

LE P. D. BOULAY

Prêtre de la Congrégation de Jésus et Marie.

T. II
1 6 4 3 - 1 6 5 3

PARIS
RENÉ HATON, LIBRAIRE -ÉDITEUR
35, RUE BONAPARTE, 35

(Près Saint-Germain-des-Prés)

1906

TABLE DE L'APPENDICE. (du Tome 2) 81-

| | Pages |
|---|-------|
| NOTE 1. - La Congrégation de Jésus et Marie succède à l'Oratoire. | 3 |
| NOTE 11 - Le premier séminaire eudiste à Caen4 | |
| NOTE 111.- Les litanies en l'honneur de Jésus-Christ-Notre-Seigneur. | 7 |
| NOTE IV. - Salutation à saint Joseph 8 | |
| NOTE V. - Attestation de M. Le Pileur 10 | |
| NOTE V1 - Supplique de M. de Matignon à Urbain VIII...12 | |
| NOTE VII. - Supplique de M. d'Angennes à Urbain V111 | 13 |
| NOTE VII1 - Projet d'union avec les Prêtres du Saint-Sacrement. | 14 |
| NOTE IX. - Lettres d'institution de la Congrégation de Jésus et Marie. | 17 |
| NOTE X. - Acte de donation de M. Blouët de Than 19 | |
| NOTE XI. - Lettre du P. Eudes à Mme de Camilly 20 | |
| NOTE XII. - La Vêture à Notre-Dame-de-Charité 22 | |
| NOTE XIII. - Règles et Constitutions 24 | |
| NOTE XIV. - Factums contre le P. Eudes 26 | |
| NOTE: XV. - Abrégé du traité de M. Godefroy 30 | |
| NOTE XVI. - De l'éducation du clergé jusqu'au milieu du xvii, siècle.37 | |
| NOTE XVII. - Les missions au temps du P. Eudes 40 | |
| NOTE XVIII. Lettres de M. Cospéan à Innocent X et au cardinal Grimaldi 46 | |
| NOTE XIX. - Requête à M. d'Angennes pour le séminaire de Caen . | 48 |
| NOTE XX. - Requête au même pour Notre-Dame-de-Charité . . . | 49 |
| NOTE XXI. - Supplique du P. Eudes à Innocent X | 51 |
| NOTE XXII. - Lettre de M. de Ragny au P. Eudes | 53 |
| NOTE XXIII. - Attestation de MM. Hymbelot et de Montagu 55 | |
| NOTE XXIV. - M. de Bagny à Innocent X 56 | |
| NOTE XXV. - M. Simon Le Gras au même 59 | |
| NOTE XXVI. - Décret de la Propagande, 3 février 164861 | |
| NOTE XXVII. - Lettres Apostoliques du 20 avril 164861 | |
| NOTE XXVIII. - Pouvoirs concédés par le Saint-Office62 | |
| NOTE XXIX, - Autre salutation au très saint Cœur de Marie64 | |
| NOTE XXX. - Lettres d'institution de Notre-Dame-de-Charité68 | |
| NOTE XXXI. - Lettre de la Mère Patin relatant sa guérison | 71 |
| NOTE XXXII. - La Profession à Notre-Dame-de-Charité | 73 |
| Lettre du P. Eudes à la Mère Patin | 75 |
| NOTE XXXIII. - Arrêt du Parlement de Rouen, 23 mars 1650 | 77 |
| NOTE XXXIV. - Le Jansénisme à Caen78 | |

Tables des matières du tome 2.

1 -

CHAPITRE PREMIER.

Fondation de la- Congrégation de Jésus et Marie

(1643).

Le P. Eudes sort de l'Oratoire pour exécuter le principal dessein du P. de Bérulle, 24 mars 1643. - Ses premiers collaborateurs: MM. Simon Mannoury, Thomas Manchon, Pierre Jourdan, André Godefroy, Jean Fossey. - MM. Jacques Finel et Richard Le Mesle. - Pèlerinage à Notre-Dame de la Délivrande. - La Vieille-Mission. - La Congrégation de Jésus et Marie et l'Oratoire : fin et mission, dévotion et Salutation aux Sacrés-Cœurs; premières pratiques, premier gouvernement, vertus et dévotions.

CHAPITRE DEUXIÈME. 35-

Premiers travaux (1643).

Fausse explication de la sortie du P. Eudes. - Dépit des Pères de l'Oratoire; démarches du P. Bourgoing. - Mission de Saint-Sauveur-le-Vicomte.- Dédicace d'un autel aux Sacrés-Coeurs.- Mlle Catherine Symon de Longpré. - Mission de Valognes: extraordinaire affluence, merveilleuse protection durant un orage, communions générales et châtement d'une communion sacrilège, conversion d'un prêtre, les Précieuses de Valognes, restauration d'une chapelle et deux miracles de Notre-Dame de la Victoire, cérémonie finale et brûlement de livres et de tableaux.

CHAPITRE TROISIÈME. 55-

Démarches du P. Eudes pour sa Congrégation.

(1643-1644).

Nécessité de faire approuver à Rome la Congrégation de Jésus et Marie. - Attestation de M. Le Pileur, vicaire général de Coutances. - Lettres de MM. Léonor de Maignon et Jacques d'Angennes à Urbain VIII. - Disgrâce de M. Cospéan. - Voyage à Paris et démarches près de la cour: bons offices des PP. Jean-Chrysostôme et Jean-Baptiste. - Projet d'union avec la Congrégation du Saint-Sacrement: lettre de M. D'Authier de Sigsau. - Retour du P. Eudes à Caen. - Lettres d'institution de M. d'Angennes.

75 -

CHAPITRE QUATRIÈME.

Missions. Fondation du Séminaire de Caen

(1644).

Carême de Coutances. - Mission de Honfleur et M. Cospéan. - Réponse de Rome à la lettre de M. d'Angennes; mort du Pape Urbain VIII. - Fondation du séminaire de Caen: M. Blouët de Than, le P. Finel, MM. de Répichon. - Le huguenot, de Bourg-l'Abbé.

91 -

CHAPITRE CINQUIÈME. 91-

Notre-Dame-de-Charité.

(1643-1644).

Extrême pauvreté. - Postulantes: Mlle de Saint-André; Mlle de Taillefer et ses compagnes. - Générosité de Marie des Vallées et don imprévu. - Projet de location d'une maison nouvelle. - Difficultés et sortie de Mlle de Saint-André, des Valognaises, de Marguerite Morin et de ses collaboratrices. - Héroïque persévérance de Mlle de Taillefer. - Obtention de trois religieuses de la Visitation; le P. Eudes et saint François de Sales; gouvernement de la Mère Patin et premiers règlements; prise d'habit de Mlle de Taillefer; ferveur des postulantes. - Notre-Dame-de-Charité à la rue des Jacobins (1).

115 -

CHAPITRE SIXIÈME. 115-

Violente tempête.

(1644-1645).

Tranquillité passagère et providentielle. - Sourde opposition. - Origine et premiers signes de l'orage. - Déchaînement de colères et d'injures. - Abandon du P. Eudes; M. de Renty; - Admirable constance du Serviteur de Dieu: lettre d'un ami, consolations de M. Cospéan. - Apaisement de la tempête. - Mort d'Isaac Eudes et partage de ses biens.

129 -

CHAPITRE SEPTIÈME.

Abrégé des Constitutions et Règles latines.

Patience et courage du P. Eudes: reprise de ses projets d'approbation pour sa congrégation. - Abrégé des Constitutions. - Règles latines: différence entre les Règles et les Constitutions; les Exercices spirituels de saint Ignace et les Règles du P. Eudes; raison de la division des Règles et de leur répartition entre Jésus et Marie. - La Règle du Seigneur Jésus: fondements de la Congrégation; obligations faites à ses membres, en tant que chrétiens et en tant que prêtres. - La Règle de la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu: sujet, ordre et liaison de ses quinze chapitres. - Opinion du cardinal Capponi et de M. Cospéan.

149 -

CHAPITRE HUITIÈME.

Nouvelles démarches en France.

(1645).

Démarches du P. Eudes près du Conseil de conscience: Remontrance des Pères de l'Oratoire. - Démarche près du Parlement de Normandie; lettres de M. Cospéan à M. d'Amfréville et à M. d'Angennes. - Démarche près de l'Assemblée générale du clergé - Requête des Prêtres du séminaire de Caen; les Collèges des saints Exercices de M. Godefroy; les Séminaires du P. Eudes et leur composition; demande d'approbation pour la Congrégation de Jésus et Marie, et proposition de divers moyens pour assurer l'œuvre des séminaires; réponse de l'Assemblée; encouragement et refus.

173 -

CHAPITRE NEUVIÈME

Missions (1645-1646).

1645. Mission d'Estrées: réconciliation de deux familles nobles. - Mission de Vimoutiers: M. du Buisson. - Mission d'Arnay-le-Duc: la Révérende Mère de Tous-les-Saints, supérieure des Ursulines. - Mission de

Couches : dévotion du P. Eudes pour les saintes Reliques. 1646. Mission de Torigny: Mme de Matignon et M. d'Angennes; confessions générales. - Mission du Béný-Bocage; M. de Renty et Marie des Vallées. - Mission de Lion-sur-mer: incorporation des PP. Finel et Le Mesle; le P. Thomas Vigeon - Mort de M. Cospéan et du R. P. Jean Chrysostome.

199 -

CHAPITRE DIXIÈME. 199-

Organisation des Missions.

Choix du lieu et des missionnaires. - Instructions du P. Eudes à ses collaborateurs et retraite préparatoire. - Départ et voyage. - Visite au curé du lieu et arrangements. - Ordre des exercices; méthode oratoire; conseils aux confesseurs. - Communions générales. - Conférences aux missionnaires, aux ecclésiastiques, aux gentilshommes, aux dames et aux mères de famille, aux artisans. - Visite des prisonniers et des malades. - Catéchisme des enfants et première communion. - Quatre cérémonies finales: le pèlerinage, le service des trépassés, la clôture et la procession du Saint-Sacrement, le feu de joie. - Départ et retour au séminaire.

239 -

CHAPITRE ONZIÈME.

Prodigieux résultats des Missions. - Persécutions.

Triste état de la France et de la Normandie au point de vue religieux et moral. - Concours des peuples aux missions du P. Eudes. - Merveilleux changements opérés par les saints exercices - témoignages contemporains, lettres de M. de Renty. - Opposition faite aux missions, et raisons de cette opposition: la croix, source de salut, sentiments du P. Eudes, lettre de M. de Renty; la croix, source d'humilité. - contradictions de la part des religieux, des curés, des dignitaires ecclésiastiques, des gens du monde; excès auxquels se portent les ennemis du P. Eudes, lettre de M. de Renty. - Inaltérable patience et charité du P. Eudes: son amour de la croix et de l'humiliation, son zèle pour le salut des âmes.

259 -

CHAPITRE DOUZIÈME.

Le P. Eudes et l'Oratoire.

Premier voyage du P. Mannoury à Rome.

(1646-16117).

Irritation des Pères de l'Oratoire: lettre de M. de Renty, mémoire des Prêtres du Séminaire. - Préparation de nouvelles démarches auprès du Saint-Siège: Lettre de M. d'Angennes à Innocent X, en faveur de l'institut de Notre-Dame-de-Charité, composition de la maison; deux lettres de M. Cospéan en faveur du P. Eudes; lettres de MM. de Matignon et le Pileur; l'affaire reste confiée au même banquier. - Requêtes auprès de M. d'Angennes et des échevins de Caen pour l'autorisation des deux établissements des Prêtres et des Religieuses. - Envoi et départ du P. Mannoury pour Rome: supplique du P. Eudes en faveur des séminaires tenus ou à tenir par les siens; opposition des Oratoriens et des Jansénistes; insuccès final du P. Mannoury. - Son retour.

283 -

CHAPITRE TREIZIÈME.

Recrudescence de la Persécution.

Missions aux diocèses de Chartres et d'Évreux.

(1647).

Mort de M. d'Angennes: son caractère, ses dernière préoccupations à l'égard de Notre-Dame-de-Charité. - Recrudescence de la persécution contre le Serviteur de Dieu: lettre de M. de Renty calme et constance du P. Eudes; son refus d'aller en Bourgogne. - Mission de Nogent-le-Rotrou: M. Lescot, évêque de Chartres, ses préventions heureusement dissipées. - Mission de Fouqueville: lettre du P. Eudes au P. Mannoury; voyage à Gaillon et requête à M. de Harlay, archevêque de Rouen, le séminaire de Caen institut de la province de Normandie. - Nomination de M. Molé, son hostilité contre le P. Eudes. - Mission de la Ferté-Vidame: lettre du P. Eudes au P. Mannoury; faveur de M. Lescot; maladie et guérison miraculeuse du P. Eudes; lettre de M. de Renty. - Départ pour la Bourgogne.

303 -

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Mission d'Autun.

(1647-1648).

Lettre du P. Eudes au P. Mannoury à Rome. - La ville d'Autun. - Relation authentique: Affluence, conversions, brûlement des tableaux et livres mauvais; pèlerinage à l'abbaye de Saint-Martin; restauration de l'Hôpital des Passants, création d'un Hôpital pour les mendiants et les malades, fermeture de la boucherie et des boutiques les dimanches et fêtes; les Valentins et répression de leurs désordres; départ des missionnaires. - Autres détails: bel exemple de conversion dans une famille, réforme de l'abbaye de Saint-Martin, changement de l'évêque et sa lettre au P. Eudes et à ses associés, deux faits merveilleux: l'ablation d'une dent de saint Lazare, guérison d'une religieuse bénédictine.

321 -

CHAPITRE QUINZIÈME.

Dévotion aux SS. Cœurs: Fête du Saint Cœur de Marie.

(1643-1648)

La dévotion aux Saints-Coeurs dans les instituts du P. Eudes, dans le clergé et le peuple, dans les communautés religieuses, dans la Société des Bons-Amis de M. Boudon. - La fête publique du saint Cœur de Marie à Autun, préparation de celle du divin Cœur de Jésus; union de ces deux Cœurs. - Approbation de M. de Ragny et établissement de cette fête, gloire du diocèse d'Autun. - La dévotion et la fête du saint Nom de Marie.

333 -

CHAPITRE SEIZIÈME.

Missions de Bourgogne et du Soissonnais.

Départ d'Autun et séjour à Arnay-le-Duc. - Le P. Eudes et le carnaval de Beaune. - Mission de Beaune : nombre des missionnaires, succès des catéchismes du P. Manchon, ferveur générale; prédications du P. Eudes, abolition de plusieurs abus, le salut de Pâques à la collégiale, la procession du Saint-Sacrement, le feu de joie, le P. Eudes et l'un des missionnaires publiquement souffletés; attachement des populations aux missionnaires; lettre de M de Ragny à Innocent X; les confréries du Saint-Sacrement et du saint Cœur de

Marie à Beaune; -le P. Eudes et la sœur Marguerite du Saint-Sacrement, carmélite; dévotion du P. Eudes à la sainte Enfance de Notre-Seigneur; la relique de saint Floxel. - Mission de Citry : M. de Renty et le P. Eudes. -Mission de la Fère: lettre de M. Simon Le Gras à Innocent X. - Approbations données au livre « la Dévotion au très saint Cœur, etc. » - Départ pour Paris.

359 -

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

Second voyage du P. Mannoury à Rome.

(1647-1648).

Départ et voyage du P. Mannoury. - Arrivée à Rome et maladie. - Lettres du roi. - Favorable accueil des cardinaux: le cardinal Capponi, le secrétaire Ingoly. - Premières difficultés: objections des Pères de l'Oratoire et réponses du P. Mannoury. - Nouveaux efforts des Pères de l'Oratoire: lettre du P. Eudes. - Décrets de la Propagande et du Saint-Office en faveur du P. Eudes. - Démarches inutiles pour l'approbation de Notre-Dame-de-Charité. - Obtention de saintes reliques.

379 -

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

Débuts de la Fronde: le P. Eudes et Anne d'Autriche.

(1648).

Présentation des missionnaires au Nonce et leur approbation par la Propagande. - Les PP. Nicolas Vigeon, Jacques Ferrière, Jean-Baptiste Le Gentil, Thomas Vaguel. - Commencements de la Fronde; sentiments du P. Eudes, sa lettre à la Reine. - État de la France; Mémoire du P. Eudes à la Reine.

395 -

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

Notre-Dame-de-Charité. - Le Séminaire de Caen.

(1647-1649)

Approbation de l'Office du saint Cœur de Marie par M. Jacques Le Noël du Perron, évêque d'Evreux. - Retour du P. Eudes à Caen. - Souffrances à Notre-Dame-de-Charité: gouvernement de la Mère de Saint-Germain et de la Mère de Foy. - Hostilité persévérante des Pères de l'Oratoire contre le séminaire de Caen; leur démarche auprès du lieutenant-général et des échevins. - Le séminaire de Caen: son fonctionnement depuis 1643, affluence des ecclésiastiques, continuité des exercices, auxiliaires du P. Eudes, conduite du P. Eudes avec les séminaristes et instructions qu'il leur donne, prescriptions faites sur ce sujet aux membres de sa Congrégation, heureux fruits du séminaire. - Troubles en Normandie, sentiments du P. Eudes. - Mort de M. de Renty: ses derniers projets, son éloge par le P. Eudes.

417 -

CHAPITRE VINGTIÈME.

Missions au diocèse de Coutances.

(1619-1650).

M. Claude Auvry, évêque de Coutances: sa bienveillance pour le P. Eudes. - Missions de Saint-Sauveur-Lendelin, de Briquebec et d'Alleaume. - Mission de Saint-Sever: réforme de l'abbaye. - Dévotion au très saint Cœur et au très sacré Nom de la Bienheureuse Vierge Marie: analyse du discours sur l'origine, le fondement et le sujet de la dévotion au Cœur de Marie et les moyens de l'honorer. - Salutation nouvelle au très saint Cœur de la Bienheureuse Vierge. - Mission de Vesly: interventions miraculeuses, le marché de Lessay, Notre-Dame de la Sole. - Mission de Denneville: succès du P. Manchon, extrême ferveur. - Départ du P. Eudes pour Paris; instructions à ses confrères; merveilleuse guérison du P. Manchon. - Retour à Caen; l'abbaye de Sainte-Trinité. - Mission de Ravenoville.

443 -

CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

Missions de Saint-Sulpice, Corbeil, Bernay, Marolles, Coutances

Mission de Saint-Sulpice: état de cette paroisse et instances de M. Olier; ouverture de la mission par M. Olier, admirable organisation de sa paroisse; succès du P. Eudes, les duels et la Compagnie de la Passion, la misère et la Compagnie pour l'assistance des pauvres honteux obstacles à la mission: événements politiques, lettre de M. Olier à Anne d'Autriche; opposition des Oratoriens et des Jansénistes. - Le P. Eudes et la Compagnie de Saint-Sulpice: mort du P. Thomas Vigeon. - Le P. Eudes et les communautés religieuses. - La Mère Madeleine de la Trinité. - Mission de Corbeil: Mme Tronson. - Mission de Bernay: Le P. Etienne Saché. - Mission de Marolles: indifférence religieuse, négligence du culte, passion du duel, victorieusement combattues parle P. Eudes. - Mission de Coutances: Marie des Vallées et les Quarante-Heures.

473 -

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

Le P. Eudes et M. Molé.
(1649-1652).

Opposition de M. Molé à Notre-Dame-de-Charité: divers refus; départ des Visitandines et de quelques postulantes; épreuves de la sœur Marie de l'Assomption, rassurantes prédictions de Marie des Vallées, lettre du Vénérable à propos de la fête des Joies de la Sainte Vierge; inutiles démarches près de M. Molé; Lettres d'Institution inopinément accordées; lettre du P. Eudes à ses Filles; retour des Visitandines et cérémonie d'installation; lettre du P. Eudes à la Mère Patin; vêtue de la sœur Marie de la Nativité et lettre du P. Eudes; formation des postulantes et novices par la Mère Patin; profession de la sœur Marie de l'Assomption de Taillefer.

Hostilité de M. Molé contre la Congrégation de Jésus et Marie: enregistrement des lettres-patentes de 1642, irritation de M. Molé; voyage du P. Eudes à Paris et rebuts qu'il éprouve; sa réponse aux accusations portées contre lui; sa condamnation dans un premier conseil de l'évêque de Bayeux; son plaidoyer devant un second conseil; nouvelle condamnation et menaces de rigueurs; lettres à ses confrères et au P. Manchon; interdiction de la chapelle du séminaire de Caen, sentence de l'Official; soumission du P. Eudes et de ses confrères, consolations; requête à M. Molé, démarches du P. Mannoury; redoublement d'animosité chez l'évêque, sa mort; échec près du Chapitre de Bayeux.

Explication de l'opposition persévérante de M. Molé. Mobiles des adversaires du P. Eudes.

517 -

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

Le P. Eudes et M. Auvry.
(1650-1652).

Affection de M. Auvry pour le P. Eudes; il lui confie son séminaire; ses lettres d'institution et leurs conséquences. - Bienveillance des habitants de Coutances. - Premier logement et assistance de Marie. - Achat de l'auberge de la Pomme d'Or. - Premiers bâtiments et chapelle du séminaire; libéralités des fidèles ; merveilleuse protection de la sainte Vierge. - Organisation intérieure du Séminaire. - Mort du P. Finel.

5 3 1 -

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

Probation et Constitutions.

Établissement de la Probation au séminaire de Coutances: direction du P. de Montaigu. - Premiers sujets : les PP. Saché, de la Boissière, Mouton, Le Duc, Hubert, Bernard, de Sainte-Marie, De la Haye. - Recommandations du P. Eudes au P. Mannoury. - Les Constitutions : rédaction, analyse et appréciation. - Le Propre de la Congrégation. - Lettre du Nonce au cardinal Pamphily.

5 5 3 -

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

Rétablissement de la chapelle du Séminaire de Caen.
(1653).

Nomination de M. de Sainte-Croix à l'évêché de Bayeux. - Démarches du P. Eudes et zèle du prélat pour le rétablissement de la chapelle du séminaire de Caen. - Mission de Pontoise. - Fondation des Bénédictines du Saint-Sacrement. - Sentence de main-levée de l'interdit. - Lettre du P. Eudes aux prêtres du séminaire de Coutances.

1 -

VIE

DU

VÉNÉRABLE JEAN EUDES

CHAPITRE PREMIER.

Fondation de la- Congrégation de Jésus et Marie

(1 6 4 3).

Le P. Eudes sort de l'Oratoire pour exécuter le principal dessein du P. de Bérulle, 24 mars 1643. - Ses premiers collaborateurs: MM. Simon Mannoury, Thomas Manchon, Pierre Jourdan, André Godefroy, Jean Fossey. - MM. Jacques Finel et Richard Le Mesle. - Pèlerinage à Notre-Dame de la Délivrande. - La Vieille-Mission. - La Congrégation de Jésus et Marie et l'Oratoire : fin et mission, dévotion et Salutation aux Sacrés-Cœurs; premières pratiques, premier gouvernement, vertus et dévotions.

L'heure marquée dans les décrets de l'éternelle Sagesse pour l'érection de la Congrégation de Jésus et Marie était arrivée. Le P. Eudes allait quitter l'Oratoire, la veille du jour où il y était entré vingt ans plus tôt, mais il n'en sortirait que pour exécuter le principal dessein du P. de Bérulle, que pour réaliser la fin de cet illustre institut(1).

(1). Lire, Appendice, Note 1, les judicieuses réflexions dit P. Hérambourg sur cette substitution de la Congrégation de Jésus et Marie à celle de l'Oratoire. On corrigera aisément ce qu'il peut y avoir d'excessif dans le jugement favorable qu'il porte sur cette dernière, tout en prenant garde que l'erreur n'y avait pas encore exercé les ravages qu'elle y causa au xviii^e siècle,

2 -

« J'estime », disait en 1871 un membre distingué du nouvel Oratoire de France (1), le R. P. de Valroger, et cette parole mérite d'être retenue comme l'exacte expression de la vérité, « j'estime que l'esprit du cardinal de Bérulle était passé dans le R. P. Eudes, quand il sortit de l'Oratoire pour fonder sa Congrégation, et qu'alors il était resté beaucoup plus Père de l'Oratoire que ceux qu'il abandonnait; car ceux-ci n'avaient point déféré au vœu du Concile de Trente et de leur fondateur par l'institution de séminaires(2). »

Ayant, dans une pensée mystique, fixé le 25 mars (3) pour la naissance d'une société qui se proposait de continuer ici-bas les travaux et les fonctions du Verbe incarné et d'honorer particulièrement son union intime avec sa sainte Mère, le P. Eudes effectua sa sortie, dès le 24 au matin. En l'anticipant ainsi d'un jour, il voulait tout disposer, afin que, dès le lendemain, commençât pour lui et ses compagnons la vie régulière et toute dédiée au Fils de Dieu que désormais ils devaient mener ensemble sous les auspices de Marie.

Sacrifice amer assurément que cette séparation, quoique

(1). Il s'agit de l'Oratoire de Jésus-Christ Notre-Seigneur et de Marie Immaculée, érigé en 1852 par le R. P. Pététot, et dont, en 1864, les membres furent reconnus par Rome comme légitimes héritiers des anciens Oratoriens de France.

(2). Super dubio : an sit signanda Commissio introductionis Causae in casu et ad effectum de quo agitur? Num. 111, pp. 31-32. Déposition de M. EUGENE Do, chapelain du monastère de la Visitation de Caen. « J'ai entendu dernièrement », dit-il, « le B. P. de Valroger de l'Oratoire émettre, sur le fondateur de la

Congrégation de Jésus et Marie, ce jugement qu'il m'a autorisé à reproduire. »

(3). C'est le lieu de rapporter ces paroles du R. P. Le Doré, dans sa seconde édition des Vertus du P. Eudes (1869), ch. vii, p. 103 : « Le P. Eudes regardait le 25 mars comme un des jours les plus saints de l'année, non seulement à cause du mystère de l'Incarnation, mais parce que, par une coïncidence providentielle, Jésus-Christ est mort aussi le 25 mars, et, en comptant les jours à la façon de l'Eglise et des Juifs, il remarque que tous les mystères de la Croix lui appartiennent encore. »

3- LE P. EUDES SORT DE L'ORATOIRE.

généreusement accepté! Le saint ne cesse pas d'être homme. Or, le P. Eudes renonçait, d'une part, aux douceurs et aux avantages d'une communauté solidement établie, pour se vouer aux difficultés et aux peines inséparables d'un établissement nouveau; et, de l'autre, privation bien autrement sensible pour un cœur affectueux comme le sien, il quittait sans retour la compagnie de confrères aimés, auxquels son départ soudain ne manquerait pas de causer la plus douloureuse surprise. Certes, si la partie supérieure de son âme mettait et trouvait son parfait contentement dans l'héroïque accomplissement des ordres divins, la partie inférieure ne laissait pas d'être péniblement émue.

Les rares qualités, l'affection dévouée de ceux qu'il avait choisis pour collaborateurs, lui adoucissaient beaucoup, à la vérité, l'amertume du sacrifice. Ils n'étaient que cinq (1), mais la Providence semblait les lui avoir préparés elle-même pour l'aider dans sa difficile entreprise; tant ils convenaient à la fin proposée, tant ils étaient attachés à sa personne, et décidés à se vouer corps et âme au service de Dieu et de son Église. Que si, déconcertés par la tempête de contradictions qui ne tarda pas à s'abattre sur la Société naissante, et considérant sa ruine comme inévitable, deux d'entre eux abandonnèrent leur généreux dessein, quelque trois ans plus tard, du moins, tant qu'ils demeurèrent à ses côtés, ils ne lui ménagèrent jamais leur dévouement; et supérieur et confrères les regrettèrent, à leur départ, comme d'excellents ouvriers, très propres à l'oeuvre à laquelle ils avaient été conviés, à savoir: la restauration de l'esprit sacerdotal et de l'esprit chrétien.

Par l'effet d'une sage et prudente discrétion, aucun de

(1) Le P. de Bérulle avait lui aussi fondé l'Oratoire avec cinq compagnons seulement. Cf. T. 1, ch. v, p. 93.

4 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

ces collaborateurs n'avait appartenu à l'Oratoire, où le pieux fondateur comptait pourtant bien des amis. Il ne voulait pas qu'on pût lui reprocher, avec la moindre apparence de raison, d'avoir travaillé à s'y faire un parti, et à en entraîner d'autres dans sa prétendue désertion. Cela valait mieux aussi pour le succès de l'entreprise. Des ouvriers nouveaux, franchement résolus à se donner tout entiers et sans regard en arrière à l'oeuvre qu'ils commençaient, étaient préférables, à des auxiliaires déjà formés, ayant un esprit propre, et plus ou moins attachés à leurs fonctions antérieures.

Voici les noms de ces premiers Pères de la Congrégation de Jésus et Marie qui, après avoir été ses fondateurs, sont, à l'exception de deux, demeurés ses modèles : MM. Simon Mannoury, Thomas Manchon, Pierre Jourdan, André Godefroy, Jean Fossey. Ils furent peu de temps après suivis de MM. Jacques Finel et Richard Le Mesle, qui méritèrent par leur fidélité et par leurs vertus d'être associés aux trois premiers dans le souvenir et le culte des fils du P. Eudes (1).

Esquissons rapidement leurs figures.

Né en 1614 au Mesnil-Mauger, dans le diocèse de Lisieux, M. Simon Mannoury n'avait que vingt-neuf ans en 1643. Doué d'un esprit solide et pénétrant, très ouvert aux sciences humaines et divines, il avait étudié à Caen et pris le degré de bachelier en théologie. La Providence, qui le destinait à être une des

pierres fondamentales de la Congrégation nouvelle, et la principale après le P. Eudes, avait (1). « On y ajouta dans la suite MM. Jacques Finel et Richard Le Mesle, tous deux du diocèse de Coutances, que la Providence avait préparés pour remplir la place des deux précédents (MM. Godefroy et Fossey) qui n'eurent pas le bonheur de persévérer dans leur vocation... On les a regardés sur le même pied (que les cinq précédents). » P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, xxii, p. 135. Cf. Ibid., xxxii, p. 277.

5- SES PREMIERS COLLABORATEURS.

permis qu'il entrât à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, dans la maison de M. Blouët de Camilly, pour y enseigner d'abord à ses jeunes fils les premiers éléments des lettres, puis surveiller leur éducation. Cette maison était une école de vertu, une sorte d'église domestique, où le maître et la maîtresse donnaient, par la parole et par l'exemple, des leçons d'une rare piété et d'une haute perfection. Le jeune clerc puisa dans leur commerce les principes de la vie chrétienne et intérieure, et avança grandement dans les voies de la sainteté. Surtout il eut le bonheur d'y lier connaissance avec le P. Eudes, l'ami, le conseiller, le directeur de la famille, et il ne tarda guère lui-même à se ranger sous sa conduite, pour apprendre le chemin où il devait marcher. En effet, engagé dans l'état ecclésiastique, il éprouvait alors un grand éloignement pour le ministère paroissial, et ne savait quel genre de vie choisir.

L'homme de Dieu discerna promptement dans ce jeune précepteur une vocation d'élite; il le cultiva avec soin, et, lorsqu'il jugea le moment venu, il lui dévoila discrètement ses desseins. M. Mannoury se laissa facilement gagner à une cause qui était celle de l'Eglise, et il s'y donna avec une affection et un dévouement qu'égalait seule la haute confiance dont l'honora son supérieur. Il fut en quelque manière à l'égard du grand missionnaire ce qu'avait été saint Luc à l'égard de l'Apôtre des Gentils, le compagnon de ses voyages et de ses labeurs. Prêt à tous les sacrifices, il ne recula jamais, si dures qu'elles pussent être, devant les démarches, les fatigues, les peines qui lui furent imposées pour les intérêts de sa Société. Afin de soutenir son courage au milieu des difficultés et des épreuves, il tenait les yeux constamment fixés sur Jésus-Christ, et il se répétait ces paroles de l'Épître aux Hébreux: « Proposito sibi gaudio, sustinuit crucem, confusione contempta; la joie lui était

6 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

proposée, il porta sa croix, en méprisant la confusion (1). » Devise héroïque, qu'il réalisa à la lettre. De son côté, le P. Eudes n'eut aucun secret pour ce disciple dévoué et habile. Il l'associa très intimement au gouvernement de sa Congrégation, jusqu'à ne faire aucun changement, à ne fonder aucun établissement sans le consulter; il lui confia le maniement des affaires les plus importantes. Aussi pouvait-il dire de lui, suivant l'expression de saint Paul, qu'il n'avait personne qui lui fût plus uni d'esprit et de cœur, ni qui se portât plus sincèrement à prendre soin des intérêts du prochain.

D'une piété et d'une modestie exemplaires, M. Mannoury était admirable de régularité et d'obéissance : jamais on ne le vit s'adonner à aucun emploi que par l'ordre de Dieu et de son supérieur. Tel était son recueillement, tel son esprit d'oraison parmi la multiplicité des affaires, dont il se trouvait chargé, qu'il ne perdait rien de sa paix ni de sa douceur dans le moment même où il y était le plus occupé. L'innocence et la sainteté de sa vie furent si grandes, que son confesseur put déclarer, après sa mort, n'avoir jamais aperçu dans ses aveux, une matière certaine d'absolution, bien qu'il eût entendu une ou deux fois sa confession générale. Des premiers compagnons du P. Eudes, il fut le seul à lui survivre, n'étant mort qu'en 1687 (2).

M. Mannoury était étroitement lié à Caen avec un autre étudiant en philosophie et en théologie (3), M. Thomas Manchon, comme lui se destinant au sacerdoce, et, comme lui, originaire du diocèse de Lisieux et du pays d'Auge, mais de la paroisse de Saint-Maclou de Doumarais et plus jeune de trois ans. Dès qu'il eut découvert le trésor de

(1). Hebr. X11, 2.

(2). Cf. P. COSTIL, Fleurs, T. 11; P. Hérambourg, Liv. 1, ch. XX1, pp. 301-304.

(3). Peut-être même avait-il fait à Caen ses humanités. P. COSTIL, Fleurs, T. II.

7- SES PREMIERS COLLABORATEURS,

grâce renfermé par Dieu dans la personne du P. Eudes, et goûté le charme de sa conversation toute surnaturelle, semblable à saint Philippe, qui, à peine eut-il trouvé le Messie, courut en donner avis à Nathanaël, il crut devoir faire part de son bonheur à son ami. Celui-ci, séduit par le portrait enthousiaste qu'on lui traçait du serviteur de Dieu, voulut le voir et l'entendre. Charmé à son tour par les paroles d'édification qui sortaient de sa bouche, il ne songea plus bientôt qu'à lui confier la direction de son âme. Toutefois ce ne fut qu'en 1640, à la mission du Mesnil-Mauger, qu'il s'attacha définitivement à sa suite: il avait alors reçu l'onction sacerdotale, il pouvait s'appliquer sans réserve au travail des missions, et, de fait, il s'y montra ouvrier infatigable.

M. Manchon était né orateur. Yeux vifs et brillants, physionomie attrayante, corps bien proportionné, port majestueux, inspirant le respect et l'amour, voix sonore, étendue, flexible, agrément du geste, beauté du langage, solidité du raisonnement, force de la morale, remarquable facilité d'élocution, tout se réunissait en lui pour en faire un excellent prédicateur, capable de convaincre et de toucher. Il aurait eu le droit de compter, pour le succès de son ministère, sur les ressources de sa riche nature. La vivacité, l'universalité de son intelligence, qui, dès la première explication, comprenait les choses les plus difficiles, le dispensaient, semblait-il, d'un labeur assidu. Néanmoins, loin de se fier à ses talents, il étudiait sans cesse, il acquérait chaque jour des connaissances nouvelles. Il perfectionna si bien ses dons naturels qu'il savait tout, qu'il pouvait parler de tout ce qui intéressait sa profession.

Aussi devint-il comme le bras droit du P. Eudes dans ses travaux apostoliques. Présent, celui-ci le chargeait de déraciner par ses discours les abus invétérés; absent, il lui

LE VIE DU VÉNÉRABLE JEAN EUDES. 8-

confiait la conduite de la mission. D'ailleurs, qui entendait le disciple, croyait entendre le maître, mais avec plus de jeunesse et d'éclat; tant M. Manchon s'était assimilé la méthode de son Père et modèle dans la façon de traiter la matière de ses instructions. Il ne fardait ni ne corrompait la vérité par des adoucissements étudiés; il l'annonçait à ses auditeurs dans toute sa pureté, et, chez lui, la pompe du langage ne tendait qu'à en rehausser les traits. Par contre, il ne la rendait pas odieuse par une sévérité excessive. Il plaisait, il persuadait, il touchait, sans pactiser avec le vice.

Un si rare talent aurait pu sombrer dans l'orgueil. Pour défendre ce fils de son âme des moindres atteintes de la vanité, le P. Eudes ne laissait échapper aucune occasion de l'humilier et, en particulier et en public. Mais le pieux missionnaire ne se méprenait point sur le mobile de ces corrections, qu'il recevait avec une joyeuse gratitude, comme les marques d'une affection véritable. Il ne songeait, dans le souci de sa perfection, qu'à en profiter pour s'enfoncer plus avant dans la connaissance de son néant. Ainsi en fut-il jusqu'à son dernier jour (1).

Ce fut dans ses missions à travers le Cotentin que le P. Eudes recruta son troisième collaborateur, M. Pierre Jourdan, saint prêtre dont la vertu répandit un si suave parfum dans la Congrégation de Jésus et Marie, qu'on y donna son nom jusqu'à trois fois pour en perpétuer la mémoire. Il était né en 1607 ou 1608 dans la paroisse de la Bonneville, au diocèse de Coutances. Ordonné prêtre en 1630, il pensa d'abord à la vie religieuse. Dieu, qui avait sur lui d'autres desseins, ne permit pas qu'il cédât à son attrait. Il se consacra donc au ministère paroissial, et il l'exerça

(1). Cf. P. COSTIL, Fleurs, T. II 1- P. HÉRAMBOURG., Liv. 1, ch. xxi, pp. 308-310'

durant treize ans à Carentilly sous la direction de M. Bernard, son curé. Celui-ci, qui, avant d'embrasser le parti de l'Eglise, avait exercé la charge d'avocat du roi, entra plus tard parmi les enfants du P. Eudes, et s'y distingua par son attachement à la pureté de la foi et par une admirable soumission à la Volonté divine. Mais, dès ce temps, plein de zèle pour le salut des âmes, il aimait à s'associer aux travaux du Vénérable, et il y associait volontiers son vicaire. Tel fut le principe des relations de M. Jourdan avec le Serviteur de Dieu. Ces relations, faites d'abord d'estime et de bienveillance, devinrent bientôt des plus confiantes et des plus affectueuses. Le P. Eudes apprécia à sa juste valeur ce prêtre avide de perfection, qui vivait dans une grande union avec Notre-Seigneur, qui avait pour Marie la dévotion la plus tendre, et que cette bonne Mère traitait en retour avec la plus touchante bonté. « On le voit », dit le P. Costil, « par un écrit de sa main en date du 17 septembre 1639 dans lequel il reconnaît n'avoir rien demandé jusqu'alors par l'intercession de la sainte Vierge, qu'il ne l'eût obtenu. » Cet écrit attestait en même temps son souci d'avancer dans la vie intérieure car il s'y proposait « d'ajouter à ses anciens patrons saint Pierre d'Alcantara », dont la lecture des ouvrages de sainte Thérèse lui avait révélé le crédit auprès de Dieu.

Témoin des grandes choses accomplies par le P. Eudes, il désira bientôt se joindre à lui. Le Vénérable accueillit avec joie cette l'ouverture, et, lorsqu'à Saint-Lô il fut mandé par Richelieu, ce fut cet excellent prêtre qu'il choisit pour compagnon de voyage. D'après le P. Finel, M. Jourdan, durant son séjour à Paris, aurait été tenté de s'y attacher au service de quelque église. Cette tentation n'aurait rien eu de surprenant. Son mérite, qui frappait les regards, put lui susciter en ce sens plus d'une proposition;

10 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

et, d'autre part, le démon devait s'efforcer de ravir au P. Eudes un auxiliaire si précieux. Toutefois, pressé par une voix intérieure, il regagna la Normandie avec son chef, et, après un nouveau voyage près de l'évêque de Bayeux en vue des derniers arrangements, il attendit dans la retraite et la prière le moment marqué pour l'érection de la Congrégation de Jésus et Marie.

Dès qu'il y fut entré, il redoubla de zèle pour sa propre sanctification et celle du prochain; il augmenta ses pratiques de mortification, portant la haire et s'infligeant chaque jour de longues et cruelles disciplines. Dans sa crainte des jugements divins, il traitait son corps comme une hostie d'expiation pour les péchés d'autrui et pour les siens: hostie innocente et pure, sacrifice d'agréable odeur devant Dieu, source de mille bénédictions pour les âmes nombreuses qui recouraient à son ministère, dans le séminaire et dans les missions.

Quant à MM. Godefroy et Fossey, en dehors de l'éloge et des regrets rapportés plus haut, nous ne connaissons que leur lieu d'origine, les anciens biographes n'ayant pas jugé bon, à raison de leur départ, de nous donner plus de détails sur leurs personnes. Le premier était un prêtre de la paroisse de Saint-Michel de Vaucelles, faubourg de Caen; le second, de celle de Torigny, au diocèse de Bayeux.

En revanche, nous possédons d'intéressantes notices sur MM. Finel et Le Mesle, que la reconnaissance leur a substitués dans le souvenir et l'affection des fils du P. Eudes. L'un et l'autre durent faire partie de la Congrégation, sinon dès le début, du moins dès la première année; cela nous semble résulter, et du rôle qu'ils y jouent en 1644 et de ce fait que M. de Than, qui y entra alors, n'est point compté,

(1). Cf. P. COSTIL, Fleurs, T. II -HÉRAMBOURG, Liv. 1, ch. xxi, pp. 313-314.

malgré ses largesses, parmi les premiers Pères; il n'a que le titre de fondateur du Séminaire de Caen, et pourtant son nom est associé dans les lettres d'enregistrement à celui de M. Finel, comme lui donateur d'une

assez forte somme (1).

M. Jacques Finel était originaire de la paroisse de Marchesieux, au diocèse de Coutances. Il y était né vers 1598 dans la terre de Pont-d'Aulne, dont il portait aussi le nom. Avant de s'engager dans l'état ecclésiastique, il avait exercé la charge d'élu dans la ville de Carentan; mais il sut réparer par sa ferveur le longtemps (2) qu'il avait donné aux affaires du monde. Il se dépensa généreusement au salut des âmes, suivant partout le P. Eudes dans ses courses évangéliques, « sans regarder derrière soi », dit le P. Costil, « que pour mépriser constamment ce qu'il avait abandonné ». D'après le même témoin, cette ferveur apparaissait dans tous les écrits restés de sa main, et c'était, avec une dévotion naïve et touchante à la très sainte Vierge, sa note caractéristique (3).

M. Richard Le Mesle, lui aussi du diocèse de Coutances, était né vers 1607 dans la paroisse de Clinchamps. Il avait trente-cinq ans, lorsque, répondant à l'appel de Dieu, il se rangea à la suite du P. Eudes. Filiale affection pour celui qui à juste titre il regardait comme un père et un saint et dont il avait la confiance, prudence et habileté dans le maniement des affaires, qu'il savait conduire à bonne fin, dévouement sincère aux intérêts de sa Société, entier détachement des biens temporels, en particulier de l'argent, piété singulière envers Marie: voilà en quelques mots les principales qualités et vertus, qui le recommandèrent à la vénération de ses confrères et de tous ceux qui le connurent (4).

(1). Cf. P. COSTIL, Fleurs, T. II.

(2). Il avait plus de quarante ans, lorsqu'il embrassa l'état ecclésiastique.

(3). P. COSTIL, Fleurs, T. II.

(4). Ibid.

12 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Les fondateurs d'ordre ou de congrégation eurent toujours la pensée de consacrer par un acte solennel de religion leur société au berceau.

C'est ainsi que, le 15 août 1534, agenouillés à Montmartre, au lieu même, où, d'après la tradition, le premier évêque de Paris avait confessé sa foi par le témoignage de son sang, Ignace de Loyola et ses compagnons avaient remis entre les mains de la Reine du ciel leur engagement irrévocable au service de Jésus-Christ, en la priant de le faire ratifier par son divin Fils.

En novembre 1611, le P. de Bérulle, au lendemain de la naissance de l'Oratoire, s'était rendu à Saint-Denis avec ses premiers Pères, pour s'y offrir à l'Apôtre de la France; puis, revenant par Aubervilliers, tous les six s'étaient prosternés devant Notre-Dame des Vertus pour la supplier de les prendre, eux et leurs successeurs, sous sa maternelle protection.

Plus récemment, en janvier 1642, les trois solitaires de Vaugirard, MM. Olier, de Foix et du Ferrier, ne doutant plus de la volonté de Dieu, s'étaient liés à Montmartre, dans la chapelle des Martyrs; par la promesse de ne se séparer jamais, et de travailler ensemble à la fondation des séminaires.

Le P. Eudes, dont la religion sanctifiait toutes les démarches, n'eut, lui aussi, rien de plus à cœur que dévouer sa Société à Jésus et à Marie, dès avant sa naissance, par une oblation publique et solennelle.

13-PÈLERINAGE À N.-D. DE LA DÉLIVRANDE.

A treize kilomètres de Caen, vers la mer, s'élevait un antique sanctuaire(1), dédié à la très sainte Vierge, sous le nom de Notre-Dame de la Délivrande (1a). Marie, depuis des siècles, se plaisait à y déployer les miracles de sa puissance et de sa bonté. Aussi y venait-on de toutes parts en pèlerinage, non seulement de Normandie, mais de Bretagne, de Picardie, du Maine, de l'Anjou, des provinces de France les plus lointaines, et jusque de l'étranger (2). Aux jours de fête, telle était l'affluence des fidèles que l'église ne

pouvait contenir la foule (3). C'est là qu'en 1635 quarante capucins s'étaient rendus processionnellement, l'épaule chargée d'une croix, pour implorer la cessation de la peste qui de nouveau affligeait Caen (4); c'est là aussi que, dans une circonstance analogue peut-être en 1631 - Mme de Budos

(1). Le sanctuaire primitif aurait été érigé, selon les uns, entre l'an 78 et l'an 168 de notre ère; selon d'autres, seulement entre l'an 620 et l'an 666, sous l'épiscopat de saint Bagnbert. Brûlé et ruiné par les normands d'Haistinc, il fut plus tard retrouvé d'une façon miraculeuse et rebâti par le comte Baudouin.

Voici comment le fait est conté par un historien du pèlerinage: « En ce temps, vivait un seigneur nommé Baudouin, comte du Bessin, qui se tenait en sa baronnie de Douvres, de l'évêché de Bayeux; le berger duquel seigneur aperçoit que l'un de ses moutons, par plusieurs fois, se retirait du troupeau et courait en un lieu auprès de la pâture; là de pied et de cornes il frappait et fouillait la terre, puis, étant las, il se couchait à la place même où de présent sont la niche et l'image de la Vierge, en la chapelle de la Délivrande. Ce mouton ne prenait aucune nourriture et était néanmoins le plus gras de la bergerie. Le comte, croyant que ce lui était avertissement envoyé du ciel, se transporta sur le lieu, accompagné de sa noblesse et d'un saint ermite, avec le peuple qui courut des lieux circonvoisins; il commanda de parachever la fosse que le mouton avait commencée. On y trouva l'image de Notre-Dame; il y a à présent plus de huit cents ans. Cette image fut portée en procession solennelle... dans l'église de Douvres; mais tôt après elle fut apportée par le ministère d'un ange au lieu même où elle fut trouvée... Alors le comte connaissant la volonté divine, il fit édifier et fonder la chapelle qui est encore à présent. » FOSSARD, Ancienne Fondation de la chapelle de N. D. de la Délivrande, p. 5.

(1a). La Délivrande, nommée par les premiers historiens et dans les anciennes chartes Livrandia et Yvrandia, et, dans les actes français, la Délivrante, la Délivrance, la Dell'Yvrlande, et enfin la Délivrande, est une bourgade qui tire son origine de l'antique sanctuaire de pèlerinage. Cf. Notice sur la Chapelle de la Délivrande-par un missionnaire.

(2). «Le pèlerinage de Notre-Dame d'Yvrlande n'était pas moins célèbre au moyen-âge que celui du Mont-Saint-Michel. On s'y rendait de tous les points de la Normandie, de toutes les provinces de France, et même des royaumes étrangers. » LAFFETAY, Histoire du diocèse de Bayeux, T. 1, p. 234.

(3). Cette chapelle, humble et étroite, a été remplacée en 1862 par un bel édifice gothique, mesurant 20 mètres de longueur sur 7 mètres 10 de largeur.

(4). Cf. T. 1 ch. vii, page, 164, note 1.

14 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

s'était vouée à Marie, elle et ses filles, pour se défendre du terrible fléau, et que, en reconnaissance de leur préservation miraculeuse, elle envoyait chaque année ses aumôniers, ses officiers et ses domestiques, lui renouveler ses actions de grâces et ses présents(1).

Le P. Eudes aimait ce pèlerinage: il voulut y conduire ses premiers collaborateurs, dès la première heure de leur réunion. Ils y allèrent à pied, et, comme tout pèlerin d'alors, en chantant les louanges de Notre-Dame, en lui adressant leurs prières et leurs hommages. Qu'ils aient tenu à offrir le saint sacrifice en pareille occurrence dans ce sanctuaire béni (2), nous ne saurions en douter: leur piété, l'importance de l'acte qu'ils venaient y accomplir, leur en faisaient comme un devoir. Après avoir satisfait isolément leur dévotion, ils se prosternèrent ensemble aux pieds de Jésus et de Marie, « pour leur consacrer », dit le P. Costil, « leurs personnes, leurs enfants spirituels et héritiers futurs, et tous les emplois qui leur étaient destinés (3). » Ils reconnurent et saluèrent en Jésus, suivant l'expression du P. Eudes, leur fondateur, leur supérieur et leur père; en Marie, leur fondatrice, leur supérieure et leur mère; ils les conjurèrent l'un et l'autre de régner en maîtres sur leur Société, pour en être l'âme et la vie, l'exemplaire et la règle, et de les protéger contre les assauts de l'enfer. Après quoi, joyeux et confiants, ils regagnèrent la ville comme ils étaient venus, et s'installèrent dans leur nouvelle demeure.

La maison que le P. Eudes avait louée pour s'y établir

(1). Cf. Notice sur la Chapelle de la Délivrande, p. 77.

(2). Plus de quarante prêtres y célébraient la messe chaque matin.

(3). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. i, § 1. - Voilà pourquoi les membres de la Congrégation de Jésus et Marie renouvellent chaque année leurs promesses, le 24 mars, devant les images de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère.

LA VIEILLE-MISSION. 15-

avec ses confrères, était située loin de l'Oratoire, mais assez proche du collège des PP. Jésuites(1), sur la paroisse de Notre-Dame de Froide-Rue - aujourd'hui Saint-Sauveur - ; à l'extrémité de la Grande Place de la Chaussée ou des Petits-Prés (2), dite actuellement Place de la République. Elle existe encore de nos jours et fait l'angle de la rue Saint-Laurent et de la rue de l'Hôtel-de-Ville (3).

Elle appartenait à un M. Dupont, si nous en croyons Jean Le Blais, sieur du Quesnay, collaborateur de Huet dans ses Origines de Caen(4), et passa ensuite aux mains de Jérôme Totain (5), écuyer et sieur de Savilly, comme il résulte de l'acte de vente de 1649, dont nous aurons à parler plus loin. La propriété entière comprenait un corps de bâtiments, consistant en caves, salles et chambres, une cour entourée de murs et munie d'une porte, des écuries en « appentif », et un jardin « herbier » également fermé. Les Petits-Prés par devant, l'Odon et les anciens remparts par derrière, d'un côté la rue Saint-Laurent, de l'autre des maisons particulières, la resserraient dans d'assez étroites limites, qui ne permettaient guère d'y établir le séminaire d'une façon définitive. Toutefois elle suffisait pour un début et pour des prêtres habitués, dans leurs courses évangéliques, à être fort mal logés.

Dans la disposition et le mobilier de leur nouvelle habitation,

(1). Il est bon de remarquer ce détail, qui, à notre avis, atteste l'appui que le P. Eudes recevait des PP. Jésuites en cette circonstance.

(2). La Grande Place de la Chaussée était ainsi appelée parce qu'elle se trouvait le long de la Chaussée de Saint-Jacques qui allait de la Porte de la Boucherie à la Porte des Jacobins. Cf. HUET, Les Origines de Caen, ch. x, p. 87. Cette place s'appelait encore des Petits-Prés, à cause de la prairie qui en occupait la partie méridionale.

(3). Voir, Appendice, Note 11, la discussion de l'abbé Le Cointe.

(4). Bibliothèque nationale, Ms. 14,559. Lettres de Jean Le Blais, sieur du Quesnay, sur les Origines de Caen, Lettre XV11e.

(5). D'ans l'acte, Hiérosme Totain. - Ecuyer est synonyme de gentilhomme.

16 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

le P. Eudes et ses confrères s'étaient inspirés, en effet, de ce qu'ils avaient coutume de faire dans les lieux où ils donnaient des missions, c'est-à-dire qu'ils n'avaient que très peu d'appartements et que ces appartements étaient des plus pauvrement meublés, encore était-ce avec des meubles d'emprunt. Dans une Haute Salle (1), au bout du bâtiment, avait été disposée une chapelle, et, aux étages, au moyen de nombreuses séparations, les chambres nécessaires à une communauté naissante.

C'était, pour commencer, un dénuement extrême; mais le pieux fondateur avait trop de confiance en la bonté et la libéralité de Dieu pour être inquiet de l'avenir. Il comptait fermement que la Providence lui fournirait à point nommé ce dont il aurait besoin pour faire son oeuvre, et il avait grand soin d'entretenir dans ces mêmes sentiments de total abandon ses compagnons ne voulant comme lui, du reste, que se soumettre en tout à la Volonté divine. La suite justifia cette foi. Dieu ne se laissa pas vaincre en générosité par ses serviteurs: il pourvut en temps opportun à toutes leurs nécessités et au delà. On le vit dès les premiers jours, où le public et notamment les gens de bien rivalisèrent de libéralités à l'égard de ces bons Pères, afin de les mettre en état de subsister et de poursuivre leur si louable dessein (2).

Le P. Eudes, dans sa reconnaissance, avait inscrit sur un registre le nom de ces bienfaiteurs, ainsi

que la nature et le prix de leurs offrandes. Ce registre, qui existait du temps du P. Martine, a depuis été perdu, et nous n'avons d'autres détails que ceux qu'il y a puisés lui-même relativement aux principaux dons faits à la chapelle.

La première citée est Mme de Budos, qui assista l'institut

(1). Cf. L'acte rédigé par l'Official, en 1650, pour l'interdiction de cette chapelle.

(2). P. MARTINE, Liv. 111, p. 135.

LA CONGRÉGATION DE JÉSUS ET MARIE.

17 -

naissant de tout son pouvoir, tant au temporel qu'au spirituel; elle fournit tous les meubles requis pour la célébration du saint sacrifice, en particulier un calice, une croix, des burettes et un bassin d'argent. Avec sa permission, plusieurs de ses religieuses imitèrent son exemple, entre autres la Mère Le Haguais, et la Sœur Camargues, du rang des converses, « de laquelle on peut dire avec l'apôtre qu'elle donna en plusieurs occasions au delà de ses forces (1). » Les Bernardines de Villers-Canivet (2), les Ursulines de Caen et de Falaise envoyèrent plusieurs ornements. Quant à Mme de Camilly, elle montra qu'elle n'avait pas moins de zèle pour le séminaire de Jésus et Marie que pour Notre-Dame du Refuge. Dans l'ardeur de sa foi, elle sollicita la faveur de donner le tabernacle, où devait reposer le Saint-Sacrement, et une bonne partie des linges nécessaires au service de l'autel. Elle fit plus, et, comme preuve nouvelle du désir qu'elle avait de s'offrir elle-même en holocauste à la gloire de Celui que, du consentement de son mari, elle avait choisi pour l'immortel époux de son âme(3), elle s'engagea à entretenir d'huile la lampe du sanctuaire qui devait être toujours allumée (4): engagement qu'elle tint jusqu'en 1670, peut-être même après.

Ainsi fut primitivement installée cette communauté qu'on appela dans le peuple la Mission (5), en raison de la qualité

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. II, ch. i, § 3.

(2). Près de Falaise.

(3). « Elle éleva ses enfants dans une grande innocence et avec tous les soins qu'en doit avoir une mère véritablement chrétienne. Après avoir eu trois garçons et une fille.... elle fit, du consentement de monsieur son mari, entre les mains de ce digne Père de son âme (le P. Eudes), vœu de chasteté perpétuelle qu'elle signa de son propre sang. » P. HÉRAMBOURG, Liv. 1, ch. xiii, pp. 185-186.

(4). P. COSTIL, Annales, T. 1. Liv. 11, ch. i, § 3; P. MARTINE, Liv. 111, pp. 135-136.

(5). On appela cette maison la Vieille-Mission, quand le nouveau séminaire - l'Hôtel-de-ville actuel - eût été construit.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.18-

de son fondateur, et parce que les premiers travaux, auxquels se livrèrent ostensiblement ses membres, furent des missions; mais dont le vrai titre était, nous l'avons dit(1), la Congrégation de Jésus et Marie. Encore faut-il le remarquer, d'après l'Abrégé de la Vie, tiré d'un manuscrit du P. Blouët de Camilly, dont nous avons déjà fait mention (2), ce titre ne serait qu'une abréviation: il équivaldrait à Congrégation des Noms et des Cœurs de Jésus et de Marie. « Il a voulu », dit l'auteur, « que sa Congrégation fût appelée des noms augustes de Jésus et Marie et de leurs Sacrés-Cœurs, sous la protection desquels il l'a mise. »

Sans doute, en l'établissant, le P. Eudes lui fixait dans ses fonctions deux fins principales: la première, de former de bons ecclésiastiques par les exercices des séminaires et des retraites la seconde, de renouveler l'esprit du christianisme dans le peuple par le moyen des missions, des prédications et de l'administration des sacrements. « De sorte », dit le P. Hérambourg, « que quiconque est de la famille du P. Eudes, au moins selon la pensée et les desseins de ce digne supérieur, doit être le père, le frère, l'ami et le

serviteur de tous les prêtres et de tous ceux qui prétendent à la prêtrise, le prédicateur de tous les pécheurs, le catéchiste de tous les ignorants, et un missionnaire tout de zèle pour aller dans tous les lieux où il y aura des hommes à sauver et des ennemis de Dieu à combattre (3). » Et le P. Costil ajoute avec raison que tel est le sens « de ces paroles qu'on peut regarder comme la devise de la Congrégation: « Colere Deum et facere Voluntatem ejus corde magno et animo volenti: honorer Dieu et faire sa Volonté avec un grand cœur et d'une âme fermement résolue. - Servire Christo

(1). Cf. T. I, ch. xviii, pp. 461-464.

(2). Cf. T. 1, ch. xv, p. 366.

(3). P. HÉRAMBourg, Liv. 1, ch. iv, p. 50.

LA CONGRÉGATION DE JÉSUS ET MARIE. 19 -

et ejus Ecclesiae in sanctitate et justitia, coram ipso, omnibus diebus nostris; servir le Christ et son Église dans la sainteté et la justice, en marchant en sa présence, tous les jours de notre vie (1). » D'où résultait évidemment l'universalité de cette société. Dans l'esprit de son fondateur, elle n'était bornée, ni à une ville, ni à une province, ni même à un royaume. Elle devait se transporter là où l'appellerait la voix du Pape ou des évêques; et partout elle s'efforcerait de procurer, avec l'honneur de Dieu et le culte qui lui est dû, l'accomplissement de sa Volonté sainte; partout, de renouveler dans le clergé la grâce du sacerdoce, dans les fidèles l'esprit du christianisme; partout, de donner l'exemple des plus éminentes vertus, de pratiquer l'abnégation, le dévouement et le sacrifice, de la manière la plus généreuse et la plus héroïque.

Sans doute aussi le P. Eudes dédiait, dès le premier jour, sa Congrégation - et à la très sainte Trinité « comme au premier principe et à la dernière fin de la dignité et de la sainteté sacerdotales », - et « à la plus digne des communautés qui ont jamais été et qui seront en la terre, c'est-à-dire à celle de Jésus, Marie, Joseph », qu'elle devait regarder « comme sa règle, son exemplaire et son modèle (2). - »

Mais, en même temps, il lui donnait pour patron principal le Saint-Cœur de Jésus et de Marie, auquel il la consacrait irrévocablement (3). Par là, il conférait à ses enfants

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 1, § 2.

(2). P. HÉRAMBourg, Liv. I, ch. IV, p. 401-P. COSTIL, Annales, T. I, Liv. II, ch. 1, § 2.

(3). C'est à dessein que nous nous exprimons ainsi, car, jusqu'en 1670, il semble bien que le P. Eudes ait regardé le Cœur de Marie comme patron principal de sa Congrégation, mais le Cœur de Marie uni au Cœur de Jésus, comme nous l'expliquerons au chapitre xv. - Les lignes suivantes du P. Costil méritent d'être citées: « Elle (la Congrégation) a toujours ressenti depuis les effets de ces deux Cœurs si remplis d'amour pour les hommes, non seulement par une suite continue de bénédictions spirituelles, qui paraissent si visiblement dans tous les emplois de charité où elle s'exerce, qu'on est forcé d'y reconnaître le doigt de Dieu, mais encore par les secours qu'elle en a reçus dans les besoins temporels où elle s'est vue exposée ... ce qui sera pour elle un sujet continuel de chanter à jamais les miséricordes du Seigneur et d'annoncer la vérité de ses promesses dans la succession de tous les âges, pourvu qu'elle soit fidèle à suivre la voie qui lui a été tracée par son chef: la promesse que Dieu lui a faite de faire fleurir ses enfants dans le temps et dans l'éternité, renfermant toujours cette condition essentielle. » Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 1, § 2.

20 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

une mission glorieuse à remplir auprès des prêtres et des fidèles, celle de le leur faire connaître, aimer et honorer, dans tous les lieux où la Providence les conduirait.

Le P. Eudes avait composé, dès 1641, l'Office du Cœur de Marie, qui était en quelque façon l'Office du Cœur de Jésus (1). En 1643, il marqua à ses fils les jours où ils devaient célébrer chaque année les fêtes de ces deux Cœurs, « qui n'en font qu'un moralement (2). » Il leur prescrivit également, dès cette époque, de ne terminer aucun exercice sans bénir ces mêmes Cœurs par cette prière : « Benedictum sit Cor

amantissimum et dulcissimum Nomen Domini nostri Jesu Christi et gloriosissimæ Virginis Mariæ, matris ejus, in æternum et ultra; Bénis soient le Cœur très aimant et le Nom très doux de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la très glorieuse Vierge Marie, sa mère, à jamais et au delà. »

Dès lors aussi il choisit pour sceau et pour armes de son institut le Saint-Coeur de Jésus et de Marie, avec une croix fixée dans l'enclavure, et, dans l'intérieur, gravées en face l'une de l'autre, les figures de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère; une branche de lis et une branche de roses, symboles

(1). Cf. T. 1, ch. xv, pp. 367-369. Nous le verrons encore au chapitre xv.

(2). P. MARTINE, Liv. VIII, p. 406. Dans la lettre du 23 octobre 1643, où il indiquait au P. Mannoury « quand et de quelle manière il fallait réciter la salutation au très saint Cœur, il lui indiquait aussi deux fêtes qu'il fallait célébrer tous les ans en l'honneur des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, de ces deux Cœurs qui n'en font moralement qu'un. » On ne peut être plus formel, et le P. Martine ajoute que la fête du Cœur de Jésus n'eut que plus tard son office particulier, ses hymnes et sa messe propres.

LA SALUTATION AU TRÈS SAINT CŒUR. 21 -

de pureté et d'amour, entouraient ce Cœur avec ces mots: Vive Jésus et Marie (1). Enfin il voulut que chaque jour les membres de sa communauté, agenouillés au pied des autels, adressassent au Saint-Cœur de Jésus et de Marie une belle et touchante salutation, en partie empruntée à sainte Mechtilde (2). Si elle ne fut approuvée que le 7 août 1645 par Dom Mathieu de la Dangie de Renchy et par le P. Bernard Chancerel, pour être publiée et répandue parmi les fidèles, elle fut en usage dès 1643 dans le séminaire de Caen, puisque, le 23 octobre de cette même année, le P. Eudes écrivait au P. Mannoury une lettre pour lui indiquer la manière de la réciter chaque matin, alternativement et à deux chœurs.

Cette prière, aussi légitime que pieuse, place tout d'abord l'âme chrétienne en présence des Sacrés-Cœurs, et propose à sa contemplation leurs principaux attributs. Devant la beauté du spectacle, l'âme émerveillée ne peut traduire les sentiments variés qui se pressent en elle que par ce cri spontané, mélange d'admiration et de respect, mais surtout de joie, de complaisance et d'amour: Ave, Cor, ô Cœur, je vous salue! Et les salutations se succèdent, merveilleusement

(1). Et le Benedictum sit, et l'Ave, Cor sanctissimum, dont nous parlons ci-après, furent de même en usage à Notre-Dame de Charité, dès le commencement. On y eut également pour sceau et pour armes un cœur, entouré d'une branche de lis et d'une branche de roses, mais ce cœur échanuré par le haut porte une image de Marie, tenant son fils entre ses bras. « Il est évident », dit le R. P. LE DORÉ (Le Vénérable Jean Eudes et les Sacrés-Cœurs, T. I, ch. vi, p. 76), « que le V. P. Eudes s'est inspiré, pour ce choix, de l'exemple de saint François de Sales, qui avait donné pour armes à la Visitation, un unique cœur, car vraiment, disait-il, notre petite Congrégation est un ouvrage du Cœur de Jésus et Marie. »

(2). Sur treize salutations, dix avaient été indiquées à sainte Mechtilde par Notre Seigneur lui-même, mais elles ne s'adressaient qu'au Cœur de Marie. Le V. P. Eudes les adresse au Cœur de Jésus et au Cœur de Marie, et de plus il y ajoute les actes de la piété chrétienne, adoration ou respect, louange et glorification amour, donation et offrande, consécration et immolation, demande.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.22-

choisies pour redire les beautés et les bontés de ces Cœurs, merveilleusement adaptées aussi à nos besoins et à notre sanctification. C'est comme un résumé de la vie chrétienne et de la vie sacerdotale, comme un tableau des vertus dont le Vénérable recommande spécialement la pratique à ses fils et à ses filles (1).

A la suite de cette joyeuse et féconde contemplation des excellences et des amabilités du Cœur de Jésus et du Cœur de Marie (2), la volonté ne peut demeurer inactive; elle s'attache au divin objet qui l'enchanté et l'attire, elle ressent

(1). Voici cette Salutation:

| | |
|--------------------------------------|--|
| Ave, Cor sanctissimum, | Je vous salue, Cœur très saint, |
| Ave, Cor mitissimum, | Je vous salue, Cœur très doux, |
| Ave, Cor humillimum, | Je vous salue, Cœur très humble, |
| Ave, Cor purissimum, | Je vous salue, Cœur très pur, |
| Ave, Cor devotissimum, | Je vous salue, Cœur très dévot, |
| Ave, Cor sapientissimum, | Je vous salue, Cœur très sage, |
| Ave, Cor patientissimum, | Je vous salue, Cœur très patient, |
| Ave, Cor obedientissimum, | Je vous salue, Cœur très obéissant, |
| Ave, Cor vigilantissimum, | Je vous salue, Cœur très vigilant, |
| Ave, Cor fidelissimum, | Je vous salue, Cœur très fidèle, |
| Ave, Cor beatissimum, | Je vous salue, Cœur très heureux, |
| Ave, Cor misericordissimum, | Je vous salue, Cœur très miséricordieux, |
| Ave, Cor amantissimum JESU et MARIAE | Je vous salue, Cœur très aimant de Jésus et de MARIE. |

L'expression « Cœur de Jésus et de Marie » causera peut-être quelque surprise; elle est pourtant inattaquable tant au point de vue grammatical qu'au point de vue doctrinal et liturgique. Ne dit-on pas, n'écrit-on pas « l'Intérieur de Jésus et de Marie », « le martyre de saint Pierre et de saint Paul » ? D'ailleurs, cette expression n'affirme ni l'identité, ni l'égalité des deux Coeurs, mais seulement « la plus sainte et la plus parfaite union qui fût et qui sera jamais après l'union hypostatique », par une constante et complète conformité de pensées, de sentiments et d'inclinations. Semblables à deux harpes mystiques, ces deux Cœurs vibrent à l'unisson: le Cœur de Marie exhale le même chant de douleur, le même cantique de louanges et d'amour que le Cœur de Jésus; entre eux il y a une harmonie, une correspondance admirable, que des saints et des théologiens ont, avant ou après le P. Eudes, exprimée en termes semblables. Cf. R. P. LE DORÉ : Les Sacrés Cœurs et le Vénérable Jean Eudes, T. 11, ch. xiii. On trouvera là une savante étude sur cette formule « Cor Jesu et Mariae ».

(2). Le P. Eudes indique lui-même, au chapitre X1 du Cœur admirable de la très sacrée Mère de Dieu, la manière de méditer sur chaque qualité ou vertu énoncée dans cette salutation. Il faut la contempler d'abord dans le Cœur de Jésus, puis dans le Cœur de Marie, sa parfaite image, et produire des actes d'adoration ou de vénération, de remerciement, d'oblation, de demande. Il faut ensuite considérer l'obligation où nous sommes de la reproduire en nous, rechercher les fautes que nous avons commises sur ce sujet, en demander pardon, prendre une ferme résolution de vivre autrement, implorer le secours de Marie, et lui donner notre cœur, afin qu'elle y imprime une parfaite image du sien.

LA SALUTATION AU TRÈS SAINT CŒUR. 23 -

pour lui les affections les plus vives, elle produit des actes; et ces actes, qui du cœur montent aux lèvres en paroles de feu, constituent la seconde partie de cette belle salutation

C'est l'adoration, la louange, la glorification, l'action de grâces, l'amour, la donation et l'offrande jusqu'à l'immolation, la prière, qui jaillissent ainsi tour à tour : suaves et brûlantes effusions d'une âme qui se fond devant les

(1). Voici ces actes

| | |
|------------------|-----------------------|
| Te adoramus, | Nous vous adorons, |
| Te laudamus, | Nous vous louons, |
| Te glorificamus, | Nous vous glorifions, |

Tibi gratias agimus, Nous vous rendons grâces,
 Te amamus, Nous vous aimons
 Ex toto corde nostro, De tout notre cœur,
 Ex tota anima nostra De toute notre âme,
 Et ex totis viribus nostris; Et de toutes nos forces
 Tibi cor nostrum offerimus, Nous vous offrons notre cœur,
 Donamus, Nous vous le donnons,
 Consecramus, Nous vous le consacrons,
 Immolamus Nous vous l'immolons;
 Accipe et posside illud totum, Acceptez-le et possédez-le tout entier,
 Et purifica, Purifiez-le,
 Et illumina, Illuminez-le,
 Et sanctifica, Sanctifiez-le,
 Ut in ipso vivas et regnes, et nunc, et Afin que vous viviez et régniez en lui,
 semper, et in sæcula sæculorum, et maintenant, et toujours, et dans
 les siècles des siècles,
 Amen. Ainsi soit-il.

En 1650, le P. Eudes substitua « te benedicimus » à « te adoramus ». Cette dernière expression, qu'il réadopta ensuite et qui est demeurée, a, en latin et en français, dans le langage de l'Eglise et dans la liturgie, le sens de vénérer, d'honorer, aussi bien que d'adorer; elle convient également au culte de latrie et au culte d'hyperdulie. Cf. R. P. LE DORÉ : Les Sacrés-Cœurs et le Vénérable Jean Eudes, T. 11, ch. xviii. On y verra même comment le mot « adoramus peut ici être accepté dans le sens d'adoration de latrie, pp. 400 - 403.

24 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

merveilles offertes à ses regards. Joint à la contemplation initiale, ces actes et ces affections font, semble-t-il, de cette salutation la formule la plus courte, la plus complète, la plus méthodique, l'exemple le plus frappant que le P. Eudes nous ait laissés de son genre d'oraison, et de celui qu'il conseille à ses disciples.

Voilà par quels exercices notre saint apôtre assura, dès le début de sa Congrégation, l'avenir de la dévotion qu'il avait mission d'instituer. Car les membres d'une société se transmettent sans interruption, comme un précieux dépôt, les traditions et les usages qui remontent au berceau de leur institut; ils n'ont rien de plus à cœur que de les propager autour d'eux, quand, par leur nature même, ces traditions et ces usages sont destinés à s'étendre de toutes parts. C'est pourquoi les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie comptèrent dès lors autant de défenseurs dévoués et d'ardents prédicateurs, qu'il y eut de membres dans la Congrégation nouvelle. Chacun d'eux, jaloux de seconder le zèle de son chef et de son Père, travailla de toute son âme à répandre leur culte parmi le clergé et parmi les fidèles.

Ainsi la Congrégation de Jésus et Marie fut la première de toutes les sociétés religieuses à s'abriter sous l'égide de ces Cœurs divins. La première elle en chanta, elle en prêcha les excellences et les grandeurs, les douceurs et les amabilités, après les avoir vénérées, méditées, goûtées dans sa vie quotidienne. Elle est l'aînée de cette nombreuse famille dont les membres, depuis un siècle, se font honneur de porter le noms d'enfants des Sacrés-Cœurs et de propager leur dévotion par le monde. C'est là sa principale gloire, c'est là sa part la plus enviée, et la source pour elle d'une miraculeuse protection (1). (1). Évidemment ce que nous disons ici de la Congrégation de Jésus et Marie s'applique avec autant de vérité à l'ordre de Notre-Dame de Charité.

PREMIÈRE ORGANISATION. 25 -

Quand le P. Eudes se fut installé aux Petits-Prés avec ses compagnons, il ne se pressa pas de leur donner des Règles. Il préféra attendre que la lumière d'En-haut, la réflexion et l'expérience, lui eussent appris quels principes et quels usages il devrait consacrer par des Constitutions, pour être à jamais les lois directrices de leur vie spirituelle et le code de leurs communautés. D'après le journal du P. Finel, les premiers règlements ne furent, en effet, définitivement arrêtés qu'en 1649, par conséquent, après une pratique de six années: conduite fort sage et très conforme à celle de Notre-Seigneur, qui commença par faire avant que d'enseigner: Cœpit Jesus facere et docere (1). Du reste, l'Oratoire qu'il quittait fournissait au P. Eudes les grandes lignes qu'il aurait à suivre dans l'organisation de sa Société; et c'était assez pour le début. Dieu semblait même ne l'avoir appelé dans cet institut que pour le disposer à sa mission de restaurateur du clergé, comme il avait autrefois appelé Moïse sur la montagne, pour lui décrire le tabernacle qu'il le chargeait d'édifier. Le mot est du P. Hérambourg.

Destinée premièrement et principalement à préparer à l'Eglise des ouvriers irréprochables par l'institution des séminaires, puis secondairement à renouveler dans le peuple l'esprit du christianisme, notamment par les exercices des missions, la Congrégation de Jésus et Marie, dans la pensée de son fondateur, constituait autant et plus que l'Oratoire « un corps ecclésiastique, dont l'état était purement hiérarchique (2) » - c'est-à-dire « qu'après l'honneur, le respect, l'obéissance, qu'elle devait à notre Saint-Père le Pape comme au Souverain Pontife et au Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, elle vivrait inviolablement dans la dépendance de

(1). Saint Ignace ne rédigea ses Constitutions que dans les dernières années de sa vie; saint Vincent de Paul, plus de trente ans après la fondation de la Mission.

(2). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch.1, § 2.

26 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

nosseigneurs les Illustrissimes et Révérendissimes Évêques: elle les honorerait comme ses prélats, ses maîtres, ses pères; elle serait entièrement soumise à leur autorité, comme les autres communautés qui relevaient de leur juridiction. Mais, afin que cette institution fût uniforme, malgré la diversité des diocèses et des provinces où elle pourrait s'établir, et, dans un même diocèse, malgré la succession des évêques, Notre-Seigneur inspira au P. Eudes d'y adopter le même mode de gouvernement que dans l'Oratoire: elle serait, pour le règlement et la conduite, sous la dépendance d'un supérieur général; et ce supérieur ainsi que ses sujets seraient subordonnés aux prélats dans l'exercice de leurs fonctions. »

On le voit par ces explications empruntées aux PP. Hérambourg et Costil (1), la conception était la même que chez le P. de Bérulle. Il y avait toutefois une différence. Le corps, de même que dans l'Oratoire, se composait bien de deux sortes de membres, les premiers prêtres ou aspirants à la prêtrise, les seconds laïques, les uns et les autres unis par les seuls liens de la charité; mais, en raison de la fin même de la Congrégation de Jésus et Marie, les premiers y formaient presque la totalité, les seconds n'étant qu'en très petit nombre et réservés « au ministère des choses temporelles » sous le nom de « frères domestiques ». Il y avait aussi un correctif d'une grande portée, qui, en s'accusant de plus en plus avec le temps, devait être sa sauvegarde contre les assauts et les embûches jansénistes. Nous voulons parler de l'honneur, du respect, de l'obéissance, dont elle faisait profession à l'égard du Pape, de l'attachement aux doctrines et aux directions du Saint-Siège, de

(1). P. HÉRAMBourg, Liv. 1, ch. iv, pp. 48-49; P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 1, §2.

PREMIER RÈGLEMENT. 27 -

l'attention à prendre toujours à Rome le mot d'ordre, comme au centre de l'unité et de la foi catholiques.

Le règlement fut également le même ou à peu près qu'à l'Oratoire. Tous les matins, le P. Eudes et ses confrères (1) faisaient ensemble, dans la chapelle, une heure d'oraison mentale, oraison précédée de la récitation de la Salutation au très saint Cœur (2), et suivie de la Profession d'humilité (3), pendant laquelle, profondément inclinés, ils reconnaissaient devant Dieu leur néant. Durant le jour, aux temps marqués, ils récitaient en commun et en surplis les différentes parties de l'Office divin. Un quart d'heure avant le dîner avait lieu

(1). Le P. Eudes et ses confrères qu'on nomma dans ces premières années du nom de Pères, parce qu'ils vivaient à peu près comme les Pères de l'Oratoire... » P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 1. Nous l'avons dit (T. 1, Préface, p.16, Note 1), les membres de la Congrégation de Jésus et Marie s'appelèrent « Messieurs », pour se rapprocher du clergé séculier, et il en fut ainsi jusqu'à l'assemblée de 1865, où le nom de « Pères » fut désormais adopté. Pour nous conformer à l'usage actuel, nous donnerons cette dernière dénomination aux anciens eudistes, afin d'éviter dans cet ouvrage une sorte de bigarrure.

(2). Le P. Martine nous apprend seulement qu'elle se disait dès lors chaque matin à deux chœurs; mais il paraît convenable, et la place qu'elle occupe dans le Manuel le confirme, qu'elle fût récitée avant l'Oraison plutôt qu'après.

(3). Voici cette Profession, dont le V. P. Eudes a donné un excellent commentaire dans ses dix-sept méditations sur l'humilité, à la Partie VII^{1e} du Royaume de Jésus :

Domine Jesu Christe. Seigneur Jésus-Christ,
Nihil sumus, Nous ne sommes rien,
Nihil possumus, Nous ne pouvons rien,
Nihil valemus, Nous ne valons rien,
Nihil habemus præter peccatum; Nous n'avons rien que le péché;
Servi inutiles sumus, Nous sommes des serviteurs inutiles,
Natura filii irae, Des fils de colère par nature,
Novissimi virorum, Les derniers des hommes
Et primi peccatorum Et les premiers des pécheurs;
Nobis igitur confusio et ignominia, À nous donc confusion et ignominie,
Tibi autem honor et gloria, Mais à Vous, honneur et gloire
In sæcula saeculorum, Amen. Dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.
O Domine Jesu Christe, miserere nobis. O Seigneur J.-C., ayez pitié de nous.

Voir dans l'Ami dit Clergé, 17 août 1905, p. 752, la justification de cette Profession d'humilité.

28 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

l'examen, fait de la même manière qu'à l'Oratoire (1), après la récitation des litanies de Jésus (2). On ne parlait ni à la récréation de midi, ni à celle du soir; mais on y expliquait l'Écriture sainte, on y discutait des cas de conscience (3). Avant le souper, on récitait ensemble les litanies de Lorette (4); après le souper, probablement la Salutation à saint Joseph, comme, après le dîner, la Salutation à la très sainte Vierge

(1). A l'Oratoire, l'examen d'avant-midi avait un caractère propre: on devait surtout y examiner la manière dont l'on s'était conduit dans les divers exercices pour y répondre à sa triple vocation de chrétien, de prêtre, d'oratorien. Le P. Eudes modifia légèrement ce caractère: il en fit une sorte de brève oraison sur la vertu ou le mystère du mois, ou sur un attribut de Dieu ou une vertu de Notre-Seigneur, qu'il recommande plus spécialement au culte de ses fils, avec les cinq actes déjà mentionnés: l'adoration, l'action de grâces, la demande de pardon, la donation à Jésus, l'invocation de la sainte Vierge, des anges et des saints.

(2). Il semble bien d'après la première édition de l'Office de Jésus, traduit en français avec des réflexions de piété (1673), que ces litanies ont été en usage à l'Oratoire et propagées par lui, malgré de nombreuses oppositions. Voir Appendice, Note III. Le P. Eudes les conserva avec les oraisons qui suivent « Domine Jesu Christe, qui dixisti ... » et « Humanitatis tuae ipsa Divinitate unctæ... », ainsi que le « Exaudiat nos Dominus Jesus Christus... » Il y ajouta seulement trois invocations : « Jesu, inspirator prophetarum, Jesu, gloria sacerdotum, Per Cor amantissimum sanctissimæ matris tuæ. »

(3). Le P. Costil et le P. Martine ne sont pas d'accord sur la place de ces deux exercices: d'après le premier, on aurait lu le midi un casuiste, puis discuté, l'Écriture sainte aurait été expliquée le soir; d'après le second, l'explication de l'Écriture aurait eu lieu le midi, et la discussion des cas de conscience le soir.

(4). Dans ces litanies, le P. Eudes intercala plusieurs invocations, qui montrent le caractère de sa dévotion, ou sont en rapport avec la fin de sa Société : « Mater misericordiae, Regina sacerdotum, Regina cleri, Regina cordis nostri ». Il garda l'oraison en l'honneur de la maternité divine de Marie, dont elles étaient suivies à l'Oratoire : « Deus ineffabilis misericordiae, qui non solum homo... »

(5). Nous l'inférons de ces paroles du P. Costil : « C'était dans la chapelle que la Communauté faisait oraison... avec les autres petits exercices que nous y pratiquons encore. » Le P. Eudes avait composé la Salutation à la sainte Vierge, dès 1642; il était tout naturel qu'il en prescrivit l'usage à ses enfants, surtout après les promesses qu'il avait reçues de Marie. Cette salutation appelait dès lors, comme pendant, une salutation semblable à son auguste époux. Voir Appendice, Note 111, cette Salutation à saint Joseph.

PREMIER GOUVERNEMENT, VERTUS.

29 -

Enfin on ne prenait son repos qu'après avoir fait la prière en commun(1), et on le dédiait à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère, en tâchant d'exciter dans son âme les mêmes sentiments qu'on eût désiré y voir au moment de la mort.

Le reste de la journée était employé à l'étude, aux lectures pieuses, ou à l'audition des confessions, au gré du P. Eudes, qui prescrivait simplement et cordialement à chacun ce qu'il devait faire. Tout entier à la formation de ses nouveaux disciples, cet excellent supérieur s'appliquait sans cesse par ses exemples, plus encore que par ses enseignements, - car il était leur règle vivante - à leur inspirer l'esprit de piété, de modestie, de pauvreté, de simplicité, de candeur, de zèle, d'obéissance absolue, de charité sans bornes, qui devait être la marque distinctive des membres de sa Congrégation.

Dans ce but, il avait souvent avec eux des entretiens familiers pour les éclairer, les encourager, les soutenir, les corriger, suivant les occasions. Il les reprenait alors de leurs fautes, il les prémunissait contre certains dangers, il les excitait à travailler à leur perfection, il les animait à la ferveur, usant envers eux d'une tendresse et d'une cordialité vraiment paternelles. Toujours prêt à les entendre, il les accueillait avec bienveillance, lorsqu'ils l'abordaient; il

(1). Le soir, à l'oratoire, après l'examen de conscience, on récitait un acte de confiance en Notre-seigneur: « Habemus pontificem magnum qui penetravit caelos, Jesum Christum Filium Dei. Adeamus ergo... Nous avons un grand pontife, qui est entré dans le ciel, Jésus-Christ Fils de Dieu. Allons donc avec confiance au trône de sa grâce... » Le P. Eudes conserva cet acte si touchant pour les séminaristes; il le remplaça dans sa Congrégation par un acte de contrition plus touchant encore : « Peccavimus, Domine, peccavimus in caelum et coram te. Parce, clementissime Pater, parce famulis tuis... Nous avons péché, Seigneur, nous avons péché contre le ciel et sous vos yeux. Pardon, Père très clément, pardon pour vos serviteurs... » Ces deux actes se trouvent réunis aujourd'hui dans le Manuel des Pères eudistes: ils l'ont été sans doute à la restauration de leur Société, au dix-neuvième siècle.

30 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

les engageait à venir le trouver avec confiance dans leurs difficultés. Ses disciples n'y manquaient pas, et souvent une de ses paroles suffisait à dissiper leurs doutes, à calmer leurs angoisses, à pacifier leur âme. Il leur recommandait surtout, comme une condition essentielle de leurs progrès spirituels, d'agir entre eux avec la plus grande charité, de s'avertir réciproquement de leurs défauts, de bien recevoir les corrections ou les avis qu'on pouvait leur adresser.

Aussi, grâce à cette sage direction, une étroite union et une admirable ferveur, fruits de la charité

divine, régnaient parmi ces saints prêtres. Rien de plus édifiant que de voir leur serviabilité, leur délicatesse, leur prévenance les uns envers les autres dans leurs rapports journaliers. A l'exemple des premiers disciples des apôtres, ils semblaient n'avoir, qu'un cœur et qu'une âme. Et quelle simplicité, quelle pauvreté, quel ordre reluisaient à l'intérieur de leur maison! On se serait cru à Nazareth, dans la demeure de la sainte Famille. Quelle soumission empressée et respectueuse à l'égard de leur supérieur! Révérant en sa personne Jésus-Christ lui-même, qui l'avait investi de son autorité, ils n'avaient d'autre volonté que la sienne; ils étaient toujours disposés à accomplir, non seulement ses commandements, mais ses moindres désirs.

Pour se maintenir dans l'esprit d'humilité, fondement de toute véritable sainteté, la communauté naissante adopta, sur les conseils de son fondateur, la pratique édifiante de laver la vaisselle, et, pour supprimer toute occasion de superbe et de domination, celle de tirer chaque soir les places, que ses membres devraient occuper le lendemain au chœur et au réfectoire. Afin d'entretenir en elle le feu de la charité et le zèle du salut des âmes, elle prodigua aux pauvres son assistance dans leurs besoins du corps et de

DÉVOTIONS PRINCIPALES. 31 -

l'âme. Enfin, chaque semaine, une messe solennelle fut célébrée, pour entrer pleinement dans l'esprit du sacerdoce et de l'Eglise.

Ainsi les jours s'écoulaient dans l'exercice des plus solides et des plus aimables vertus, et, quand arrivait le dimanche ou quelque fête, le P. Eudes et ses confrères se partageaient entre les diverses paroisses de la ville, pour déverser dans les cœurs des fidèles les richesses spirituelles qu'ils avaient amassées. Heureux de les associer à leur ministère, les curés exhortaient leurs paroissiens à s'adresser à eux; et charmés de leur modestie, de leur simplicité, de leur piété, les pénitents se pressaient en foule à leurs confessionnaux, à tel point que ces prêtres zélés y passaient le jour entier, comme en mission(1). Objet du respect et de l'affection de tous les honnêtes gens, les éloges et les bénédictions dont on les comblait dans toute la ville, attiraient de plus en plus sur eux l'attention et la faveur publiques.

Mais, où la Congrégation de Jésus et Marie se distinguait plus nettement dès lors de celle du P. de Bérulle, c'était en ce qui concerne la vertu de religion.

Le P. Eudes avait conservé de l'Oratoire plusieurs fêtes et plusieurs dévotions: telle la Solennité de Jésus, la fête des Grandeurs de Marie, la fête de saint Alexis, ce parfait modèle des âmes cachées; telle la dévotion à la Sainte Enfance de Notre-Seigneur.

Il n'en voulut pas moins que, en vrais disciples de la charité, ses fils tournassent de préférence leurs esprits et leurs cœurs vers le foyer de l'amour, vers le Cœur de Jésus et de Marie. Voilà pourquoi il leur prescrivit les hommages signalés plus haut. Et, comme les noms de ces divines Personnes (1). Remarquons toutefois qu'aucun d'eux ne fit cette année-là d'instruction publique dans les églises de Caen.

32 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

sont un admirable abrégé de tout ce qu'il y a de grand, de beau, d'aimable en elles, il prescrivit de même d'en joindre la louange et le culte à la louange et au culte de leurs Cœurs sacrés: le Benedictum sit en fait foi. A la fin de toutes leurs réunions et de toutes leurs prières, les membres de sa Communauté devaient bénir et souhaiter que fussent à jamais bénis « le Cœur très aimant et le Nom très doux de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la glorieuse Vierge Marie, sa mère. »

Cette bonne Mère, l'objet des complaisances et des tendresses du Serviteur de Dieu, le fut également des complaisances et des tendresses de ses disciples. Ils reçurent de lui l'ordre si conforme à leurs propres désirs de ne terminer aucun de leurs exercices, sans l'invoquer trois fois comme leur mère et leur protectrice par la récitation de la strophe: « Monstra te esse matrem », et la supplier d'être leur avocate près de son divin Fils. De même qu'ils célébraient avec une affection particulière l'Incarnation, la Nativité et l'Enfance de Jésus, ils célébrèrent avec une vive piété la Conception immaculée, la Nativité et l'Enfance de Marie. De même qu'ils choisissaient, au jour de l'Ascension, un mystère de Notre-Seigneur, pour l'honorer et le reproduire en leur vie, ils en choisirent un de la sainte Yierge, au jour de l'Assomption, pour en faire l'objet de leurs hommages et de leur imitation (1).

Autour de ces dévotions principales s'en groupèrent, dès le début, d'autres secondaires, mais non moins significatives.

Tandis qu'à l'Oratoire on entourait d'un culte spécial les amis intimes de Jésus, Joseph d'Arimathie, Marie-Madeleine, Lazare (2) on vénéra surtout, dans la Congrégation nouvelle

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. 11, M. JACQUES FINEL.

(2). Le Y. P. Eudes reprit en 1648 la fête de saint Lazare, à l'occasion d'une précieuse relique de ce saint, qui lui fut donnée à Autun. Cf. Ch. X1V.

DÉVOTIONS PRINCIPALES. 3 3 -

les membres de la famille de Jésus et Marie, ceux qu'on peut appeler les saints de leur coeur, saint Joachim, sainte Anne, saint Joseph, saint Gabriel. Saint Joachim et sainte Anne, les parents de Marie, les aïeux de Jésus, devenus, en raison de cette dignité sublime, des merveilles de grâce et de sainteté! Saint Joseph, le très chaste époux de Marie, le père nourricier de Jésus, « ciel de gloire et de magnificence, paradis de délices pour les trois Personnes divines », dit le P. Eudes, « modèle de tendresse, de dévouement et de zèle pour Notre-Seigneur! » On devait le saluer chaque jour comme sa sainte épouse, on devait s'adresser à lui dans toutes les nécessités comme au protecteur spécial de la Congrégation, on devait, en chaque mission, célébrer devant le peuple ses grandeurs et ses bienfaits. Enfin saint Gabriel, l'archange si intimement associé à toute l'économie de l'Incarnation, et, à ce titre, ayant une grâce particulière « pour aider et conduire les âmes dans les voies de l'amour de Jésus »; saint Gabriel, chargé par Dieu de veiller sur la famille du P. Eudes, comme il avait fait sur la sainte Famille de Nazareth!(1).

Ajoutons la dévotion aux saints Innocents, ces fleurs des martyrs, ces premiers témoins de Jésus, au saint choisi chaque mois pour patron et pour modèle, aux âmes du

(1). Saint Gabriel était déjà honoré à l'Oratoire, mais il ne semble pas qu'il y fût envisagé au même point de vue que chez le V. P. Eudes. - Un prêtre très versé en la matière nous a fait observer que la fête de saint Gabriel se célébrait alors, et aujourd'hui encore, le 24 mars dans certains ordres religieux, et que la coïncidence de cette fête avec le pèlerinage du P. Eudes à la Délivrande aurait bien pu être une des raisons pour lesquelles le VÉNÉRABLE choisit cet archange comme gardien de sa Congrégation. Nous ne partageons pas cette opinion, parce que la fête de saint Gabriel se célébrait dans l'Oratoire le 23, et non le 24, et que le P. Eudes l'a maintenue à cette date dans son Propre et dans soit Manuel.

On s'étonnera peut-être de ne pas trouver dans l'énumération ci-dessus le nom de l'apôtre saint Jean, le disciple aimé de Jésus, le fils d'adoption de Marie, « l'apôtre séraphique », disait notre Vénérable, « le séraphin des apôtres et l'apôtre des séraphins »; et l'on pourra croire à un oubli. Cette omission est volontaire. Le P. Eudes ne prit saint Jean pour patron secondaire de sa Congrégation qu'en 1654, comme nous le verrons dans notre troisième volume.

3 4 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

purgatoire, spécialement à celles des pauvres qu'on recommandait en mission aux prières des fidèles, et

pour lesquelles, dans les commencements, on offrait presque chaque jour le saint sacrifice; et nous aurons énuméré toutes les pratiques religieuses en usage dans la Communauté, dont plusieurs la séparaient nettement de l'Oratoire et des autres sociétés établies vers la même époque (1).

Ainsi fut primitivement constituée la Congrégation de Jésus et Marie. Ce n'était évidemment là qu'une ébauche qui devait se parfaire avec le temps; mais les principes étaient posés, les grandes lignes dessinées; et les développements qu'elle recevra, tout en la complétant, ne changeront rien à ces premiers linéaments. L'oeuvre restera essentiellement la même, comme l'arbre, en grandissant, garde la nature du germe dont il est sorti.

(1). Cf. P. HÉRAMBOURG, Liv. 1, ch. 1V. P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 1, § 3.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Premiers travaux (1643).

Fausses explications de la sortie du P. Eudes. - Dépit des Pères de l'Oratoire; démarches du P. Bourgoing. - Mission de Saint-Sauveur-le-Vicomte.- Dédicace d'un autel aux Sacrés-Coeurs.-Mlle Catherine Symon de Longpré. - Mission de Valognes: extraordinaire affluence, merveilleuse protection durant un orage, communions générales et châtement d'une communion sacrilège, conversion d'un prêtre, les Précieuses de Valognes, restauration d'une chapelle et deux miracles de Notre-Dame de la Victoire, cérémonie finale et brûlement de livres et de tableaux.

La nouvelle que le P. Eudes était sorti de l'Oratoire pour établir une autre Congrégation, se répandit de toutes parts comme une traînée de poudre, et fit grand bruit dans le monde. Chacun en jugea suivant ses sentiments.

Les ennemis de l'homme de Dieu - et il n'en pouvait manquer dans une ville, où le calvinisme, l'impiété, le libertinage, comptaient tant de partisans déclarés (1) - trouvèrent dans cette démarche inexplicquée l'occasion d'exercer leur malignité et de satisfaire leur rancune. Les uns attribuèrent ce départ à la légèreté et à l'inconstance, les autres à un dépit mal fondé, d'autres à l'ambition. Quelques-uns plus ardents insinuèrent que ses supérieurs l'avaient chassé

(1). La paroisse de Saint-Pierre en était plus particulièrement infectée, et il fallut le long et admirable apostolat de M. de la Vigne, qui y fut curé de 1661 à 1685, pour y rétablir le règne de la foi, de la piété et des bonnes mœurs. La paroisse de Notre-Dame de Froide-Rue laissait elle-même beaucoup à désirer - elle dut son changement à M. de Guerville, ami et disciple de M. de la Vigne. Tous les deux s'honorèrent de l'amitié du V. P. Eudes, et s'aidèrent de son ministère.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de la Compagnie à cause de son indocilité et de son dangereux esprit d'indépendance (1).

Quant aux gens de bien, ils attendirent pour la plupart, avant d'émettre un jugement sur un acte aussi imprévu, d'être pleinement instruits des projets du P. Eudes. Confiants dans sa sagesse et dans sa vertu, ils se dirent dès l'abord qu'il n'avait pu agir qu'après mûre réflexion, pour la seule gloire de Dieu et le plus grand bien des âmes, et qu'au surplus il n'avait point à rendre compte de sa conduite au public. Ils eurent d'ailleurs, pour les éclairer, les prompts et nettes explications de ses amis, Mme de Budos, M. et Mme de Camilly, MM. de Répichon, les PP. Jésuites, Dom Blouët de Than, et autres déjà cités, qu'il avait mis dans la confiance de ses desseins; et nous avons dit précédemment avec quelle sincérité et quel empressement ils applaudirent à son entreprise, dès qu'ils en connurent l'objet et la portée.

Mais, où la surprise fut à son comble, ce fut à l'Oratoire de la rue Guilbert. On y ignorait tout des intentions du P. Eudes, où l'on s'y endormait dans cette fausse sécurité, qui se berce d'illusions pour assurer son repos. Le premier moment de stupeur passé - et l'on comprend sans peine combien il fut pénible - les supérieurs majeurs furent aussitôt avertis. Puis les esprits, emportés par des mobiles trop humains et des passions mal réfrénées, s'échauffèrent, s'aigrirent, en vinrent à un tel point d'irritation, qu'ils s'oublèrent aux plus indignes procédés envers un homme que, peu de jours avant, ils regardaient comme leur modèle et la gloire de leur maison. Nous aurons prochainement (2) à raconter ces attaques et ces persécutions, avec

(1). P. MARTINE, Liv. 111, p. 139.

(2). Voir ch. VI, ch. XI, Ch. XVII, chap XI.

DÉPIT DES PÈRES DE L'ORATOIRE.

leurs funestes conséquences. Quelques-uns pourtant se gardèrent de désapprouver leur ancien supérieur; la douleur d'être privés de sa société et de sa direction ne diminua en rien leur estime et leur affection. Ils le louèrent en secret d'un zèle qu'ils n'avaient pas la force d'imiter; ils l'exhortèrent même par lettres à poursuivre son dessein sans s'étonner, ni des mouvements de certains de leurs confrères, ni des mesures dont on le menaçait pour y mettre obstacle (1).

Ainsi en fut-il ou à peu près dans tout l'institut. Pour un petit nombre, qui demeurèrent fidèles au P. Eudes et qui surent le lui témoigner à l'occasion, la majorité condamna ouvertement une démarche, dont elle aurait dû plutôt se réjouir, semble-t-il, puisque c'était la réalisation du vœu le plus cher des PP. de Bérulle et de Condren et de la fin primordiale de leur société. La plupart néanmoins se gardèrent des excès que nous aurons à relater dans la suite de cet ouvrage. Ce fut là le fait d'une minorité égarée par l'esprit de corps et par les haines jansénistes, mais qui, influente à Paris et à Rome, fut, par ses oppositions souvent calomnieuses, jointes à celles de l'Oratoire de Caen et de ses amis, l'une des plus lourdes croix que le Serviteur de Dieu eut à porter durant sa longue existence. Plus les supérieurs du P. Eudes avaient jugé honorables ou avantageuses les offres qu'ils lui avaient faites, plus ils estimèrent injurieux et dommageable son refus de les accepter (2).

C'est qu'en effet, dès la première nouvelle du départ du P. Eudes, le P. Bourgoing avait tout mis en oeuvre pour le faire revenir sur une décision qu'il regardait comme un blâme et un affront pour l'Oratoire. De là des propositions

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 11, § 4.

(2). P. MARTINE, Liv. 111, p. 143.

38 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

et des promesses qui nous semblent, à nous, bien humaines: « On le laisserait toute sa vie dans l'emploi des missions, des conférences ecclésiastiques et des séminaires, auquel il se disait appelé; on ne le tirerait jamais de la Normandie où il paraissait attaché; on le donnerait même pour toujours à l'évêque de Bayeux, qu'il témoignait avoir envie de servir, mais ce prélat devrait en faire la demande, afin de sauvegarder l'autorité du supérieur général (1). » Exhortations et promesses demeurèrent sans effet, le P. Eudes ne fléchit pas. Il eût pu prêter l'oreille au début à de telles propositions; maintenant que, par des signes certains et des voix autorisées, Dieu lui avait intimé ses volontés, il était résolu à les accomplir au prix même des plus douloureux sacrifices.

Un ordre du conseil de l'Oratoire, en date du 23 mai, pour lui enjoindre de rentrer dans la maison de la rue Guilbert, et d'y vivre et travailler avec les autres prêtres de l'institut (2) ne changea rien à sa résolution, et, quelques mois après, il fut rayé d'office des catalogues de la société; mesquine vengeance, inspirée par le dépit, et que rien n'autorisait dans la circonstance. Tant d'autres avaient pris le même parti, quoique avec de moins bonnes raisons,

(1). Tous ces détails sont tirés d'un des factums les plus violents qui aient été publiés contre le V. P. Eudes et qu'on trouve manuscrit aux archives nationales M. 215. C'est de lui que le P. Batterel s'est surtout inspiré, dans sa notice; mais, à la fin du passage dont il est ici question, il a supprimé, une phrase topique, reproduite par le P. Martine et le P. Besselièvre. La voici: « En un mot, ce général fit tout ce qu'il put, comme un charitable père, pour retirer un enfant qu'il aimait d'une voie d'erreur et d'illusion qu'il lui voyait prendre. » On n'eût jamais pensé que d'obéir au Concile de Trente et de fonder des séminaires fût s'exposer à l'erreur et à l'illusion. La remarque est du P. Besselièvre. Ajoutons, nous, que, s'il y eut erreur et illusion, ce fut à l'Oratoire et chez le P. Bourgoing; car le dessein du P. Eudes se réalisa pour le plus grand bien de l'Eglise, et l'exécution n'en devint que plus parfaite et plus solide avec le temps.

(2). Registres du Conseil de l'Oratoire.

sans que leur départ eût jamais excité aucune récrimination!

L'ordre du conseil ne put du reste atteindre immédiatement le P. Eudes, il n'était plus à Caen. Le 24 mai, en la solennité de la Pentecôte, il avait ouvert avec ses nouveaux confrères et quelques autres prêtres (1) une grande mission à Saint-Sauveur-le-Vicomte, au diocèse de Coutances.

Il y avait déjà prêché, en 1632, à ses débuts dans le ministère apostolique, et nous avons dit avec quel succès. Il semblait que la Providence voulût confirmer d'une manière éclatante la sainteté de son entreprise, dans le diocèse et dans les lieux mêmes où il avait commencé sa carrière. Disons mieux, l'époque de ses premiers travaux offre une coïncidence remarquable, que n'ont pas manqué de relever ses biographes. « De même », dit le P. Martine, « que les apôtres, après avoir été renfermés (dix jours) dans le Cénacle, reçurent le Saint-Esprit et la plénitude de ses dons, et allèrent travailler avec tant et de si grands fruits à la conversion des âmes, ainsi le P. Eudes et ses compagnons, étant demeurés renfermés (près de deux mois) dans leur nouvelle maison de Caen comme, dans un cénacle, en sortirent tout remplis de l'Esprit-Saint, pour produire les fruits étonnants que l'on vit paraître (alors) (2). » Le P. Costil partage le même sentiment (3). En cela, d'ailleurs, l'un et l'autre ne font que reproduire la pensée de leur saint fondateur, qui, dans son Mémorial, se plaît à reconnaître la sanction divine dans les bénédictions extraordinaires

(1). Entre autres, son célèbre catéchiste, M. Paillot, prêtre de Vaucelles, dont nous parlerons plus loin.

(2). P. MARTINE, Liv. 111, p. 144.

(3). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. II, ch. 11, § 4, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 23, p. 148.

40 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

accordées à son ministère et à celui de ses nouveaux collaborateurs: Dieu montrait à tous par un témoignage irrécusable « qu'il était avec eux, qu'il était l'auteur de leur Congrégation (1). »

La mission de Saint-Sauveur-le-Vicomte fut défrayée par M. le Prieur de Beaupré, religieux de l'abbaye de Saint Etienne de Caen (2) preuve nouvelle que le P. Eudes n'avait rien perdu de l'estime et de la confiance de ses anciens amis. Les missionnaires, et spécialement leur chef, y parurent dans tout l'éclat de leur talent et de leur vertu; aussi produisirent-ils dans les âmes d'admirables fruits de conversion et de sainteté. Les désordres cessèrent, la pureté des mœurs et la vigueur de la discipline se rétablirent comme par enchantement, les principes et les pratiques d'une piété solide furent profondément implantés dans les diverses classes de la population (3).

Nos apôtres eurent la joie de constater que tous ceux qui, depuis la mission de 1632, étaient restés fidèles à la récitation journalière des prières du matin et du soir, avaient persévéré dans leur résolution de vivre chrétiennement et d'éviter le péché, les autres, non; et cette remarque les confirma dans la pensée d'insister plus que jamais sur ce point dans les paroisses où ils seraient appelés.

Outre la vocation de Mlle de Saint-André, dont nous parlerons au chapitre V, deux faits méritent d'être signalés durant cette mission.

(1). Mémorial 1643. « En cette même année, nous fîmes deux grandes missions, dont les fruits furent extraordinaires et surpassèrent ceux de toutes les précédentes; comme si Notre-Seigneur avait voulu faire voir clairement à tout le monde qu'il était avec nous et qu'il était l'auteur de notre établissement. »

(2). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. ii, § 4. Saint-Sauveur-le-Vicomte possédait une abbaye de bénédictins, mais dépeuplée et tombée entre les mains d'un abbé commendataire.

(3). P. MARTINE, Liv. 111, p. 144.

Le premier est la dédicace, dans l'église paroissiale, d'un autel en l'honneur des très saints Noms de Jésus et Marie et de leurs Sacrés-Cœurs (1). Ainsi, dès le début de sa Congrégation, le P. Eudes utilisait l'influence que ses prédications lui acquéraient, pour propager parmi le clergé et parmi les fidèles sa dévotion favorite.

Le second, c'est la présence aux saints exercices d'une jeune enfant, appelée à une haute sainteté, qui devait porter au Canada, avec un ardent amour de Jésus et de Marie et de leurs Cœurs sacrés, une religieuse estimée, disons plus, une sorte de vénération pour le Serviteur de Dieu et pour la Sœur Marie de Coutances, qui lui fut souvent présente en vision. Nous voulons parler de Mlle Catherine Symon de Longpré, plus connue sous le nom de Mère Catherine de Saint-Augustin (2). Elle n'avait alors que onze ans, mais elle donnait déjà des signes d'une perfection éminente. L'année suivante 1644, elle suivit à Bayeux chez les Hospitalières de la Miséricorde de Jésus sa sœur aînée que le souffle de la grâce emportait, elle aussi, vers les saintes solitudes du cloître; et c'est de là qu'en 1648 elle partit pour l'Hôtel-Dieu de Québec, où ses rares vertus, jointes aux faveurs extraordinaires dont le ciel la gratifia, rendirent son nom célèbre dans l'ancienne et la nouvelle France. M. de Laval Montmorency, évêque de Pétrée, devait l'y trouver en 1659. Ami respectueux et dévoué du P. Eudes, fervent propagateur de ses dévotions, lui aussi plein d'estime et de vénération pour Marie des Vallées, sa présence et ses

(1). Cf. Archives de l'évêché de Coutances: Acte de fondation du sieur Isaac Josda, sieur de la Poche, daté du 7 février 1651. On ne peut reculer la dédicace de cet autel jusqu'à la mission de Ravenoville (octobre 1650); car on ne voit pas qu'en cette circonstance, le P. Eudes soit retourné à Saint-Sauveur.

(2). Savie a été écrite par le P. Paul RAGUENAU, S. J., 1671. - Cf. Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par l'abbé H. R. CASGRAIN; La Vie de Mgr de Laval, par l'abbé GOSSELIN.

42 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

entretiens ne purent que communiquer de nouveaux accroissements aux sentiments de piété pour les Saints Cœurs de Jésus et de Marie inculqués à cette âme prédestinée par le grand missionnaire. Nous reviendrons sur ce sujet au chapitre XV et dans notre troisième volume.

La ville de Valognes n'était éloignée de Saint-Sauveur-le-Vicomte que de trois lieues. C'était une agglomération assez considérable, dont une heureuse fortune allait bientôt faire comme un petit Versailles (1), tandis que Saint-Sauveur, malgré son ancienneté, son abbaye et son château (2), n'était qu'une grosse localité. Élevée à l'ombre et sous la protection du palais ou forteresse du duc Guillaume-Longue Epée, elle n'avait cessé de grandir (3). Depuis Philippe-Auguste, sa cure était de nomination royale, depuis 1580, sa vaste et belle église, sous le vocable de Saint-Malo, était, sur la demande d'un de ses curés Me Bertin-Mangot et des principaux habitants, desservie par un chapitre (4). Elle possédait trois couvents de cordeliers, de capucins, de bénédictines; le premier établi en 1458, les deux autres en 1630 et en 1635 (5). Enfin on y trouvait une société choisie

(1). La ville de Valognes aujourd'hui a bien perdu de sa splendeur, mais elle en conserve des vestiges dans le grand nombre d'hôtels qu'elle renferme. La noblesse aimait à y venir passer la belle saison.

(2). Sa fondation remontait à Richard le Danois, parent et compagnon d'armes de Rollon, qui éleva là un château et une chapelle, bénite en 911 par l'évêque Herbert, sous le vocable de Sainte-Trinité et Saint-Sauveur. Néel, fils de Richard, remplaça par des religieux de l'abbaye de Jumièges les chapelains de la collégiale, établie aussi par son père.

(3). Valognes faisait partie du domaine ducal. La cour de Valognes est comptée au nombre des propriétés dont le duc Richard 111 constitua la dot de la princesse Adèle, son épouse.

(4). Sur la demande de l'évêque diocésain, Charles-François de Loménie, ce chapitre fut dissous en 1698 par arrêt du parlement de Normandie, à cause de contestations entre le curé et ses membres.

(5). Le couvent des cordeliers fut établi sur un terrain aumôné par Jean LeTellier, baron de la Luthumière; le couvent des capucins fut fondé par Adrien Poérier, baron d'Amfreville, et Robert de

Franquetot, l'église n'en fut achevée qu'en 1684; en 1646, le couvent des bénédictines fut érigé en abbaye, sous le titre de Notre-Dame de Protection.

MISSION DE VALOGNES.

43 -

et lettrée, où les femmes, nous allons le voir, se piquaient de bel esprit.

Les membres de la Congrégation de Jésus et Marie paraissaient donc, pour leurs débuts, sur un théâtre important, et qui présentait à leur apostolat d'assez grandes difficultés. Pourtant, si le succès remporté à Saint- Sauveur-le-Vicomte avait surpassé de beaucoup celui des précédentes missions faites par le P. Eudes, à Valognes, le résultat fut plus merveilleux encore. « Cette mission », dit le P. Martine, « fut incomparablement plus riche en grâces et en bénédictions. » Notre Vénérable, que sa réputation d'éloquence, de science et de vertu, avait précédé, y excita l'admiration générale. Il prêcha tous les jours, et telle fut la multitude de peuple accourue de toutes parts pour l'entendre, que, même sur la semaine, l'église se trouva trop petite, et qu'il lui fallut parler en plein air dans un immense terrain situé derrière le château. Aux dimanches et aux fêtes, on voyait se presser autour de lui des foules innombrables, dont on portait le chiffre jusqu'à trente et quarante mille personnes; et, chose prodigieuse, tous les auditeurs l'entendaient distinctement, les plus éloignés aussi bien que les plus proches (1).

(1). Voici les paroles du V. P. Eudes dans son Mémorial, 1643: « La multitude du monde était si grande que j'étais obligé de prêcher tous les jours, hors la ville, derrière le château, et l'on croyait qu'il y avait quarante mille personnes aux dimanches et aux fêtes. » On a trouvé ce chiffre exagéré. Évidemment ce n'est pas là un nombre précis, mais rien ne s'oppose, semble-t-il, à ce qu'il y eût à cet endroit une pareille affluence. La place actuelle, dite du château, est très étendue. A cette époque, elle n'était pas limitée par des maisons: elle se trouvait « hors la ville », ou mieux ce n'était qu'un immense espace vague. Si donc l'on calcule ce qu'il tient d'hommes debout et serrés par mètres carrés, on arrivera certainement à un chiffre très peu éloigné de celui qu'indique approximativement le Vénérable.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

44 -

Voici un fait plus prodigieux encore, qui se passa durant un furieux orage, et dont le souvenir est conservé dans un vitrail de l'Eglise paroissiale.

Le Vénérable prêchait un jour au même endroit. Soudain la tempête se déchaîna avec une extrême violence: on eût dit qu'elle allait tout abîmer. Déjà l'auditoire effrayé s'ébranlait pour se mettre à couvert, lorsque l'orateur l'arrêta d'un geste, en assurant qu'il ne serait point incommodé. On crut à sa parole, et l'événement la justifia. Une pluie torrentielle inonda toutes les campagnes et les rues circonvoisines, mais elle épargna l'assemblée, qui put écouter à loisir l'éloquent discours de l'homme de Dieu (1).

Au milieu d'une telle affluence, le P. Eudes, bien que

(1). Un fait semblable est rapporté dans la vie de saint Antoine de Padoue. Il prêchait un jour en plein air. L'orage éclate, la foule s'enfuit: « Arrêtez, s'écrie-t-il, personne ne sera mouillé. » La pluie noya la terre partout dans les environs, mais aucun de ceux qui, dociles à la parole du saint, restèrent immobiles, ne reçut une goutte d'eau. - Nous relevons, au XV^e siècle, quelques faits analogues dans la vie du V. P. Maunoir. « Dans la paroisse de Serignac, le 29 septembre 1645, le jour même de la fête de saint Michel, six mille personnes se trouvaient réunies pour la procession générale. Mais, au moment où elle se mettait en marche, et occupait déjà le milieu de la route, il commença à pleuvoir. Chose vraiment extraordinaire, et que la foule ne se lassait pas d'admirer, les champs qui à droite et à gauche bordaient le chemin, étaient inondés par la pluie, et pas une goutte d'eau n'atteignait les enfants habillés en anges qui ouvraient la marche de la procession. » Histoire du V. P. Maunoir, par le P. SÉJOURNÉ, T. 1, ch. xiv, p. 216. - L'année précédente, à la mission de Plouhinec, il s'était produit quelque chose de pareil. « Il pleuvait depuis quatre jours, et un quart d'heure avant que la procession se mit en marche, la violence du vent était telle, que

quatre hommes n'auraient pu réussir à porter la bannière. Le ciel devenait plus menaçant que jamais. Le P. Maunoir, ayant tout disposé avec une imperturbable confiance, donna l'ordre d'avancer. La croix qui précédait les enfants était à peine hors de l'église, que le vent s'abattit tout à coup, la pluie cessa, le ciel reprit sa sérénité, et, tout le reste du jour, il fit le plus beau temps du monde.» Ibid., Ch. xii, p. 194.- En Bretagne, comme en Normandie, comme en d'autres provinces, Dieu se plaisait à confirmer par des miracles la parole et le ministère de ses apôtres.

MISSION DE VALOGNES.

4 5 -

secondé par de zélés ouvriers, ne pouvait suffire à entendre les pénitents ; il fut donc obligé de multiplier le nombre des confesseurs, en associant à sa petite troupe tous les bons prêtres qu'il trouva. Impossible aussi de satisfaire à la piété des fidèles par la seule communion du dimanche, exclusivement pratiquée jusque-là dans ses missions, aussi établit-il deux communions générales en chaque semaine, et il les fixa au dimanche et au jeudi, à moins qu'il ne se présentât quelque fête plus importante. Nous relaterons ailleurs l'ordonnance de cette pieuse cérémonie (1). Qu'il nous suffise de dire ici que, par le soin avec lequel elle fut préparée, l'appareil émouvant dont on l'entoura, elle obtint à Valognes les résultats les plus consolants. Les fidèles se pressèrent en foule à la Table sainte; et les pécheurs vraiment pénitents mirent, par la réception de l'Eucharistie, le sceau à leur sincère conversion: ils y puisèrent les forces nécessaires pour vaincre des habitudes invétérées et commencer une vie nouvelle.

Du reste, le ciel lui-même, au témoignage du P. Costil (2), intervint par un châtiment exemplaire, pour inspirer à tous un religieux respect envers l'auguste sacrement. Une femme s'était confessée au P. Manchon, sans pouvoir se résoudre à lui déclarer un péché, dont l'énormité la pénétrait de confusion. Elle poussa néanmoins la témérité et l'irrégion jusqu'à communier en ce triste état. Mais, à peine eut-elle reçu le pain sacré, qu'elle ressentit les effets de la puissance de Jésus-Christ. L'hostie lui resta toute la journée dans la bouche, sans fondre et sans qu'elle pût

(1). Voir ch, 1X.

(2). Le fait est très certain, le P. Costil dit l'avoir appris du P. Morard, qui le tenait de la propre bouche du P. Manchon. Il croit, sans pourtant oser l'assurer, qu'il eut lieu durant cette mission. Cf. Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 11, § 5. On raconte un fait semblable dans la vie de saint Bernard.

4 6 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

l'avalier. Par un autre trait de la vengeance divine, cette hostie lui causait une cruelle brûlure. Elle dut retourner le soir même à son confesseur, qui retira l'hostie toute desséchée. Faible image du châtiment éternel, réservé aux profanateurs du corps et du sang de Jésus-Christ!

Il y eut dans cette mission de graves désordres supprimés, d'étranges abus détruits, des conversions éclatantes. Nous n'en rapporterons que deux exemples: le premier d'un malheureux prêtre arraché à sa vie coupable par une virulente invective du P. Eudes dans un de ses sermons (1); l'autre d'une société ou mieux d'une cabale de Précieuses, à laquelle un spirituel discours du P. Manchon porta le coup de mort.

Le premier fait donna même lieu tout d'abord à un incident assez vif. Instruit qu'un prêtre de la région déshonorait son caractère par le plus honteux des commerces avec plusieurs de ses pénitentes, le P. Eudes en fut outré de douleur. Ayant à prêcher peu après sur le péché de scandale, il s'écria dans l'ardeur de son zèle : «Du feu! des fagots! un bourreau! » Ses auditeurs crurent qu'il voulait noter ainsi quelque personne de la ville. Ils s'en choquèrent, et, le sermon fini, vinrent en groupe lui demander brusquement pourquoi il leur avait fait un tel affront. Le P. Eudes était loin de s'attendre à pareille démarche. Il garda le silence, afin de leur laisser le temps de se calmer et de bien méditer sa réponse. Mais il avait près de lui un prêtre de Saint-Michel de Vaucelles, qui l'accompagnait dans ses missions en qualité de catéchiste, M. Nicolas Paillot, homme d'une énergique fermeté. Celui-ci eut vite fait de mettre

(1). Au Liv. 1 du Tome 1 de ses Annales, ch. 111, § 19., le P. Costil dit ne connaître de cette conversion, ni la date, ni le lieu: mais au Liv, 111, ch. iv, § 22, il affirme expressément que M. Paillot avait pris le parti du P. Eudes dans la mission de Valognes.

MISSION DE VALOGNES.

47 -

ces insolents à la raison. « Je vous trouve bien hardis, messieurs », leur dit-il, « d'adresser une telle question à monsieur notre supérieur. Voulez-vous prendre à partie des prêtres qui viennent vous annoncer la parole de Dieu? Sachez que c'est à moi que vous aurez affaire. » Sur ce, il les congédia tout confus. La suite prouva d'ailleurs que, en invectivant contre le coupable, le P. Eudes avait obéi à une inspiration de Dieu. Le misérable, touché de la grâce, vint le lendemain soir s'agenouiller près d'un confessionnal, et, chandelle en main, lire l'accusation générale de ses fautes qu'il se préparait à faire à l'un des missionnaires.

Le second fait eut plus de retentissement encore; il égaya toute la cité.

Valognes était, de toute la province, la ville la plus remplie de gens de qualité et de distinction. Bourgeoisie et noblesse s'y piquaient de politesse et de bon goût; et les hommes n'étaient pas les seuls à juger souverainement en matière d'éloquence et de littérature; les femmes y avaient formé une sorte d'académie, à l'image de l'Hôtel de Rambouillet, où l'on discutait et prononçait en dernier ressort sur les ouvrages de l'esprit. C'était déjà un très grand mal; car, sous ce prétexte, s'introduisaient et circulaient dans la société une foule de romans et de livres licencieux ou impies, qui nuisaient étrangement à la pureté des mœurs et à l'intégrité de la foi. Un mal plus grave encore, c'est que les prédicateurs n'échappaient point à la critique de ces Précieuses. Nul ne pouvait monter en chaire, qu'elles ne fussent là réunies en corps non pour profiter des vérités qu'on annonçait, mais pour y trouver matière à censure. Et quelle censure! Un mot moins juste, une expression moins relevée, un geste moins convenable, un extérieur qui laissât quelque peu à reprendre, voilà autant de motifs Pour faire irrévocablement condamner à leur tribunal

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

48 -

l'orateur sacré. Or le jugement de ces Précieuses ou mieux de ces P Pecques de province, pour parler comme Molière, colporté de tous côtés par de jeunes étourdis qui cherchaient à leur plaire, ne laissait pas que d'influencer les hommes sages, et de créer parmi le peuple des préventions extrêmement dommageables à ses intérêts spirituels. On eût cru se rendre ridicule, en allant écouter des prédicateurs réprouvés par ces juges dont le goût faisait loi. Telle était même la crainte inspirée par elles aux ministres de l'Evangile, que la plupart, dans l'appréhension de subir leurs critiques et leurs arrêts, refusaient de monter dans les chaires de Valognes.

Indignés d'un tel désordre, M. Bertaut, théologien distingué, M. Jobart, M. de la Chesnée, et autres personnes sensées, qui avaient procuré la mission à leurs frais, en avertirent le P. Eudes, dès les premiers jours, en le priant de faire cesser ce scandale. Celui-ci leur promit pleine satisfaction: avant peu, cette soi-disant académie se disperserait sous la risée publique.

Il en conféra donc avec ses confrères, et, d'un commun accord, le P. Manchon fut chargé de les exécuter de main de maître. Il n'y manqua pas. Il devait prêcher le lendemain, il en profita pour inviter la ville entière au sermon qu'il donnerait deux jours après. Nous avons dit son talent oratoire; son éloquence, à Valognes, était universellement goûtée, aussi l'auditoire fut-il des plus compacts. Au premier rang se tenait la troupe des précieuses, heureuses d'être à pareille fête, tout yeux et tout oreilles pour juger de la pièce et du prédicateur. Elles ne s'attendaient guère à être drapées comme elles le furent, dans un discours satirique des mieux tournés.

Le P. Manchon commença par se concilier la bienveillance de ses auditeurs, en faisant l'éloge de la ville de Valognes.

LÉ P. MANCHON ET LES PRÉCIEUSES DE VALOGNES. 49-

Il en raconta le passé glorieux, il relata la noblesse et l'illustration des principales familles, il vanta la politesse et le goût des habitants. Puis, voyant qu'on l'écoutait avec la plus grande attention, il poursuivit à peu près en ces termes: « Assurément, nul n'ignore, messieurs, en quelle réputation est une ville, qui renferme tant de personnes si distinguées par la noblesse de leur race, la politesse de leurs manières, la délicatesse de leur esprit, auquel rien n'échappe de tout ce qui regarde la littérature et le bon goût. Elle offre pourtant quelque chose de plus singulier encore et de vraiment extraordinaire: c'est que le sexe lui-même y a une large part à cette distinction littéraire, et que, parmi les personnes qui s'appliquent à l'étude des beaux-arts, on y remarque une compagnie de damoiselles qui font profession d'un rare discernement. » Devant ce compliment inattendu, nos précieuses, ravies d'aise, dressèrent la tête et redoublèrent d'attention. Le P. Manchon continua lentement et du ton le plus sérieux du monde, de façon à leur asséner sûrement le coup de mort. « Il leur manque cependant une chose: elles n'ont point de chef pour présider leur assemblée. C'est ce qui m'a donné l'idée de leur en choisir un qui leur convienne. Pour ma part, et vous serez tous, je pense, de mon avis, je n'en trouve pas qui soit plus apte, en toutes manières, à remplir noble emploi que ... l'ânesse de Balaam. » On devine les rires de l'auditoire. Toutes confuses, nos précieuses n'osèrent lever les yeux pendant le reste du discours, ni se rassembler dans la suite. Ce trait de satire eut raison de leur coterie et de leurs critiques, et la mission, débarrassée de cet obstacle, obtint le plus grand succès (1).

(1) Cf. P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 11, § 4; Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 24, PP. 151-155. - P. MARTINE, Liv. 111, pp. 116-117.

50 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Le P. Eudes voulut en assurer les fruits, et laisser à la postérité un monument qui attestât les bienfaits de Dieu à l'égard de la population de Valognes et des paroisses voisines, en même temps que sa propre piété envers Marie. A cette fin, il entreprit, dans les dernières semaines, de restaurer une Chapelle sise près de la ville, sur la paroisse d'Alleaume (1), et de la consacrer au culte de cette auguste Vierge. Cette chapelle était presque abandonnée; on n'y allait qu'une fois l'an, et, ce jour-là, on y célébrait la messe en l'honneur d'un saint, dont on ignorait le nom. Car la chapelle ne portait aucun titre, non plus que l'image qu'elle renfermait. Le Vénérable estima fort justement qu'un tel culte était ridicule et propre à jeter le discrédit sur la religion. Il fit faire de patientes et minutieuses recherches; et, grâce à la découverte de documents anciens, l'on parvint à établir que cette chapelle avait été dédiée à la très sainte Mère de Dieu.

Plus ravi de cette découverte que de l'invention d'un trésor, il engagea fortement les fidèles à réparer ce sanctuaire. Son appel fut entendu, et l'on ne saurait dire avec quel empressement chacun voulut contribuer à la bonne oeuvre. Les uns fournirent de l'argent, les autres des matériaux; les ouvriers des différentes corporations offrirent gratuitement leurs services. Tel fut le zèle déployé, que, en peu de jours, l'édifice se trouva remis en un excellent état. Le P. Eudes en fit alors la bénédiction solennelle, sous le vocable de Notre-Dame de la Victoire, au milieu d'un

(1). Alleaume tire son nom d'Alaunia, ville gallo-romaine, détruite par les Normands, et dont les restes occupent une partie de son territoire. L'église, sous le vocable de Notre-Dame, a conservé, parmi ses reconstructions successives, quelques détails de roman à plein-cintre. Sa cure était de présentation royale, et à la cure était unie une chapelle, dite du château (de castello), dont l'existence est constatée dès le xiii^e siècle; le curé était chargé de la desservir, et il en avait l'autelage et les offrandes. C'est cette chapelle dont le Y. P. Eudes entreprit la restauration.

immense concours de peuple: et si grande fut la dévotion qu'il inspira pour cette chapelle, qu'elle devint dès lors un lieu de pèlerinage fort célèbre, où la Mère de miséricorde se plut à récompenser la foi de son serviteur par des marques éclatantes de sa puissante protection.

Le P. Costil nous en a conservé deux traits mémorables (1).

Une femme de Vély (2) avait eu la douleur de perdre un enfant en bas âge, après l'avoir vu languir quelque temps. Confiante en Marie, elle conçut le ferme espoir de le recouvrer par son intercession. En conséquence, elle fit vœu d'aller visiter la chapelle de la Victoire, si son fils lui était rendu. A peine émise, sa prière fut exaucée; et elle put serrer vivant dans ses bras cet enfant mort depuis trois heures. Après avoir fait part de sa joie à un missionnaire son confesseur, elle s'empessa d'aller remercier sa bienfaitrice, et déposa entre les mains du curé d'Alleaume le récit de ce prodige.

Une fille de la paroisse de Néhou (3), nommé Catherine, était regardée comme possédée. Désespérée, incapable de prier, ni Dieu, ni la Vierge, elle se trouvait dans la plus misérable des conditions. Dans leur affliction, ses parents la conduisirent à Notre-Dame de la Victoire, et, d'accord avec elle, commencèrent une neuvaine, qui fut couronnée par une entière guérison. Catherine fut délivrée de ses terribles ennemis.

Encouragés par de semblables miracles, les fidèles ne cessèrent d'affluer à cette chapelle jusqu'aux jours malheureux

(1) Annales, T. 1, Liv. IV, ch. iv, § 22. Ces deux faits sont de 1650.

(2). Vély, près de Lessay.

(3). Néhou (Néel-Hou, domaine de Néel, fils de Richard de Saint-Sauveur), paroisse du canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

de la Révolution française, où elle fut réduite, comme tant d'autres, à des usages profanes(1),

La Mission de Valognes, source de tant de bénédictions pour la ville et les lieux circonvoisins, se termina par une imposante cérémonie propre à frapper l'esprit du peuple et à le détourner du péché. Valognes, avons-nous dit, comptait un grand nombre de personnes de qualité, se piquant de bel esprit. Faire ou recevoir des visites, apprendre ou débiter des nouvelles, critiquer les derniers ouvrages parus, voilà à quoi s'occupait leur désœuvrement. Mais, pour juger d'un ouvrage, il faut le lire, il faut le posséder. Aussi avaient-elles une abondante provision de livres des plus mauvais, qu'elles se faisaient une gloire de connaître à fond. Elles avaient aussi maintes peintures indécentes et images deshonnêtes pour décorer leurs salons; la mode était au nu et aux scènes païennes ou risquées.

Extraordinairement touchées par la parole des missionnaires, elles se résignèrent à sacrifier ces dangereuses idoles, afin de mener désormais une vie sincèrement chrétienne et sérieusement occupée. Le P. Eudes profita de leur repentir et de leurs bonnes dispositions pour se faire remettre livres et tableaux, qu'il brûla publiquement. Il avait déjà brûlé bien des livres et d'autres instruments de péché dans ses missions précédentes: mais, cette fois, il voulut que la destruction de ces meubles pernicious devînt pour tous une éloquente leçon. Le clergé se rendit donc processionnellement et en surplus au lieu marqué. Là se dressait un bûcher. Après un discours énergique, récapitulant les principales idées déjà développées sur cette

(1). Jusqu'à ces derniers temps, elle servait de grange à la ferme voisine. Quant à la statue elle-même de Notre-Dame de la Victoire, elle a été transportée à l'église de Notre-Dame de la Victoire, où elle est toujours en grande vénération.

matière, notre saint apôtre prit successivement chaque livre, chaque tableau, chaque image, et les jeta dans le feu, en les nommant à haute voix et en criant anathème à leurs auteurs, anathème à ceux qui, en ayant de semblables, n'avaient pas voulu s'en dessaisir.

L'impression fut profonde parmi ses auditeurs. Cefeu, allumé sous leurs yeux, leur représentait le feu de l'enfer; la voix éclatante et le geste vengeur du P. Eudes, la sentence et le geste du souverain juge y précipitant à jamais les pécheurs, endurcis dans leurs crimes, et restés sourds aux avances de sa miséricorde. Il fut résolu qu'on répéterait désormais cette cérémonie avec le même éclat, ou avec un éclat plus grand encore, s'il était possible, dans toutes les missions.

Tout étant terminé, le P. Eudes se hâta de partir, ainsi que ses collaborateurs. Les affaires de Notre-Dame-du-Refuge exigeaient sa présence (1): il avait aussi à chercher les moyens d'affermir sa Congrégation, et il y consacra le reste de l'année.

(1). Voir chap. V.

CHAPITRE TROISIÈME.

Démarches du P. Eudes pour sa Congrégation.

(1 6 4 3 - 1 6 4 4).

Nécessité de faire approuver à Rome la Con Congrégation de Jésus et Marie. - Attestation de M. Le Pileur, vicaire général de Coutances. - Lettres de MM. Léonor de Matignon et Jacques d'Angennes à Urbain VIII. - Disgrâce de M. Cospéan. - Voyage à Paris et démarches près de la cour: bons offices des PP. Jean-Chrysostôme et Jean-Baptiste. - Projet d'union avec la Congrégation du Saint-Sacrement: lettre de M. D'Authier de Sisgau. - Retour du P. Eudes à Caen. - Lettres d'institution de M. d'Angennes.

Le P. Eudes n'avait compté, pour l'exécution de son projet, ni sur l'appui des hommes, ni sur la faveur des grands, mais uniquement sur le secours du ciel. Toutefois, comme les puissances temporelles sont les instruments ordinaires dont la Providence se sert pour accomplir ses desseins, il jugea bon de se ménager leur assistance: la prudence d'ailleurs le lui conseillait.

Il n'ignorait pas combien sa sortie avait causé de ressentiment à l'Oratoire; il avait donc tout lieu de s'attendre à des oppositions de ce côté. Ses anciens confrères se rencontreraient infailliblement sur son chemin; et, mus par la prévention, l'intérêt, l'esprit de Corps, forts du grand crédit dont ils jouissaient en France, appuyés par de puissantes amitiés dévouées à leur cause, ils ne manqueraient pas de lui faire payer chèrement l'affront qu'ils prétendaient avoir

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

reçu. D'où nécessité pour lui de s'assurer des soutiens et des défenseurs en haut lieu, notamment à la cour, soit par ses amis, soit par des démarches personnelles, peut-être même par un voyage à Paris.

Ce qui lui parut plus nécessaire encore, ce fut de faire approuver sa Congrégation à Rome. Cette approbation une fois obtenue, l'autorité suprême du Pontife romain s'opposerait, comme une digue insurmontable, aux assauts et aux efforts de ses adversaires. N'était-ce pas du reste un devoir pour lui de la réclamer? S'il ne se fût agi que de fonder un séminaire à Caen, une telle démarche eût pu paraître superflue. Les réglemens du Concile de Trente et les ordonnances royales⁽¹⁾ y ayant pourvu, il eût suffi de l'autorisation de M. d'Angennes. Mais, puisqu'il projetait de former des directeurs de séminaires, non seulement pour le diocèse de Bayeux, mais encore pour les autres diocèses qui en dési

(1). « Comme on peut le voir », dit le P. Costil, « dans le 24^e article des États de Blois publiés à Paris en 1579, dans l'assemblée de Melun tenue la même année, et dans le 1^{er} article de l'édit de Melun de l'an 1580, avec cette différence que le 24^e article de Blois « enjoint aux archevêques et évêques d'instituer des séminaires et collèges en leurs diocèses, en la forme qui semblera être la plus propre, selon la nécessité et condition des lieux, et de pourvoir à leur fondation et dotation par union de bénéfices, assignation de pensions, ou autrement, ainsi qu'ils verront être à faire, avec ordre aux officiers de Sa Majesté, tant des cours souveraines qu'autres, d'y tenir la main », ce qui obligea le parlement de Rouen, en vérifiant cet article, d'enjoindre aux archevêques et évêques « d'y procéder dans l'espace de six mois, sous peine de saisie de leur temporel » ; au lieu que l'édit de Melun admoneste les archevêques et métropolitains « de tenir dans six mois, et, dans la suite, de trois ans en trois ans, des conciles provinciaux pour pourvoir à la discipline, correction des mœurs, et direction de la police ecclésiastique, et institution des séminaires selon la forme des saints décrets. » Cette ordonnance a été adoptée et renouvelée, non seulement par le dernier concile de la Province tenu à Rouen en 1581, mais encore par une autre ordonnance de Louis XIII de l'an 1629 pour obliger les archevêques d'établir incessamment des séminaires dans leurs diocèses, suivant l'article de Melun déjà cité. » Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 111, § 6.

raient, il était obligé de recourir à Rome, et d'y solliciter la reconnaissance de sa société.

Pour y réussir plus sûrement, il crut utile de se procurer des attestations des évêques, qui l'avaient vu à l'œuvre parler au clergé et parmi leurs peuples, et qui l'avaient encouragé dans son entreprise. Ces attestations feraient foi du bien opéré par ses travaux évangéliques, et des résultats plus importants encore qu'on était en droit d'espérer de l'établissement des séminaires. Voilà pourquoi, en revenant de Valognes, il passa par Coutances. Il voulait sans doute voir Marie des Vallées au sujet de la maison de Notre-Dame-du-Refuge, qui était assez mal en point, comme nous le dirons prochainement (1); mais il voulait surtout conférer de son nouveau dessein avec M. de Matignon et M. le Pileur, dont nous savons l'estime et le dévouement pour sa personne. Le premier était absent: le second approuva entièrement son idée, et lui remit en latin une lettre testimoniale des plus honorables. En voici la traduction.

« MOI, RODOLPHE LE PILEUR, prêtre, chanoine et théologal de l'insigne église cathédrale de Coutances, et vicaire général de l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur Évêque de Coutances, j'atteste à tous intéressés et pouvant être intéressés que le VÉNÉRABLE HOMME MAÎTRE JEAN EUDES, prêtre demeurant dans le diocèse de Bayeux, province de Rouen, a fait, depuis deux ans ou environ, six missions dans le diocèse de Coutances avec un succès tel, que l'esprit de la primitive Église et le zèle des premiers chrétiens ont été, nous pouvons l'affirmer, ressuscités par Dieu, grâce à son ministère, dans la plupart de ceux qui ont assisté à ses nombreux sermons. Habile à traiter les matières spirituelles et rempli de l'Esprit d'intelligence, il répand comme une pluie abondante sur ses auditeurs les paroles de sa sagesse, il ne cache point la vérité dans son cœur, il ne la détient point injustement; mais il s'adresse au cœur de Jérusalem, et fait retentir sa voix comme une trompette, si bien que quarante
(1). Voir chap. V.

mille auditeurs et plus l'ont entendue clairement et distinctement en pleine campagne (1).

« Il annonce ses crimes au peuple de Dieu, non pas avec l'éloquence persuasive de la sagesse humaine, mais dans l'esprit et la vertu de Dieu. » Car la parole de Dieu est dans sa bouche comme un feu et comme un marteau qui broie la pierre; il n'est point d'âme de fer, de cœur de rocher, qu'il ne brise, qu'il n'amollisse. Il ne brûle pas du désir de plaire, mais d'être utile. Dans ses yeux, dans son geste, dans ses paroles, se trahit la même anxiété, la même fiévreuse sollicitude pour le salut des âmes, que la poule met à défendre ses poussins. Aussi l'effet de ses discours n'est-il pas de chatouiller agréablement les oreilles de ses auditeurs, mais d'embraser leurs âmes, de les percer de douleur, de les remuer si profondément, que personne ne dit au sortir du sermon: « Le prédicateur a bien parlé, » mais qu'on réfléchit en silence comment vivre désormais, qu'on tombe aux pieds d'un confesseur, et qu'on lui accuse ses fautes. De là d'innombrables restitutions du bien d'autrui, réconciliations entre ennemis séparés depuis de longues années, arrangements de procès; de là tant de livres propres à détruire la piété publiquement brûlés, tant de pécheurs convertis, qui vivaient notoirement dans le crime, et qui même étaient en proie à la fureur du duel. Et, parce qu'il se sent « posé » par le Christ « pour aller et porter du fruit et un fruit qui demeure », tout le temps de la mission, qui dure au moins un mois entier dans la même église, - là où affluent en grand nombre les fidèles des églises voisines, - il inculque si bien à ses auditeurs tous les devoirs de la piété chrétienne, en s'accommodant à l'intelligence de chacun, que le souvenir ne s'en efface plus, même dans les esprits les plus lents.

« Toutefois, ayant appris par une expérience de quinze années, pendant lesquelles il a fait des missions en divers diocèses, qu'on travaille en vain à réformer le peuple, si l'on ne commence par

réformer le clergé, c'est à cette oeuvre qu'il s'applique de préférence en chaque mission. Il y convoque à part les prêtres, ayant ou non charge d'âmes, et il les instruit avec soin de leurs devoirs. Il l'a fait jusqu'ici avec tant de zèle, tant de force, tant d'efficacité, que, malgré le petit nombre de ses exhortations, tous les clercs, en chaque station, paraissent entièrement changés. Un tel résultat nous a inspiré un vif désir d'exécuter, dans la mesure de nos forces, ce qui avait été statué à Paris en 1625 dans l'Assemblée des évêques de France, c'est-à-dire l'érection en chaque diocèse

(1). Allusion à la mission de Valognes. cf. ch. 11, p. 113.

M. LÉONOR GOYON DE MATIGNON.

59 -

d'un séminaire, qui serait administré par des hommes d'une sainteté et d'une science remarquables. Et, puisque le susdit EUDES, en raison de la grâce que Dieu lui a départie pour gagner les âmes au Christ, est très apte à présider à cette entreprise, même en plusieurs diocèses, et à choisir, former, instruire les ecclésiastiques par lui-même ou par d'autres lui-même, il faut supplier humblement notre très saint Père le Pape dédaigner, dans sa bienveillance pour les bons ouvriers du Christ, accorder au dévouement du même Eudes une faveur spéciale, aider ses efforts, enflammer son zèle. Ainsi en sera-t-il, si Sa Sainteté se rend à ses vœux et à sa demande, tant pour le séminaire déjà érigé à Caen, dans le diocèse de Bayeux, que pour les autres à ériger ailleurs dans la suite.

« Donné à Coutances, l'an 1643, le 3e jour du mois de septembre. «
LE PILEUR» (1)

A vrai dire, cette attestation n'était pas destinée au Souverain Pontife. Émanée d'un grand vicaire, on ne pouvait la recevoir à Rome; la forme d'ailleurs aurait dû en être profondément modifiée. Ce qu'il fallait, c'était une lettre épiscopale, et, dans l'espèce, une lettre de M. de Matignon, dont le témoignage de M. le Pileur fournissait la matière.

Le prélat se trouvait alors dans l'abbaye de Thorigny qui lui servait de résidence épiscopale(2). Léonor Goyon de Matignon, fils de Charles de Matignon et de la princesse Eléonore d'Orléans, évêque de Coutances depuis 1633 (3).

(1). Voir le texte latin, Appendice, Note V.

(2). Le palais épiscopal, situé au nord du chœur de la cathédrale, et depuis longtemps inhabité, n'était plus alors qu'une ruine. M. de Matignon forma le dessein d'en construire un autre, et commença par économiser les sommes nécessaires, qu'il ne put que léguer à son successeur. Il résidait, soit à l'abbaye de Lessay, soit à celle de Thorigny, dont il était abbé commendataire. Sa famille habitait le château de Thorigny.

(3). Petit-fils de Jacques de Matignon, qui, lieutenant général en Normandie, avait battu Gabriel de Montgomery et désarmé les protestants de Saint-Lô, Carentan, etc., Léonor de Matignon, déjà abbé de Lessay, avait été nommé évêque de Coutances à vingt-un ans. Il dut attendre neuf ans sa consécration, puisque le droit canonique ne permet l'ordination épiscopale qu'à l'âge de trente ans commencés. Il s'y disposa sérieusement par de bonnes études, des oeuvres de piété, et un pèlerinage aux tombeaux des Apôtres. Sacré, le 9 octobre 1633, dans l'église d'Alençon, par les mains de François Péricart, évêque d'Avranches, il s'appliqua à remplir tous les devoirs de sa charge épiscopale et promulgua, dans un synode tenu le 21 avril 1637, un corps de Statuts qui redressait plusieurs graves abus.

60 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

était au milieu de son clergé le modèle de la vie sacerdotale. Animé d'un grand zèle pour l'honneur de la religion, la sainteté de ses prêtres, la formation de ses clercs, la rénovation de l'esprit chrétien parmi son peuple, il avait, de concert avec son vicaire général, M. le Pileur, secondé de tout son pouvoir les efforts du P. Eudes dans ses missions et applaudi à ses succès(1). Il le reçut avec une extrême bienveillance. Après l'avoir félicité des heureux résultats obtenus à Saint-Sauveur-le-Vicomte et à Valognes, il écouta sa requête, prit connaissance de l'attestation de son grand vicaire, et rédigea tout aussitôt une supplique à

l'adresse d'Urbain VIII.

Le prélat y demandait au Pape d'acquiescer aux vœux et aux prières du P. Eudes. Faisant sienne la dernière partie de la lettre de M. le Pileur, il rappelait brièvement les résolutions de l'Assemblée du clergé de France en 1625 relatives aux séminaires, et l'obligation faite aux évêques d'en ériger dans leurs diocèses respectifs; puis il déclarait que le Serviteur de Dieu, par ses instructions aux prêtres dans ses missions et les fruits merveilleux qu'elles avaient produits, méritait d'être chargé de conduire à bien cette importante entreprise (2).

Sans doute M. de Matignon ne parlait pas nommément de la Congrégation de Jésus et Marie; mais, en affirmant que le P. Eudes était apte à discerner, instruire, et former

(1). Cf. Histoire du diocèse de Coutances et Avranches, par l'Abbé LE CANU, T. 1, pp. 498-509.

(2). Voir Appendice, note VI, le texte latin et la traduction de cette lettre.

LETTRE DE M. D'ANGENNES A URBAIN V111

6 1 -

les ecclésiastiques, par lui-même ou par d'autres, en plusieurs diocèses, et en priant Sa Sainteté de se rendre à ses désirs, il en sollicitait équivalentement l'érection, d'autant que les démarches commencées n'avaient pas d'autre but.

Après M. de Matignon, ce fut M. d'Angennes qui appuya de son crédit près du Souverain Pontife la demande en autorisation de la nouvelle société. Il en connaissait les avantages mieux qu'aucun autre, il y était le plus directement intéressé. Sa supplique, en date du 29 octobre, mérite d'être citée entièrement. C'est tout à la fois un témoignage du zèle de cet excellent prélat, et un éloge des mérites du P. Eudes et de son fécond apostolat parmi le peuple et le clergé; c'est, en outre, l'affirmation précise du but que celui-ci s'est proposé dans l'établissement de sa communauté. Si le séminaire de Caen est confié à ses soins et à ceux de ses associés par l'évêque de Bayeux, leur charité n'est pas renfermée dans les limites du diocèse; ils pourront instituer d'autres séminaires, au gré des prélats qui les demanderont. M. d'Angennes est plus catégorique encore sur un point de grande importance. Il déclare qu'il a érigé lui-même, il y a huit mois, cette communauté, pour la formation de ses clercs, et qu'il a préposé le P. Eudes à son gouvernement. Un pareil document est une réponse péremptoire aux assertions mensongères dont le P. Batterel s'est fait l'écho, et que nous avons précédemment relevées (1). Voici cette pièce, traduite du latin(2).

« TRÈS SAINT PÈRE,

« Il y a trente-six ans que j'ai été établi et sacré par Votre Sainteté évêque de Bayeux; et, afin de pouvoir, avec la grâce de Dieu, qui, je l'espère, m'a été donnée par l'imposition de Vos mains, soutenir le lourd

(1). Voir T. 1, ch. xviii, pp. 461 et 485.

(2). Voir le texte latin, Appendice, note VII.

6 2 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

fardeau, qui m'a été imposé, mon unique souci, l'objet des nombreuses prières que j'ai adressées à Dieu, source de toute sagesse et de toute vertu, a été qu'il daignât m'envoyer de fidèles coopérateurs pour administrer le diocèse qui m'est confié. Mais qu'il y en a peu, parmi le grand nombre de ceux que j'ai appelés à partager ma sollicitude, qui se consacrent généreusement à un si grand emploi!

« Je ne dispose, que d'un seul remède contre les maladies qui se glissent dans mon troupeau: ce sont de fréquentes missions données dans mon diocèse, missions soutenues par des lettres, des indults, et des faveurs émanées de Votre Sainteté. Or, celui qui, entre tous, a présidé à un grand nombre de ces missions, est un homme vénérable, que j'aime dans le Christ, Maître Jean Eudes, prêtre du diocèse de Sées, qui,

depuis quinze ans, demeure dans celui-ci. Il sait si bien allier la science et la prudence, qui le distinguent, à une simplicité et à une modestie pleines de candeur, dans ses relations avec le prochain et dans ses discours au peuple, qu'il produit ainsi les plus grands fruits: réconciliations d'ennemis, restitutions de biens mal acquis, et autres semblables bonnes oeuvres.

« Mais ce sont surtout les prêtres et les aspirants à la prêtrise qui tirent profit de ses missions. Car il leur fixe des jours, des heures, un lieu spécial, où il les réunit séparément du peuple. Là, il les instruit de leurs devoirs, il leur enseigne les cérémonies sacrées, les fonctions de chaque ordre de la cléricature, la forme prescrite pour l'administration des sacrements.

« Il y a huit mois, j'ai établi à Caen, ville de ce diocèse, un séminaire sous le titre de séminaire des Prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie, et il a été confirmé par lettres royales. J'ai voulu par là donner à ceux qui allaient être ordonnés prêtres et admis au gouvernement des âmes, la possibilité de s'instruire, auprès de prêtres d'une probité et d'une science éminentes et vivant ensemble, de la manière d'administrer saintement les sacrements et d'accomplir avec décence les rites sacrés. Enfin, pour leur permettre d'acquérir la dignité et l'aptitude nécessaires à l'exercice régulier de leur charge, j'ai placé à la tête de ce séminaire le susdit Maître Jean Eudes. Avec lui, ceux qui désireront travailler à leur propre perfection et au salut d'autrui, auront sous la main un maître qui, n'étant lié par aucun vœu, jouit des mêmes droits, vit sous les mêmes lois, que les autres prêtres.

« Toutefois sa charité et celle de ses associés ne se renferment pas entre les murs du séminaire; ils se mettent entièrement à la disposition de nos Révérendissimes Seigneurs les Évêques pour faire des missions,

DISGRÂCE DE M. COSPÉAN.

63 -

des curés pour entendre les confessions, et des fidèles pour les multiples besoins de leur piété, je l'ai constaté en maintes occasions.

« Tous leurs emplois tourneront, je l'espère, à la plus grande gloire de Dieu et à l'édification de l'Eglise, si la Bénédiction apostolique les consolide et les confirme. C'est pourquoi je supplie humblement Votre Sainteté de vouloir bien honorer le susdit Maître Jean Eudes de la même faveur que les missionnaires et autres ouvriers de la vigne du Christ. Ainsi en sera-t-il, si Elle accède à ses prières et lui accorde les grâces et indulgences qu'il sollicite instamment et avec la plus grande humilité, non seulement pour le séminaire érigé à Caen, mais pour les autres qui devront être érigés dans la suite.

« Donné à Bayeux, sous notre seing et notre sceau, et le contre-seing de notre secrétaire, l'an du Seigneur mil six-cent quarante-trois, le vingt-deuxième jour du mois d'Octobre.

« JACQUES, Ev. de Bayeux »

A cette lettre, le prélat en joignit une autre pour le cardinal Antonio, du titre de saint Onuphre, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Il le pria d'appuyer de son crédit la supplique qu'il adressait au Souverain Pontife.

On ne voit pas que, en la circonstance, le P. Eudes ait rien sollicité de M. Cospéan; et pourtant ce saint évêque, si dévoué à toutes ses entreprises, venait de lui donner, à propos de la mission de Valognes, un nouveau témoignage de son approbation.

« Mon Révérend Père », avait-il répondu au récit des merveilles de grâce opérées dans cette mission, « c'est un miracle que vous me mandez;

(1). Cette lettre a été retrouvée aux archives de la Propagande, Lettres d'Allemagne, Irlande et France,

1644, vol. 89, p. 240. Quant aux autres, voici ce qu'en écrit le R. P. Mallet, postulateur de la cause du Vénérable, Revue du Saint Cœur de Marie, 15 juin. 1901: « On s'explique aisément les raisons pour lesquelles la lettre au cardinal Antonio, lettre toute personnelle, n'a point été conservée, mais les autres (la lettre de M. de Matignon et l'attestation de M. le Pileur, si celle-ci fut envoyée)? Auraient-elles été immédiatement écartées, parce que la Congrégation n'avait aucun établissement dans le diocèse de Coutances? Cela peut être. N'oublions point cependant que, au temps de l'occupation napoléonienne, les archives de la Propagande, aussi bien que celles du Vatican, ont été transportées à Paris, d'où elles ne sont point revenues dans leur intégrité. »

64 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

c'est une chose digne des apôtres mêmes, digna res ipsis Apostolorum Actis. Doubter après cela si Dieu est avec vous, et s'il conduit votre dessein, ce serait une extravagance (1). »

C'est que ce prélat se trouvait alors dans une fâcheuse situation, et qu'il eût été, ce semble, mal habile de se réclamer de sa protection, au moment où il venait de tomber en disgrâce. Si l'on voulait se ménager l'appui de la cour près du Saint-Siège, il fallait éviter de lui déplaire.

Louis XIII était mort au mois de mai précédent, et M. Cospéan lui avait fermé les yeux. Choisi avec M. Potier, évêque de Beauvais, pour faire partie du conseil de conscience, il avait durant quelques mois gardé les bonnes grâces de la reine. Mais la faction des Importants, dans laquelle s'était compromis l'évêque de Beauvais, excita la colère de Mazarin, qui renvoya ce prélat dans son diocèse. La mesure s'étendit bientôt à tous les évêques résidant à la cour; elle épargna moins que tout autre l'évêque de Lisieux, dont le ministre jalousait l'influence, et dont Anne d'Autriche supportait mal les reproches journaliers.

« On fit » dit Mme de Motteville, dans ses Mémoires, « commandement à tous les évêques de s'en aller dans leurs diocèses. Cet ordre fut donné, afin que l'évêque de Lisieux se retirât dans le sien. Il était dévot, grand prédicateur, et libre à dire la vérité, il était le saint de la cour. Il avait toujours appelé la reine « sa bonne fille », et la reine avait toujours marqué l'estimer infiniment... Mais enfin il fallait qu'il s'en allât aussi bien que les autres.

« Il devina aisément que le commandement général n'était donné que pour lui, et que la fortune du ministre plutôt que la piété de la reine l'envoyait satisfaire à ses obligations. »

M. Cospéan s'était donc retiré dans son diocèse. Que le P. Eudes l'ait consolé dans sa disgrâce, l'intimité de leurs relations ne permet pas d'en douter. Mais de solliciter en pareille occurrence une lettre de recommandation même
(1). Martine, Liv. 11 p.106.

DÉFAVEUR DE M. COSPÉAN.

65 -

près de la cour de Rome, la prudence, semble-t-il, l'interdisait, et le prélat eût été le premier à le lui déconseiller. Il avait déjà assez d'ennemis prêts à entraver ses démarches, sans en grossir le nombre avec les adversaires de M. Cospéan.

Le pieux fondateur n'envoya donc que les suppliques de MM. d'Angennes et de Matignon, et peut-être, à titre documentaire, l'attestation de M. le Pileur; encore, n'étant pas en état d'expédier un exprès, les confia-t-il à un banquier. Mais « à Rome », dit le P. Martine, « tout se fait avec beaucoup de maturité et de lenteur »; aussi jugea-t-il à propos, « en attendant le résultat de sa tentative », et afin de le hâter, « d'en faire une autre à la cour de France ».(1)

En la circonstance, ce n'était pas chose facile. Sans doute, le crédit de son frère, François de Mézeray, dans toute la nouveauté de sa gloire, grâce à la publication du premier volume de son Histoire de France, lui ouvrait bien des portes et lui donnait même accès jusque dans les plus hautes régions du pouvoir (2). Mais était-il prudent de lui révéler un dessein, dont peut-être il n'apprécierait pas l'opportunité et ne garderait pas le secret? Sans doute aussi, il comptait à Paris bon nombre d'amis puissants. Mais, ces amis entretenant d'étroites relations avec les Pères de l'Oratoire, il était à craindre que, malgré tout leur dévouement, ils ne voulussent pas, pour lui rendre service, s'exposer à leur déplaire. Le P. Eudes crut cependant pouvoir compter sur la discrétion et les bons offices de deux d'entre eux. Il se les savait très solidement attachés et prêts à toute bonne œuvre, si grande qu'en fût la difficulté.

(1). P. MARTINE, Liv. 111, P. 154.

(2). Il avait d'abord dédié son ouvrage à Richelieu; celui-ci étant mort, il le dédia à Anne d'Autriche.

66 -

LE VÉNÉRABLE Jean EUDES.

Ces amis éprouvés étaient le P. Jean-Chrysostôme et le P. Jean-Baptiste, du couvent de Nazareth, dont nous avons déjà dit le zèle pour l'œuvre des séminaires et la réformation du clergé (1). Il leur écrivit, dans le courant de novembre, pour les instruire de ses intentions; et tous deux s'empressèrent de lui répondre séparément, quoique sous le même pli, à la date du 25 du même mois.

Le P. Jean-Baptiste, tout en regrettant de ne pouvoir lui être aussi utile qu'il eût souhaité, l'engageait à venir à Paris, afin d'aviser ensemble au moyen d'arriver jusqu'à la reine, mais avec la recommandation instante de tenir son voyage si secret, que les Pères de l'Oratoire n'eussent aucun soupçon de son arrivée. Entre autres avis, il lui disait :

« Le P. Chrysostome a parlé de vous à M. Vincent, lequel a promis de vous assister en tout ce qu'il pourra. C'est lui qui a le plus de pouvoir sur l'esprit de la reine pour ces sortes d'affaires... Néanmoins, ne lui découvrez pas votre secret, que je ne vous aie parlé auparavant; vu qu'à peine pourriez-vous rencontrer une seule personne, qui regardât votre dessein du même oeil que vous l'envisagez, et qui l'affectionnât comme je le fais. »

Rien ne montre mieux l'extrême difficulté de la situation, et quelles nombreuses et puissantes oppositions le P. Eudes eut à vaincre pour fonder sa société.

Le P. Jean-Baptiste terminait sa lettre par ces paroles pleines de tendresse et de piété:

« Adieu: en Dieu soyez-vous, mon très cher et bien-aimé Frère, pour jamais; et croyez que vous n'aurez point en ce monde de meilleur ami en Jésus-Christ que moi. Laquelle amitié je vous garderai toute ma vie, Dieu aidant.

Fr. JEAN-BAPTISTE, rel. pénitent. (3) »

Le P. Jean-Chrysostome, de son côté, ne témoignait à

(1). Cf. T. 1, ch. xviii, pp. 469-470.

(2). P. MARTINE, Liv. 111, p. 155, note.

(3). Ibid.

VOYAGE DU P. EUDES A PARIS.

67 -

notre Vénérable ni moins de cordialité, ni moins de désir de lui être utile. Il l'informait qu'il avait vu « le bon M. Vincent, qui était bien disposé à lui rendre service auprès de la reine. »

Chef du conseil de conscience, saint Vincent de Paul exerçait alors une influence prépondérante à la cour pour le plus grand bien de l'Eglise. Détaché de ses intérêts et de ceux de sa société, n'ayant en vue que la gloire de Dieu et le salut des âmes, sa protection et son concours étaient acquis à toute oeuvre qui procurait l'une et l'autre.

Vu l'importance de son entreprise, le P. Eudes pouvait absolument compter sur son appui. Laissant, en conséquence, sa communauté entre les mains du P. Mannoury, il partit pour Paris avec le P. Manchon. Il y était dans les premiers jours de décembre, puisque, le 9, il écrivait à ses enfants cette lettre si affectueuse pour les animer au bien.

« JESUS MARIA.

« MES TRÈS AIMÉS FRÈRES,

« Je laisse à M. Manchon le soin de vous écrire les nouvelles. Ce mot est seulement pour vous assurer que je vous porte tous bien avant dans mon coeur, avec une affection et une tendresse non pareilles. Mais cela n'est rien; ce qui vous doit réjouir, c'est que Notre-Seigneur et sa très sainte Mère vous portent dans le leur. Portons-les aussi, et travaillons à les faire vivre et régner dans le nôtre, par le moyen d'une véritable et profonde humilité, d'une parfaite et cordiale charité, d'un entier mépris du monde et de nous-mêmes, et par le pur amour de Dieu. C'est en cela que vous trouverez la paix de vos âmes et le paradis de la terre. Je supplie Notre-Seigneur et sa très sainte Mère qu'ils nous fassent tous selon leur Coeur (1), en l'amour duquel je vous embrasse tous en général en particulier; et suis de toute ma volonté,

« Tout vôtre

JEAN EUDES,

« Prêtre de la Congrégation de Jésus et Marie.» (2)

(1). C'est déjà la prière de l'Eglise: « Fac cor nostrum secundum Cor tuum. »

(2). P. MARTINE, Liv. 111, p. 156. - P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 25, p. 170.

68 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Quelles étaient ces nouvelles que le P. Manchon était chargé de transmettre à ses confrères ? Nul document n'est resté qui pût nous en instruire. « Nous ne savons », dit le P. Martine, « ce qu'il négocia dans ce voyage, ni ce que ses amis firent pour lui » ; mais « nous ne pouvons pas douter qu'il ne fut bien reçu de la reine-mère, puisque, peu de temps après, elle fit écrire plusieurs lettres à Rome en sa faveur, et qu'elle l'honora toujours depuis de sa royale protection (1). » Le P. Costil s'exprime dans les mêmes termes, au sujet de ces démarches » (2).

Il ne semble pourtant pas que le P. Eudes ait rien obtenu de catégorique. On l'accueillit sans doute avec bienveillance, grâce à saint Vincent de Paul; on lui fit de belles promesses, mais des actes, un concours dévoué et immédiat, on ne crut pas devoir les lui accorder aussitôt: on avait besoin de consulter, de prendre des renseignements.

Déçu de ce côté, et ne voyant rien venir de Rome, le P. Eudes tenta une autre démarche. Sa congrégation ne pouvait être approuvée canoniquement que par le Souverain-Pontife; et cette approbation, il fallait l'attendre patiemment. Mais les grâces, les pouvoirs, qu'il sollicitait pour les missions et pour le séminaire de Caen et les autres à venir, ne pouvait-il se les procurer par une autre voie, en s'alliant, par exemple, avec une congrégation déjà autorisée, sinon confirmée, par le Saint-Siège et munie de ces faveurs? Il le crut, et, dans cette intention, il sollicita de M. d'Authier de Sisgau l'union de sa société avec celle du Saint-Sacrement, dont celui-ci était le fondateur (3). « Ce

(1). P. MARTINE, Liv. 111, p. 155.

(2). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 125, p. 170. Nous verrons plus loin que la reine se laissa prévenir contre le serviteur de Dieu.

(3). Cf. T. 1, ch. xviii, p. 456, note. Elle ne fut définitivement approuvée qu'en 1647.

PROJET D'UNION AVEC LES PRÊTRES DU S. SACREMENT. 69-

« Ce qu'il faut entendre, » dit le P. Costil, « d'une union de travail dans les missions, dans lesquelles s'exerçaient ces fervents missionnaires, sous les ordres de la Congrégation de la Propagande... et de plus d'une communication de leurs amples pouvoirs (1). » Ajoutons que, depuis 1639, M. d'Authier de Sisgau avait fondé à Valence un séminaire-collège, dont l'évêque, M. Charles de Leberon, l'avait établi supérieur. Il y avait donc similitude de but et d'occupation entre les deux instituts. Dans une lettre, datée de Paris, le P. Eudes joignit à sa demande un certain nombre d'articles à signer, pour sceller cette alliance, qui lui créerait un nouvel appui près de la Propagande et de la cour de Rome. M. d'Authier de Sisgau lui répondit, que quelques semaines plus tard, par la belle lettre que voici.

« 14 Janvier 1644.

« Je bénis de tout mon cœur la bonté de notre Père céleste, qui vous a communiqué si abondamment son esprit pour le bien de plusieurs et l'édification de soit Église. J'espère que nous y aurons part, puisque vous daignez.-nez avoir des pensées d'union et d'alliance avec notre petite Compagnie, qui ne mérite pas une telle faveur. Mais, puisque vous le souhaitez ainsi, nous recevrons avec beaucoup de respect cette sainte alliance, et nous vous supplions très humblement de vouloir nous la conserver inviolable, en sorte que, comme elle est toute fondée en la charité qui demeure en l'éternité, elle soit aussi de durée pour tout le temps de notre vie, et s'étende jusque dans celle de l'éternité. J'eusse volontiers signé les articles qu'il vous a plu m'envoyer; mais, puisque j'ai beaucoup de choses à vous dire de vive voix que je ne puis exprimer sur le papier, je me réserve ce bonheur à notre première entrevue, s'il plaît à Dieu, sous l'espérance que j'ai que la chose se fera d'autant plus solidement et en toute sa perfection. J'espère de ne pas tarder longtemps sans faire le voyage de Paris, et, si vous n'y êtes pas, je pourrais, sous votre bon plaisir, aller en Normandie, pour vous y embrasser de toute

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 111, § 11

70 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

l'étendue du cœur qui vous est tout acquis en Notre-Seigneur, en qui et pour qui je suis très sincèrement,
« Votre très humble et obéissant serviteur, « D'AUTHIER DE SISGAUD (1). »

On ne voit pas que, pour le moment, ce projet d'union ait été suivi d'effet. Il semble même que le P. Eudes et M. D'Authier de Sisgau ne se rencontrèrent pas avant 1651, lors de la célèbre mission de Saint-Sulpice (2). A cela rien d'étonnant. Le P. Eudes avait dû rentrer à Caen, afin de solliciter de M. d'Angennes des lettres d'institution pour sa congrégation; et M. D'Authier de Sisgau cherchait lui-même à faire incorporer sa compagnie à celle de Saint-Lazare. Souvent, d'ailleurs, un voyage projeté doit être remis à plus tard ou même abandonné pour d'urgentes affaires; et, quand il s'agit d'un supérieur de séminaire-collège, d'un chef de missionnaires, ces obstacles peuvent surgir à l'improviste.

Assurément M. d'Angennes avait écrit au P. Eudes plusieurs lettres des plus honorables, pour autoriser son dessein.

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 111, § II - Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 27, pp. 185-186.

(2). Peut-être le P. Eudes songea-t-il à faire avec MM. du Saint-Sacrement une union plus étroite que celle dont parle le P. Costil: il ne se serait pas seulement agi alors d'une association de travaux et d'une communication de privilèges, mais de la fusion des deux sociétés en une seule, formant deux provinces

distinctes. Ce qui autoriserait cette hypothèse, ce sont les démarches qui furent faites en ce sens, sous le P. Blouët de Camilly, en 1686; et il nous semble que, dans la circonstance, il dut s'inspirer des idées du P. Eudes, dont il avait été le confident intime. Cela paraît d'autant plus vraisemblable que le but des deux congrégations était le même, et qu'ainsi elles eussent acquis plus de force et en serré en quelque sorte dans leur action la France entière du nord au midi. Les propositions du P. Eudes à l'Assemblée du clergé de 1645 ne seraient pas pour y contredire, loin de là. La Providence ne le permet pas. Les deux sociétés restèrent séparées; et M. D'Authier de Sigau, malgré tous ses efforts et la protection que le Pape lui accorda, n'arriva point à fonder d'autre séminaire que celui de Valence. Voir, Appendice, note VIII, les articles du projet d'union, dressés en 1686 par le P. Blouët de Camilly sur la demande de M. Barnoin, un des membres de la Congrégation du Saint-Sacrement.

LE P. EUDES OBTIENT DES LETTRES D'INSTITUTION.

71 -

Il lui avait même accordé le droit de vivre en communauté, d'avoir une chapelle, d'y célébrer des offices publics, et d'y administrer les sacrements aux fidèles. Toutefois, ce n'étaient point là des pièces officielles, dont on pût se servir juridiquement, en cas de besoin. Voilà pourquoi, dès son retour, le P. Eudes adressa, en son nom et au nom de ses confrères, une requête à l'évêque de Bayeux, pour lui demander des lettres authentiques d'institution du séminaire de Caen et de sa société. M. d'Angennes n'eut garde de refuser une demande aussi juste; et, le 14 janvier 1644, « le propre jour, où l'on célèbre la fête du Saint Nom de Jésus », dit le P. Costil (1), ces lettres furent signées, scellées, et remises au pieux fondateur. « Fundamentum aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, Christus Jesus », écrit le Vénérable dans le catalogue des jours remarquables pour son institut, « personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, c'est-à-dire le Christ Jésus(2). » Si longues qu'elles soient, nous les rapporterons intégralement. Elles constituent, en effet, le premier titre de la Congrégation de Jésus et Marie, elles sont comme son acte de baptême. De plus, elles confirment ce que nous avons dit de la nécessité des séminaires et des projets du P. Eudes; elles réduisent à néant les accusations portées contre lui.

« Jacques d'Angennes, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, Évêque de Bayeux, à tous ceux qui les présentes verront, salut dans le Seigneur.

« La sollicitude qu'impose la charge pastorale ne doit pas seulement avoir en vue le salut des fidèles, mais encore et surtout veiller aux mœurs des clercs. En effet, s'acquittent-ils avec soin de leur charge? Par l'honnêteté de leur vie, par la pureté de leurs mœurs, par leur science, brillent-ils, comme il convient, d'un vif éclat aux yeux des autres?

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 111, § 7.

(2). Manuel de Prières, p. 296.

72 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Il arrive nécessairement que le culte divin en reçoit une grande splendeur, l'Eglise honneur et gloire, le peuple édification et consolation, tandis que les hérétiques et les ennemis de la croix du Christ voient leurs calomnies et leurs récriminations réduites à néant. Aussi, pour établir et perfectionner la discipline ecclésiastique, nos Pères n'ont-ils rien jugé de plus efficace et de mieux approprié que d'ériger des séminaires pour le clergé, où ceux qui seraient déjà ou qui devraient être promus à quelque degré ou emploi dans l'Eglise, seraient éprouvés pendant un temps convenable, formés à la piété et à la religion, instruits de ce qui regarde leur charge. Ceseraient, en outre, des lieux de retraite, où ceux qui voudraient vaquer à leur propre salut et à leur propre perfection, pourraient venir de temps en temps. Les prêtres chargés des paroisses y pourraient trouver du secours, quand la nécessité le demanderait; et l'on pourrait y prendre des ouvriers capables et exempts de reproche, pour cultiver la vigne du Seigneur et ramasser la moisson dans le grenier du Père de famille par les exercices des missions, c'est-à-dire par des sermons, des exhortations, des catéchismes, l'audition des confessions, la réconciliation des ennemis, et autres

semblables œuvres pies. Enfin, on retirerait de là beaucoup d'autres avantages, qu'il serait trop long d'énumérer.

C'est là sans doute une oeuvre ardue et difficile; et l'on ne peut l'accomplir et la mener à bonne fin qu'avec le secours d'hommes aussi pieux qu'érudits, qui, poussés par le seul amour de Dieu, veuillent bien accepter cette mission, et y consacrer tout leur soin et toute leur attention.

Voilà pourquoi, ayant égard à la très humble requête que vénérable homme, Maître Jean Eudes, prêtre, Nous a présentée depuis peu, dans laquelle il se déclare prêt à travailler à cette bonne oeuvre, si tel est Notre bon plaisir, en compagnie de plusieurs autres prêtres, qu'il s'est associés, et qui sont animés des mêmes sentiments;

Ayant égard aussi à la prière qu'il Nous a faite de lui permettre d'instituer dans Notre diocèse une Congrégation d'ecclésiastiques à laquelle il songe depuis quelques années, pour remplir les dites fonctions; et, celle-ci une fois érigée, d'y recevoir des fonds, des donations et toutes sortes de revenus, et de faire tout ce qui est d'usage en pareille occasion ;

Considérant enfin que, la dite Congrégation ne paraissant pas encore assez solidement établie et formée, pour qu'elle puisse se choisir elle-même un supérieur suivant les règles canoniques, il Nous a demandé d'avoir pour agréable d'y constituer comme supérieur un de ceux qui y sont déjà entrés, avec faculté d'y admettre d'autres ecclésiastiques, et, une fois admis, de les congédier ou de les chasser, d'établir des officiers,

LETTRES D'INSTITUTION DE M. D'ANGENNES.

73 -

de dresser des règles et des statuts, et de faire tout ce qui est d'usage en pareil cas, sans préjudice toutefois du droit qu'aura la dite Congrégation, après son érection et sa confirmation, d'élire un autre supérieur, après la mort de celui que Nous aurons nommé; lequel jouira des mêmes pouvoirs, conformément d'ailleurs aux règles et aux statuts de la dite Congrégation ;

A ces causes, Nous, Évêque de Bayeux, après information régulière sur la foi catholique, la pureté des mœurs, le zèle pour la religion, la doctrine et la capacité du dit Jean Eudes et des autres prêtres qu'il s'est associés, écoutant favorablement la très humble prière qu'il Nous a faite, pour la plus grande gloire de Dieu et de la sainte Église, et en particulier pour l'avantage de Notre diocèse et le progrès de la religion, Lui avons permis et permettons d'instituer et ériger, pour accomplir les susdits exercices des saints séminaires et collèges, la susdite Congrégation d'ecclésiastiques sous le nom et titre de Prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie, comme étant consacrée au souverain sacerdoce du Seigneur Jésus, l'instituteur du saint ordre de prêtrise, et sous la protection de la bienheureuse Vierge Marie, sa Mère; laquelle, établie dans Notre diocèse, demeurera entièrement soumise à Nous et aux Évêques, Nos successeurs, pour la juridiction, obéissance, autorité, correction, approbation, droit ordinaire de visite, que Nous pourrons faire par Nous ou par Nos vicaires généraux ou par tous autres à cela députés par Nous; et lui permettons aussi de recevoir, acquérir et posséder, dans sa dite Congrégation ainsi érigée et instituée, des fonds, des donations, et tous autres revenus de toute nature.

En outre, Nous établissons le susdit Maître Jean Eudes supérieur de la même Congrégation, et Nous lui avons accordé et accordons, au nom de Dieu, le pouvoir d'admettre et d'incorporer d'autres ecclésiastiques dans la dite Congrégation, de les congédier et chasser une fois admis, d'établir des officiers, de dresser des règles et des statuts, de faire et accomplir toutes les autres choses usitées en pareil cas; le tout librement et valablement, mais après avoir préalablement pris, dans les affaires importantes, l'avis de quelques-uns des prêtres les plus anciens et les plus sages de la même Congrégation. Nous décrétons

toutefois que la dite Congrégation. ne pourra se servir absolument d'aucunes règles ou statuts, que Nous ne les ayons auparavant vus et approuvés.

Nous déclarons donc que, en établissant le dit Maître Jean Eudes supérieur de la dite Congrégation, et en lui accordant les pouvoirs précités, Nous n'entendons nullement déroger au droit de la dite Congrégation,

74 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

lorsqu'elle sera érigée et formée, d'élire et de Nous présenter, après la mort du susdit Jean Eudes, un autre supérieur qui jouira des mêmes pouvoirs, conformément aux règles et statuts de la dite Congrégation; non plus qu'au droit de Notre charge d'accepter et approuver le même supérieur ainsi élu par la dite Congrégation et qui Nous aura été présenté, ainsi que tous les autres que, dans la même Congrégation et famille, Nous jugerons capables de prêcher et d'entendre les confessions.

Enfin, Nous accordons et donnons par ces présentes à la susdite Congrégation tous les autres droits, immunités et prérogatives qui appartiennent aux séminaires ecclésiastiques, en sauvegardant néanmoins Notre droit et le droit d'autrui.

En foi et témoignage de quoi, Nous avons signé de Notre main et fait contresigner par Notre secrétaire ordinaire et muni de Notre sceau les présentes lettres.

A Bayeux, le 14 du mois de janvier, de l'an 1644.

JACQUES, Ev. de Bayeux (1)

M. d'Angennes ne pouvait affirmer d'une manière plus nette son initiative personnelle, dans l'établissement de la Congrégation de Jésus et Marie; il ne pouvait mieux réfuter d'avance les accusations calomnieuses portées plus tard contre le P. Eudes, et qui ne tendirent à rien de moins qu'à le faire passer pour un suborneur et un faussaire.

(1). Voir, Appendice, note IX, le texte latin de ces lettres.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Missions. Fondation du Séminaire de Caen

(1 6 4 4).

Carême de Coutances. - Mission de Honfleur et M. Cospéan. - Réponse de Rome à la lettre de M. d'Angennes; mort du Pape Urbain VIII. - Fondation du séminaire de Caen: M. Blouët de Than, le P. Finel, MM. de Répichon. - Le huguenot, de Bourg-l'Abbé.

L'activité déployée par le P. Eudes pour l'affermissement de sa Congrégation ne le détournait pas de ses travaux apostoliques. Pendant que ses disciples commençaient à se faire entendre dans les chaires de Caen (1), il reprenait, lui, la route de Coutances, dans les premiers jours de février (2), pour y remplir la promesse qu'il avait faite l'année précédente d'y prêcher le carême.

Il y fut reçu, non seulement avec les marques d'une profonde estime, mais avec les plus grands honneurs. On s'y souvenait avec reconnaissance et admiration du bien immense opéré dans toutes les classes de la société, durant la mission de 1641. Aussi y eut-il à l'entendre grand concours de peuple. On afflua de la ville, on afflua des paroisses voisines; et la cathédrale, théâtre de sa prédication, ne put

(1). Rappelons que ce fut le 2 février, en la fête de la Purification, que, le P. Manchon prêcha pour la première fois à Notre-Dame (aujourd'hui Saint-Sauveur).

(2). Le mercredi des Cendres, en 1644, tombait le 10 février.

76 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

contenir la foule(1). Pour satisfaire l'ardeur de son zèle et la piété publique, notre saint apôtre distribua tous les jours à son nombreux auditoire le pain de la divine parole.

Cet effort déjà considérable ne suffit point à apaiser le feu dont il brûlait pour le salut des âmes. Il donna, chaque après-midi, des conférences aux religieuses et aux prisonniers; il se tint tout le jour à la disposition de quiconque désirait le consulter, il accommoda les procès, il réconcilia les ennemis; il trouva le temps de s'entretenir avec Marie des Vallées et de lui faire rendre compte de ses états surnaturels; il correspondit activement avec ses amis de Caen touchant les affaires de Notre-Dame-du-Refuge; et tout cela, remarque le P. Martine (3), en observant rigoureusement la loi du jeûne, en demeurant toujours égal à lui-même, toujours aussi tranquille que s'il eût été l'homme du monde le moins occupé, donnant à chacun et à chaque chose toute l'attention qu'ils comportaient, comme s'il n'avait eu rien d'autre à traiter. Admirable et féconde activité, qui l'associait à celle de Dieu toujours immuable et toujours opérant, principe de toute action et

(1). La cathédrale de Coutances, un des monuments les plus remarquables de France, est l'oeuvre de deux architectes qui ont vécu à peu d'années d'intervalle. « Le premier a construit la nef, du plus beau et du plus pur roman, de petit appareil, d'un goût exquis, d'une main- d'oeuvre accomplie. Si cette nef, qui devait être un chœur, avait été prolongée à l'occident, de la longueur prévue dans le plan primitif, la cathédrale de Coutances serait encore une cathédrale remarquable entre les plus belles. Mais le second architecte, adoptant un nouveau genre, préféra mettre ses clochers à la place où le transept aurait été; son transept, avec la sublime tour centrale, à la place de l'abside, et le chœur au delà. De cette sorte, les deux gros piliers de l'abside, qu'il fallut élargir encore, servirent à masquer le point de jonction. C'est beau, c'est incomparable, malgré deux fautes notables, l'une en architecture, l'autre en esthétique. » Cf. LE CANU, Histoire du diocèse de Coutances et Avranches, T. 11, pp. 237-259.

(2). Voir chap. v.

(3). P. MARTINE, Liv. 111, p. 160.

de tout mouvement au sein de son éternel repos (1). On ne saurait dire les biens innombrables produits par cette station.

Pâques tombait le 27 mars. Le P. Eudes rentra donc à Caen dans les premiers jours d'avril, et il y demeura jusqu'à la fin de mai, affermissant ses confrères dans leur sainte vocation, leur inculquant, par ses leçons et par ses exemples, les principes directeurs de leur nouvelle vie, les préparant avec soin à leur importante mission d'éducateurs du clergé. L'organisation de Notre-Dame-du- Refuge, compromise par le départ de Marguerite Morin, lui prit aussi une bonne partie de son temps ; ce fut même alors sa grande préoccupation.

Cependant M. Cospéan, relégué dans son diocèse par la jalouse autorité de Mazarin (1), s'appliquait, avec plus d'ardeur que jamais, à instruire son troupeau et à ramener au bercail ceux qui l'avaient abandonné.

Son désir eût été de voir toutes les paroisses de son évêché sanctifiées et renouvelées par l'action apostolique de son saint ami. Avec quelle joie il avait applaudi à ses efforts et à ses succès à Pont- Lévêque, à Lisieux,

(1). Quoique éloigné de la cour, M. Cospéan ne laissait pas d'y réclamer justice, quand il en était besoin, et d'y faire respecter ses droits, et ceux de ses diocésains. Témoin le fait que voici. Le prélat avait cru devoir refuser son visa pour une cure à un ecclésiastique qui lui était présenté par M. du Four, gouverneur de Pont-Audemer. Celui-ci, pour se venger de ce qu'il regardait comme un affront, obtint de la cour un ordre de conduire à Lisieux des troupes qui étaient à sa disposition, et de les y mettre en garnison. Il voulait chagriner l'évêque, en molestant les habitants. Informé de sa mauvaise volonté, M. Cospéan n'hésita pas, malgré sa disgrâce, à dépêcher un exprès à la reine, avec une lettre où il la pria de ne point ajouter à ses peines sur la fin de ses jours, et de faire retirer les gens d'armes amenés à Lisieux. La reine, qui conservait toujours une grande estime de sa vertu, fit droit à sa demande; et du Four et ses troupes durent quitter la ville. Cf. DE FORMEVILLE, Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux. T. 1, pp. 263-264.

au Mesnil-Mauger, à Pont-Audemer! Avec quelles instances il le pressait sans cesse de se consacrer à l'évangélisation de son peuple! Nous l'avons déjà amplement raconté. En 1644, il le sollicita de porter les grâces et les bénédictions du ciel aux habitants de Honfleur, jolie ville et port de mer à l'embouchure de la Seine, qui comptait huit mille âmes réparties entre plusieurs paroisses et plusieurs communautés. Il aurait vivement désiré y assister lui-même, afin d'en profiter et d'y prendre une part active, comme en témoigne la lettre suivante, écrite dans la première quinzaine de mai (1).

« MON RÉVÉREND PÈRE,

« Je suis plus que jamais dans la résolution de me joindre tout à fait à vous et de faire sous votre direction la mission de Honfleur. Il n'y a point de lieu en Normandie où elle soit plus nécessaire. Toute la côte en sera. C'est un lieu où Notre-Dame est particulièrement honorée (2), et cela seul doit vous rendre cette petite ville très chère. Je me rendrai donc à Lisieux pour mon synode, qui sera le jeudi d'après la Pentecôte (3). Deux jours après, je serai tout près de partir, pour m'épancher longuement dans votre sein (4) . Après cette mission, nous ferons celle de Nonant, quand il vous plaira; et nous passerons chez vous ensemble quelque temps à Caen. Je suis ici logé à l'Oratoire. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous conserve longtemps à son Église, etc... »

M. Cospéan se trouvait alors à Rouen pour un procès; et la paroisse de Nonant, dont il parle, était une paroisse de son diocèse, enclavée dans celui de Bayeux et proche de la ville épiscopale. Son séjour à Rouen se prolongea au delà de son attente, le procès traînant en longueur, et il pria le P. Eudes et ses associés de commencer sans lui la mission de Honfleur.

(1). La Pentecôte était le 15 mai.

(2). Notre-Dame-de-Grâce. - « Id ipsum tibi urbeculam commendabit. »

(3). Le 19 mai.

(4). « Multa in sinum tuum effusus. »

MISSION DE HONFLEUR ET M. COSPÉAN.

79 -

Les missionnaires arrivèrent dans cette ville à la fin de mai ou dans les premiers jours de juin. « Ils y furent reçus », dit le P. Martine, « avec de grands honneurs et une satisfaction extraordinaire. Tous les gens de bien ne pouvaient se lasser de bénir Dieu de leur avoir envoyé, un si Puissant secours pour travailler à leur salut. (1) » Il n'en pouvait être autrement, après les succès apostoliques du P. Eudes dans les villes, si rapprochées, de Lisieux, Pont-Audemer et Pont-l'Évêque.

Notre saint apôtre commença la mission, suivant le même biographe, par un beau sermon, où, après avoir exposé l'ordre des exercices, il montrait aux habitants quels grands biens ils pouvaient en retirer, quelles dispositions ils devaient y apporter pour correspondre aux grâces de Dieu et opérer l'œuvre de leur conversion. Il y fit des merveilles, à son ordinaire; les résultats dépassèrent même toutes les espérances. En apprenant l'affluence du peuple aux prédications, l'empressement des pénitents autour des confessionnaux, les marques de repentir et de componction qu'ils donnaient publiquement, les changements prodigieux accomplis dans les mœurs, le cœur de M. Cospéan tressaillit d'aise: et, le 12 juin, il écrivit au P. Eudes cette lettre à la fois si tendre et si honorable.

« MON RÉVÉREND ET TRÈS CHER PÈRE,

Je bénis Notre-Seigneur de tout mon cœur des grâces qu'il nous fait par vous, et je le supplie de vouloir vous conserver, comme le plus grand bien qui me puisse arriver, me donnant tout à fait à vous. Je savais que vous feriez à Honfleur tout le bien que vous y faites, et que Notre-Seigneur Jésus-Christ y serait glorifié jusqu'à l'étonnement de ceux qui en auraient connaissance. Dieu vous a choisi comme organe et comme ministre de ses grandes miséricordes par lesquelles il prévient et sauve ses enfants. Mon malheur est que je ne puis me joindre à vous, pour des paroisses

(1). P. MARTINE, Liv. III, p. 162.

80 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

que j'ai ici, qui ont besoin de confirmation et de ma présence. J'aurai pourtant l'honneur de vous voir avant la fin de la mission; pour laquelle, je vous en supplie, prenez tant de gens que vous voudrez, et n'épargnez rien. C'est le plus grand de mes contentements de voir le peu de bien que je possède employé si saintement. Pour la confirmation, je crois que je la ferai plus commodément et plus utilement après la mission, qui a assez d'autres emplois non moins nécessaires. La mission de Nonant ne serait pas si utile à mou diocèse que celle de Bernay, qui vous attend depuis si longtemps. Tui tamen arbitrarium res tota esto(1) »

Neuf jours après, toujours à Rouen, le prélat adressait en latin à notre apôtre ce billet plein d'affectueux regrets, dont voici la traduction:

Je hais, plus que vous ne pouvez croire, les entraves qui m'empêchent de voler vers vous. Cela se fera cependant, si je le puis, le plus tôt possible. D'ici là, continuez, mon Père, ce que vous avez commencé, et attendez de moi tout ce qu'on peut attendre d'un frère, d'un père, d'un fils, et tous autres termes d'amour

ou de consanguinité. Je n'ai, grâce à Dieu, rien de plus cher que le salut de ceux que Dieu m'a confiés; et, vous ayant pour apôtre et pour évangéliste, je ne puis en douter. Vous me touchez donc par l'endroit qui m'est le plus sensible, et vous m'obligez au delà de tout ce qu'on peut penser. Que le Seigneur vous bénisse de Sion, et puissiez-vous jouir des biens de Jérusalem tous les jours de votre vie, et posséder ensuite la vie éternelle. Ce sont là les vœux de celui qui vous souhaite mille bénédictions dans le Seigneur, et qui est votre Père et votre serviteur.

« † PHILIPPE, évêque de Lisieux

(1) « Je laisse cependant le tout à votre jugement. »

(2). Odi supra quam possis credere compedes, quibus ad te vetor evolare; fiet id tamen, si qua possum, quam citissime. Perge interim, mi Pater, quæcœpisti, et a me omnia expectato, quæ a fratre, patre, filio, et si qua sunt alia amoris aut sanguinis vocabula, possunt expectari. Nihil mihi (Laus Deo!) est carius eorum salute, quos mihi Dominus commisit. Te apostolo atque evangelista, de ea non possum dubitare. Ea igitur parte me tangis, qua neque habeo ardentius, meque adeo supra fidem omnem devincis. Benedicat tibi Dominus ex Sion, et videas bona Jerusalem omnibus diebus vitæ tuæ, et habeas vitam æternam! Hæc sunt vota benedictis in Domino animæ tuæ Patris ac servi.

PHILIPPUS, episc. Lexoviensis. Cette lettre est du 21 juin.

MISSION DE HONFLEUR ET M. COSPÉAN.

81 -

Une lettre du P. Eudes lui permettait, deux jours plus tard, de renouveler ses sentiments d'estime et de tendresse, en même temps que sa gratitude pour tout le bien fait à ses diocésains.

« MON CHER PÈRE, MON FILS ET MON FRÈRE,

« J'approuve tout ce que vous approuvez; et il n'y a rien en quoi mon Iscariote (1) me nuise davantage, qu'en m'arrachant à vos embrassements. Je vous suis personnellement redevable de ce que vous doivent un très grand nombre des miens que vous gagnez au Christ, et il me plaît d'être votre débiteur. Car de qui le serais-je avec plus de bonheur? Cependant je m'acquitterai avec plus de plaisir encore. Dès qu'il me sera loisible, je volerai vers vous, pour me lier à vous d'un lien si étroit que la mort seule puisse le dissoudre. Vivez heureux, mon Père, et tenez pour assuré qu'il n'y a personne sous le ciel qui vous honore et vous aime d'une affection plus ardente que celui que vous chérissez comme votre véritable Père en Jésus-Christ.

« PHILIPPE, évêque de Lisieux(2). »

La mission d'Honfleur devait se terminer, et le P. Eudes rentrer à Caen, sans que M. Cospéan eût pu le rejoindre. Les chicanes toujours renaissantes de sa partie les privèrent l'un et l'autre de cette satisfaction. Mais, si le prélat ne fut pas là pour clôturer les exercices et pour remercier les missionnaires de leur infatigable zèle, tous ceux qui avaient assisté à la mission, pénétrés de reconnaissance pour les

(1). C'est ainsi qu'il appelle son chicaneur.

(2). « Pater, fili et Frater mi, probo quæ probas omnia, nec ulla re mihi magis nocet Iscariotes mens, quam quod me a tuis avellat amplexibus. Unus tibi debeo, quod tibi debent innumeri mei, quos Christo adjungis, et lubens debeo. Cui enim possum felicius? Sed persolvam lubentius; mox ut licuerit, ad te evolabo, tecum nectendus vinculo, quod sola mors solvet. Vive felix, Pater mi, et habeto exploratum neminem esse soli cœlo, qui te ardentiori colat ametque affectu, quam quem diligis ut tuum in Christo vere Patrem,

« PHILIPPUS, episc. Lexoviensis. »

Cette lettre est du 23 juin.

82 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

prodiges de grâce accomplis par leur ministère, les chargèrent de bénédictions à leur départ.

Pendant que le P. Eudes et ses confrères oubliaient ainsi leurs propres intérêts pour ne songer qu'aux intérêts de leurs frères, la Providence travaillait à leur cause: elle y travaillait à Rome, elle y travaillait surtout à Caen.

A Rome, où toutes choses se font avec maturité et lenteur, ce qui est un gage de divine sagesse, la lettre de M. d'Angennes avait été lue et examinée dans une séance des cardinaux tenue le 21 juin (1). En conséquence, on avait décidé d'envoyer au Nonce de France le sommaire de la supplique de l'évêque de Bayeux, et de prier celui-ci de lui adresser l'information. Deux lettres furent donc écrites quelques jours plus tard, le 2 juillet, par le secrétaire de la Propagande. Celle du Nonce était conçue en ces termes:

À MONSEIGNEUR LE NONCE APOSTOLIQUE, Paris.

« Messieurs les cardinaux de cette Sacrée Congrégation de la Propagande désirant être informés par Vous et avoir votre avis relativement à une supplique ici faite par l'Evêque de Bayeux, on Vous envoie ci-inclus le sommaire de la lettre au dit Evêque. Ayez soin de me communiquer aussi promptement que possible ce que Vous suggérera votre prudence et les informations que vous pourriez avoir d'ailleurs... » (2).

(1). Les Procès-Verbaux des Actes en font mention ainsi qu'il suit sous ce titre: De Congregatione sacerdotum Jesu-Mariae in Bajocensi, diocesi Gallix et ejus confirmatione. «Le cardinal Lugduno ayant fait le rapport des lettres de l'Evêque de Bayeux demandant avec instance l'approbation d'une Congrégation de Prêtres instituée par lui sous le titre de Jésus et Marie, afin que, par son moyen, les prêtres séculiers soient formés à l'exercice des missions et à l'administration des sacrements sous la conduite du docteur Jean Eudes, prêtre doué de science et de prudence, la Sacrée Congrégation a ordonné d'en écrire au Nonce de France, pour qu'il prenne les informations convenables et donne son avis.

« Que l'on envoie donc au Nonce le sommaire de la lettre, et que l'on écrive en latin à l'Evêque afin qu'il leur procure l'information. » Année 1644, p. 130, n. 36.

(2). Lettres italiennes de la Sacrée Congrégation, année 1644, vol. 22, p. 137.

RÉPONSE DE ROME.

83 -

On le voit par ces lignes, le secrétaire de la Propagande paraissait assez disposé à favoriser la demande de M. d'Angennes. De son côté, le cardinal de Saint-Onuphre, par une lettre arrivée à Bayeux au commencement de juillet (1), informait le même prélat de la décision de la Sacrée Congrégation, et l'assurait qu'elle louait son zèle et se portait avec une inclination particulière à le seconder.

La mort du pape Urbain VIII, le 29 juillet, fit surseoir à toutes les affaires pendantes en cour de Rome. Mais, si Dieu ne laissa au P. Eudes, près du Saint-Siège, que des espérances, il lui accorda, à Caen même, des réalités.

La Congrégation de Jésus et Marie, grâce à la charité de ses amis, avait fait face à ses premières nécessités. Toutefois, avec le peu qu'elle possédait, elle ne pouvait prétendre à sa première fin, qui était de recevoir et de former des ecclésiastiques aux vertus et aux fonctions de leur état. Pour accomplir cette œuvre des œuvres, il fallait que son séminaire eût une existence solide et non précaire, qu'il fût pourvu de revenus suffisants. M. d'Angennes en avait fait l'observation dès le début, tout en s'en remettant à la prudence du P.

Eudes et aux bons soins de la Providence (2). Celle-ci ne trompa la confiance, ni de l'évêque, ni du pieux instituteur. Elle inspira à un jeune gentilhomme la résolution de consacrer la meilleure partie de ses biens à la fondation de cet établissement, et de se donner lui-même à la nouvelle congrégation. Ce gentilhomme s'appelait M. Nicolas Blouët de Than.

Neveu de M. et Mme de Camilly, il appartenait à une famille distinguée par sa noblesse et par ses vertus (3).

(1). P. MARTINE, Liv. 111, p. 165. - Il paraît bien que cette réponse fut distincte de la lettre du secrétaire écrite le 2 juillet.

(2). Cf. T. 1, ch. XV111, p. 484.

(3). Cf. T. 1, ch. X11, p. 290.

84 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Il avait eu le bonheur de conserver intacts les sentiments de tendre piété, qu'on lui avait inspirés dès son enfance. Longtemps indécis sur le parti qu'il devait prendre, il n'avait rien négligé, ni du côté des sciences humaines, ni du côté de la pureté des mœurs et de la sainteté de la vie, pour être digne de suivre dans le choix de sa vocation, quelle qu'elle pût être, les indications de la Volonté divine. Vers 1644, il accomplissait sa vingt-cinquième année, et il ne se sentait nullement porté à renoncer aux avantages que le monde lui promettait. Déjà même il cédaît aux sollicitations de sa famille qui lui avait ménagé une alliance des plus honorables, et le mariage allait se conclure, quand le P. Eudes lui suggéra la pensée de faire une retraite, avant de prendre une dernière résolution.

Il partit donc pour Paris, et, sous la direction du P. Jean Chrysostome, il se reconnut appelé à l'état ecclésiastique. Ce point déterminé, restait à résoudre s'il servirait l'Eglise dans le siècle ou dans une communauté. Il pria, il se recommanda aux prières des personnes pieuses qu'il connaissait; il consulta ceux qui s'intéressaient davantage à son salut et à son avancement dans les voies de la perfection; enfin il supplia Marie, par l'intermédiaire d'une âme éminente en vertu et favorisée de lumières spéciales(1), de lui indiquer clairement la volonté de son Fils, afin qu'il l'accomplît tout entière. Le 5 mai, cette Mère de bonté, récompensant la dévotion singulière qu'il professait pour elle depuis ses plus tendres ans, l'honora de cette réponse, qui est à la gloire de sa piété et de la Congrégation de Jésus et Marie.

«S'il désire me choisir pour son épouse, nous serons unis par un lien d'amour et d'une charité divine; et tout ce qu'il a fait et fera sera

(1). Marie des Vallées, du moins, cela paraît très probable. C'est par la même voie que semblent lui être venues les réponses que nous allons transcrire.

M. NICOLAS BLOUËT DE THAN.

85 -

agréable à mon Fils; Je me l'approprierai, comme si je l'avais fait moi-même, et tout ce que j'ai fait en cette vie, depuis ma Conception jusques à mon Assomption, lui sera approprié en la manière qui lui sera convenable. Et il lui arrivera la même fortune qu'à un pauvre jeune homme, qui, n'ayant que cinq sols, viendrait à épouser une reine infiniment riche; laquelle ne s'approprierait pas ses cinq sols, mais le rendrait propriétaire de tout ce qui lui appartiendrait, en vertu du mariage qui rend les choses communes pour les biens temporels. S'il veut fonder la maison des Prêtres de la Congrégation qui est celle de mon Fils et la mienne, nous l'aurons aussi agréable que s'il nous donnait son bien pour notre subsistance, et que nous en eussions un grand besoin; de même qu'un bon père et une bonne mère ont aussi agréable qu'on donne à leurs enfants ce qui leur est nécessaire et convenable, que si on le donnait à eux-mêmes. »

Confus d'une faveur, à laquelle son humilité et la connaissance de son néant ne lui eussent jamais permis d'aspirer, M. Nicolas Blouët de Than conçut dès lors, pour la très sainte Vierge, un respect, une

confiance, une tendresse, qu'on rencontre rarement même chez ses plus dévots serviteurs: et, pour s'y entretenir d'une façon sensible, il prit l'habitude d'avoir toujours en main « une de ses images en bosse, qu'il baisait et caressait », dit le P. Costil, « avec plus d'affection que les amants ne font les portraits de leurs maîtresses. »

La proposition de Marie était pour lui un ordre qu'il s'empressa d'exécuter. Le 2 août, il donna au séminaire de Caen quinze-cents livres de rente et trois mille livres d'arrérages, par un contrat dont les termes sont un monument admirable de sa religion et de sa fidélité à correspondre aux avances de son auguste épouse.

Il y reconnaît, dit le P. Costil, « qu'il ne peut arriver à l'homme, d'affaire plus importante que de rechercher Dieu dans la simplicité de son cœur et de s'appliquer au salut des âmes, si précieuses aux yeux de Jésus-Christ, notre Sauveur et notre Rédempteur, qu'il a voulu les racheter au prix de son sang et qu'il en a recommandé spécialement le

86 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

soin aux prêtres, auxquels il a, à cette fin, communiqué de sa puissance plus qu'au reste des hommes et même aux anges, desquels aussi il exige une plus grande sainteté. C'est pourquoi, c'est un emploi très utile à l'Eglise de Dieu, que celui des prêtres du séminaire de Caen, qui y a été établi sous l'autorité du Seigneur Évêque de Bayeux, sous le titre de la Congrégation de Jésus et Marie, pour instruire et former les ecclésiastiques à bien faire toutes leurs fonctions, leur insinuer l'esprit et l'estime de leur condition, l'obligation qu'ils ont de l'honorer en réglant leur conduite, leur persuader que le bon exemple est un moyen très efficace pour retenir les gens de bien dans le chemin de la vertu, et aux autres un puissant motif de s'occuper du soin de leur conversion; et enfin pour prêcher, catéchiser dans les missions, où les dits prêtres sont et seront appelés. A quoi les prêtres de cette congrégation ne pouvant satisfaire sans le secours du temporel, il leur donne la somme qu'on a marquée ci-dessus, à condition de faire célébrer tous les samedis une messe en l'honneur de la Sainte Vierge, et, après sa mort, au jour qu'elle sera arrivée, tous les ans autant de messes pour la même dévotion qu'il y aura de prêtres dans le séminaire, ainsi qu'aux cinq principales fêtes de la Sainte Vierge, et, après la mort des aînés de ses héritiers, trois messes, dont les deux dernières seront en l'honneur de la sainte Vierge(1). »

Marie eut pour si agréables cette donation et ces sentiments de dévotion à son égard, qu'elle fit assurer M. Blouët de la satisfaction de son Fils et de la sienne. « Jésus, pour l'amour d'elle, lui en paierait les intérêts, dès ce monde, par une abondance de grâces nouvelles qui rejailliraient sur sa famille; et il serait lui-même sa récompense, sans préjudice de la vie éternelle. Pour elle, en qualité de fidèle épouse, elle prendrait soin de le secourir dans tous ses besoins du corps et de l'âme. »

Encouragé par ces promesses, le pieux jeune homme ne s'arrêta pas en si beau chemin, et, puisque l'institut naissant était si cher à la Reine du ciel et à son divin Fils, il ne crut pouvoir mieux reconnaître leurs bontés, qu'en y sollicitant

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. 11, XVII. - Voir, Appendice, Note X, la pièce elle-même.

FONDATION DU SÉMINAIRE DE CAEN.

87 -

son admission. Les paroles de Marie n'étaient pas une claire indication de leur bon plaisir? Avec quelle joie et quelle reconnaissance pour Nôtre-Seigneur et sa sainte Mère le P. Eudes et ses compagnons accueillirent cette demande, nous le laissons à penser. M. Blouët de Than était une âme angélique, au jugement du Vénérable, et ses vertus autant que ses talents naturels le prédisposaient merveilleusement à tous les emplois de la congrégation. Il y entra le 15 août, en la fête de l'Assomption et du Couronnement de celle qu'il

avait choisie pour épouse et pour gardienne de sa pureté.

Ce jeune gentilhomme ne fut pas le seul à contribuer à la fondation du séminaire de Caen; il eut des imitateurs. Le P. Finel, déjà membre de la communauté, ajouta aux sommes précitées trois cents livres de rente à prendre sur ses biens, et en particulier sur sa terre de Pont-d'Aulne. Le contrat en fut passé le même jour que celui de M. Nicolas Blouët, et leurs deux noms furent joints, en 1650, dans les lettres d'enregistrement délivrées au Parlement de Rouen.

Un mois plus tard, M. de Répichon et M. de Lion, son fils, dont nous avons déjà dit les relations avec le P. Eudes (1), s'engageaient à verser une somme de quatorze mille livres pour la fondation du même séminaire. L'acte de cette donation portait expressément qu'elle n'avait été faite « qu'à la suite de plusieurs conférences avec le P. Eudes sur la nécessité d'un pareil établissement et d'une congrégation qui s'y appliquât; dessein que le P. Eudes n'avait entrepris qu'après en avoir obtenu l'approbation de plusieurs prélats, docteurs en théologie, et autres grands, pieux et doctes personnages, qui l'avaient tous animé à une si sainte et si louable entreprise, pour laquelle le sieur fondateur avait

(1). Voir T. 1, ch. X11, pp. 292-293.

88 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

déjà donné une bonne partie des deniers nécessaires pour faire subsister les missionnaires, depuis qu'ils s'étaient rangés en communauté (1) » Il est vrai que M. de Répichon ne versa sur cette somme que trois mille livres, en raison d'une clause du contrat qui ne put être remplie. Les lettres patentes de la Congrégation de Jésus et Marie devaient être enregistrées au Parlement, et le séminaire agréé par le Maire et les échevins de Caen, dans l'espace de deux ans. Dieu ne le permit pas. Voulant fonder sur la croix le nouvel institut, il laissa la tempête se déchaîner contre lui de toutes parts, et le battre de ses assauts furieux durant près de huit années (2). Nous en raconterons prochainement l'origine et les premiers efforts

Pendant les missionnaires, depuis leur retour de Honfleur, s'appliquaient aux exercices du séminaire; ils ne les interrompaient, les dimanches et jours de fête, que pour rendre service aux différentes paroisses de la ville et des faubourgs; et ainsi en fut-il le reste de l'année 1644, ils ne firent aucune mission. Dans ses rares loisirs, leur supérieur s'occupait déjà à préparer les Règles et les Constitutions de sa société, pour les présenter tant à Rome qu'en France, lorsqu'il en solliciterait de nouveau l'approbation. Toutefois la majeure partie de son temps était prise par le soin de sa communauté, la direction des âmes qui recouraient à son ministère ou à ses conseils, la prédication dans les églises de la ville et dans les monastères de religieuses.

Arrivait-il aussi que quelque malade, pécheur endurci,

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 1V, § 18.

(2). Pour tout ce qui concerne cette fondation du séminaire de Caen, Cf. P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 1V, §18. Fleurs, T. 11, XVII. - P. MARTINE, Liv. 111, P. 166. - P. DE MONTIGNY, T. 1, Liv. IV, pp. 292-296.

(3). Voir plus loin, Ch. VI.

LE HUGUENOT DE BOURG-L'ABBÉ. 89-

refusât les secours de la religion, ou que quelque huguenot, opiniâtrement attaché à ses erreurs, ne voulût entendre à aucune proposition de retour au giron de l'Eglise? On faisait appel à son expérience et à son zèle apostolique; et la grâce, qui accompagnait toutes ses démarches, triomphait ordinairement des résistances en apparence les plus invincibles. Témoin ce fait, qui nous a été transmis par le P. Martine, et qui se rapporte à la fin de cette même année 1644.

Il y avait au Bourg-l'Abbé, faubourg de Caen, un huguenot très dangereusement malade. Quelques-uns de ses voisins, catholiques sincères, auraient vivement désiré. l'arracher à ses erreurs, mais tous leurs efforts demeuraient vains. Ils s'adressèrent au P. Eudes, et le prièrent de tout tenter pour sauver cette âme. Il accepta. S'étant donc transporté chez le malade, il y rencontra deux protestants. Après les civilités d'usage, notre saint apôtre leur demanda s'ils avaient quelque charge dans leur Église.

--Nous sommes diacres, lui répondirent-ils.

-Vous savez alors, sans aucun doute, messieurs, votre religion, reprit le P. Eudes. Eh bien, vous me feriez grand plaisir de me dire combien il y a de personnes en Jésus-Christ.

- Belle question à nous faire! Apparemment vous nous prenez pour des enfants.

- Et tous deux d'éclater de rire, et de se moquer de leur interlocuteur.

-Il n'importe. Faites-moi seulement le plaisir de me dire ce que vous en pensez.

Eh bien, il y en a deux.

En vérité, messieurs, il y a deux personnes en Jésus-Christ! Vous êtes bien propres à instruire les autres, vous

90 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

qui ne savez pas même les premiers éléments de votre catéchisme.

Confusion des deux diacres qui déguerpirent aussitôt, dans la crainte d'être embarrassés par de nouvelles questions. Resté seul avec le moribond, le P. Eudes ne manqua pas de profiter d'une si belle occasion, pour lui montrer la fausseté de sa secte et l'ignorance de ceux qui avaient charge d'enseigner les autres. Il ne le quitta pas, qu'il ne l'eût suffisamment instruit et déterminé à abjurer l'hérésie (1).

(1). P. MARTINE, Liv. 111, p. 167.

CHAPITRE CINQUIÈME.**Notre-Dame-de-Charité.****(1 6 4 3 - 1 6 4 4) .**

Extrême pauvreté. - Postulantes: Mlle de Saint-André; Mlle de Taillefer et ses compagnes. - Générosité de Marie des Vallées et don imprévu. - Projet de location d'une maison nouvelle. - Difficultés et sortie de Mlle de Saint-André, des Valognaises, de Marguerite Morin et de ses collaboratrices. - Héroïque persévérance de Mlle de Taillefer. - Obtention de trois religieuses de la Visitation; le P. Eudes et saint François de Sales; gouvernement de la Mère Patin et premiers règlements; prise d'habit de Mlle de Taillefer; ferveur des postulantes. - Notre-Dame-de-Charité à la rue des Jacobins (1).

Par la donation de M. Blouët de Than et du P. Finel, le séminaire de Caen pouvait être considéré comme solidement établi au temporel. Vers la même époque, se dénouait aussi pour Notre-Dame-de-Charité (2) une situation des plus critiques au spirituel, par l'arrivée de trois religieuses de la Visitation, qui allaient en devenir les directrices. Pour la bien exposer, reprenons les choses d'un peu plus haut. Il importe de suivre le fil des événements, afin d'y admirer la

(1). Pour tout ce chapitre, consulter les Annales de Notre-Dame-de-Charité, le P. MARTINE, Liv. VI, le P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 1, ch. V, le P. ORY, Origines de Notre-Dame-de-Charité, P. 1, ch. 111-V.

(2). L'établissement ne portait encore que le nom de Notre-Dame-du-Refuge. Ce ne fut qu'en 1641, au plus tôt, qu'il prit celui de Notre-Dame-de-Charité, avec l'arrivée des Visitandines, nom qui fut consacré par la bulle d'Alexandre VII et le seul qui soit demeuré. Nous l'employons néanmoins, dès maintenant, pour éviter toute confusion dans l'esprit des lecteurs.

LE VÉNÉRABLE JEAN, EUDES.

sagesse et la patience du Vénérable, dans une crise où devait sombrer, semblait-il, l'œuvre qu'il s'efforçait de conduire à bon port.

Les lettres-patentes de Louis XIII n'avaient pas tiré de peine la communauté des Repenties. La pauvreté y demeurait fort grande. Présent, le P. Eudes tâchait d'y remédier par des quêtes; absent, il n'épargnait rien pour subvenir à l'extrême nécessité, où ces filles se trouvaient parfois réduites. Néanmoins, faisant alors plus de fond sur la bonté divine que sur ses propres industries, il mettait toute sa confiance en la Providence; et ces sentiments, il désirait que ses protégées et leurs directrices en fussent également animées. Aussi ne cessait-il de les leur inculquer de vive voix ou par lettre.

C'est ainsi que, durant la mission de Saint-Sauveur-le-Vicomte (juin 1643), Mme de Camilly, l'économe volontaire de cette maison, lui ayant écrit ses difficultés pécuniaires, il lui répondit :

« Continuez, ma chère Fille, à vous confier en Dieu, et tenez pour certain que notre Mère Admirable aura soin de ses filles, et qu'elle leur donnera tout ce qui sera nécessaire. Mais il est bon d'avoir des croix; c'est notre gloire et notre couronne. »

Marie, du reste, daignait confirmer à cette pieuse dame les assurances de son serviteur par la bouche de la sœur Marie des Vallées, au moment où, déconcertée par les épreuves de Notre-Dame-de-Charité, elle se demandait si cette fondation était vraiment voulue de Dieu : « Je répondrai à ma fille par œuvre, » dit-elle, « et lui ferai connaître que mon Fils et moi voulons qu'elle subsiste. »

Les effets de sa maternelle protection ne tardèrent pas à se faire sentir, en suscitant à l'institut

naissant de précieux

Mlle DE SAINT-ANDRÉ, Mlle DE TAILLEFER.

93 -

concours, qui servirent, au moins momentanément, à relever les courages.

A la mission de Saint-Sauveur-le-Vicomte, une jeune personne de noble extraction, Mlle de Saint-André, touchée de la grâce, prit la résolution de se consacrer à l'œuvre des Repenties; et, dans ce but, ayant vendu ses terres, elle en apporta le prix, qui était de seize mille livres, pour fonder l'établissement de Notre-Dame-de-Charité.

A la mission de Valognes, une autre jeune fille de non moins noble origine, Mlle Renée Eustache de Taillefer, fut à son tour gagnée par le P. Eudes à la même œuvre. Sur ses conseils, elle quitta son pays et la maison de son père, avec tous les avantages terrestres qu'elle possédait ou qu'elle était en droit d'espérer, pour aller aider au souverain Pasteur à ramener au bercail les brebis égarées. Et ce sacrifice, elle l'accomplit avec une générosité peu commune, qui attestait une âme héroïque entre toutes. L'avenir ne démentit pas ce pronostic, tant s'en faut. Avec elle partirent aussi pour Caen trois autres jeunes filles de qualité, parmi lesquelles une de ses sœurs.

Réunies à Mlle de Saint-André et à Marie Herson, jeune enfant de douze à treize ans, propre nièce du Vénérable, qui l'avait donnée à Notre-Dame-de-Charité l'année précédente (1642), la veille de la Présentation de la sainte Vierge, elles formèrent comme un premier essaim de postulantes, douce espérance de la congrégation naissante.

A Coutances, soit en 1643 à son retour de Valognes, soit en 1644 durant le carême qu'il y prêcha, le P. Eudes, dans ses entretiens avec Marie des Vallées, ne trouva pas seulement de nouvelles lumières pour la consolidation de son œuvre. La Vierge Marie inspira à cette sainte âme la résolution de consacrer à la subsistance des Repenties les

94 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

huit cent livres qui constituaient son petit avoir, et immédiatement elle remit cette somme au Serviteur de Dieu.

A Coutances également, dans les premiers jours de mars 1644, la sainte Vierge adressa au pieux fondateur un autre secours providentiel, comme il résulte de la lettre suivante écrite par lui à M. et à Mme de Camilly.

JESUS, MARIA,

TRÈS CHER FRÈRE DU CŒUR ET TRÈS CHÈRE SOEUR,

« J' ai reçu votre lettre. Dieu soit béni de la ferveur de nos messieurs de Lyon et de Répichon
. Nous prions tous les jours pour vous et pour toutes vos affaires. Je vous écrivis par la dernière poste ce qu'on a répondu là-dessus: notre Mère Admirable a promis de donner un denier à ses filles, qui sont nos Sœurs.

Elle appelle cela un denier, parce qu'elle ne fait pas grand état des choses temporelles; et, de ce denier, elle m'a envoyé aujourd'hui deux cents livres, que j'ai entre les mains. Je ne sais combien il me reste encore du denier (1), ni par quelle vole vous l'envoyer. Si M. de la Mare ou quelqu'autre savait quelqu'un qui voulût vous le bailler à Caen et le prendre ici, cela serait bien.

Quoi qu'il en soit, je vous prie de leur bailler cette somme peu à peu, selon leurs besoins et votre discrétion. Si je ne trouve point d'autre voie pour vous le faire tenir, je vous le porterai à Pâques. »

A la même époque, le P. Eudes avait aussi à se préoccuper de trouver à la communauté un logement plus convenable que celui qu'elle habitait; et la question n'était pas plus facile à résoudre que celle de l'entretien. La lettre suivante à Mme de Camilly nous montre qu'alors il songeait acquérir une maison de M. de Montfort.

JESUS, MARIA.

« J'espérais recevoir aujourd'hui de vos lettres par la poste, très chère Fille, et apprendre votre sentiment de la maison de M. de Montfort;
(1). A recevoir.

LETTRES A Mme DE CAMILLY.

95 -

nais je n'ai reçu qu'un mot de notre frère Mannoury, qui m'annonce son arrivée. Je crois que vous vous êtes réservée de m'écrire par lui. Il me mande que M. Jourdan et lui ont visité la maison de M. de Montfort, et qu'ils la trouvent merveilleusement propre et logeable. Selon tout ce qu'il m'écrit, il ne faut pas laisser aller cette occasion. Elle est un peu proche de l'Oratoire, mais cela importe peu. Je laisse néanmoins tout à votre jugement et à celui du Frère du cœur. Je vous envoie la lettre que m'écrit M. Mannoury: lisez-la, s'il vous plaît, et la considérez. Je supplie notre bonne Mère de vous inspirer sa volonté là-dessus . . .
Si vous la jugez propre, écrivez, s'il vous plaît, à M. de Bernières de la prendre de M. Patri et de s'en assurer... »

Cette lettre, dont la copie n'est point datée, semble avoir été écrite de Coutances en 1644; ce qui le confirme, c'est la suivante, qui est du 23 mars de la même année. La destinataire en est encore Mme de Camilly.

« Je n'ai point de loisir d'écrire à d'autres qu'à vous. Dites à M. de Bernières de s'assurer de la maison. S'il est besoin de garanties, MM. de Notre-Dame et Finel s'obligeront. »

Et il ajoutait, au sujet d'une postulante qu'on lui présentait, ces lignes marquées au coin de la sagesse et dignes de servir de règle à ses filles en pareille matière.

« Voyez aussi notre chère sœur Marguerite (1), et dites-lui que cette fille de Néhou est fort infirme, et qu'il n'est pas prudent d'en charger la maison. Quant à celle de Caen, ce que vous m'en mandez est considérable; mais néanmoins je pense qu'il vaut mieux différer sa réception jusqu'à mon retour. Toutefois je laisse cela à votre jugement, ma chère Fille, et à votre volonté. Seulement je vous prie de bien considérer la jeune personne pour voir si elle est bien résolue de renoncer entièrement à sa propre volonté, si elle a le zèle du salut des âmes, si elle a l'esprit naturellement bon, si elle est saine de corps, car on ne saurait dire combien il est important de prendre garde aux personnes qu'on reçoit et de les examiner et éprouver soigneusement. Surtout il faut bien se garder d'en recevoir qui aient l'esprit du monde, l'esprit de superbe et de vanité »

(1). Marguerite Morin.

(2). Lire, Appendice, Note XI, le reste de cette lettre intéressante.

96 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

Le P. Eudes avait raison de parler ainsi, et d'exiger notamment de celles qui prétendaient à entrer

dans sa petite communauté, un entier renoncement à leur volonté et à leur sens propres. Car, faute de cette abnégation, Marguerite Morin, depuis près d'un an, lui suscitait de graves difficultés, et menaçait de renverser l'édifice dont il avait eu tant de peine à poser les premières assises. A l'arrivée de Mlle de Saint-André, qui à beaucoup de mérite joignait l'avantage d'apporter une dot plus considérable que la sienne, elle s'était prise à craindre que la nouvelle venue ne la supplantât dans la maison et ne lui ravit le titre de fondatrice, dont elle avait jusqu'alors la paisible possession. Cédant à cette impression fâcheuse, elle la traita bientôt comme une rivale, la harcelant de ses mauvais procédés, trouvant à redire à toutes ses paroles et à tous ses actes, la brusquant en toute rencontre, et, néanmoins, se posant en victime. Elle payait en cela son tribut à l'humaine nature. Quoique aveuglée par ses préjugés, elle ne cessait pourtant pas d'être une fille honnête et vertueuse, digne de la confiance des gens de bien.

Mlle de Saint-André en fut réduite à se retirer. Elle ne s'y résigna qu'à grand-peine; car elle avait une véritable vocation pour cette vie d'apostolat et de charité à laquelle elle s'était consacrée. Mais il lui sembla et le démon ne manqua pas d'augmenter ses craintes qu'elle ne trouverait jamais la paix dans cette communauté, où l'antipathie de la directrice lui serait une occasion permanente d'offenser Dieu.

Le mal, durant cette épreuve, fut l'absence prolongée du P. Eudes.(1) Si elle l'avait eu à ses côtés, encouragée par

(1). Peut-être cela se passa-t-il avant son retour de Valognes; il paraît pourtant plus probable que ce fut durant son séjour à Paris, en 1643-1644.

DÉPART DE Mlle DE SAINT-ANDRÉ ET DES VALOGNAISES.

97 -

sa bonté, elle se fût sans doute ouverte à lui de ses peines, et cette confiance, jointe aux sages avis de l'homme de Dieu, eut facilement dissipé son trouble et rasséréiné son âme. Réduite à ne s'entretenir avec lui que par lettres, sa timidité naturelle l'empêcha de le faire aussi souvent qu'il nécessaire, et de s'expliquer en toute sincérité. Marguerite Morin, au contraire, écrivait fréquemment au P. Eudes, et s'appliquait à lui présenter les choses à son avantage.

Au milieu de ces difficultés, le pieux fondateur crut avec raison qu'il devait suspendre son jugement jusqu'à son retour afin de voir de ses yeux, et de prononcer en parfaite connaissance de cause. Il eût donc voulu, et il l'espérait, que Mlle de Saint-André eût différé de prendre parti. Elle n'en eut pas la patience, et, lorsqu'il arriva à Caen, il ne la trouva plus à Notre-Dame-de-Charité. Il est vrai qu'elle conserva toujours beaucoup d'estime et d'affection pour cette communauté, où elle eut souhaité passer sa vie, plusieurs années même, après sa sortie, elle donna pour les rentes une somme de trois mille sept cents livres.

Le départ de Mlle de Saint-André causait un grave préjugé à l'oeuvre naissante; ce n'était que le prélude d'épreuves plus grandes encore.

Découragées à leur tour, la soeur de Mlle de Taillefer et deux autres Valognaises abandonnèrent peu après leur vocation; et, de leur côté, les premières directrices, par attachement à leur esprit propre, mirent la communauté à deux doigts de sa ruine.

(1). Les biographes du P. Eudes et de Notre-Dame-de-Charité ne précisent pas la date de leur sortie. Peut-être ne partirent-elles qu'après Pâques, et sont-elles de ces âmes que Dieu lui a adressé et qu'il « ne peut voir », comme il l'écrit à Mlle Taillefer (voir page 99). Mais ces expressions peuvent, à la rigueur, s'appliquer aux directrices de la maison, qui faisaient cause commune avec Marguerite Morin.

98 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Marguerite Morin était, nous l'avons dit, une fille d'intelligence et de caractère. Elle avait ses idées,

et elle tenait à les réaliser, par amour du bien, malheureusement à son point de vue personnel. Débarrassée de celle qu'elle regardait comme une rivale, elle se crut maîtresse, et commença d'agir à sa tête. Elle rêva même d'introduire dans la maison la Règle des Ursulines, assurément très bonne en principe, mais dont ne voulait pas le P. Eudes qui, lui, préférait l'esprit de la Visitation. Incontestablement le droit était du côté du fondateur. Une même communauté ne peut avoir deux maîtres, recevoir et suivre deux directions. Marguerite Morin eut agi sagement, en renonçant à son propre sens. Soutenue par les conseils du confesseur que le P. Eudes avait choisi pour remplacer le P. Mannoury trop occupé au séminaire, et qui, dit-on, trouva dans cet emploi la perte de sa vocation, elle manqua d'une abnégation qui eut été fort méritoire devant Dieu, et s'entêta dans ses idées. Tout d'abord le P. Eudes la ménagea, dans l'espoir de l'amener par la douceur à reconnaître ses fautes et spécialement l'injustice de sa conduite à l'égard de Mlle de Saint-André. Peu soucieuse de ses avis et de ses corrections, elle continua d'innover. L'homme de Dieu dissimula la peine qu'il ressentait d'une telle opposition, persuadé qu'elle finirait, sous l'action de la grâce, par rentrer en elle-même. Son espérance fut déçue. Plus il souffrait avec patience, plus elle persistait dans ses prétentions. Enfin elle prit avec les autres directrices la résolution de se retirer, mais en emportant tout ce qu'elles pourraient de linge, de vêtements et de meubles. C'était, à leurs yeux, une légitime compensation pour les biens qu'elles avaient fait entrer dans la communauté et les travaux qu'elles y avaient accomplis. Tout cela se machinait durant le carême de 1644, et fut en grande partie cause du voyage du P. Mannoury à Coutances.

OPPOSITION DE MARGUERITE MORIN. 99 -

De retour à Caen, le P. Eudes se présenta à Notre-Dame-de-Charité, dans le dessein de calmer les esprits: l'entrée lui en fut interdite. Il écrivit alors une lettre d'encouragement à Mlle de Taillefer, qui, profondément troublée par ce qu'elle voyait et entendait, se disposait à suivre l'exemple de ses compagnes. Voici cette lettre pleine de tendresse, où se révèlent les cruelles alarmes du Vénérable.

JESUS, MARIA!

« MA TRÈS CHÈRE FILLE,

« Je supplie Notre-Seigneur et sa très sainte Mère d'être votre force dans l'affliction et tentation où vous êtes. J'en suis extrêmement affligé, et n'ai-je pas bien sujet de l'être, en voyant des âmes que Dieu m'a adressées, que je chéris plus que moi-même, dans l'angoisse où elles sont et dans un très grand danger de perdre leur vocation et de tomber ensuite dans les griffes du loup infernal, sans qu'il me soit permis de les voir et de leur parler, pour les remettre dans la bonne voie.»

« Certainement celle qui y met empêchement doit bien craindre la vengeance de Dieu. Je le prie pourtant de tout mon coeur qu'il lui fasse miséricorde; et pour vous, ma chère Fille, je vous conjure, au nom de Dieu, de ne rien faire, avant que je vous aie parlé! Ayez encore un peu de patience, ne vous laissez pas aller à la tentation, et soyez persuadée que, dans peu de jours, vous serez aussi réjouie et consolée que vous êtes maintenant affligée. Considérez, ma chère Fille, que c'est à moi que la divine Providence vous a adressée, que c'est de moi qu'elle a voulu se servir pour vous attirer à son service. C'est pourquoi je vous supplie, au nom de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, de m'accorder ma demande, qui est de ne point sortir de la maison, avant que je vous aie parlé.

Celle que vous écoutez vous fait croire que je la chasse de la maison, ce qui n'est pas vrai; car j'ai toujours dit, et je dis encore que, si elle veut demeurer dans l'obéissance, ne point se rendre rebelle à toutes les choses que j'ai dites, mais se soumettre comme elle doit, je serai très aise qu'elle demeure. Si donc elle sort, ce n'est pas par mon ordre, mais par sa désobéissance. Enfin, ma chère Fille, je vous supplie encore une fois d'avoir un peu de patience, et vous verrez que cet orage s'en ira

100 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

en fumée. Ce que je vous dis, je le dis à toutes nos chères Sœurs, que j'aime en vérité de tout mon cœur. Faites-leur part de toutes ces choses, je vous en prie, et vous ferez une chose très agréable à Dieu.

« Mettez-vous un peu aux pieds de la très douce Vierge Marie, et vous donnez à elle et lui demandez force. C'est votre vraie Mère, elle ne vous abandonnera pas.

« C'est votre très affectionné Père,

JEAN EUDES,
Prêtre de la Congrégation de Jésus et Marie. »

Cette lettre si sage et si bonne obtint son effet auprès de l'héroïque Mlle de Taillefer; mais elle ne fit vraisemblablement que hâter l'exécution des plans arrêtés entre Marguerite Morin et ses compagnes. Quelque temps après Pâques, elles quittèrent la maison de Notre-Dame-de-Charité, n'y laissant que les pénitentes avec Mlle de Taillefer et la jeune Marie Herson pour gardiennes (1).

A la nouvelle de ce triste événement, le P. Eudes se rendit aussitôt à la communauté, en compagnie du P. Mannoury, pour compatir à la douleur des repenties et de leurs directrices, apaiser leur émoi, relever leur confiance.

Assurément c'était pour lui une grande épreuve. Humainement parlant, le fruit de tant de travaux et de sacrifices se trouvait perdu. Ses ennemis triomphaient, et, dans leur (1). Marguerite Morin resta quelques années à Caen chargée de la direction de l'hôpital des Petits-Renfermés, dépendance de l'ancien Hôtel-Dieu destinée aux enfants pauvres des deux sexes. Elle conserva dans cet emploi la confiance de M. de Bernières et du vicaire général de Bayeux, M. de Bernesq. En 1652, elle fonda avec Marie du Bosq la Charité de Bayeux, y fit profession le 1er juin 1657, et y mourut en odeur de sainteté le 1er octobre de la même année. Dieu, qui voulait une formation tout autre et plus parfaite pour les religieuses de Notre-Dame-de-Charité, permit cette divergence de vue et ce défaut de soumission, pour l'écarter d'une œuvre, à laquelle elle n'était que momentanément appelée; et il se servit d'elle pour procurer la fondation d'une autre communauté encore aujourd'hui florissante.

HÉROÏQUE PERSÉVÉRANCE DE Mlle DE TAILLEFER.

101 -

joie peu chrétienne, ils répétaient à tout venant qu'il en serait ainsi de toutes ses entreprises. Ils préludaient par là aux attaques et à la tempête qui éclatèrent sur la fin de cette même année, et que nous raconterons dans le chapitre suivant.

Le P. Eudes ne cessait pas, au milieu de ce premier déchaînement d'hostilités, de tourner ses regards vers le ciel, et d'en espérer un secours efficace. Cette croix, du reste, si pesante qu'elle fût, ne l'avait pas surpris. Marie des Vallées l'y avait préparé durant le carême de Coutances. Elle s'entretenait un jour avec lui de Notre-Dame-de-Charité, lorsque soudain, saisie d'un esprit prophétique, elle annonça que, de toutes celles qui y étaient entrées pour être religieuses, une seule resterait.

Mlle de Taillefer ne se troubla pas davantage. Soutenue par la parole de l'homme de Dieu, elle tint ferme parmi la tourmente. Décidée à tout souffrir plutôt que de quitter sa vocation, elle s'abandonna à la Providence, pour tout ce qu'il lui plairait d'ordonner. Dès le premier jour, elle se vit chargée de la conduite de la communauté, et, pendant qu'elle vaquait aux choses du dehors, sa petite compagne, Marie Herson, que ce scandale n'avait point ébranlée, demeurait avec les repenties. La première fois que son oncle la vit ainsi seule au milieu d'elles, il ne put s'empêcher de dire tout bas à son compagnon: « Voilà un petit agneau au milieu des loups! »

Réconfortées par les pieuses exhortations de leur saint visiteur, les pénitentes elles-mêmes se

remirent promptement du trouble causé par cet orage; et, se confiant après Dieu en celui qui les avait si charitablement assemblées dans cette maison, elles décidèrent d'attendre en paix le remède à leur misère. Leur confiance, nous allons le voir, ne tarda pas à être exaucée.

102 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Le P. Eudes commença par prier Mme de Camilly de vouloir bien leur continuer ses bons offices, les consoler et les soulager dans leur abandon et leur dénuement. Puis il avisa avec ses amis aux moyens de sauver une oeuvre si utile et menacée d'une ruine prochaine. Les objections anciennes furent de nouveau formulées. « Vos intentions sont excellentes », lui dit-on, « et nul doute que Dieu vous tienne compte de vos efforts et de vos sacrifices. Mais, franchement, il n'y a guère d'espoir de succès en pareille entreprise. Ces personnes sont trop faibles et trop inconstantes pour qu'on puisse faire quelque fond sur leur persévérance, et obtenir des résultats solides. L'oeuvre aura toujours une existence précaire; elle croulera subitement, et comme à l'improviste. »

Ceux-là même, et ce fut le plus grand nombre, lui opinèrent pour la continuation de l'entreprise, exprimèrent l'avis qu'il fallait y apporter de nombreux et notables changements. « Tant que les gouvernantes ne seraient pas », disaient-ils, « retenues par des vœux, et qu'elles auraient la liberté de sortir, la communauté n'offrirait aucune garantie sérieuse de stabilité, les sorties, si rares qu'on pût les supposer, devant être une cause fatale de relâchement, et peut-être même de désordres graves. »

Ces réflexions permirent au P. Eudes d'exposer à ses amis les idées qui avaient germé et mûri dans son esprit, les nouveaux plans qu'il avait arrêtés. « Il était convaincu, lui aussi, que la maison ne pouvait subsister qu'à la condition d'être confiée à des religieuses liées par des vœux et astreintes à une clôture perpétuelle. Or, de toutes les religieuses, celles de la Visitation lui paraissaient le mieux convenir à son dessein. »

Nous avons dit (1) ses relations avec cette communauté, et
(1). Cf. T. 1, ch. X11, pp. 271-272.

CHOIX DES RELIGIEUSES VISITANDINES.

103 -

éminent sa grâce le portait vers la doctrine spirituelle de leur fondateur. Comme celui-ci, ce qu'il se plaisait surtout à considérer dans le Verbe incarné, ce n'étaient pas ses ineffables grandeurs, mais son Cœur « si aimant et si amoureux de notre amour. » Il trouvait de même dans les ouvrages du saint prélat, mieux encore que dans ceux du P. de Bérulle, les pensées et les affections qui allaient à son âme. Et ce cri de « Vive Jésus », qui lui était si familier, et qui termine si chaleureusement son Royaume de Jésus, n'était-il pas le cri habituel de l'évêque de Genève? En conséquence, l'esprit qu'il voulait implanter à Notre-Dame-de-Charité, c'était l'esprit de cet aimable saint, c'est-à-dire un esprit de douceur et de bonté, qui, loin de conniver avec la faiblesse, pousse et élève à la plus héroïque vertu. Voilà pourquoi il choisissait ses filles, qui en étaient si profondément imprégnées.

. « Les Visitandines formeraient donc les novices qui viendraient dans la maison, jusqu'à ce qu'il y eût assez de religieuses capables pour vivre de leur vie propre et se gouverner elles-mêmes. Les nouvelles religieuses ajouteraient aux trois vœux ordinaires de religion celui de se consacrer pour toujours à l'oeuvre de dévouement et de zèle qu'on avait entreprise. »

(1). Nous lisons dans l'Oraison dédicatoire de l'Introduction à la Vie dévote: « Que je chante à jamais pour cantique de triomphe le mot que de tout mon cœur je prononce en témoignage de fidélité parmi les hasards

de la vie mortelle: «Vive Jésus! Vive Jésus! Oui, Seigneur Jésus, vivez et régnés en nos cœurs ès siècles des siècles.» Et à la fin du Traité de l'Amour de Dieu: « Ou aimer ou mourir! Mourir et aimer! Mourir à tout autre amour, pour vivre à celui de Jésus, afin que nous ne mourions point éternellement, ains que vivant en votre amour éternel, ô Sauveur de nos âmes, nous chantions éternellement: « Vive Jésus! J'aime Jésus 1 Vive Jésus que j'aime! J'aime Jésus qui vit et règne ès siècles des siècles. » Combien le cœur du P. Eudes devait tressaillir d'aise, en lisant ces pages, qui traduisaient si bien ses sentiments! Comme il battait alors à l'unisson de celui de saint François de Sales! Nous reviendrons sur ce sujet à propos de la dévotion au Cœur de Jésus!

104 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Les membres de la réunion goûtèrent unanimement ces idées, sans oser pourtant s'en promettre le succès. « Les supérieurs consentiraient-ils jamais à donner quelques Visitandines pour un emploi si dangereux, où leur vertu risquait de sombrer ? C'était fort problématique. A vrai dire, n'était-ce pas tenter Dieu, et aller contre le conseil de l'Esprit-Saint : « Celui qui s'expose au péril, y périra? »

Deux siècles d'expérience victorieuse ont été nécessaires pour détruire ce préjugé.

Le P. Eudes y répondit par l'exposé des précautions qu'il comptait prendre. « On ne choisirait pour cet emploi que des religieuses affermiées dans la piété et dans la pratique des plus éminentes vertus. Elles auraient leurs exercices et leur vie de communauté en dehors des pénitentes. Il leur serait absolument défendu de rester seules avec celles-ci; et, fussent-elles plusieurs ensemble, elles n'auraient de rapport avec elles que pour les instruire et les surveiller durant leurs travaux. D'ailleurs, Dieu pouvait-il permettre que des personnes qui, par amour de lui, se dévoueraient à retirer ces malheureuses créatures du borbier de l'impudicité, vinssent à y tomber elles-mêmes ? Sa bonté interdisait de telles craintes; elle répondait de leur persévérance dans le bien et de leur salut. »

Cette redoutable objection sera soulevée bien des fois dans la suite: le P. Eudes y fera toujours la même réponse, avec une force nouvelle et des arguments irrésistibles. C'est cette ferme conviction qui l'attachera inébranlablement à la poursuite de son dessein. A n'en pas douter, Dieu, sur ce sujet, lui avait accordé des lumières et des assurances spéciales.

Ses amis furent, persuadés. Il en fut de même de M. du Rocher, théologal de Bernesq et vicaire général de Bayeux(1)

(1). On écrit de Bernays, de Bernesq, de Bernais - Michel du Rocher avait été établi vicaire général de M. d'Angennes en, 1635, à la mort de M. Le Gauvre. Précédemment curé de l'église Saint-Sauveur de Bayeux, la manière dont il s'était acquitté de ses obligations lui avait acquis de plus en plus l'estime de son évêque, qui en 1629 lui avait donné dans son église cathédrale la prébende de Bernesq.

CONSENTEMENT DE M. D'ANGENNES.

105 -

A la Visitation, où il s'adressa sur le champ, et où il était vénéré comme un saint, on se rendit aussitôt à sa demande. Seul, M. d'Angennes, malgré la considération qu'il avait pour sa personne et l'intérêt qu'il portait à son œuvre, opposa quelque résistance. A la requête que lui présenta le Serviteur de Dieu, il répondit par un énergique refus, fondé sur les objections précitées; et, pour montrer que sa résolution était irrévocable, il se déroba à de nouvelles instances, en se retirant dans le Perche en son prieuré des Moutiers. Toutefois son opposition fut de courte durée. L'ascendant que la vertu du P. Eudes exerçait sur lui changea sa résolution, surtout lorsqu'il vit M. de Bernesq gagné à la cause de Notre-Dame-de-Charité, et les religieuses de la Visitation toutes disposées à lui prêter leur concours. Il donna donc son consentement, le 30 juillet 1644, par cette lettre où se peignent si bien les angoisses de son zèle pastoral.

« MON PÈRE,

« Puisque vous, M. de Bernesq, et les Filles de la Visitation, trouvez bon d'envoyer quelques-unes de leurs filles pour avoir la direction de celles de la maison du Refuge, je me conforme à vos sentiments, quoique les miens y aient grande répugnance. Si celles qu'on doit vous envoyer ne sont des filles très sages, très prudentes, et qui aient de très grandes qualités pour résister au mal, nous courons fortune, en voulant sauver une des maisons, de perdre les deux. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il ne le permette pas. J'espère que l'expérience que vous et le dit sieur de Bernesq avez du gouvernement des dits monastères, et la conduite de la supérieure des Filles de la Visitation, remédieront à tous ces inconvénients que je crains. Du moins je prie Dieu de toute mon affection, comme nous n'entreprenons les uns et les autres cette affaire-là

106 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

sinon pour sa gloire, qu'il nous assiste de ses grâces. Continuez-moi, s'il vous plaît, les vôtres, et croyez que je suis, mon Père,

« Votre très affectionné confrère et serviteur,

† JACQUES, évêque de Bayeux. »

En vertu de cette permission, les Visitandines accordèrent au P. Eude trois sœurs qui prirent le gouvernement de la maison de Notre-Dame-de-Charité, le 16 août 1644; et, dès les premiers jours, une vision céleste vint les encourager dans leur entreprise, en leur précisant le but essentiel de l'Ordre qu'elles allaient fonder.

En effet, au retour d'un de ses pèlerinages à Notre-Dame de la Délivrande, Marie des Vallées entra dans leur chapelle, pour y prier à l'intention de la communauté; or, pendant qu'elle suppliait Jésus et Marie de la bénir et de la protéger, la divine Vierge lui apparut et la chargea de ce message consolant.

« Dites à mes Filles de ma part: Une reine avait plusieurs princesses pour enfants; une de ces jeunes princesses s'égarait par malheur et tombe dans un cloaque infect. Quelques charitables personnes la retirent de ce lieu, la débarrassent de ses vêtements tout souillés, la lavent, lui donnent du linge bien blanc, la revêtent de beaux habits, et la ramènent à sa mère éplorée. Quelle ne fut pas, je vous le demande, la reconnaissance de cette reine pour ces fidèles serviteurs!... Sans eux sa fille serait infailliblement morte. - Or toutes les âmes sont mes filles, je les aime plus que toutes les mères du monde ne peuvent aimer leurs enfants. Le péché impur est le plus sale des cloaques. Quelle joie me causent donc ceux qui les en retirent, qui les purifient par le bain salutaire de la Pénitence, et les ornent de toutes les vertus! Dites donc à mes Filles que toutes leurs actions, même les plus petites, faites pour ces âmes, me sont très agréables. »

Les trois religieuses, à qui s'adressaient ces réconfortantes paroles, étaient, nous l'avons dit dans notre premier

LES VISITANDINES A NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ.

108 -

volume(1), la Mère Patin et les sœurs Marie-Charlotte de la Rue et Elisabeth-Angélique Le Comte.

La Mère Patin, déposée de sa charge de supérieure de la Visitation, exerçait celle de maîtresse des novices, lorsqu'on lui proposa la direction de Notre-Dame-de-Charité. Cette proposition la jeta dans un grand trouble. Toutes les difficultés inhérentes à la naissance d'un institut nouveau se présentèrent à son esprit; mais surtout la pensée d'avoir à régir des repenties souleva chez elle d'extrêmes répugnances. Sa

soumission à la Volonté de Dieu et son obéissance à ses supérieurs l'aidèrent à dominer ses appréhensions, et, courageusement, elle se rendit avec ses soeurs au poste où la Providence l'appelait. Pour subvenir aux premiers besoins de son pauvre troupeau, elle apportait, nous l'avons vu, la somme de deux cents livres, due à la générosité du monastère qui la donnait elle-même et ses compagnes à cette œuvre de rédemption.

La Mère Patin s'appliqua tout d'abord à pacifier les esprits, et bientôt, grâce à sa rare sagesse, eurent disparu jusqu'aux moindres vestiges de troubles. Elle mit ensuite tous ses soins à former à la piété et aux pratiques de la vie religieuse les sujets qu'elle trouva dans l'établissement et ceux que la Providence lui envoya peu à peu. Elle leur inspira l'esprit de régularité et de ferveur par ses exemples Plus, encore que par ses leçons. Elle était en tout leur modèle, et sa vue seule leur apprenait leur devoir (2). Les Pénitentes n'étaient pas moins l'objet de sa plus vigilante attention. Elle surveillait elle-même leur instruction, toutes les fois que l'administration de la maison lui en

(1). T. 1, ch.X11, p. 273.

(2). Nous verrons, ch. X1X, qu'elle eut le tort de faire entrer les meilleurs sujets à la Visitation, et qu'elle en fut vivement reprise par la très sainte Vierge qui lui fit comprendre et réparer sa faute.

108 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

laissait la liberté; elle les faisait travailler sous ses yeux, leur distribuant leur tâche avec prudence et charité; elle les assistait, elle les consolait dans leurs maladies; elle leur accordait avec bonté, dans la mesure de son pouvoir, tous les soulagements exigés par leur état. En un mot, elle se conduisait avec elles en mère beaucoup plus qu'en supérieure.

En même temps, elle travaillait avec le P. Eudes à établir dans la communauté les règlements indispensables. En principe, la Règle de saint Augustin avait été adoptée pour le nouvel institut, et les lettres-patentes de 1642 la mentionnaient d'une manière expresse. On l'accepta, telle que saint François de Sales l'avait prescrite à ses filles, avec la seule réserve d'y joindre dans la suite des Constitutions conformes aux besoins particuliers et aux emplois de la communauté.

Le costume de l'Ordre fut dès lors définitivement arrêté: il se composerait d'une robe, d'une ceinture, d'un scapulaire et d'un manteau d'étoffe blanche. Le P. Eudes ne le détermina qu'après avoir beaucoup prié et consulté; il recourut entre autres aux prières et aux conseils de la soeur Marie des Vallées, qui recevait de Jésus et de Marie de grandes lumières touchant Notre-Dame-de-Charité.

La blancheur de leurs vêtements apprendrait ou rappellerait à celles qui les porteraient, et la pureté sans tache dont elles devaient faire profession, et le zèle dont elles devaient être animées pour inspirer l'amour de cette belle vertu aux infortunées créatures confiées à leurs soins. Ce n'était pas l'unique symbole chargé de leur représenter la sainteté, la sublimité de leur mission, et le moyen de la remplir parfaitement. Au dedans de la robe, et vis- vis du coeur, serait fixée une petite croix d'étoffe bleue. La croix, figure de la Passion endurée par le Sauveur pour elles et

PREMIERS RÈGLEMENTS.

109 -

leurs dirigées, leur remettrait en mémoire l'obligation de marcher par le même chemin que le divin Rédempteur, d'embrasser et d'endurer généreusement et sans réserve toutes les peines attachées à leur saint état, de tout accepté et tout souffrir pour Dieu et le salut des âmes. Fidèles à cette vocation de souffrance et de martyre incessants, elles auraient toujours devant les yeux le ciel avec ses divines récompenses, elles y aspireraient de toute leur âme, et la couleur bleue de la croix n'avait d'autre but que d'entretenir en elles ces pensées et ces désirs. Enfin un coeur d'argent, suspendu à leur cou, descendrait sur leur poitrine: elles y verraient en relief l'image de la sainte Vierge, tenant entre ses bras le saint Enfant-Jésus, avec une branche de lys, à gauche, et, à droite, une branche de roses. C'était assurément la

première fois qu'apparaissait dans le costume religieux un symbole aussi significatif de la dévotion aux Sacrés-Cœurs. Il y avait bien un cœur gravé sur la croix des Visitandines, mais il n'était que secondaire, tandis qu'ici le Cœur était tout. A sa vue, à son simple contact, les Filles de Notre-Dame de Charité se souviendraient qu'elles étaient tenues par leur inestimable vocation de porter toujours Jésus et Marie dans leurs cœurs, et de les faire vivre et régner dans les cœurs des autres. Le lys, par sa blancheur, leur prêcherait l'amour de la chasteté; la rose, par son parfum, la nécessité de répandre autour d'elles la bonne odeur et charité du Christ, et par ses épines, le parfait détachement des personnes et des choses qu'elles devaient pratiquer pour n'appartenir qu'à Jésus, leur céleste époux. Précieuses et fécondes leçons, imprimées pour ainsi dire sur leurs vêtements et leur parure mystiques, que le pieux fondateur s'appliquait à développer dans de fréquentes exhortations.

Il fut également statué, conformément au dessein formulé

110 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

plus haut par le P. Eudes, que, au jour de leur profession, les religieuses ajouteraient aux trois vœux usités dans les ordres approuvés par l'Eglise, le vœu spécial de se consacrer à la conversion des filles et des femmes victimes de l'impureté, comme les Ursulines et les Hospitalières faisaient celui de se dévouer, les unes à l'instruction des petites filles, les autres au service des pauvres malades. L'heure du lever et du coucher, le temps de l'oraison mentale, des lectures et des examens, furent de même soigneusement réglés. En ce qui regarde l'office divin, le P. Eudes obligea seulement ses filles à la récitation du Petit-Office de la sainte Vierge, leurs occupations ne leur laissant ni le loisir, ni la force de faire davantage. Il évita aussi, et pour la même raison, de les surcharger d'austérités et de mortifications corporelles; mais, par contre, il leur prescrivit beaucoup de pratiques intérieures. L'esprit de religion, le recueillement, la vie d'union à Dieu, l'obéissance à la Règle: voilà ce qu'il leur recommanda par-dessus tout, comme de très puissants moyens d'atteindre à la plus haute perfection.

Quelques règlements étaient en même temps dressés pour les pénitentes, règlements pleins de sagesse et en parfaite conformité avec leur état. Elles occuperaient un appartement entièrement séparé de la communauté par une grande muraille. Dans cette muraille, il n'y aurait qu'une porte par laquelle deux religieuses, choisies parmi les plus anciennes et changées de temps en temps, entreraient chaque matin pour présider à tous les exercices du jour et ne sortir qu'après les prières du soir. Cette porte serait alors fermée, et la clef en serait portée à la supérieure. Pendant la nuit, une lampe serait allumée dans le dortoir des pénitentes, et, si on le jugeait nécessaire, une religieuse veillerait sur elles par les grilles de sa cellule. Avait-on sujet d'en suspecter

VÊTURE DE Mlle DE TAILLEFER.

111 -

suspecter quelqu'une? Elle serait, durant ce temps, enfermée sous clef.

D'autre part, on prendrait soigneusement garde à ce qu'aucune personne dangereuse ne vint à leur parler.

Enfin, quel que fût le degré de vertu où elles pussent parvenir, les pénitentes ne seraient jamais admises à la profession dans l'Ordre de Notre-Dame-de-Charité. Mais, si on les reconnaissait aptes à la vie religieuse, on les adresserait à quelque autre institut.

Toutefois ces règlements, comme ceux des religieuses, n'étaient guère qu'une première ébauche, qui se corrigerait et se parerait avec le temps. L'expérience, cette maîtresse que rien ne remplace, apprendrait ce qu'il faudrait y ajouter, modifier ou retrancher. Telle fut la pensée qui guida toujours le P. Eudes dans l'organisation de ses deux sociétés

Un des premiers soins de la Mère Patin et de ses deux compagnes, après leur entrée à Notre-Dame-de-Charité, fut de disposer les postulantes qu'elles y trouvèrent à prendre l'habit de l'institut. Leur attention se fixa tout d'abord sur Mlle de Taillefer; il n'en pouvait être autrement, vu ses excellentes qualités. L'héroïque générosité dont elle avait fait preuve, son complet détachement du monde et des choses du monde, son amour de l'immolation et du sacrifice, son séjour prolongé dans la communauté, tout invitait à lui accorder aussitôt la faveur tant enviée de la vêtue. La Mère Patin, faisant violence à ses propres désirs, crut plus sage de différer encore de quelques mois à lui donner cette juste récompense, afin de la former à certains usages de la vie religieuse qu'elle n'avait pas appris. Aussi bien, n'importait-il pas que la première novice, et une novice de ce mérite, fut en tout le modèle des autres, qui ne tarderaient pas à la suivre?

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

112-

Mlle de Taillefer ne revêtit l'habit de l'Ordre que le 12 février de l'année suivante 1645, avec une compagne qui ne persévéra pas; et le pieux fondateur eut sans doute la joie de présider cette cérémonie, dont il avait réglé dès lors les principaux détails (1). Autrement il lui aurait écrit, comme il le fit quelques années plus tard pour sa nièce, et le souvenir, sinon le texte de cette lettre, serait parvenu jusqu'à nous. Elle s'appela désormais sœur Marie de l'Assomption. C'est là encore un nouveau témoignage de la dévotion du Vénérable envers la très sainte Vierge. Il voulut que toutes ses filles portassent le nom de Marie, auquel elles joindraient, pour se distinguer entre elles, le nom d'un mystère de Notre-Seigneur ou de sa sainte Mère, d'un saint ou d'une sainte. Cet usage n'a pas été emprunté par lui à la Visitation, c'est une inspiration de sa piété; il est propre à l'institut de Notre-Dame-de-Charité.

On ne saurait dire quels accroissements de ferveur Mlle de Taillefer puisa dans cette première consécration religieuse. Elle s'élança à pas de géant, selon l'expression du Psalmiste, pour parcourir la voie qui s'ouvrait devant elle; on admira plus que jamais sa fidélité à tous les exercices prescrits par la Règle, son obéissance prompte, allègre, absolue, à ses supérieures, sa constance invincible parmi les plus rudes épreuves. Elle eut l'honneur d'être la première professe de l'Ordre, après en avoir été la première novice.

Il y avait d'autres postulantes, qui aspiraient à recevoir le saint habit: entre autres, Mlle Leroux, fille d'un président, au Parlement de Normandie, sur laquelle nous aurons à revenir (2). Mais elles ne voulaient pas s'engager, que M. d'Angennes

(1). Voir, Appendice, note XII, les cérémonies de la vêtue à Notre-Dame-de-Charité.

(2). Citons encore Anne du Hecquet, Eustache Barbe, dont il sera question au chap. X11.

FERVEUR DES POSTULANTES.

113-

et les échevins de Caen n'eussent approuvé par un écrit authentique l'établissement de Notre-Dame-de-Charité; car il n'existait, nous l'avons vu, que, sur une permission verbale. Ces postulantes marchaient sur les traces de Mlle de Taillefer; l'abnégation, la haine de soi, le renoncement au monde, formaient la note dominante de leur caractère. Telle était leur ferveur, qu'aucun sacrifice ne leur paraissait pénible; tel leur amour de l'obéissance, que la supérieure était obligée de bien étudier les ordres qu'elle leur donnait. La délicatesse contemporaine aurait peine à comprendre les mortifications que leur générosité savait s'imposer. En retour, immense était la joie dont elles surabondaient.

L'hiver de 1645 fut extrêmement rigoureux. Or les nouveaux bâtiments, où l'on avait, sur la fin de l'année, transféré la communauté, rue des Jacobins, et que M. de Bernières avait loués pour elle (1), défendaient mal du froid. Construits en bois recouvert d'un simple enduit, ils laissaient le vent entrer par

mille crevasses. Le pain même y gela. Cette incommodité, jointe à un extrême dénuement, causait aux jeunes postulantes un bonheur indicible. Et la situation était si lamentable, que la Mère Patin se prit un jour à douter de la volonté de Dieu. Sans argent, sans provisions, elle se jeta au pied de son crucifix, en s'écriant: « Mon Dieu, si c'est votre volonté que je vous serve en ce lieu, faites-le moi connaître, en me donnant de pourvoir à la subsistance de cette petite communauté. » avait à peine achevé, que, cédant à une impulsion

(1). Les Annales de Notre-Dame-de-Charité notent encore ici la protection du ciel. La personne, à qui la maison appartenait, la leur refusa d'abord, et rien ne put la faire changer de sentiment, bien qu'elle consentit à la louer à d'autres. Mais elle tomba malade sur les entrefaites, et Dieu permit qu'elle attribuât son mal à son peu d'humanité pour les Sœurs. Elle leur offrit sa maison qui fut acceptée.

114 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

intérieure, elle ouvre le tiroir de sa table et y trouve vingt livres, dont elle ne put jamais s'expliquer la provenance. C'était la réponse du ciel. Une autre fois, un vase d'huile presque complètement épuisé se remplit au point de durer deux mois. A la vue de ces prodiges, tous les cœurs débordaient de reconnaissance et se remplissaient d'un nouveau courage. Le doigt de Dieu était là. Le Seigneur édifiait lui-même la maison sur un fondement solide, la croix; postulantes, novices, directrices n'avaient qu'à la garder fidèlement, et à travailler à son développement par la souffrance et le sacrifice.

115 -

CHAPITRE SIXIÈME.

Violente tempête.

(1644 - 1645).

Tranquillité passagère et providentielle. - Sourde opposition. - Origine et premiers signes de l'orage. - Déchaînement de colères et d'injures. - Abandon du P. Eudes; M. de Renty; - Admirable constance du Serviteur de Dieu: lettre d'un ami, consolations de M. Cospéan. - Apaisement de la tempête. - Mort d'Isaac Eudes et partage de ses biens.

En août 1644, tout semblait sourire au P. Eudes le séminaire de Caen était désormais solidement fondé; Notre-Dame-de-Charité, après une crise redoutable, commençait à recevoir une organisation stable et définitive; la bénédiction céleste descendait plus large que jamais sur ses travaux et sur ceux de ses confrères. Appuyé sur ces premiers succès, il pouvait ouvrir son cœur aux plus douces espérances; l'obstacle le plus redoutable était franchi, rien n'arrêterait plus le progrès et le développement de son œuvre principale. Ainsi pensaient les hommes; tout autres étaient les desseins de Dieu. Cefut à ce moment-là même qu'il plaça son serviteur sur la croix, cette pierre de touche de tout ce qui est divin. Une épouvantable bourrasque s'abattit sur le P. Eudes, menaçant de renverser et de détruire l'édifice qu'il avait élevé au prix de tant de peines et d'efforts. La tempête fut déchaînée durant près de douze années, avec des accalmies passagères; nous voulons en retracer, dans ce chapitre, l'origine et les premières fureurs.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

116 -

Depuis sa sortie de l'Oratoire, le P. Eudes avait joui d'une grande paix et d'une profonde tranquillité. Dans ses missions, il était applaudi de tous les gens de bien; à Caen, on louait hautement sa conduite. Dieu même lui prodiguait ses douceurs, et avec une telle abondance, que ce grand amant de la croix s'en effrayait. Toute œuvre divine, solide et durable, ne doit-elle pas être édifiée sur la souffrance et sur l'épreuve? Aussi en voyant tout lui réussir à souhait dans les commencements, pris de crainte, s'en plaignait-il amoureusement à Notre-Seigneur dans ses oraisons. A ses confrères, heureux des bénédictions accordées à

leurs travaux et à leur petite société, il répétait que trop de consolation et de prospérité était toujours chose à redouter, en quelque condition qu'on se trouvât; que la contradiction et la persécution offraient beaucoup plus de sécurité et de plus précieux avantages; que la croix était le sceau imprimé par Dieu sur les entreprises dont il veut assurer la persistance et la fécondité.

Dans cette conduite si douce et toute maternelle à l'égard de la congrégation naissante, la Providence agissait pourtant avec une admirable sagesse. Si elle n'avait tenu compte de la vertu de son supérieur, elle l'aurait dès l'abord soumise aux plus violentes persécutions, pour l'éprouver et la purifier, comme l'or dans le creuset. Mais que fussent devenus ceux qu'il s'était associés? Sous l'effort de la tempête, n'auraient-ils pas douté de l'opportunité de l'entreprise, désespéré de son succès? Vaincus par l'orage, ne se seraient-ils pas dispersés presque aussitôt, pour chercher un abri paisible et sûr? Aussi la bonté de Dieu ménagea-t-elle leur faiblesse; elle les attacha à leur institut, à force de douceurs et de consolations.

Voilà pourquoi et la malice des hommes et la rage du démon furent provisoirement enchaînées. Certes, si l'ennemi

PREMIERS SIGNES DE LA TEMPÊTE.

117 -

de tout bien avait eu sa liberté d'action, quelle formidable tourmente n'eût-il pas soulevée, pour anéantir, dès sa naissance, une société qui menaçait de lui être si préjudiciable? il dut attendre que sonnât l'heure de la puissance des ténèbres, pour parler avec l'Écriture, et que Dieu lui lâchât la bride pour un temps contre son serviteur. Jusque-là, rongé par son frein, il en fut réduit avec ses suppôts à de sourdes menées.

Travestir l'éloquence du grand missionnaire en une phraséologie sonore et creuse, bonne pour en imposer au simple peuple, mais indigne d'esprits solides et cultivés; le représenter comme un hypocrite habile à cacher son jeu, qui n'avait de la vertu que l'apparence; et cela sous le Manteau: telle fut la tactique suivie tout d'abord par les calomnieux. Le bruit de leurs perfides insinuations ne laissait pas de parvenir de temps à autre aux oreilles du P. Eudes et de ses confrères, mais sans leur causer grand émoi; ils méprisaient, comme ils voyaient mépriser autour d'eux, des accusations qui se détruisaient d'elles-mêmes.

Cependant les nuages s'amoncelèrent insensiblement dans les esprits, et l'orage monta à l'horizon(1). Bientôt même on en entendit comme les premiers grondements dans les murmures qui éclataient au moindre prétexte, ayant peine à se contenir. La donation de M. Nicolas Blouët de Than et son entrée dans la congrégation commencèrent d'en déchaîner la fureur. Irrités de sa détermination, ses parents entreprirent de l'entraver. Ils le traduisirent devant les juges, et celui qui précédemment passait (1). Dans tout ce qui suit, nous adoptons le récit très détaillé et très précis du P. Martine (Liv. 111, pp. 168-177). Le P. Costil et le P. de Montigny ne distinguent pas entre cette tempête de 1644-1645 et celle de 1646, dont nous parlerons plus loin, et qui fut surtout le fait des Oratoriens.

118 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

pour l'honneur et la gloire de sa famille, devint à leur dire un extravagant, à qui c'eût été « faire beaucoup de grâce que de le mettre en curatelle. » En même temps, ils s'en prirent au supérieur qu'il avait gratifié de ses dons; ils mirent en cause sa probité; ils publièrent qu'il avait abusé de la faiblesse du donateur, jusqu'à l'enfermer pour lui arracher cette somme. Tout s'arrangea au point de vue des intérêts matériels du séminaire, grâce à l'habileté du P. Le Mesle(1); mais les calomnies continuèrent à marcher leur train.

La donation de M. de Répichon et de M. de Lion, son fils, un mois après, redoublèrent les ressentiments. L'Oratoire se crut lésé dans ses intérêts; et ses attaques ouvertes trouvèrent de l'écho parmi

ses amis, surtout parmi les novateurs. On s'empara des griefs de la famille de Than; on se mit à répandre d'infâmes pamphlets (2). On y traita le pieux fondateur d'homme sans foi, sans religion, sans honneur, sans conscience; on lui prodigua les épithètes de fourbe, de parjure, de sacrilège, on l'accusa de rébellion contre ses légitimes supérieurs, on censura avec la dernière amertume son dangereux esprit d'indépendance. Il n'y avait en lui qu'orgueil et qu'ambition; la passion du commandement le dévorait. Les plus modérés le tenaient pour un adroit charlatan, qui ne cherchait qu'à tromper et à séduire, et qui n'y réussissait que trop par ses artifices.

Ce déchaînement, de colères et d'injures n'était pas le seul fait des jansénistes, ou d'hommes déréglés et corrompus,

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. II, XVII.

(2). C'est dans ces pamphlets, dans ces factums odieux et pleins de faussetés, que le P. Batterel et d'autres sont allés puiser la plupart des détails qu'ils nous ont transmis sur le V. P. Eudes. Nous en donnons un exemple, Appendice, note XIII. Les ennemis du P. Eudes ne cessèrent d'en fabriquer et d'en répandre contre lui jusqu'à la fin de sa vie. Par celui que nous citons, on jugera des autres; ils ressassaient les mêmes imputations mensongères

ADMIRABLE CONSTANCE DU P. EUDES.

119 -

heureux de satisfaire leurs rancunes, en servant le ressentiment de l'Oratoire. D'honnêtes évêques, des prêtres et des religieux, des curés et des vicaires, même en chaire et au confessionnal, s'y abandonnaient avec une animosité inouïe. Il n'y eut pas jusqu'aux amis du P. Eudes, à la réserve d'un petit nombre, jusqu'à ceux qui l'avaient le plus ardemment pressé d'établir sa congrégation, qui ne se crussent obligés de rompre avec lui, pour sauvegarder leur honneur et leur réputation (1). C'eût été se nuire dans l'esprit public, que d'entretenir avec lui quelque liaison d'amitié, même de lettres; tant il était décrié par tous, odieux à tous!

Si M. de Bernières lui demeura fidèle au milieu de cette bourrasque, comme nous le croyons, - autrement les biographes nous eussent apporté son changement de dispositions - M. de Renty fut emporté par le tourbillon dans les rangs de ses adversaires. Il ajouta foi à leurs imputations criminelles, il agit contre lui. Son erreur dura peu sans doute; et, détrompé, il travailla de toutes ses forces à réparer le mal que cette rupture avait causé chez ceux qui avaient eu connaissance; il s'attacha au Serviteur de Dieu par des liens d'estime et d'affection qu'aucun stratagème, n'arriva plus à affaiblir, à entamer. Il n'en est pas moins vrai que cette prévention passagère fut plus sensible à notre saint apôtre que les plus sanglants outrages de ses ennemis. N'était-elle pas de nature, en discréditant sa personne, à fortifier les calomnies contre les oeuvres dont

(1). « Le P. Eudes pouvait se plaindre, comme Notre-Seigneur, que ses plus proches l'avaient abandonné, et s'étaient bandés contre lui, à la réserve de trois qui lui tinrent compagnie; lesquels, voulant imiter la fidélité des trois disciples s'attachèrent à leur bon Maître et le suivirent dans le jardin, les imitèrent aussi dans leur lâcheté, puisqu'ils furent des disciples et des amis cachés, qui avaient bien de la peine. à le faire paraître devant les hommes. »

(1). P. HÉRAMBORG, Liv. 1, ch. V, p, 53.

120 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

avait été l'instrument? Et qu'y a-t-il de plus douloureux que de se voir, non seulement abandonné, mais combattu, mais méprisé, par un homme qu'on estime et qu'on aime, en qui on a placé toute sa confiance?

Si, durant cette persécution, les membres de la communauté de Jésus et Marie et les prêtres qui travaillaient avec eux dans les missions en qualité d'auxiliaires, saisis d'effroi, tremblèrent pour l'avenir d'un institut qui ne faisait que de naître, rien n'ébranla la constance de leur digne et patient supérieur, rien n'infirmait sa foi en Dieu. Tel un rocher au milieu des flots soulevés: battu par les vents déchaînés et

les vagues écumantes, il n'en demeure pas moins immobile et paisible sous les assauts de la tempête. Calme et serein parmi la tourmente, le P. Eudes ne relâcha rien de sa fidélité à ses fonctions et à ses exercices spirituels, rien de sa ferveur à remplir tous ses devoirs.

Aussi bien, la croix n'était-elle pas son trésor et sa gloire; et les jours, où il en était le plus accablé, ne les appelait-il pas « les jours de la joie de son cœur? » Il n'était point de ces âmes lâches et timides, qui n'approchent du calvaire qu'en tremblant. A l'exemple de Jésus, il sentait la pesanteur du bois sacré qu'il portait et l'acuité douloureuse des épines enfoncées dans ses chairs; les pierres du chemin lui déchiraient cruellement les pieds; les outrages et les affronts causaient à son cœur aimant de cuisantes blessures. Mais doux, patient et charitable, il supportait tout sans murmurer ni se plaindre. Bien plus, il remerciait Dieu de lui avoir envoyé ces grandes humiliations, pour détruire son orgueil et lui fournir l'occasion de pratiquer l'humilité chrétienne; il lui demandait, malgré toutes les répugnances de la nature, l'entier accomplissement de ses desseins sur lui, la satisfaction de sa justice et l'augmentation de son amour. Au lieu de rendre malédiction pour malédiction, il

ADMIRABLE CONSTANCE DU P. EUDES. 1 2 1 -

répondait par le silence à ses calomnieux; il les appelait ses bons amis, il les regardait comme ses plus grands bienfaiteurs, il priait, il faisait prier pour eux. Comment, avec de pareils sentiments, eût-il rien perdu du calme et de la paix de son âme? En résumé, suivant l'ingénieuse comparaison du P. Hérabourg, « il était semblable à l'astre des nuits, qui, dans ses éclipses, paraît obscur et ténébreux du côté de la terre, mais qui du côté du ciel est toujours brillant de lumière (1). »

Citons de lui quelques pages, à l'appui de ces diverses assertions. Il fait bon l'entendre parler de ce léger essai des souffrances qu'il appelait de ses désirs les plus ardents, lorsqu'il avait fait vœu d'endurer le martyre, si Dieu daignait lui en accorder la grâce

Au début, il écrivait au P. Le Mesle, pour le consoler dans les embarras répétés que lui suscitait la famille de Than

« Réjouissez-vous de ce que la sainte Vierge vous a fortifié, assisté et conduit jusqu'à présent en toute cette affaire, et continuez à l'en remercier, car cela est très évident. Moins vous serez aidé du côté de la terre, plus vous le serez du côté du ciel. Mettons notre confiance en Notre-Seigneur et en sa sainte Mère, et nous abandonnons à leur sainte Volonté, n'omettant rien de ce que l'on peut faire pour leurs intérêts, et embrassant pour leur amour toutes les peines qui se présentent, et qu'ils ne permettent que pour justifier de plus en plus, embellir et enrichir votre âme, et la rendre plus agréable à la divine Majesté. »

Quand l'orage éclata dans toute sa violence, il n'opposa à ses assauts, nous l'avons dit, que la douceur, la modestie, la pratique fidèle de toutes les vertus, l'accomplissement de tout le bien qu'il pouvait faire; et n'était-ce pas la meilleure des apologies? La pensée de la Passion et de la Croix de Jésus occupait son âme, et la remplissait d'une paix

(1). P. HÉRABOURG, Liv. 11, ch. XXX11, passim.

1 2 2 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

inaltérable. Jetant les yeux sur son crucifix, il aimait à considérer comment son divin Maître avait été traité par les Juifs, par ceux-là même qu'il avait instruits des vérités du salut, et en faveur desquels il avait opéré tant de miracles; et le spectacle du Fils de Dieu, accusé, calomnié, vilipendé, accablé d'outrages, écrasé sous les affronts et sous les coups, comme un ver de terre, le reconfortait en le consolant. Rien ne lui procurait plus de satisfaction que de se sentir en participation intime de ses souffrances et de ses douleurs.

« Les Juifs l'ont appelé imposteur », disait-il, « magicien, possédé du démon, séducteur du peuple: n'est-ce pas bien de l'honneur pour moi d'être ainsi appelé? Les Juifs n'en sont pas demeurés à de simples paroles; ils l'ont accusé, jugé, tourmenté et fait cruellement mourir. Je n'en suis pas encore là; et, si cela arrivait, ce serait pour moi le plus grand bonheur qui me pût arriver; mais je ne mérite pas un tel honneur. Durant que les Juifs proféraient tant d'injures et de blasphèmes contre le Fils de Dieu, durant qu'ils se moquaient de lui, qu'ils lui faisaient subir les traitements les plus ignominieux et les plus cruels, il gardait un profond silence: Jesus autem tacebat. Isaïe avait prédit qu'il serait conduit à la mort, comme une brebis à la boucherie, comme un agneau devant celui qui le tond. Voilà ce qui s'est accompli à la lettre en ce divin Sauveur; il faut donc que je sois de même dans ces traitements qu'on me fait souffrir; c'est trop d'honneur pour moi d'être traité comme mon Jésus, mon Sauveur. »

On reconnaît bien là, n'est-il pas vrai, l'enfant qui, à neuf ans, tendait l'autre joue à la main qui l'avait souffleté.

Il soutenait par les mêmes considérations ses confrères et ses collaborateurs dans leurs tristesses et leurs abattements. « Réjouissons-nous », leur disait-il, pour relever leur courage et ranimer leur confiance, « réjouissons-nous; le monde et l'enfer font tous leurs efforts pour anéantir cette petite congrégation dans sa naissance. Mais que peuvent toutes les forces de l'univers, même contre un ver de terre ou

CONSOLATIONS D'UN AMI.

1 2 3 -

contre un atome, qui est en la main du Tout-Puissant et sous la protection de la Reine du ciel? Tant s'en faut que tous les moyens qu'on emploie pour ruiner cet établissement l'endommagent, qu'au contraire Dieu s'en sert pour le mieux affermir et pour en tirer de plus grands fruits. Car plus les oeuvres de Dieu participent à la Croix de son Fils, plus elles ont de part aux grâces et aux bénédictions d'actions qui en procèdent »

Les amis qui lui étaient restés fidèles ne manquèrent pas, de leur côté, de lui prodiguer leurs encouragements et leurs consolations. Voici ce que lui en écrivait l'un d'eux, aussi distingué par sa piété que par le rang qu'il tenait dans l'Eglise.

« Quelle merveille, si Notre-Seigneur rend participants de ses souffrances ceux qu'il veut honorer de la participation de son grand et unique ouvrage, qui est de glorifier Dieu et de sauver les âmes! Comme le zèle que Dieu vous a donné n'est pas commun, aussi ne pensez pas que votre persécution doive être commune. Il faut qu'elle vous vienne de la part des saints, pour être plus sensible et plus extraordinaire. Si Notre-Seigneur a été abandonné de Dieu dans son grand ouvrage, je ne m'étonne point que vous soyez abandonné des saints et persécuté de leur part.

« Quand la volonté de Dieu. leur sera bien connue, ils acquiesceront et seront fâchés de leur contradiction. Mais, en attendant, viriliter agite, et confortetur cor vestrum, et sustinete Deum. Je ne cesse de lui offrir mes chétives prières pour l'heureux succès de ce qu'il a commencé en vous et par vous. »

Cette lettre admirable nous donne le vrai sens des persécutions auxquelles fut en butte le P. Eudes, et dont, de prime abord, plusieurs pourraient se scandaliser. Dieu permet que les saints exercent les saints, pour la plus grande perfection des uns par la patience et le pardon;

(1). P. HÉRAMBourg, Liv. 1, ch. V, p. 512.

1 2 4 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

pour la sanctification des autres par l'humilité et la défiance de soi, par la réparation héroïque que leur inspire la découverte de leur erreur et de leurs préventions. Cette remarque trouvera son application en plusieurs pages de cette histoire.

Ajoutons que, par cette épreuve, le P. Eudes était associé à la glorieuse phalange des saints de tous les siècles; il y recevait un rang d'honneur près des de Bérulle, près des Vincent de Paul et des Olier. Durant dix ans, le vénérable fondateur de l'Oratoire n'avait-il pas été littéralement bafoué, conspué, montré au doigt dans les rues, lâchement calomnié? Ne l'avait-on pas traité d'hérétique, d'anti-pape, d'excommunié du Pape? Est-il un outrage dont on ne l'eût accablé en France, une imputation mensongère dont on n'eût essayé de le noircir à Rome?(1) A l'époque même où nous sommes arrivés, les disciples de Saint-Cyran ne tournaient-ils pas en dérision « la dévote ignorance » de l'instituteur de Saint-Lazare, cet homme dont le nom est synonyme de sagesse et de vérité ? Ne l'accusaient-ils pas de sémi-pélagianisme? N'allaient-ils pas de même vomir contre le supérieur de Saint-Sulpice des torrents d'injures, l'appeler « hérétique et scandaleux, usurpateur de l'autorité de l'Eglise, » le taxer « de profanation et de sacrilège, toutes les fois qu'il montait au saint autel?(2) ? ». La race des insulteurs fut toujours la même, et leur vocabulaire ne varia jamais. En fin de compte, la victoire reste à la vertu, et le juste est couronné.

Le P. Eudes est aujourd'hui vengé de toutes ces calomnies; et sa mémoire, pure de toute tache, demeure inattaquable. Ainsi se trouvent réalisées les prophétiques assurances

(1). HOUSSAYE, Le Père de Bérulle, T. II, pp. 403, 412, 567.

(2). FAILLON, Vie de M. Olier, T. 11, Liv. X, p. 450

PROPHÉTIQUES ASSURANCES DE M. COSPÉAN.

125 -

que l'évêque de Lisieux lui donnait dans une lettre du 24 novembre 1644 (1).

« Je vous conjure dans le Seigneur », lui disait-il, « de me mander au long et clairement quels sont ces sycophantes (calomniateurs), qui clabaudent ainsi contre vous, ou plutôt contre l'Esprit même de Dieu, auteur de cette grâce. Je soupçonne, mon cher Fils et mon Père, que ce sont ceux auxquels vous vous êtes opposé, en excellent ministre. Mais je vous supplie de me les faire connaître, afin que mes soupçons se changent en science certaine. Dieu bon! Quels hommes!... »

Et, après lui avoir affirmé de nouveau qu'il ne désirait rien plus ardemment que de s'unir à lui pour travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes, il ajoutait

« Au reste, mon cher Père, je vous félicite de ce que la persécution qui vous attaque n'est armée que de peste et de poison, c'est-à-dire de mensonges et de calomnies; c'est la marque la plus évidente que vous appartenez à Celui qui a été traité de buveur et de démoniaque. Comme c'est Lui qu'on attaque en vous, ce sera Lui aussi qui vaincra par vous. »

Après quoi, il lui prophétisait le triomphe

« Que Satan est impudent pour oser attaquer ouvertement les choses les plus saintes, par le moyen de personnes consacrées à Dieu! Mais il sera vaincu, mon Père, n'en doutez pas; et comme Jésus-Christ règne en vous, c'est par vous qu'il régnera. C'est en Lui que je suis et serai toute ma vie, ô mon très cher en Jésus-Christ, le plus dévoué de vos serviteurs.

†PHILIPPE, év. de Lisieux. »

(1). « Rogo te in Domino, ut ad me diserte et clare scribat quinam sint sycophantae isti, qui in vos delatrant, immo in ipsum Dei Spiritum, ejus gratiae auctor; quibus tu, Fili ac Pater mi, eximius minister obstitisti, suspicor. At te nunc rogo, expone qui tandem sint: indubitatae scientiae, cedat tandem suspicio.

Di bone! Qui homines!... »

«Ceterum, Pater optime, gratulor tibi armatam in te peste et veneno, hoc est mendaciis calumniisque, persecutionem; nullum enim indicium est clarius te Ejus esse qui vini potator dictus est et dæmonium habens. Vincet qui in te impetitur Christus...

« Impudentem Satanam, qui per homines sacros et publice ea audet oppugnare, quibus nihil est sanctius! Sed vincetur, mi Pater, ne dubita; atque ut in te, sic per te regnabit Christus. Sum in Eo croque, dum vivam, amantissime in Christo mi, tibi addictissimus servus.

† Philippus, episc. Lexov.»

1 2 6 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Le P. Eudes vainquit la calomnie et ses pernicious effets, non pas immédiatement, ni chez tous; il reste toujours quelque chose des mensonges répandus dans le public; quelques-uns n'en reviennent jamais; d'autres en conservent des impressions fâcheuses, qui se réveillent à l'occasion. Mais enfin, si grande qu'eût été la séduction, si puissante et si déclarée qu'eût été la cabale de ses ennemis et de ses envieux, la pureté de sa vie, les beaux exemples d'héroïque vertu dont elle était pleine, sa parfaite imitation de la patience du Sauveur, dessillèrent les yeux d'un grand nombre de gens de bien, et dissipèrent leurs préventions; ils en reconnurent l'injustice et la fausseté. Ainsi se produisit, pour un temps, une accalmie que le Vénérable utilisa pour affermir sa société et gagner de nouvelles âmes à Dieu dans les missions.

Une lettre de M. de Répichon, datée du 25 mai 1645, ne semble pas étrangère à cet apaisement passager. Elle était adressée à M. Bernard, curé de Carantilly, dont nous avons parlé ci-dessus(1), et qui se trouvait alors à Paris.

« MONSIEUR,

« ... J'ai été étonné que l'on charge le P. Eudes de plusieurs calomnies, touchant le dessein qu'il a entrepris, disant qu'il m'a détourné de donner à l'Oratoire ce que j'ai donné à sa Compagnie. Je veux bien que l'on sache que je n'y avais jamais pensé, ni de donner ailleurs ce que j'ai donné pour aider à l'établissement de son institut.»(2)

Ce que M. de Répichon affirmait dans cette lettre, il dut le répéter ouvertement autour de lui; et cette déclaration,

(1). Cf. T. II, ch. i, p. 9.

(2). Mémoires authentiques, p. 36, note 1.

MORT D'ISAAC EUDES.

1 2 7 -

jointe à l'admirable ténacité de M. Nicolas Blouët de Than, ferma momentanément la bouche aux détracteurs, et ne contribua pas peu à détromper les âmes loyales et sincères, abusées par-la calomnie.

Notons, en terminant ce chapitre de ses épreuves, qu'en novembre 1644, au moment même où l'orage battait son plein, un coup très sensible avait frappé au cœur notre saint apôtre, lui ravissant ce qu'il avait de plus cher au monde, son père; mais lui permettant de donner à tous un grand exemple du détachement avec lequel un ecclésiastique doit supporter la mort de ses proches.

Isaac Eudes était tombé gravement malade. Le Serviteur de Dieu accourut en toute hâte, à la première nouvelle, pour lui prodiguer les consolations de son ministère et lui fermer les yeux: il ne trouva plus qu'un cadavre. Voulant du moins lui rendre les derniers devoirs, il présida les funérailles; bien plus,

refoulant son chagrin, il monta en chaire, et tira de la vie et de la mort du défunt, pour les habitants de Ri, les enseignements qu'elles comportaient. Mais, comme au jour de sa fuite, la nature reprit bientôt le dessus dans cette âme remarquable entre toutes par sa simplicité. Ainsi que saint Augustin, il fut obligé, le service achevé et la dépouille de son père descendue dans la tombe, de se retirer à l'écart pour donner libre cours à ses larmes.

Les distractions de la capitale, les savantes abstractions de l'étude, le commerce journalier des académiciens, sont de plus dangereux ennemis des affections naturelles que les engagements et les occupations du sacerdoce. François n'accourut point avec Charles et Jean au lit de mort paternel; on ne voit point même qu'il soit venu consoler sa mère demeurée veuve. Dans le partage des biens patrimoniaux, fait le 29 novembre, il fut représenté par un procureur.

128 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Charles d'Houay qui avait établi les lots et le P. Eudes qui choisit le premier étaient seuls présents; Mézeray était remplacé par honnête homme Marin Guérin, fondé de pouvoirs habituel de la paroisse de Ri. Le P. Eudes abandonna ses biens à sa famille; François fit à peu près de même; si bien que, malgré le partage, la succession d'Isaac Eudes resta comme indivise, et que Marthe Corbin continua d'en jouir comme du vivant de son mari (1).

(1). Voir ce que nous avons dit T. 1, ch. 1, pp. 3-4 des biens d'Isaac Eudes. - L'article 4 du testament de Mézeray assigne ses biens patrimoniaux à ses parents de Normandie; et les articles 5 et 6 nous apprennent qu'il n'avait guère touché de loyers depuis le partage, et que Charles et ses enfants, pendant la vie de l'historiographe, avaient joui de sa part sans beaucoup de charges.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Abrégé des Constitutions et Règles latines.

Patience et courage du P. Eudes: reprise de ses projets d'approbation pour sa congrégation. - Abrégé des Constitutions. - Règles latines: différence entre les Règles et les Constitutions; les Exercices spirituels de saint Ignace et les Règles du P. Eudes; raison de la division des Règles et de leur répartition entre Jésus et Marie. - La Règle du Seigneur Jésus: fondements de la Congrégation; obligations faites à ses membres, en tant que chrétiens et en tant que prêtres. - La Règle de la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu: sujet, ordre et liaison de ses quinze chapitres. - Opinion du cardinal Capponi et de M. Cospéan.

Plus le P. Eudes se voyait attaqué par ses ennemis, plus, sous la violence de leurs coups, sa congrégation naissante semblait aux yeux des hommes menacée d'une perte inévitable et prochaine; et plus il redoublait de confiance en Dieu, plus il sentait s'affermir son espoir dans l'avenir d'une société si fortement assaillie par l'enfer. Bâtie sur la croix, ou, pour parler avec plus de justesse, clouée pour jamais à cet arbre salutaire avec le Christ, son fondateur et son Maître, elle réaliserait dignement la fin de son institution et la raison de son existence; elle opérerait dans l'Eglise les grands biens qu'on s'en était promis.

Sans se laisser donc, ni abattre, ni arrêter par l'épreuve, le P. Eudes reprit, ou mieux poursuivit avec une nouvelle ardeur le projet déjà tenté de faire approuver sa congrégation en France et à Rome: en France, par la Cour et

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

surtout par l'Assemblée générale du clergé qui devait se tenir à Paris, durant l'été de 1645; à Rome, par le pape Innocent X, élu comme successeur d'Urbain VIII, le 15 septembre de cette même année 1644.

Or, depuis longtemps, une chose lui paraissait nécessaire entre toutes pour assurer l'heureux aboutissement de ce dessein, c'était la rédaction de Statuts, qu'il pût présenter à ce double tribunal, en vue de l'éclairer sur la sagesse et l'utilité de son entreprise. M. Cospéan l'y exhortait vivement; et, sur son désir, notre saint apôtre s'était mis à l'œuvre, au sortir de la mission de Honfleur. La tempête qui surgit peu après ne le détourna point de cet important travail, d'autant qu'on ne pouvait sans lui espérer l'enregistrement des lettres-patentes de Louis XIII. Telle était du moins l'opinion de l'évêque de Lisieux (1).

Cet travail comprit deux parties: l'une appelée Règles, l'autre Constitutions. Seule la première reçut alors sa forme définitive; la seconde ne fut qu'une ébauche, une sorte de précis de l'ouvrage plus étendu que le P. Eudes composa en 1659, sur la même matière et qu'il retoucha jusqu'à la fin de sa vie.

Cet Essai ou Abrégé des Constitutions renfermait vingt chapitres (2) traitant: le premier, de l'état de la Congrégation; le deuxième, de sa soumission parfaite au Saint-Siège, avec un projet de vœu de défendre son autorité contre les hérétiques, les schismatiques, les impies, ce qui est du devoir de tout catholique, et non de la soutenir dans les choses douteuses, comme on l'imputa plus tard au Vénérable; le troisième, des fins de la Congrégation; les quatrième,

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. Y, §26.

(2). P. MARTINE, Liv. 111, p. 178, - P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. v, § 26.

cinquième et sixième, de ce qu'on y doit faire chaque jour, chaque semaine, chaque mois et chaque année; le septième, de ce qu'il faut enseigner dans le séminaire; le huitième, des devoirs des séminaristes ou ordinands; le neuvième; du gouvernement de la Congrégation; le dixième, de l'élection du supérieur général; le onzième de son pouvoir sur et dans la Congrégation; le douzième du pouvoir que la Congrégation a sur lui; le treizième, de la visite annuelle; le quatorzième, de la réception ou exclusion des sujets de la Congrégation; les quinzième et seizième, de la charité; le dix-septième, de l'humilité; le dix-huitième, de l'obéissance; le dix-neuvième, de la pauvreté; et le vingtième, des choses temporelles.

Ce n'était là, nous le répétons, qu'une ébauche, à laquelle l'expérience devait nécessairement apporter des modifications, retranchements ou additions, et elle y en apporta; c'est ce qui a permis au P. Finel d'écrire, dans ses *Verba dierum*, que les premiers règlements ne furent définitivement fixés et adoptés qu'en 1649(1).

L'Abrégé des Constitutions était en français (2) et portait pour titre : Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie. Les Règles étaient en latin et divisées en deux parties intitulées: l'une, *Regula Domini Jesu, quæ continet fundamenta Congregationis Jesu et Mariæ, et munera quibus ii qui in eâ degant obstringuntur, quatenus christiani sunt et clerici*; Règle du Seigneur Jésus, qui contient les fondements de la Congrégation de Jésus et Marie, et les obligations de ceux qui y vivent, en tant que chrétiens et

(1). P. COSTIL, *Fleurs*, T. 1, Liv. 1, § 22, p. 136.

(2). Jusqu'à la Révolution, le séminaire de Caen en conservait deux originaux, l'un en français et portant le titre ci-dessus, écrit de la main du P. Eudes; l'autre en latin, intitulé *Statuta Congregationis Jesu et Mariæ*, corrigé seulement par lui. En ce qui regarde le texte primitif, voir, Appendice, Note XI11.

132 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

clercs;- l'autre, *Regula Sanctissimæ Virginis Dei Genitricis Mariæ, qua Congregationis hujus alumni ad virtutes quæ christianum et sacerdotum decent instituuntur*; Règle de la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, par laquelle les enfants de cette Congrégation sont formés aux vertus qui conviennent au chrétien et au prêtre. Un titre général réunissait ces deux parties: *Regulæ Congregationis Jesu et Mariæ, quas omnibus ejusdem Congregationis alumnis præbent Christus Jesus et sanctissima Genitrix ejus Maria*; Règles de la Congrégation de Jésus et Marie, que Jésus-Christ et sa très sainte Mère présentent à tous les enfants de la même Congrégation.

Règles et Constitutions ne faisaient point double emploi; elles étaient, par leur fond même, complètement distinctes(1). Écoutons le P. Eudes, dans la Préface du Livre des Règles et des Constitutions, tel qu'il l'établit dans la suite, nous expliquer la différence qui les sépare (2).

« Elle consiste », écrit-il, « en ce que les Règles sont les fondements principaux de la vie chrétienne et ecclésiastique de laquelle nous devons vivre; et les Constitutions contiennent la manière de bien observer les Règles.

« Les Règles sont le chemin par lequel nous devons marcher pour arriver au salut éternel et à la perfection que Dieu demande de nous; et les Constitutions sont comme des marques mises dans ce chemin, afin que nous le puissions tenir plus facilement. Les Règles contiennent les moyens nécessaires et convenables pour parvenir au but et à la fin pour

(1). Ces Règles n'ont été imprimées qu'en 1841. Auparavant, chaque maison en conservait des exemplaires transcrits à la main. Primitivement réunies aux Constitutions, sous ce titre: Règles et Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie, elles en ont été séparées plus tard, et fort justement: n'est-ce pas dans la vérité du terme le vade-mecum de l'eudiste?

(2). Cette Préface, dans l'original, est ainsi divisée: 1- de la nécessité et utilité des Règles et

Constitutions; 2- sommaire des choses principales qui sont contenues en ce livre; 3- de la différence qu'il y a entre les Règles et les Constitutions

DIFFÉRENCE ENTRE LES RÈGLES ET LES CONSTITUTIONS

133 -

laquelle, notre Congrégation est établie; et les Constitutions montrent la façon avec laquelle il les faut employer. Par exemple, les Règles commandent qu'on vaque soigneusement à l'oraison, et les Constitutions spécifient le temps, la quantité et la qualité des prières qu'il faut faire. Les Règles ordonnent que la propriété soit bannie et que tout soit en commun, et les Constitutions marquent en quelle manière cela se doit exécuter. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner, si les Constitutions contiennent plusieurs choses dont il a déjà été parlé dans les Règles, puisque celles-là sont comme une explication de celles-ci.

« Outre cela, les Règles sont toutes tirées de l'Écriture Sainte, et par conséquent elles portent leur approbation et leur autorité en elles-mêmes, au lieu que les Constitutions doivent être approuvées et autorisées d'ailleurs.

« Enfin les Règles, étant puisées dans la vive source des divines Écritures, elles doivent être vénérées et observées, ainsi que la sainte Parole de Dieu, soit comme commandement, soit comme conseil. Car ce qui est dans les Saintes Écritures en qualité de commandement, est ici en qualité de commandement, et ce qui est là en qualité de conseil, est ici en qualité de conseil. Mais les Constitutions n'obligent qu'en la manière qui sera déclarée à la fin de ce livre, au pénultième chapitre. »

Ce dernier article appelle une remarque. Il est très vrai que les Règles, dans leur presque totalité, sont tirées des Saintes Lettres; quelques-unes sont pourtant empruntées à la liturgie. D'autre part, le P. Eudes ne cite pas toujours textuellement les paroles sacrées; il y ajoute ou y retranche pour les relier ensemble; il les modifie légèrement pour préciser la leçon qu'il veut donner par la bouche de Jésus et de Marie; parfois même il les prend dans un sens purement accommodatic

(1). Les citations de l'Écriture y sont au nombre de 770 environ: 350 appartiennent aux Épîtres des Apôtres, plus particulièrement aux Épîtres de saint Paul; 135 aux saints Évangiles, 160 aux Livres Sapientiaux, notamment aux Proverbes et à l'Écclésiastique; 115 seulement aux autres parties de la Bible. Les enfants du P. Eudes trouveront dans cette indication un conseil, sinon une règle, pour leur étude des Livres Saints. Nous extrayons ces renseignements de l'Introduction du P. REGNAULT à son Essai de plan analytique des Règles, Ce solide travail se recommande à l'attention des fils du P. Eudes. Grâce à lui, les Règles deviennent une mine spirituelle, un véritable trésor, d'où il leur sera facile d'extraire pour eux et pour les autres des instructions substantielles, d'inépuisables leçons.

134 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES. -

Mais pourquoi des Règles et des Constitutions distinctes? Cette distinction n'avait en soi rien de nouveau. Nombre de religieuses la connaissaient déjà, en particulier les Filles de Notre-Dame-de-Charité. N'étaient-elles pas soumises aux prescriptions plus générales de la Règle de saint Benoît ou de celle de saint Augustin, en même temps que des règlements particuliers, nommés Statuts ou Constitutions, déterminaient l'occupation de leur vie, les vertus spéciales réclamées par la fin de leur institut, le mode de leur gouvernement.

De plus, saint Ignace avait laissé à ses disciples les Exercices spirituels très distincts des Constitutions qu'il avait seulement rédigées sur la fin de sa vie. Sans doute, ces Exercices s'adressaient à quiconque voulait réformer ses mœurs, qu'il fût religieux ou laïc, mais ils n'en visaient pas moins d'une façon toute spéciale les membres de la Compagnie de Jésus. « Le principe intime de l'institut », dit Genelli, gît dans les Exercices spirituels. C'est par eux, en effet, que chaque religieux en particulier reçoit la forme que la Société désire entre tous ses membres, conformément à son but. » En sorte que, s'ils sont

d'une application universelle, s'ils conviennent à tous les genres d'existence depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevés, ils ont cependant pour but premier la formation et la transformation du jésuite, profès ou coadjuteur.

A notre avis, le P. Eudes s'est inspiré d'une semblable pensée pour composer ses Règles. Il a voulu, lui aussi, laisser à ses fils un ouvrage court et méthodique, où leur serait enseignée la voie à suivre pour atteindre à la perfection de leur état. Cet ouvrage, ils devraient l'étudier et

LES EXERCICES ET LES REGLES.

135 -

le méditer sans cesse, à l'avoir toujours sous les yeux, le lier à leurs doigts, le transcrire sur les tables de leurs coeurs (1). » A cette condition, « ils vivraient de la vie de Jésus et de Marie, leur Père et leur Mère, ils seraient leurs vrais enfants. » Nourris de cette doctrine, instruits de ce grand art de la sanctification de l'âme, ils pourraient en nourrir, en instruire, à leur tour, les prêtres et les fidèles avec lesquels ils se trouveraient en contact. Car, bien que composé premièrement pour eux, ce livre avait néanmoins une portée générale, il pouvait, il devait leur servir à réformer et à transformer toutes les conditions de la société.

Saint Ignace avait puisé la matière de ses Exercices dans sa propre réflexion, aidée de la lumière divine, mais aussi dans un assez grand nombre d'ouvrages ascétiques antérieurs (3). Le P. Eudes, en fidèle disciple des PP. de Bérulle et de Condren, puisa la sienne dans l'Écriture Sainte; et c'est là ce qui fait le caractère propre de son livre, ce qui lui donne ce je ne sais quoi de doux, de savoureux, « de vivant, d'efficace et de pénétrant, qui atteint », selon

(1). Règle du Seigneur Jésus, Conclusion, 3. -Cf. Règle de la très sainte Vierge, Conclusion, 1, 2.

(2). Ibid.

(3). Saint Ignace n'a point inventé les Exercices, mot et chose. La chose existait avant lui; n'est-elle pas même de l'essence de toute religion? Le mot existait également. Vingt ans auparavant, c'est-à-dire en 1500, un bénédictin, Dom Garcia de Cisneros, avait publié un livre intitulé « Les Exercices spirituels ». Il paraîtrait même, d'après Dom Thévard, que saint Ignace aurait appris là le chemin du ciel, durant son séjour à Montserrat. Il en aurait fait tant d'état que, dans les commencements de sa conversion, il exhortait ceux avec lesquels il conversait à les pratiquer, et que, dans la suite, il voulut les imiter dans les Exercices qu'il composa pour ses religieux. En tout cas, il est reconnu de tous que les Exercices de saint Ignace ont été remaniés et complétés bien des fois par lui, avant de recevoir leur forme définitive. Le saint y a fait de larges emprunts à divers auteurs, spécialement à Ludolphe le Chartreux. Ce qui n'enlève rien du reste au mérite incontesté du célèbre opusculé. Cf. Saint Ignace de Loyola, par H. JOLY. Ch.11.

136 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

l'expression de l'Apôtre, « jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit (1). » D'autre part, la méthode qu'il suit et qu'il recommande, très différente de celle des Exercices, est inspirée de l'Oratoire, auquel il emprunte même les trois grandes divisions de son traité.

Nous savons, en effet, qu'à l'examen de midi, on y devait adorer Jésus-Christ, comme son chef, son sanctificateur, son guide, en sa triple vocation au christianisme, au sacerdoce, à l'Oratoire. Ainsi fait le P. Eudes dans ses Règles. Il y envisage ses fils en tant que chrétiens, en tant que prêtres, en tant que membres de sa congrégation, et il leur rappelle, avec leur dignité, les devoirs qui leur incombent, les vertus qu'ils ont à pratiquer, à ces titres divers.

Ce triple enseignement, nous l'avons dit, se trouve partagé entre Notre-Seigneur et sa sainte Mère; d'où, deux parties: Regula Domini Jesu et Regula sanctissimæ Virginis Dei genitricis Mariae (2).

Nous l'avons dit encore, outre les fondements de la Congrégation de Jésus et Marie, la première partie contient l'exposé des grandeurs, des obligations, des vertus de la vie chrétienne et de la vie sacerdotale; principes et règles placés avec raison sur les lèvres de Notre-Seigneur. N'est-ce pas lui qui a fondé, cette société sur une triple assise? N'est-ce pas à lui qu'il appartient, en tant que Chef de l'Eglise et souverain Prêtre, d'enseigner à ses membres les mystères, les exigences, les fruits de sa vie en eux, chrétiens et prêtres ?

La seconde partie traite de certaines vertus dont le P. Eudes recommande plus spécialement à ses disciples le culte et l'observation; et c'est très justement que les

(1). Heb. iv, 12.

(2). Règle du Seigneur Jésus, Règle de la très sainte Vierge Marie, mère de Dieu.

RÈGLE DU SEIGNEUR JÉSUS-

137 -

prescriptions en sont attribuées à la très sainte Vierge. pour embellir l'édifice que son dévot serviteur élevait sur les fondements posés par son Fils, Marie ne lui avait-elle pas fait don de trois vertus chères à son cœur - la sobriété, la chasteté, l'humilité? Nécessaires à tout le monde, ces vertus ne le sont-elles pas encore davantage au clergé et aux éducateurs du clergé? Eh! qui donc a perdu et perd toujours les âmes sacerdotales? Qui dégrade et stérilise le ministère apostolique, sinon les vices opposés à ces vertus?

Il semble donc bien que le P. Eudes ait pris l'idée de cette répartition des matières dans la révélation faite à Marie des Vallées en 1641, et dans le rôle assigné par elle à Notre Seigneur et à sa sainte Mère pour la fondation de sa congrégation.

Ajoutons que la Règle de Jésus a une extension plus générale que la Règle de Marie. Elle regarde tous les chrétiens et tous les prêtres non moins que les enfants du P. Eudes, tandis que l'autre concerne plus particulièrement ces derniers. Sans doute, les vertus recommandées par la sainte Vierge conviennent à toutes les communautés religieuses, et même aux fidèles et aux prêtres - ceux-ci comme celles-là trouveraient profit à les étudier, à les pratiquer. Néanmoins l'ordre dans lequel elles se présentent, le choix qui en est fait, regardent avant tout la société du P. Eudes: ils tendent à lui imprimer sa note caractéristique, qui est l'imitation, la reproduction des divines mœurs de la sainte Famille de Nazareth.

Un rapide exposé des Règles justifiera, pensons-nous, ces diverses assertions. Commençons, comme il convient, par la Règle du Seigneur Jésus.

Si la Congrégation de Jésus et Marie veut demeurer

(1). Cf. T. 1, ch. XIV, p. 332.

138 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

inébranlable dans la suite des âges, si ses membres désirent mener à bien l'édifice de leur perfection, ils doivent asseoir leur vie sur ces quatre fondements inexpugnables :

La Grâce divine, - grâce actuelle et grâce sanctifiante, grâce sacramentelle et sacerdotale -, il faut non seulement qu'elle vive en eux, il faut encore qu'elle y règne et domine partout et toujours, à l'exclusion de toute faute grave ou légère, de toute négligence et imperfection;

La Croix, marque d'amour de la part de Dieu, principe de sanctification et de salut, de résurrection

et de vie, source inépuisable de joie, quand on la porte à la suite et à l'exemple de Jésus-Christ;

La Volonté divine, dont le parfait accomplissement s'oppose aux tendances dépravées de la volonté humaine, et fait de ses observateurs d'autres Christs, des hommes selon le cœur de Dieu;

Une singulière dévotion à Jésus et à Marie, à Marie surtout, devant laquelle Jésus s'efface en quelque sorte pour la recommander avant lui-même, à l'honneur, à l'amour, à l'obéissance de ses disciples; s'ils viennent à lui, il veut que ce soit par sa mère; dévotion reconnaissante et filiale, dévotion pratique, qui se traduit par l'étude persévérante et l'imitation fidèle de ces deux augustes personnes.

Posés sur ces fondements, les membres de la Congrégation de Jésus et Marie peuvent, nous l'avons dit, être considérés comme chrétiens et comme prêtres; et ces deux qualités leur imposent des obligations de plus en plus étroites auxquelles ils doivent s'efforcer de satisfaire.

Comme chrétiens, leur régénération dans les eaux du baptême a produit en eux un double effet: elle les a délivrés des mains de leur ennemi, elle les a engendrés à une vie nouvelle.

RÈGLE DU SEIGNEUR Jésus.

139 -

En conséquence du vœu qu'ils y ont fait à Dieu, ils doivent d'abord renoncer au démon, et, appuyés sur Jésus-Christ, revêtus d'une armure divine, éviter ses pièges, résister à ses assauts, lui livrer une guerre acharnée et triomphante. D'où nécessité de fuir ses oeuvres, qui sont les vices et les péchés, et de combattre les inclinations perverses de la nature. Orgueil, colère et contention, mensonge, raillerie et jugements téméraires, impureté, paroles malséantes ou bouffonnes, entretiens profanes et légers, discours licencieux, désirs juvéniles et mondains, regards imprudents, amour exagéré de l'argent, fruit de la défiance envers Dieu et racine de tous les maux, paresse et oisiveté: voilà autant de points que le pieux fondateur signale à ses fils, pour qu'ils s'en gardent avec soin. Même nécessité pour eux de renoncer au monde, l'ennemi de Jésus, et aux choses du monde, telles que nouveautés profanes et modes insensées, conversations vaines et frivoles, biens de fortune, attachement immodéré à ses parents. Même nécessité enfin de se renoncer soi-même et de porter sa croix - pour sauver son âme, il faut la perdre; pour produire des fruits de vie, il faut mourir à soi.

Le renoncement, tel est le premier acte de la vie chrétienne, nous le savions déjà par le Royaume de Jésus. Le P. Eudes revient sans cesse sur cet acte fondamental, et ses disciples doivent y être fidèles dans toutes leurs démarches, dans toutes leurs actions. De sa plénitude dépend la plénitude de l'union à Jésus, qui est l'essence de cette même vie et la condition de sa fécondité.

En effet, en vertu de la vie surnaturelle, qui nous est infusée dans le baptême, nous devons adhérer au Christ, comme les membres adhèrent à la tête, par conséquent, écouter ses leçons, suivre sa direction, ce qui est la souveraine félicité; nous devons aussi dépouiller le vieil homme,

140 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

pour revêtir le nouveau, et, par nos vertus, reproduire son image aux yeux des hommes; nous devons enfin demeurer dans le Christ, pour porter des fruits de sainteté et glorifier son Père. unie au tronc et nourrie de sève, la branche est féconde; séparée, elle devient stérile.

Mais comment adhérer au Christ, refléter ses traits, demeurer en lui et fructifier? En vivant avec le Christ, pour le Christ, dans le Christ, du Christ, c'est-à-dire, en participant à ses états et à ses mystères; en n'ayant que lui pour objet dans nos pensées, paroles et actions; en nous retirant en lui, suivant la doctrine du P. de Condren, pour y refaire et alimenter notre vie spirituelle, afin de la répandre

ensuite sur les âmes, comme lui-même puise sa vie en son Père et nous la communique incessamment; en mangeant le pain vivant, le pain de vie, le pain du ciel, qui est la chair sacrée de Jésus donnée pour être la vie du monde.

Vivre ainsi sera vivre de la vie immortelle et triomphante du Christ ressuscité, obéir aux inspirations de son Esprit, tout faire en son nom et en son esprit. Dès lors, quelle admirable floraison de vertus chrétiennes! Quelle riche moisson de fruits surnaturels! On n'habite plus la terre, mais le ciel. C'est au ciel que tendent les pensées et les désirs; c'est dans le ciel qu'est fixé le cœur. On évolue dans la louange et l'action de grâces, dans une oraison perpétuelle. La pensée de Dieu préside à toutes les démarches; et, marchant en sa présence, on se tient dans la réserve et la modestie, aimable et bienveillant pour tous dans son langage et dans sa conduite, miséricordieux et compatissant aux faiblesses d'autrui. Que dis-je? On marche dans la dilection, à l'exemple de Jésus, et pour accomplir son précepte: de là support des défauts, recherche de la paix, souci de l'édification et du plaisir du prochain, chéri, honoré, respecté dans ses droits, pardon des injures, amour

RÈGLE DU SEIGNEUR JÉSUS. 141-

des ennemis, bons offices et dévouement, humilité, mansuétude, patience, œuvres salutaires multipliées, en un mot, tous les devoirs de la vie privée et de la vie sociale remplis dans leur perfection, grâce à la vigilance, à la prière, à la force puisée en Jésus-Christ.

Telles sont les obligations qui, pour les enfants du P. Eudes, découlent de leur qualité de chrétiens (1). Plus hautes et plus strictes encore sont celles qui dérivent de leur caractère sacerdotal, et que Jésus, le souverain Prêtre veut « graver dans leurs cœurs de sa propre main. » Ses enseignements seront pour eux « une loi de vie et de discipline. »

La grandeur et la fin du sacerdoce, la sainteté et les vertus qu'il requiert, voilà ce dont ils doivent tout d'abord se pénétrer, afin d'être dignes de Celui qui les a élus. « Race choisie, sacerdoce royal, famille sainte, peuple acquis, ils sont chargés d'annoncer les vertus de Celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière. » Aussi combien ils doivent être purs, irrépréhensibles, exempts de tout vice! Quelle ne doit pas être leur sobriété, leur bénignité, leur modestie, leur prudence, leur justice, leur pudeur, leur sainteté!

Voués au service de Dieu, qu'ils ne s'embarrassent donc dans les affaires du siècle. Sel de la terre, qu'ils prennent garde de s'affadir. Lumière du monde, que leurs œuvres soient des œuvres de lumière, toutes à l'utilité du prochain et à la gloire de Dieu. Qu'ils s'exercent à la piété et s'appliquent à l'oraison, qu'ils chérissent les pauvres, ces privilégiés de Jésus, pour l'amour de Celui qui voulut être pauvre et dans les labeurs, dès sa jeunesse, visitant

(1). On le voit, c'est la même doctrine que dans le Royaume de Jésus, mais exposée de façon plus précise et plus méthodique, en même temps que plus ample et plus élevée.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES-

142 -

veuves et orphelins dans l'affliction, donnant de bon cœur selon leur pouvoir, ne méprisant, ne contristant jamais les misérables, mais les traitant dans toutes leurs nécessités avec mansuétude, patience et bonté; car tout ce qu'ils font aux moindres de leurs frères, n'est-ce pas à Jésus même qu'ils le font?

Par dessus tout, qu'ils aient pitié des âmes rachetées par le sang de Jésus. Courir après elles, pour les délivrer de la mort et les arracher à l'enfer, tel est leur devoir capital et la sauvegarde de leur propre salut. Voilà pourquoi il est nécessaire qu'ils se consacrent au double ministère de la prédication et de la

confession, et qu'ils exercent celui-ci avec discernement.

Enfin, puisqu'ils sont des prêtres vivant en communauté, ils se doivent, dans leurs rapports, consolation et édification mutuelles, ne poursuivant en toutes choses que le vrai bien les uns des autres, toujours joyeux, toujours priant, toujours rendant grâces à Dieu. Cette joie, cette oraison, cette gratitude perpétuelles, leur seront un gage de sanctification personnelle et de glorification divine.

Le P. Eudes ne se contente pas de ces prescriptions générales. Ses fils auront à exercer l'autorité: il leur signale les vertus et les qualités d'un bon supérieur; il leur précise leurs devoirs vis-à-vis de leur troupeau et vis-à-vis d'eux-mêmes, en tant que pasteurs, de ce troupeau. Ses fils seront des missionnaires: après quelques mots sur la vocation et la mission de l'apôtre, il leur décrit et il leur propose comme modèle la vie apostolique de saint Paul; elle doit être leur règle dans les combats qu'ils livreront pour la conquête des âmes. Or, l'occupation des missionnaires est double: ils prêchent, ils confessent. En conséquence, le P. Eudes rappelle aux prédicateurs, et l'origine et le but de leur mission, et les obligations qui leur incombent,

RÈGLE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE.

1 4 3 -

en particulier celles de l'édification et du travail; puis il leur donne, toujours d'après saint Paul, les règles d'une prédication vraiment sacerdotale. Quant aux confesseurs, juges et dispensateurs de la grâce de Jésus-Christ, sauveurs des âmes, il leur recommande une charité universelle, une douceur et une mansuétude inlassables, une miséricorde et une compassion sans bornes à l'égard des pécheurs, une grande défiance d'eux-mêmes et de leur propre sagesse, un fréquent recours à Dieu.

Certes, toutes les prescriptions de la Règle du Seigneur Jésus sont admirables et dignes de la plus sérieuse réflexion; mais celles-ci méritent, à coup sûr, de la part des fils du P. Eudes, une étude plus attentive; il n'en est pas, avec les règles sur la Charité, dont nous allons parler tout à l'heure, qu'il leur soit plus utile et plus fructueux de méditer.

La Règle de la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, renferme, avons-nous dit, l'exposé des vertus que le P. Eudes veut plus spécialement inculquer à ses enfants. Or, toute religion est d'abord faite de respect et de crainte. C'est ainsi qu'on l'entendait très justement à l'Oratoire, et le P. Eudes n'avait point oublié les leçons des PP. de Bérulle et de Condren, nous le savons par les actes d'adoration et d'anéantissement qu'il produit si fréquemment lui-même et qu'il recommande dans ses divers ouvrages. Du reste, sa foi si vive et si éclairée eût suffi à lui inspirer de tels sentiments. Aussi est-ce le respect et la crainte qu'il enseigne premièrement à ses disciples; car, à force de manier les choses saintes, le prêtre est sujet à perdre l'un et l'autre et, par cette perte, à courir de graves dangers. Toutefois ce respect et cette crainte ne doivent avoir rien de servile; nés de la charité, ils s'allient et croissent avec elle; principe,

1 4 4 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

plénitude et couronnement de la sagesse, source de paix et de joie, de progrès spirituels et de célestes bénédictions.

La crainte révérencielle et filiale conduit naturellement à la confiance en Dieu. Telle est aussi la seconde vertu que le P. Eudes réclame de ses fils. Il n'en était pas de plus chère à son cœur, ni qu'il cherchât davantage à établir dans les âmes. Nous savons par le P. Hérembourg (1), « qu'il avait fait un recueil des passages de l'Écriture où sont exprimés le bonheur et les récompenses de ceux qui mettent leur appui en Dieu, et un autre de ceux qui marquent l'amour que sa divine Majesté nous porte, et le soin qu'elle prend de nous », et le Royaume de Jésus nous en fournit une preuve certaine, dans sa deuxième partie. Ici, le pieux instituteur demande à ses enfants de ne s'appuyer, ni sur les hommes, ni sur les biens créés, ni

sur leur propre industrie, mais sur Dieu seul, et, dans toutes leurs entreprises, dans toutes les situations de la vie, si critiques, si désespérées qu'elles puissent paraître, de s'abandonner sans trouble entre les mains de la bonne Providence.

Après avoir ainsi posé sur la crainte filiale et sur la confiance, comme sur deux fondements solides, l'édifice spirituel que doivent élever ses fils, il leur en montre le type et l'exemplaire dans la sainte communauté de Jésus, Marie, Joseph, à Nazareth. Ce qu'il veut voir reluire en chacun d'eux et en chacune de leurs maisons, ce sont les vertus qui ont fait l'ornement de ce divin intérieur.

Or, ce qui frappe, au premier regard, dans la sainte Famille, c'est, d'un côté, la pauvreté, la propreté, l'ordre et l'économie, qui règnent en sa demeure; c'est, de l'autre, la simplicité des rapports de ses membres entre eux et

(1). HÉRAMBourg, Liv. II, ch. 111, P. 21.

RÈGLE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE.

145 -

de ses membres avec Dieu et le prochain, simplicité bien éloignée de la prudence mondaine et charnelle. Telles sont aussi les deux vertus que le P. Eudes invite avant tout ses disciples à cultiver: la première, comme le rempart et la sauvegarde de la vie commune; la seconde, comme la condition de sa perfection et de sa béatitude.

La sobriété, la chasteté, l'humilité viennent ensuite: et la raison de cette place d'honneur, nous l'avons donnée plus haut: c'est qu'elles sont un don spécial de la Vierge Marie, et des plus nécessaires pour le prêtre. Avec quel soin jaloux, elles furent d'ailleurs pratiquées à Nazareth! Quelle mortification dans les repas! Quelle pureté dans les âmes et dans les corps! Quelle innocence et quelle candeur dans les relations! Quel amour, quelle passion de l'abjection et de l'anéantissement!

D'autre part, quelle entière et cordiale obéissance! Marie obéissait à Joseph, et Jésus à Joseph et à Marie! L'un et l'autre adressaient à l'Enfant-Dieu des avis respectueux, puisque, en se faisant homme, il avait daigné s'assujétir à apprendre expérimentalement ce qu'il savait de science divine et humaine; avis toujours reçus avec soumission et gratitude.

A Nazareth, on parlait peu, mais bien; on s'entretenait surtout avec Dieu. Aussi n'y agissait-on qu'après réflexion, prière et conseil.

A Nazareth, l'amour de Dieu engendrait l'amour du prochain. Aussi la plus délicieuse charité réglait-elle les sentiments, les paroles et les actes de Jésus, Marie, Joseph, entre eux et avec autrui. Tout y était patience et mansuétude, dans les traverses les plus pénibles.

A Nazareth enfin, on se sanctifiait par une constante fidélité aux devoirs d'état, par la générosité avec laquelle s'accomplissaient les moindres actions.

146 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Obéissance, amour de la correction, bon usage de la langue, esprit de sagesse et de conseil, charité fraternelle, patience et douceur, fidélité dans les plus petites choses et ferveur généreuse en toutes ses oeuvres, voilà conséquemment autant de vertus que le P. Eudes recommande à sa congrégation; et il est facile de saisir la raison de l'ordre qu'il adopte dans leur exposé.

Sans obéissance, il n'y a pas de communauté. D'ailleurs l'obéissance ne résuma-t-elle pas toute l'existence de Jésus à Nazareth: « Et erat subditus illis? » Il faut donc obéir au supérieur, représentant et organe de Dieu, gardien de la Règle, dont il doit exiger, le maintien et surveiller l'observation. D'où

nécessité de recevoir ses réprimandes et ses corrections; s'y refuser rendrait tout gouvernement impossible.

Ce qui nuit extrêmement à l'obéissance et au bon ordre, ce qui compromet la paix des communautés et les progrès spirituels de leurs membres, ce sont les paroles inconsiderées, les propos malveillants, les saillies trop promptes, c'est une activité irréfléchie, une précipitation imprudente. Il importe donc de savoir gouverner sa langue, d'aimer le silence, et de ne le rompre que pour parler peu et bien; il importe également de prendre en tout conseil de Dieu, des sages, des saints.

Cependant la vertu par excellence dans une communauté, c'est la charité. Sans ce lien sacré, il n'en est point qui puisse subsister; spécialement lorsque, comme dans la Congrégation de Jésus et Marie, les membres ne sont pas tenus par les vœux de religion. On doit donc s'y aimer comme des frères, ne former qu'un seul corps, n'avoir qu'un esprit, une âme, un cœur.

Mais pas de charité, sans patience et sans mansuétude. Dans toute société, il y a nécessairement beaucoup à endurer

RÈGLE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE.

147 -

entre soi, et pour les œuvres à réaliser. Conséquence: s'armer de ces deux vertus contre les difficultés, les ennuis, les contrariétés; savoir souffrir; éviter le zèle amer et l'esprit de dispute; imiter en toute occasion la douceur et la miséricorde de Jésus et de Marie.

Enfin, la vie commune se compose d'humbles pratiques, chaque jour les mêmes. Leur petitesse porte à les mépriser; leur répétition, à les négliger, et pourtant, c'est de leur parfaite observation que dépend la sanctification de l'âme. Les grands sacrifices, les actes héroïques, ne se présentent que rarement; la trame de la vie est tissée de petits riens. Mais ce qui de soi est petit, une ferveur généreuse peut l'agrandir. Bien plus, la constante fidélité dans les plus petites choses ne va pas sans une sorte d'héroïsme, peut-être le plus élevé de tous.

Nous ne pouvons ici qu'indiquer le sujet et la liaison des quinze chapitres qui forment la Règle de la très sainte Vierge. Un exposé plus approfondi nous y montrerait un traité d'ascétisme des plus substantiels et des mieux composés. Nous y verrions les maximes se grouper et se suivre logiquement: d'abord l'excellence de la vertu, puis ses avantages, enfin la manière de la pratiquer; nous y verrions chaque point recevoir un développement méthodique et gradué. Les pages que nous venons d'écrire ne peuvent qu'en faire soupçonner la richesse et la valeur, et de même pour la Règle du Seigneur Jésus. C'en est que par une étude prolongée et fécondée par la prière, qu'on en comprendra l'excellence et la beauté, qu'un découvrira les trésors de la Science spirituelle déposés dans cet ouvrage, pour le plus grand bien des enfants du V. P. Eudes et des âmes qu'ils ont à instruire et à sanctifier.

Aussi rien de plus naturel que la satisfaction du cardinal Capponi, préfet de la Congrégation de la Propagande,

148 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

lorsqu'en 1648 le P. Mannoury lui présenta les Règles latines avec les Statuts ou Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie. En voyant exposé dans celles-ci le dessein du pieux fondateur, mais plus encore en trouvant dans celles-là la pure moëlle des divines Écritures (1), son cœur bondissait de joie, et il ne se lassait pas de les relire et de les commenter.

Dès 1645, M. Cospéan n'avait pas fait aux unes et aux autres un moins bon accueil. Le Vénérable s'était empressé de les lui soumettre, et le pieux évêque s'en était déclaré fort satisfait; il en espérait le meilleur effet près de la cour de France et de l'Assemblée du clergé (2), en attendant de nouvelles instances près de la cour de Rome. Le chapitre suivant nous dira ce qu'il advint de ces espérances.

(1). Mgr de Nevers, dans l'approbation donnée par lui aux Méditations du V. P. Eudes sur l'humilité, publiées sous le titre de Livre d'Or au XIX, siècle, dit que les ouvrages du Serviteur de Dieu sont « pieux, substantiels, remplis de l'Esprit de Dieu et de la sève des Saintes Écritures. » Cela est surtout vrai des Règles latines.

(2). C'est ce que M. Cospéan écrivait à M. d'Angennes le 13 septembre 1645, en le priant d'approuver Règles et Constitutions: « Il n'y a rien qui puisse apporter aucune difficulté. Je les ai lus (les Statuts), et m'assure qu'on ne les lira point qu'on ne les approuve. Ils ne choquent personne et sont dans les maximes de l'ancienne Église que les parlements honorent et désirent de voir pratiquer. En un mot, ils apportent de très grands biens, sans aucun mal. »

CHAPITRE HUITIÈME.**Nouvelles démarches en France.
(1 6 4 5).**

Démarches du P. Eudes près du Conseil de conscience: Remontrance des Pères de l'Oratoire. - Démarche près du Parlement de Normandie; lettres de M. Cospéan à M. d'Amfréville et à M. d'Angennes. - Démarche près de l'Assemblée générale du clergé - Requête des Prêtres du séminaire de Caen; les Collèges des saints Exercices de M. Godefroy; les Séminaires du P. Eudes et leur composition; demande d'approbation pour la Congrégation de Jésus et Marie, et proposition de divers moyens pour assurer l'œuvre des séminaires; réponse de l'Assemblée; encouragement et refus.

La rédaction des Règles latines et de l'Abrégé des Constitutions étant achevée, le P. Eudes, toujours sur les conseils de M. Cospéan, recommença ses démarches pour obtenir l'approbation de son institut.

Le premier tribunal, auquel il résolut de s'adresser, fût le Conseil de conscience (1), où l'appui de saint Vincent de Paul lui était assuré. Approuvée par cette haute autorité, sa congrégation aurait une arme puissante pour se défendre contre les attaques de ses ennemis. M. Cospéan, qui l'avait encouragé à ce parti, l'aida de tout son pouvoir. Ce prélat comptait encore des amis à Paris et à la cour; il lui remit pour eux des lettres, où il les pria d'être favorables à la nouvelle congrégation; il le recommanda spécialement à (1). P. MARTINE, Liv. III, p. 178.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

M. de Vertamon, dont il crut l'influence plus décisive et le dévouement plus actif.

Muni de ces lettres, le P. Eudes prit aussitôt ses mesures pour présenter sa requête au Conseil; et les amis de M. Cospéan lui rendirent, en cette occasion, tous les bons offices qui dépendirent d'eux. Mais, de leur côté, les Pères de l'Oratoire, avertis de ses instances, remuèrent ciel et terre pour en entraver le succès.

Dans une série d'observations malveillantes, où la plupart des faits étaient inventés de toutes pièces ou travestis, et les intentions odieusement dénaturées, ils remontrèrent à la reine et à son conseil qu'il n'était pas besoin de lettres patentes pour ériger un séminaire à Caen, l'approbation de l'évêque de Bayeux y suffisant, en vertu des ordonnances des rois et des conciles. Que si donc le P. Eudes en sollicitait, ce ne pouvait être que pour établir une autre congrégation semblable à celle de l'Oratoire. Or, un tel établissement serait extrêmement dommageable à l'Eglise. Il n'y avait rien, en effet, dans le dessein du nouveau fondateur qui ne se trouvât déjà dans l'Oratoire, et qu'il n'y pût faire en toute liberté, sans quitter sa vocation. Conséquemment, accéder à sa demande serait élever autel contre autel, favoriser le démembrement et la destruction des œuvres de Dieu, autoriser l'esprit d'indépendance et de révolte dans les sociétés religieuses(1).

On sait la valeur de ces arguments; ils n'en indisposèrent pas moins la reine contre le P. Eudes, qu'elle prit pour un ambitieux: elle refusa de le recevoir. Heureusement saint Vincent de Paul veillait. Sachant la vertu du solliciteur et l'utilité de son projet, il représenta respectueusement à Anne d'Autriche qu'il la croyait obligée en conscience

(1) Voir, Appendice, Note XIV, cette Remontrance fort diffuse.

ENTREVUE D'ANNE D'AUTRICHE ET DU P. EUDES.

d'accorder l'audience demandée; car l'affaire dont il s'agissait intéressait au plus haut point la gloire de Dieu et le bien de l'Eglise. Si la requête lui semblait déraisonnable, il lui serait loisible de la rejeter; comme il serait bon de l'exaucer, si elle n'y remarquait rien que de juste.

La reine se rendit à un avis si sage. Elle entendit le P. Eudes, et changea de sentiment à son égard: elle approuva sa conduite, l'exhorta à poursuivre son dessein, et l'assura de sa protection. Passant même jusqu'à une extrême confiance, elle lui avoua, dans la conversation, que, trompée par les calomnies de ses adversaires, elle leur avait donné sa parole de ne jamais le recevoir, ni l'écouter.

Ainsi échouèrent les efforts des Pères de l'Oratoire et de leurs amis. Anne d'Autriche remit au P. Eudes une nouvelle autorisation, par un acte authentique que le Nonce eut la bonté d'approuver sur l'original qui lui fut présenté(1).

Cette affaire heureusement terminée, le Serviteur de Dieu s'adressa au Parlement de Normandie et à l'Assemblée du clergé. Il sollicita, du premier la vérification des lettres patentes de 1642; de la seconde, une assistance spéciale pour l'établissement et la direction des séminaires; et cela, simultanément.

La vérification des lettres-patentes avait une grande importance, non seulement pour l'affermissement de la Congrégation de Jésus et Marie, mais encore pour la sauvegarde de ses intérêts temporels. La somme de quatorze mille livres, promise par MM. de Répichon, à titre de fondateurs, ne l'était qu'à la condition, pour cette société, de

(1). Tous ces détails sont extraits de la Réponse aux objections de l'Oratoire présentée à Reine par le P. Mannoury en 1648. Le P. Martine parle donc à tort d'insuccès.

152 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

se faire autoriser et approuver, dans un délai de deux ans, par des lettres-patentes en bonne et due forme, c'est-à-dire vérifiées et enregistrées par le Parlement de la Province. Or, ces lettres ne l'étaient pas encore, et la seconde année commençait à courir. N'était-il pas à craindre, si cette condition n'était pas remplie, que MM. de Répichon n'hésitassent à verser cette somme à une congrégation, dont l'existence n'était pas reconnue, et qui avait contre elle tant d'ennemis conjurés? Le P. Eudes en conféra avec M. Cospéan. Le prélat entra tout à fait dans ses vues, et fit sienne cette affaire. Il avait à Rouen, pour ami particulier, le président du Parlement, M. d'Amfréville; il lui écrivit aussitôt une lettre des plus pressantes et fort élogieuse pour le Vénérable, que nous aimons à transcrire.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous m'avez témoigné tant de passion pour les choses qui sont à l'honneur de Dieu et à l'avantage de l'Eglise, que je ne saurais craindre de vous parler, ou de demander votre assistance, pour une affaire que j'ose bien vous assurer être très utile à l'Eglise, et de très grande importance pour l'honneur de Notre-Seigneur.

« Le R. P. Eudes, qui est un vrai saint, et que l'on peut bien nommer, à mon avis, l'apôtre de la Normandie, a établi un séminaire à Caen, par l'ordre et l'autorité de M. de Bayeux, et obtenu du Roi des lettres pour cet établissement, qu'il est question maintenant de faire enregistrer au Parlement.

« Je vous supplie donc, Monsieur, de nous vouloir aider en cela de votre autorité, que votre mérite a rendue toute puissante, et que Dieu augmentera encore, étant gagné par ce saint œuvre et tant d'autres que vous faites tous les jours pour son honneur. L'affaire presse, et ne se peut différer au-delà du 8 octobre prochain, sans un péril évident de perdre toutes les fondations(1). J'ose donc vous supplier encore,

Monsieur, de

(1). D'après les PP. Costil et Martine, cette lettre est de 1645, mais sans indication de mois. Comme la donation de M. de Répichon avait été faite le 11 septembre 1644, il faut qu'il s'agisse ici d'octobre 1646, et que la lettre ait été écrite sur la fin de 1645, à moins que M. Cospéan n'ait confondu les dates, comme il suppose plusieurs donations en péril de se perdre. Mais peut-être n'est-ce là qu'un artifice oratoire pour presser M. d'Amfréville, afin qu'on pût présenter les lettres enregistrées à l'Assemblée du clergé?

LETTRE DE M. COSPÉAN A M D'ANGENNES.

153 -

vouloir hâter votre assistance, et de me faire l'honneur de croire que le séminaire dont je vous parle n'est pas d'un ordre nouveau, ni de l'invention d'aucune personne particulière, mais ordonné par les Conciles de Trente et de Rouen, et par la volonté même de nos Rois, et que d'ailleurs le P. Eudes a fait dans toute la Normandie des fruits si grands et si extraordinaires, que personne ne les saurait croire, s'il ne les avait vus comme nous, qui assurons en conscience qu'il n'y a rien en ce procédé de plus apostolique(1). »

M. Cospéan écrivit dans le même sens à l'avocat-général du Parlement de Rouen. Il prévint aussi l'évêque de Bayeux de la démarche qu'il venait de faire près de M. d'Amfréville, et il le pria de joindre ses instances aux siennes, et d'user de tout son crédit pour en assurer le succès. « Les lettres dont on poursuivait l'enregistrement, n'avaient-elles pas été à sa demande et sous son nom? Il devait, en conséquence, tenir à ce que cette démarche réussît, et la recommander au zèle de ses amis. Au surplus, il n'ignorait pas quel préjudice un plus long retard à remplir cette formalité pouvait porter aux intérêts d'une congrégation, qui lui devait en quelque sorte sa naissance. »

L'évêque de Lisieux terminait sa lettre par cette instante prière:

« Cette affaire, Monseigneur, est de telle conséquence pour la gloire de Dieu et pour l'avantage de son Église, que nous ne devons rien épargner pour en assurer l'heureux succès. C'est pourquoi je vous supplie encore, Monseigneur, de trouver bon que la requête soit présentée au Parlement en votre nom, comme les lettres y ont été obtenues

(1) P. COSTIL, Annales, T. I, Liv. II, ch. V, § 26.

(2). P. MARTINE, Liv. III, pp. 180--181. - Dans tout ce chapitre, nous suivons le récit du P. Martine, de beaucoup le plus clair et le mieux ordonné.

154 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Ces deux documents sont un nouveau témoignage de l'attachement de M. Cospéan au P. Eudes et à son institut, non moins que de son zèle et de son activité, jusque sous les glaces de l'âge, pour toute entreprise intéressant la gloire de Dieu et le bien de l'Église.

M. d'Angennes ne lui céda en rien sous ce double rapport; et, quoique nous n'ayons pas sa réponse, il nous est permis d'affirmer qu'il ne tint pas à lui que cette démarche fût couronnée de succès. Plus que jamais il honorait le Serviteur de Dieu, et il ne cessa de l'honorer jusqu'à ses derniers moments. Les nouvelles marques d'estime, dont il le combla cette même année 1645, en sont une preuve incontestable. Il lui accorda, en effet, la permission générale « de faire des missions, d'administrer les sacrements et d'annoncer la parole sainte, dans toutes les villes et autres lieux de son diocèse, avec tous les pouvoirs attachés d'ordinaire à ces fonctions. » A cette première faveur, il en ajouta une seconde, qui montrait combien il appréciait la prudence du P. Eudes; car il lui permit « d'approuver, pour le temps des missions, tous les prêtres qu'il jugerait capables d'y travailler, et d'user des autres pouvoirs réservés à sa propre personne (1). »

Malgré le crédit de ces deux grands prélats et la bonne volonté de M. d'Amfréville, les lettres-

patentes ne furent point alors enregistrées. Elles ne devaient l'être qu'en 1650 par les soins du même président, qui, à la suite de cette affaire, demeura très dévoué au P. Eudes et à sa société. Quelle fut la cause de cet échec ? La même, sans doute, qui avait agi près du Conseil de conscience. Les traverses que le pieux, instituteur rencontra dans l'exécution de son

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. V, § -26. - Au témoignage du P. Costil, les premiers pouvoirs furent accordés par écrit; les seconds, de vive voix.

REQUÊTE A L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ.

155 -

dessein, lui vinrent presque toujours du même parti: des Pères de l'Oratoire et des Jansénistes; nous en apporterons prochainement une preuve nouvelle, et, dans tout le cours de cette histoire, les actes se multiplieront de cette opposition janséniste et oratorienne. Pour lui, bien loin de murmurer et de se plaindre, il bénit Dieu d'avoir quelque chose à souffrir pour son amour.

Cependant le P. Eudes poursuivait ses instances près de l'Assemblée générale du clergé (1); et, là encore, il avait, pour mander et le soutenir, la bienveillance et l'appui des deux évêques de Bayeux et de Lisieux. L'un et l'autre effectivement empressés d'y rendre témoignage, par lettres, de son zèle et de sa capacité, en même temps que de la science et des vertus de ses collaborateurs (2). Aussi avait-il adressé, au nom de ses compagnons et au sien, la suivante, qu'il avait fait, présenter à l'Assemblée le 6 septembre.

« À nos Seigneurs les Eminentissimes et Illustrissimes Prélats du clergé, assemblés à Paris, en cette présente année 1645.

Les prêtres du séminaire de Caen, érigé par l'autorité et conduite de l'Evêque de Bayeux, humblement prosternés aux pieds de vos Grandeurs, les supplient en toute humilité, au nom de Jésus-Christ et de sa très sainte Mère, de vouloir protéger, favoriser et promouvoir le dessein de leur séminaire, qui n'est autre que de prêtres entièrement consacrés à Vos services et conduites, sans aucune réserve et ce, conformément aux saintes intentions des saints Conciles et des Assemblées

(1). Les PP. Costil et Martine présentent ces deux démarches comme successives, mais dans un ordre inverse. Il semble bien, par les dates, qu'elles furent simultanées, avec cette différence que la première se fit surtout par lettres, tandis que la seconde exigea la présence prolongée du P. Eudes à Paris.

(2). L'Assemblée du clergé se composait de deux évêques et de deux théologiens par province. Malgré leur mérite, ni M. d'Angennes, ni M. Cospéan, n'en firent parti à cause de leur grand âge. D'ailleurs, la santé du premier était fort affaiblie, la présence du second eût nécessairement déplu à Mazarin.

156 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

provinciales et générales, et même aux ordonnances de nos Rois. Le saint Concile de Trente, le Concile de Rouen, le décret de l'Assemblée de 1625, les États de Blois, l'ordonnance de Melun, et tous les grands prélats, ont toujours jugé l'érection de tels séminaires nécessaire: premièrement, pour l'instruction des prêtres sur ce qui regarde les choses ecclésiastiques et leur piété intérieure; deuxièmement, pour faciliter le secours aux paroisses; troisièmement, pour faciliter les missions aux peuples; et, enfin, pour faire beaucoup d'autres choses nécessaires dont chaque Évêque a besoin pour sa conduite sur les prêtres.

MANIÈRE DE VIVRE DU DIT SÉMINAIRE.

« La manière de vie est premièrement de dépendre en tout et partout de la conduite de l'Evêque; deuxièmement, d'aller confesser aux dimanches et aux fêtes dans les paroisses; troisièmement, de secourir les paroisses par catéchismes, prédications et autres fonctions, quand les curés seront en la dite maison pour quelque temps, par exemple, pour un mois ou plus, selon le bon plaisir de nos dits Seigneurs les Évêques; quatrièmement, d'ouvrir la maison à tous les ecclésiastiques pour leur instruction dans les choses

qui regardent leurs obligations, les cérémonies de l'Eglise, toutes les fonctions ecclésiastiques et les exercices de piété, et, de même, aux laïcs qui voudraient se retirer en la dite maison; cinquièmement, de vaquer aux missions dont il arrive de grands fruits: conversions extraordinaires de pêcheurs publics et même d'hérétiques, pacifications et accords en grand nombre de querelles entre les familles entières et de procès, et affluence d'ecclésiastiques, curés et autres, jusqu'à deux et trois cents, aux conférences qu'on leur fait en particulier.

COMME IL CONVIENDRAIT DE CONSERVER ET AVANCER L'ÉRECTION
DE SEMBLABLES SÉMINAIRES.

« Vos Grandeurs considéreront que, encore que les Conciles, les Assemblées provinciales et générales, et tous les Prélats, aient souhaité l'érection de tels séminaires, cela néanmoins ne s'est pu faire jusques à présent, par le défaut d'une conduite universelle et du temporel nécessaire pour l'entretien des ecclésiastiques. Ce qui étant, Vos Grandeurs considéreront que, pour remédier à ces défauts, il conviendrait en Votre Assemblée :

« Premièrement, de déclarer que Vous approuvez et protégez le séminaire de Caen;

REQUÊTE A L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ.

157 -

« Deuxièmement, d'exhorter les Évêques et les prêtres à l'érection de semblables séminaires;

« Troisièmement, comme il est arrivé que, faute de chef qui travaille à de telles érections et conduites, jusques à présent tels séminaires n'aient point été érigés, d'ordonner qu'en toutes les Assemblées générales du clergé du Royaume, les dits prêtres des séminaires viennent rendre compte de leur conduite spirituelle; et de reconnaître la dite Assemblée pour chef de tous les séminaires, laquelle pourra de temps en temps faire les règlements nécessaires pour empêcher le mal, promouvoir le bien et secourir les Évêques;

« Quatrièmement, la dite Assemblée étant chef de tous les dits séminaires, d'ordonner qu'il y aura sous sa conduite et dépendance un autre chef qui veillera à faire observer les règlements, à secourir les maisons par une mutuelle intelligence de tous les membres, et pour rendre compte de toutes choses à Vos Grandeurs, et pour en recevoir toutes sortes que de lois ;

« Cinquièmement, pour ce qui est du temporel, Vos Grandeurs considéreront que ce défaut arrive de ce qu'on ne voit point de solide érection de tels séminaires; ce qui ne sera plus, lorsqu'on verra de telles érections solides et favorisées par l'autorité de Vos Grandeurs; car alors plusieurs Évêques, Prêtres, et même Laïcs, y contribueront, comme il est arrivé à Caen.

«Et, pour tout ce que dessus, Nos dits Seigneurs, les susdits Prêtres s'offrent à Vos services et conduites pour l'érection de tels séminaires, et Vous supplient très humblement de trouver bon qu'ils prennent toutes les lois de Votre sainte Assemblée, et qu'ils la reconnaissent pour chef de tout ce qu'ils feront et auront à faire, et qu'ils soient congrégés par Votre conduite sous le titre et protection de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Souverain Prêtre, et de la très sainte Vierge Marie, sa Mère, la mère de tous les chrétiens et spécialement des prêtres; et Vous les obligerez à travailler selon Vos intentions, et à prier Dieu pour la conservation de Vos Illustrissimes Seigneuries, et de Vos Révérendissimes Paternités(1)».

Les deux parties de cette requête nous semblent s'inspirer du travail présenté à l'Assemblée du clergé de 1625 par M. Charles Godefroy, docteur de la Faculté de théologie de Paris et curé de Cretteville-en-Beauvais, au diocèse de

(1). COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. V, § 25.

158 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Coutances. Toutefois le P. Eudes y introduit des modifications notables.

M. Godefroy ne voulait que quinze collèges ou séminaires en France, c'est-à-dire un par archevêché, ce qui, à raison de six directeurs par séminaire, n'exigeait qu'un personnel assez restreint, pour instruire et restaurer le clergé. Mille à douze cents curés pourraient ainsi tous les ans pratiquer les saints exercices en chaque province ecclésiastique, et apprendre à remplir les devoirs de leur charge.

Au temps du carême et à l'automne, où la maison se trouverait libre, parce qu'alors les curés étaient retenus chez eux par les besoins des âmes ou par la récolte des dîmes, on aurait la facilité d'y recevoir les clercs que les évêques auraient admis aux saints ordres, ou dont les qualités naturelles promettaient à l'Eglise de grands services. On y renfermerait même, afin d'assurer leur conversion, les ecclésiastiques qui auraient encouru quelque pénitence canonique.

Le P. Eudes, lui, suppose un séminaire par diocèse, conformément aux ordonnances des conciles, et, - si l'on se réfère, pour expliquer sa pensée, à la Partie VII de ses Constitutions, qui n'est qu'un commentaire des chapitres VII et VIII de l'Abrégé (1) préparé pour l'Assemblée du clergé, - ce séminaire « sera ouvert à toutes sortes d'ecclésiastiques et à ceux qui tendront à l'état ecclésiastique, de quelque qualité et condition qu'ils soient », exception faite toutefois de ceux qui, coupables, auraient à purger quelque peine; car leur présence pourrait mal édifier les jeunes clercs. On y recevra quatre classes de personnes: les prêtres et bénéficiers, les ordinands proprement

(1). Bibl. nat. Ms. 36,283. - Voir, Appendice, Note XV, le résumé de cette pièce intéressante, par le P. Costil.

REQUÊTE A L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ.

159 -

appelés séminaristes, des pensionnaires, des retraits laïques (1).

Saint Vincent de Paul admettait dans ses séminaires avec les ordinands « des prêtres ou des personnes étant dans les ordres, pour y être instruits, non dans les sciences, mais dans l'usage d'icelles. (2) »

Outre les prêtres auxiliaires unis au séminaire et laissés à la disposition de l'évêque diocésain, M. Olier y recevait des laïcs en habit séculier, afin d'examiner leur vocation, des clercs destinés au service des paroisses ou possédant déjà quelque dignité, pour y être instruits, comme il convenait à leur état(3).

La conception du P. Eudes, tout en ayant des points communs avec l'un et l'autre, est quelque peu différente. Plus ample, nous semble-t-il, elle vise à atteindre tout le clergé d'un diocèse, et d'abord les prêtres et les bénéficiers.

Le P. Eudes demande, en effet, qu'on « supplie les prélats d'exhorter, dans leurs synodes ou dans leurs visites diocésaines, et même d'obliger, selon leur pouvoir, tous les ecclésiastiques, spécialement les curés ou recteurs et les vicaires, à se retirer tous les ans, huit ou dix jours pour le moins, dans le séminaire. » Là, séparés de tout bruit, et délivrés des préoccupations du siècle, ils vaqueront sérieusement à la grande affaire de leur salut: ils y consacreront tout le temps nécessaire à réfléchir sur leur vie passée, à purifier leurs cœurs par une confession extraordinaire, à

(1). Constitutions, P. V11, ch. 1.

(2). Cf. Lettre au supérieur d'Annecy, 15 septembre 1641.

(3). FAILLON, vie de M. Olier, P. III, Liv. VI, pp. 285-286. - Sur les séminaires, de France au xvii^e siècle, on lira avec intérêt et profit La mission de Jean-Jacques Olier et la Fondation des grands séminaires en France, par G. LÉTOURNEAU, curé de Saint-Sulpice, excellente réponse à d'injustes accusations portées contre les fondateurs de nos séminaires. Voir aussi Appendice, Note XVI.

160 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

renouveler en eux les sentiments de la piété, spécialement la crainte et l'amour de Dieu et le zèle du salut des âmes, à retremper et raviver leur résolution de s'acquitter dignement des obligations qu'ils ont contractées par le sacerdoce.

Le P. Eudes va plus loin; et il exprime le désir que toute ecclésiastique, avant d'être pourvu d'un bénéfice, ou chargé d'un ministère quelconque, passe quelque temps dans le séminaire, afin d'y considérer l'importance de ces fonctions et l'étendue des devoirs qu'elles imposent, d'y solliciter de Dieu les lumières et les grâces nécessaires pour accomplir sa sainte Volonté, et de s'y disposer à les recevoir de sa miséricorde. Voilà pourquoi, dans l'intention d'assurer aux curés, recteurs et vicaires, le bénéfice de cette pieuse et féconde retraite, il propose, si elle se prolonge, de les remplacer dans les paroisses par les prêtres du séminaire (1).

Toutefois le séminaire est surtout fait pour les ordinands. Ce sont eux principalement qu'il s'agit d'instruire de leurs obligations et de former aux mœurs et aux vertus de leur état; car c'est de la bonne éducation des jeunes clercs que l'Eglise est en droit d'espérer sa restauration.

Écoutons le Vénérable s'exprimer sur ce sujet dans ses Constitutions. Les idées qu'il expose dans une rédaction définitive, il les avait conçues, dès la première heure, et développées devant Richelieu. Depuis lors, elles avaient subi l'examen de la critique, elles avaient reçu la consécration de l'expérience.

Après avoir rappelé, en termes que nous connaissons déjà, la nécessité d'une initiation au ministère sacerdotal (2) et l'antique préparation apportée à la réception des saints ordres, voici comment il poursuit:

(1). Constitutions, P. VII, ch. 1.

(2). Cf. T. 1, ch. XV, pp. 373-375.

COMPOSITION DU SÉMINAIRE D'APRÈS LE P. EUDES.

161 -

« C'est pourquoi, comme un si grand sacrement n'a point changé de nature depuis ce temps-là, et qu'il n'est pas moins important maintenant pour la gloire de Dieu, pour le bien de l'Eglise et pour le salut des âmes, de le recevoir saintement, qu'il l'était alors, on suppliera très instamment Messieurs les Évêques d'obliger ceux qui auront à prendre la tonsure et les ordres mineurs, et ceux qui devront être promus aux saints ordres du diaconat ou de la prêtrise, de faire auparavant une retraite dans le séminaire, durant un temps convenable, afin qu'ils apprennent ce que c'est que ces ordres, en quoi ils consistent, qui les a institués, pour quelle fin ils ont été institués, quels sont leurs effets, quelles sont leurs fonctions ou offices, quels doivent être ceux qui ont à les recevoir, quelles sont les intentions et dispositions avec lesquelles il faut les recevoir; et que par le moyen de ces connaissances, ils soient excités à se préparer, comme il faut, pour recevoir dignement un tel sacrement, pour en exercer, par après, saintement les fonctions, et pour mener une vie conforme à la sainteté de leur ministère.

« Mais quant à ceux qui auront à recevoir le saint ordre du sous-diaconat, on suppliera Messieurs de les obliger, avant qu'ils s'engagent entièrement dans l'état ecclésiastique par la réception de ce sacrement, de demeurer un temps plus notable dans le séminaire, pour y considérer sérieusement

quelle est la dignité et sainteté de la condition dans laquelle ils prétendent entrer, quelles doivent être les qualités extérieures et intérieures de ceux qui y entrent, quels sont les motifs et intentions qui les y poussent, et s'ils y ont une véritable vocation comme aussi pour se former à loisir dans la vie ecclésiastique, pour se bien établir dans les vertus convenables à ceux de cette profession, et pour apprendre à bien faire toutes les fonctions de l'ordre sacerdotal.

« Par ce moyen, ayant demeuré un temps considérable dans le séminaire, on connaîtra ceux qui auront les qualités requises pour servir Dieu dans son Église; on exhortera ceux qui évidemment ne les auront pas de se départir de leur dessein. S'ils ne le font pas, on en avertira Monseigneur l'illustrissime Évêque diocésain, auquel on fera aussi connaître les différentes qualités et dispositions des autres, afin qu'il en puisse disposer, selon les divers besoins de son diocèse, ainsi qu'il jugera à propos (1). »

Ainsi, pour tous ceux qui doivent recevoir quelque ordination,
(1). Constitutions, P. V11, ch. 1.

162 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

le P. Eudes demande une retraite, c'est-à-dire une résidence plus ou moins prolongée dans le séminaire. Ils en sont, à ses yeux, les véritables hôtes, c'est principalement pour eux qu'il est fondé. Voilà pourquoi il les mentionne en première ligne et s'étend sur eux avec insistance, consacrant même tout un long chapitre de ses Constitutions à la réglementation de leur vie. Que s'il ne détermine pas la durée de leur séjour, c'est que, sur ce point, il s'en rapporte à la volonté et à la sagesse de l'évêque diocésain, dont les directeurs dépendent pour leur office.

La troisième classe, celle des pensionnaires, et la quatrième, celle des retraits laïques, n'entrent que pour une faible proportion dans la composition du séminaire.

Les pensionnaires sont de deux sortes; - ou bien des ecclésiastiques déjà suffisamment instruits des fonctions de la cléricature, mais désireux de vivre d'une vie pieuse et recueillie; - ou bien des étudiants en théologie scolastique, qui peuvent en suivre les cours hors la maison, si par hasard il ne s'y en trouvait pas d'établis. C'est, du même coup, favoriser l'observation et le développement de la vie cléricale, et augmenter les revenus du séminaire.

Quant aux laïcs, on ne les admet aux exercices de la retraite, qu'en vue d'élucider leur vocation à l'état sacerdotal.

Le séminaire du P. Eudes n'est donc rien moins qu'un séminaire-collège. Il ne renferme que des ecclésiastiques, on n'y enseigne ni les humanités, ni la philosophie, mais les seules sciences proprement ecclésiastiques: les cérémonies, le plain-chant, la théologie morale et les cas de conscience, la manière de confesser, de prêcher, de catéchiser utilement, la sainte Écriture, spécialement le Nouveau
(1). M. Olier ne recevait aucun séminariste à Vaugirard et à Saint-Sulpice, qui n'y dût passer un an. Mais ce séminaire était indépendant.

LE SÉMINAIRE DU P. EUDES, VRAI SÉMINAIRE

163 -

Testament et les Psaumes, la théologie scolastique. Et qu'on ne s'étonne pas de voir ainsi reléguée au dernier rang cette branche supérieure de l'enseignement. Le but poursuivi dans l'érection des séminaires n'était pas d'apprendre aux ecclésiastiques qui s'y retireraient des traités de théologie, _ ils n'en auraient pas eu le temps, vu la brièveté de leur séjour, et d'ailleurs les Facultés y suffisaient, - mais de leur inculquer les devoirs de leur ministère, de les former à la pratique de l'oraison, à la récitation du bréviaire, à la

célébration de la messe, de les instruire des rubriques, de leur apprendre le chant, etc. Avec le temps, on fit davantage et mieux, au début, c'est tout ce qu'il était possible de faire, en l'espace d'un mois ou de six semaines.

Toutefois, ce dont on se préoccupe le plus, c'est d'attacher ceux qui résident au séminaire à la piété et à la vertu, c'est de les conduire à la perfection que requiert leur saint état

Comme M. Olier, comme saint Vincent de Paul, le P. Eudes supprimait donc la principale cause qui, jusqu'alors, avait fait échouer toute tentative de séminaire (2). C'était de réunir dans une même maison et sous une même règle tous les clercs, depuis les enfants d'une douzaine d'années jusqu'aux jeunes gens qui se disposaient à la prochaine réception des saints ordres. Peut-être même

(1). Constitutions, P. VII, ch. 11.

(2). Ce n'était pas la seule cause, mais la principale. Car, d'une part, les clercs, qui jusque-là, menaient une vie libre et indépendante dans leur famille ou dans le monde, ne consentaient pas facilement à se soumettre aux exigences de la vie Commune; et, d'autre part, les bénéficiers n'acceptaient que difficilement l'obligation que leur imposait le Concile de Trente de contribuer à l'érection et à l'entretien des séminaires par un impôt prélevé sur les revenus de leurs bénéfices. - Voir, Appendice, Note XVI, notre aperçu sur la formation des clercs dans le cours des siècles et les tentatives faites depuis le Concile de Trente jusqu'au P. Eudes pour établir des séminaires.

164 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

était-il arrivé plus tôt que saint Vincent de Paul(1) et Olier (2) à cette conception nouvelle, bien que, par suite des oppositions qui lui furent faites, il ne l'ait réalisée qu'après eux. Tout ce que nous avons dit de ses projets, de son entretien avec le cardinal de Richelieu, de ses démêlés avec les supérieurs de l'Oratoire, semble bien mettre ce point hors de conteste (3). C'était chez lui une idée depuis longtemps mûrie; il n'en avait jamais eu d'autre.

La seconde partie de la requête s'inspire plus encore que la première du travail de M. Godefroy. Les deux causes d'insuccès qui y sont signalées, l'avaient été déjà par celui-ci en 1625: c'était le défaut d'entente et d'union, c'était le manque de ressources.

Aux yeux du P. Eudes, la seconde cause est de beaucoup la moins importante, et il n'y a guère à s'en préoccuper. Du jour où l'on verra des séminaires solidement établis, les

(1). Saint Vincent de Paul fut amené à cette conception de grands et de petits séminaires par des insuccès répétés. D'après ses historiens, le séminaire d'Annecy fut le premier qui cessa d'être établi sur le pied d'un collège. Cf. Saint Vincent de Paul et le sacerdoce, P. 11, ch. iv; saint Vincent de Paul, par l'abbé MAYNARD, T. 11, Liv. IV, pp. 163-176. M. Faillon, dans sa Vie de 111, Olier, P. 1, ch. 1X, pp. 426-427, prétend, avec preuves à l'appui, que ce séminaire ne fut qu'un séminaire-collège. En tout cas, dès cette époque, le Saint était convaincu de la nécessité de ne recevoir dans les séminaires que des personnes étant déjà dans les ordres.

(2). M. Olier reçut cette conception du P. de Condren par l'intermédiaire de M. du Ferrier. Dans l'entretien que celui-ci eut avec le supérieur de l'Oratoire, le 29 janvier 1640, et que nous avons rapporté au chapitre XV de notre premier volume, p. 372, ce Père lui déclara « qu'il n'y avait rien de si aisé que d'établir utilement des séminaires, pourvu qu'on n'y reçût que des jeunes gens avancés en âge et dont le jugement déjà formé pût faire juger, après les avoir éprouvés quelque temps, s'ils étaient appelés au service des autels. » Il est permis de croire que le P. Eudes s'est entretenu plus d'une fois, de vive voix ou par lettres, de ce sujet avec le P. de Condren, et qu'il y eut entre eux échange de vues, sans qu'on puisse assigner la part de chacun dans cette conception nouvelle des séminaires.

(3). Cf. T. 1, ch. XV, XV111.

contributions des évêques, des prêtres, des laïcs même, fourniront le nécessaire à ces institutions; témoin ce qui s'est-passé à Caen.

Pour l'autre cause, le défaut d'entente et d'union, elle est plus grave, et il faut à tout prix la supprimer. Dans ce but, le Vénérable demande que l'Assemblée se constitue chef de tous les séminaires à créer dans le royaume, avec pouvoir de leur prescrire des lois. Mais, comme elle n'est pas permanente, il sera bon qu'elle désigne un chef subalterne pour veiller à l'observation des règlements et à la conduite de ces maisons; ce chef, sous sa dépendance immédiate, devra lui en rendre compte, à chacune de ses réunions. Voilà la partie vraiment originale de la requête.

Quant à l'offre que, moyennant ces conditions, le P. Eudes fait aux évêques des services de sa congrégation pour l'érection et la direction des séminaires; quant à la prière qu'il leur adresse de vouloir qu'elle porte, en vertu de leur autorité, le nom de Congrégation de Jésus, souverain Prêtre, et de Marie; ce n'est, d'une part, que la réalisation du dessein de M. Godefroy, et, de l'autre, que la consécration de ce qu'avait déjà approuvé M. d'Angennes.

En proposant ainsi son institut à l'Assemblée, le P. Eudes prétendait-il à l'hégémonie de tous les séminaires de France, à l'exclusion de toute autre société? Il serait injuste de le penser; l'acte du 6 septembre, cité plus loin, n'autorise pas cette interprétation(1). Il respectait les initiatives particulières qui pourraient surgir; il respectait surtout celles qui étaient déjà en pleine activité, à Saint-Sulpice et ailleurs. Il voulait seulement assurer l'unité dans la direction des séminaires, et, par cette unité, prévenir les abus, fruits

(1). Dans cet acte, on va le voir, il n'est question que de « l'érection de divers séminaires. »

de l'inexpérience ou de la témérité, empêcher la négligence, stimuler les défaillances du zèle épiscopal, secourir les prélats dépourvus de sujets propres à la conduite de pareils établissements(1). Il voulait surtout obtenir, pour cette oeuvre, l'approbation de sa congrégation par la plus haute assemblée de France.

Or, qu'advint-il des offres du P. Eudes?

Elles furent présentées à l'Assemblée par M. Hallier(2) son promoteur, comme il apparaît par l'acte suivant du 6 septembre.

« Le sieur Hallier, promoteur, a dit que les Prêtres du séminaire de Caen lui avaient fait mettre entre les mains un mémoire touchant l'érection de divers séminaires en France pour l'instruction des ecclésiastiques; qu'il paraissait que le principal appui que ces bons prêtres espéraient avoir en cela, était fondé sur la piété de l'Assemblée, et qu'ils attendaient leur accroissement de son autorité et des suivantes, auxquelles ils voulaient entièrement se soumettre; Il a été présenté ensuite une lettre de Messieurs de Lisieux et de Bayeux, que ces Prélats écrivirent pour rendre témoignage du zèle et de la capacité des suppliants et des grands fruits que produisent leurs exercices. Sur quoi, l'Assemblée s'étant entretenue durant toute la séance pour trouver les moyens de conserver les anciens séminaires et d'en créer de nouveaux dans les

(1). C'est dans un sens semblable et mitigé que doivent être prises, dans la Vie de M. Olier par M. FAILLON, des assertions telles que celles-ci: « Le séminaire de Saint-Sulpice est destiné pour tout le royaume; - Le séminaire est destiné pour l'Eglise universelle; - Le séminaire est établi pour servir de modèle aux autres. » Ni M. Olier, ni l'auteur, n'ont prétendu que tous les séminaires de France dussent être régis par la seule

compagnie de Saint-Sulpice, ni que tous dussent accepter ses règlements. Ils ont voulu dire simplement que le séminaire et les règlements de Saint-Sulpice convenaient à tous les séminaires de la France et de l'Eglise, sans se confiner dans le seul Paris. Cf. FAILLON, Vie de M. Olier, P. 111, Liv. 1, pp. 6, 10, 18.

(2). Un des Docteurs les plus remarquables de la Sorbonne, qui, avec MM. Joysel et Lagault, fut envoyé, à Rome, en 1651, par saint Vincent de Paul et Olier et de Bretonvilliers, pour obtenir la condamnation des cinq propositions tirées de l'Augustinus,

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE.

167 -

lieux qui en manquent, et voulant que cette affaire fut examinée, a député MM. de Grasse, de Châlons, de Chartres et de Saint-Pol, et trois députés du second ordre, les sieurs doyens d'Autun, de Pragues, et Hallier, pour voir les mémoires et en faire leur rapport. (1) »

Les commissaires étudièrent la question pendant deux mois; et enfin, le 7 novembre, ils donnèrent leur avis en forme, comme l'attestent les Actes de l'Assemblée, dont voici la teneur:

« Du 7 novembre, M. le cardinal de Lyon président.

« Mrs les députés étant au bureau, M. de Grasse a dit que le dessein des Prêtres du séminaire de Caen touchant l'établissement des séminaires était une suite d'un avis proposé à l'Assemblée de 1625 par M. Charles Godefroy, curé de Cretteville, et agréé par elle; et ayant ensuite déduit, d'une part, les moyens qu'ils proposent pour établir et faire subsister les dits séminaires, et les obstacles qui s'opposent à l'un et à l'autre; d'un autre côté, l'affaire mûrement examinée, l'Assemblée, ayant remarqué plusieurs difficultés qui se rencontrent dans ces propositions, ne les a pas jugées convenables; qu'elle est pourtant demeurée satisfaite de leur zèle qu'elle a loué, en les exhortant de continuer de travailler dans les diocèses où ils seront appelés, comme ils ont fait jusqu'ici dans celui de Bayeux; et mon dit Seigneur de Grasse a été prié de faire réponse aux Évêques de Lisieux et de Bayeux.(2)»

Cette décision contient une approbation et un refus. L'Assemblée loue le zèle des Prêtres du séminaire de Caen, et elle s'en déclare satisfaite. Bien plus, elle les exhorte à poursuivre leur dessein, et à travailler dans les diocèses où on les appellera, comme ils ont fait dans celui de Bayeux. Ces paroles sont à peser; car elles réduisent à néant les allégations des adversaires du P. Eudes, qui, maintes fois, prétendirent tirer de cette sentence la condamnation de sa société. A bien y regarder, elles constituent même une

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. V, § 25.

(2). P. COSTIL, Annales, T. I, Liv. 11, ch. V, § 25. - Collection des procès-verbaux des Assemblées du clergé, T. 111, 1646, § XV1, no 12, pp. 371-372, édit. 1669.

168 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

approbation, quoique moins solennelle qu'on ne l'eût désiré; et cette approbation ne laissa pas de produire un excellent effet, puisque, dans la suite, elle engagea les évêques à confier la conduite de leurs séminaires à la Congrégation de Jésus et Marie (1).

Ce que l'Assemblée repoussa, ce fut de mettre cette congrégation dans une situation de faveur, en acceptant ses services et en la prenant en quelque sorte sous sa protection spéciale. L'Assemblée de 1625 avait pu « donner puissance et autorité » à M. Godefroy « de former et établir une congrégation d'ecclésiastiques et de bâtir des collèges et séminaires, pour y effectuer et faire pratiquer les articles contenus dans son livre les Saints Exercices »; là « où il pourrait avec ses associés célébrer la sainte Messe, prêcher, enseigner, et faire toute chose utile au bien de l'Eglise, etc. (2) » Mais, depuis 1625, la face des choses avait considérablement changé. Plusieurs sociétés travaillaient à la restauration du clergé.

M. Olier avait fondé les séminaires de Saint-Sulpice et de Pamiers, et il se préparait à en fonder d'autres. Saint Vincent de Paul avait accepté ceux de Cahors, de Saintes, du Mans, de Saint-Méen (3); et la Mission ajoutait cette seconde œuvre à sa fin principale, qui était l'instruction du pauvre peuple de la campagne. L'Oratoire lui-même, au moins dans la personne de son chef, se préoccupait de semblables créations (4). Les Prêtres de la Congrégation du Saint-Sacrement avaient le même dessein; et d'autres sociétés ne tarderaient pas, sans nul doute, à apporter leur concours à une pareille entreprise.

(1). Mémoires authentiques, X1X, P. 38.

(2). Voir, Appendice, Note XV, vers la fin.

(3). C'est le séminaire fondé en 1645 par M. de Harlay-Sancy, dont nous avons parlé aux chap. X11 et XV1 de notre premier volume, pp. 295 et 416.

(4). Cf. T. 1, ch. X1X, pp. 526-529.

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE.

169 -

Dans ces conditions, accorder à la Congrégation de Jésus et Marie une approbation que les autres n'auraient pas eu la pensée de solliciter, tout en se dévouant où pouvant être amenées à se dévouer à la même œuvre, n'était-ce pas, par une sorte de préférence, décourager les initiatives et les bonnes volontés et se ménager des embarras, vu surtout le petit nombre de ses membres(1) Il eût fallu, à tout le moins, une entente avec les intéressés, et cela eût demandé du temps. L'Assemblée jugea bon de s'en tenir là, tout en engageant les prêtres du séminaire de Caen à marcher dans la voie où ils étaient entrés; et, semble-t-il, elle ne pouvait faire davantage durant cette session (2).

Quant à prendre la qualité de chef des séminaires établis par le P. Eudes ou par tout autre, et, à ce titre, leur donner

(1). M. Faillon (P. 111, Liv. V, pp. 261-275) prétend que les évêques de France étaient hostiles à toute congrégation et que c'est pour cela que l'Assemblée refusa d'approuver celle du P. Eudes. Cette assertion nous semble exagérée. Qu'il y eût alors des évêques qui, par souci de leur autorité, ou par prévention, ou pour une autre cause, répugnassent à confier leurs séminaires à une congrégation, même purement ecclésiastique, nous l'admettons facilement; il y en eut dans tous les temps, il y en aura toujours. Mais il n'en manquait pas d'autres animés de sentiments contraires, qui s'adressaient de préférence à une société, comme mieux outillée pour une œuvre de cette importance. Témoin la conduite des évêques de Normandie à l'égard du P. Eudes, et celle des évêques de Cahors, Saintes, Le Mans, Saint-Malo, à l'égard de saint Vincent de Paul, et nous pourrions allonger la liste. Cf. MAYNARD, saint Vincent de Paul, T. 11, Liv. IV, pp. 187-196.

(2). M. Létourneau (La Mission de Jean-Jacques Olier et la Fondation, des grands séminaires en France, P. 1, ch. 1V, § 111, p. 912) écrit: « l'Assemblée sans doute se méfiait de cette congrégation naissante, et spécialement de son fondateur, alors attaqué si vivement par les Oratoriens qui le représentaient comme un transfuge. » Cette supposition ne nous paraît pas entièrement conforme aux faits. Nous ne nions pas qu'il y ait eu des membres de l'Assemblée favorables à l'Oratoire, et se méfiant du P. Eudes; il est même fort vraisemblable que les Oratoriens aient intrigué pour obtenir le rejet de la requête. Il n'en est pas moins vrai que les efforts du P. Eudes et de ses confrères furent loués et encouragés par l'Assemblée, loin qu'elle s'en méfiât.

170 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

des lois, elle s'y refusa pareillement. Les évêques craignirent de voir par là diminuer la juridiction ordinaire qu'ils avaient de droit sur ces sortes d'établissements. Mais, ne serait-ce pas une occasion de difficultés entre eux et la puissance suprême de l'Assemblée ?

Le P. Eudes ne pensait point à coup sûr à amoindrir l'autorité des évêques. Une des maximes fondamentales de sa congrégation n'était-elle pas de dépendre d'eux en tout et partout? Ce qu'il voulait,

c'était que les Statuts relatifs aux séminaires fussent dressés et approuvés par l'Assemblée; et l'on ne voit pas bien en quoi cette mesure aurait empêché chaque prélat de conduire les ordinands et autres ecclésiastiques de son séminaire selon les usages et les besoins des lieux, tout en respectant les prescriptions générales du clergé de France. Il eût été de la sagesse de l'Assemblée de faire ses règlements assez larges pour ne pas entraver sur ce point la liberté des évêques, et, nous n'en doutons pas, elle y eût réussi. On ne peut assurément nier que cette unité de législation et de direction n'eût offert de grands avantages. N'est-il pas visible, en effet, comme le fait observer le P. Costil, que, si tous les séminaires avaient été soumis de cette façon aux Assemblées générales du clergé, ils en auraient obtenu une protection efficace dans les embarras qu'on leur suscita trop souvent? D'autre part, les règles de la discipline ecclésiastique et les autres pratiques de la vie cléricale qu'on tâche d'inculquer dans ces établissements, n'auraient fait qu'acquérir plus de force sur les esprits. Cela est indubitable. La proposition méritait donc d'être mûrie et reprise plus tard, avec les modifications qu'y eussent apportées la prudence et la réflexion, aidées de l'Esprit de Dieu. Elle eût obvié à de funestes abus, et, quelque quatre-vingts ans après, notre annaliste n'aurait pas écrit cette phrase suggestive:

AVANTAGES DE RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX.

171 -

« Les règles... seraient embrassées avec une ferveur au moins égale à l'indifférence qu'on y remarque, pour en entendre parler (1) »

Cette démarche n'ayant pas abouti, le P. Eudes résolut de recommencer ses sollicitations près du Saint-Siège. Mais, avant de raconter cette deuxième tentative qui ne fut réellement exécutée qu'à la fin de 1646, retraçons rapidement les travaux apostoliques du Serviteur de Dieu et de ses pieux associés, durant cette année 1645 et la suivante.

Ce récit nous amènera naturellement à exposer l'organisation de leurs missions, et à parachever le portrait que nous avons déjà commencé du grand missionnaire.

(1). On objectera peut-être que l'enseignement, avec des évêques tels que ceux de l'Assemblée de 1682, aurait été singulièrement compromis. Mais on peut se demander si le règlement eût porté jusque sur les matières de l'enseignement; cela ne paraît pas vraisemblable, et, dans la requête du P. Eudes, il ne s'agissait de rien de pareil. En tout cas, en 1645, l'Assemblée très libre n'aurait rien prescrit qui fût contre la doctrine catholique; et, si celle de 1682 avait voulu innover contre la foi, elle n'aurait pas été suivie par les dissidents, en sorte que le résultat aurait été le même que si chaque évêque avait eu sa liberté, sur ce point. Hélas! malgré le défaut de ce règlement général, les fameux articles de 1682 ne furent-ils pas enseignés en France, de par l'autorité royale, devant laquelle les évêques s'inclinèrent ?

CHAPITRE NEUVIÈME

Missions (1645-1646).

1645. Mission d'Estrées: réconciliation de deux familles nobles. - Mission de Vimoutiers: M. du Buisson. - Mission d'Arnay-le-Duc: la Révérende Mère de Tous-les-Saints, supérieure des Ursulines. - Mission de Couches : dévotion du P. Eudes pour les saintes Reliques. 1646. Mission de Torigny: Mme de Matignon et M. d'Angennes; confessions générales. - Mission du Bény-Bocage; M. de Renty et Marie des Vallées. - Mission de Lion-sur-mer: incorporation des PP. Finel et Le Mesle; le P. Thomas Vigeon - Mort de M. Cospéan et du R. P. Jean Chrysostome.

Ni les persécutions de ses adversaires, ni les voyages et les démarches que lui imposèrent les intérêts de sa congrégation, ne détournèrent le P. Eudes de ses travaux accoutumés. Tout au contraire, il lui sembla qu'il n'y avait rien de plus propre à attirer sur sa société les bénédictions du ciel et à la défendre de ses ennemis, que de s'appliquer avec zèle à la sanctification du peuple chrétien. Aussi s'empressa-t-il de saisir toutes les occasions qui lui en furent offertes.

« Si nombreuses et si variées que fussent ses occupations », dit le P. Martine, « il sut si bien les ajuster que ses Missions ne nuisirent point à ses projets, ni ses négociations diverses à ses missions(1). »

L'année 1645 compta quatre missions très belles et très fructueuses. Les deux premières se firent à Estrées et

(1). P. MARTINE, LIV. 111, p. 186.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Vimoutiers, dans le diocèse de Lisieux. N'était-il pas juste de payer, de la manière qui de toutes lui était la plus agréable, le dévouement avec lequel M. Cospéan s'employait à la réussite de toutes ses entreprises? Les deux autres eurent lieu à Arnay-le-Duc et à Couches, dans le diocèse d'Autun, à la prière et aux frais de M. de Renty, heureux, par cette marque publique d'estime et de confiance, de réparer le préjudice notable causé au P. Eudes par la plus fâcheuse des méprises.

Estrées est une bourgade située au pied de la butte de Saint-Laurent, sur le chemin de Caen à Lisieux (1). Les missionnaires y furent reçus comme des anges de paix, qui venaient réconcilier les pécheurs avec Dieu et rétablir la concorde entre les familles. La discorde et la haine désolaient le pays; la charité du Christ eut raison de leur fureur.

Parmi les prodiges nombreux opérés dans cette paroisse par le P. Eudes et ses compagnons, voici un fait qui montre bien quelle puissance ils exercèrent sur les cœurs ulcérés par la rancune et la vengeance. Nous l'empruntons au P. Martine, qui lui-même affirme le tenir de l'un des missionnaires présents (2). Là encore, l'action principale appartient, comme toujours, au chef de la mission.

Depuis plus de dix ans, deux familles nobles étaient en guerre l'une contre l'autre pour une question de préséance, chacune se faisant un point d'honneur de soutenir ses droits prétendus. D'abord très vive, la querelle en était venue à un tel degré d'acuité, que leurs membres cherchaient à s'entre-détruire. Déjà même plusieurs gentilshommes avaient perdu la vie dans ces luttes, et quelques-uns avec

(1). Estrées-Notre-Dame, canton ton de Cambremer, arrondissement de Pont l'Evêque, dans le Calvados, 276 habitants.

(2). P. MARTINE, Liv. 111, pp. 186-188. Le P. Martine ne nous a pas conservé le nom de ce missionnaire.

RÉCONCILIATION DE DEUX FAMILLES NOBLES.

175 -

des raffinements de cruauté inouïs. Il n'était pas jusqu'aux femmes qui ne partageassent cette outrance; elles ne sortaient qu'armées de pistolets, pour attaquer ou pour se défendre. En vain des personnes sages et considérées avaient-elles essayé de s'entremettre; leur médiation avait été repoussée. On n'espérait plus que dans le P. Eudes et l'efficacité de sa parole évangélique; l'espoir ne fut pas trompé .

L'affluence du peuple l'obligea de prêcher dans un herbage voisin de l'église. Quelques membres de ces familles en profitèrent pour l'entendre à la faveur des haies; toutefois ils ne se dissimulèrent pas si bien qu'ils ne fussent aperçus. On en avertit l'homme de Dieu qui n'eut garde de négliger une occasion si précieuse. Il leur adressa donc à plusieurs reprises, dans le cours de ses instructions, des exhortations si pressantes et si pleines d'onction, qu'une dame, dont le mari avait été cruellement massacré, en fut touchée, et résolut de faire sa mission. Elle se présenta au confessionnal de l'un des missionnaires, l'auteur même de ce récit, qui, voyant à qui il avait affaire, la conjura par son salut éternel de vouloir bien consentir à quelque accommodement. La dame, femme d'esprit, trouva des raisons pour s'en excuser, d'autant qu'elle avait de réels sujets de plainte contre ses ennemis. La discussion fut longue, et, pour vaincre sa résistance, il fallut épuiser les arguments. Enfin, convaincue par les prédications du Vénérable et par les sages raisonnements de son confesseur qu'elle ne pouvait se sauver, en demeurant dans cet état, elle acquiesça à l'accommodement proposé. Elle fit plus sous l'impulsion de la grâce, et s'engagea à procurer de tout son pouvoir le rétablissement de la paix.

Averti de ses excellentes dispositions, le P. Eudes lui prêta son concours, et il y mit tant d'habileté et de force

176 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

persuasive, que tous les parents de cette dame entrèrent dans les mêmes sentiments. Après ce premier succès, il vit séparément chacune des familles, il écouta avec patience et bonté leurs griefs réciproques, il mania si bien les esprits, qu'il leur fit agréer l'évêque de Lisieux pour arbitre absolu de leur différend. Le prélat s'y employa volontiers, mais il eut peu à faire, vu la bonne volonté des parties. Aussi tout se conclut-il au grand contentement de celles-ci, en même temps qu'à la joie et à l'édification de tous.

Toutefois, on pouvait craindre que les haines ne se rallumassent et que l'union ne vint à se briser. Pour prévenir toute rupture, tout retour même d'animosité, le P. Eudes résolut de sceller cette réconciliation par une cérémonie solennelle, qui laissât dans ces âmes si longtemps divisées un souvenir impérissable.

Il invita donc les deux familles à assister le dimanche suivant au sermon qu'il comptait faire sur le grand acte qu'elles venaient d'accomplir. Elles se trouvèrent fidèlement au rendez-vous et, devant une foule immense attirée par la curiosité, notre saint apôtre prononça un discours des plus émouvants. Il prit pour texte ces paroles du psaume XLV. « Venite, et videte opera Domini, quæ posuit prodigia super terram, auferens bella usque ad finem terræ. Arcum conteret, et cofringet arma, et scuta comburet igni: Venez et voyez les œuvres du Seigneur, les prodiges qu'il a opérés sur la terre, en faisant cesser la guerre jusqu'aux confins du pays. Il brisera l'arc et mettra les armes en pièces, et il bridera les boucliers par le feu. » Si pathétique fut l'application de ces versets aux maux effroyables causés par cette querelle, qu'elle tira des larmes de tous les yeux. Venant ensuite aux merveilles de miséricorde accomplies par le Seigneur pour amener ces adversaires acharnés à une réconciliation sincère, le P. Eudes exhorta l'assistance à l'en bénir

et remercier, puis à demander qu'il ne se produisit plus la moindre altération dans les rapports des deux familles.

Le sermon, qui suivit cet exorde, roula tout entier sur la nécessité de pardonner à ses ennemis. Le P. Eudes exposa les motifs et l'étendue de cette obligation. Sur la fin, s'adressant derechef aux convertis, il les félicita de la générosité dont ils avaient donné l'exemple à leurs concitoyens. Levant alors les yeux et les mains vers le ciel, il conjura Dieu de consolider et de maintenir cette paix universellement regardée comme un miracle de sa grâce; il appela ses bénédictions sur les deux familles, leur promettant en son nom, si elles tenaient leurs engagements, des biens sans mesure et sans fin, mais aussi menaçant de ses foudres vengeresses les premiers qui auraient le malheur d'y contrevenir; leur châtement servirait de leçon à tout l'univers.

On ne saurait décrire l'impression produite sur l'auditoire par ces menaces proférées avec une force et une ferveur extraordinaires; ce n'étaient que larmes et que sanglots. Quant aux familles réconciliées, la parole toute vibrante d'amour et de foi qu'elles venaient d'entendre les affermit tellement dans la charité et la concorde, qu'il ne surgit jamais entre elles de difficultés capables d'altérer leurs relations.

A Vimoutiers(1) il y eut même affluence aux sermons du P. Eudes et de ses associés, même empressement auprès des confessionnaires, mêmes marques de repentir et de conversion.

Vimoutiers était un gros bourg d'environ trois mille âmes, situé entre Lisieux et Argentan. Le Serviteur de Dieu y

(1). Vimoutiers, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Argentan, dans l'Orne, 3,774 habitants.

fut accueilli avec cette favorable prévention qui l'accompagnait d'ordinaire dans ses voyages apostoliques. Là, pas plus qu'à Estrées, les noires calomnies de ses adversaires n'avaient pénétré, ou, si l'on en avait entendu quelque bruit, on n'y avait pas ajouté foi; on n'eut pour lui que respect et vénération(1).

La mission d'Estrées avait été défrayée par M. Brecourtois; celle de Vimoutiers le fut par plusieurs habitants du bourg, grâce aux soins de M. du Buisson. Cet excellent chrétien eut même la dévotion de loger chez lui les missionnaires et de les servir de ses propres mains; bel exemple d'humble charité qui édifia profondément (2).

La mission de Vimoutiers avait eu lieu pendant l'été; les deux qui suivirent se firent à l'automne, et, nous l'avons dit, dans le diocèse d'Autun. M. de Renty, qui les sollicita dans son zèle pour le salut de ses frères, jugeait le P. Eudes seul capable de remédier aux maux qui affligeaient ces contrées, et il le publiait hautement.

La corruption avait, en effet, inondé tous les états. Partout le vice et le libertinage; partout les superstitions les plus grossières; à peine y découvrait-on quelques faibles vestiges de christianisme. La dissolution avait envahi jusqu'au sanctuaire: la vie scandaleuse de ceux-là même, dont la sainteté aurait dû mettre un frein aux passions et à la licence populaires, en était au contraire le stimulant le plus actif. D'avance elle frappait d'inefficacité les remèdes les plus propres à combattre le mal.

Sur le désir du baron de Renty, les missionnaires commencèrent par Arnay-le-Duc (3), petite ville située dans une

(1). P. MARTINE, Liv. 111, p. 189.

(2). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. V1, § 27.

(3). Arnay-le-Duc, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Beaune, dans la Côte-d'Or, 2,559 habitants.

SUCCÈS DE LA MISSION D'ARNAY-LE-DUC.

179 -

contrée montueuse, près de la rivière de l'Arroux. Le désordre s'y étalait dans toute sa hideur. Le P. Eudes y arriva muni de tous les pouvoirs nécessaires. M. de la Madeleine de Ragny (1), qui gouvernait le diocèse d'Autun, avait poussé le bon vouloir jusqu'à lui communiquer tous les siens, sans aucune réserve; et il l'avait, en outre, autorisé à faire des missions dans tous les lieux où il le jugerait expédient. Le triste état du pays l'épouvanta. Plaçant sa confiance en Dieu seul, il se prosterna gémissant devant lui, et se mit en devoir d'apaiser sa colère par la pénitence. Aux macérations et au jeûne il joignit la prière, et combien ardente, pour la conversion de ce peuple « assis dans les ténèbres et les ombres de la mort. » Ses larmes, son sang, ses supplications fléchirent le ciel. Les cœurs furent gagnés, les exercices suivis, les conversions nombreuses et éclatantes; le pays changea de face. Bientôt il n'y eut qu'une voix pour exalter les vertus du saint missionnaire; on célébrait de toutes parts son humilité, sa douceur, sa modestie, sa dévotion, surtout l'onction pénétrante et la force victorieuse de sa parole. Rien qu'à le voir en chaire, on se sentait touché; mais, à peine avait-il ouvert la bouche, que c'était l'attendrissement, la persuasion, puis le repentir et le ferme propos de changer de vie. De là l'universelle réputation d'homme apostolique, qu'il conquit de prime abord dans ces nouvelles contrées (2).

Outre un hôpital, Arnay-le-Duc possédait un couvent de capucins et un monastère d'ursulines. Celles-ci avaient à leur tête une très sainte femme, du nom d'Anne Ansert, en

(1). M. de la Madeleine de Bagny devait être fils de Léonor de la Madeleine, Marquis de Ragny, lieutenant du roi en Charolais, Bresse et Bugey, commandant des armées de Sa Majesté. En ce cas, il aurait eu pour mère une de Gondi, et pour sœur Mme de Lesdiguières, dont le mari était gouverneur du Dauphiné. Cf. Cousin, Mme de Longueville.

(2). P. MARTINE, Liv. 111, pp. 189-190.

180 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

religion Mère de Tous-les-Saints. Son mérite et ses vertus sont fort bien relevés dans une lettre de la R. M. Certot, supérieure du même monastère, au P. Le Mesle, en date du 8 avril 1657, pour lui annoncer la mort de cette bonne religieuse, survenue le 4 du même mois (1); et, pour les faire connaître, nous en extrayons les lignes suivantes:

« C'était une fille très exemplaire, extrêmement régulière, d'une haute vertu, d'une sublime oraison, d'une union presque continuelle avec Dieu, d'un amour de la divine Majesté si ardent, qu'il la mettait parfois au mourir. Sa charité pour le prochain n'avait point de pareille; son zèle pour la conversion des pécheurs et des hérétiques et pour le repos des âmes du Purgatoire était incomparable et accompagné de succès merveilleux. Sa patience était invincible. Elle demandait instamment des souffrances et humiliations de toutes sortes, dont elle faisait son plus doux élément. Enfin sa vie a été la vie de toutes les vertus, et sa mort un prélude de sa future gloire, ayant, comme il est très probable, expérimenté, en ce moment, les avant-goûts du paradis par une extase de trois heures, qui ont été les trois dernières de sa vie. Aussi a-t-elle été regrettée de tout le pays, et a reçu, en ses funérailles, la vénération qu'on a pour les saints. »

Le P. Eudes n'aimait pas seulement à visiter les monastères des lieux où il donnait des missions, mais encore à y faire des entretiens spirituels; et nous ne saurions dire combien il y était désiré et joyeusement accueilli, quelle ferveur sa parole excitait dans les âmes, quelle religieuse vénération pour sa personne inspiraient ses vertus. Surtout il ne s'en éloignait point, sans y avoir contracté avec ceux ou

celles qui les habitaient une étroite liaison de prières et de sacrifices.

A Arnay-le-Duc, il ne dérogea pas à cette louable habitude: et les lignes que nous venons de transcrire nous sont un gage de la sincérité et de la solidité de cette union avec les ursulines. Cependant, entre toutes ses soeurs, il distingua

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. II, ch. vi, § 27; Fleurs, T. 1, Liv. I, § 392.

LA RÉVÉRENDE MÈRE DE TOUS-LES-SAINTS.

181 -

la Révérende Mère de Tous-les-Saints, à cause de son éminente sainteté, et c'est d'elle principalement qu'il réclama les suffrages pour le succès de ses travaux. Celle-ci, de son côté, lui accorda toute sa confiance; témoin cette lettre, monument d'une rare humilité, qu'elle lui adressa dans une circonstance fort délicate. Son premier triennat touchait à sa fin, et ses filles songeaient à la continuer dans sa charge. Désolée, elle écrivit au Serviteur de Dieu, pour le prier de les en dissuader.

Tout d'abord, elle lui marquait la peine qu'elle ressentait d'un tel dessein. « Comment ses religieuses avaient-elles pu se résoudre à enfreindre leurs constitutions en un point si essentiel? Pour elle, lors même que M. d'Autun, son évêque, le lui ordonnerait, elle ne se croirait jamais tenue de lui obéir. » Elle poursuivait en ces termes

Je vous supplie de dire au R. P. Sainfran (1) que j'ai bien besoin d'être humiliée, et qu'il serait expédient que, après l'élection, il me fit une bonne réprimande devant la communauté, et me dit que je suis une superbe, qui a toujours fait sa volonté et commandé le plus souvent avec bien de l'imprudence; que j'ai besoin d'épreuve, et que, en conséquence, on me mette pour compagne d'une de nos sœurs en l'office le plus bas de la maison pour trois mois, et, trois autres mois, en celui qui irait après; et, par ce moyen, nous surmonterions la superbe de la pauvre Anne Ansert, qui croit que Dieu le veut, puisqu'il me donne un grand désir d'y bien faire, si bien que je passerais par toutes les petites classes avec amour. D'ailleurs, on dirait que, quand une fille a été supérieure, on n'oserait plus l'employer dans un office plus bas (2). »

Quelle fut la réponse du P. Eudes, et dans quelle mesure satisfit-il au désir de l'humble supérieure? Nous l'ignorons.

(1). C'était sans doute leur supérieur. Quel était ce P. Sainfran ? nous ne pouvons le dire.

(2). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 32, pp. 263-265. « Un tel exemple », dit le Costil, « me paraît plus surprenant qu'un miracle. » Ne devons-nous pas le rapporter pour la glorification de Dieu, toujours admirable dans ses saints, et pour l'édification du lecteur?

182 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Ce dont nous sommes assuré, c'est qu'il prit un singulier contentement à lire cette confidence d'une âme si avide d'humiliations et d'abaissements.

D'Arnay-le-Duc, les missionnaires se transportèrent à Couches (1), à la demande de M. de Renty. Ils y trouvèrent les mêmes vices à combattre, ils y remportèrent d'aussi glorieuses victoires. D'un côté, chez l'homme de Dieu, même charité infatigable, même rare modestie, même sainteté éclatante, même force et même pathétique dans les discours; de l'autre, chez ses auditeurs, même respect. et même vénération, même charme et même enthousiasme, la conviction dans les esprits, la persuasion dans les cœurs, la réforme dans les volontés et dans les mœurs.

Admirable action de la grâce sur les âmes! Au seul bruit que les confesseurs n'entendraient pas ceux qui vivaient dans la discorde, vingt-trois familles prirent incontinent la résolution de se réconcilier. De même en fut-il de ceux qui hantaient les lieux de débauche; ils commencèrent de les quitter, avant d'aller

aux instructions (2).

A Arnay-le-Duc, Dieu, pour récompenser le zèle de son serviteur, lui avait ménagé « une grande liaison de grâce », suivant l'expression du P. Costil. A Couches, il lui procura une des faveurs qu'il enviait davantage, l'obtention de saintes reliques.

Le P. Eudes avait une dévotion singulière pour ces restes vénérables. L'Eglise ne les honorait-elle pas de son culte? N'avaient-ils pas été des temples sacrés que l'Esprit-Saint avait sanctifiés par une présence de choix? Les profanations, dont les avait souillés la fureur impie des protestants,

(1). Couches-les-Mines, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Autun, dans la Saône-et-Loire, 2,778 habitants.

(2). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 28, P. 221.

DÉVOTION DU P. EUDES AUX SAINTES RELIQUES.

183 -

n'imposaient-elles pas aux catholiques le devoir de les entourer de respect et d'amour? Aussi, pour toutes ces raisons, brûlait-il de renouveler dans les prêtres et les fidèles les sentiments de religieuse révérence, que les premiers chrétiens professaient pour ces gages précieux de la parfaite charité des saints. Pour lui, il en portait toujours sur soi, il en appendait aux murs de son oratoire, il estimait heureux ceux qui en possédaient quelque partie; et son plus vif désir était d'en obtenir d'eux au moins quelque parcelle, afin d'en enrichir sa congrégation; car il s'efforçait d'inculquer à ses fils sa tendre piété pour ces saintes reliques. Voilà pourquoi plus tard, lorsqu'il en eut rassemblé un certain nombre, il ordonna d'en célébrer chaque aimée la fête dans ses séminaires. Ce jour-là, on les exposait solennellement à la vénération du peuple et des membres de la communauté; et, à une heure marquée, où le concours était plus considérable, on faisait une instruction sur le culte qui leur est dit et sur les grâces dont Dieu se plaît à le récompenser; puis le supérieur et un autre prêtre, revêtus du surplis et de l'étole, les baisaient à genoux, et les présentaient ensuite aux baisers des assistants.

Or, à Couches, la dévotion du P. Eudes eut sujet d'être grandement satisfaite. Il y avait là un prieuré de l'Ordre de Saint-Benoît, qui possédait dans son trésor un nombre considérable de reliques, et de celles que le Serviteur de Dieu prisait entre toutes, des reliques de martyrs, ces saints de Jésus, comme il les appelait, à l'exemple de l'Eglise (1). Nous avons dit précédemment combien il enviait leur sort (2). Il n'avait qu'un désir, celui de sceller de son sang

(1). Nous lisons au deuxième répons du troisième nocturne de l'Office des martyrs: « Sancti mei, qui, in carne positi, certamen habuistis, uercedein laboris ego retidani vobis; mes Saints, ô vous qui, étant dans la chair, avez eu à combattre, je vous donnerai la récompense de vos travaux. »

(2). Cf. T. I, ch. 1X, pp. 225-230.

184 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

son attachement à son divin Maître et à la pureté de la foi. Chaque jour, il lisait le martyrologe, et priait les martyrs dont on y faisait mémoire de lui obtenir cette grâce (1). On ne pouvait lui être plus agréable qu'en lui parlant d'une telle mort; on ne pouvait lui souhaiter un plus grand bien. C'est pourquoi le P. Ignace-Joseph de Jésus-Maria, dont nous avons déjà fait mention (2) pour répondre aux sentiments et aux désirs de son vénérable ami, signait toutes ses lettres en cette forme: « Votre très humble et très obéissant serviteur en Notre-Seigneur, qui vous désire la couronne du martyr, Frère Ignace-Joseph de Jésus-Maria, carme déchaussé. »

On comprend dès lors avec quelles vives instances le P. Eudes sollicita des Bénédictins de Couches une part à leurs pieuses richesses. Ils eurent égard à sa demande, « en considération des grands biens que la mission avait produits dans tout le canton (3) »; et ils lui concédèrent bon nombre de reliques, dont

plusieurs fort précieuses, en particulier de celles des saints Innocents, de saint Jean-Baptiste, de saint Jacques et de saint Paul apôtres

(1). Il obligea même un de ses amis à acheter un martyrologe, et à le lire tous les jours, afin de faire pour lui la même prière. Cf. P. HÉRAMBOURG, Liv. 11, ch. XV1, p. 154.

(2). Cf. T. 1, ch. XV111, p. 1175.

(3). C'est ce que porte l'attestation en forme donnée au P. Eudes par les Bénédictins de Couches, le 21 novembre 1645. P. COSTIL, Annales, T. 1. Liv. 11, ch. V1 § 27.

(4). Voici, d'après le P. Costil (ibid.), les principales reliques que reçut le P. Eudes: un os des saints Innocents, trois petits morceaux des os de saint Jean-Baptiste, de saint Jacques et de saint Paul apôtres, deux morceaux des ossements de saint Syagre et de saint Simplicie, évêque d'Autun, une dent de sainte Radegonde, et un os entier de la jambe ou de la cuisse d'un saint inconnu. Dans la suite, le P. Eudes donna cet os aux Religieuses de Notre-Dame de Charité. Il donna de même aux Carmélites de Caen les reliques de saint Syagre, saint Simplicie et sainte Radegonde, pour les récompenser de la part qu'elles prenaient à ses missions.

MISSION DE TORIGNY

185 -

Leurs travaux terminés, les missionnaires reprirent, dans les derniers jours de novembre, le chemin de la Normandie, emportant avec eux leurs saintes dépouilles, dont ils se réjouissaient d'enrichir le trésor de leur chapelle. Ils séjournèrent à Caen jusqu'au carême. Le P. Eudes devait le prêcher à Torigny (1), petite ville ou gros bourg, à trois lieues et demie de Saint-Lô, et à cinq lieues de Vire, qui appartenait à la maison de Matignon. A la sollicitation de Mlle la comtesse de Torigny (2), les exercices de la mission furent joints à ceux de la station quadragésimale; et les frais en furent payés par la rétribution accordée au prédicateur de cette station, à laquelle la libéralité toute spontanée des habitants ajouta le nécessaire.

C'était à M. d'Angennes que Mme de Matignon s'était adressée pour obtenir plus sûrement le P. Eudes et ses collaborateurs. On trouvait toujours ce prélat prêt à favoriser le bien dans son diocèse, principalement celui qui s'opérait par le ministère du Serviteur de Dieu. Or, il avait porté des règlements pour les missionnaires qui travaillaient à la sanctification de son troupeau (1), et plusieurs articles de ces règlements semblèrent à Mme de Matignon devoir contrarier le succès de la mission de Torigny. Elle lui en écrivit donc de nouveau pour lui exposer ses difficultés, lui demander quelques éclaircissements, et finalement le prier de laisser

(1). Torigny-sur-Vire, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Lô, dans la Manche, 12,186 habitants. Il faisait alors partie du diocèse de Bayeux.

(2). Cette comtesse de Torigny est vraisemblablement l'épouse de François de Matignon, frère de l'évêque de Coutances. Eléonore d'Orléans, leur mère, était morte en 1639, et leur frère aîné Jacques, tué dans un duel à l'âge de vingt-trois ans, ne paraît pas s'être marié. Cf. Les tombeaux des Matignon à Torigny-sur-Vire, par Armand GASTÉ.

(3). Les Pères de l'Oratoire continuaient leurs missions. Cf. ch. X11, le mémoire du P. Eudes. D'autre part, suscités par le grand missionnaire, d'autres prêtres ne manquaient pas, qui essayaient de marcher sur ses traces.

186 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

au P. Eudes et à sa troupe une plus grande liberté d'action. Le 3 mars, M. d'Angennes lui répondit par une lettre fort aimable, et tout à l'éloge de notre saint apôtre. Il y disait:

«Les meilleures choses du monde sont celles où se glisse quelquefois plus d'abus. Ces lois ne sont pas faites pour le P. Eudes, ni pour les gens de bien, mais contre les méchants. J'espère être bientôt dans mon diocèse, où, s'il y a quelque chose à raccommo-der, nous tâcherons de le faire. Le P. Eudes sait bien comme je lui en ai parlé. Maintenant qu'il a la protection de M. de Matignon et la vôtre, si je pouvais ajouter quelque

gratitude en son endroit, je m'y croirais obligé (1) ».

Si Mme de Matignon avait choisi, pour cette mission, le temps du carême de préférence à tout autre temps de l'année, c'était, outre la raison alléguée plus haut, afin de répondre au désir du curé de la paroisse et de quelques curés voisins. Le carême est un temps de grâce et de conversion pour le peuple chrétien. La prière et la pénitence y disposent les cœurs à la résipiscence, et la pensée du devoir pascal conduit comme nécessairement au pied de la chaire évangélique et au confessionnal. Ces messieurs espéraient donc de cette coïncidence une affluence plus considérable, des résultats plus salutaires. C'était peu connaître le P. Eudes et l'assistance divine accordée à ses travaux.

Sans doute, au début, on vint l'entendre pour se préparer aux Pâques. Mais bientôt, profondément remués par sa parole, ses auditeurs, en rangs pressés, n'eurent plus en vue que le salut de leurs âmes. Beaucoup n'avaient reçu les sacrements que pour sauver les apparences nombre d'autres ne s'en étaient approchés que par routine; très peu y avaient apporté les dispositions nécessaires. Inquiets sur leurs confessions et communions précédentes, la plupart, sur le conseil des missionnaires, se décidèrent à faire une

(1). P. MARTINE, Liv. 111, pp. 191-192. - P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. V, 26.

MISSION DU BÉNY-

187-

revue générale de leur vie; et, dit le P. Martine, auquel nous empruntons ces détails, « ce fut un travail prodigieux pour tous les ouvriers de la mission, qui observaient d'une manière très rigoureuse les mortifications du carême (1). »

A trois lieues de Torigny se trouvait la paroisse du Bény, lieu de naissance de M. de Renty. Ne convenait-il pas que cet excellent chrétien procurât à cette paroisse, qui dépendait de lui seul et où il avait un grand revenu, la même faveur spirituelle qu'il avait procurée à tant d'autres qui lui étaient étrangères? C'est un précepte de l'Apôtre de prendre soin tout d'abord de ses domestiques. Aussi M. de Renty profita-t-il de la présence du P. Eudes dans ses parages pour l'inviter à passer au Bény travailler à la sanctification de son peuple. L'invitation fut acceptée avec joie, et la mission se fit avec une admirable ferveur, mais seulement vers le mois de juillet.

(1). A cette occasion, le P. Martine raconte le fait suivant, dont il n'indique, ni le lieu, ni la date:

« Un curé, qui était dans le même sentiment que ceux dont nous venons de parler, ayant demandé au Serviteur de Dieu une mission, aurait bien voulu aussi qu'il l'eût donnée dans le carême. N'ayant pu l'obtenir qu'entre Pâques et la Pentecôte, il s'imagina que cette mission ne produirait pas grand fruit. Il se disait que ses paroissiens, ayant rempli leur devoir pascal, n'étaient pas assez dévots pour revenir sitôt se confesser, puisque la plupart ne le faisaient qu'une fois l'an, ou, au plus, deux ou trois fois dans l'année. Quelques curés voisins, qui en entendirent parler, étaient du même sentiment, et déclaraient que la mission serait manquée. Mais ils furent bien trompés, lorsque, après huit ou dix jours d'exercices, ils virent les confessionnaux assiégés de pénitents, et tous ces gens beaucoup plus empressés que si c'eût été dans la semaine sainte. Dans ces foules, on remarquait non seulement des filles et des femmes, mais grand nombre de jeunes gens et d'hommes faits, tous empressés à pourvoir à leurs besoins spirituels. Tous voulurent faire des confessions générales, dont ils sentaient la nécessité absolue. Témoins de ce zèle, le curé et ses amis furent forcés de convenir que cette mission n'avait pas été moins fructueuse, que si elle avait eu lieu avant Pâques, comme ils l'avaient tous désiré. » Liv. 111, pp. 193-194.

188-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Le pieux gentilhomme se chargea de tous les frais; il logea les missionnaires et les reçut à sa table. Pour donner l'exemple aux villageois et à ses serviteurs, il assista fidèlement à tous les exercices avec les sentiments de la plus vive piété.

Son zèle fut grandement récompensé. Un succès prodigieux couronna les efforts des ouvriers apostoliques, et l'on ne saurait exprimer la satisfaction qu'il en éprouva. En présence de la multitude affluant de toutes parts, - on venait de Vire, éloigné de deux lieues seulement, on revenait, de Torigny, pour entendre les sermons et retrouver ses confesseurs(1), - à la vue de l'église devenue trop petite pour contenir la foule, qu'il fallait évangéliser sur les plus grandes places, il ne cessait de bénir et de remercier Dieu de déverser à flots ses bénédictions sur ces pauvres gens (2).

Recueillons de sa main quelques détails intéressants touchant cette mission.

« Me voici dans le commencement d'une mission que le R. P. Eudes m'a fait la grâce de m'accorder. Elle a déjà reçu de très grandes bénédictions, et j'espère qu'elle sera fort utile.

« Outre sa grâce et sa puissance sur les peuples, il assemble deux fois la semaine les ecclésiastiques, pour leur faire des conférences sur leur saint état et de ce qu'il requiert, où ils abondent de toutes parts. Je ne m'étonnerai pas si Dieu bénit particulièrement son sacerdoce dans cette mission, puisqu'elle lui est offerte, selon mon intention, par tous ceux dont j'ai l'honneur d'être le moindre, et qui sont dédiés à ce souverain Prêtre dans le sacrement des sacrements (3). J'ai cru le devoir faire ainsi pour agir avec vous, quoique séparé de vous.

« De plus, comme la noblesse peut beaucoup pour remettre les prêtres en honneur et les appuyer dans le bien, et que leur condition peut beaucoup par leur bonne conduite et leur exemple sur les peuples, il assemble la noblesse un jour la semaine, pour les porter à user saintement

(1). P. MARTINE, Liv, 111, p. 195.

(2). Ibid.

(3). Les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement.

189 -

MARIE DES VALLÉES ET M. DE RENTY.

de la condition qui leur a été donnée par Dieu, pour être son bras dans les besoins de son service; et il minute de lier les plus disposés sous de petits règlements dressés à cette fin, pour les assembler une fois par mois, d'où il réussirait un grand fruit. Il fera la même tentative sur les dames et demoiselles, pour renouveler par tous moyens l'esprit du christianisme.

« Du Bény, le 6e de juillet, 1646 »

Le Père Eudes note, dans son Mémorial (1), la présence au Bény de la sœur Marie des Vallées. C'est que M. de Renty l'y avait appelée, pour aider par ses prières et ses souffrances à la réussite de la mission. Il avait appris à la connaître chez les carmélites de Pontoise, où il allait souvent, où, parfois même, il passait une grande partie de la nuit en oraison dans la chapelle. Voici en quelles circonstances.

C'était en 1642. Un jour qu'il s'entretenait avec la Mère Jeanne de Jésus, religieuse de grand mérite et sœur du chancelier Séguier (2,) l'entretien tomba, à propos de visions, sur la pieuse Servante de Dieu. Il y avait eu récemment dans le monastère une religieuse favorisée de dons célestes, voire même d'apparitions de Notre-Seigneur. Elle s'appelait sœur Marie du Saint-Sacrement, et elle était fille de M. de

(1). P. HÉRAMBOURG, Liv. 1, ch. X1, pp. 161-162.

(2). Mémorial, 1646. « Au Bény... où la sœur Marie des Vallées se trouva, à la prière du dit sieur de Renty, »

(3). Elle était prieure de ce monastère, où elle occupa trente ans cette charge en plusieurs reprises. Née en 1596, elle entra fort jeune au Carmel de Pontoise, où elle fit profession en 1613. Elle fut élue Sous-Prieure à 26 ans, puis Prieure. L'exercice de ces deux charges conduit jusqu'à l'année 1629. A cette époque elle fut chargée de la fondation du Carmel de Gisors. Une contagion étant survenue dans la ville, le fondateur retira les carmélites dans sa terre des Noyers. La Mère Jeanne de Jésus y resta jusqu'au 10 janvier 1634,

où elle fut envoyée au monastère, de Saint-Denis. Elle y demeura jusqu'à la fin de janvier 1637. Les troubles de la guerre forcèrent alors cette communauté à se retirer à Pontoise, d'où la Mère Jeanne de Jésus ne sortit plus jusqu'à sa mort.

190 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Marillac, garde des sceaux.(1) Or, dans une de ses apparitions, le 26 novembre 1634, le divin Maître lui avait révélé « qu'une pauvre fille, cachée et méprisée, traitée comme sorcière, comme une insensée, comme un esprit trompé, coiffée en bavolet, arrêta le torrent de l'ire de Dieu qui était près de déborder sur la terre »; et, en même temps, il lui avait indiqué le lieu de sa résidence. Cette révélation, la sœur Marie du Saint-Sacrement l'avait tenue secrète jusqu'à sa mort, arrivée depuis. Elle ne s'en était ouverte qu'à ses derniers moments, après avoir pris toutefois la précaution d'en marquer le texte et la date, le jour même, sur des tablettes qui pussent faire foi.

A ce récit, M. de Renty n'avait en qu'une pensée: partir pour Coutances et entrer en relations avec une âme si agréable à Dieu. Il s'y était donc rendu sur-le-champ, et ce qu'il avait vu, ce qu'il avait entendu de la sœur Marie, avait rempli d'une profonde estime pour sa personne(2). Ce fut là le commencement d'une liaison de charité qui ne cessa de grandir, à mesure qu'il pénétra plus intimement dans l'intérieur de cette victime d'expiation (3).

Le P. Eudes la trouva donc au Bény à son arrivée. Au sortir de Torigny, il avait déjà reçu, par son intermédiaire, une consolante promesse de la sainte Vierge en faveur de ses deux instituts: et cela, dans des circonstances vraiment remarquables.

La sœur Marie, avertie qu'il viendrait à Coutances, sitôt

(1). Mademoiselle de Marillac avait fait son noviciat au Carmel d'Amiens, avec la Bienheureuse soeur de l'Incarnation. Toutes deux vinrent ensuite au Carmel de Pontoise, où elles moururent.

(2). Ms. de Québec, Liv. V, ch. 111. - Bibl. nat. Ms. 11,950.

(3). M. de Renty écrivit lui-même une Relation de la Vie et des Révélations de la Sœur Marie, qu'il remit aux carmélites de Pontoise. On en trouve une copie à la Bibliothèque Mazarine. Les archives de la Congrégation de Jésus et Marie en possèdent un exemplaire, tiré sur cette copie.

LA SŒUR MARIE DES VALLÉES AU BÉNY.

191 -

la mission terminée, le recommandait un jour à Notre-Dame. Cette Mère Admirable lui répondit : « Il viendra et il s'en retournera bien joyeux; car je lui dirai deux belles paroles. » Le Voyage projeté s'effectua, et le P. Eudes allait repartir pour Caen, lorsque Marie des Vallées, qui assistait à sa messe et ne pensait plus à ce qui lui avait été promis, entendit la sainte Vierge lui dire :

« Voici les deux belles paroles que j'ai à dire à votre frère. La première est que mon Fils et moi disposons plusieurs belles pièces d'or pour fonder la congrégation des Missionnaires, et plusieurs belles pièces d'argent pour établir celle des Filles de la Charité (1). Les pièces d'or sont les hommes pieux qui viendront en la maison des prêtres; les pièces d'argent désignent les bonnes postulantes qui se présenteront à celle de ses filles. La deuxième parole est que, pour le temporel, ces deux maisons en auront toujours plus qu'il ne sera nécessaire. Qu'il attende donc avec patience l'effet de mes promesses (2). »

A la mission du Bény, Dieu se plut à opérer par sa servante plusieurs merveilles (3), dont les détails ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Un seul fait a échappé à l'oubli. Le P. Eudes l'avait consigné au chapitre XII du livre X de sa Relation sur cette sainte fille. Mais, vu la mutilation de cet ouvrage (4) nous l'ignorierions, sans le soin que ses adversaires ont pris de le relever. Le voici dans son éloquente brièveté.

La procession de clôture, d'un effet toujours si puissant pour confirmer les fidèles dans leurs résolutions, semblait pour ne pouvoir s'accomplir, car l'orage menaçait. De là grande et universelle désolation parmi la foule déçue dans ses plus légitimes désirs. La sœur Marie pria, et l'orage fut aussitôt dissipé. Tout s'acheva, au gré de la population.

(1). La Charité, c'est encore le nom donné à Caen au monastère de Notre-Dame-de-Charité.

(2). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. V1, § 29. - P. ORY: Origines de Notre-Dame-de-Charité, P. 1, ch. V1, P. 37.

(3). Mémorial, 1646. « Dieu opéra plusieurs merveilles par elle. »

(4). Cf. T. I, ch. X1V, p. 340, Note 1.

192 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

La mission du Bény dut vraisemblablement se terminer dans la première quinzaine d'août. Rentrés au séminaire de Caen, les missionnaires y restèrent jusqu'au milieu de septembre, époque où ils se rendirent à Lion-sur-Mer (1), près de la Délivrande, pour en entreprendre une autre. C'était M. de Répichon, seigneur du lieu, qui en avait fait la demande; il voulut en payer la dépense, et loger et nourrir le P. Eudes et ses collaborateurs. Dieu accorda à cette mission les mêmes bénédictions qu'aux précédentes; et, si l'affluence y fut moindre, cela tint uniquement à ce que la contrée était beaucoup moins peuplée que le pays de Vire et le Bocage.

Durant cette mission, il se passa un fait d'un grand intérêt pour les fils du P. Eudes. La fête du très saint Cœur de Marie se célébrait alors le 20 octobre (2). Or, ce jour-là, sur l'invitation de leur supérieur, les PP. Finel et Le Mesle se donnèrent entièrement à la Congrégation, méritant ainsi d'être associés à ses premiers fondateurs. Le P. Finel nous a conservé dans son journal les détails de cette incorporation(3), la première dont le souvenir se soit transmis jusqu'à nous. Son récit édifiant et suggestif mérite d'être ici reproduit.

« Le samedi, vingtième jour d'octobre, jour et fête du très saint Cœur de Marie, à Lion-sur-la-Mer, proche la Délivrande, où M. de Répichon faisait faire la mission, avant midi, après les litanies dites à l'ordinaire devant dîner, le P. Eudes m'appela en son cabinet, et me dit qu'il y avait longtemps qu'il désirait me parler, et qu'il l'eût fait, si ce n'est qu'il attendait ce saint jour, afin de me donner le moyen d'être, si je ne voulais y mettre empêchement, un des enfants du très saint Cœur de la Mère Admirable, et augmenter ainsi la fête de son très aimable Cœur. Il me

(1). Lion-sur-Mer, à trois lieues de Caen.

(2). Voir ch. xv.

(3). On appelle ainsi l'acte par lequel les membres de la Probation se consacrent pour jamais au service de Dieu dans la Congrégation de Jésus et Marie.

INCORPORATION DES PP. FINEL ET LE MESLE.

193 -

demanda si je ne voulais pas me donner et consacrer à Jésus et Marie pour vivre selon les maximes de l'Evangile et selon les promesses faites à Dieu dans le baptême etc... ad convivendum et ad commoriendum, comme il m'avait écrit, il y avait peu de temps. Alors je consens, comme surpris pourtant, ne m'attendant pas à une offre si avantageuse pour moi. Il appelle ensuite M. le Mesle, qui était en la chambre, et qui répond plus franchement, plus généreusement, et d'un plus grand cœur, quoique j'eusse dit oui. Alors, nous étant mis tous trois à genoux, le P. Eudes fit les élévations à Dieu, à Jésus et à Marie, nous offrant à vivre pour eux au temps et à l'éternité. Il adora les desseins de Dieu sur lui et sur nous en la Congrégation, l'en remercia, s'offrit et se donna, demanda pardon des empêchements qu'il y avait mis avec nous ... Il me dit encore que les confrères m'aimaient beaucoup, afin de m'encourager, et qu'il y avait longtemps que MM. Jourdan et de Than demandaient à Dieu cette grâce pour moi par l'intercession de la sainte Vierge(1).

Considère ce jour comme ton jour natal. Tu es enfant de la Congrégation du jour et fête du Coeur de Marie. Non ego elegi eam, sed elegit me: pronus adoro. (2) »

Si le P. Le Mesle montra en l'occasion moins de surprise et plus de générosité, c'est qu'il était averti formellement depuis quelques semaines des intentions de son supérieur. Le 23 septembre, le P. Eudes l'avait mandé à Lion-sur-Mer avec le P. Thomas Vigeon, par le billet suivant:

« Je vous conjure de vous rendre ici pour accomplir parfaitement votre sacrifice et pour demeurer avec vos frères qui vous aiment tendrement et vous désirent ardemment ad convivendum et ad commoriendum, à la mort et à la vie. Car vous savez que nul de ceux qui regardent derrière eux, depuis qu'ils ont mis la main à la charrue, n'est propre au royaume de Dieu. Venez donc, mes Frères bien-aimés, au nom de Notre Seigneur et de sa très sainte Mère, et soyez fidèles à celui qui vous appelle; venez sans différer, afin que nous employions ensemble le reste de notre vie au service de notre bon Maître, et à lui conquérir des âmes qu'il a

(1). Il résulte de là que le P. Blouët de Than avait déjà fait sa consécration à Jésus et à Marie; quant au P. Jourdan, elle datait, comme celle de ses confrères, du voyage à Notre-Dame de la Délivrande. Si, malgré cela, le P. Blouët de Than ne fut pas rangé parmi les premiers Pères de la Congrégation, c'est sans doute qu'il n'y entra que laïc, et en 1644.

(2) P. COSTIL, Annales, Liv. 11, ch. V1, § 29; Fleurs, T. 1, Liv. 1, §, 322, p. 277.

194 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

rachetées au prix de son sang. Prenez garde que le tentateur ne vous surprenne, ni que le monde ne vous séduise; fermez vos oreilles à la voix du Serpent, pour ne les ouvrir qu'à celle du ciel.» (1)

Le P. Thomas Vigeon, dont le nom se trouve associé par le P. Costil à celui du P. Le Mesle, était un prêtre entré cette année-là même parmi les collaborateurs du P. Eudes. Se consacra-t-il, le 20 octobre, au service de Jésus et Marie dans la Congrégation, ou attendit-il à plus tard? Nous ne saurions le décider, puisque le P. Finel ne fait aucune mention de sa présence. En tout cas, il persista dans sa vocation, et mourut en 1651 au séminaire de Caen, pendant que le P. Eudes et la plupart de ses confrères étaient occupés, à Paris, à la mission de Saint-Sulpice (2). Modèle de piété, de charité, de douceur, d'obéissance, brûlant de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, exact à observer les règles de sa société, il avait une grâce particulière, au saint tribunal, pour convertir et diriger (3).

Il y avait assurément dans ce dernier événement et dans les bénédictions répandues sur ses travaux de quoi réjouir la grande âme du P. Eudes. Cependant il était écrit que la croix se mêlerait à toutes ses joies. Nous le verrons dans un chapitre subséquent, ses succès mêmes furent, pour lui et les siens, la cause d'un redoublement de persécution. Qu'il nous suffise ici de rappeler en quelques mots les deux pertes cruelles qu'ils éprouvèrent cette année-là, en la personne de M. Cospéan, et en celle du P. Jean-Chrysostome.

M. Cospéan mourut, plein de mérites et de vertus, en son château des Loges, près de Lisieux, le 8 mai 1646, dans la

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. 11, 111.

(2). Voir ch. XX1.

(3). P. COSTIL, Fleurs, ibid.

(4). Voir ch. X1.

OBSÈQUES DE M. COSPÉAN.

195 -

soixante-seizième année de son âge. Il donna, dans sa dernière maladie, les exemples les plus touchants de résignation à la Volonté de Dieu. Averti par son médecin de sa mort prochaine, il l'en remercia, et produisit

trois actes d'humilité: il adora l'obéissance que le Sauveur avait rendue à son Père jusqu'à mourir sur la croix; il s'unit à Jésus-Christ pour révéler avec lui la justice divine: il s'offrit avec larmes et soupirs « à ce pitoyable rédempteur. » Il reçut les sacrements avec les marques de la plus fervente piété, et finalement, les yeux et le cœur attachés au ciel, il prononça cette prière de saint Etienne : « Domine Jesu, accipe spiritum meum; Seigneur Jésus, recevez mon esprit », puis il expira(1). Nul doute qu'à cette heure suprême, le P. Eudes, de retour de Torigny, ne fût accouru soutenir dans son agonie celui qui avait été pour lui un ami, et un père.

Dès le lendemain, les entrailles du prélat furent inhumées près de l'aigle (2), dans le chœur de la cathédrale, où on lui fit un service solennel. En exécution de son testament, sa dépouille mortelle fut conduite à Paris. Là, son cœur fut déposé aux Capucines de la rue Saint-Honoré, et son corps porté dans l'église des Carmes déchaussés, à la prière du P. Hilarion, son neveu, religieux de ce couvent. Le Nonce y célébra l'office, et M. de Grillé., évêque d'Uzès, un des prédicateurs les plus éloquents de l'époque, prononça l'oraison funèbre. Après la cérémonie, les restes du prélat furent inhumés dans la chapelle des Religieuses du Calvaire, au Marais du Temple; et, sur la tombe de marbre qui les recouvrit, on grava l'épithaphe suivante, si élogieuse et néanmoins si vraie :

Ci-gît

Le corps de Mre Philippe Cospéan, Évêque et comte de Lisieux,
(1). Cf. Cospéan, évêque de Nantes, par l'abbé J.-F. GAINARD.
(2). Pupitre de cathédrale, surmontée d'une figure d'aigle.

196 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

La lumière et le patron des illustres personnages de son siècle,
Qui, après avoir excellé en doctrine, en éloquence et en piété,
Après avoir porté la mitre quarante-deux ans,
Avec l'approbation des Souverains Pontifes,
Qui lui ont donné le titre de défenseur de l'héritage de saint Pierre;
Après avoir été l'honneur des Prélats de notre France,
Le modèle des plus fameux prédicateurs et savants théologiens,
Le pasteur sans intérêt, le père des pauvres, le consolateur des affligés,
Le parfait amateur de la Croix,
Mourut dans son Évêché de Lisieux, le 8 mai 1646, âgé de 76 ans,

Prononçant ces paroles: Viximus in Christo; moriamur in Christo.

Il était supérieur et protecteur des Religieuses du Calvaire.
Après leur avoir donné ses soins pendant sa vie,
Il leur a donné son corps par testament, pour être inhumé en ce monastère(1).

Nous nous devons de rapporter fidèlement cet éloge d'un prélat, dont la bienveillance dévouée présida en quelque sorte à la naissance de la Congrégation de Jésus et Marie, et veilla sur son berceau avec un zèle qui ne se démentit point. Nous ne doutons pas, qu'à nous le voir transcrire avec un religieux respect, le cœur de son saint ami ne tressaille dans le ciel de ce témoignage de notre reconnaissance. Les fils du P. Eudes ne perdront jamais la mémoire de ce grand évêque: elle est trop étroitement liée celle de leur Père et de leur fondation.

Six semaines auparavant, la mort du P. Jean-Chrysostome avait frappé le Vénérable dans ses plus chères affections. Ce saint religieux, dont nous avons dit la science, les talents, les vertus, succombait, le

26 mars, épuisé par les austérités, dans son couvent de Nazareth. Atteint, la veille de Noël 1645, de la maladie qui le conduisit au tombeau, il avait voulu, avant de mourir, passer neuf à dix jours près de la Mère Mechtilde du très Saint-Sacrement, à l'hospice de

(1). Histoire de l'ancien Evêché-Comté de Lisieux, par H. DE FORMEVILLE, T. 11, p.265.

MORT DU P. JEAN-CHRYSOSTOME

197 -

Saint-Maur-des-Fossés, où elle résidait depuis 1643. Il l'appelait « sa chère fille », et elle le regardait comme son oracle et son père, depuis qu'elle s'était placée sous sa direction. Il voulait « qu'elle fût, pour ainsi dire, témoin de son agonie. » Ecoutons-la annoncer cette triste nouvelle à M. de Bernières, avec lequel elle s'était liée durant son séjour en Normandie, et qui l'avait adressée à l'illustre Pénitent.

« C'en est fait, le sacrifice de notre saint Père est consommé!.. Quoique toute ma satisfaction soit dans l'accomplissement de la Volonté de Dieu, il permet cependant que je ressente vivement cette perte. Oh! le grand sacrifice pour vous et pour moi! Il est mort le 26 de ce mois entre neuf et dix heures du soir. Environ sur les trois heures, il me vint un vif sentiment qu'il mourait, et je me trouvai dans la disposition de prier pour son âme, qui allait se réunir à Dieu. Je désirais de passer en prière le temps de son agonie: vers les neuf heures, il me vint en pensée de réciter celles qu'on fait pour les agonisants. Peu de temps après les avoir finies, je crus entendre un bruit léger, et je fus pénétrée du sentiment de ma perte... Je continuai de prier le reste de la nuit et le jour suivant; mais je ne pouvais prier que comme pour une âme qui est abîmée dans le sein de la Divinité, en remerciant l'éternel Amour qui l'a consumée. J'ai une forte espérance en sa charité; puisqu'elle a été si grande pour nous sur la terre, elle l'est sans doute infiniment plus dans le ciel... Soyons fidèles l'un et l'autre aux avis que nous avons reçus de lui, et, comme il nous le disait sans cesse, allons à Dieu sans réserve» (1).

C'était plus qu'un ami, plus qu'un conseiller, que le P. Eudes perdait en ce saint et illustre religieux; c'était un appui très puissant dans ses difficultés temporelles, un soutien très ferme dans les mauvais jours. Il avait éprouvé les heureux effets de son influence près de Louis XIII et de Richelieu, qui l'employaient, à leur grande satisfaction, dans des négociations délicates. Il avait, plus récemment encore, mis à contribution son dévouement près d'Anne

(1). HERVIN, Vie de la R. M. Mechtilde dit Saint-Sacrement, ch. vi, p. 201.

198 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

d'Autriche, dont le P. Jean-Chrysostome avait la confiance, comme il avait eu celle de Marie de Médicis. Devenue régente, n'avait-elle pas voulu l'élever à l'épiscopat? Cette mort fut donc un coup bien sensible pour le cœur de notre apôtre. Dieu commençait par elle à lui enlever les états humains sur lesquels il appuyait son oeuvre. Après le P. Jean Chrysostome, ce fut, nous venons de le voir, M. de Cospéan. Bientôt ce sera M. d'Angennes, puis M. de M. Renty. Et cela, au moment même où l'enfer semblera conjuré pour le perdre, lui et sa congrégation! Dans sa douleur, ne pouvait-il pas en toute vérité faire siennes les paroles de la Mère Mechtilde, et répéter avec elle et M. de Bernières: « Oh! le grand sacrifice pour vous et pour moi! » Mais aussi, comme eux, ne pouvait-il pas à juste titre espérer dans sa charité, plus grande au ciel que sur la terre, et s'en promettre tous les secours dont il aurait besoin? Comme eux surtout, et de toute son âme, il allait à Dieu sans réserve.

Organisation des Missions.

Choix du lieu et des missionnaires. - Instructions du P. Eudes à ses collaborateurs et retraite préparatoire. - Départ et voyage. - Visite au curé du lieu et arrangements. - Ordre des exercices; méthode oratoire; conseils aux confesseurs. - Communions générales. - Conférences aux missionnaires, aux ecclésiastiques, aux gentilshommes, aux dames et aux mères de famille, aux artisans. - Visite des prisonniers et des malades. - Catéchisme des enfants et première communion. - Quatre cérémonies finales: le pèlerinage, le service des trépassés, la clôture et la procession du Saint-Sacrement, le feu de joie. - Départ et retour au séminaire.

Dans le récit des missions précédentes, nous avons mentionné plusieurs exercices toujours les mêmes, que nous retrouverons encore dans les missions qu'il nous reste à relater. C'est que, depuis la fondation de sa congrégation, le P. Eudes avait admirablement organisé cette oeuvre apostolique, et qu'il devait en grande partie à cette organisation les merveilleux résultats dont elle était chaque fois suivie.

L'heure nous semble donc venue d'embrasser sous un seul coup d'œil les procédés qu'il employait pour amener et consolider la conversion des peuples évangélisés par lui et ses associés. En cela, nous imiterons les PP. Costil et Martine; et, comme eux, nous nous appuierons principalement sur les documents fournis par le P. Finel. Ce Père avait reçu du P. Eudes l'ordre de rédiger une sorte de coutumier des missions; et, si la mort ne lui laissa pas le

temps d'y mettre la dernière main (1), du moins le zélé missionnaire apporta-t-il à la rédaction de ses notes un soin si exact, qu'elles servirent en quelque sorte de base aux chapitres des Constitutions qui traitent de la même matière. A parler plus justement, les Constitutions ne firent que codifier ce qui se pratiquait régulièrement en chaque mission, et dont le P. Finel nous a marqué les grandes lignes dans son journal.

Traçons donc le plan aussi fidèle que possible des missions, telles qu'elles furent constituées par le P. Eudes. Voyons-en l'ordre, les exercices, les moyens d'influence et de succès, les cérémonies solennelles. Ce sera l'objet d'un premier chapitre. Un second nous en exposera les résultats prodigieux, et aussi les contradictions auxquelles elles furent en butte (2). Ainsi un grand jour sera projeté sur les récits multipliés que nous aurons à faire de semblables travaux. Car, en sa longue et laborieuse carrière, le serviteur de Dieu prêcha de cent dix à cent douze missions; et ses associés en donnèrent chaque année de dix à douze, auxquelles ses occupations ne lui permirent pas de prendre part (3).

Dans le choix du pays à évangéliser, notre saint apôtre ne suivait aucune inclination particulière - il allait où il était appelé, sans acception de personnes; il ne regardait ni à la distance, ni aux difficultés, ni aux fatigues. Une seule considération pouvait déterminer ses préférences, c'était celle de la pauvreté, de l'ignorance ou des vices des habitants.

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 27, p. 188.

(2). Voir, Appendice, Note XVII, une comparaison que nous avons essayé d'établir entre les missions du V. P. Eudes et celles de ses plus illustres contemporains.

(3). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, p. 202.

Car alors nulle occasion ne lui paraissait plus belle de travailler au salut de ses frères et d'étendre le royaume de Dieu.

Tantôt c'était le curé de la paroisse qui le demandait, tantôt le seigneur de la contrée, tantôt l'évêque lui-même du diocèse. En tout cas, le P. Eudes n'entreprenait aucune mission, sans avoir préalablement obtenu un mandement de ce dernier.

Au curé ou au seigneur revenait le soin de pourvoir au logement et à la nourriture des missionnaires ainsi qu'aux autres frais; à leur défaut, des personnes charitables s'en chargeaient avec empressement.

Fort nécessaire partout, la mission se donnait dans les campagnes et dans les villes, mais préférablement dans les campagnes; et l'on devait réserver à celles-ci les saisons les plus commodes, et consacrer les hivers à celles-là(1).

Le lieu et l'époque étant arrêtés, le P. Eudes adressait le mandement de l'évêque au plus grand nombre possible de paroisses, et il exhortait MM. les curés à venir processionnellement avec leurs peuples assister au sermon d'ouverture et à la procession générale du Saint-Sacrement (2).

Il s'occupait ensuite de choisir les prêtres qu'il emmènerait avec lui; le chiffre en variait avec l'importance du pays. De ces ouvriers, il prenait le plus qu'il pouvait parmi les membres de sa congrégation; mais, comme les divers besoins de ses maisons ne lui laissaient pas toujours la liberté de disposer de ses sujets à son gré, il était souvent obligé de réclamer l'aide d'auxiliaires, dont il connaissait la science, la vertu, la piété (3).

(1). Constitutions, P. VIII, ch. 1.

(2). P. MARTINE, Liv. 111, p. 236.

(3). Ibid., p. 249.

202 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Ces auxiliaires avaient-ils déjà travaillé sous ses ordres? Il se contentait de leur remémorer ses enseignements antérieurs et de leur renouveler ses recommandations. Les employait-il pour la première fois? Il s'appliquait à les former et à les instruire de tout ce qui concernait le bon exercice de leur ministère(1).

La conduite à tenir au confessionnal, les défauts à y éviter, la prudence à y garder, la manière d'interroger et de préparer les pénitents, les satisfactions à imposer suivant la gravité des fautes, la qualité et le pouvoir des personnes, les causes de délai ou de refus d'absolution, les règles à suivre avec ceux qui vivaient dans l'habitude du péché mortel, spécialement dans la luxure, la haine et l'injustice, ou qui se trouvaient dans des occasions prochaines de rechute: telles étaient les matières qu'il traitait ordinairement devant eux. « Et sur toutes ces matières », ajoute le P. Martine, « il parlait de l'abondance du cœur, en homme d'une sagesse consommée et d'une longue expérience (2). » Aussi, affirme le même biographe, « tous ceux qui ont travaillé sous sa direction se sont-ils distingués par leur vertu, et ont-ils excellé dans l'œuvre des missions (3). »

Autant que les circonstances le lui permettaient, le P. Eudes se préparait à chaque mission par une retraite de quelques jours. En cela, il imitait saint Jean-Baptiste, Jésus-Christ lui-même et les apôtres, qui sont sortis de la retraite pour annoncer aux peuples les grandes vérités du salut. En cela aussi, nous nous en souvenons, il demeurait fidèle aux leçons du P. de Condren, au début de son apostolat (4). Alors, dans le silence et le recueillement, mort au

- (1). P. MARTINE, Liv. 111, p. 220.
- (2). Ibid., p. 226.
- (3). Ibid., p. 220.
- (4). Cf. T. 1, ch. V111, pp. 191-192.

PRÉPARATION A LA MISSION.

203 -

monde et aux choses du monde, il s'embrasait d'amour pour Notre-Seigneur et pour les âmes; et l'amour lui communiquait ce zèle ardent qui devait le soutenir au milieu de difficultés incessantes et parfois humainement insurmontables, cette force et cette onction auxquelles rien ne pouvait résister. Cette sainte pratique, il la recommandait beaucoup à ceux qui devaient l'accompagner, spécialement aux membres de sa congrégation. A ceux-ci mêmes, il en fit dans la suite un point de règle: il leur prescrivit, en effet, trois jours de retraite, avant de partir en mission, afin d'attirer en eux les lumières et les grâces du ciel (1).

Qu'ils exécutassent ou non ce premier conseil, ce qui ne leur était pas toujours possible, tous les ouvriers apostoliques étaient vivement exhortés à renoncer entièrement à eux-mêmes et à se donner à Jésus-Christ, pour devenir de dignes instruments de ses miséricordes envers les pécheurs. En conséquence, ils devaient, pour purifier leurs intentions, s'humilier profondément à la vue de leur misère et de leur impuissance, rejeter tout sentiment d'intérêt, de curiosité, de vanité, de plaisir, prier surtout Notre-Seigneur de détruire en eux tout ce qui pouvait s'opposer à ses desseins pour la sanctification des âmes, et d'y allumer un zèle si pur, si brûlant, qu'ils n'eussent en vue que le salut de leurs frères, qu'ils ne reculassent, pour le procurer, devant aucun labeur, devant aucune fatigue(2).

« Ce qui doit vous consoler et vous encourager », écrivait-il au supérieur d'une mission, « c'est que Notre-Seigneur est au milieu de vous d'une manière particulière, selon sa promesse: « Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus. » Non seulement il est avec vous, mais il est en vous, pour y continuer la même œuvre de la rédemption des âmes qu'il a

- (1). P. MARTINE, Liv. 111, p. 220. - Constitutions, P. V111-, ch. 1. - P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 27, p. 189.
- (2). P. MARTINE, Liv. 111, p. 220. - P. COSTIL, Fleurs, T. I, Liv. 1, § 127, p. 189.

204 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

commencée par lui-même. Demeurez aussi en lui, très aimé Frère; et, pour cet effet, efforcez-vous de sortir de vous-même et d'y renoncer fortement, pour vous retirer en lui et vous y donner entièrement, puisque hors de lui vous ne pouvez rien, et qu'en lui vous pouvez tout. Souvenez-vous que prêcher, c'est faire parler Dieu, et, par conséquent, que celui qui prêche doit être anéanti, afin que Dieu soit tout en lui. C'est pourquoi ayez grand soin de vous anéantir aux pieds de Notre-Seigneur, avant que de monter en chaire, et de vous donner à lui, le suppliant qu'il vous anéantisse lui-même et qu'il s'établisse en vous, afin que ce soit lui-même qui parle; car il n'appartient qu'à lui d'annoncer la parole de son Père. Tâchez aussi, cher Frère, de faire toujours un peu d'oraison et de bien dire votre bréviaire et votre messe... Recommandez souvent à nos très chers frères la piété intérieure et la modestie extérieure, et de se donner souvent à Notre-Seigneur pour faire son œuvre dans son esprit, c'est-à-dire dans les dispositions intérieures et extérieures dans lesquelles il faisait toutes ses actions, lorsqu'il était en la terre. Je les supplie tous de se donner à lui fortement pour faire les actions divines, je veux dire les fonctions sacerdotales, digne Deo, pour traiter les âmes pécheresses en l'esprit de sa charité et de sa douceur, et pour vivre et converser les uns avec les autres avec respect et amour fraternel, non quae sua sunt quarentes, sed quae aliorum. Surtout, je les conjure d'avoir extrêmement en horreur et de fuir plus que la mort et l'enfer même les ombres de ce vice abominable qu'il n'est pas permis de nommer, et, pour cela, d'agir avec les personnes de sexe différent avec grande retenue(1). »

Et, dans une autre lettre au même, il lui donnait ces conseils réconfortants:

« Je bénis Dieu infiniment de toutes les grâces qu'il vous fait en vos missions. Si vous n'avez pas tant de monde en celle où vous êtes, ne vous découragez pas pour cela. S'il n'y en a pas beaucoup au commencement, il y en aura davantage par après. Et puis, souvenez-vous qu'une seule âme est un monde devant Dieu, et que Notre-Seigneur s'est bien arrêté pour prêcher une seule femme. Joint qu'il est nécessaire que l'amour propre et la vanité, qui se mêlent même dans les oeuvres de Dieu, soient mortifiés. Prenez garde de n'apporter pas pour cela moins de soin et de préparation en vos prédications; car c'est alors qu'il faut y apporter plus de diligence et de ferveur (2). »

(1). HÉRAMBourg, Liv. 1, ch. 1X, p.124.

(2). Ibid., p. 126.

CONDUITE DURANT LE VOYAGE.

205 -

Est-il nécessaire d'ajouter qu'il recommandait à tous ses missionnaires de s'accommoder, dans la juste mesure fixée par la conscience, à l'esprit, à l'humeur, aux sentiments de ceux avec qui ils traiteraient en particulier; de manière à les amener peu à peu aux dispositions nécessaires pour leur salut? Conseil de prudence élémentaire, fondé sur la conduite de l'apôtre saint Paul, et dont l'inobservation rend souvent inutiles prédications, zèle et dévouement.

Après avoir ainsi disposé sa troupe au combat, le P. Eudes partait avec elle. Douze, vingt, trente ouvriers et plus, selon les circonstances, se mettaient en marche sous ses ordres, le plus souvent à cheval, parfois en voiture, ou si le lieu était peu éloigné, simplement à pied. C'était toute une petite armée, dont il était le vaillant capitaine, et qu'il menait bravement à la conquête des âmes.

Le temps était-il mauvais, la saison incommode? Il prémunissait sa troupe contre le murmure et la plainte; il lui aidait à faire un usage sanctifiant de cette légère épreuve.

« Souvenons-nous, mes Frères », leur disait-il, que la mission du Fils de Dieu, notre aimable Sauveur, et de la saison qu'il choisit pour commencer cette grande mission qui nous a été si avantageuse. Hélas! Que serions-nous sans elle, et s'il s'était rebuté des inconvénients qui s'y rencontrèrent? Ne devrions-nous pas rougir de faire difficulté de l'imiter en si peu de chose? »

Que si, nonobstant ses exhortations, quelqu'un de la compagnie, cédant à la nature, s'oubliait à qualifier le temps ou la saison d'une de ces épithètes qui, pour exprimer un fait incontestable, n'en marquent pas moins un certain manque de soumission à la Volonté de Dieu, il l'en reprenait aimablement, il relevait ses pensées et son courage. C'est ainsi qu'un jour, par un temps fort mauvais, M. Jean

206 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Guillot, curé de Vaucelles à Caen, excellent prêtre, très zélé, très aimé de ses paroissiens, qui prêtait souvent son concours au P. Eudes dans les missions, s'oublia, épuisé de fatigue, à pousser cette exclamation : « Mon Dieu! Mon Dieu! Quel temps affreux! - Hé! Que dites-vous là, mon très cher Frère », s'écria l'infatigable apôtre? « Dites donc bien plutôt: c'est un vrai temps de Dieu. » Si le vertueux coupable n'eut pas l'héroïsme de penser qu'il faisait un temps magnifique, il put du moins, sous l'inspiration de son maître, redire la formule en usage parmi ses disciples: « La divine Volonté soit notre conduite en toutes choses! (1) »

Tout voyage était et devait être consacré, dès le départ, à quelqu'un des voyages que, Notre-Seigneur et sa très sainte Mère ont faits en ce monde pour établir le royaume de Dieu. L'intention variait, suivant l'époque de l'année. Tantôt c'était le voyage de Nazareth. à Bethléem, ou de Bethléem au Temple qu'on se

proposait d'honorer: tantôt les voyages en Egypte, au désert, à Capharnaüm, à Jérusalem, à travers les villes et les bourgades de la Judée, de la Galilée, de la Samarie; tantôt le voyage au jardin des Oliviers, et aux autres stations de la Passion. Quel que fût le mystère choisi, le P. Eudes avait grand soin de faire remarquer à ses compagnons, pendant la route, la conduite qu'y avait tenue le divin Maître, les vertus qu'il y avait pratiquées et dont l'exemple s'offrait à leur imitation (2).

Une fois nos voyageurs en chemin et hors du tumulte du monde, ils récitaient, et cela tous les jours, les prières de l'Itinéraire des Clercs. Allaient-ils en voiture? La récitation du chapelet à haute voix coupait court aux conversations inutiles ou dangereuses qui s'y engageaient trop souvent. Passaient-ils devant quelque église? Ils adoraient

(1). P. MARTINE, Liv. 111, p. 221, Note.

(2). P. MARTINE, Liv. 111, p. 221. - P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 27, p. 189.

ARRIVÉE AU LIEU DE LA MISSION.

207 -

ensemble la très sainte Trinité et le Saint-Sacrement: ils saluaient la sainte Vierge, les Anges et les Patrons de cette église. Rencontraient-ils quelque pauvre sur la route, ou bien à la porte des auberges où ils s'arrêtaient pour prendre leur nourriture ou leur repos? Ils le catéchisaient. Même conduite à l'égard des enfants et des domestiques à l'intérieur de la maison, mais seulement après y avoir adoré à deux genoux Dieu présent, invoqué le secours des Anges et des Saints, demandé pardon pour tous les péchés commis en ces lieux. Le P. Eudes voulait, il nous le dira plus loin, que ses missionnaires fussent la bonne odeur de Jésus-Christ, et qu'ils la répandissent partout par leurs exemples édifiants (1). Pour lui, il porta une petite clochette, à l'imitation du grand apôtre des Indes, saint François-Xavier, et il s'en servait pour assembler les bonnes gens de la campagne dans les hameaux ou les villages qu'il traversait, puis, de quelque endroit élevé, il leur annonçait les vérités du salut.

Arrivés au lieu de la mission, tous descendaient de cheval ou de voiture et se rendaient immédiatement à l'église. Là, ils saluaient le divin Maître, et se recommandaient à la puissante intercession de Marie et des célestes protecteurs du pays et des habitants. Ils récitaient les mêmes salutations et les mêmes prières à leur entrée dans le logement qu'on leur avait choisi. Si le curé ne les hébergeait pas, le P. Eudes allait aussitôt lui faire visite et lui présenter le mandement de l'évêque. Il s'informait en même temps des besoins de la contrée, des vices et des abus qui y régnaient, s'il ne les connaissait déjà; il convenait des heures les plus commodes pour les différents exercices; marques sincères de respectueuse déférence pour celui qui, dans la paroisse, représentait

(1). P. MARTINE, Liv. 111, p. 222. - P. COSTIL, Fleurs, T.1, Liv. 1, § 27, p. 190.

208 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

le divin Pasteur des âmes, quels que fussent d'ailleurs son mérite et sa vertu (1). Et de cette déférence, de ce respect, il ne se départait jamais durant son séjour. On le voyait, en toutes circonstances, donner le pas à MM. les curés, il se gardait d'empiéter sur leur autorité; il n'en parlait en chaire que le bonnet carré à la main. En apercevait-il quelqu'un debout pendant le sermon? Il s'arrêtait, pour avertir de lui faire place. Tous les missionnaires avaient ordre d'agir de même afin d'apprendre au peuple quelle révérence est due à la dignité sacerdotale (2).

Ces démarches terminées, on prenait dans les villes quelques jours pour préparer les habitants à recevoir la grâce de la mission. Dans les campagnes, on débutait par le sermon d'ouverture. On y lisait le mandement de l'évêque, on y indiquait l'ordre et l'heure des exercices (3). Mais, en quelque endroit qu'elle se fit, cette première cérémonie était toujours, nous l'avons dit, accompagnée de la plus grande pompe; on y venait processionnellement des paroisses avoisinantes, et tout y était concerté pour frapper les oreilles et les yeux, pour impressionner fortement les cœurs (4).

A la campagne, on ne donnait qu'un sermon les jours ordinaires, sur les neuf heures du matin. Les jours de fête et les dimanches, on en ajoutait un second dans la soirée, à l'heure la plus commode.

Le sermon du matin était précédé des prières qui se trouvent dans l'Exercice de piété. Le prédicateur obligeait l'assistance à les répéter moi à mot et à genoux, afin de les apprendre aux plus grossiers et de faire contracter à

(1). P. MARTINE, Liv. 111, p. 226. - P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 27, p. 191.

(2). Ibid., Liv. I, § 27, p. 191.

(3). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § W, p. 191.

(4). P. MARTINE, Liv. 111, p. 236.

EXERCICES QUOTIDIENS

209 -

tous l'habitude de les réciter désormais dans cette posture (1). Il prêchait ensuite avec méthode et simplicité, sans exclure toutefois ni la chaleur, ni l'onction. D'après le P. Eudes, il devait parler, « sicut ex Deo, coram Deo, in Christo », comme de la part de Dieu, en présence de Dieu, dans le Christ : sicut ex Deo, il ne devait point prêcher les inventions de son esprit, mais puiser dans les saintes Écritures et dans l'oraison les choses qu'il annonçait aux hommes; coram Deo, il ne devait avoir d'autre prétention que Dieu, l'avancement de sa gloire et le salut des âmes; in Christo, il devait se donner à Notre-Seigneur pour exposer les vérités chrétiennes dans les mêmes dispositions qu'il les avait enseignées lui-même (2). Voilà pourquoi il lui était prescrit de ne monter en chaire qu'après une sérieuse préparation,

(1). P. MARTINE, Liv. 111, p. 226. - P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, §27, p. 192.

(2). P. HÉRAMBourg, Liv. 1, ch. V111, p. 96. - « Le P. Eudes gémissait souvent sur l'abus qu'une infinité de prêtres font de la parole de Dieu, lorsqu'ils s'en servent pour se prêcher eux-mêmes, au lieu de faire triompher la croix de Jésus-Christ. C'est pourquoi il défendait absolument aux siens de prêcher de la sorte et leur disait, pour leur en donner plus d'horreur, « que Jésus et Marie ne mettraient point au nombre des enfants de leur Congrégation, ces prédicateurs qui suivent les règles que l'ambition, la sagesse du siècle, l'intérêt ou le désir de plaire, leur inspirent. » Il leur proposait cette maxime de saint Paul: « Nous prêchons comme de la part de Dieu et dans la personne de Jésus-Christ, » pour leur apprendre d'où ils devaient tirer leurs conceptions, quelles devaient être leurs prétentions, et avec quelles dispositions ils devaient composer et débiter leurs sermons.

« Il pratiquait le premier ce qu'il voulait leur persuader. Après l'Écriture et les saints Pères, dont il faisait le fond de ses discours, il se servait le plus souvent des ouvrages du P. Louis de Grenade, surtout de sa Grande Guide des Pécheurs. Il estimait ses ouvrages si remplis de l'esprit de Dieu qu'il disait que les prédicateurs en doivent faire leur second bréviaire. » P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 1, ch. 111, § II.

Le prédicateur devait prendre le temps nécessaire, tant le soir précédent que le matin, pour préparer son instruction. Aussi ne se rendait-il pas à l'église le matin pour entendre les confessions. Constitutions, P. VIII, ch. I.

Nous reviendrons amplement sur ce sujet, à propos du Prédicateur Apostolique du Vénérable.

210 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

qui durait depuis la veille au soir jusqu'à l'heure de la prédication. Voilà pourquoi aussi les matières à traiter étaient soigneusement déterminées d'avance (1).

De midi et demi à deux heures avait lieu le catéchisme, terminé par le chant de quelque cantique ou la prière du soir faite comme le matin (2).

Dans les villes, il y avait ordinairement deux sermons: l'un le matin, l'autre l'après-midi; et le catéchisme était beaucoup plus ample, plus instructif, plus approprié aux grandes personnes (3).

A ces diverses instructions accouraient des foules considérables, et souvent l'église était trop petite pour les contenir. Le prédicateur sortait alors; et, montant sur quelque éminence de terrain ou sur le piédestal d'une croix, après avoir appelé le peuple au son d'une clochette, il lui adressait la parole sainte. C'était là surtout le fait du P. Eudes et aussi du P. Manchon, les plus recherchés, les plus goûtés des missionnaires.

(1). En voici le sommaire: le baptême et la profession qu'on y fait, les conséquences qui s'en suivent; l'horreur du péché; la confession, ses qualités, principalement son intégrité, la préparation qu'elle exige, notamment l'examen de conscience; la contrition et les motifs qui peuvent l'exciter; le P. Eudes recommande beaucoup, à ce sujet, l'ouvrage du P. Suffren, S. J.; les fins dernières; le blasphème, l'impureté, l'ivrognerie; la satisfaction et les conséquences qu'elle entraîne, comme la restitution du bien d'autrui, la réconciliation avec le prochain; le délai de la conversion et les dangers auxquels il expose; la dureté du cœur et les bienfaits de Dieu; le Saint-Sacrement et la sainte Messe; le respect dû aux lieux saints; le bon usage des afflictions, l'aumône. Après les deux premières semaines de la mission, on prêchait tous les samedis sur la sainte Vierge. La dévotion qu'on doit avoir pour elle, la manière de l'honorer, spécialement le saint rosaire, son très saint Cœur, voilà les principaux thèmes indiqués, On ne devait pas omettre non plus de parler sur saint Joseph. Enfin, dans les derniers jours, les sermons roulaient, comme de juste, sur la rechute dans le péché et les moyens de se maintenir dans la grâce de Dieu. Cf. Constitutions, P. VIII, ch. 1X.

(2). P. MARTINE, Liv. M, P. 2-27, - P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 27, p. 192.

(3). P. MARTINE, *ibid.*

EXERCICES QUOTIDIENS.

211 -

Le reste de la journée était consacré à entendre les confessions, qu'on ne commençait qu'après le troisième ou le quatrième jour (1). Le P. Eudes et ses collaborateurs avaient pour règle de conseiller une confession générale presque à tous ceux qui se présentaient, s'ils n'en avaient encore fait aucune, ou s'il y avait sujet de craindre qu'ils n'y eussent pas apporté les dispositions requises. Aux autres, ils en imposaient une extraordinaire, depuis la dernière dont ils avaient été satisfaits. Ils remédiaient ainsi aux défauts que l'habitude et la routine introduisent trop souvent dans un acte si grave (2).

C'était aussi une règle estimée nécessaire de ne point donner l'absolution aux pécheurs scandaleux, avant qu'ils eussent mis fin à leur scandale, non plus qu'aux ennemis, avant qu'ils se fussent réconciliés. Seulement, afin de ne pas jeter le découragement dans ces âmes débiles, les confesseurs s'offraient à les y aider, quand ils en avaient le moyen (3).

Même conduite à l'égard des pénitents tenus à restitution, ou exposés à l'occasion prochaine du péché, on esclaves de quelque mauvaise habitude. Les premiers devaient préalablement réparer leur injustice; les seconds quitter le danger où ils étaient; les autres s'amender notablement. Et, comme bon nombre de personnes vivaient dans quelqu'une de ces

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. I, Liv. 1, §27, p. 192.

(2). P. MARTINE, Liv. 111, p. 227.

(3). Le P. Finel ajoute: « On se prête volontiers pour leur en faciliter le moyen, en les voyant en particulier, et leur montrer les raisons qu'on a de les traiter de la sorte, pour obéir au commandement exprès que Jésus-Christ en a fait. On en use de la même façon avec les pécheurs scandaleux. C'est pourquoi, lorsqu'il y en a quelqu'un de malade qui demande un confesseur de la mission, on fait retirer les complices de ses débauches. En ce cas, on ne manque pas de recommander aux prières de la communauté ce confesseur, afin que Dieu lui donne la grâce d'y réussir. » P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 227, p. 198,

212 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

fâcheuses dispositions, on n'absolvait pas généralement dès la première confession, mais on priait de

revenir après un laps de temps fixé. On se proposait par ces mesures de remédier aux habitudes vicieuses, et de forcer à entendre plusieurs sermons(1).

Voilà le règlement de chaque jour pour les fidèles. Voulons-nous savoir comment se partageait la journée des missionnaires? Écoutons le P. Finel.

On se lève à quatre heures et demie au plus tard, et, après une demi-heure d'oraison (2), on récite les Petites-Heures en tout ou en partie, remettant le reste à une heure commode(3). A midi, on dîne, après les litanies, et l'on récite le Benedicite et les actions de grâces prescrits aux clercs (4). Après le catéchisme, on récite Vêpres (5); et les Matines, vers six heures du soir; elles sont suivies des litanies de la sainte Vierge et du souper. On propose ensuite des cas de conscience, en prenant toutes les précautions nécessaires pour assurer le sceau de la confession. A huit heures et demie, on fait les prières du soir et d'autres particulières pour les besoins de la mission, et on garde ensuite le silence très exactement, comme très nécessaire pour entretenir les missionnaires dans la récollection dont ils ne peuvent se passer dans la multitude des actions qui pourraient les dissiper sans ce secours (6). »

Et il ajoute qu'on ne mangeait chez personne, de peur d'être obligé de le faire chez plusieurs ou de causer de la peine par un refus. En revanche, deux ou trois fois la

(1). P. MARTINE, Liv. 111, pp. 227-228. - P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 1227, P. 198.

(2). « Tâchez de toujours faire un peu d'oraison, et de bien dire votre bréviaire et votre messe », écrivait le P. Eudes à un de ses missionnaires. L'oraison se faisait en commun; les messes se célébraient dans l'ordre indiqué.

(3). Les Petites-Heures étaient récitées en particulier, ainsi que les Vêpres; les Matines et les Laudes, en commun.

(4). Le dîner était suivi d'une courte récréation; on lisait, aux repas, l'Écriture sainte, puis un livre de piété.

(5). D'après les Constitutions, les Vêpres se récitent immédiatement après la récréation, qui suit le dîner.

(6). P. COSTIL, FLEURS, T. 1, LIV. 1, § 27, pp. 190-191.

COMMUNIONS GÉNÉRALES.

213 -

semaine, les missionnaires invitaient un pauvre à s'asseoir à leur table, et le supérieur le servait lui-même, après lui avoir donné à laver et baisé les pieds. Le repas fini, il le confiait à l'un de ses confrères qui le catéchisait.

On allait cependant parfois chez les personnes de la paroisse, mais pour prier.

« Lorsque la ferveur se fait sentir dans la mission », dit le P. Finel, « et que les fidèles sont persuadés de faire les prières du matin et du soir dans leurs maisons, on donne avis en chaire qu'on ira volontiers les faire le soir chez ceux qui le demanderont; et on députe pour ce sujet deux des missionnaires qui s'y rendent après le souper de la communauté, en été seulement; et, ayant assemblé les voisins et fait la prière tout haut en leur présence pour leur donner l'exemple, ils s'en retournent aussitôt à leur demeure, sans s'arrêter à parler à qui que ce soit, remettant à un autre temps ce qu'ils auraient à leur proposer(1). »

A ces exercices journaliers s'en joignaient, chaque semaine, plusieurs autres fort importants.

C'étaient d'abord deux communions générales, qui avaient lieu le dimanche et le jeudi, à moins qu'il ne se rencontrât, quelque fête. Les confesseurs engageaient les pénitents à s'approcher de la sainte Table, ces jours-là; et l'un des principaux missionnaires était chargé de cette cérémonie toujours fort édifiante.

Avant la communion, il adressait aux fidèles une touchante exhortation sur les dispositions requises pour la recevoir dignement. Puis, tenant une hostie élevée au-dessus du ciboire, il faisait dire à haute voix les actes de la préparation. Après la communion, on récitait de même les actes de l'action de grâces.

Souvent on voyait se produire durant cette cérémonie de merveilleux effets de la grâce. Les uns, touchés jusqu'aux larmes, ratifiaient les bonnes résolutions qu'ils avaient prises et les promesses qu'ils avaient faites à leur confesseur;

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 127, p. 197.

214 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

les autres, tout près de communier, se retiraient dans la crainte de le faire sacrilègement et retournaient au saint Tribunal, pour mieux s'expliquer sur certaines fautes qui les embarrassaient encore (1).

C'était, en second lieu, toute une série de conférences spéciales aux missionnaires, aux ecclésiastiques, aux gentilshommes, aux dames et aux mères de famille, aux artisans.

Après la première quinzaine, les missionnaires prenaient un jour de repos chaque semaine, de préférence le lundi. Ce repos était nécessaire; car les missions les plus courtes duraient environ six semaines; et la plupart allaient jusqu'à huit, dix, douze semaines et davantage (2). Un travail aussi assidu ne pouvait se poursuivre sans une extrême fatigue. Ce jour-là donc, qui était indiqué aux fidèles dès le dimanche précédent, afin d'éviter toute surprise et toute plainte, il n'y avait ni prédication, ni catéchisme; seules les confessions se continuaient pendant la matinée (3). Le P. Eudes profitait de ce congé pour réunir ses missionnaires et leur faire une conférence. Mais, ne voulant rien leur ravir du temps consacré à la promenade ou à d'honnêtes récréations,

(1). Il s'agit uniquement ici des missions et des personnes peu rompues aux pratiques de la piété. Pour les âmes pieuses, voici ce qu'en dit le P. HÉRAMBourg, Liv. 11, ch. X1X, p. 184: « Il désirait qu'elles participassent chaque jour à nos sacrés mystères par la communion sacramentelle, ou tout au moins par la spirituelle, pour contenter le désir ardent que Jésus-Christ a de faire sa demeure dans le cœur des hommes et de se donner à eux. C'est à quoi il exhortait particulièrement les personnes dont il connaissait la vertu. » Et le pieux écrivain cite ce passage d'une lettre à Mme de Camilly, dont nous avons déjà donné un extrait, au chapitre V du présent volume: « Réjouissez-vous, notre très chère Soeur, et ne craignez pas de communier à votre ordinaire. Car toute âme qui est revêtue de la grâce divine est toujours disposée à la sainte communion, bien que ses sens ne soient pas revêtus des beaux habits de la dévotion sensible et de la consolation divine, mais demeurent dans une grande sécheresse et pauvreté. »

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. VII, ch. 111, § 12.

(2). P. MARTINE, LIV. 111, pp. 228-229.

CONFÉRENCES AUX MISSIONNAIRES.

215 -

qui était l'après-midi, il plaçait cette réunion et cette conférence à onze heures.(1)

Il leur rappelait alors la dignité, l'importance, la sainteté de leur emploi, les obligations qu'ils avaient à Dieu pour ce ministère de choix, les motifs qui devaient les exciter à le bien remplir. Il s'efforçait de les faire entrer dans les dispositions intérieures et extérieures requises pour cette fin; il étudiait avec eux (2) les vertus les plus recommandées aux vrais missionnaires; comme l'amour de Dieu, la charité envers le prochain, le zèle du salut des âmes, la patience, la douceur, la débonnairété, l'humilité, l'obéissance, l'abnégation, la pureté d'intention. Il appuyait en particulier sur la nécessité de vivre dans l'ordre et dans l'union par l'observation scrupuleuse des règles de la mission, sur la manière d'entendre les confessions saintement et avec fruit, sur l'importance qu'il y a à bien faire toutes ses actions; et, parmi ces actions, il signalait avant tout l'oraison, la célébration de la messe, la récitation de l'office divin. Enfin,

il recommandait de donner en tout et à tous le bon exemple par la modestie et la mortification des sens, principalement à l'église, où le recueillement et la dévotion s'imposent (3).

Écoutons-le, d'après le P. Martine, proposer à ses collaborateurs l'exemple des Apôtres. Rien assurément de plus propre à les soutenir, à les reconforter dans leurs pénibles fonctions.

« Si l'on s'arrêtait à considérer les choses selon les règles de la prudence humaine, il paraîtrait quelque chose d'extravagant dans le dessein qu'avaient formé les Apôtres de travailler à la conversion de tout le

(1). Constitutions, P. V111, ch. 11.

(2). C'est à dessein que nous employons cette expression, parce que, croyons-nous, les missionnaires exposaient leurs pensées sur les divers points du sujet indiqué. Le P. Eudes reprenait ensuite les pensées émises, en les corrigeant et les complétant, au besoin, dans une solide et éloquente récapitulation.

(3). Constitutions, P. VIII, ch. 1V.

216 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

monde; c'est cependant ce que nous voyons qu'ils ont si heureusement exécuté. Ils n'étaient que de simples pêcheurs, ignorants, grossiers, sans biens, sans talents, ayant même contre eux toutes les puissances de la terre et de l'enfer. Quelle apparence que de semblables personnes prissent réussir en une telle entreprise? S'ils avaient consulté les sages du monde, en eussent-ils trouvé un seul qui leur eût conseillé d'entreprendre un tel ouvrage? S'ils s'étaient ensuite rebutés pour les difficultés qu'ils rencontraient, auraient-ils jamais fait aucune des grandes choses qu'ils ont cependant si heureusement exécutées, ou plutôt que Dieu a exécutées par eux d'une manière si admirable?

« Pourquoi n'espérerions-nous pas, nous aussi, que Dieu voudra bien se servir de nous, pour lui procurer de la gloire et lui gagner des âmes, si nous nous donnons à lui de la manière que tirent les Apôtres? Il est vrai qu'il n'y a pas de comparaison à faire entre les Apôtres et nous, entre leurs dispositions et les nôtres; mais n'y en a-t-il point aussi peu entre les travaux dont ils ont été chargés et les nôtres dont il est maintenant question? Ils avaient tous les peuples de l'univers à convertir, dont ils ne connaissaient ni le génie, ni les langues; et ils avaient des ennemis sans nombre à vaincre et des obstacles terribles à surmonter. Et nous, nous n'avons pour ainsi dire qu'une poignée d'hommes à cultiver qui connaissent déjà le Dieu que nous adorons, et qui font profession de croire les grandes vérités que nous venons leur annoncer. Quelles grandes difficultés pouvons-nous y rencontrer? Et pourvu que nous voulions bien nous vider de nous-mêmes et nous donner à l'Esprit de Dieu, comme eux, ne pouvons-nous pas espérer qu'il nous animera et fera par nous ce que nous ne sommes pas capables de faire sans lui? Ne devrions-nous pas rougir de notre lâcheté et de notre peu de courage? S'il y a quelque petite peine ou fatigue à essayer, convient-il de nous rebuter ou de nous plaindre pour si peu de chose? Dussions-nous y rencontrer la mort, ne devrions-nous pas nous croire trop heureux? Peut-il nous arriver un plus grand bonheur? Pourquoi sommes-nous prêtres, sinon pour marcher sur les traces de Jésus-Christ, pour vivre et mourir avec lui et comme lui, si c'est son bon plaisir? »

A ces raisons si solides et si bien faites pour animer le zèle de ses missionnaires, il en substituait parfois d'autres non moins justes et non moins convaincantes :

« On s'imagine que nous nous fatiguons beaucoup et que nous avons bien de la peine à faire ce que nous faisons. Mais souffrons-nous autant

que ces pauvres gens qui sont occupés depuis le matin jusqu'au soir aux pénibles travaux de la campagne, et qui sont si mal nourris, si mal habillés et si mal logés? Ah! Quelle comparaison d'eux avec nous, de leurs travaux, peines et fatigues avec les nôtres! Mais, quand il serait vrai qu'il y en aurait autant qu'on se le persuade, jetons les yeux sur les grandes récompenses qui nous sont préparées, et sur les grâces et secours qui nous sont présentés pour irons aider à les supporter. Ne devrait-il pas nous suffire de savoir que c'est Dieu lui-même qui est notre secours et notre force, et qui doit être notre récompense pour toute éternité, comme il le promit autrefois à Abraham: Ego protector tuus sum, et merces tua magna nimis (1) ? »

Souvent aussi il les exhortait à entrer dans les sentiments d'une profonde humilité:

« Qui sommes-nous, mes Frères, leur disait-il, « qui sommes-nous pour que Dieu nous emploie à de si sublimes ministères, nous misérables pécheurs; qu'il veuille bien nous choisir et préférer à tant d'autres pour nous rendre les instruments de ses divines miséricordes, pour retirer les âmes du péché? Pensez, mes Frères, quel bonheur c'est pour nous d'aider à délivrer de la tyrannie du démon tant d'âmes rachetées par le sang du Fils de Dieu, qui attendent notre secours! Ah! Voilà ce qui est incompréhensible! (2) »

Un des sujets qu'il traitait le plus volontiers dans ces conférences, et avec grands détails, c'était, nous l'avons fait pressentir ci-dessus, la manière dont les missionnaires devaient se comporter avec les fidèles, soit au confessionnal, soit en toute autre occasion (3).

Au confessionnal, ils devaient présenter à tous un visage ouvert, et recevoir également les pauvres et les riches, les bons et les méchants, sans acception de personnes, sans distinction « entre le Juif et le Grec, parce qu'ils ont le même Seigneur, qui est riche et libéral envers tous ceux

(1). « Je suis ton protecteur et ta récompense infinie. » Gen., XV.

(2) P. MARTINE, Liv. 111, pp,223-224.

(3). Ibid. p. 225.

218 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

qui l'invoquent, et qui accueille avec bonté les pécheurs qui ont recours à sa clémence (1). » Surtout, ils devaient s'y rendre au premier appel, sans remettre à plus tard, sous quelque prétexte que ce fût, et les faits prouvèrent plus d'une fois la sagesse d'un tel conseil. En voici un exemple. Un Père s'étant un jour excusé d'entendre une confession sur ce que son heure était venue de monter au saint autel, le P. Eudes le tira à part et lui fit voir les conséquences possibles de ce délai. « Que faites-vous, mon cher Frère! » Lui dit-il. « Peut-être que cette âme qui vous demande est entre les mains du démon, et que, étant morte, elle réclame de vous la vie de la grâce. Allez-y donc incessamment, vous penserez ensuite à dire la messe. » Le missionnaire obéit et n'eut qu'à s'applaudir de l'avoir fait, la personne qui le réclamait avait grand besoin de confession; elle se convertit sincèrement et mena depuis lors une vie des plus pénitentes (2).

Relativement à la conduite à tenir dans la confession même, le P. Eudes disait qu'un bon confesseur, rempli de la crainte du Seigneur et du zèle du salut des âmes, ne devait être ni trop facile, ni trop prompt, à accorder l'absolution à ceux qui ne paraissaient pas avoir les dispositions suffisantes. Le faire, c'était fortifier le péché en eux, anéantir les desseins de la divine miséricorde dans l'institution de ce sacrement, et donner toute licence aux pécheurs de s'abandonner insolemment à toute sorte de crimes(3).

Une autre de ses maximes était que les confesseurs ne s'établissent, ni dans l'esprit, ni dans le cœur de leurs pénitents, mais qu'ils y fissent vivre et régner Jésus-Christ seul, l'unique objet digne de leur attachement (4).

(1). P. HÉRAMBourg, Liv. 1, ch. XII, p. 167 ; Liv. 11, Ch. p. 248.

(2). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 11, § 6, p. 490.

(3). P. HÉRAMBourg, Liv. 1, Ch. XII, P. 174.

(4). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. VI, ch. 1, § 7.

Toutefois il n'était rien sur quoi il insistât avec plus de force que sur le désintéressement. Il le voulait au-dessus de toute suspicion. Le renoncement aux biens du monde ne fut-il pas toujours la marque d'une solide vertu? C'est grâce à lui que les Apôtres étaient si bien reçus et si bien écoutés des païens auxquels ils annonçaient l'Évangile; et c'est par lui encore que les hommes apostoliques gagnent la confiance des peuples. Quand ceux-ci s'aperçoivent qu'on cherche à s'enrichir à leurs dépens, ils se défient de ceux qui les prêchent. Aussi n'y a-t-il pas de stratagème plus fréquemment employé par le démon pour ruiner l'action des missionnaires, que de les faire passer pour des hommes d'argent. Le P. Eudes appuyait sur ces considérations avec d'autant plus d'énergie, que la cupidité, avait introduit parmi le clergé la détestable habitude d'accepter des honoraires pour la confession. On devine quels abus s'ensuivaient au tribunal de la Pénitence: on ne tenait pas la main où il l'allait la tenir; on n'osait différer ou refuser l'absolution, lorsque cela était nécessaire; on se taisait en face des plus graves désordres. Le P. Eudes ne cessa de réagir contre cet usage criminel, qu'il regardait comme un très grand obstacle à la conversion des pécheurs. « Si je confessais pour de l'argent », disait-il agréablement, « je tâcherais de confesser le plus de pénitents que je pourrais, afin de gagner davantage. » D'autres fois, prenant un ton sérieux: « Il faut », disait-il, « accorder gratuitement ce qu'on a reçu gratuitement. Accepter des présents et des gratifications, c'est s'enlever la liberté de dire et d'agir. Quand on n'espère, ni n'attend rien de personne, on n'est point tenté de violer les règles de l'Église. Vous ne sauriez trop persuader aux fidèles que vous ne voulez que leurs âmes, leur salut éternel, et rien de plus. »

En conséquence, il interdit expressément aux missionnaires de sa congrégation et aux prêtres qu'il emmenait avec lui,

de demander et de recevoir quoi que ce fût au saint Tribunal (1). Il fit plus, et, pour éloigner d'eux toute occasion de soupçon, il leur prescrivit de ne se charger des restitutions qu'à la dernière extrémité.

Ne le faites », leur disait-il, « que le moins possible, pour obvier à bien des difficultés qui en sont inséparables et donnent souvent occasion de calomnier les plus gens de bien. Il faut adresser les pénitents au curé, ou au vicaire, ou à tout autre prêtre, en qui ils ont confiance et qu'ils prieront de se charger de ces restitutions. Mais enfin, s'ils ne peuvent s'y adresser pour de bonnes raisons et qu'il faille vous en charger vous-mêmes, prenez si bien vos précautions que vous évitiez tout sujet de reproche et même de soupçon. Faites-vous si bien distinguer la personne à qui la restitution doit être faite, qu'il n'y ait point sujet de méprise; car il se trouve quelquefois des personnes de même nom. Enfin il faut avoir grand soin de se faire donner un reçu de la somme rendue, pour servir de preuve à celui de qui est la restitution, et que l'on gardera pour sa propre justification, en cas de besoin (2). »

Dociles à ces leçons, les missionnaires étaient des modèles de désintéressement et de prudence. Aussi, en voyant que, au lieu d'amasser des richesses, ils possédaient à peine le nécessaire et ne demandaient pour récompense de leurs travaux qu'une fidèle correspondance à la grâce et un pieux souvenir devant Dieu, les populations perdaient vite leurs préventions, quand elles en avaient. Elles étaient d'ailleurs infailliblement gagnées par leur cordialité, leur serviabilité, leur attention à ne blesser personne, mais à rendre à chacun le respect qui lui était dû.

Après ses missionnaires; les soins de notre apôtre allaient

(1). P. MARTINE, Liv. 111, pp. 218-219. - Cf. FAILLON, Vie de M. Olier, P. II, Liv. 1, pp. 9 et 15. On y voit qu'en 1642, à son arrivée dans la paroisse Saint-Sulpice, M. Olier défendit aux prêtres de la paroisse de rien exiger pour l'administration du Saint-Viatique, et de rien recevoir de ce qu'on offrait pour le sacrement de Pénitence. Il fit, en outre, détruire un cabaret établi dans les charniers de l'église paroissiale, où se réunissaient confesseurs et pénitents.

(2). P. MARTINE, Liv. 111, p. 217.

CONFÉRENCES AUX ECCLÉSIASTIQUES.

221 -

aux ecclésiastiques des contrées qu'il évangélisait. Il n'y a rien de plus capable que l'exemple des prêtres pour attirer et sanctifier les peuples. Voilà pourquoi, nous l'avons dit (1), il les assemblait deux fois la semaine (2) pour les entretenir de tout ce qui pouvait contribuer au bon exercice de leur ministère, à leur salut et à leur perfection (3). Nous ne nous attarderons pas à ce sujet déjà en partie traité. Ce que nous voulons seulement faire remarquer, c'est le succès de ces conférences où les ecclésiastiques se pressaient en foule, parfois au nombre de trois cents et plus, et où se trouvaient réunis même des religieux de tous les ordres; c'est aussi ce jugement du docte historien du diocèse de Bayeux au xv^e et au xviii^e siècle, M. le chanoine Laffetay:

«Un prêtre, qui veut conserver au milieu du monde le véritable esprit du sacerdoce, a besoin de s'arracher de temps en temps à ses travaux extérieurs, pour descendre dans sa conscience, entrer en compte avec lui-même, et méditer à son profit sur les vérités qu'il enseigne. Ces exercices, connus sous le nom de Retraite spirituelle, furent inaugurés au séminaire de Bayeux par le supérieur des Jésuites de Caen, en 1670. A partir de ce moment ils devinrent d'un fréquent usage pour les prêtres et même pour les laïcs, mais l'origine en est plus ancienne: elle se confond avec celle des missions diocésaines, dont le P. Eudes fut le véritable fondateur.

« Nous voyons, en effet, que les missions dirigées par le P. Eudes embrassaient deux sortes d'exercices. Il y avait d'abord la prière faite en commun, la répétition du catéchisme, des instructions familières sur les principales vérités de la foi, des cantiques destinés à les graver dans la

(1). Cf. T. 1, ch. X1V, pp. 335-337.

(2). Le P. Finel. dit « une ou deux. » Mais le témoignage du P. Hérambourg, Liv. 1, ch. xi, p. 159, que nous suivons ici, est d'accord avec les Constitutions, P. VIII, ch. 11.

(3). P. HÉRAMBOURG, Liv. 1, ch. X1, pp. 159-160. La dignité et l'excellence du sacerdoce, la sainteté de la vocation sacerdotale, les vertus propres à cet état, les vices à y éviter, la manière d'administrer les sacrements, de réciter l'office divin, de célébrer la messe, les obligations des pasteurs, les qualités des confesseurs, etc., telles étaient les principales matières de ces conférences.

(4). Il s'agit du séminaire établi à Bayeux, en 1669, par M. Gilles Buhot.

222 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

mémoire, enfin, des sermons de morale propres à remuer les consciences; c'est ce qui se fait encore aujourd'hui. Mais, à côté de ces exercices généraux, auxquels on admettait toute sorte de personnes, il y avait, deux fois chaque semaine, des conférences auxquelles les ecclésiastiques devaient assister. On y traitait de l'excellence du sacerdoce, des vertus qu'il exige; on y traçait des règles de conduite pour l'administration du sacrement de Pénitence. Les retraites spirituelles, instituées solennellement par Mgr de Nesmond, n'ont jamais eu d'autre caractère (1). »

Si incomplète que soit, dans ce passage, l'énumération des conférences particulières faites par le P. Eudes dans ses missions, ce témoignage était bon à placer sous les yeux du lecteur. Ce que nous dirons plus loin du séminaire de Caen, joint à ce que nous en avons déjà dit, montrera d'ailleurs que les Retraites

spirituelles y étaient connues et pratiquées, bien avant de l'être en celui de Bayeux.

Notons enfin avec le P. Finel que le but de ces conférences était de porter les prêtres « à former entre eux une petite société pour s'animer à la pratique de leurs devoirs, et à s' assembler, à cet effet, deux fois par mois (2). » En sorte que les missions du P. Eudes multipliaient de toutes parts ces centres de sanctification, que saint Vincent de Paul et M. Olier cherchait, de leur côté, à propager parmi le clergé. En reprenant cette idée des retraites mensuelles, et en travaillant à les établir dans beaucoup de diocèses, on n'a fait, de nos jours, que renouveler, et d'une façon affaiblie - car ces réunions sont moins nombreuses et supposent moins d'initiative personnelle - ce qu'avaient si fructueusement organisé, ces grands serviteurs de l'Eglise, entre lesquels le P. Eudes tient incontestablement le premier rang.

Si l'exemple des prêtres agit sur les peuples et les sanctifie,

(1). LAFFETAY, Histoire du diocèse de Bayeux, ch. 1, P. 25

(2). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 27, P196.

CONFÉRENCES AUX GENS DE QUALITÉ

223 -

celui des nobles n'a pas moins d'efficacité pour les porter au bien. Voilà pourquoi notre saint apôtre travaillait partout à les gagner à Dieu, non dans des vues mondaines et intéressées, mais dans le seul intérêt des âmes. Dès son arrivée au lieu de la mission, il s'informait des personnes de qualité habitant le canton, et, par ses prévenances, il les attirait aux exercices. Or, elles n'y venaient pas seules; se piquant d'honneur, elles v amenaient leurs gens, qui, à leur tour, en entraînaient beaucoup d'autres à leur suite (1). Ainsi se grossissait l'assistance; ainsi étaient évitées bien des causes d'opposition.

Ce qu'il pratiquait, le P. Eudes le recommandait instamment à ses missionnaires

« Vivez bien » leur disait-il, avec le seigneur de la paroisse, et prenez garde de rien dire ou faire qui puisse lui causer de la peine. Entretenez pareillement une bonne intelligence avec toutes les personnes de distinction de la paroisse et de tout le canton: tâchez de n'avoir rien à démêler avec aucune d'elles (2). »

Afin de profiter de l'ascendant que la noblesse possède sur le peuple, non content de ces égards, il s'astreignait à lui faire une fois la semaine des conférences spéciales, sur les devoirs de la vie chrétienne et sur ceux qui lui étaient imposés par sa condition. En parlant à cet auditoire

(1). P. MARTINE, Liv. 111, p. 229.

(2). Ibid., p. 225,

(3). P. HÉRAMBOURG, T. 1V. 1, Clj. XI, pl). 160-161. - Le P. Eudes traitait, dans ces réunions, de la vie que

gentilshommes, officiers et magistrats, devaient mener à raison de la profession solennelle qu'ils avaient faite au baptême; des raisons qui les engageaient au service de Dieu; des faveurs qu'ils avaient reçues de la divine bonté dans leur condition; des vices et des désordres qui s'y rencontraient, des vertus exigées d'eux, spécialement de la charité envers les pauvres, les veuves, les orphelins et les indéfendus; du soin de leurs domestiques, de la bonne édification de leurs enfants, des devoirs du seigneur de paroisse; de l'usage qu'ils devaient faire de leur exemple et de leur autorité, pour empêcher parmi leurs vassaux l'offense de Dieu et pour y étendre son règne.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

224 -

distingué, il s'inspirait de ses préjugés de naissance et d'éducation; et, comme le point d'honneur exerçait sur lui un grand prestige, il y faisait appel pour l'éloigner du mal et l'attacher au bien. « Le vice », disait-il aux gentilshommes, « ne les déshonorait pas seulement devant Dieu, mais encore devant le monde. Si, pour un noble, il est honteux d'être dégradé de sa noblesse, ou de déroger à sa qualité par une profession

basse et roturière, combien ne l'est-il pas davantage de s'avilir par la pire des servitudes, qui est celle des vices et des passions déréglées ? Quand on est élevé au-dessus des autres par son origine et par sa condition, on doit soutenir son rang par de véritables et solides vertus. Rien de plus indigne de la vraie noblesse que de ne prévaloir que par le faste, la violence et l'impiété. Plus un gentilhomme a reçu de son prince de bienfaits et de marques de distinction, plus il se croit obligé d'y répondre par son zèle à procurer sa gloire, à défendre ses intérêts. A combien plus forte raison doit-il craindre de déplaire à Dieu dont il a tant reçu, sans l'avoir mérité, et s'appliquer à le servir et honorer, comme à le faire servir et honorer par ceux qui dépendent de lui (1) »

Le P. Eudes tenait le même langage aux officiers et aux magistrats; il employait, pour les toucher, des arguments analogues.

C'est principalement dans ses conférences qu'il invectivait de toute la force de son éloquence contre les duels, alors si fréquents. Dans le zèle qui l'animait contre une passion brutale et insensée, poussée jusqu'à la fureur, il appelait les duellistes « les martyrs du diable », et représentait sous les couleurs les plus vives l'énormité d'un crime également défendu par les lois divines et humaines,

(1). P. Martine, Liv, 111, pp. 229-330.

CONFÉRENCES AUX GENS DE QUALITÉ.

225 -

dont la conséquence était ordinairement la mort de l'un des deux champions et souvent sa damnation éternelle. On ne saurait dire combien il contribua à la diminution, sinon à l'abolition, de cette maudite coutume.

Bientôt même, à l'imitation de M. Olier, qui, nous le verrons (1), forma en 1651 une association contre le duel, il fit prendre aux gens de qualité l'engagement écrit de ne plus se battre. « Ongarde », dit le P. Costil, « dans les archives du séminaire de Caen, une liste d'un grand nombre de personnes de condition, qui ont signé un pareil accord. (2) »

Un autre résultat non moins heureux de ces conférences, ce fut de détruire parmi les gentilshommes la malheureuse habitude de jurer; ce fut aussi de modérer leur luxe et leur dépense, de refréner leur passion du jeu, de réprimer l'abus qu'ils faisaient de leur puissance pour tyranniser les faibles. De là dérivait également pour les officiers et les magistrats un plus grand souci de leur charge: la police fut mieux gardée, les édits et déclarations furent mieux observés, on les renouvela même au besoin.

Ajoutons que ces réunions furent le principe d'associations sanctifiantes et charitables, et d'une sainte émulation parmi les riches pour assister les pauvres. « Quand les occasions étaient favorables », dit le P. Hérain, « il en unissait quelques-uns pour remédier aux plus grands maux, et faire tout le bien que leur condition et la situation des lieux demandaient. Les ayant unis, il faisait élire des officiers. Tous devaient s'assembler une fois chaque mois, et on en députait pour visiter toutes les semaines les pauvres familles (3). » Si nous nous en rapportons à

(1). Cf. ch. XX1.

(2). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 27, p. 193.

(3). P. HÉRAMBourg, Liv. 1, ch. X1, p. 161,

226 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

M. de Renty, ces sortes d'associations datèrent de la mission du Bény; et leur but comme leurs règlements visèrent à renouveler dans leurs membres et dans les habitants du pays l'esprit du christianisme. En cela,

le P. Eudes marchait sur les traces de saint Vincent de Paul, ou plutôt sur celles de M. de Bernières, qui avait groupé autour de lui plusieurs jeunes gens pour visiter et instruire les pauvres de Caen, et de même les ouvriers, les moissonneurs, les prisonniers, les soldats en garnison (1), etc.

Dans une paroisse, la conservation de la foi et le maintien des bonnes mœurs dépendent principalement de l'éducation religieuse de l'enfance. Or, cette éducation est en grande partie l'œuvre de la mère. Est-elle fermement attachée d'esprit et de cœur aux enseignements et aux lois de l'Eglise? Elle en inculque la connaissance et l'amour à sa jeune famille, et son influence s'étend jusque sur son personnel domestique. Aussi le P. Eudes se gardait-il, dans ses missions, de négliger celles qu'il regardait à juste titre comme la source et le gage de la vie chrétienne dans un pays. Assemblant donc à certains jours les dames et les mères de famille, il leur montrait quels grands biens reviendraient à l'Eglise, à leurs enfants, à leurs serviteurs, de leur zèle à se sanctifier elles-mêmes; combien il importait spécialement qu'elles veillassent sur la conduite de leurs filles, afin que celles-ci pussent à leur tour transmettre à d'autres dans son intégrité l'héritage de saine doctrine et de vertu, qu'elles auraient reçu d'elles. Entrant dans le détail, il les conjurait d'interdire à ces jeunes fiancées du Christ, selon l'expression de saint Paul, les bals, les spectacles, les assemblées, où leur pudeur courrait quelque

(1). Cf. Vie de H. De Bernières, par H. BOUDON.

CONFÉRENCES AUX DAMES ET AUX ARTISANS.

227 -

risque, la lecture des romans à la mode, toute parole ou chanson indécente, toute nudité de la gorge ou du sein, libertés pernicieuses, qui entraînaient les plus graves désordres parmi les femmes, et, les arrachant à Jésus-Christ, les jetaient pour ainsi dire entre les bras du démon (1).

Le petit peuple n'était pas plus oublié que la noblesse.

Dans les villes et les gros bourgs, notre zélé missionnaire réunissait les artisans; et, s'ils étaient en nombre convenable, il les réunissait par profession, afin de leur donner des instructions en rapport avec leur métier. Ces pauvres gens en avaient d'autant plus besoin que beaucoup étaient associés à ce qu'on appelait le compagnonnage, société détestable, comme il y en eut tant au XV^e et au XVII^e siècle, dont les membres se liaient par des serments impies, et se souillaient de monstrueuses et sataniques abominations. On n'y entra même que par une infâme et odieuse contrefaçon de la sainte Messe, du Baptême, et des diverses circonstances de la Passion, cérémonie condamnée en 1655 par la Faculté de théologie de Paris, comme sacrilège, impudique, blasphématoire (2). Cette association criminelle existait spécialement entre les cordonniers, les tailleurs, les chapeliers, les selliers; et c'est à les en détacher que le P. Eudes s'appliquait dans ces réunions. Ne pouvait-il les assembler à part, en raison de leur petit nombre ou pour toute autre cause? Il multipliait alors les instructions, afin de leur permettre d'y assister, sans préjudice de leur ouvrage(3).

Ni les prisons, ni les hôpitaux, n'étaient privés du bienfait de la mission. Venu pour tous, le P. Eudes voulait que tous y eussent part. S'il n'allait pas lui-même dans ces établissements,

(1). P. MARTINE, Liv. III, p. 232. - P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 27, p. 194.

(2). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 27, p. 195. - Cf. P. SÉJOURNÉ, Vie du V. P. Maunoir, Liv. 1, ch. XIX, l'Iniquité de la Montagne.

(3). P. MARTINE, Liv. 111, pp. 282-283.

228 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

-car ses prédications nombreuses et les affaires qu'il avait à traiter avec beaucoup de personnes, telles que procès, différends, cas de conscience, lui en laissaient peu le temps (1), - il députait un ou plusieurs de siens pour visiter, catéchiser, confesser, communier ceux qui y étaient enfermés. La mission étant une

sorte de jubilé, il désirait même qu'on s'efforçât de délivrer les prisonniers. On payait donc les créanciers des détenus pour dettes; quant aux autres, on se servait, pour les libérer, de l'autorité des juges et des officiers de justice, s'ils en avaient le pouvoir.

Se trouvait-il, dans la paroisse ou dans un lieu voisin, des malades qui demandassent quelque missionnaire? Celui-ci, après en avoir obtenu la permission du curé, s'empressait d'aller les voir, les consoler, leur administrer les sacrements. S'il s'agissait d'un pécheur ou d'une pécheresse publics, vivant actuellement dans le désordre, leurs complices devaient tout d'abord se retirer de la maison, avant tout pour parler (2).

Enfin, - est-il nécessaire de le rappeler? - les communautés religieuses s'empressaient d'attirer chez elles le P. Eudes, afin de recevoir de lui les saints exercices, avec les bénédictions que le ciel y attachait. C'était, pour toutes, une époque de grande rénovation spirituelle; c'était, entre elles et lui, l'occasion d'une étroite union de prières et de sacrifices, précieuse rémunération de ses travaux.

Néanmoins, de tous les exercices de la mission, le plus utile et le plus fructueux était incontestablement le catéchisme aux enfants. Aussi, profondément convaincu de son

(1). Le P. Costil, remarque même (Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 27, p. 203) que le P. Eudes était obligé de moins confesser, pour présider les diverses réunions et écouter toutes les personnes qui recouraient à ses lumières.

(2). Voir plus haut, p. 211, note 3.

CATÉCHISME AUX ENFANTS.

229 -

importance, le P. Eudes n'hésitait-il pas à déclarer qu'un catéchisme bien fait était le moyen le plus efficace de remédier aux maux de l'Eglise, et de procurer, la vraie réformation qu'on appelait de tous côtés. « Que ces enfants », disait-il, « soient sérieusement instruits des grandes vérités de la religion et formés à la pratique des vertus chrétiennes, et ils regarderont le salut de leurs âmes comme leur affaire capitale. Ils se fortifieront avec l'âge dans ces bonnes dispositions; ils deviendront des gens de bien, des chrétiens dignes de ce nom. Dans quelque état ou condition qu'ils entrent, ils en rempliront exactement les obligations. Observateurs réguliers et assidus de leurs devoirs, ils veilleront à ce que ceux qui leur seront soumis, remplissent également les leurs. »

Pour atteindre ce résultat, le P. Eudes établit comme règle, dès le commencement, qu'on ferait le catéchisme tous les jours, sauf les jours de congé. Il se proposait principalement par là, sans doute, d'instruire les enfants et de les mettre à même de se bien confesser et de faire une bonne première communion. Mais il visait aussi les grandes personnes, qui, pour la plupart, n'avaient pas moins besoin d'instruction religieuse. Or, rien n'était plus propre à la leur donner que ces explications simples et familières, où le prêtre pouvait descendre dans une foule de détails sur la vie chrétienne, et rendre son enseignement en quelque sorte sensible par des images et des comparaisons tirées d'objets parfaitement connus de tous. Ainsi pensait le P. Eudes, et sa pensée fut bien comprise par ses fils. Excellents catéchistes formés à son école, ils eurent à cœur de s'acquitter de cette fonction d'une manière si solide et si intéressante, que leurs catéchismes n'étaient pas moins suivis que les sermons des plus fameux prédicateurs, et qu'ils produisaient peut-être des fruits plus abondants.

230 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Le P. Eudes demandait à ses missionnaires de prendre beaucoup de soin des enfants et d'apporter un grand zèle à leur sanctification. Il leur recommandait surtout de les entourer d'affection, à l'exemple du divin Maître, qui aimait à les caresser, à les bénir, à leur imposer les mains, et, loin de se plaindre de leur affluence et de leurs assauts-indiscrets, gourmandait ses disciples de vouloir les éloigner de sa

personne: « Sinite parvulos et nolite prohibere eos ad me venire; talium, enim, est regnum cœlorum; laissez », leur disait-il, « laissez ces petits et ne les empêchez pas de venir à moi; car c'est à ceux qui leur ressemblent qu'appartient le royaume des cieux. » Et notre apôtre ajoutait: « Ce qui a été si cher à notre divin Sauveur; ce qui a été l'objet de son amour et de sa tendresse, ne nous doit-il pas être bien recommandé? »

Il voulait qu'on usât, pour les attirer au catéchisme, de toutes les industries suggérées par une piété éclairée. Pour lui, il exhortait vivement les pères et les mères de famille à y envoyer leurs enfants, et il leur en faisait si bien comprendre la nécessité et l'obligation, que ceux-là seuls s'y refusaient qui n'avaient ni religion, ni honneur. Dans ses entretiens aux curés et aux vicaires, il les pressait d'employer toute leur autorité près des parents pour les convaincre de l'importance de cet exercice; il les conjurait de travailler, en chaire, au confessionnal, dans les visites, partout, au succès d'un exercice, d'où dépendaient souvent le salut des âmes confiées à leurs soins et leur propre salut à eux-mêmes. N'était-ce pas d'ailleurs, ajoutait-il, le meilleur moyen de gagner les sympathies de leurs paroissiens, qui ne pourraient demeurer indifférents aux marques d'intérêt données à leurs enfants?

Toutefois c'était au catéchiste même qu'il réservait ses plus amples instructions. Celui-ci devait tout mettre en

CATÉCHISME AUX ENFANTS.

231 -

œuvre pour amener les enfants à venir l'écouter. La crainte étant le commencement de la sagesse, il ne lui fallait pas l'exclure. C'était pourtant à se faire aimer qu'il devait tendre. Accueil bienveillant, langage cordial, sollicitude paternelle, récompenses distribuées à propos, voilà ce qui lui concilierait l'affection de son jeune auditoire; voilà ce qui y exciterait une sainte émulation. Le P. Eudes se chargeait de fournir les récompenses, qui lui étaient données par les communautés religieuses ou par des personnes charitables, et qui consistaient en agnus, chapelets, scapulaires, petits livres, images, médailles, et autres menus objets de dévotion.

On ne saurait dire quelle ardeur ces divers moyens suscitaient parmi les enfants. Ils s'instruisaient avec plaisir des vérités du christianisme, ils apprenaient à éviter le mal et à pratiquer le bien: et ces salutaires impressions persistaient toute leur vie.

Le but final du catéchisme était évidemment la première communion, qui se célébrait avec une grande solennité et d'une façon fort édifiante, vers la fin de la mission. Quelques jours avant la date fixée, le catéchiste examinait les futurs communicants avec le curé et son vicaire. Quelquefois même il appelait d'autres prêtres, pour augmenter le prestige de l'examen. Quand les enfants avaient été jugés suffisamment instruits, on mandait leurs pères et mères pour rendre témoignage de leur conduite; après quoi, on réservait la décision dernière à la prudence du confesseur. Le jour de la première communion arrivé, on les préparait par des instructions nouvelles à l'action qu'ils allaient accomplir; on leur faisait produire, avant de s'agenouiller au banquet sacré, des actes si affectueux et si touchants envers Notre-Seigneur, qu'ils fondaient en larmes, et toute l'église avec eux. Les larmes coulaient plus abondantes

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

232 -

encore, lorsque les enfants demandaient publiquement pardon à leurs parents de leurs manquements passés, et que le prédicateur invitait ceux-ci à les bénir. Le Serviteur de Dieu avait, en effet, établi cette coutume émouvante, persuadé que la bénédiction accordée par les pères et mères à leurs enfants dans cet instant solennel était un gage de bonheur pour les uns et les autres (1). En tout temps d'ailleurs, cette bénédiction avait un grand prix à ses yeux, et il voulait que les confesseurs obligeassent les parents à la donner à leurs enfants présents ou absents, parce que, d'après l'Écriture, cette prière sert merveilleusement à la prospérité des familles (2). Des actes d'actions de grâces étaient récités de même après la communion, et

ils ne produisaient pas dans les âmes de moins profondes et de moins sanctifiantes impressions.

L'après-midi, les premiers communiantes étaient conduits processionnellement, au chant des saints cantiques, à une église du voisinage; et tels étaient, durant cette cérémonie, leur recueillement et leur dévotion, qu'ils inspiraient, des sentiments de piété à tous ceux qui les voyaient passer. Pour eux, ils conservaient toute leur vie la mémoire de cette belle journée, la plus grande de la vie du chrétien (3).

On arrivait ainsi à la fin de la mission, dont quatre autres cérémonies émouvantes marquaient les derniers jours. C'étaient le pèlerinage, le service des trépassés, la procession du Saint-Sacrement, le feu de joie.

(1). Cet usage s'est conservé, en Normandie, au moins dans le nord de la Manche. Les actes terminés, deux enfants s'avancent vers la grille du chœur, et, élevés de terre de façon à être aperçus de toute l'assistance, ils demandent à leurs parents de leur pardonner et de les bénir. Nous en avons été témoin, comme aussi de l'émotion générale.

(2). COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 127, pp. 198-199.

(3). Cette solennité de la première communion semble appartenir en propre au V. P. Eudes. Saint Vincent de Paul faisait communier les enfants à la communion qui clôturait la mission; les historiens du V. P. Maunoir ne signalent rien de particulier sur ce point.

LE PÈLERINAGE. 233 -

Le pèlerinage avait pour but « d'apprendre au peuple à sanctifier ces sortes d'exercices de piété, où d'ordinaire il se commettait un grand nombre de péchés. » On y consacrait un jour de congé; et, si le lieu était quelque peu éloigné, on y employait la journée entière.

Avant le départ, les missionnaires faisaient l'oraison en commun; le long du chemin, ils récitaient l'itinéraire, les litanies du saint Nom de Jésus, les litanies de la sainte Vierge, puis les litanies des Saints. La procession s'avancait dans le plus bel ordre, les enfants en tête, garçons et filles séparément et par rangs de quatre; derrière eux, les missionnaires; derrière les missionnaires, les hommes, puis les femmes, rangés comme les enfants, tous récitant le chapelet à deux chœurs. Le P. Eudes prêchait jusqu'à quatre et cinq fois, suivant les inspirations de sa piété et les occasions qui s'en présentaient. Au lieu de la station, il célébrait la messe, et quantité de personnes y communiaient de sa main, pendant que ses confrères offraient eux-mêmes le saint Sacrifice. Tous prenaient ensuite une légère réfection; puis, après quelques moments d'honnête délassement, on retournait à l'église adorer le Saint-Sacrement et recevoir l'ordre du retour. En revenant, on chantait les Vêpres, après lesquelles on récitait ou chantait les psaumes de la Pénitence, le peuple répétant après chaque verset : « Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam (1). » Une fois rentrés à l'église paroissiale, le P. Eudes ou quelque autre missionnaire rappelait aux assistants que la vie n'est qu'un pèlerinage, au bout duquel ils ne tarderaient pas à arriver (2).

Le service pour les défunts avait lieu l'un des jours les plus proches de la clôture. On l'annonçait longtemps, à l'avance, et l'on exhortait les gens de bien qui avaient déjà

(1). « Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon votre grande miséricorde. »

(2). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 27, pp. 199-200.

234 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

fait leur mission à y assister. On le célébrait solennellement, et le P. Eudes ou l'un de ses confrères prêchait sur la piété envers les morts. On avait toujours la consolation d'y voir beaucoup de fidèles communier pour le repos des âmes de leurs parents et amis décédés(1).

Rien n'égalait cependant en pompe et en splendeur, aussi bien qu'en affluence, la procession générale qui clôturait la mission. Après en avoir fixé la date, le P. Eudes y convoquait les paroisses voisines qui avaient participé aux exercices; et clergé et peuple se faisaient un plaisir, et même un devoir, de répondre à son invitation.

A l'heure marquée, le P. Eudes prononçait en plein air le sermon de conclusion, dans lequel, disent ses biographes, il se surpassait lui-même. Motifs pressants de persévérance, moyens efficaces et pratiques de garder ses résolutions et d'éviter les rechutes, étaient successivement présentés aux auditeurs avec une parole chaude, vibrante, entraînant. Vers la fin du sermon, venait ce qu'on appelait l'adieu. Notre saint apôtre félicitait tout d'abord ceux qui, fidèles à l'appel de la grâce, avaient rempli leurs devoirs religieux, et il leur prodiguait les plus doux encouragements. Après quoi, s'adressant aux cœurs rebelles, il leur représentait les rigoureux châtements de la justice de Dieu suspendus sur leurs têtes, cependant que sa voix prenait un accent si véhément et si pathétique, que les plus hardis tremblaient, et que tous fondaient en larmes. Souvent ce dernier discours produisait les plus merveilleux effets. Des pécheurs obstinés, qui avaient résisté aux raisons les plus fortes et les plus solidement exposées pendant la mission, venaient, l'âme brisée de douleur, se jeter aux pieds des missionnaires, implorant miséricorde, et suppliant qu'on leur prescrivit

(1). MARTINE, Liv. 111, pp. 235-236.

LA PROCESSION DU SAINT-SACREMENT.

235 -

les moyens les plus efficaces pour réparer leur faute. Le sermon fini, le clergé retournait à l'église pour prendre le Saint-Sacrement, qu'il apportait processionnellement au splendide reposoir élevé dans la plus belle place de l'endroit. Les fidèles le précédaient, en longues théories, paroisse par paroisse, avec leurs croix et leurs bannières. Le P. Le Beurier affirme qu'on en vit quelquefois jusqu'à vingt-deux de réunies. Au reposoir, le P. Eudes avait coutume de faire une seconde instruction des plus touchantes, et souvent, l'ostensoir en mains. Adoration, louange, reconnaissance, amour, repentir et ferme propos, donation et consécration totale à Jésus-Christ, tous les actes de la piété chrétienne s'y succédaient ou s'y mêlaient, au milieu des larmes et des gémissements, ou des vivats et des cris de triomphe de l'auditoire. Il terminait, en appelant, avec cette éloquence enflammée et ces élans du cœur qui le caractérisaient, les bénédictions de Dieu sur les assistants et sur toutes les paroisses qui avaient pris part à la mission. Puis lui-même ou quelqu'autre qu'il en avait prié bénissait la foule avec le Saint-Sacrement, et l'on regagnait l'église, au chant du Te Deum. La sainte Hostie ayant été replacée dans le tabernacle, tout le monde se levait; deux des plus belles voix chantaient cinq alleluia (1), que le clergé et le peuple répétaient ensemble; puis elles entonnaient, sur le même ton, le psaume « Laudate Dominum, omnes gentes », dont le premier verset était alternativement repris par le chœur. Ainsi finissait la cérémonie de clôture.

Bien que la mission fut achevée, il restait pourtant une autre cérémonie à accomplir. Le P. Eudes la fixait au lendemain ou au surlendemain, et il y convoquait l'assistance entière. Il s'agissait de jeter au feu, à l'exemple des

(1). De la septuagésime à Pâques, on supprimait les alleluia.

236 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Apôtres(1), les mauvais livres, les tableaux déshonnêtes et, autres instruments de péché, dont les pénitents avaient dû se séparer, afin d'être réconciliés avec Dieu. Cet homme apostolique, convaincu des grands maux produits par ces sortes d'objets, partout où ils se rencontrent, invectivait avec force contre eux dans ses sermons, et pressait leurs possesseurs de les remettre entre les mains de leurs confesseurs, leur déclarant, et l'usage qu'il comptait en faire, et l'impossibilité où ils étaient de recevoir l'absolution, s'ils ne voulaient pas s'en séparer. Tous les missionnaires se montraient effectivement très fermes sur ce point; et personne n'était admis aux sacrements, qu'il ne se fût auparavant dépouillé de ces invites au mal.

Au jour marqué, le clergé se rendait processionnellement en surplis à l'endroit où la cérémonie devait avoir lieu, et où l'on avait dressé un feu de joie. Le P. Eudes, ou l'un des meilleurs prédicateurs de la mission, prenait la parole, pour en expliquer le sens au peuple. « Ce que l'on venait faire en allumant ce feu », disait-il, « c'était se réjouir des victoires remportées par Jésus-Christ sur le péché, le monde, la chair et le démon; c'était aussi détruire les principaux instruments dont ils se servent pour arracher les âmes à son empire. » Après quoi, il récapitulait brièvement les idées développées sur ce sujet dans les instructions précédentes. Vers la fin du sermon, l'immense bûcher s'allumait, et le prédicateur y jetait successivement, livres, tableaux, images, etc., en les nommant à haute voix, et en criant anathème à leurs auteurs et à ceux, qui, en ayant de semblables, refuseraient de s'en dessaisir. Puis, il ajoutait de (1). Act. XIX, 19: « Multi autem ex eis qui fuerant curiosa sectati, contulerunt libros et combusserunt coram omnibus; beaucoup de ceux qui s'étaient attachés à des opinions curieuses, apportèrent leurs livres, et les brûlèrent en présence de tous. »

BRULEMENT DES LIVRES ET DES TABLEAUX.

237 -

façon à être entendu de toute la foule : « Ainsi seront jetés au feu et brûlés éternellement tous les jureurs, tous les blasphémateurs, tous les vindicatifs, tous les impudiques, les ivrognes, etc., tous ceux qui n'ont pas voulu profiter de la mission et se convertir. » Et les apostrophant véhémentement: « Eh bien ! choisissez », s'écriait-il, « ou de faire ce que vos confesseurs vous ont demandé, c'est-à-dire de restituer, le bien d'autrui que vous retenez injustement, de vous réconcilier avec ce voisin que vous haïssez. etc., etc., de quitter enfin cette occasion prochaine qui est la cause de vos rechutes, ou d'être à jamais précipités dans les abîmes de l'enfer. » Quand il avait fini de parler, on entonnait le Te Deum, que l'on continuait, pendant que le feu achevait de consumer les objets qu'on y avait jetés. Ensuite on retournait à l'église, au chant des alleluia et du Laudate Dominum, comme il a été dit plus haut.

Il est facile d'imaginer l'impression produite sur les spectateurs par une telle cérémonie. Des témoins oculaires », dit le P. Martine, « ont affirmé en avoir vu arriver souvent des effets extraordinaires », et nous le croyons sans peine (1).

Après cela, le P. Eudes restait peu de temps au lieu de la mission, s'il n'y était retenu par quelque importante affaire. Toutefois il n'en partait point sans laisser au peuple, comme souvenir de son passage et comme moyen de persévérance quelque confrérie en l'honneur de la sainte Vierge, soit celle du Mont-Carmel, soit celle du saint Rosaire, soit celle de son Saint-Cœur, ou encore en l'honneur des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie ou du Saint-Sacrement.

Tous les missionnaires devaient se retirer « au plus tôt et, (1). Sur ces quatre cérémonies, Cf. P. MARTINE, Liv, III, pp. 2,373-238. -COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv, 1, § -27, pp. 199-201.

238 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

à petit bruit », pour éviter les louanges et les applaudissements. Quant à lui, il lui était difficile, à son départ, d'échapper au concours des habitants qui le regardaient comme le père de leurs âmes, et lui témoignaient avec larmes lui être redevables, après Dieu, de la grâce de leur sanctification. Les personnes de qualité le sollicitaient même de passer par leur maison pour bénir leurs enfants; tant elles avaient d'estime pour sa vertu et de confiance en son intercession. Il se rendait à leur désir: il caressait, il bénissait ces chers petits, il leur souhaitait la prospérité de Jacob, il priait Dieu de les attacher inséparablement à son service. « Voilà comment », dit le P. Hérambourg, « après avoir sanctifié les peuples en général, il descendait encore dans les maisons particulières pour en faire des églises domestiques, c'est-à-dire des familles chrétiennes (1). »

De retour au séminaire, les missionnaires pouvaient prendre trois ou quatre jours de repos, suivant leurs besoins. Puis tous devaient faire trois jours de retraite, pour se remettre de la dissipation causée par les travaux de la mission et par les agitations du voyage. Il leur était expressément défendu de parler dans la suite au désavantage du pays et des habitants, ou de s'entretenir des difficultés et des contradictions qu'ils y avaient rencontrées, et qu'ils devaient, à l'exemple de leur chef, se faire un devoir d'oublier (2).

Ajoutons, pour terminer, que les travaux ne se succédaient pas d'ordinaire sans interruption. Ils étaient séparés par un intervalle plus ou moins long, dont les missionnaires profitaient pour reprendre leur vie de prière et d'étude, et pour s'adonner aux occupations du séminaire.

(1). P. HÉRAMBOURG, Liv. 1, ch. X1, p. 163.

(2). P. MARTINE, Liv. 111, p. 239.

CHAPITRE ONZIÈME.**Prodigieux résultats des Missions. - Persécutions.**

Triste état de la France et de la Normandie au point de vue religieux et moral. - Concours des peuples aux missions du P. Eudes. - Merveilleux changements opérés par les saints exercices - témoignages contemporains, lettres de M. de Renty. - Opposition faite aux missions, et raisons de cette opposition: la croix, source de salut, sentiments du P. Eudes, lettre de M. de Renty; la croix, source d'humilité. - contradictions de la part des religieux, des curés, des dignitaires ecclésiastiques, des gens du monde; excès auxquels se portent les ennemis du P. Eudes, lettre de M. de Renty. - Inaltérable patience et charité du P. Eudes: son amour de la croix et de l'humiliation, son zèle pour le salut des âmes.

Nous avons exposé précédemment le lamentable état de la France (1), et particulièrement de la Normandie (2), au point de vue moral et religieux, lorsque le P. Eudes commença ses missions. Le désordre régnait dans toutes les classes de la société. La licence, la superstition, la simonie exerçaient leurs ravages dans les rangs du clergé et des fidèles. La magistrature était vénale, l'administration injuste, la population ignorante et corrompue. Nous n'insisterons pas davantage sur ce sujet déjà traité.

Mais, partout où apparaissait la vertu sanctifiante du P. Eudes, cette terre qui, pour parler avec l'Apôtre, ne portait que des ronces et des épines, et qui, réprouvée par Dieu, semblait justement condamnée aux flammes, recouvrait

(1). Cf. T. 1, ch. v, pp. 90-91.

(2). Cf. T. I, ch. V111, pp. 185-187.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

son antique fertilité, et se parait de fleurs et de fruits, brillante comme le Liban, belle comme le Carmel et le Saron(1). En sorte que l'on pourrait, en toute vérité, appliquer à l'apostolat de notre saint missionnaire la parole dit Prophète relative à l'avènement du Sauveur: « Un peuple qui marchait dans les ténèbres a vu une grande lumière, et le soleil de la grâce s'est levé sur ceux qui habitaient à l'ombre de la mort (2). »

C'est cette admirable transformation dont nous nous proposons de retracer les principaux traits dans ce chapitre, en les accompagnant de faits significatifs et de témoignages contemporains du plus grand poids. Nous y joindrons un rapide tableau des souffrances et des épreuves, au prix desquelles elle fut le plus souvent achetée.

Il semble que ce soit nous répéter, que de parler de l'empressement des populations à accourir à la voix du P. Eudes et de ses confrères; et cependant nous ne pouvons pas ne pas le faire remarquer à nouveau; tant cet empressement surpassait tout ce que l'on avait vu jusqu'alors, et ce que l'on voyait même en Bretagne avec le Vénérable P. Maunoir. Prêtres, religieux, laïcs, grands et petits, riches et pauvres, seigneurs et paysans, voulaient profiter des grâces attachées à la présence et à la parole des missionnaires. C'étaient des foules innombrables qui débordaient les plus grands vaisseaux, et qu'il fallait évangéliser sur les places publiques ou dans les champs. Ni la rigueur des saisons, ni l'incommodité des routes, ni la longueur du chemin, ne décourageaient les habitants de la contrée. On venait malgré les obstacles, et l'on demeurait là des semaines

(1) Hebr. VI, 8. - Is., XXXV, 2.

(2). 2. Is., IX, 12.

entières, jusqu'à ce qu'on eût pu s'approcher du tribunal de la Pénitence.

Habitait-on quelque village voisin? On se dérangeait presque chaque jour, pour jouir des instructions; et l'on vit une femme faire ainsi plus de cent lieues, en se rendant à la mission pendant vingt-cinq jours pour entendre les prédicateurs.

Les serviteurs et les servantes, dans un désir sincère de conversion, achetaient à prix d'argent de leurs maîtres indévots la permission d'aller aux exercices, ou bien ils louaient d'autres personnes pour les remplacer. Les dames de qualité, ne pouvant approcher des confessionnaux assiégés par les pauvres et par les gens du peuple, proposaient et donnaient de fortes sommes pour se faire céder une place.

Et que dire des larmes abondantes versées par les auditeurs durant les instructions, des soupirs et des gémissements dont retentissaient les saints tribunaux? Les missionnaires s'en étonnaient les premiers; car ce n'étaient pas, de vaines marques de repentir, mais bien les effets d'une pénitence sincère, à en juger par les actes généreux qui suivaient. Écoutons le P. Hérembourg:

« Ceux qui vivaient dans la haine, après s'être adressés aux missionnaires comme à d'autres Aarons ayant le secret de pacifier les troubles et de réconcilier les ennemis, s'embrassaient avec charité et conservaient entre eux l'esprit de ces premiers chrétiens qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme. On restituait des sommes considérables. Un homme étant tombé malade, après avoir entendu les trois premières prédications, souhaita qu'on avertît au prône qu'il était prêt à satisfaire à tous ceux qu'il avait lésés, en quelque manière que ce fût. Il ne voulut pas laisser à ses héritiers le soin d'acquitter ses dettes, comme font la plupart des gens; il ne crut pas devoir faire par autrui, en matière de restitution, ce qu'il pouvait faire par lui-même, parce qu'il avait appris que le délai du paiement, sans cause raisonnable, était un crime également contraire à la justice et à la charité. D'autres venaient apporter les contrats de rente

242 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

qu'ils retenaient depuis très longtemps à l'église dont ils avaient été les trésoriers. En un mot, quiconque avait fait tort était, sinon dans la disposition de rendre quatre fois autant, comme Zachée, du moins dans celle de réparer avec égalité les dommages qu'il avait causés.

«Ceux qui gardaient chez eux des personnes scandaleuses les en chassaient courageusement. Au lieu des jurements et des blasphèmes, qui étaient ordinaires en beaucoup de lieux, on entendait partout chanter des cantiques spirituels et les commandements de Dieu. Les jours de fêtes, autrefois profanés par les ventes et les achats, étaient désormais sanctifiés par une fidèle application aux exercices de piété. Le zèle du grand missionnaire ne pouvait souffrir qu'on employât les jours du Seigneur à trafiquer pour le service du ventre. Il prêchait fortement contre cet abus, et ses paroles faisaient tant d'impression sur l'esprit des vendeurs, qu'ils préféraient l'intérêt de leur salut et de la gloire de Dieu à celui du gain et du profit, et qu'ils n'avaient aucun souci de perdre tout, pour gagner Jésus-Christ; ils allaient jusqu'à quitter leur commerce.

« Les libertins et les cabaleurs, qui, au début, se moquaient du P. Eudes et des exercices, finissaient par être tellement touchés, qu'ils gagnaient la mission de la façon la plus édifiante, et qu'on était souvent obligé de la prolonger de quinze jours en leur considération. Après avoir assisté à ses prédications, ils regrettaient sensiblement d'avoir voulu empêcher un si grand bien. Une personne de mérite, qui s'y était opposée, disait dans la suite aux missionnaires: « Si j'avais su ce que c'est que la mission, je serais allée vous prier à genoux de venir la faire. » Une dame pleurait inconsolablement de ce qu'elle n'avait pas voulu les loger dans sa maison(1). »

Il y avait quelque chose de plus admirable encore. Au dire du P. Finel, qui affirme l'avoir vu de ses

veux; des pécheurs, que leur endurcissement avait empêchés de répondre à la grâce de Dieu en temps opportun, se reprochaient ensuite leur négligence, quittaient leurs criminelles habitudes, et pratiquaient exactement les mêmes exercices que ceux qui avaient gagné la mission. Exemple frappant de la merveilleuse abondance des miséricordes divines

(1). P. HÉRAMBOURG, Liv. 1, ch. X, pp. 145-150. - Cf. ch. XX.

TOTALE TRANSFORMATION DES PAYS.

243 -

répandues sur les travaux du P. Eudes et de ses collaborateurs! Et ce qui prouve mieux encore avec quelle puissance le souffle céleste passait alors sur les âmes, les réconciliations, les restitutions, la fuite des occasions prochaines de péché, devançaient souvent l'arrivée des missionnaires, afin de ne mettre aucun obstacle aux grâces de leur ministère (1).

Pour tout dire en un mot, la face du pays était entièrement renouvelée. La piété succédait à l'indifférence et à l'irrégion; la messe était entendue avec attention et respect, les sacrements reçus, après une sérieuse préparation. Les vertus chrétiennes florissaient là où s'étaient les vices les plus monstrueux. L'union et la paix étaient rétablies entre les familles les plus profondément divisées. Où dominait Satan, Dieu désormais régnait en maître.

Sur tout cela, nous avons déjà recueilli de précieux témoignages contemporains, nous voulons parler des attestations de M. le Pileur, de M. d'Angennes, de M. Cospéan. Nous en apportons deux autres qu'on aimera à lire, parce qu'elles émanent d'un témoin oculaire, du baron de Renty, qui assez fréquemment accompagnait le P. Eudes dans ses missions. Nous aurons du reste l'occasion de le citer encore dans les chapitres qui vont suivre, à propos des missions de Bourgogne et du Soissonnais.

Voici ce qu'il écrivait un jour à une religieuse, avec laquelle, dit le P. Hérambourg, « il avait une étroite liaison de grâce » 2

« Notre grand Dieu m'a accordé, et à tout son pauvre peuple de deçà une mission par le P. Eudes, un homme tout apostolique, et ses compagnons aussi. Aidez-moi à bénir le Seigneur de cette grande grâce; car elle paraît non seulement par le grand concours de tout le pays, mais

(1) P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 18, p. 21-22. - Cf. ch. 1X, p. 182.

(2) P. HÉRAMBOURG, Liv. 1, ch. X, pp. 151-153.

244 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

encore par les conversions et restitutions, réconciliations et changements de mœurs. « Celui qui pêche ne voit pas Dieu 1), dit saint Jean, en sa première Épître, « et celui qui le voit ne peut pécher. » Je m'unis donc avec vous au zèle de sa lumière et de sa connaissance pour tant de pauvres âmes qui sont dans les ténèbres, faute qu'on ne leur prête point la main. On laisse venir la gangrène presque de tous côtés. C'est pourquoi prions le Seigneur de la moisson, selon son ordre, qu'il daigne répandre et envoyer beaucoup de bons ouvriers, saints, éclairés, et désintéressés de ce siècle, corriger les peuples et faire connaître Dieu et Jésus-Christ. Je voudrais me démembrer par tout le monde pour cela.

« Notre mission commença le jour de la Pentecôte, qui nous fut un effet sensible de la mission du Saint-Esprit, et je la ferai durer le plus longtemps que je pourrai, c'est-à-dire jusques à la moisson, où il y a encore plus de deux semaines. Je m'y souviens souvent de vous et vous y offrez; faites de votre part que la tache de mes péchés ne m'arrête pas dans les ténèbres, et que Jésus-Christ soit toute ma vie. Amen. »

Une autre fois, dans une lettre à l'un de ses intimes amis qui demeurait à Paris, au collège de Bourgogne, il donnait les détails suivants

« MONSIEUR,

« Je supplie Celui qui me lie si fortement à Vous, de nous être à tous deux et notre Vie et notre Tout.

« Notre mission, qui ne finit que dimanche dernier, m'a ôté le moyen de me donner plus tôt l'honneur de vous écrire. Elle s'est passée, grâce à Dieu, avec beaucoup de bénédiction par la touche (1) que l'on remarquait dans les personnes, par quantité de restitutions qui se sont faites, quantité de livres profanes et romans que l'on a apportés pour brûler publiquement. Enfin les missionnaires eussent souhaité d'être cent, aussi bien qu'ils n'étaient que dix-huit, pour satisfaire au peuple, qui attendait quelquefois deux, trois, et quatre jours à pouvoir se confesser, et, au bout de quatre semaines, quantité ne l'ont pu. Il est impossible que l'on ne soit touché de voir la ferveur des pauvres gens quitter tout pour se rendre à la Parole de Dieu; et il faut rendre cet honneur au P. Eudes de le tenir comme un admirable et extraordinaire organe de

(1). L'impression.

OPPOSITIONS AUX MISSIONNAIRES.

245 -

Dieu pour le ministère où il l'a appelé. On ne peut résister à des vérités dites si nûment(1), si saintement et si fortement.

« Je ne vous en dirai pas davantage sur ce sujet, car les particularités seraient trop longues. Il y avait plus de douze mille personnes le dernier jour. Toute une montagne en était couverte. C'était une naïve idée du jugement (2). »

Mais, si les missions du P. Eudes produisaient ces résultats prodigieux; si, pour parler avec l'Evangile et dans un sens tout spirituel, les aveugles voyaient, les sourds entendaient, les boiteux marchaient droit, les lépreux étaient guéris, les morts ressuscités; si les vérités de la foi étaient annoncées aux pauvres et aux ignorants, le pardon aux cœurs contrits, la délivrance aux captifs: toutes ces grâces ne s'obtenaient que par la croix et la souffrance. Au milieu de l'empressement général, il y avait toujours quelques récalcitrants. Des gens mal disposés à l'égard des missionnaires, et en particulier de leur chef, s'opposaient de tout leur pouvoir à l'œuvre de régénération chrétienne qu'ils venaient accomplir, et cela, tout le temps que durait la mission. A mesure que notre saint apôtre conquérait la confiance publique, ils travaillaient, eux, à le discréditer par toutes sortes de calomnies, voire même par de plus vils procédés. Et pourtant quel spectacle édifiant que celui de ce prêtre tout apostolique, ne respirant que la gloire de Dieu et le salut de ses frères, sans cesse occupé à procurer à tous les secours dont ils avaient besoin, lumières et conseils, réconfort et consolations, services même matériels, toujours doux, affable et prévenant, sans jamais rien d'empressé, goûtant des douceurs inexprimables au milieu de cette multiplicité d'affaires dont tout autre eût été accablé !

(1). Simplement.

(2). P. HÉRAMBOURG, LIV. 1, Ch. X, pp. 151-154, Naïve idée, c'est-à-dire vivante image.

246 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« Je n'ai jamais goûté », écrivait-il d'une de ses missions, « de consolations plus sensibles qu'ici, où je vois une multitude prodigieuse de peuples qui viennent au sermon et qui assiègent nos confessionnaux. Ah! si messieurs les abbés et les prêtres, qui perdent leur temps et enfouissent leurs talents, avaient goûté quelque petit trait de ces douceurs et de ces consolations, je suis assuré qu'il y aurait presse à travailler aux missions et à s'offrir pour venir nous aider. »

Et il écrira de même, presque à la fin de sa carrière

« Quoique je sois déjà avancé en âge, je prêche presque tous les jours, je confesse, et je satisfais à une infinité d'affaires. Toutes ces fatigues ne coûtent rien, quand Dieu soutient par l'onction de sa grâce, et quand on a la consolation de voir que les peuples correspondent à ce que l'on fait pour leur salut (1). »

Certes, devant un pareil dévouement et une pareille vertu, tout le monde aurait dû être attendri jusqu'aux larmes. Dans le concert de louanges qui s'élevait de toutes parts pour les célébrer, nulle note discordante n'aurait dû se produire. Mais la rédemption des âmes ne s'opère que par la croix. Il faut souffrir, il faut verser du sang; et le sang du missionnaire, ce sont ses sueurs et ses fatigues sans doute, ce sont plus encore les souffrances morales qui l'affligent, ce sont les calomnies, les persécutions auxquelles il est en butte, et qui s'opposent au bien qu'il tâche d'accomplir.

« Vous savez, mes Frères », disait l'apôtre saint Paul aux Thessaloniens, « quelle a été notre entrée, et qu'elle n'a pas été inutile. » Et pour quelle raison, se demande Bossuet, son abord à Thessalonique n'a-t-il pas été inutile? « C'est », dit-il, « qu'ayant été tourmentés et traités indignement à Philippes, cela nous a donné l'assurance de vous prêcher l'Évangile »... Le grand Paul est encouragé (1). P. MARTINE, Liv. 111, p. 212.

LA CROIX ET LA RÉDEMPTION DES ÂMES.

247 -

par le souvenir des souffrances dont il porte encore les marques, dont il sent encore les vives atteintes. Son entrée sera fructueuse, parce qu'elle est précédée par de grands tourments; il prêchera avec confiance, parce qu'il a beaucoup enduré(1). »

Le P. Eudes pensait comme le grand Apôtre, dont il empruntait le langage auprès de ses confrères: « Montrez-vous en toutes choses, » leur disait-il, « des ministres de Dieu: sachez beaucoup souffrir; endurez tribulations, nécessités, angoisses; attendez-vous à être loués et glorifiés, mais aussi méconnus et chargés d'infamie; in omnibus exhibete vosmetipsos, sicut Dei ministros, in multa patientia, in tribulationibus, in necessitatibus, in angustiis,... per gloriam et ignobilitatem, per infamiam et bonam famam (2). » - « Oh! » leur répétait-il encore, « loin de vous, mes très chers, que vous vous glorifiiez en autre chose que dans la Croix de votre Seigneur et Rédempteur; c'est là qu'est pour vous le salut, la vie, la résurrection: Absit vobis gloriari, carissimi, nisi in Cruce Domini et Redemptoris vestri, in qua salus, vita et resurrectio vestra (3). »

Dans le temps des contradictions et des persécutions, même langage: « Plus il y a de croix dans les affaires de Dieu », répétait-il, « plus elles sont avantageuses (4). » Et poursuivant la même pensée: « Un peu de patience, et tout cet orage se dissipera. C'est une bonne marque; c'est que le diable redoute les bons effets de cette mission et qu'il appréhende la destruction de son empire: voilà pourquoi il excite cette petite tempête. Ne craignons rien. Dieu n'abandonnera pas son ouvrage, ni ses serviteurs, qui ont l'honneur

(1). BOSSUET, Panégyrique de saint Paul, 2e point.

(2). Règle du Seigneur Jésus: Regula Missionariorum, v. 6

(3). 1bid., De Cruce Domini, v. 7.

(4). P. HÉRAMBURG, Liv. 11, ch. XXX111, p. 345.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

248 -

de travailler pour sa gloire. Pourvu que Dieu soit pour nous, qu'avons-nous à craindre? (1) »

« C'est la marque d'un grand bien, quand le diable écume de toutes parts », répétait de son côté M. de

Renty, en apprenant une odieuse calomnie répandue contre le Serviteur de Dieu (2). Et, dans une lettre datée du 15 juin 1647, il lui écrivait ces paroles si conformes à ses dispositions:

« MON, TRÈS CHER ET RÉVÉREND PÈRE,

« Béni soit à jamais Notre-Seigneur de tout ce qu'il a fait et de tout ce qu'il permet!

« Votre mission accroîtra en grâce par la contradiction que vous y portez, la souffrant comme l'agneau. qui est venu ôter les péchés du monde, je veux dire par la participation de grâce que cet innocent et béni animal nous figure en Jésus-Christ, qui a supporté l'infirmité de ses misérables frères avec une incomparable patience et bénignité. Mais, mon Père, on ne serait pas en ce monde, s'il n'y avait point de contradiction. Votre confiance et humilité chrétiennes surmonteront tout cela, et la grâce ne manquera non plus de demeurer sur les élus de Dieu que la confusion et le désordre sur les infidèles. La parole de l'Evangile est conjointement cause de résurrection et de ruine (3)... »

L'épreuve, la souffrance, ne sont pas seulement une source de sanctification pour les âmes, auxquelles s'adresse le missionnaire; elles purifient ses propres intentions à lui-même, elles le tiennent en garde contre la vaine gloire, à laquelle ses succès l'exposent. « Rien n'est plus rare », dit saint Bernard, « que de conserver une véritable humilité au milieu des honneurs. » Telle est aussi la raison supérieure des humiliations sans nombre et de toute espèce que le P. Eudes a essuyées durant toute sa vie. Dieu, qui l'avait choisi pour

(1). P. MARTINE, Liv. 111, pp. 224-225.

(2). P. COSTIL, FLEURS, T. 1, Liv. 1, §28, p. 209.

(3) Ibid., pp. 212-213.

LA CROIX, SAUVEGARDE DE L'HUMILITÉ.

249 -

être le ministre de ses plus grandes miséricordes à l'égard d'une infinité d'âmes, voulut qu'il ne perdît jamais de vue la source des merveilles opérées par ses travaux, qui n'était autre que la grâce divine. Aussi notre saint apôtre, dans la connaissance de son néant, fut-il toujours fidèle à lui en rapporter toute la gloire; témoin son Mémorial, où il se répand en actions de grâces pour toutes les bénédictions célestes attachées à son ministère. Ce n'est qu'un long hymne de reconnaissance, tiré des saintes Écritures, et en particulier des cantiques. Rien de plus sincère, rien de plus attendrissant, en même temps rien de plus humble, que ces actes d'amour et de louange, dont ce journal est rempli de la première à la dernière feuille, et auxquels toutes les créatures sont conviées à s'unir. On y voit vérifiée à la lettre cette protestation qui s'échappait si souvent de son cœur et de ses lèvres : « Rien pour moi, ô mon Jésus, mais tout pour vous, tout pour votre gloire, tout pour votre amour! »

Les contradictions et les persécutions, fécondité de son apostolat et sauvegarde de son éminente vertu, vinrent au P. Eudes des religieux, des prêtres séculiers, et parfois des plus saints, des personnes du monde.

Oui, ceux-là mêmes qui, par état, auraient dû soutenir les intérêts de Dieu, se déclaraient publiquement contre le P. Eudes et ses confrères, bien qu'ils ne recherchassent que l'honneur du Très-Haut. « La jalousie », dit le P. Hérambourg, « se glissait dans la famille du Seigneur, et les aînés de la maison livraient la guerre aux cadets (1). »

De bons religieux, que la Congrégation estimait et honorait, fâchés d'un succès dont ils auraient dit se réjouir, décriaient les humbles prêtres qui en étaient les instruments;

(1). P. HÉRAMBOURG, Liv. 1, ch. X, p. 135. - Les PP. Costil et Hérambourg, sur toute cette matière, ne se distinguent que par quelques expressions.

et, chargés d'annoncer la Parole sainte, ils travaillaient à la ruiner. Ils prêchaient la charité dans la chaire, mais ils la violaient dans la conversation; ils tâchaient à faire passer pour des coups de filou les effets les plus surprenants de la bonté de Dieu sur les pécheurs (1)

La même passion parut dans quelques membres du clergé. Des curés et d'autres ecclésiastiques élevés en dignité n'épargnèrent rien pour s'opposer au bien de la mission.

Les uns défendaient aux enfants de leurs paroisses d'y recevoir la première communion, et, s'ils contrevenaient à leur défense, ils les traitaient d'excommuniés; comme si, dit le P. Hérambourg, « ce sacrement, qui nous unit les uns avec les autres, eût produit un effet tout contraire dans ces âmes innocentes, et les eût éloignées de Jésus-Christ dont elles voulaient s'approcher. »

Les autres, prévoyant que les saints exercices mettraient fin à leurs désordres, ne cessaient de déclamer contre les missionnaires, et en particulier, et en public. Ils convertissaient en tribunal de mensonge la chaire de vérité. Un entre autres écrivit contre eux aux supérieurs de son diocèse. Dissimulant ses méchantes intentions sous le masque de la piété, il mit tout en œuvre pour leur faire retirer les pouvoirs qu'on leur avait accordés. D'autre part, il s'efforçait de détourner les âmes coupables ou complices de ses scandales d'aller à la mission, publiant hautement qu'il n'était pas nécessaire de chercher ailleurs des remèdes qu'on pouvait trouver chez soi. Il offrait même des présents, ou mendiait la faveur d'autrui, pour y mieux réussir. En un mot, il tenait à l'égard de ces saints prêtres la même (1). Ici le P. HÉRAMBOURG, ajoute: « Mais la même charité qui nous défend de découvrir leurs noms, nous oblige aussi de taire tout le mal qu'ils en dirent. » Cela donne à penser.

conduite que les Scribes et les Pharisiens contre Jésus-Christ, qui condamnait leurs crimes. Mais en vain. Il n'y a ni sagesse, ni prudence, ni conseil, qui prévaillent contre Dieu. La grâce triompha de la malice, et la vérité du mensonge. La proie fut arrachée aux griffes du lion qui la tenait depuis si longtemps; elle recouvra sa liberté, et s'enfuit pour ne plus se laisser reprendre.

Telle était la prévention de certains curés contre les missionnaires, qu'ils refusaient absolument le service qu'on voulait rendre à leurs peuples, quoiqu'on ne demandât que leur agrément. Quelques-uns allaient jusqu'à protester qu'ils ne l'accepteraient pas, l'évêque leur en donnât-il l'ordre exprès. D'autres partaient en voyage, pour ne pas assister aux saints exercices. On vit même des grands vicaires, en l'absence de leur évêque, s'y opposer de tout leur pouvoir.

Aussi arrivait-il que des paroisses, prévenues contre la troupe apostolique, ne voulaient ni la loger, ni avoir affaire à elle. A son arrivée, elles la tournaient en dérision, elles l'accablaient de railleries. Le P. Eudes devait aller, la clochette en main, par les places publiques et jusque dans les marchés, afin d'y trouver un auditoire, personne ne venant à l'église pour l'entendre. Hâtons-nous de dire que ces rebuts n'avaient qu'un temps et que les populations, promptement revenues de leurs préjugés, accouraient bientôt en foule autour de sa chaire. Parfois même, ses détracteurs les plus déclarés devenaient ensuite ses panégyristes les plus enthousiastes et les plus dévoués.

Et que ne fallait-il pas souffrir des gens du monde, lorsqu'ils sentaient que les prêtres et les religieux étaient de leur parti? Une pieuse dame écrivait: « On me détourne tant qu'on peut de suivre les missionnaires. Ce que j'entends dire ne me donne guère sujet de les aimer. Mais c'est

le monde qui parle, il faut le laisser dire. » Ne les accusa-t-on pas auprès d'un évêque d'avoir célébré la messe, prêché et fait les exercices de la mission dans une chapelle particulière, qu'un seigneur avait construite? de se poser en papes et d'en prendre l'autorité? de prétendre y être et exercer leurs fonctions dans une entière indépendance? Ne les dénonça-t-on pas au roi et à la reine, comme tenant des assemblées sur le bord de la mer? Là, disait-on, tout était dans l'agitation et le trouble; et, pour gagner la faveur du peuple et s'emparer de son esprit, ils distribuaient de grandes largesses. Ne sema-t-on pas le bruit que le P. Eudes avait brûlé dans une mission les livres de M. Camus? Ce qui attira aux calomniateurs cette réponse de M. de Renty: « C'est une pure calomnie: on n'apprendra jamais au P. Eudes le respect qu'il doit aux évêques. » N'imagina-t-on pas d'inventer et de publier de faux miracles, que lui et ses associés s'attribuaient, prétendait-on, et dont le récit circonstancié était porté aux prélats des diocèses, où ils exerçaient leur apostolat?

Enfin, disent les biographes, « on les a toujours représentés comme des gens fort rudes et fort austères, qui refusaient l'absolution pour un rien et chargeaient de pénitences insupportables; comme des gens ignorants, timides, superstitieux, qui débitaient des fables et ne s'appliquaient qu'à l'extérieur de la religion, dont ils négligeaient le fond et l'essentiel; comme des gens intéressés, qui faisaient vendre des livres, afin d'en tirer profit, et, sous prétexte de restituer le bien d'autrui, se l'approprièrent, pour en bâtir des églises ou des séminaires. Ce qui n'allait à rien de moins qu'à leur attribuer tous les vices que l'Evangile reproche aux Pharisiens, et à les faire passer pour les plus grands hypocrites qui eussent paru depuis plusieurs siècles. »

En un mot, le démon n'oublia rien pour décrier les

PERSÉCUTIONS ET CONTRADICTIONS.

253 -

missions et empêcher qu'on y vînt. Il attisait habilement, les passions dans les cœurs, et, quand on négligeait d'en réprimer les premiers mouvements, il aveuglait par elles les esprits, d'ailleurs les plus éclairés.

Toutefois ce qu'il y a de plus pénible que tout cela, c'est d'être jugé mal et persécuté par ceux-là même qui brûlent du zèle le plus pur pour les intérêts de Dieu et des âmes. Le P. Eudes, nous l'avons dit, connut cette épreuve, -et nous en avons donné la raison précédemment(1). « «Ne pensez pas que votre persécution doive être commune », lui écrivait-on, « il faut qu'elle vous vienne de la part des saints, pour être plus sensible et plus extraordinaire. » Sans doute ces saints reconnurent leur erreur, et accordèrent au Serviteur de Dieu une estime d'autant plus grande qu'ils s'étaient plus gravement mépris à son endroit. On le lui avait prêté dans la même lettre: « Quand la volonté de Dieu leur sera connue, ils y acquiesceront et seront fâchés de leur persécution. » Il n'en est pas moins vrai que leurs oppositions se succédèrent les unes aux autres, et qu'elles ne finirent guère qu'avec sa vie.

Une autre épreuve, qui fut peut-être pour le P. Eudes, « la plus cruelle de toutes, parce qu'elle l'atteignait dans la pureté de sa foi et de sa soumission à l'Eglise, fut, vers l'époque même où nous sommes arrivé, d'être rangé parmi les novateurs. Ses ennemis furent assez adroits pour tourner en sujet de réprobation le zèle dont il brûlait pour la sainteté du clergé et des fidèles. Si peu qu'elle dura, cette épreuve, l'affligea profondément; et c'est à elle que M. de Renty fait allusion dans la seconde partie de la lettre citée plus haut (2):

(1). Cf. ch. V1, p. 123.

(2). Voir P. 248.

« Il y a sans doute bien à prier et à s'humilier, d'autant plus que ce Seigneur nous ouvre la connaissance de la pureté de notre vocation, et que même nous sommes dans un temps, où l'on n'est pas capable de l'entendre, et où quasi l'on ne l'oserait dire. C'est de quoi l'Esprit-Saint, qui a toujours conduit l'Eglise, s'est toujours plaint, et il a toujours animé des prophètes et des prêtres pour crier contre cette misère. Et si vous avez la bénédiction d'être de ce nombre, ce n'est pas à dire que vous êtes d'une secte particulière, laquelle, dérogeant en cela de l'esprit universel, a un sens enflé, condamnant les autres, se préférant à tous et même au Pape, écrivant contre ce qu'il improvise par son soin pastoral. Ne craignez point que je vous croie de ces gens-là. Ce qu'ils ont mis au dehors de bon, il était dans l'Église auparavant eux, et ceux qui font profit de tout, connaîtront toujours le bien partout; mais ce ne leur sera pas une amorce, comme à des animaux sans grâce et même sans raison, pour se prendre à un piège humain et épouvantablement orgueilleux, qui est la présomption du propre esprit. »

Au milieu de ces oppositions et de ces imputations de toute sorte, quelle était l'attitude du P. Eudes? Ce que nous venons de dire de son humilité et de son amour de la croix, le laisse deviner. A l'exemple du Sauveur, il souffrait sans se plaindre; il ne combattait ses ennemis que par les armes de la prière; il ne répondait à leurs injures que par le silence; il n'opposait à leur haine que les sentiments d'une véritable charité. Le plus souvent il laissait accusations et calomnies tomber d'elles-mêmes, se contentant, ainsi que ses confrères, de prouver le contraire par sa conduite. Que si, en de rares occasions, il jugeait bon de se justifier, dans l'intérêt des fidèles, il le faisait simplement, sans aigreur, sans émotion, avec un calme parfait.

Lui rapportait-on les faux bruits répandus sur son compte et sur les ouvriers de la mission, les pièges, les embûches, dressés aux âmes par ses ennemis pour les empêcher de se rendre à sa voix? Le seul cri qui s'échappait de ses lèvres, était cette touchante prière : « Non illis imputetur! Je

ADMIRABLES SENTIMENTS DU P. EUDES.

255 -

souhaite qu'on ne leur impute pas cette faute! » Puis, joignant les mains, il ajoutait: « Non, mon Dieu, ne la leur imputez pas, s'il vous plaît! » Mais le temps où il priait avec le plus de tendresse et d'édification pour ses persécuteurs, c'était celui de l'adieu solennel qu'il adressait à son auditoire à la fin de chaque mission. Ils y occupaient toujours la première place. Leur sainte victime les recommandait affectueusement aux prières de l'assistance, et demandait publiquement pardon pour eux, en des termes tels qu'on les eût pris pour les meilleurs de ses amis. Et ne l'étaient-ils pas effectivement? N'était-ce pas de ce nom qu'il aimait à les appeler? Bref, l'on peut dire que le P. Eudes avait acquis un tel empire sur la passion du ressentiment, qu'il demeurait toujours maître de son cœur, dans les occasions où il est le plus aisé de s'oublier.

Et comment, avec les sentiments qui remplissaient son âme, n'aurait-il pas eu, à l'égard de ses ennemis, cette mansuétude, cette patience, cette douceur et cette charité inaltérables? La croix! mais elle faisait ses plus chères délices; il la regardait du même œil que son Maître; il l'embrassait avec le même amour; il la portait pour les mêmes fins; le salut de ses frères. Elle était son trésor, elle était sa gloire, et il protestait, avec saint Paul, n'en vouloir point d'autre, nous l'avons déjà dit et répété.

« Je remercie de tout mon cœur », écrivait-il un jour au P. Le Mesle, notre très adorable Jésus et sa très aimable Mère de la croix qu'il leur plaît nous donner. C'est l'unique trésor de la terre, le souverain bien des enfants de Jésus et de Marie, la source de toute bénédiction, la gloire, la couronne, l'amour et les délices des véritables chrétiens. Oh! que c'est un grand et riche trésor qu'une bonne affliction, quand on en fait un saint usage! »

« La grâce des grâces », disait-il encore, « et la force des forces est la

(1) P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 30, p. 248.

256 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

multitude des croix que mon très adorable Crucifié m'a données. Je souhaite qu'il en soit loué et glorifié éternellement (1). »

Son humilité lui rendait facile le support des plus indignes traitements. Tout le monde, à ses yeux, avait droit de le persécuter et de l'outrager. Qu'était-il? Un ver de terre bon à fouler aux pieds et à écraser sans la moindre pitié, un pécheur portant en soi la source de tout mal, un être si méprisable qu'il ne valait pas même qu'on prit la peine de le mépriser(2). Si lourdes que fussent ses croix, il les trouvait toujours infiniment trop légères, vu la multitude de ses fautes, et, s'il semblait succomber sous leur poids, il n'en accusait que la faiblesse de son courage.

« Mes petites croix », mandait-il à une religieuse, « ne seraient rien à des épaules plus fortes que les miennes, dont la faiblesse plie souvent sous le fardeau. Priez Dieu que mes humiliations m'aident à obtenir un petit grain d'humilité véritable, et continuez aussi vos prières pour mes très chers bienfaiteurs, auxquels je suis très obligé. Plaise à la divine Bonté d'en faire de grands saints en la bienheureuse éternité pour les plus grands biens qu'ils me font? (3)»

Le zèle, qui le dévorait pour le salut des âmes, ne le portait pas moins généreusement à embrasser et à endurer toutes les peines imaginables, afin de les gagner à Jésus-Christ. N'était-ce pas là, pour lui, l'œuvre des œuvres et la plus divine des choses divines? Ni le jeûne qui mortifie le corps, ni la miséricorde qui soulage le prochain, ni l'oraison qui applique à Dieu, ni le don des miracles si apprécié des hommes, ni le martyr même qui fait verser son sang pour la défense de la foi, n'étaient rien, disait-il, comparés à l'apostolat. En conséquence, il regardait comme une précieuse faveur de consumer sa santé, son temps, sa vie,

(1). P. HÉRAMBourg, Liv. 11, ch. XXXI, p. 319.

(2). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 30, pp. 250-251,

(3). Ibid., P. 251.

ADMIRABLES SENTIMENTS DU P. EUDES.

257 -

de dépenser tous les trésors du monde, s'il les eût possédés, pour aider à sauver une seule âme. Il n'est rien qu'il n'eût sacrifié pour cela(1).

« Je ne veux rien du tout », disait-il, « mais si Dieu me commandait de vouloir, je choiserais de vivre toujours, pour aider à sauver les âmes. »

« Je me sens », déclarait-il une autre fois, « une inclination si forte de travailler au salut des âmes, que je renoncerais volontiers à toute la gloire du paradis, des Anges et des Saints, même de la très sainte Vierge, et que je quitterais sans peine le ciel, si j'y étais, pour revenir sur la terre, afin d'aider au salut d'une pauvre âme. On regarde la prise d'une ville, comme une action d'éclat et de bravoure pour le commandant de l'armée. Mais qu'est-ce que cela? Des têtes cassées, du sang répandu, des murailles abattues. Chasser d'une âme le péché qui est l'ennemi de Dieu, pour la remettre en la possession et sous l'obéissance de Celui qui est son véritable roi et son légitime souverain, c'est remporter une victoire bien plus complète, et c'est le comble de la gloire d'un soldat chrétien(2)».

Bien plus, son désir le plus ardent était de mourir les armes à la main, c'est-à-dire, en chaire ou

au confessionnal, ou dans quelque autre fonction du saint ministère. Il allait jusqu'à s'offrir à Dieu pour être mille fois brûlé tout vif et réduit en cendre, afin que s'allumât dans tous les cœurs le feu du zèle apostolique; et il souhaitait que tous les grains de cette cendre fussent changés en autant d'ouvriers du Christ, qui travaillassent de toutes leurs forces à sauver leurs frères(3).

Avec une telle estime et un tel amour de la croix, avec ce désir passionné des mépris et des humiliations, avec cette soif dévorante du salut des âmes, quel obstacle eût été assez puissant pour arrêter la marche du Serviteur

(1). P. HÉRAMBOURG, Liv, II, ch. XXV, pp. 242-243.

(2) P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 11, § 9, 22, p. 691.

(3). P. HÉRAMBOURG, Liv. 11, ch. XXV, p. 243.

258 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de Dieu, quand il était dûment persuadé de la volonté d'En-Haut? Ses entreprises étaient combattues, contrariées; mais il ne cessait de les poursuivre avec une ténacité surhumaine, qui le conduisait à la victoire. Et volontiers nous lui appliquerions ces paroles, par lesquelles Bossuet décrit l'apostolat de saint Paul : « Il éclaire par sa doctrine, il attire par ses souffrances. Il court ainsi, portant partout la croix de Jésus, toujours menacé, toujours poursuivi avec une fureur implacable; sans repos durant [près de cinquante] années, il passe d'un travail à un autre et trouve partout de nouveaux périls... Il meurt tous les jours pour le Fils de Dieu : Quotidie morior; et il marque l'ordre de ses voyages par les traces du sang, qu'il répand et par les peuples qu'il convertit. Car il joint toujours l'un et l'autre; si bien que nous pouvons lui appliquer ces beaux mots de Tertullien - « Ses blessures font ses conquêtes, il ne reçoit pas plus tôt une plaie qu'il la couvre par une couronne; aussitôt qu'il verse du sang, il acquiert de nouvelles palmes; il remporte plus de victoires qu'il ne souffre de violences (1). »

Tel est bien, nous osons le dire, le spectacle qui va nous être offert dans tout le reste de cette histoire, et particulièrement dans la fin de ce volume.

(1). BOSSUET, Panégyrique de saint Paul, 2e Point.

CHAPITRE DOUZIÈME.**Le P. Eudes et l'Oratoire.****Premier voyage du P. Mannoury à Rome.****(1 6 4 6 - 1 6 4 7) .**

Irritation des Pères de l'Oratoire: lettre de M. de Renty, mémoire des Prêtres du Séminaire. - Préparation de nouvelles démarches auprès du Saint-Siège: Lettre de M. d'Angennes à Innocent X, en faveur de l'institut de Notre-Dame-de-Charité, composition de la maison; deux lettres de M. Cospéan en faveur du P. Eudes; lettres de MM. de Matignon et le Pileur; l'affaire reste confiée au même banquier. - Requêtes auprès de M. d'Angennes et des échevins de Caen pour l'autorisation des deux établissements des Prêtres et des Religieuses. - Envoi et départ du P. Mannoury pour Rome: supplique du P. Eudes en faveur des séminaires tenus ou à tenir par les siens; opposition des Oratoriens et des Jansénistes; insuccès final du P. Mannoury. - Son retour.

Les deux missions du Bény-Bocage et de Lion-sur-Mer blessèrent au cœur les Pères de l'Oratoire de Caen. Déconcertés de voir deux de leurs amis les plus déclarés justifier, par leur estime et leur confiance, disons mieux, par leurs éloges et leur protection dévouée, la conduite d'un homme qui les avait quittés pour fonder une société rivale, ils ne purent contenir leur ressentiment; et leurs plaintes retentirent de toutes parts, notamment celles du P. de Boisne, leur supérieur. Elles parvinrent rapidement au Bény, et provoquèrent de la part de M. de Renty la réponse suivante,

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

excellente justification de ses propres actes et de ceux de son saint ami.

Au Révérend Père de Boisne, supérieur de l'Oratoire de Caen.

«MON RÉVÉREND PÈRE,

« J'ai appris du gentilhomme qui a porté une lettre de ma part à M. de Blérencour, que vous étiez étonné que j'écrive en faveur du P. Eudes. Je vous estime trop et j'honore tant votre sainte compagnie, que je ne peux tarder davantage à vous éclaircir sur ma conduite. Pendant que j'ai entendu parler d'une Congrégation qui pouvait avoir rapport à la vôtre, je n'ai nullement pu goûter ce dessein; mais, à présent que je vois des prêtres assemblés qui désirent avec le P. Eudes, et même sans lui, servir l'Eglise, selon l'intention du Concile de Trente, dans un séminaire, je voudrais contribuer à cette œuvre dans tous les diocèses du monde, s'il m'était possible; et, quand vos maisons avec cela seraient multipliées au quadruple, il y aurait encore assez de besogne, sans s'arrêter à s'occuper les uns des autres. Plût à Dieu que tous prophétisassent par occasion ou autrement! Pourvu que Jésus-Christ soit annoncé, c'est le principal.

« J'ai connu les grands talents du P. Eudes dans les emplois où je l'ai vu, et les grands fruits que peuvent produire Messieurs ses confrères. Il est vrai que cela me les fait estimer, mais c'est sans rien diminuer de l'estime que j'ai des dignes serviteurs du même Maître. Saint Paul ne m'apprend point à diviser Jésus-Christ, mais à désirer que tout se passe sans zèle amer et sans contention, selon la charité qui est bénigne, etc., ainsi que vous l'enseignes, et que je suis heureux de l'avoir appris du Saint-Esprit, qui anime votre corps. Ce qui m'a le plus étonné, c'est que vous dites que le P. Eude tient tout ce qu'il sait de chez vous, et qu'il va le distribuer ailleurs. Pardonnez-moi, si j'ose vous dire mon sentiment lequel je tiens du très digne P. de Condren: que ce serait une grande grâce à la Congrégation, si elle pouvait fournir

quantité de bons ouvriers à l'Eglise et donner des membres de son corps pour utilement remplir celui qui est hiérarchique. Je sais que beaucoup de vous le font sans se séparer de la Congrégation; mais, comme il y a toute liberté, il n'y a point de péché à le faire, ni partant sujet de blâmer celui qui a eu peut-être juste sujet de le faire. Je dis peut-être, parce que Dieu a d'autres ressorts sur les cœurs que ceux de notre portée.

LETTRE DE M. DE RENTY AU P. DE BOISNE.

261 -

« Tout ce que dessus, - avec la connaissance de M. de Répichon de Lion, lequel m'a témoigné ses naïves intentions pour la fondation en question, - m'a fait croire ne rien faire contre vous, de dire que c'est une bonne œuvre utile et souhaitable que celle que le saint Concile de Trente inspire si fortement. Nous en connaissons assez le besoin, et beaucoup de Nosseigneurs les évêques soupirent après. Je supplie mon Dieu qu'il les multiplie et vos institutions aussi, et que vous me croyiez cordialement serviteur de la Congrégation et de vous, à qui je fais reproche d'être venu à Vire sans vous être servi de cette maison.

« Je suis, mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur.

GASTON DE RENTY.

Au Bény, le 3 septembre 1646. »

Naturellement le P. Eudes n'était pas sans entendre quelques échos des récriminations oratoriennes. Il les entendit après la mission du Bény; il les entendit plus encore après celle de Lion-sur-Mer. Mais, quoique fort mal traité par ses anciens confrères, il n'y répondit d'abord que par des paroles obligeantes, dans l'intérêt de la paix. Ni sa patience, ni ses charitables propos, n'eurent raison de l'animosité de ses adversaires; et, pour remédier, dans la mesure de son pouvoir, au scandale de procédés si peu évangéliques, il résolut enfin de prendre une attitude plus déterminée, sans cesser d'être conciliante. Il céderait sur certains points de moindre importance, qui ne concernaient que le temporel de sa Congrégation et sa dignité extérieure, si nous pouvons parler ainsi; mais il maintiendrait ses droits essentiels par des arguments irréfutables. Il rédigea donc un mémoire en ce sens, et il le remit à ses associés, afin qu'ils traitassent, en leur propre nom, avec les Pères de l'Oratoire. Pour lui, la prudence et le désir de la paix le reléguèrent dans l'ombre. Le mémoire, porté à la rue Guilbert, fut en même temps répandu dans le public, afin que, en cas de refus des propositions, tous pussent juger, en connaissance de cause, la conduite des deux communautés.

262

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Voici ce mémoire, dont on admirera la sagesse et l'habileté. Le P. Eudes y fait des concessions appréciables, mais qui n'intéressent, ni la gloire de Dieu, ni le salut du prochain. S'il sacrifie des revenus de sa société, s'il accepte humblement qu'elle serve les Pères de l'Oratoire dans leurs missions et que ses séminaristes assistent à leurs conférences, il revendique énergiquement les droits de ses confrères et rappelle les disciples du P. de Bérulle à l'esprit et à la fin de leur vocation.

« Les Prêtres du séminaire de Caen demandent aux RR. PP. de l'Oratoire la parfaite union de cœur et d'esprit que Jésus-Christ a tant recommandée à ses enfants; et, afin de leur faire voir qu'ils désirent y contribuer autant qu'il leur sera possible, ils protestent qu'ils désirent de tout leur cœur les respecter, honorer et servir en toutes les manières qu'ils le pourront; que, pour cet effet, s'ils l'ont pour agréable, ils les accompagneront et serviront dans leurs missions, et qu'alors ils y agiront au nom de l'Oratoire, et non comme Prêtres du séminaire; qu'en cas que les RR. PP. de l'Oratoire veuillent établir un séminaire à Caen, les dits Prêtres s'obligeront de mener à leurs conférences les ecclésiastiques qui seront chez eux, et qu'ils n'en feront point le jour de la semaine que les Pères de l'Oratoire auront choisi pour les faire.

« Pour ce qui est de rendre compte au R. P. Général de l'Oratoire et de faire accepter, au nom de la

Congrégation de l'Oratoire, les fondations faites pour le dit séminaire, cela ne se peut. Cependant, pour le bien de la paix et de la charité, et pour témoigner aux dits Révérends Pères que les dits Prêtres ne veulent rien épargner de leur côté, afin de vivre en union avec eux, des mille livres de rente que M. de Répichon et M. de Lion, son fils, ont données au séminaire de Caen, ils déclarent qu'ils sont prêts à en donner la moitié aux dits Révérends Pères, pourvu que les dits fondateurs y veuillent consentir, à quoi les dits Prêtres s'obligeront en conscience et devant Dieu de les porter, autant qu'il leur sera possible; et, partant, les dits Prêtres supplient très humblement les dits Révérends Pères et les conjurent par le précieux sang que Jésus-Christ a répandu pour nous donner la paix, et par les sacrées entrailles de la Mère de paix et de charité, de faire cesser leurs oppositions, et de souffrir qu'ils travaillent avec eux en la vigne de leur Père et Maître commun, et de considérer qu'ils ne sont pas les seuls qui soient appelés

MÉMOIRE DES PRÊTRES DU SÉMINAIRE.

263 -

de Dieu pour servir son Église; qu'ils ne peuvent pas tout faire; que c'est un grand Seigneur dans la maison duquel on ne peut se passer de plusieurs sortes de serviteurs; que l'Église a un très grand besoin de bons prêtres et que le principal moyen de lui en donner sont les séminaires; que cette moisson est grande, et cet ouvrage important et de si grande étendue, qu'il n'y aura jamais assez d'ouvriers pour y travailler; qu'il n'y a aucun séminaire dans la Normandie; que, quand il y en aurait quatre dans le seul diocèse de Bayeux, ils seraient bientôt remplis; que, dans la ville de Caen, qui est fort peuplée, et où l'Université attire un grand concours d'ecclésiastiques de la Province, deux séminaires non-seulement ne se nuiraient pas, mais qu'ils serviraient à se maintenir l'un l'autre dans la vigueur de leurs exercices et de leurs fonctions, par la sainte émulation qu'ils prendraient de travailler à qui mieux mieux.

« Quesi, nonobstant toutes ces considérations et offres, ils veulent croire que le séminaire des dits Prêtres serait préjudiciable à celui qu'ils désiraient établir à Caen; qu'ils emploient leur zèle et leurs forces pour en établir dans les autres villes du royaume, où ils ont des maisons et où il y a si grand besoin de séminaires. Car on leur demanderait volontiers quelle raison ils ont d'en vouloir établir un à Caen, où il y en a déjà un, plutôt qu'à Lyon, à Tours, à Angers, à Marseille, et en tant d'autres lieux où leur Congrégation a des établissements; et on leur ajouterait qu'ils n'ont pas plus de raison de s'opposer au séminaire de Caen qu'aux autres qu'on érigerait aujourd'hui par toute la France. Mais enfin on les prie de vouloir bien faire attention à ces paroles que le Saint-Esprit proféra par la bouche de Gamaliel: « Ne vous mêlez point de ce qui regarde ces gens-là, et laissez-les faire. Car, si cette oeuvre vient des hommes, elle se détruira; que si elle vient de Dieu, vous ne pourrez la détruire, et vous seriez en danger de combattre contre Dieu même; *Discedite ab hominibus istis, et sinite illos; quoniam, si est ex hominibus consilium hoc aut opus, dissolvetur; si vero ex Deo est, non poteritis dissolvere illud, ne forte et Deo repugnare inveniamini.* (Act. v. 38).

A une argumentation aussi forte et aussi habilement présentée, il n'était pas aisé de répondre, et l'on ne voit pas que les Pères de l'Oratoire l'aient tenté. Aussi bien, n'auraient-ils fait, suivant leur habitude, qu'invectiver contre la Personne du P. Eudes, et le P. Eudes ne paraissait point en cette affaire. Force leur fut de garder le silence; mais

264 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

le silence ne les sauva pas de l'humiliation. Les gens équitables, désormais éclairés, désapprouvèrent hautement une manière d'agir si notoirement inspirée par l'intérêt et la passion. De là, parmi ces Pères, une vive, quoique sourde recrudescence dans leurs rancunes et leur opposition. Vaincus à Caen, et contraints de dissimuler leurs sentiments, ils ne désarmèrent qu'en apparence. Ils épièrent et firent épier les démarches du Serviteur de Dieu; et, quand ils eurent surpris ses projets, ils les contrecarrèrent en cour de Rome. C'est là une longue et attristante histoire que nous avons maintenant à raconter à nos lecteurs.

Le P. Eudes avait, en effet, recommencé ses sollicitations près du Saint-Siège dans les derniers mois de 1644, et M. Cospéan en avait même écrit au cardinal Barberini, comme l'atteste une lettre du prélat, en date du 22 novembre de la même année(1). L'affaire restait entre les mains du banquier, qui en avait été chargé sous Urbain VIII, et notre Vénérable s'occupait de lui procurer des pièces nouvelles. A celles qui concernaient sa Congrégation, il en ajouta d'autres relatives à Notre-Dame-de-Charité. Car, à la vue des heureux commencements de cet institut, il s'était décidé, sur l'avis de l'évêque de Bayeux et de plusieurs personnes sages à en faire demander la confirmation au Souverain Pontife.

Comme de juste, ce fut à M. d'Angennes qu'il s'adressa; n'était-il pas le plus directement intéressé dans cette double démarche? Cet excellent prélat s'empressa d'accéder à son désir. Le 3 janvier 1645, il rédigea en faveur des Religieuses

(1). P. MARTINE, Liv. 111, p., 183. - Le cardinal Barberini neveu d'Urbain VIII, était, d'après le P. Rapin, « aussi lent, naturellement dans les grandes affaires, qu'il était vif et ardent dans les petites.... Il hésitait dans la poursuite du jansénisme qui faisait du bruit en Flandre et en France. »

NOUVELLES DÉMARCHES AUPRÈS DU SAINT-SIÈGE

265 -

une supplique, dont le P. Eudes avait lui-même esquissé les grandes lignes (1), et, le 2 février suivant (2), il en écrivit une autre en faveur des Prêtres du séminaire, toutes les deux adressées au pape Innocent X.

La seconde n'étant qu'une reproduction de celle que nous avons rapportée au chapitre 111 du présent volume, nous ne nous y arrêtons pas de nouveau. Mais voici la première; elle mérite, nous semble-t-il, d'être transcrite intégralement, parce qu'elle exprime d'une façon précise les diverses fonctions de l'Ordre, telles que le pieux fondateur avait, été amené à les concevoir alors.

A Notre très saint Père le Pape Innocent dixième, Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux, qui lui baise très humblement les pieds.

« TRÈS SAINT PÈRE,

« Comme le devoir de la charge épiscopale et l'ordre exprès de la Volonté divine, qui nous charge du soin de ses agneaux, demande que je mette toute mon application et mon industrie à procurer le salut du troupeau qui m'a été confié, en travaillant, non seulement à guérir les maladies qu'il pourrait avoir actuellement, mais encore à retrancher les moindres surgeons, qui pourraient provenir dans la suite, des maux qui se répandraient d'autant plus aisément qu'on aurait négligé d'y remédier dès les commencements; j'ai cru que je devais principalement mettre mon zèle à attaquer les commerces honteux du sexe, qui s'élèvent avec orgueil et infectent un grand nombre d'hommes. Et, comme l'expérience nous apprend qu'il n'y a pas de cure plus difficile que celle des femmes, surtout lorsqu'elles sont endurcies par le crime, et que, bien qu'il arrive quelquefois que par un rayon de lumière quelques-unes semblent être touchées de leurs chutes et prendre des mesures pour se défaire des mauvaises inclinations qu'elles ont contractées par l'habitude du péché, nous voyons néanmoins que, parce qu'il se trouve peu de personnes qui aient la charité de leur tendre la main pour fortifier ces premiers efforts, ils demeurent inutiles, parce qu'elles manquent d'asile

(1). « Le plan en fut dressé par notre Instituteur, et se garde, en ce monastère de Caen, écrit de sa main. » Annales de Notre-Dame de Charité. Année 1644.

(2). Cf. Summarium, Novum Additionale, à la fin des Réponses Ad Animadversiones 1902. p. 354.

266 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

pour se mettre à couvert des occasions du péché et assurer leur conversion par la fuite des occasions.

« C'est dans cette vue, Très saint Père, et pour prévenir de semblables désordres, que, à la prière de plusieurs personnes pieuses de la ville de Caen, qui est dans mon diocèse, j'ai établi depuis quatre ans une maison, que le Roi a bien voulu confirmer par ses lettres-patentes, sous le titre de Filles de la Congrégation de Notre-Dame-du-Refuge (1), où ces sortes de femmes notées, qui veulent se convertir, sont reçues avec beaucoup de charité par d'autres personnes d'honneur et de probité de leur sexe, nourries et instruites de la bonne conduite qu'elles doivent prendre pour le reste de leur vie. Et, après qu'elles ont mis en pratique durant quelque temps les désirs de leur conversion et amendement qu'elles ont conçus, ou cherche à les pourvoir par un honnête mariage, comme il est déjà arrivé à l'égard de quelques-unes, ou bien on les met au service de quelque dame de piété.

« La bonne odeur de ces dévots exercices de charité a déjà si fort touché plusieurs filles et veuves distinguées par leurs vertus, leur naissance et leurs richesses, qu'elles ont formé le dessein de se retirer en la dite maison, dans la vue de la fonder de leurs biens et de s'appliquer à l'instruction des susdites femmes notées, pourvu qu'il plût à Votre Sainteté de leur permettre, après une longue épreuve de leur fidélité à s'acquitter de leurs pieux exercices et des autres que je leur vais marquer, de faire les trois vœux ordinaires de religion et d'y en ajouter un quatrième qui regarde particulièrement la fin de cet Institut, où l'on se propose d'instruire pour quelque temps ces sortes de personnes dont la chasteté serait en danger, comme aussi les filles ou veuves hérétiques, qui désireraient de tout leur cœur retourner dans le sein de l'Eglise, et qui ne manquent à le faire que parce qu'elles n'ont personne qui leur facilite cette démarche. Faute de quoi, elles sont, pour ainsi dire, contraintes de demeurer dans leur hérésie, craignant, ou les mauvais traitements de leurs parents, ou les fâcheuses suites de la pauvreté que leur attirerait l'abandon de leur famille.

« On se propose encore, outre ces deux sortes de personnes susdites notées pour leurs désordres ou infectées d'hérésie, d'y en ajouter une troisième, supposé que Votre Sainteté le trouve bon, savoir, de celles qui, n'osant aspirer à la perfection et à l'aménagement de la vie monastique, (1). Cette lettre est antérieure à l'entrée des Visitandines dans la communauté de là ce titre. Voir ch. v, p. 91, note, 2, et p. 106.

LETTRE DE M. D'ANGENNES A INNOCENT X.

267 -

désirent être reçues comme pensionnaires, dans la seule vue d'éviter les pièges et les amorces du démon et du monde corrompu, et de travailler à leur salut. Car cette maison est comme un saint collège, où il y a diverses classes dans lesquelles les honnêtes filles, dont il a été premièrement parlé, font diverses leçons de piété aux différentes personnes qui y sont, selon la différence de leur condition et de leurs besoins.

« Mais tous ces pieux desseins manqueront absolument par la légèreté qui est naturelle au sexe, à moins qu'on ne les assure par les sacrés liens des vœux. De plus, il est à remarquer que toutes les personnes qui se proposent de favoriser cet établissement ne le veulent faire que dans l'espérance qu'on y établira une communauté de religieuses; entre lesquelles il y en a plusieurs qui demandent déjà à y entrer dans la vue de s'y consacrer à Dieu, et qui pourraient beaucoup contribuer de leurs biens pour la nourriture des deux premières sortes de personnes dont on a parlé ci-dessus.

« C'est pourquoi je supplie très humblement Votre Sainteté qu'il lui plaise permettre aux filles et veuves d'honneur, qui sont déjà entrées et qui entreront dans la suite dans la dite maison, avec la volonté d'y être religieuses, d'y faire, après qu'on les aura jugées capables, les trois vœux de pauvreté, chasteté, obéissance, et un quatrième de Charité et d'Instruction à l'égard des dites personnes du sexe qui cherchent à se retirer du vice ou de l'hérésie; le tout, sous la Règle de saint Augustin et les Constitutions conformes au

susdit Institut, mais sans aucune obligation de péché; le tout, suivant les Règlements que je leur prescrirai par moi ou autres personnes éclairées, sous le nom et titre de la Congrégation de Notre-Dame-du-Refuge, et sous l'entière et pleine autorité, conduite et protection de moi et de mes successeurs.

« Mais, comme les religieuses professes de cet Institut seront obligées de prendre de très grands soins des personnes susdites qui leur seront commises, et que ces emplois ne leur permettraient pas d'être occupées longtemps à la psalmodie du Choeur, je supplie Votre Sainteté qu'il lui plaise les dispenser de la récitation du bréviaire et du grand office, en leur imposant l'obligation de réciter seulement le petit office de la sainte Vierge, en chœur comme de précepte, et en leur particulier, lorsqu'elles auront quelque sujet légitime de s'en absenter.

« Donné dans notre prieuré des Moutiers, dans le Perche, sous notre signe et le sceau de nos armes et le signe de notre secrétaire, le troisième jour de janvier de l'an 1645.

« JACQUES, Évêque de Bayeux. »

268 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Ainsi la communauté nouvelle s'ouvrirait à trois sortes de personnes :

Premièrement, à celles qui voudraient sortir du vice et mener une vie chrétienne. C'est la raison d'être des religieuses, l'objet de leur quatrième vœu. Leurs maisons ne peuvent pas plus se concevoir sans repenties ni pénitentes, qu'une école sans écoliers.

Deuxièmement, aux personnes qui se convertiraient de l'hérésie. Dans un pays, où le protestantisme avait fait tant de ravages, et où les femmes et les filles qui désiraient abjurer restaient exposées à de graves et nombreux périls, il fallait, pour faciliter, soit, leur retour au catholicisme, soit leur persévérance dans la vraie foi, les soustraire à l'influence, et plus encore aux persécutions de leurs familles et de leurs anciens coreligionnaires. Tel était le but que proposait Marguerite Morin, alors encore supérieure. Elle obéissait, en cela, sans doute, à une sympathie naturelle pour celles qui l'imitaient dans sa conversion, mais aussi à une instinctive répugnance pour un commerce assidu avec les pénitentes et pour les difficultés suscitées par leur gouvernement. Telle était aussi la préoccupation de beaucoup de bons esprits, qui voyaient là une œuvre, sinon plus utile, du moins plus assurée de réussir que celle du relèvement des femmes et des filles tombées. Cette œuvre, le P. Eudes l'acceptait temporairement, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on eût élevé à cette fin des maisons spéciales; ce qui ne se lit que sous M. Servien, troisième successeur de M. d'Angennes; et, dès lors, la communauté de Notre-Dame-de-Charité cessa à peu près de recevoir de ces personnes.

Troisièmement, à des dames pensionnaires, qui, sans embrasser la vie religieuse, désiraient mener une vie pieuse et retirée. C'était un moyen, en sanctifiant les âmes, de procurer des ressources à l'œuvre des Repenties, qui, parfois,

LETTRES DE M. COSPÉAN EN FAVEUR DU P. EUDES.

269 -

en aurait peu d'autres. En plein exercice jusqu'à la Révolution française, cette institution devait y survivre en plusieurs monastères.

Environ deux semaines après, le 20 février, M. Cospéan remettait de son côté au P. Eudes deux lettres, l'une pour Innocent X, l'autre pour le cardinal Grimaldi, toutes les deux fort élogieuses dans leur brièveté(1).

Dans la première, il appelait le P. Eudes le véritable apôtre de la Normandie, et il affirmait « ne rien connaître de plus pieux que sa personne et ses saintes prédications, rien qui fût plus animé de la force et de la vertu de l'Esprit d'En-Haut, pour soumettre au Christ les cœurs des chrétiens. Telle était la multitude d'âmes entraînées par l'efficacité de sa parole et par le parfum de sa sainteté, qu'il fallait l'avoir vu de ses yeux pour y croire. »

Dans la seconde, il protestait que le P. Eudes était un homme tout à fait apostolique, qui opérait, pour le salut de ses frères, des merveilles si extraordinaires, qu'un homme vivant n'avait rien vu de semblable.

Dans l'une et dans l'autre, il joignait ses instances à celles du Serviteur de Dieu, pour qu'on l'exaucât, déclarant qu'il ressentirait « sans comparaison plus cette grâce que si elle lui était faite à lui-même ».

Ces diverses suppliques furent-elles immédiatement transmises à Rome? Il ne le paraît pas, du moins en ce qui concerne la lettre de M. d'Angennes en faveur de la Congrégation de Jésus et Marie, la seule qu'on ait retrouvée

(1). Voir, Appendice, Note XVIII, le texte de ces deux lettres. Jérôme Grimaldi, né à Gènes en 1597, évêque d'Albano en 1623, fut nommé Nonce en France en 1641. Cardinal le 13 juillet 1643, il devint plus tard archevêque d'Aix, et mourut en 1685. « On lui reproche, » dit le P. Rapin, « de s'être montré favorable aux jansénistes et aux rigoristes durant son épiscopat. » D'après Gérin, il aurait été, au contraire, « un boulevard de l'Eglise de France »,

270 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

aux Archives de la Propagande, avec la requête dont il va être question tout à l'heure. Cette supplique resta certainement entre les mains du P. Eudes; car la date en fut modifiée l'année suivante, comme il résulte de l'examen attentif de la pièce - on y substitua 46 à 45 (1). D'où nous pourrions légitimement inférer, ce semble, qu'il en fut de même pour les autres.

Quoi qu'il en soit, les mois passant et les choses n'avançant en rien, le P. Eudes prit la résolution d'envoyer à Rome un exprès. Son choix se fixa dès l'abord sur le P. Mannoury, dont nous avons dit le dévouement pour sa personne et pour la Congrégation. Âgé de trente-trois ans, robuste, laborieux, zélé, infatigable, observateur fin et judicieux, habile à conduire une affaire, et, grâce à son humilité autant qu'à sa foi et à sa confiance en Dieu, ne se laissant abattre, ni par les difficultés, ni par les échecs, ni par les rebuts et les mauvais procédés, il convenait admirablement pour poursuivre une telle entreprise.

Son départ ne fut définitivement arrêté qu'à la fin de 1645; ce qui le prouve, ce sont les nouvelles lettres demandées à M. Le Pileur et à M. de Matignon, et datées, d'après le P. Costil, qui en avait vu la copie, la première du 12 novembre, et la seconde du 20 du même mois. Diverses circonstances, que nous ignorons, retardèrent ce départ d'une année.

(1). Nous citons ici le P. Mallet; « Pour la lettre de l'évêque de Bayeux, nous avons remarqué un changement opéré dans la date: anno millesimo sexcentesimo quinto: la première syllabe de ce dernier mot a été grattée et remplacée par cette autre sex, sexto. Cette lettre ne peut donc avoir été présentée à l'automne de 1645, comme le dit l'auteur des Annales; mais l'erreur du P. Costil s'explique facilement. Cette lettre étant demeurée dix-huit mois au séminaire de Caen, on eut le temps d'en prendre une copie avec la date première qu'on négligea de corriger, et voilà comment le bon Père s'est trouvé induit en erreur, quatre-vingts ans plus tard. » Revue du Saint-Cœur de Marie, 15 juin 1901.

DOUBLE REQUÊTE ADRESSÉE AUX ÉCHEVINS DE CAEN.

271 -

En attendant, le P. Eudes, qui ne cessait de travailler à l'avancement de ses deux instituts, sollicita de M. d'Angennes une nouvelle approbation de l'un et de l'autre, en vue de faire autoriser ces établissements par la municipalité de Caen. Car celui des Sœurs n'avait qu'une autorisation verbale, qui paraissait trop peu solide à certaines postulantes pour y prendre des engagements perpétuels; et celui des Prêtres n'en avait reçu aucune. Cette autorisation, d'ailleurs, ne pouvait être qu'utile auprès de la Cour de Rome et du Parlement de Normandie.

Les deux requêtes furent évidemment accueillies des plus favorablement par M. d'Angennes, qui, le 24 août 1646, y inscrivit au bas l'ordonnance suivante :

« La présente soit communiquée à MM. les Maire et Échevins de la ville de Caen, pour, en leur réponse, et consentement, y pourvoir ce que de raison. Donné à Bayeux, en notre manoir épiscopal.

« JACQUES, Évêque de Bayeux. »

La requête des Prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie n'était qu'un abrégé de la lettre de M. d'Angennes au Souverain Pontife, avec mention des quatre fondateurs et des sommes versées ou promises par eux (1). Elle contenait pourtant un détail nouveau. C'est que, tout en reconnaissant que les séminaires recommandés « par les saints décrets et les ordonnances des rois » devaient recevoir les ecclésiastiques et les aspirants à l'état ecclésiastique depuis l'âge de douze ans, afin « de les instruire et former en ce qui est de la vie, des mœurs et des fonctions cléricales », on ne se proposait pas d'enseigner les lettres dans celui de Caen, « ce qui se faisait très suffisamment dans les collèges de l'Université »; et, ne l'oublions pas, le collège des Pères Jésuites était du nombre. Ce que l'on voulait, c'était (1). Voir cette requête, Appendice, Note X1X.

272 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« former et instruire les jeunes ecclésiastiques et autres aspirants à quelque degré ou office ecclésiastique en la piété et discipline de l'Eglise ».

L'énumération des suppliants appelle aussi une remarque: un nom nouveau apparaît, celui du P. Antoine Bernard, le curé de Carantilly, le premier guide du P. Jourdan(1), mais deux autres ont disparu, ceux des PP. Godefroy et Fossey. Déconcertés par les persécutions incessantes auxquelles leur société était en butte, ils avaient abandonné leur vocation(2).

La requête des Religieuses était présentée au nom de Mlles Catherine Leroux, Anne de Recquet, Renée de Taillefer, Barbe Eustache et Marie Herson; en tout quatre postulantes et une novice. Elle mentionnait seulement l'œuvre des Pénitentes et des Nouvelles-Catholiques. Rappelant les lettres-patentes du roi et l'approbation verbale précédemment accordée par l'évêque de Bayeux, elle demandait au prélat de confirmer le nouvel institut par un acte authentique, qui permît aux impétrantes et à celles que Dieu appellerait à les imiter, de prendre le saint habit et de faire profession religieuse sous la Règle de saint Augustin.

(1). Le P. Costil fait remarquer que son nom ne figure pas dans l'original latin. Peut-être, cette fois, ne fit-il que passer à Caen. Cf. ch. XV111.

(2). Malgré l'affirmation du P. Martine (Liv. 111, pp. 305-306), qui place leur sortie en 1650, il faut admettre qu'en 1646 ils ne faisaient plus partie de la Congrégation. Cela ressort, non seulement de la présente requête, mais aussi et surtout de la supplique du P. Eudes à Innocent X. Il affirme, en effet, qu'il n'a que huit compagnons: « et sociis ejus numero octo ». Or, si les PP. Godefroy et Fossey étaient comptés dans ce nombre, ils seraient dix, ou tout au moins neuf, à supposer que le P. Bernard n'y fût pas compris. Du reste, le P. Costil (Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 11, § 15,) nous déclare qu'en 1648 la Congrégation se

composait au moins de douze membres, dont il cite les noms - les PP. Godefroy et Fossey n'y figurent pas. « Ils avaient », dit-il, « abandonné leur vocation, sans qu'on sache précisément en quel temps. » Cela résulte également de la lettre du Nonce du 21 août 1648, et du décret de la Propagande, du 16 novembre de la même année. Cf. ch. X111.

DOUBLE REQUÊTE AUX ÉCHEVINS DE CAEN

273 -

Ces deux actes pourraient en effet s'accomplir désormais en toute sécurité et d'une manière stable. Car « Messire Jean Leroux, seigneur de Langrie et président du Parlement de Normandie », se proposait ainsi que son épouse comme fondateurs de la maison, tous deux s'obligeant « à fournir la somme de dix mille livres tournois avec une pension viagère de deux cents livres de rente pour y nourrir et entretenir Mlle Catherine Leroux, leur fille (1). »

La première fut communiquée sans succès au maire et aux échevins, grâce aux agissements des Pères de l'Oratoire.

La seconde eut un meilleur sort. On y avait joint un rapport des principaux notables de la ville (2); et, le 20 décembre de la même année 1646, la municipalité y répondait en ces termes

Vu la présente requête ensemble celle présentée à Monseigneur de Bayeux, et ouï le rapport de plusieurs notables bourgeois de la ville, qui ont attesté que les dites filles suppliantes ont vécu sagement et religieusement et ont donné grande édification à toute la ville, et que, par leur aide et conduite, plusieurs filles ont été retirées de la débauche et mauvaise vie: le tout mûrement considéré, il est arrêté et dit que l'établissement des dites filles est fort utile en cette ville, tant pour la gloire de Dieu que pour le bien public. Pourquoi les sieurs consentent qu'elles y soient reçues pour faire leurs fonctions, ainsi qu'il est marqué en leur requête, etc. (3)

Ainsi étaient définitivement vaincues les oppositions des libertins. Mais la victoire avait été chaudement disputée par eux. Ils avaient réussi à circonvenir plusieurs échevins, qui avaient combattu énergiquement la demande des Filles de Notre-Dame de Charité. Aussi devine-t-on aisément la satisfaction du P. Eudes, en apprenant l'heureux

(1). Voir Appendice, note XX, le texte de cette requête.

(2). « Lequel », dit l'annaliste de Notre-Dame-de-Charité, « je n'ai voulu rapporter à cause de la conformité qu'il a avec l'énoncé ci-dessus », c'est-à-dire avec la requête.

(3). Annales de Notre-Dame-de-Charité, année 1645.

(4). P. MARTINE, Liv. VI, p. 152.

274 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

succès de ses démarches. Que de peine il s'était donné, pour arriver à un résultat si nécessaire et si vivement désiré!

« On ne peut dire », remarque l'annaliste de Notre-Dame-de-Charité, « combien de suppliques et de prières ce consentement coûta à notre digne P. Eudes. Pendant que ces messieurs délibéraient à ce sujet, il était à la porte à genoux, en dehors, où il recommandait l'affaire à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère de toute l'ardeur de son cœur. »

Cependant le P. Mannoury s'acheminait à pied vers Rome, muni seulement d'un sac et d'un bâton; car les finances des deux instituts ne lui permettaient pas d'user d'un autre moyen de transport. Il y arriva dans les derniers jours de décembre. Il apportait avec lui, outre les pièces précitées, une recommandation

du Nonce de Paris et deux suppliques adressées au Pape. L'une était rédigée au nom du pieux Fondateur et de ses associés; ils y sollicitaient, avec la bénédiction du Souverain-Pontife pour la Congrégation, des pouvoirs et des indulgences pour les séminaires et les missions. L'autre était en faveur de l'Ordre de Notre-Dame de-Charité; on y avait joint un cahier contenant en abrégé la fin de cet institut et les principaux règlements des religieuses et des pénitentes(1).

Nous ne possédons que la première, retrouvée aux Archives de la Propagande, et nous la citons, malgré sa longueur, comme un témoignage précieux et irrécusable sur les œuvres du P. Eudes en 1646 (2).

« A notre très saint Seigneur le Pape Innocent X, dont je baise très humblement les pieds.

« TRÈS SAINT PÈRE,

« Il y a quinze ans et plus que celui qui s'adresse dévotement à Votre

(1) P. MARTINE, Liv. VI, p. 153.

(2). Voir, Appendice, note XX1, le texte latin.

SUPPLIQUE DU P. EUDES À INNOCENT X.

275 -

Sainteté, le prêtre Jean Eudes, demeurant au diocèse de Bayeux. dans la province de Rouen, s'occupe à faire des missions en plusieurs diocèses et provinces, et, grâce à Dieu, il n'a point perdu sa peine. A ses très nombreuses prédications ont assisté jusqu'à dix, vingt, trente mille hommes et davantage, suivant la supputation de gens experts, qui, d'après la surface considérable occupée par les rangs serrés des auditeurs - car c'est en plein air qu'il a coutume de prêcher, à raison de leur multitude, - en ont évalué le nombre approximativement. D'une si grande foule, peu s'en vont sans s'être purifiés par une confession générale de toute leur vie, faite aux pieds de quelqu'un des prêtres choisis qu'il associe toujours à son ministère, tant pour catéchiser les ignorants que pour recevoir les confessions. Il ne met jamais fin à aucune mission, que chaque fidèle n'ait joint à la détestation du péché le ferme propos de vivre pieusement à l'avenir et de remplir tous les devoirs de la piété chrétienne, qu'il a coutume de leur inculquer lui-même fréquemment, au moins pendant un mois entier, ou pendant six à sept semaines. Et, parce qu'une longue expérience lui a appris que la corruption du peuple provient, du moins en grande partie, des mœurs des mauvais prêtres, surtout de ceux qui sont préposés à l'audition des confessions, voilà plusieurs années qu'il se porte, dans le cours de la mission, à convoquer à certains jours, et séparément des laïques, les prêtres, curés ou non, et à les instruire de leur office avec toute la force possible. Ce dessein lui a été inspiré par Dieu; et l'estime qu'il en faut faire ressort de ce que, dans la grande multitude de prêtres qui viennent assidûment écouter ses exhortations à chaque station, il n'en est presque aucun qui ne se résolve à marcher d'une façon digne de la vocation à laquelle il a été appelé. De là vient que plusieurs évêques, à la vue des fruits si abondants produits dans leur clergé par un petit nombre d'instructions, et dans la persuasion que le moyen le plus court pour réformer le peuple, c'est de commencer par réformer l'ordre ecclésiastique, ont demandé à ce même impétrant d'employer de préférence son zèle à former le clergé à une piété vraie et sincère. A cette fin, il a plu à quelques-uns d'entre eux de charger le même impétrant d'exécuter ce qu'avaient décrété les Prélats de France, dans leur assemblée tenue à Paris en 1625, touchant l'érection en chaque diocèse de collèges où, à des époques déterminées, seraient appelés les prêtres, surtout ceux qui ont charge d'âmes, et où des hommes pieux et doctes leur enseigneraient à remplir leurs fonctions en la manière prescrite; cela néanmoins, sans négliger de prendre soin des laïcs par l'œuvre des missions.

276

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Déjà, certes, il en a été érigé un semblable à Caen par l'Illustrissime et Révérendissime Évêque de Bayeux: collège confirmé par lettres patentes du Roi très chrétien et commis aux soins du dit impétrant. Là d'excellents ouvriers du Christ, associés sous le titre de Prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie, sont instruits de tout ce qui convient au prêtre, tant pour lui que pour le peuple, afin d'en instruire d'autres

dans la suite, ordinands ou ordonnés, curés ou simples prêtres, qui s'assembleront dans cette maison en dehors du temps des missions, ou que l'on convoquera dans les diverses stations, au temps de la mission.

Mais, pour que toute cette affaire assez heureusement commencée, grâce à la protection divine, progresse et se perfectionne pour la gloire de Dieu et l'édification de notre sainte Mère l'Église, le susdit impétrant supplie humblement Votre Sainteté de lui accorder, par faveur spéciale, à lui d'abord et à ses compagnons au nombre de huit, sa paternelle bénédiction; [puis] de daigner concéder

A chaque prêtre qui entrera dans le dit collège ou séminaire de Caen et dans les autres qui seront érigés dans la suite, le jour de son entrée et à l'article de la mort, s'il lui arrivait de mourir dans le dit collège, une indulgence plénière;

Aux autres prêtres et clercs externes qui viendraient dans les mêmes collèges, pour y faire, durant quelques jours, les saints exercices, de même une indulgence plénière;

A toutes et chaque personne de l'un ou l'autre sexe, qui, au temps d'une mission, auront confessé leurs péchés à quelqu'un des prêtres choisis par le directeur de la mission et approuvés par l'Ordinaire, et auront communie au lieu de la mission, afin de s'instruire là des dispositions requises pour communier dignement; et aux autres qui, retenus par une infirmité, ne pourraient se rendre au lieu de la mission, s'ils se sont confessés à l'un des dits prêtres et s'ils ont reçu la sainte communion, au temps de la dite mission, une indulgence plénière;

Aux dits prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie, la faculté de célébrer deux ou trois fois l'an, dans leur église ou chapelle, les prières des Quarante-heures (1), afin que durant ce temps surtout ils prient avec instance le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson,

(1). Sur ce point là encore, le P. Eudes paraît un initiateur. Sans doute la prière des Quarante-Heures était pratiquée dans bon nombre d'églises de France, mais pas avec cette fréquence; et c'est pour lever toute difficulté sans doute, et pour s'appuyer sur la plus haute des autorités, que le P. Eudes sollicita cette autorisation du Saint-Siège.

SUPPLIQUE DU P. EUDES A INNOCENT X.

277 -

et qu'ils supplient le Pasteur et le Prêtre éternel de donner à sa sainte Église des pasteurs et des prêtres selon son Cœur; et, en même temps, à tous et chaque fidèle de l'un et l'autre sexe, qui, vraiment repentants et confessés et reçus la sainte communion, visiteront dévotement la dite église et chapelle pendant le temps des Quarante-Heures, et y prieront pieusement Dieu pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, l'exaltation de notre sainte Mère l'Église, mais principalement pour l'obtention de bons pasteurs, de saints prêtres et d'ouvriers irréprochables, une indulgence plénière de tous leurs péchés;

Aux mêmes prêtres, la faculté de célébrer la messe avant l'aurore dans une urgente nécessité, et, sur toute chose, aux confesseurs missionnaires le pouvoir d'absoudre de tous les cas, peines et censures, réservés au Siège Apostolique, ainsi que de commuer tous les vœux, excepté les vœux de chasteté et de religion; de plus, au directeur de la mission, celui d'absoudre de l'hérésie. C'est surtout de ce pouvoir, souverainement nécessaire dans les missions, et pour cette raison ordinairement accordé par Votre Sainteté à tous les autres missionnaires, que le susdit impétrant, très humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, sollicite très instamment la concession pour lui et ses compagnons.

Et, parce que le dit impétrant et ses compagnons ne sont pas seulement appelés par les Révérendissimes Évêques de la province de Rouen, mais encore par les Prélats des autres provinces, soit pour faire des missions dans leurs diocèses, soit pour former les clercs à la vie sacerdotale, soit pour prêcher le saint Évangile en dehors du temps des missions, ils supplient Votre Sainteté qu'il lui plaise leur

accorder d'user, lorsqu'ils feront des missions, des dites facultés d'absoudre, et aussi des dites indulgences, dans tous les lieux où les Ordinaires les appelleront, eux qui, après les longues et heureuses années de ce monde, souhaitent à Votre Sainteté les années éternelles. »

La relation, que le P. Mannoury avait laissée de son voyage a été perdue, comme du reste plusieurs pièces de sa correspondance. D'après les PP. Costil et Martine, la première lettre qu'ils aient retrouvée de lui aux archives du séminaire de Caen, était du 29 mars 1647; et l'on ne peut croire qu'il soit ainsi resté près de trois mois sans écrire à son supérieur. Aux termes de celle-ci, d'ailleurs,

278 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

il était à Rome depuis longtemps et s'y occupait activement du double objet de sa Mission, mais il n'y avançait pas beaucoup.

« La Congrégation de la Propagande », y disait-il en substance, « était saisie de son affaire. Malheureusement il rencontrait à Rome les mêmes ennemis que le P. Eudes en France, et ces ennemis n'épargnaient rien pour traverser ses démarches et l'empêcher de réussir. M. Ingoly, secrétaire de la Propagande, lui avait dit que, s'il voulait se contenter de l'approbation du seul séminaire de Caen, la Congrégation était assez disposée à la lui accorder, ainsi que les privilèges qu'on a coutume de concéder aux séminaires: ses adversaires d'ailleurs ne s'y opposeraient pas. Mais, à son avis, ces propositions n'étaient pas suffisantes. »

Ces adversaires, on le devine, c'étaient les Pères de l'Oratoire, qui, depuis 1618, avaient une maison à Rome (1). Les Pères de cette résidence, à l'instar de ceux de Caen, et sur la foi de leurs relations, regardaient le P. Eudes comme un sujet rebelle, et les prêtres de sa communauté comme une troupe de factieux, qu'il n'avait pensé à réunir sous ses ordres que pour se fortifier contre ses supérieurs légitimes.

Ces adversaires, c'étaient aussi les Jansénistes des Pays-Bas qui intriguaient près du Saint-Siège pour empêcher la condamnation de leur parti. Entre l'Oratoire et les tenants de la doctrine de l'évêque d'Ypres, il y avait une liaison de plus en plus étroite d'idées et de sentiments. L'Oratoire honorait la nouvelle secte de sa protection et employait pour elle tout son crédit; les sectaires, de leur côté, s'intéressaient vivement aux affaires de l'Oratoire, et particulièrement à ses démêlés avec le P. Eudes. A leurs yeux, celui-ci était même plus qu'un déserteur de la seule congrégation sur laquelle ils pussent compter en France, c'était un ennemi (1). Saint-Louis des Français.

LE P. MANNOURY A ROME.

279 -

de la nouvelle doctrine(1), d'autant plus dangereux qu'il était fort instruit, et, dans la vivacité de sa foi, incapable de dissimuler sa pensée sur les opinions qui commençaient à l'emporter chez ses anciens confrères.

Oratoriens et Jansénistes se prêtèrent donc la main pour contrarier les démarches de son envoyé et en empêcher le succès. Ils tinrent à Rome les mêmes discours qu'on avait tenus en France contre lui. Ils affirmèrent l'inutilité de son projet; ils donnèrent à sa sortie de l'Oratoire un air de légèreté et d'inconstance; ils insinuèrent que toute sa conduite lui avait été dictée par l'ambition; ils se plainquirent des injustices prétendues qu'il avait causées à son ancienne communauté; ils firent sonner bien haut le mécontentement d'un corps aussi considéré que l'Oratoire, qui ne pourrait lui voir accorder une approbation non plus qu'à sa société, sans juger avec tout le public qu'on voulait le justifier des plaintes de ses supérieurs. N'autoriserait-on pas même, par cette funeste concession, l'esprit d'indépendance et de schisme qu'un pareil exemple n'était que trop capable d'inspirer aux membres de la Congrégation?

On allait plus loin encore. On prétendait que la gloire du Saint-Siège était intéressée dans cette affaire bien plus qu'on ne pensait. N'était-il pas contre toutes les lois de la prudence d'approuver une société de cinq ou six personnes inconnues qui avaient pour chef un homme de rien, que le pur caprice avait fait rompre avec un corps fortement constitué et approuvé naguère en termes si honorables par la Cour romaine? Et quelle autre prétention ce nouveau patriarche affichait-il, que d'exécuter avec sa petite troupe ce que l'Oratoire accomplissait depuis trente cinq ans avec tout le succès et tout l'éclat désirables?

(1) Nous aurons l'occasion de l'établir dans notre troisième volume; les chapitres XV111, XX, et XXI, de celui-ci en apporteront déjà des preuves.

280 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

On conçoit l'embarras des cardinaux en face de pareilles assertions si difficiles à contrôler, vu l'éloignement des lieux. Puis la Congrégation de l'Oratoire, grâce au mérite et à la distinction incontestable de ses membres, avait tant de prestige et de considération! Combien, en comparaison de cette illustre compagnie, le P. Eudes et ses quelques compagnons leur paraissaient de petites gens! Fallait-il donc, pour favoriser une entreprise dont la solidité semblait au moins douteuse, se mettre sur les bras une affaire fort épineuse, en blessant un corps qui comptait tant de puissants protecteurs? De là vint la réponse de M. Ingoly (1).

Le 9 avril 1647, la supplique du P. Eudes fut présentée dans une réunion de cardinaux, et le cardinal Sfortia en fut le rapporteur. Le procès-verbal(2), rédigé d'une façon assez sèche, bien qu'il fasse mention de la lettre du Nonce, démontre clairement combien étaient fondées les craintes du P. Mannoury. On semblait vouloir confiner le P. Eudes et ses associés dans les seules limites du diocèse de Bayeux. Néanmoins, ce même jour 9 avril, on renvoya l'affaire au Nonce pour la seconde fois, avec la lettre suivante

«A Monseigneur le Nonce de Paris,

« Par le décret ci-joint, Votre Seigneurie comprendra les intentions de cette Sacrée Congrégation de la Propagande, relativement au séminaire et demandes du docteur Jean Eudes auquel vous pourrez communiquer le susdit décret, lui enjoignant de le faire voir à Mgr l'Évêque de Bayeux, afin d'avoir par eux, en temps opportun, les renseignements demandés par cette même Sacrée Congrégation, lesquels vous voudrez bien me communiquer, afin que je puisse les proposer à la dite Congrégation et avoir sa résolution définitive au sujet du dit séminaire et pétition du dit docteur Eudes(3). »

(1). P. DE MONTIGNY, T. 1, Liv. V, pp. 331-335.

(2). Actes de la sacrée Congrégation de la Propagande, 1646-1647, P. 381. No 12.

(3). Lettres Italiennes, 1647, Vol. XXV, p. 48.

INSUCCÈS FINAL.

281 -

Les choses en étaient à ce point, lorsque survint la nouvelle de la mort de M. d'Angennes. Ce n'était qu'un faux bruit, mis peut-être en circulation par les adversaires du P. Eudes, avertis du fâcheux état de sa santé. Le Prélat très affaibli déclinait, en effet, sensiblement, et tout faisait craindre sa fin prochaine.

Quelle que fût son origine, cette rumeur s'accrédita dans Rome, et les cardinaux en profitèrent pour remettre à plus tard la solution d'une question embarrassante. M. Ingoly déclara, en leur nom, au P. Mannoury qu'il n'avait plus rien à espérer jusqu'à la nomination du nouvel évêque de Bayeux; car c'était une maxime reçue dans la Cour romaine que, durant la vacance d'un siège, il ne fallait rien innover: Sede vacante, nihil innovetur (1).

A cette déclaration, le P. Mannoury écrivit immédiatement au P. Eudes, pour l'aviser de la situation.

« A son avis, un plus long séjour à Rome, dans des circonstances aussi fâcheuses, n'aboutirait à rien, et il était sage de remettre à un autre temps la poursuite de cette affaire. Son retour en France - dût-il revenir dans un an ou deux - lui paraissait tout à fait nécessaire, ne fût-ce que pour laisser les esprits se calmer. Dans cet intervalle, la persécution se ralentirait, et la Cour de Rome ferait sûrement ses informations, qui, sans aucun doute, seraient favorables. En s'aidant un peu, on trouverait peut-être des protecteurs capables de balancer, ou au moins de diminuer le crédit de leurs parties. Car, bien que l'on ne crût pas aux accusations portées contre lui, l'opposition d'un corps aussi considérable que l'Oratoire, approuvé par le Saint-Siège, ne laissait pas de faire impression sur l'esprit des cardinaux; d'autant plus qu'ayant été sujet de cette congrégation,

(1). P. MARTINE, Liv. 111, p. 184.

282 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

il n'y avait pas, disait-on, de lieu où l'on pût être mieux instruit de sa conduite(1) »

Quant à l'approbation de Notre-Dame-de-Charité, outre le petit nombre de novices, ce que l'on demandait paraissait si nouveau et si étrange aux Italiens, qui n'admettaient jamais d'honnêtes filles dans ces communautés, qu'il ne fallut pas moins d'une vingtaine d'années pour vaincre leurs préventions (2).

« Pour l'affaire de nos soeurs, », écrivait le P. Mannoury à son vénéré supérieur, « il n'y a pas moyen d'y travailler non plus; d'autant que les requêtes des grands-vicaires ne sont pas recevables; et puis, nous ne sommes pas dans le temps que je m'en puisse servir (3). »

Le P. Mannoury, en terminant sa lettre, pria le P. Eudes de lui mander ce qu'il avait à faire, et il l'assura de sa parfaite docilité. En attendant sa réponse, il se rendrait en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette.

Cette réponse fut un ordre de retour. La mort de M. d'Angennes était survenue, et elle allait être, pour les deux instituts nouveaux et pour leur fondateur, l'occasion de la plus terrible persécution qu'ils eurent jamais à subir.

(1). P. DE MONTIGNY, T. 1, Liv. V, p. 336. - P. MARTINE, pp. 1811-185. - Le P. COSTIL cite ce passage de la lettre du P. Mannoury: « Nos adversaires consentent que nous obtenions la confirmation d'un simple séminaire, et on nous l'accordera, quand notre Évêque sera établi... Comme les Pères de l'Oratoire d'ici et de Caen savent que je suis ici, il faut que je m'absente de Rome. Je crois qu'il serait plus expédient que je m'en retournasse pour revenir dans un an ou deux, lorsque les sollicitations et persécutions seraient cessées. » Annales, T. 1, Liv. 11, ch. V, § 21.

(2). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. V, § 21.

(3). P. MARTINE, Liv. VI, p. 163.

CHAPITRE TREIZIÈME.**Recrudescence de la Persécution.****Missions aux diocèses de Chartres et d'Évreux.****(1 6 4 7).**

Mort de M. d'Angennes: son caractère, ses dernière préoccupations à l'égard de Notre-Dame-de-Charité. - Recrudescence de la persécution contre le Serviteur de Dieu: lettre de M. de Renty calme et constance du P. Eudes; son refus d'aller en Bourgogne. - Mission de Nogent-le-Rotrou: M. Lescot, évêque de Chartres, ses préventions heureusement dissipées. - Mission de Fouqueville: lettre du P. Eudes au P. Mannoury; voyage à Gaillon et requête à M. de Harlay, archevêque de Rouen, le séminaire de Caen institut de la province de Normandie. - Nomination de M. Molé, son hostilité contre le P. Eudes. - Mission de la Ferté-Vidame: lettre du P. Eudes au P. Mannoury; faveur de M. Lescot; maladie et guérison miraculeuse du P. Eudes; lettre de M. de Renty. - Départ pour la Bourgogne.

Après un épiscopat de quarante et un ans, dont nous avons raconté la sainte fécondité(1), le Vénérable M. d'Angennes avait payé, son tribut à la nature. Attaqué dans son prieuré des Moutiers du mal qui devait l'emporter, il s'était disposé à la mort par la pieuse réception des derniers sacrements. Puis, le 16 mai 1647, il s'était doucement éteint, à l'âge d'environ soixante-treize ans, et son corps avait été porté à Maintenon dans le tombeau de ses ancêtres

(1) Cf. T. 1, ch. xii, pp. 296-297.

(2). Ce tombeau se trouvait dans l'église collégiale, de leur fondation.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

284 -

«Ce prélat», dit Hermant, « avait beaucoup de douceur et se faisait aimer par les manières honnêtes et caressantes dont il recevait le monde. Mais il n'avait pas moins de fermeté, quand il s'agissait de soutenir les droits de sa dignité et de se remettre en possession des biens qu'on avait usurpés à son Église. Libéral envers les pauvres et les personnes maltraitées de la fortune, il avait toujours dans sa maison plusieurs jeunes gens de qualité que leurs parents ne pouvaient élever selon leur naissance, quoiqu'ils ne lui rendissent aucun service. La dépense qu'il faisait pour ces jeunes gentilshommes était cause que sa table, ni ses ameublements, n'étaient magnifiques, ce qui n'est pas à blâmer dans un évêque, lorsque cette épargne va à soulager les malheureux. Il eût été à souhaiter qu'il eût fait plus de résidence dans son diocèse; car il passait plus de la moitié de l'année dans son prieuré des Moutiers au Perche. Mais il n'abandonna pas pour cela son troupeau; il eut soin de le pourvoir de grands-vicaires, dont quelques-uns se sont acquis une grande réputation par leur mérite et leur piété

Jusqu'aux derniers jours de sa vie, cet excellent prélat s'était préoccupé du bien de son diocèse et des oeuvres qu'il y avait fondées. Nous en avons une preuve dans l'acte qu'il préparait en faveur de la maison de Notre-Dame-de-Charité, et dont sa mort arrêta l'exécution.

Vu la difficulté qu'il rencontrait à faire approuver à Rome cet institut, le P. Eudes avait consulté quatre célèbres docteurs de l'Université de Paris, pour savoir si l'évêque diocésain ne pourrait le recevoir, avant l'approbation du Saint-Siège, et s'il ne pourrait permettre aux religieuses d'y prononcer les trois vœux ordinaires de religion et d'y en ajouter un quatrième de charité et d'instruction à l'égard des femmes et filles qui chercheraient à sortir du vice ou de l'hérésie, lequel serait simple. Les raisons suivantes lui paraissaient militer en faveur de cette solution :

1e L'Ordre de saint Augustin que ces religieuses se proposaient d'embrasser était autorisé du Saint-Siège;

(1). HERMANT, Histoire dit diocèse de Bayeux, T. 1, p. 496 et suivantes.

DERNIÈRES PRÉOCCUPATIONS DE M. D'ANGENNES.

285 -

2e Il n'était pas besoin de nouvelles constitutions pour cette communauté, puisqu'on avait dessein de lui donner celles de la Visitation, déjà approuvées à Rome; on y ajouterait seulement quelques articles relatifs au gouvernement des pénitentes:

3e Ce n'était point un emploi, ni même, à proprement parler, un institut nouveau dans l'Eglise, puisqu'il y avait déjà, à Paris et ailleurs, plusieurs maisons établies pour la même fin.

Les docteurs écrivirent leur réponse au bas de la lettre de consultation. Elle portait que « le dit établissement pouvait être reçu par l'Ordinaire du lieu, en la manière et aux conditions ci-dessus énoncées, sans qu'il fût besoin avant de bulles ou de brefs pontificaux. »

Dès qu'il eut en main cette décision, le P. Eudes se hâta de la communiquer à M. d'Angennes, qui était à son prieuré des Moutiers, en le priant d'accorder des lettres d'établissement. Le prélat, atteint déjà du mal dont il mourut quelques semaines après, ne pouvait, sans grande fatigue, les libeller lui-même; il en écrivit en ces termes, le 11 avril, à M. de Bernesq, son grand-vicaire:

« MONSIEUR,

« Le P. Eudes est venu ici me trouver pour l'établissement de la maison du Refuge. J'ai fait voir toutes les pièces qu'il a, à savoir: la première requête que ces filles m'avaient présentée, avec mon ordonnance; les lettres du Roi; les consentements de la ville, avec l'avis des quatre docteurs de Paris. A tout cela on ne trouve rien à redire, ni de difficultés pourquoi on puisse différer de leur donner des lettres d'établissement.

« Mais, parce que je me suis trouvé un peu mal, j'ai été bien aise de n'entendre point parler d'affaires présentement. C'est pourquoi je vous écris celle-ci, afin que vous fassiez à ce sujet toutes les choses qu'il faut, comme si c'était moi-même, et que vous donniez les dites lettres d'établissement à ces mêmes filles, après que vous aurez vu celles qu'elles

286 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

ont du roi, de la ville et des docteurs; parce que, si vous y trouvez quelque chose qui vous fasse peine, il faudra avoir recours au remède.

« Je leur ai promis que, si toutes leurs lettres sont dans votre approbation, et que néanmoins vous ne vouliez pas les établir, qu'elles m'envoient ici un homme avec votre réponse, duquel je paierai la dépense, et que je ferai leurs affaires.

« Vous me ferez plaisir de me libérer et de continuer vos soins pour elles, je vous en supplie, et de croire que je suis, Monsieur, votre très affectionné confrère et serviteur,
« Jacques D'ANGENNES.

M. de Bernesq dressa aussitôt des lettres d'institution, « dont on conserve encore le plan dans notre monastère »(1), dit l'annaliste de Notre-Dame-de-Charité. Mais la maladie de M. d'Angennes s'aggrava à un tel point, qu'on ne le trouva pas en état de les signer; et le bon prélat mourut, sans avoir consommé cette

œuvre qui lui tenait tant au cœur

La présence de M. d'Angennes et le constant appui qu'il accordait au P. Eudes avaient été jusque-là, dit le P. Martine, « comme une forte digue qui avait arrêté les vagues et l'impétuosité du torrent d'attaques et d'oppositions (2) », par lequel on s'efforçait de ruiner son oeuvre. Cette digue étant rompue, la fureur de ses adversaires se déchaîna contre lui avec une incroyable violence. « Ils étaient les maîtres, pensaient-ils, et, cette fois, c'en était fait de la congrégation nouvelle et du séminaire de Caen. » Assurément, sans une protection spéciale de la divine Providence, ils seraient venus à bout de leur funeste dessein.

Il commencèrent par s'adresser au chapitre de Bayeux. Ils y comptaient beaucoup d'amis, et pouvaient espérer que,

(1). Annales de Notre-Dame-de-Charité, année 1647. - P. MARTINE, Liv. VI, pp. 153-154.

(2). P. MARTINE, p.203.

VIOLENTE PERSÉCUTION CONTRE LE P. EUDES.

287 -

pendant la vacance du siège, les officiers de ce Chapitre partageraient aisément leurs passions. Effectivement quelques-uns s'y montrèrent assez disposés. Mais, comme on ignorait quel serait le successeur de M. d'Angennes, on n'osa rien entreprendre. Le Chapitre se contenta de retirer au P. Eudes les pouvoirs qu'il avait reçus, et de lui défendre de travailler dans le diocèse.

C'était une forte satisfaction donnée à ses adversaires; elle ne leur suffit pas. Ils s'acharnèrent sur leur victime, rééditant leurs anciennes calomnies et y en ajoutant de nouvelles, publiant de misérables libelles pour achever de détruire sa réputation, ou, du moins, pour prévenir contre sa personne le nouvel évêque, lorsqu'il serait nommé.

Tel fut le débordement de haines et de persécutions qui assaillit le Serviteur de Dieu, que M. de Renty, redoutant qu'il ne s'abandonnât au découragement, lui écrivit pour le reconforter et le soutenir :

«Je vous avoue», lui disait-il, «que j'ai été touché, lorsque j'ai appris combien de tempêtes et d'instantes poursuites vous avez eues à supporter. Je ne sais pas pourquoi on s'alarme tant, ni ce que vous avez fait contre l'Evangile! Il n'y a toutefois que cela à condamner. Je crois que l'on aura de la peine à vous faire ce reproche au sujet de votre dessein. Mais je ne m'étonne nullement de toutes ces traverses; il suffit que vous êtes à Jésus-Christ et que vous désirez le suivre, pour s'attendre que la contradiction vous est due pendant les jours de votre chair. Soyez seulement fidèle à vous confier à Notre-Seigneur, et prenez garde que le battement du dehors ne mette du trouble et de l'obscurité dans la lumière qui vous a éclairé et pressé de sortir. Je supplie notre grand Dieu de vous délivrer du procès du raisonnement humain qui souvent, en ces matières, multiplie à l'infini; vous assurant que si vous ne l'écoutez point, il se manifestera à vous, je veux dire qu'il vous consolera et fortifiera en foi, sur votre appel, et en expérience des dons du Saint-Esprit. »

Ainsi ce grand chrétien, devant la violence de la tempête, en était venu à craindre que le P. Eudes fût pris de

288 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

doute sur l'opportunité de sa sortie de l'Oratoire, pour fonder une congrégation nouvelle. Mais le P. Eudes n'avait pas besoin qu'on relevât son courage. Persuadé que ni les hommes, ni même les démons, ne pourraient lui nuire, ni empêcher l'accomplissement de la Volonté divine, il n'avait rien perdu de sa confiance et de sa tranquillité. Dans les persécutions, dans les calomnies, dans les mauvais traitements de

ses ennemis, il ne voyait que cette adorable et tout aimable Volonté; aussi les acceptait-il avec reconnaissance et avec amour comme des dons de sa paternelle bonté, comme des marques de son infinie dilection. « C'était pour son propre bien », disait-il, « que Dieu le frappait ainsi: il voulait le purifier de plus en plus, il voulait le défendre des séductions de l'orgueil, auxquelles l'exposaient les applaudissements des hommes dans ses missions. C'était, en même temps, pour le plus grand avantage d'autres contrées, à qui il irait procurer les grâces extraordinaires que le ciel déversait sur ses travaux apostoliques et ceux de ses confrères et dont elles avaient tant besoin(1). »

N'ayant plus la faculté de travailler au salut des âmes dans le diocèse de Bayeux, le P. Eudes résolut d'aller exercer ailleurs son apostolat. C'était prudence de sa part: il évitait ainsi les ennuis d'une situation qui pouvait se prolonger avec la vacance du siège; il enlevait à ses adversaires l'occasion d'épier ses paroles et ses actes, pour les interpréter à son désavantage, il donnait à ses confrères des occupations bien propres à les défendre du découragement et de la tristesse, au milieu d'une tempête, dont peut-être ils ne sentaient encore que les premiers coups. Car qui pouvait assurer que le futur successeur de M. d'Angennes, (1). Sur cela et sur ce qui précède, Cf. P.MARTINE, Liv, 111, pp. 203-204.

RAPPEL DE LA MÈRE PATIN A LA VISITATION.

289 -

circonvenu par la flatterie et par le mensonge, n'ajouterait pas à leurs épreuves?

M. de Renty pressait le P. Eudes de retourner en Bourgogne, où les besoins des peuples étaient si grands. Mais le Serviteur de Dieu avait peine à se déterminer à ce lointain voyage. Il croyait sage, dans les circonstances présentes, de peu s'éloigner du diocèse de Bayeux, afin de surveiller les événements qui pourraient s'y produire (1). Puis un changement allait s'opérer dans le gouvernement de Notre-Dame-de-Charité, qui pouvait compromettre son existence, si la vigilance paternelle de son fondateur venait à lui faire défaut. Les religieuses de la Visitation, forcées de procéder à l'élection d'une nouvelle supérieure, songeaient à porter leur choix sur la Mère Patin, qu'elles avaient seulement prêtée pour organiser cet institut naissant. Elles connaissaient trop le mérite, le talent, la piété de cette excellente supérieure, pour consentir à se priver plus longtemps du bienfait de son administration. D'autre part, la pensée de la savoir exposée aux difficultés et aux contradictions d'un établissement si traversé à son début les remplissait d'une profonde douleur.

La Mère Patin fut effectivement choisie à l'unanimité, le 30 mai, en la fête de l'Ascension, pour gouverner la Visitation de Caen. Se voyant élue conformément aux Règles, elle crut devoir accepter la charge que la volonté de ses sœurs lui imposait. Peut-être aussi ne fut-elle pas fâchée de sortir, par cette porte honorable, d'un poste où elle avait tant souffert, et où vraisemblablement elle devait encore tant avoir à souffrir. La nature parle même chez les âmes héroïques.

La perte d'une supérieure si habile et si vertueuse,
(1) P. MARTINE, Liv. 111, pp. 204-205.

290 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

vénérée et aimée de toutes comme une mère, ne pouvait que jeter la communauté de Notre-Dame-de-Charité dans la désolation. Qu'allait-elle devenir, ainsi privée de celle qui avait été sa providence et son modèle? Sans doute, en la quittant, la Mère Patin ne la laisserait pas sans chef et sans guide. Mais la nouvelle supérieure aurait-elle les mêmes talents administratifs? Aurait-elle au même degré l'art de se concilier les cœurs? Il était permis d'en douter, et ce seul doute éveillait les craintes(1).

Le P. Eudes s'était posé les mêmes questions, dès qu'il avait été averti des intentions des Visitandines. Aussi, tout en confiant à Dieu le sort d'une maison qu'il n'avait érigée que pour sa gloire, voulait-il être à portée d'en suivre les vicissitudes, et, s'il y avait lieu, d'intervenir au moment opportun. Voilà pourquoi encore, plutôt que d'aller en Bourgogne, il prit le parti de donner quelques missions dans des pays plus rapprochés, et où il n'y avait pas moins de bien à faire.

La première de ces missions se fit à Nogent-le-Rotrou au diocèse de Chartres, durant le mois de juin et la première quinzaine de juillet. Nogent-le-Rotrou est une ville située sur les bords de l'Huisne, dans une vallée riante et entourée de coteaux gracieux. Sur le flanc escarpé de l'un de ces coteaux s'élève et le domine un château gothique, ancienne demeure de Sully.

Il possédait alors une collégiale, trois paroisses, un couvent de capucins, un prieuré de bénédictins, une communauté d'ursulines, un hôtel-Dieu. Il ne manquait donc pas d'importance.

Le baron de Renty, qui avait procuré cette mission,

(1). P. MARTINE, LIV. VI, P. 455.

(2). Nogent-le-Rotrou, sous-préfecture de l'Eure-et-Loir, 6,861 habitants.

MISSION DE NOGENT- LE- ROTROU

291 -

se chargea d'aller lui-même demander à l'évêque les pouvoirs nécessaires. Ils lui furent accordés très amples. Ce prélat était M. Lescot, docteur et professeur de Sorbonne, que Richelieu avait désigné pour cet évêché en 1642 (1), comme un homme très propre à l'exécution des grands desseins dont nous avons parlé(2). Il n'avait pas trompé l'attente de ce grand ministre, et, depuis 1643, époque de son arrivée dans le diocèse de Chartres, il avait fait preuve du zèle le plus éclairé et le plus actif, travaillant à la sanctification de son peuple, établissant des communautés religieuses dans les diverses villes de sa dépendance, restaurant la discipline ecclésiastique, réveillant et fortifiant de toutes parts la foi et la piété(3).

Si le P. Eudes ne s'adressa pas directement à lui, c'est qu'il le savait fort prévenu contre sa personne. Mais M. de Renty, dont ce prélat connaissait le mérite, eût tôt fait de dissiper ses préjugés; il les dissipa même si bien, que M. Lescot, qui savait d'expérience le grand talent déployé par le Serviteur de Dieu dans les conférences ecclésiastiques,- il l'avait entendu sans doute à Saint-Magloire - pria son archidiacre d'en obtenir quelques-unes durant la mission pour les prêtres de la contrée. Bien plus, afin de pouvoir y assister lui-même quelquefois, chemin faisant, il dirigea ses visites des pastorales de ce côté.

Le P. Eudes accéda volontiers au désir du prélat. N'était-ce pas d'ailleurs sa coutume d'assembler chaque semaine les ecclésiastiques, afin de les instruire de leurs obligations?

Ces conférences, notre saint apôtre les fit à son ordinaire, mais avec tant de force et d'onction, que tous ceux qui eurent le bonheur d'y assister en furent tout pénétrés

(1). Il fut nommé par Louis XIII en 1643.

(2). Cf. T. 1, ch. XVIII, pp. 457-458.

(3). P. COSTIL, Annales, T. I, Liv. 11, ch, V1, § 31.

292 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

de dévotion et remplis d'un zèle ardent pour le fidèle accomplissement des devoirs de leur charge. M. Lescot put être présent à quelques-unes, et il s'en déclara fort satisfait. Il ne l'était pas moins des grands fruits produits par la mission parmi ses diocésains, et il en témoignait hautement à tous son contentement. Aussi, à partir de là, changea-t-il entièrement d'opinion et de sentiments à l'égard du P. Eudes: il lui accorda avec

empressement de travailler dans son diocèse et l'assurance de sa gratitude et de son dévouement

De Nogent-le-Rotrou, les missionnaires se rendirent à Fouqueville(1), paroisse de l'élection du Pont-de l'Arche au diocèse d'Evreux, près du Bec-Thomas (2). Cette mission fut procurée et défrayée Mme de Bec-Thomas, qui épousa plus tard M. de la Porte, conseiller au Parlement de Rouen, et que nous retrouverons plus loin(3). « Elle se fit », dit le P. Costil, et le P. Montigny confirme son dire, « sous les ordres de M. du Perron, neveu du fameux cardinal du Perron, nommé à cette prélature depuis un an (4). » Elle ne fut ni moins fervente, ni moins fructueuse que la précédente. Témoin cette lettre que le P. Eudes écrivit, le 24 juillet, au P. Mannoury qui se trouvait alors à Paris:

« Nous voici au Bec-Thomas, où il y a grande affluence de peuple, et où la mission est extraordinairement nécessaire. La désolation fut grande en partant de Nogent-le-Rotrou pour venir ici. Je n'avais encore rien vu de semblable, - il s'agit de l'affliction du peuple au départ des missionnaires. - Ainsi prenons courage, très cher Frère, tant plus il y a de croix dans les affaires, tant plus les bénédictions y sont abondantes. »

(1). P. MARTINE, Liv. 111, p.243.

(2). Fouqueville, canton d'Amfréville-la-Campagne, à 120 kil. de Louviers, Eure, 500 habitants.

(3). Le Bec-Thomas, id., 300 habitants.

(4) P. MARTINE, LIV. 111, P. 244 - Cf. Ch. XXII.

(5). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 312, - P. DE MONTIGNY, Liv. v, p. 359.

DÉMARCHE AUPRÈS DE M. DE HARLAY.

293 -

De cette lettre on est en droit d'inférer qu'à son retour de Rome, le P. Mannoury était resté dans la capitale. Le P. Eudes, à qui sa confiance en Dieu ne faisait négliger aucune des règles de la prudence chrétienne, l'avait prié d'y séjourner, jusqu'à ce qu'il en décidât autrement. Il lui importait, en effet, dans la situation critique où il se trouvait ainsi que sa congrégation, de consulter les amis qu'il avait dans Paris, d'user de leur influence pour déjouer les projets de ses ennemis, enfin de tâcher de connaître le nom du futur évêque de Bayeux, afin d'aller le saluer au plus tôt. De ce soin, il était certes difficile qu'il se chargeât lui-même; sa présence était nécessaire aux travaux qu'il entreprenait dans un nouveau diocèse; et le savoir à Paris n'eût fait qu'exciter davantage ses adversaires, en les portant à calomnier ses intentions. Il le confia donc à celui de ses enfants, qu'il savait le plus propre à s'en acquitter avec tact et discrétion, et dont la présence serait moins remarquée.

Pour lui, ne perdant point de vue la défense et l'affermissement de sa société, il résolut d'utiliser son séjour à Fouqueville pour tenter une démarche près du métropolitain de Normandie. Ce métropolitain était toujours M. de Harlay, qui, en 1642, l'avait appelé à Saint-Ouen de Rouen, et déclaré chef des Missions de sa Province. Ce prélat avait-il changé de dispositions à son égard, comme l'insinuaient ses ennemis, en colportant de tous côtés une prétendue lettre de lui (1), ou bien l'avait-il toujours en

(1). « La surprise qu'il avait faite à M. de Bayeux, en obtenant sous son nom des lettres-patentes, faisait craindre à M. l'archevêque de Rouen, François de Harlay, qu'il ne lui en fit une pareille auprès de M. le chancelier, à la faveur de quelques certificats honorables qu'il lui avait donnés dans une mission qu'il avait faite dans son diocèse, étant encore des nôtres. Il écrivit donc à ce magistrat du 25 avril 1645: « Je suis obligé, de vous donner avis que le P. Eudes nouvellement séparé de l'Oratoire ne se peut prévaloir des éloges et commissions que l'avantage de cette compagnie lui donnait, tira de moi en la mission de Rue(?) par reconnaissance du service qu'elle rend à mon Église. Les armes de l'union ne peuvent servir à la désunion, et ce qui est bon dans un temps ne peut passer à conséquence dans un autre. Le dessein que j'avais que cette congrégation hiérarchique entreprit nos séminaires projetés en notre concile provincial, et que je lui avais communiqué, ne le peut autoriser maintenant à leur préjudice, puisque depuis cela je n'ai point entendu parler de lui, et que les Pères de l'Oratoire ont les deux premières places de l'école épiscopale que j'ai rétablie, entre les principaux chefs de l'ancienne discipline, et mise dans le palais archiépiscopal.

C'est de quoi j'ai cru devoir prévenir votre piété et seconder votre zèle. » P. BATTEREL, Mémoires domestiques, T. 11, pp. 245-246.

294 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

grande estime? C'était un point qu'il convenait d'éclaircir, et on ne pouvait le mieux faire qu'en lui adressant une requête en faveur du séminaire de Caen. Le P. Eudes se rendit donc à son château de Gaillon (1), sa résidence habituelle, qui était assez proche de Fouqueville. Il y fut très favorablement accueilli et écouté. Si le prélat avait tout d'abord épousé la querelle des Oratoriens, il n'avait pas tardé à voir clair dans leurs menées, et les explications du Serviteur de Dieu, dans cette entrevue, achevèrent en lui ce que ses réflexions personnelles avaient commencé.

D'ailleurs, la requête du P. Eudes, rédigée avec clarté et précision, eût suffi à le convaincre de la droiture de ses intentions et de la légitimité de son entreprise. La voici.

« A Monseigneur l'illustrissime et Révérendissime, Archevêque de Rouen,
Primat de Normandie.

« Remontrent humblement ceux du séminaire de la ville de Caen, institué par l'ordonnance et sous la direction et pleine puissance de Monseigneur l'Evêque de Bayeux, l'un de vos suffragants, par patentes de 1644, du 14 janvier, que, depuis quelque temps, il aurait plu à Dieu de susciter un des prêtres de l'Oratoire, vu que leur institut est de suivre librement tous les desseins de l'Eglise et de s'adonner, où bon leur semble, à telle oeuvre de piété et service de l'Eglise, qu'ils veulent choisir, soit dedans, soit au dehors de la Congrégation lequel, ayant

(1). Gaillon, chef-lieu de canton (Eure), arrondissement de Louviers. Le château de Gaillon avait été construit par le cardinal Georges D'Ambroise, de 1502 -à 1509.

REQUÊTE À M. DE HARLAY

295 -

considéré la nécessité de l'Eglise, et l'extrême besoin qu'elle a de séminaires de jeunes ecclésiastiques, pour élever comme de nouveaux plants pour repeupler l'ordre qui doit conduire les peuples, et l'instance qu'en fait le dernier Concile de Votre Province, se serait dévoué, de supérieur de l'Oratoire qu'il était en la ville de Caen, et détaché de toute autre occupation, pour se donner entièrement, avec quelques autres ecclésiastiques qu'il s'est associés, à une si sainte œuvre, qui est l'œuvre de l'Eglise et l'institut épiscopal; lequel multiplié peut non seulement commencer de mettre en exécution ce saint décret que Nosseigneurs les Prélats ont tant de peine de mettre en pratique par les difficultés qui s'y rencontrent et les misères des temps, mais même de rendre avec usure à la Congrégation de l'Oratoire ce qu'elle a contribué à ce bien, par une personne des leurs, en leur fournissant divers ecclésiastiques qui se formeront avec eux; et, comme il y a deux parties dans l'établissement des séminaires ecclésiastiques, l'une d'un collège pour enseigner la jeunesse, l'autre des exercices et instructions cléricales et pratique des dites fonctions dans l'emploi des missions, Nosseigneurs les Prélats ayant maintenant assez de commodité des collèges, et Vous, Monseigneur, ayant établi l'école épiscopale dans Votre métropole, les susdits prêtres du séminaire croient satisfaire suffisamment au surplus, en vous priant de confirmer cet institut provincial et d'agrée que l'hiver ils vaquent aux exercices, et l'été aux missions, afin qu'en une même année ils montrent la théorie et la pratique, outre les services continuels qu'ils rendent aux paroisses sous Messieurs les curés; et s'offrent, de plus, à desservir aux déports (1), en l'année que Nosseigneurs les Evêques se sont réservée en cette Province, à toute mutation de curés, pour marque de leur dispensation et disposition primitives; et, afin qu'on ne puisse calomnier la bonne intention des suppliants, ils protestent, devant Votre autorité primatiale et croix archiépiscopale, non seulement de ne vouloir jamais faire institut à part de celui de Vos dits séminaires, ni reconnaître jamais autres supérieurs que Nosseigneurs les Evêques, mais aussi de faire tout ce qu'ils ordonneront, et de ne faire que ce qui leur plaira d'ordonner.

« JEAN, EUDES, Supérieur du dit séminaire. »

Ainsi le P. Eudes dissipait en quelques traits de plume

(1). Les évêques se réservaient une partie des revenus d'un bénéfice vacant; c'est ce qu'on appelait déports. Les Prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie s'offraient donc pour desservir les cures durant cette vacance.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

296 -

les accusations de ses adversaires et se protégeait contre les coups qui pourraient lui être portés du côté de Caen et de Bayeux. S'il était sorti de l'Oratoire, c'était dans sa pleine liberté, pour obéir à Dieu, sous la direction de son évêque; il n'avait eu en vue que le bien de l'Eglise dans l'exécution d'un projet, jusqu'alors empêchée par des difficultés insurmontables. Il distinguait entre les grands et les petits séminaires, et déclarait ne vouloir s'occuper que de ceux-là, vu la commodité que les écoliers avaient de s'instruire dans les collèges ou dans les écoles épiscopales. Il vaquerait l'hiver à la formation des clercs, et l'été à la sanctification du peuple; encore ces missions serviraient-elles à l'instruction des ecclésiastiques, qui, dans la compagnie des missionnaires, y apprendraient à appliquer les leçons reçues au séminaire. Enfin la Congrégation, placée sous l'entière dépendance des évêques et reconnue comme un Institut Provincial, s'engageait à n'avoir jamais d'autre but.

M. de Harlay s'empressa d'approuver une requête si canonique, conçue en des termes si sages. Il écrivit donc au bas :

« Soit fait ainsi qu'il est requis, et enregistré en Notre Cour et en toutes celles de Nos religiosissimes confrères et comprovinciaux pour approbation et confirmation canoniques, et incorporation dans l'ordre de Nos séminaires et protection due à une submission singulière.

« Donné en Notre audience archiépiscopale, en Notre château archiépiscopal de Gaillon, ce 23 juillet 1647.

« FRANÇOIS, archevêque de Rouen. »

Outre cette approbation, qui donnait droit au séminaire de Caen de recevoir des ecclésiastiques de toute la province de Normandie (1), le Prêlat assura le P. Eudes, en le quittant, de sa bienveillance et de son désir de lui être utile, en

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 33, p. 286.

NOMINATION DE M. MOLÉ À L'ÉVÊCHÉ DE BAYEUX.

297 -

toute occasion. Il l'engagea même à s'adresser à lui pour toutes les affaires de sa congrégation, qu'il s'agit des missions ou bien des séminaires.

A peine la mission de Fouqueville fut-elle achevée, que le P. Eudes partit en toute diligence pour Paris. Le P. Mannoury lui avait récemment annoncé la nomination du nouvel évêque de Bayeux. L'élu était M. Edouard Molé.

« Edouard Molé, dit Hermant, était d'une famille illustre dans la robe et qui a rendu de grands services à l'Etat (1). La nature ne l'avait pas favorisé de ses grâces du côté du corps, mais en récompense elle lui avait donné un bel esprit. Quand son tempérament se fut un peu fortifié, on le mit en pension dans le collège de Clermont, et, ayant pris le parti de l'Eglise, le roi lui donna la trésorerie de la Sainte Chapelle,

et, la même année, après la mort de M. d'Angennes, il fut nommé évêque de Bayeux »

Sa nomination, il la devait à Mazarin, qui tenait à se concilier les bonnes grâces de son père, le célèbre président Molé, magistrat intègre, épris de vérité et de justice, craignant Dieu plus que les hommes, mais ami du P. de Bérulle et de Saint-Cyran, et gallican déclaré. Si le fils avait hérité de l'esprit du père, le P. Eudes avait beaucoup à craindre pour sa congrégation, et la prudence lui conseillait de ne rien négliger pour gagner la bienveillance du nouveau Prélat.

Il eut beau faire diligence, ses ennemis l'avaient devancé: ils s'étaient déjà insinués dans l'esprit et la faveur de M. Molé, quand il arriva. Il le trouva même si fâcheusement prévenu contre sa personne et contre ses associés, que ses protestations de respect, de soumission et de dévouement furent plus que froidement accueillies. Il ne pouvait s'y

(1). Elle tirait son origine de Troyes en Champagne.

(2) HERMANT, Histoire du diocèse de Bayeux, T. 1.

298 -

LE VÉNÉRABLE JEAN JEODES.

méprendre: une pareille réception ne présageait rien de bon pour l'avenir.

Néanmoins le Serviteur de Dieu ne perdit point courage. Il prolongea son séjour à Paris, dans l'espoir d'arriver par quelque moyen à modifier les mauvaises dispositions du prélat à son égard. Il essaya de le rencontrer, afin de s'expliquer et de lui offrir ses services; il n'y parvint qu'avec peine, eu encore n'essuya-t-il que des rebuts et de mauvais traitements. A plusieurs reprises, il employa des amis puissants pour tâcher de le fléchir; ce fut en vain. Ses adversaires multiplièrent leurs démarches auprès de M. Molé; ils le circonvinrent si habilement et par tant de personnes, ils le confirmèrent si fortement dans ses premières préventions, qu'il ne fut jamais possible dans la suite de le faire changer de sentiment.

Voyant qu'il y perdait sa peine, le P. Eudes s'en remit de cette affaire à la divine Providence. Mais, puisqu'il y avait tant à redouter à Bayeux, n'était-il pas urgent de faire approuver le séminaire de Caen par le Saint-Siège, et s'il était possible, la Congrégation? Ne l'était-il pas également d'obtenir les pouvoirs apostoliques et la confirmation de l'institut de Notre-Dame-de-Charité? Il fut donc résolu, entre lui et le P. Mannoury, qu'une troisième démarche serait tentée auprès de la cour de Rome. La Congrégation de Jésus et Marie était désormais avantageusement connue dans la grande ville, elle y comptait même plusieurs hauts personnages dévoués à ses intérêts; les chances de succès paraissaient plus sérieuses. Le P. Eudes eut alors la pensée d'aller en personne poursuivre cette affaire, et l'on comprend que cette pensée l'ait séduit. Voir Rome, saluer Pierre toujours vivant dans son successeur, prier sur les tombeaux des martyrs, visiter les pieux sanctuaires de la ville immortelle: il y avait, en tout cela, de puissants attraits

MISSION DE LA FERTÉ-VIDAME.

299 -

pour une âme si profondément religieuse, si inviolablement catholique. Et puis, plus qu'aucun autre, il avait autorité pour traiter des intérêts de sa société. Il chargea donc le P. Mannoury d'aller solliciter du Nonce, s'il n'y alla lui-même, une lettre de recommandation. Après quoi, laissant au même Père le soin de tout préparer pour le voyage, il se hâta de gagner la Ferté-Vidame, où ses missionnaires l'attendaient pour l'ouverture d'une mission, demandée et défrayée par le duc de Saint-Simon(1).

Si les nouvelles qu'il leur apporta de Paris les contristèrent, elles ne purent leur enlever toute confiance dans l'avenir. N'avaient-ils pas, depuis un an, deux protecteurs dévoués sur les sièges de Lisieux et de Coutances, Léonor de Matignon et Claude Auvry? Dans ces deux diocèses, un appui et un refuge leur étaient assurés, en même temps qu'un large champ d'exercice à leur zèle.

La Ferté-Vidame est un bourg du Perche, au diocèse de Chartres (2). M. Lescot voulut présider la cérémonie d'ouverture; et, comme il avait fixé ses visites pastorales dans cette partie de son territoire, il put assister à un plus grand nombre de réunions qu'à Nogent-le-Rotrou.

Si nous voulons, savoir les grands biens opérés par cette mission et les bénédictions extraordinaires dont Dieu la combla, écoutons le récit abrégé qu'en fit le P. Eudes au P. Mannoury.

« Nous avons été neuf semaines à cette mission, et j'y ai été cinq semaines sans rien faire; j'ai été guéri par notre Mère Admirable. Je fis le dernier sermon de la mission, et je me porte bien, Dieu merci! Dieu

(1). Sans doute, Léonor Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer.

(2). La Ferté-Vidame, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Dreux, Eure-et-Loir, 939 habitants.

300 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

a donné de grandes bénédictions à cette mission trop longues à écrire... M. de Chartres en a été très satisfait. Il a assisté plusieurs fois aux exercices; il a lui-même prêché et a eu la bonté de nous louer et de nous honorer de son approbation en chaire; il a été tellement content, qu'il m'a offert tous les avents, carêmes et missions de son diocèse. M. le duc de Saint-Simon est aussi très content. »

Le P. Eudes vient de nous le dire, il avait été gravement malade pendant cette mission, et miraculeusement guéri.

Il se dépensait, en effet, depuis environ trois semaines, à la sanctification des âmes, avec un zèle qui ne connaissait ni repos ni trêve, lorsqu'il tomba tout à coup de fatigue et d'épuisement. En proie à une fièvre continue, il fut, dès les premiers jours, en grave péril de mort. En vain les plus habiles médecins lui prescrivirent-ils tout ce que leur art put leur suggérer, le mal ne fit qu'empirer, et bientôt l'on redouta un dénouement fatal. La désolation régnait parmi le peuple; les missionnaires étaient dans d'indicibles angoisses. Le pieux malade, craignant que la violence de la fièvre ne l'empêchât, de recevoir les sacrements avec une entière connaissance, demanda le Saint-Viatique; et telles furent, durant cette cérémonie, sa religion, sa foi, sa piété, qu'elles arrachèrent des larmes à tous les assistants.

Après avoir communié, il ferma les yeux aux choses de la terre pour ne plus s'occuper que des choses de l'éternité, attendant avec bonheur le moment de sa délivrance, après lequel il soupirait depuis si longtemps. Dans cet état, il repassait en esprit - car, malgré l'intensité du mal, il n'avait, par une grâce de Dieu, cessé de jouir de sa pleine raison - il repassait donc en lui-même, avec toute la reconnaissance dont il était capable, les faveurs sans nombre dont la divine Bonté l'avait prévenu, le soin paternel avec lequel elle l'avait toujours conduit et défendu

MALADIE ET GUÉRISON DU P. EUDES.

301 -

de tant et de si redoutables ennemis, et cet agréable souvenir lui procurait une paix et une joie indicibles. Soudain les sollicitations de M. de Renty lui reviennent à la mémoire, et les besoins des peuples de la Bourgogne lui apparaissent si pressants, qu'il en est vivement touché. Cédant alors à une inspiration intérieure, il fait vœu d'aller au plus tôt évangéliser cette contrée, si la santé lui est rendue. En même temps, il prie la très sainte Vierge de recevoir elle-même ce vœu et de le présenter à son divin Fils, afin qu'il l'exauce, si tel est son bon plaisir. Admirable effet de cette consécration! Le malade s'endort sur-le-champ et repose d'un sommeil tranquille. A son réveil, toute fièvre a disparu, il peut prendre de la nourriture. Quelques jours suffirent pour lui rendre ses forces et le mettre en état de vaquer à ses pénibles fonctions.

Le Serviteur de Dieu n'hésita pas à attribuer sa guérison à la très sainte Vierge et aux prières ferventes qu'on lui avait adressées en sa faveur, surtout à celles de Marie des Vallées, qu'il avait prévenue de son mal. Regardant cette miraculeuse conséquence de son voeu comme un signe de la volonté du ciel, il résolut d'aller en Bourgogne, dès que la mission serait finie.

A la nouvelle du danger qu'il avait couru, de son prompt rétablissement, et du peu de soin qu'il prenait d'une santé si précieuse, M. de Renty, qui ne se trouvait pas alors à la Ferté-Vidame, lui avait écrit, en ces termes, pour l'inviter à plus de ménagements envers lui-même:

« Permettez-moi que je vous dise tout simplement qu'une de mes plus grandes appréhensions à votre égard est que vous ne preniez trop sur vous-même, et que, n'étant point assez retenu, vous vous rendiez inutile. L'ennemi trouve quelquefois, et pour l'ordinaire, ses avantages de cette sorte dans les sujets les mieux disposés. Vous n'êtes plus à vous, mais un homme à tout le monde, et qui est redevable, avec saint Paul, à tous

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

302 -

les hommes. Conservez-vous donc, non en vous conservant, mais en ne vous accablant pas de travaux et de fatigues. L'on me mande combien Dieu vous bénit: souffrez que, pour l'intérêt que j'y prends, je vous aie dit ceci en tout respect et humilité. »

Vaine remontrance! Convaincu que Dieu ne lui avait rendu la santé que pour l'employer plus généreusement encore à sa gloire et au salut des âmes, le P. Eudes ne se laissa arrêter, ni par les intempéries de la saison, ni par le mauvais état des chemins - on était, en effet, presque à la mi-novembre -, il se mit en marche aussitôt, et fit une bonne partie de la route à pied, sans en ressentir aucune incommodité: marque manifeste de la Volonté et de la protection divines (1).

(1). P. MARTINE, Liv. IV, pp. 247-251. - P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 312, pp. 278- 281. - Le P. DE MONTIGNY, T. 1, Liv. V, pp. 358-361. - Il est bon, ce semble, de fixer ici la chronologie de ce chapitre. M. d'Angennes meurt le 16 mai 1647. Le P. Eudes part pour Nogent-le-Rotrou, vers la fin de mai, et y passe tout le mois de juin et le commencement de juillet; il est à Fouqueville un peu après la mi-juillet, cela résulte de sa lettre du 21 au P. Mannoury, et il y reste la plus grande partie d'août. M. Molé est nommé, en août, à l'évêché de Bayeux, et le P. Eudes se rend à Paris sur la fin de ce mois. Il en repart pour la Ferté-Vidame, dans la première semaine de septembre, puisque cette mission dura neuf semaines, et que, d'après le P. Martine, elle se termina quelques jours avant la Saint-Martin, c'est-à-dire vers le 11 novembre. - Et qu'on n'objecte pas que le P. Mannoury partit pour Rome vers la Toussaint, et que la lettre que nous avons citée ci-dessus lui était adressée à Paris. Le P. Martine (Liv. VI, p. 156) dit seulement qu'il se trouva en état de se mettre en route vers la Toussaint, tant il fit diligence, et non qu'il partit. D'après une lettre du même Père (ibid., il espérait partir «jeudi matin ». Ce jeudi ne peut être le 31 octobre, veille de la Toussaint, mais plutôt le jeudi 7 novembre, la Toussaint, en 1647, tombant un vendredi. Il ne dut point en effet se mettre en chemin la veille de la fête. Partit-il le 7? Rien ne l'assure. En tout cas, il ne partit qu'autorisé par le P. Eudes. Quand arriva-t-il à Rome? Sans doute dans les premiers jours de décembre, puisqu'à son arrivée il tomba malade, qu'il eut la fièvre pendant trois semaines, et que, le 30, il écrivit au P. Eudes qu'il était hors de danger. Parti vers le 8 ou 9 novembre, il avait mis environ trois semaines à faire son voyage. C'était un excellent marcheur, et l'on peut être sûr qu'il n'avait point perdu son temps en route. Peut-être même, est-ce la fatigue, qui lui causa sa maladie.

CHAPITRE QUATORZIÈME.**Mission d'Autun.****(1 6 4 7 - 1 6 4 8) .**

Lettre du P. Eudes au P. Mannoury à Rome. - La ville d'Autun. - Relation authentique: Affluence, conversions, brûlement des tableaux et livres mauvais; pèlerinage à l'abbaye de Saint-Martin; restauration de l'Hôpital des Passants, création d'un Hôpital pour les mendiants et les malades, fermeture de la boucherie et des boutiques les dimanches et fêtes; les Valentins et répression de leurs désordres; départ des missionnaires. - Autres détails: bel exemple de conversion dans une famille, réforme de l'abbaye de Saint-Martin, changement de l'évêque et sa lettre au P. Eudes et à ses associés, deux faits merveilleux: l'ablation d'une dent de saint Lazare, guérison d'une religieuse bénédictine.

« Nous sommes arrivés », écrivait d'Autun le P. Eudes au P. Mannoury alors à Rome, le 12 décembre 1647, « nous sommes arrivés en bonne santé, le jour de saint André, grâce à Dieu, après avoir ressenti très palpablement, et chaque jour de notre voyage, l'assistance très particulière de Notre Seigneur et de sa très sainte Mère. Nous avons été reçus avec de grands témoignages d'affection du Seigneur Évêque, des prêtres, des magistrats et de tout le peuple. Nous sommes treize missionnaires, et nous serons bientôt vingt. Mais, si nous étions cent, ce ne serait pas encore assez; car notre bon Dieu verse sur notre mission des bénédictions extraordinaires. Je crois que nous serons ici environ deux mois, C'est-à-dire jusqu'à la Purification; puis nous irons donner huit ou quinze jours à Arnay-le-Duc, et de là à Beaune pour le Carême (1). »

En quittant la Ferté-Vidame, le Vénérable s'était donc rendu à Autun (2). M. de Renty lui avait demandé de

(1) P. MARTINE, Liv. IV, p. 261.

(2). Sous-préfecture de Saône-et-Loire, 10.415 habitants.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

commencer ses travaux en Bourgogne par cette ville épiscopale, et il s'était chargé de fournir à toute la dépense.

De la Ferté-Vidame à Autun, on comptait environ soixante-quinze lieues(1). Le P. Eudes avait franchi cette distance en un peu plus de quinze jours, et dans les conditions que nous avons dites au chapitre précédent. A ce seul titre, il avait déjà sujet de remercier Dieu. Mais il est évident, d'après sa lettre, que d'autres faveurs divines l'y excitaient encore, dont le détail n'est pas parvenu jusqu'à nous.

La ville d'Autun est bâtie dans un site pittoresque, sur la pente rapide d'une colline baignée par l'Arroux, à la jonction de trois montagnes qui bornent la vue. Elle comprenait alors huit paroisses, douze couvents d'hommes ou de femmes, dont trois avaient titre d'abbayes, plus une collégiale dotée de douze canonicats. Le Chapitre de la cathédrale se composait de dix dignitaires et de cinquante chanoines. Seigneur d'une partie de la ville, la justice se rendait en son nom chaque année pendant seize jours, à commencer de la veille de la fête de saint Lazare. Quant à l'évêque, il avait les qualités de président né et perpétuel des États de Bourgogne, de conseiller d'honneur du Parlement de Dijon et il était le seul évêque de France qui portât le Pallium.

C'était donc une ville illustre qu'Autun, sans parler de sa haute et glorieuse antiquité; et les missionnaires allaient avoir affaire à l'un des auditoires les plus choisis qu'ils eussent encore rencontrés,

à le considérer dans son élément supérieur. Ajoutons qu'ils allaient, par contre, avoir à combattre dans toutes les classes de la société les vices les plus abominables. Les biographes caractérisent d'un mot (1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 11, § 6.

RELATION: AFFLUENCE ET CONVERSIONS.

305 -

singulièrement expressif les iniquités de cette grande ville ils l'appellent « une vraie Sodome ».

Les exercices commencèrent, avec l'Avent, le 1er décembre, et ils se firent dans la cathédrale (1), dont les vastes proportions convenaient mieux pour recevoir la multitude de ceux qui voulaient y participer. La superbe décoration de son chœur en marbre rare ne pouvait d'ailleurs qu'ajouter à l'éclat des cérémonies. Dès le début, la lettre du P. Eudes en fait foi, on accourut de toutes parts avec un merveilleux empressement; on suivit les exercices, pendant toute leur durée, avec une admirable ferveur.

Le P. Costil nous a conservé le texte d'une relation authentique de cette mission (2), adressée au P. Eudes quelques semaines après son départ, et signée des membres les plus distingués du clergé, des officiers du roi, des magistrats de la ville, et de plus de cinquante des principaux habitants. C'est une bonne fortune qu'un pareil document, et nous n'hésitons pas à en faire profiter nos lecteurs. Ils y verront confirmés beaucoup de détails que nous avons donnés dans notre exposé des missions, et cela, par des témoins oculaires dont l'impartialité ne peut être objet de suspicion. La sincérité du récit nous est garantie par son naturel et sa simplicité.

« Durant les onze semaines que cette mission a duré, le P. Eudes prêchait, presque tous les jours, à une si grande affluence de peuple, que tout le monde disait n'avoir rien vu de semblable. On faisait aussi le catéchisme en plusieurs endroits, les prières du matin et du soir, et les conférences aux ecclésiastiques, aux nobles, aux officiers, aux magistrats, et aux femmes, en particulier. Dieu a donné une si grande vertu à sa divine Parole, et les effets opérés dans les cœurs endurcis sont si

(1). D'architecture gothique du XI^e siècle, elle est remarquable par l'élévation de son aiguille et les marbres de son chœur. Le portail est couronné d'un zodiaque fort beau, et les chapiteaux des pilastres sont dorés.

(2) P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. V1, § 7.

306-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

merveilleux, qu'ils sont indicibles et presque incroyables. Les bons propos, les soupirs et les larmes de quantité de personnes de l'un et de l'autre sexe, et les actions chrétiennes extraordinaires d'humilité, d'abjection et de charité de plusieurs en sont les témoignages irréprochables.

« On en a vu qui n'avaient point été à confesse depuis plusieurs années(1), et qui vivaient en de grandes inimitiés qui paraissaient irréconciliables et faisaient plusieurs autres choses connues - car on ne parle que de ce qui est notoire et public, - qui ont été vivement touchés et se sont réconciliés avec Dieu et avec le prochain, à la grande consolation d'un chacun et spécialement de leurs parents et amis. La multitude de ceux qui environnaient les confesseurs était si grande, que cent n'auraient pas suffi à les entendre. Car, outre les habitants de la ville qui se sont dignement acquittés de leurs devoirs, il en venait quantité des champs, de quatre, cinq, six et sept lieues, malgré la rigueur de la saison et l'incommodité des chemins, et ils demeuraient des huit et quinze jours assidûment aux pieds des confesseurs, pour s'en pouvoir approcher - car ils n'ont aucune acception de personne, - les larmes aux yeux, et les sanglots et les soupirs au cœur, et comme voulant dire leurs péchés à haute voix. Ce qui causait aux pauvres confesseurs, qui ne pouvaient suffire à tout, une douleur et une peine incroyables.

« Plusieurs qui tenaient chez eux des personnes scandaleuses, les en ont chassées, avec résolution

de se convertir. Quantité de restitutions, et de considérables, ont été faites. Ou a apporté aux missionnaires plusieurs tableaux deshonnêtes et beaucoup de mauvais livres pour les brûler. A cette occasion, comme quelques jeunes gens, qui avaient entendu dire au commencement de la mission que les missionnaires avaient confirmé de brûler en public toutes ces choses, à l'exemple des Apôtres et de saint Charles, avaient déclaré qu'ils sauraient bien l'empêcher, il arriva dans la suite tout le contraire, et ils se trouvèrent entièrement changés de sentiments. Mais Messieurs du corps de ville approuvèrent hautement ce dessein; car, s'étant assemblés sur ce sujet, ils envoyèrent le syndic aux missionnaires, pour les assurer que la ville avait résolu de fournir le bois nécessaire pour faire le feu et qu'ils n'avaient qu'à le faire préparer; ce qui fut, en effet, exécuté avec cinquante fagots qui leur furent envoyés. On choisit pour cela une place (1). C'est-à-dire, d'après une autre relation, depuis sept et quatorze ans.

RELATION : FEU DE JOIE

307 -

publique, et, sur le soir, les missionnaires s'y étant rendus processionnellement avec plusieurs autres ecclésiastiques, en chantant les litanies de la sainte Vierge, le P. Eudes, profitant du nombre extraordinaire de peuple qui y était accouru, leur parla d'un lieu élevé, où étaient tous les autres missionnaires, pour leur apprendre le sujet de cette cérémonie, dont il indiqua deux raisons: la première, pour donner des marques de joie et rendre des actions de grâces des victoires que Notre-Seigneur avait remportées sur ses ennemis dans la mission, c'est-à-dire sur le péché, le monde et le diable; la deuxième, pour brûler les mauvais livres et les vilains tableaux, qui servaient d'instruments au diable pour faire la guerre à Dieu et perdre les âmes. On alluma ensuite le feu, on chanta le Te Deum, puis le P. Eudes fit encore une petite exhortation sur le feu d'enfer, et on jeta les livres dans le feu, ce que firent aussi plusieurs personnes considérables qui voulurent en donner l'exemple aux autres. Et toutes ces choses se firent et dirent dans un grand silence. Enfin chacun s'en retourna autant et plus édifié et touché qu'il ne l'eût été de la plus forte prédication.

« Le 27 janvier, les missionnaires tirent un pèlerinage à l'abbaye de Saint-Martin(1), où il y a un crucifix miraculeux, à un quart de lieue de la ville. Ils y furent accompagnés d'un grand nombre de personnes, qui marchaient en un fort bel ordre. Les enfants allaient devant, tant garçons que filles, séparément, quatre à quatre, les missionnaires après, suivis des hommes qui marchaient aussi quatre à quatre; puis les femmes dans le même ordre. Les enfants récitaient tout haut leur chapelet à deux chœurs; les hommes et les femmes, tout de même, et les missionnaires aussi. Le P. Eudes prêcha jusqu'à cinq fois ce jour-là, selon le mouvement que Dieu lui en donnait et les occasions qui s'en présentaient en divers lieux, le peuple témoignant à chaque fois une faim insatiable du pain céleste de la divine Parole. En revenant, comme on fut entré dans la ville, les missionnaires commencèrent à réciter à haute voix les psaumes pénitenciaux, tout le peuple répétant à la suite de chaque verset: Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam; et ce, avec tant de dévotion et de ferveur, que les cœurs les plus durs en étaient touchés, ce qui fit dire à quelques-uns qui paraissaient les plus attachés aux folies du monde, que, après ce qu'ils voyaient, il était impossible de ne pas se convertir.

« Le 3e de février, on fit une procession générale avec le très Saint-Sacrement, (1). Abbaye de bénédictins. Voir p. 312.

308 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

selon la coutume des missionnaires. Messieurs du Chapitre et tous les corps de la ville y assistèrent, avec un nombre presque innombrable de peuple, avec un profond silence et une profonde modestie et dévotion. Au retour, le Saint-Sacrement ayant été exposé au milieu de la nef et du clergé et des religieux, le P. Eudes monta en chaire, fit une courte, mais si touchante exhortation sur la différence qu'il y aura, au jour du Jugement, entre la procession triomphante des bienheureux qui prendront la route du ciel avec Notre-

Seigneur, et la troupe misérable des damnés qui seront entraînés en enfer par les diables, suivant ces paroles de Notre-Seigneur: Ibunt hi in supplicium aeternum, justi autem in vitam aeternam (Math. xxv, 116), que la plupart des assistants fondaient en larmes. »

Après ces détails sur les principales cérémonies de la mission et sur les effets admirables que les exercices produisirent dans les âmes, la relation expose les biens solides et permanents qui en résultèrent. Nous continuons à citer.

« De plus, la mission a procuré la fondation d'une messe en la prison, tous les jours de fêtes et de dimanches, et un autre jour ouvrable dans chaque semaine. Elle a aussi procuré la réparation de l'Hôpital des Passants, qui était en fort mauvais état, plusieurs personnes s'étant unies pour cette œuvre de charité. Ce qui est de plus admirable, c'est qu'il s'est présenté un fort honnête homme, d'une probité reconnue, non marié, qui a bien voulu se donner à cet hôpital pour la seule gloire de Dieu, et sans demander aucun gage, ni récompense, que celle du ciel, et qui promet de faire quatre choses: la première, de tenir le lieu net et en bon ordre, et d'empêcher le désordre que les pauvres passants ont coutume de commettre dans les hôpitaux; la deuxième, de veiller à ce que les hommes soient séparés des femmes, tant qu'ils y demeureront; la troisième, de les catéchiser et leur faire la prière, le soir et le matin; et la quatrième, de tenir l'école pour les enfants des pauvres gens, et de leur apprendre le Pater, l'Ave, le Credo, les commandements de Dieu et de l'Eglise, et le catéchisme. Tout cela se fait actuellement en l'Hôpital des Passants; et plutôt à Dieu que la même chose fût bien établie dans tous les lieux où il y a de semblables hôpitaux!

« Outre cela, la mission a fait résoudre la construction d'un nouvel hôpital, tant pour les malades que pour y renfermer les pauvres mendiants; et, nonobstant les misères des temps, il s'est trouvé grand nombre

RELATION: RÉPRESSION DE DIVERS ABUS

309 -

de personnes qui ont promis de donner pour ce sujet, les uns cent livres, les autres deux cents, les autres trois cents, cinq cents, d'autres trois mille livres. Il y en a eu un qui s'est obligé par écrit à donner cinq mille livres, de sorte que, lorsque les missionnaires sont partis, on avait conclu d'acheter la place et de commencer au plus tôt. On ne peut dire quel bien réussira de cet ouvrage. Car il y a un très grand nombre de pauvres mendiants dans la ville d'Autun, auxquels on a fait le catéchisme plusieurs fois pendant la mission, et donné l'aumône d'un sou aux grandes personnes, et de deux liards aux petits, au nombre de deux mille, sans y comprendre plusieurs pauvres honteux qui ont eu part aux aumônes par le moyen de la même mission; si bien qu'il semble que la divine miséricorde ait pris plaisir à faire pleuvoir sur la ville d'Autun toutes sortes de bénédictions spirituelles et corporelles.

« Avant la mission, la boucherie était ouverte aux dimanches, comme aux jours ouvrables. Le P. Eudes ayant prêché contre cet abus, les bouchers furent le trouver et le prièrent, lui et les autres missionnaires, de faire en sorte auprès de Monseigneur l'Evêque qu'il leur fit défense d'ouvrir ce jour-là, au moins durant l'hiver que la chair n'est pas en état de se gâter, et selon l'ordre qu'on y garde à Paris. Ce que le dit Seigneur Evêque fit aussitôt, faisant en même temps publier une autre défense d'ouvrir les autres boutiques de la ville aux fêtes et dimanches, comme on avait coutume de les tenir presque toutes à demi-ouvertes. Ainsi les fêtes qui étaient fort négligées y sont à présent bien gardées. On voit une grande dévotion et silence et respect dans les églises. Plusieurs gens de métier chantent maintenant des cantiques spirituels et les commandements de Dieu dans leurs maisons et leurs boutiques, au lieu des jurements et des blasphèmes qu'on y entendait pour l'ordinaire.

« Le 14e de Février, dédié, à la mémoire de saint Valentin martyr, était horriblement profané. Car c'était principalement en ce jour que les masques couraient par les rues avec beaucoup d'insolence et de dissolution; ce qui était suivi du bal et de plusieurs autres débauches, le soir et durant toute la nuit, à

raison de quoi on nommait ce commerce les Valentins,- et leur chef la Mère Folie (1). Il n'a pas été difficile de rompre avec cette maudite coutume; car Dieu donne tant de grâce et de force à la mission, par sa miséricorde infinie, que rien n'est capable d'y résister.

« Premièrement, tous les jeunes hommes qui donnaient le branle à (1). Cette société, comme celles des Sots à Paris et de la Mère Folle à Dijon, se livrait à des amusements où l'on ne respectait ni l'honnêteté, ni les choses saintes; elle se composait de l'élément jeune, débauché et bohème d'Autun.

3 1 0 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

cette action, ayant été vivement touchés par les prédications de la mission, se confessèrent la plupart de toute leur vie, et promirent de renoncer à toutes ces œuvres et pompes de Satan.

« Deuxièmement, Le Vierge (1) fit publier à son de trompe une défense là-dessus, à peine d'une grosse amende; et, parce qu'on craignait que les gens de guerre qui étaient en garnison à Autun ne déférassent pas à cette défense, quelques-uns des Messieurs les Échevins, de leur mouvement ou par ordre de la Chambre de ville, furent trouver le Maréchal des logis qui commandait la dite garnison afin d'y tenir la main, ce qu'il fit.

« Troisièmement, les missionnaires résolurent de faire encore un pèlerinage, ce même jour de saint Valentin, à partir d'une église qui est à un côté de la ville, pour aller à un certain lieu où les masques avaient coutume d'aller impudemment et impunément, afin de tâcher de réparer le déshonneur qui y avait été fait à Dieu à tel jour depuis tant de temps. La plus grande partie se trouva à ce pèlerinage, qui se fit dans le même ordre que le précédent, mais avec beaucoup plus de ferveur et de dévotion. Les missionnaires célébrèrent une grand'messe de la sainte Vierge au lieu de la station. Le P. Eudes fit encore trois ou quatre exhortations, et, à la fin de la messe, il donna la communion à quantité de personnes, entre lesquelles la Mère Folie et ses enfants qu'on appelait les Valentins furent les premiers qui communièrent, les larmes aux yeux et avec tant de dévotion qu'ils étaient prêts, si on le leur eût voulu permettre, de faire, amende honorable à Dieu, et de protester publiquement qu'ils renonçaient pour jamais à Satan et à ses pompes et folies; et, pour faire voir que c'était tout de bon qu'ils le faisaient, les principaux d'entre eux quittèrent Autun et en partirent avec les missionnaires pour aller avec eux à Arnay-le-Duc, afin d'éviter les occasions de retomber en semblables folies. Depuis que les missionnaires sont partis, on n'a vu aucun masque ni dissolution par les rues ni aux maisons, durant le carnaval; mais on a passé ces jours dans une grande modestie et dévotion, chose qui ne s'était point encore vue dans Autun.

« Enfin les missionnaires sortirent d'Autun, le samedi 15e de février, avec des regrets incroyables de toute la ville, plusieurs pleurant et témoignant le déplaisir extrême qu'ils avaient de les voir partir.

« Toutes ces choses sont écrites dans une grande vérité et simplicité, sans aucune hyperbole et exagération, afin que ceux qui les liront en (1). un officier de ville ou de police.

AUTRES TRAITS ÉDIFIANTS.

3 1 1 -

soient excités à bénir Dieu qui est le seul principe et l'unique source de tout bien. Car il est impossible que l'homme, qui n'est que péché et un pur néant, puisse produire de soi-même aucun bien. C'est pourquoi l'on est obligé d'avouer que le doigt de Dieu est ici, et qu'il veut faire voir qu'il est avec ceux qui ne cherchent que sa gloire et le salut des âmes rachetées de son précieux sang.

« Nous, ecclésiastiques, officiers du roi au bailliage et chancellerie d'Autun, magistrats et

principaux citoyens et habitants de la dite ville, certifions le contenu au présent abrégé être véritable, y ayant plutôt matière d'augmenter que de diminuer.

« En foi de quoi nous avons signé, ce 1er mars 1648. »

Si étendue qu'elle soit, cette relation laisse pourtant de côté plusieurs faits qui méritent une mention spéciale. C'est d'abord un exemple bien touchant des actes extraordinaires auxquels la ferveur portait les nouveaux convertis. Un soir, les missionnaires sortaient de table, lorsqu'un homme « bien fait, de bon esprit et de bon sens », dit une relation, vint à eux, avec sa femme, ses enfants, ses serviteurs et ses servantes, chacun tenant un cierge à la main. Là se trouvait une image de la très sainte Vierge portant Notre-Seigneur entre ses bras. Après avoir allumé leurs cierges, ils s'agenouillèrent devant elle, et, au milieu, de leurs gémissements, de leurs pleurs et de leurs sanglots, le chef de la famille fit, au nom de tous, amende honorable à la divine Majesté des graves et innombrables offenses qu'ils avaient commises contre elle. Puis il conjura les missionnaires d'implorer miséricorde pour eux, leur déclarant qu'ils étaient en état de damnation depuis longtemps, mais que Dieu venait de les en tirer par le moyen de la mission. Enfin tous protestèrent de leur résolution de mourir désormais plutôt que de retourner au péché. Cela fait, le père baisa les pieds de tous les missionnaires, avec une humilité qui ravit tout le monde, et sans qu'on pût l'en empêcher. Les autres, toujours fondant en larmes, s'apprêtaient

312 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

à l'imiter, mais on ne voulut point y consentir. On leur donna ensuite l'image devant laquelle ils venaient de faire cette déclaration publique, en leur recommandant de la garder avec respect dans leur maison. Sa vue leur rappellerait leurs engagements, et sa fidèle conservation assurerait leur salut; car celle qu'elle représentait ne manquerait pas de les assister et de les prendre sous sa protection à l'heure de la mort. Que s'ils la laissaient perdre par négligence, elle serait la première à les accuser et à les condamner devant le tribunal de son Fils (1). « Il est à remarquer », ajoute la relation, « que toutes ces personnes firent une action si édifiante de leur propre mouvement, ou plutôt par la seule inspiration du Saint-Esprit. »

Ce qui est plus difficile que la conversion des particuliers, c'est le changement d'une communauté entière. L'abbaye de Saint-Martin, dont il a été parlé à propos du pèlerinage du 27 janvier, n'était point encore entrée dans le grand mouvement de réforme de l'Ordre de Saint-Benoît. La parole du grand missionnaire y jeta une féconde semence qui germa peu à peu et mûrit quelque six ans plus tard, en 1654: laps de temps peu considérable pour qui sait les obstacles à vaincre au dehors, afin de mener à bien pareille entreprise. Nous avons comme gage de cette influence bénie une lettre que le grand Prieur de cette abbaye adressa au P. Eudes après la mission. Il lui donnait avis « qu'il venait d'en écrire encore à M. l'Abbé commendataire du monastère, et que, afin de l'obliger plus efficacement à y donner son consentement, on ne lui demandait, pour jouir d'un si grand bien, que le revenu possédé actuellement par les religieux (2). »

Un autre changement plus souhaitable encore, et peut-être

(1). P. COSTIL, ANNALES, T. 1, Liv. 111, ch. 11, §8. - P.MARTINE, LIV 1V, pp. 262-264.

(2). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, Ch. 111, §10.

LETTRE DE M. DE RAGNY AUX MISSIONNAIRES.

313 -

moins aisé, c'était celui de l'évêque lui-même, grand seigneur, assez peu préoccupé des règles de la discipline ecclésiastique; un de ces prélats vivant plus de l'esprit du monde que de l'esprit de Jésus-Christ, au demeurant, très heureux qu'on procurât le bien de ses ouailles, pourvu qu'il ne lui en coûtât guère. Au contact du P. Eudes, la transformation fut complète: il devint aussi régulier qu'il avait été jusqu'alors peu soucieux de son troupeau et de ses devoirs (1). Dans sa joie, il n'attendit pas la fin de la mission pour donner aux missionnaires un témoignage public de sa reconnaissance et de sa faveur. Le 19 janvier, au

moment même où la plus grande ferveur animait toute la ville, il leur adressa la lettre suivante (2)

« Claude de la Madeleine de Ragny, évêque d'Autun... etc., à pieux et prudent homme, Maître Jean Eudes, prêtre, supérieur de la Congrégation du Séminaire de Jésus et Marie, et à ses associés, les Prêtres de la même Congrégation, et aux autres Prêtres approuvés qu'il s'adjoindra dans ses missions, salut dans le Seigneur.

« Parmi les principaux oracles que le divin Aréopagite, apôtre de la Gaule, a énoncés sur les Noms divins, ô homme dévot et prêtre digne de la plus tendre affection, il affirme que c'est la plus divine des choses que de voir des hommes devenir les coopérateurs de Dieu. Qu'y a-t-il, en effet, de plus divin parmi les hommes que d'être avec le Christ Notre-Seigneur des médiateurs pour le salut des âmes? Quoi de plus grand que d'être de bons dispensateurs des grâces sans nombre de Dieu? Quoi de plus admirable que d'enseigner par la parole et par les œuvres les voies de la justice à ceux qui étaient perdus par le péché?

« Aussi, en voyant que depuis deux ans vous êtes venu des régions lointaines de la Normandie dans Notre terre ou diocèse avec de bons soldats de Notre-Seigneur Jésus-Christ, non plus avec cette fureur dont les vieilles églises de notre Gaule demandaient par des litanies ou des prières publiques d'être épargnées, mais avec la ferveur de la charité,

(1). P. Costil, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 11, § .10.

(2). Voir, Appendice, Note XXII, le texte latin de cette lettre.

314 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

et le zèle de la piété envers Dieu et le prochain, dans le but de retirer les captifs du péché de l'éternelle prison, et d'amener ceux qui étaient assis dans les ténèbres de la mort à la lumière et à la splendeur de la grâce, au moyen de vos pieux discours et des salutaires avis que vous leur donnez au saint Tribunal, avec le bienfait de l'absolution, - à cette vue, dis- je, de quels termes, de quelles louanges Nous servir pour vous féliciter d'accomplir si bien l'œuvre que le Christ vous a confiée?

« Tout ce que Nous pouvons dire, c'est que Nous vous croyons bénis par le Seigneur, vous et vos associés, qui êtes venus ici en son nom, afin d'inspirer pour toujours la crainte et l'amour de son saint Nom à ceux qui sont Nos sujets en Jésus-Christ. C'est pourquoi Nous vous accordons, à vous et à vos compagnons, tous les pouvoirs dans tout notre diocèse, savoir, d'annoncer le saint Évangile, d'entendre les confessions, de commuer les vœux et d'en dispenser, comme Nous le pouvons, d'absoudre de l'hérésie et des cas qui Nous sont réservés, de dispenser sur les empêchements occultes de mariage et sur les irrégularités occultes, de bénir les nappes, les purificatoires, les corporaux et autres objets à l'usage des choses saintes, et enfin d'instruire, aider et exhorter les recteurs des églises, les vicaires, les clercs, sur lesquels s'étend notre pouvoir épiscopal, à bien remplir leur charge, selon leurs forces, et, s'il s'en trouvait de rebelles, de les citer en jugement sous peine d'interdit ou d'excommunication, et d'accomplir en même temps tout ce qui vous convient, à vous et vos à compagnons, pour une si ample moisson, ainsi que de vous associer, s'il est besoin, pour un emploi si important, d'autres ouvriers vertueux et capables.

« Armez-vous donc de courage, ô homme pieux, avec vos compagnons. En vous félicitant, Nous vous exhortons dans le Seigneur à crier sans cesse, et à élever la voix, et à annoncer ses crimes à la maison de Jacob avec compassion et bonté. Pour que vous le fassiez, Nous supplions l'éternelle Majesté de toute Notre âme de soutenir votre cœur, de diriger votre esprit, de ranimer votre amour, d'élever votre âme et de l'attirer aux sources célestes dont elle est si altérée. Voilà ce que encore une fois Nous demandons pour vous à Notre-Seigneur, et Nous souhaitons qu'il soit toujours favorable à vos œuvres et à votre zèle, avec les mêmes sentiments que Nous avons signé les présentes dans Notre palais, le 19e de janvier, de la rédemption l'an 1648. Autun. »

« Les hommes », dit le P. Costil, « ne furent pas les seuls à faire l'éloge de la mission; les saints s'en réjouirent,

ABLATION MIRACULEUSE D'UNE DENT DE S. LAZARE.

315 -

et en voulurent donner des marques authentiques par des effets miraculeux, dont le P. Eudes fut témoin(1). » Et notre annaliste en rapporte deux, relatés aussi par les autres biographes du Vénérable(2). L'un fut accompli en faveur de notre saint apôtre, l'autre en faveur d'une religieuse de l'Ordre de Saint-Benoît.

Le P. Eudes, nous l'avons dit, avait une grande dévotion aux saintes reliques, et l'une des meilleures récompenses de ses travaux était d'obtenir et de remporter dans le séminaire de Caen quelques parcelles ou fragments de celles qui étaient vénérées dans les lieux où il prêchait. Or, le 10 février, il avait déjà reçu, des religieuses de l'abbaye de Saint-Symphorien d'Autun, deux ossements de ce saint martyr et deux autres de saint Procule, évêque de cette ville. Toutefois sa piété n'était pas encore satisfaite. On conservait dans le trésor de la cathédrale le chef de saint Lazare, et il souhaitait ardemment d'en avoir quelque petite portion, à cause de l'union particulière que ce saint avait eue avec le Fils de Dieu. Il s'adressa dans ce but à messieurs du Chapitre, qui ne purent refuser sa demande, en raison des grands services dont tous les ordres de la ville lui étaient redevables. En conséquence, deux d'entre eux, MM. Hymbelot et de Montaigu(3), furent députés pour lui donner une des dents de ce chef. La difficulté fut de la détacher. Ces messieurs durent s'assembler par deux fois, et y employer des instruments de fer; malgré tous leurs efforts, ils n'y purent réussir. Ils allaient se retirer, convaincus que Dieu désapprouvait leur tentative, lorsque le P. Eudes, dont la résistance même de la dent avait

(1). P. COSTIL, Annales, T. I, Liv. 111, ch. 11, §10.

(2). P. COSTIL, *ibid.* - P. MARTINE, Liv. IV, pp. 263-265. - P. DE MONTIGNY, T. 1, Liv. Y, pp. 370-377.

(3). On écrit aussi Montagu.

316 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

les désirs, s'engagea par vœu à composer un office en l'honneur de saint Lazare, et à le faire réciter dans sa congrégation sous rite double. « Au même instant », dit cet homme de Dieu, « on vit la dent se détacher avec la même facilité qu'un fruit mûr se détache de l'arbre, dès qu'on y touche. » Ce fait est authentiquement attesté par les deux principaux acteurs, dans une pièce où ils déclarent qu'on a accordé cette relique au P. Eudes, en reconnaissance de ses travaux durant une mission de onze semaines(1).

Le P. Finel, dans son Journal, ajoute une circonstance qu'il ne pouvait avoir apprise que de l'intéressé lui-même, et qui montre que, dans les grâces accordées aux prières de son serviteur, Dieu avait souvent en vue d'honorer la société qu'il avait fondée et de prouver à tous qu'elle était l'œuvre de sa Providence. Au moment où le P. Eudes fit son vœu, il songea à M. de Montaigu, qui sollicitait son admission dans la Congrégation de Jésus et de Marie. Sa vocation lui paraissant incertaine, il demanda à Notre-Seigneur, s'il le voulait à sa suite, d'en donner comme marque assurée l'immédiate ablation de cette dent. Devant la réponse, ses hésitations cessèrent, et il reçut M. de Montaigu comme de la main du divin Maître. C'était vraiment un présent tout divin, nous allons le voir par un bref aperçu de sa vie.

Né à Autun, vers 1616, d'une des familles les plus distinguées de la Ville (2). Jean-Baptiste de Montaigu, après de

(1). Voir, Appendice, Note XXIII, le texte de cette attestation, copié sur l'original en 1869.

(2). Son grand-père y occupait la place de lieutenant-général. Il eut deux fils. L'ainé, le père de notre chanoine, refusa de lui succéder dans son emploi: conscience délicate, il appréhendait de n'y pouvoir faire son salut. La lieutenance passa donc au cadet, qui n'en fit les fonctions que peu d'années, et voulut la donner à son neveu. Les Montagu ou Montaigu constituaient une famille bourguignonne des plus riches et des plus importantes. Ils descendaient, dit Courtépée, du duc Hugues 111. Ils possédaient la seigneurie de Couches

dans l'Autunois, dont le château fut rebâti, vers 1440, par Claude de Montaigu, chevalier de la Toison d'Or.

LE P. JEAN-BAPTISTE DE MONTAIGU.

317 -

brillantes études, préféra consacrer ses talents au service de Dieu que de succéder à son oncle dans la charge de lieutenant-général. Il ne tarda pas à se voir gratifié d'un canonicat dans l'église cathédrale, distinction due à l'éclat de sa naissance. Mais, s'il en accepta la dignité, il en remplit strictement toutes les obligations. « Il assistait au chœur avec fidélité », dit le P. Hérembourg, « et y chantait avec application les louanges du Seigneur. Il entrait dans le sanctuaire avec crainte d'encourir la malédiction que Dieu porte dans l'Écriture contre ceux qui font son oeuvre négligemment. Sa bonne grâce, sa science et sa vertu lui conciliaient l'estime de tout le Chapitre, et on avait pour lui une vénération particulière. Il conservait pourtant certains petits restes du monde, qui, le rendant agréable aux yeux des autres, lui déplurent dans la suite (1). »

Une voix, quoique confuse encore, l'appelait au fond de son âme, à une vocation plus évangélique et plus retirée. Il chercha à s'en éclaircir, avec l'intention arrêtée de tout quitter, dès qu'il aurait connu les desseins de Dieu; disposition excellente pour en être bientôt instruit. Il alla dans ce but à la Grande-Chartreuse de Grenoble, afin de consulter le Prieur général sur cette question. Mais la Providence permit qu'il ne l'y trouvât pas. Peu satisfait des conseils du sous-Prieur, il revint plus incertain que jamais sur la décision à prendre. On était en 1645.

Sur ces entrefaites, le P. Eudes et ses collaborateurs vinrent à Arnay-le-Duc, puis à Couches, et M. de Montaigu éprouva un vif désir de connaître ces missionnaires, que l'on appelait de si loin. Ce désir augmenta à leur arrivée à

(1). P. HÉRAMBourg, Liv. 1, ch. XX1, pp. 320-321.

318 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Autun, en 1617. Il résolut de s'ouvrir au Serviteur de Dieu, et de lui demander à entrer dans sa congrégation, qui était alors bien peu de chose. Un autre, moins désintéressé et moins surnaturel, l'eût admis immédiatement pour grossir sa petite troupe; d'autant que la réception d'un homme de ce rang ne pouvait que la mettre en relief. Le saint fondateur s'en garda bien. Afin d'éprouver la ferveur de notre chanoine, il lui déclara qu'il ne le recevait que pour un temps, et jusqu'à ce qu'on vît s'il pourrait s'accommoder du genre de vie de la Congrégation. M. de Montaigu accepta la condition, et il subissait généreusement ce temps d'épreuve, quand le miracle que nous venons de raconter manifesta clairement la volonté de Dieu.

Dès lors, renonçant à tous les agréments dont il jouissait dans son canonicat et dans sa famille, il se donna sans réserve et pour toujours au P. Eudes et à sa société. Il partit, en effet, avec lui, et travailla en personne dans les missions faites la même année 1648 au diocèse de Soissons. Mais, si M. de Montaigu fut prompt à écouter la voix de la grâce, il n'en fut pas de même de sa mère. Elle employa, pour le retenir, tout ce que suggèrent la tendresse et la nature. Tentatives inutiles! L'amour de Dieu triompha des affections de la chair et du sang, et son fils préféra les fatigues et les privations de la vie apostolique aux douceurs qu'il goûtait dans sa ville natale et parmi les siens (1).

M. de Montaigu ne fut pas le seul à se ranger à la suite du P. Eudes. Son exemple et ses paroles y attirèrent son collègue, M. Hymbelot, qui rejoignit les missionnaires en Normandie et, dit le P. Hérembourg, « Notre-Seigneur lui fit bien des grâces dans la Congrégation (2). »

(1). P. COSTIL, T. 11, XXV11.

(2). HÉRAMBourg, Liv. 1, ch. XX1, p. 321. Nous ne connaissons rien de ses antécédents.

Ce fait merveilleux s'était passé le 14 février. Quelques jours auparavant, un autre, plus étonnant encore, avait paru comme une céleste approbation de la dévotion aux Sacrés-Coeurs.

Laissons ici la parole au P. Eudes lui-même. Voici comment il le narre à la Révérende Mère Mechtilde du Saint-Sacrement, alors prieure du monastère de Bon-Secours, à Caen(1), en lui présentant l'ouvrage qu'il venait de publier en l'honneur du Saint Cœur de Marie.

« Pendant une grande mission, que nous faisons, mes confrères et moi, dans la ville d'Autun en 1648, durant laquelle nous célébrâmes dans l'église cathédrale la fête du Sacré Cœur de la Reine du Ciel, ce qui alluma le feu de cette dévotion en beaucoup de coeurs, il arriva qu'une religieuse bénédictine de Sainte-Marie-de-Saint-Jean-le-Grand d'Autun (2), nommée Françoise du Bey, dite de la Croix, âgée de 18 ans, étant malade de la rougeole, qui lui avait ôté l'usage de la vue et causé une fluxion violente sur les yeux, avec des douleurs continuelles et très aiguës, elle appela à soi son infirmière, et la pria de se mettre à genoux auprès de son lit, et de lui faire dire par coeur la Salutation au Très Saint Cœur de la Mère de Dieu, Ave, Cor sanctissimum, imprimée dans un petit livre. Ce qu'ayant fait, elle demanda ce petit livre qu'elle appliqua sur ses yeux, environ l'espace d'un Miserere, suppliant la très sainte Vierge de lui rendre la vue et la santé par les mérites de son très Saint Cœur. En suite de quoi, ayant ôté le livre de dessus ses yeux, elle n'y sentit plus aucune douleur, mais elle les ouvrit sans aucune difficulté, et commença à voir aussi clairement que jamais. J'eu ai une attestation authentique, outre que j'en ai été témoin oculaire. »

Ce petit livre, dont parle le Vénérable et dont il fit hommage à la Mère Mechtilde, est celui-là même qu'il

(1). Elle s'y trouvait depuis le mois de juin 1647.

(2). L'Abbaye de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, passe pour avoir été fondée vers 589, et sous le nom de Sainte-Marie, par la reine Brunehaut. Détruite par les Sarrasins, elle fut rebâtie par Charlemagne. Les bénédictines qui s'y trouvaient furent réformées en 1645 par l'évêque d'Autun: cette réforme était à peine terminée en 1648, et la communauté était assez agitée.

venait d'éditer à Autun, chez Blaise Simonnot, et qui a pour titre: La Dévotion au très Saint Cœur et au très Sacré Nom de la Bienheureuse Vierge Marie, contenant deux offices approuvés, et dressés en l'honneur de ce COEUR DIVIN, dont on célèbre la solennité le huitième jour de février, et de ce SAINT NOM duquel on fait la fête le vingt-deuxième de septembre, avec deux Salutations à ce même Cœur très aimable et à ce Nom très vénérable de la Mère de Dieu.

Ces deux salutations étaient l'Ave Cor, et l'Ave, Maria, Filia Dei Patris, déjà connus: nous ne nous y arrêterons pas, non plus que sur les deux offices, dont nous renvoyons l'étude à notre troisième volume, avec celle du Propre de la Congrégation de Jésus et Marie. Mais nous croyons utile d'insister sur les dévotions elles-mêmes pour en exposer - au moins en ce qui regarde la première - le développement de 1643 à 1648, tant dans les instituts du P. Eudes, qu'au dehors, et pour en préciser le caractère distinctif. Ce sera la matière du chapitre XV.

CHAPITRE QUINZIÈME.**Dévotion aux SS. Cœurs: Fête du Saint Cœur de Marie.****(1 6 4 3 - 1 6 4 8)**

La dévotion aux Saints-Coeurs dans les instituts du P. Eudes, dans le clergé et le peuple, dans les communautés religieuses, dans la Société des Bons-Amis de M. Boudon. - La fête publique du saint Cœur de Marie à Autun, préparation de celle du divin Cœur de Jésus; union de ces deux Cœurs. - Approbation de M. de Ragny et établissement de cette fête, gloire du diocèse d'Autun. - La dévotion et la fête du saint Nom de Marie.

Dès 1643, le p. Eudes avait donné sa formule à la dévotion aux très saints Coeurs dans la salutation: Ave, Cor sanctissimum, dont il avait prescrit la récitation journalière à ses deux instituts.

La même année, il l'avait consacrée par deux fêtes, à tout le moins parmi ses fils: l'une, celle du Cœur de Jésus, célébrée à une date que nous ignorons; l'autre, celle du Cœur de Marie, fixée primitivement au 20 octobre, et, dès le début, pourvue d'une messe et d'un office propres, avec approbation de M. d'Angennes.

Jusqu'en 1646, celle-ci se célébra le 20 octobre: la réception des PP. Finel et Le Mesle dans la Congrégation en fait foi. En 1647, elle fut transférée au 8 février; et voici les raisons que le Vénérable donne de cette translation :

1^e, Cette fête ayant une octave, il est plus facile d'ordinaire d'en placer une à cette époque qu'en tout autre temps de l'année.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

2^e Deux textes de saint Luc, affirmant que Marie conservait précieusement dans son Cœur et s'appliquait à méditer, soit les choses merveilleuses arrivées en l'enfance du Fils de Dieu, soit celles qui se sont passées en sa vie cachée, engagent à la fixer au commencement de février. Car, d'une part, le temps consacré à la divine Enfance vient alors de finir, et, de l'autre, s'ouvre la période dédiée à la vie cachée du Sauveur. N'est-ce pas en cela faire écho aux louanges données par l'Esprit-Saint au Cœur de son Épouse, et se conformer à l'ordre suivi par l'Eglise dans la distribution de ses fêtes?

3^e Pour le choix du huitième jour, il est commandé, pour ainsi dire, par le souvenir de l'Immaculée Conception et de la Nativité de la sainte Vierge; et le Vénérable désire qu'en raison de ces deux fêtes, le 8 de chaque mois soit consacré à honorer l'aimable Marie(2).

Cette fête du Cœur de la Mère de Dieu, ce culte des Sacrés-Cœurs, ces prières en leur honneur, ne restèrent point confinés dans les instituts du P. Eudes; ils se propagèrent au dehors dès l'origine. Le grand missionnaire n'eut garde de faillir à l'apostolat qu'il avait reçu du ciel. Il ne cessa de travailler à le remplir.

(1). « Maria autem conservabat omnia verba haec, conferens in Corde suo. - Et mater ejus conservabat omnia verba haec in Corde suo; Marie conservait toutes ces paroles, les repassant dans son Cœur, - Et sa Mère conservait toutes ces paroles dans son Cœur. » Luc, 11, 19, 51.

(2). Cette date n'a pas été universellement adoptée. Quelques-uns ont fixé cette fête au premier jour de juin, soit à cause de la proximité de la fête de la sainte Trinité, avec qui Marie a eu des relations si intimes, soit parce que ce mois ne renfermait aucune fête de la sainte Vierge. Les Hospitalières de la Miséricorde de

Jésus de Québec la célébrèrent d'abord le 3 juillet, puis le dimanche dans l'octave de l'Assomption, quand elle fut établie dans le diocèse. C'est cette dernière date que le P. de Gallifet a proposée, parce que la fête du Cœur de Marie est un abrégé de tous les mystères de sa vie et le complément de toutes ses fêtes.

LES SAINTS-CŒURS ET M. HENRI BOUDON.

3 2 3 -

Il le fit dans ses missions: la dédicace d'un autel en l'honneur du Saint-Cœur de Jésus et de Marie dans l'église de Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1643, l'approbation de l'Ave Cor en 1645, par Dom de la Dangie de Renchy et le P. Chancerel, dans le but de vulgariser l'usage, ses récentes prédications dans la cathédrale d'Autun en témoignent hautement; et ce témoignage est confirmé par l'établissement à Beaune d'une confrérie du saint Cœur de Marie, quelques semaines plus tard. Il le fit dans les communautés religieuses: cela résulte de la guérison opérée à Saint-Jean-le-Grand et de sa lettre à la Mère Mechtilde, à qui il parle de cette dévotion comme d'une chose bien connue d'elle; cela résulte aussi de ce fait attesté par l'auteur de la Vie de la Mère Catherine de Saint-Augustin, religieuse hospitalière de Québec(1), qu'elle pratiquait la dévotion du saint Cœur de Marie, avant d'aborder au Canada en 1648(3). Si cette sainte religieuse y avait été initiée à la mission de Saint-Sauveur-le-Vicomte, où le Vénérable l'avait éclairée sur sa vocation, ce fut à Bayeux, chez les Dames de la Miséricorde de Jésus, qu'elle l'entretint et la développa.

Vers la même époque, en pleine capitale, le culte du saint Cœur de Marie était également en honneur dans une société de jeunes gens, avec le caractère spécial que lui avait imprimé le P. Eudes. Nous voulons parler de la société des Bons-Amis, instituée et présidée par M. Henri Boudon, le futur archidiacre d'Evreux. Né à la Fère, en

(1). Ch.11, P. 41.

(2). Cf. Messenger canadien du Cœur de Jésus, décembre 1904.

(3). P. RAGUENEAU, Vie de la Mère Catherine de Saint-Augustin, Liv. 1, ch. 111. Le P. Eudes lui déclara «qu'infailliblement elle serait religieuse, bien qu'alors il n'y eût guère d'apparence qu'elle dût l'être ».

3 2 4 -

LE -VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Picardie, le 24 janvier 1624, il était venu à Paris en 1641, après de brillantes et solides études au collège des Pères jésuites de Rouen. Là, soucieux de son avancement spirituel, il se mit sous la conduite du P. Bagot (1), bien connu dans le monde de la piété, qui dirigeait au collège de Clermont une congrégation d'écoliers très fervente, où il entra. Une maladie dont il fut atteint amena près de son lit les congréganistes les plus vertueux, qui le regardaient comme un saint. Le charme de ses entretiens leur inspira, après son rétablissement, la pensée de se réunir pour mettre en commun leurs prières et leurs bonnes œuvres, et s'aider mutuellement à marcher dans les voies de la perfection. Le P. Bagot consulté approuva ce dessein. Ils logèrent dans la même demeure, d'abord rue Copeau, puis rue Saint-Dominique. Prières, travail, repas, récréations, eurent des heures fixées. Visiter les hôpitaux, les prisons, les églises, secourir les pauvres, assister les mourants, instruire les ignorants, furent les bonnes œuvres auxquelles ils se livrèrent à des temps déterminés. C'était en 1642 ou 1643.

« Or », nous dit l'auteur de la Vie nouvelle de Henri-Marie Boudon, « de toutes les pratiques dont la piété se sert pour honorer la sainte Vierge, celle qui plaisait le plus à l'âme tendre de Boudon, était la dévotion à son saint Cœur. Il vit avec transport cette dévotion se propager et s'étendre par les soins du P. Eudes, malgré les oppositions de l'esprit de parti et la répugnance de ceux que ses clameurs intimidaient. Il s'empressa d'attacher ses jeunes compagnons au culte de ce Cœur compatissant, et de le leur montrer comme le canal de toutes les grâces et de toutes les bénédictions célestes. Des considérations si consolantes, devaient agir puissamment sur leur esprit; aussi la fête du Cœur de Marie fut-elle mise au rang des principales fêtes de la Congrégation. On

(1). Le P. Jean Bagot, né à Rennes en 1580, et successivement régent en plusieurs collèges de la

Compagnie, vint à Paris au collège de Clermont en 1641. Il fut dans la suite théologien de son général à Rome, et recteur de la maison professe à Paris. Il mourut dans cette ville le 28 août 1664.

(2). Vie nouvelle de Henri-Marie Boudon, grand-archidiacre d'Evreux, p. 411.

LES SAINTS-CŒURS ET M. HENRI BOUDON.

325 -

se servit pour la solenniser du livre que venait de publier le célèbre missionnaire, qui mettait sous son appui sa société naissante. Tous les jours, on récitait les litanies qu'il avait composées en son honneur, devant un tableau que Boudon avait fait faire et qui représentait les Coeurs de Jésus et de Marie environnés d'anges adoreurs avec ces paroles: Cor Jesu et Mariae, coetus nostri Gloria. Ce tableau était l'unique ornement de la salle où ils se réunissaient, comme pour leur montrer que rien ne devait les distraire de l'application à ces objets sacrés. Ils les saluaient, en y entrant, par d'humbles genuflexions, ou par des exclamations courtes et vives, qui marquaient qu'ils avaient placé en eux toute leur force et toute leur espérance. »

Qu'on nous permette d'insister sur ce texte et d'en tirer quelques conclusions.

Que M. Henri Boudon ait été, comme d'autres, amené par sa piété envers Marie à honorer d'une façon spéciale son très saint Cœur, nous l'admettons sans peine. Que dans son ardent amour pour cette aimable Mère, il ait cherché à communiquer ce culte à son jeune entourage, rien de plus naturel. Il n'en est pas moins vrai qu'il subit promptement l'influence du Vénérable: le récit de son historien le prouve abondamment. Il voyait « avec transport cette dévotion s'étendre et se propager par les soins du P. Eudes » ; il solennisait la fête du Cœur de Marie avec l'office et la messe composés par lui; il récitait les litanies en son honneur, oeuvre du pieux missionnaire, devant un tableau représentant les Coeurs de Jésus et de Marie avec cette légende tout eudistique: Le Cœur de Jésus et de Marie est la gloire de notre Association.

Il est important de le remarquer, tout cela se passait avant le milieu de 1648, époque de la dissolution de la société fondée par M. Boudon. Si l'on regarde même aux dates, il faudra conclure qu'on s'y servait de litanies manuscrites, vu qu'on ne les trouve imprimées qu'en 1650. Et de même pour l'office et la messe: car, si l'on en fit usage

326 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

pour solenniser la fête du Cœur de Marie, cela ne put être en 1648, puisque la résolution de se séparer fut prise, dit M. Boudon, à son insu, « environ au temps où l'on avait coutume de la célébrer(1). » Enfin le tableau précité n'accuse-t-il pas d'une manière incontestable une étroite union d'idées avec le Vénérable? Or, ce tableau date de la première ou de la seconde année de l'association, c'est-à-dire de 1643 ou 1644. De plus, serait-il téméraire de voir, dans ces exclamations « courtes et vives » avec lesquelles M. Boudon et ses associés saluaient les Coeurs de Jésus et de Marie, un souvenir de l'Ave Cor, s'il ne s'agit de l'Ave, Cor lui-même?

Comment se fit le rapprochement entre M. Boudon et le P. Eudes? Faute de document certain, des conjectures sont permises, qui ne manquent pas de probabilité. M. Boudon fréquentait à Rouen chez les de Bréhion, et ceux-ci habitaient près d'un M. de Bernières, parent du célèbre trésorier de Caen. Or, son historien affirme que M. Boudon connut là ce saint personnage (2), ami du P. Eudes et, à son

(1). Lettre à M. Bosguérard. - Nous lisons dans la Vie de M. Boudon, p. 62: « Cette résolution que prirent les congréganistes de se séparer, vint de ce que le plus grand nombre d'entre eux étaient voués ou aspiraient à se vouer au sacerdoce, tandis que les autres se destinaient à tous les genres de profession, qui peuvent rendre utiles dans la société. Les premiers se crurent distraits, dans le recueillement qu'exigeait leur sainte vocation, par les occupations plus actives et toujours plus dissipées auxquelles les autres se livraient; et, pour que leur communauté offrit davantage la régularité et l'ensemble d'exercices qu'on

trouve dans les séminaires, ils résolurent de ne plus admettre parmi eux que ceux qui voudraient prendre les saints Ordres. »

Cette résolution fut prise pendant un voyage que M. Boudon fit à Beaune au tombeau de la sœur Marguerite du Saint-Sacrement, carmélite morte en odeur de sainteté, dont nous parlerons au chapitre XVI. Il en attribua la première cause à l'opposition marquée qui se produisit vers 1647 parmi les sociétaires contre le culte et la fête du Cœur de Marie, par crainte d'être taxés de nouveauté, ce qui corrobore notre thèse et reporte ses relations avec le P. Eudes bien avant 1647.

(2). Nouvelle Vie de V. Henri-Marie Boudon, P. 27.

LES SAINTS-CŒURS ET M. HENRI BOUDON.

327 -

exemple, fervent apôtre des Sacrés-Coeurs. C'est une première explication; en voici une deuxième. Vu ses relations, le jeune Boudon ne pouvait ignorer les éclatants succès du grand missionnaire à Rouen en 1642. Lors des conférences de Saint-Magloire, ne dut-il pas chercher à l'entendre et à s'entretenir avec lui? Cette démarche était bien dans son caractère; car il aimait à lier connaissance avec les serviteurs de Dieu, afin de profiter de leurs lumières. Enfin nous savons dans quels rapports d'intimité le P. Eudes vivait avec les Pères Jésuites. Dans ses voyages à Paris, il ne manquait pas de les visiter. Le P. Pagot put servir de trait d'union entre son dirigé et l'apôtre des Sacrés-Coeurs, soit en 1643, soit en 1644 et les années suivantes, où le P. Eudes eut l'occasion de passer par la capitale ou d'y séjourner. Cela est d'autant plus vraisemblable, que ce Père avait embrassé de toute son âme la dévotion nouvelle

Jusqu'à-là néanmoins il ne s'agissait que d'un culte privé. La première solennité publique dûment autorisée par le chef d'un diocèse eut lieu à Autun, le 8 février 1648, et elle fut en l'honneur du Cœur de la Mère de Dieu. En cela, la divine Providence ne dérogeait pas à l'admirable économie qui préside à ses conseils. La sainte Vierge n'est-elle pas toujours envoyée par elle, pour annoncer et préparer l'arrivée de son Fils? De même que les douces et chatoyantes teintes de l'aurore disposent l'oeil à contempler l'éclatante lumière de l'astre du jour, ainsi le Cœur de Marie fut tout d'abord présenté au monde, pour lui ouvrir un accès libre et facile au Cœur de Jésus.

Observons toutefois que ce Cœur divin n'était point absent de la fête, il y tenait une place d'honneur, qu'il y

(1). Vie Nouvelle Vie de M. H. Boudon, p. 60.

328 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

gardera jusqu'à la fin. Le Cœur du Fils y demeurera à jamais uni au Cœur de la Mère dans les hommages et les louanges du P. Eudes et de ses enfants. Sans confondre ces deux Cœurs en un seul, ils ne sépareront point dans leur culte ce que Dieu a lié si étroitement(1). Ce sera toujours le Cœur de Jésus, vivant et régnant dans le Cœur de Marie, que l'Invitatoire conviera à adorer et à chanter en ce jour solennel, et dont l'Office célébrera en maints passages les mystères, les amabilités et les grandeurs. Tel fut, dès le début, et tel restera le caractère distinctif de la dévotion du Vénérable, si bien exprimé dans la Préface qui précède l'Ave Cor et le recommande à la piété des fidèles.

«Encore que le Cœur du Fils », écrit-il, « soit différent de celui de la Mère et qu'il le surpasse infiniment en excellence et en sainteté, si est-ce que Dieu a uni si étroitement ces deux Cœurs, qu'on peut dire avec vérité qu'ils ne sont qu'un Cœur, parce qu'ils ont toujours été animés d'un même esprit et remplis des mêmes sentiments et affections: Joint que Jésus est tellement vivant et régnant en Marie, que véritablement il est l'âme de son âme, l'Esprit de son Esprit, et le Cœur de son Cœur; si bien qu'à proprement parler, le Cœur de Marie, c'est Jésus; et ainsi saluer et adorer le Cœur de Marie, c'est saluer et adorer Jésus, en tant qu'il est l'esprit, l'Âme, la Vie et le Cœur de sa très sainte Mère. »

M. de la Madeleine de Ragny ne se contenta pas d'approuver (I). «À la date oit nous sommes», dit le R. P. Le Doré, « la dévotion du P. Eudes avait pour but plus direct et plus immédiat le Coeur de Marie. Si elle se rapportait aussi au Coeur de Jésus, c'était surtout en tant que ce Coeur sacré est uni à Celui de sa Mère, pour lui communiquer sa richesse et, sa beauté.. Dans les offices, le P. Eudes parlera donc sans cesse du Coeur de Jésus; il sera partout l'ardent apôtre de l'un et l'autre de ces deux Coeurs; néanmoins, pendant près de vingt ans encore, il n'établira pas de fête spéciale, de fête publique, en l'honneur de Celui de Jésus, Il y songera sans doute, il commencera à en composer l'office vers 1659, il la célébrera même dans l'intérieur de ses communautés. Mais ce ne sera qu'en 1670 qu'il sollicitera des évêques la permission d'en solenniser la fête. Jusqu'à celle époque, il s'attachera plus immédiatement au culte de la Mère. » Les Sacrés-Coeurs et le Vénérable Jean Eudes, T. 1, ch. V11, p. 86.

APPROBATION DE L'ÉVÊQUE D'AUTUN.

329 -

prouver l'ouvrage du P. Eudes et d'autoriser la fête du saint Coeur de Marie pour cette année 1648; il encouragea l'usage de l'un et la célébration de l'autre parmi le clergé et les fidèles de son diocèse. Transcrivons avec respect cette précieuse pièce, la première qui soit émanée d'une main épiscopale en faveur du culte public du Coeur de l'auguste Vierge.

« Vu par nous, Claude de la Madeleine de Ragny, par permission divine Évêque d'Autun, les présents Offices de la Solennité du très saint Coeur de la bienheureuse Vierge, qui se célèbre le huitième jour de février, et de la Fête de son très saint Nom de Marie, qui se fait le vingt-eux de septembre: ensemble l'Attestation des Docteurs en Théologie, par laquelle Nous est apparu n'y avoir rien en ceux qui ne soit conforme à la Foi et Piété de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et à l'édification des Fidèles; Nous avons permis et permettons qu'ils soient imprimés pour l'usage de ceux qui auront dévotion de les réciter en l'honneur de ce très saint Coeur et de ce Nom très sacré; exhortant tous et un chacun de Notre Diocèse, tant Séculiers que Réguliers, de s'en servir pour rendre l'honneur et la vénération qui est due à deux choses si sacrées et si vénérables, comme sont le Coeur très divin et le Nom très béni de la Mère de Dieu, desquels il est fait une si honorable mention dans le saint Évangile; et pour en célébrer la mémoire et la Fête dans les jours susdits.

« En témoignage de quoi, Nous avons signé le présent, et y avons fait apposer notre sceau.

« A Autun, ce 20 janvier 1648. »

Heureux évêque, qui eut l'insigne honneur d'avoir le premier favorisé dans son diocèse l'établissement de cette double dévotion! Heureux diocèse, à qui il fut donné de chanter, avant tous, les amabilités et les grandeurs du Coeur et du Nom de Marie, et de recevoir les bénédictions qu'elle répand sur ceux qui les honorent! Oui, heureux, et trois fois heureux le diocèse d'Autun, pour la part glorieuse qui lui a été réservée dans les commencements du culte des Sacrés-Coeurs

330 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

C'est dans la cathédrale même de la ville épiscopale que le Vénérable célèbre, le 8 février 1648, la première messe solennelle du saint Coeur de Marie. Or, quelques mois seulement auparavant, le 22 juillet 1647, à peu de distance de la même ville, était née au hameau de Lauthecourt la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, que Jésus devait choisir pour apôtre de son Coeur. Ce diocèse fut donc comme le foyer, d'où cette double dévotion du Coeur du Fils et du Coeur de la Mère rayonna sur le monde pour l'illuminer et pour le réchauffer. Ne peut-on pas même affirmer que le premier germe de la dévotion au Coeur de Jésus fut jeté par le P. Eudes dans cette terre bénie, lorsqu'il y établit le culte public du Coeur de Marie? Ce que nous

avons dit plus haut de son Office y autorise pleinement. Car, remarquons-le, les fêtes d'Autun ne furent pas un de ces faits transitoires, dont le souvenir s'évanouit incontinent de la mémoire des hommes.

La dévotion au Coeur de la Mère de Dieu resta profondément chère aux habitants de cette ville et des lieux qui en dépendent. Aussi, vingt-sept ans après, la Bienheureuse Marguerite-Marie signalait-elle, dans ses Mémoires, le 8 février, fête du saint Coeur de Marie, comme un des jours qu'elle honorait d'un culte particulier. C'est en ce même jour, d'ailleurs, qu'elle reçut une des faveurs insignes qui la préparèrent à sa mission. « Qui sait », dit Mgr Perraud, « si la petite Marguerite Alacoque, alors âgée de six mois et demi, portée à l'église de Verovres sur les bras de sa pieuse mère, n'entendit pas retentir, sans la comprendre, l'invocation qui renfermait, pour ainsi dire, le secret prophétique de sa destinée(1)? »

Peut-être ne retrouva-t-elle pas cette fête du Cœur de
(1). Mandement de Mgr Perraud, évêque d'Autun: Jubilé du deuxième centenaire de la mort de la Bienheureuse Marguerite-Marie.

LE P. EUDES APÔTRE ET CHANTRE DU S. NOM DE MARIE.

331 -

Marie chez les Visitandines de Paray-le-Monial; du moins elle l'avait célébrée jusqu'à son entrée dans ce couvent (1671). Car, depuis la permission donnée par M. de Ragny, « on célébrait cette belle fête dans toutes les églises et chapelles du diocèse d'Autun(1). » Voilà pourquoi, sans doute, ce jour resta si précieusement gravé dans son souvenir, qu'ayant à raconter une des grâces les plus consolantes que lui ait faites le Coeur de Jésus, elle datait ainsi le récit de cette révélation: « Un jour de la fête du Coeur de la très sainte Vierge... ». Avant de recevoir immédiatement de Jésus-Christ lui-même la mission de travailler à faire honorer son Coeur sacré, elle avait, dès sa plus tendre enfance, appris à savourer ce qu'il y a de plus doux dans le Coeur du Fils et de la Mère. Il semble donc bien que le P. Eudes fut choisi de Dieu pour ouvrir les voies et servir de précurseur à la Bienheureuse Visitandine

Quant au culte du saint Nom de Marie, dont la messe et l'Office sont autorisés par l'évêque d'Autun au jour marqué par le Serviteur de Dieu, c'est-à-dire au 22 septembre, le premier jour libre après l'octave de la Nativité de la Sainte Vierge, - saint Thomas de Villeneuve n'étant pas encore canonisé, - le P. Eudes n'en fut pas, à proprement parler, l'auteur. Lui-même le remarque,(2) cette dévotion fort ancienne était déjà consacrée par une messe dans plusieurs missels romains. Il eut du moins la gloire d'en être un des plus ardents propagateurs, et d'en chanter les douceurs avec une rare suavité. Ses fils et ses filles apprirent de lui

(1) Vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie, par le 13. DANIEL, ch. X11.

(2). Cf. Les Sacrés-Cœurs et le Vénérable Jean Eudes, T. 1, ch. V11, pp. 92-97, passim.

(3). La Dévotion au très saint Cœur et au très sacré nom de la Bienheureuse Vierge Marie, édit. 1650.

332 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

à bénir et à faire bénir chaque jour ce Nom sacré, en même temps que Celui de Jésus dans le Benedictum sit, qu'ils doivent réciter à la fin de tous les exercices (4;) et combien d'autres communautés adoptèrent cette pieuse formule de prière, comme elles firent l'Ave Cor? La dénomination même de sa congrégation, monument public de sa piété envers ces Noms divins, sollicita les fidèles à les louer, à les bénir et à les aimer. L'autel dédié à ces saints Noms en même temps qu'aux Sacrés-Cœurs dans l'église de Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1643, ne témoigne-t-il pas d'ailleurs du zèle que le P. Eudes mit à répandre leur culte, dans ses missions, parmi le peuple chrétien?

Ce titre, ignoré de beaucoup peut-être, n'est pas un des moins glorieux de notre apôtre; il méritait

d'être remis en lumière.

(4). Le Souverain Pontife Pie X vient d'accorder (Décembre 1905) 300 jours d'indulgence à la récitation de ce Benedictum sit, une fois par jour, et une indulgence plénière - dans les conditions ordinaires - à qui l'aura récité chaque jour pendant un mois.

CHAPITRE SEIZIÈME.**Missions de Bourgogne et du Soissonnais.**

Départ d'Autun et séjour à Arnay-le-Duc. - Le P. Eudes et le carnaval de Beaune. - Mission de Beaune : nombre des missionnaires, succès des catéchismes du P. Manchon, ferveur générale; prédications du P. Eudes, abolition de plusieurs abus, le salut de Pâques à la collégiale, la procession du Saint-Sacrement, le feu de joie, le P. Eudes et l'un des missionnaires publiquement souffletés; attachement des populations aux missionnaires; lettre de M de Ragny à Innocent X; les confréries du Saint-Sacrement et du saint Cœur de Marie à Beaune; -le P. Eudes et la sœur Marguerite du Saint-Sacrement, carmélite; dévotion du P. Eudes à la sainte Enfance de Notre-Seigneur; la relique de saint Floxel. - Mission de Citry : M. de Renty et le P. Eudes. -Mission de la Fère: lettre de M. Simon Le Gras à Innocent X. - Approbations données au livre « la Dévotion au très saint Cœur, etc. » - Départ pour Paris.

Les missionnaires quittèrent Autun, le samedi 15 février, pour se rendre à Beaune, où M. de la Madeleine de Ragny avait prié le P. Eudes de donner les exercices de la mission durant le carême. Douze jours les séparaient du mercredi des Cendres, époque de l'ouverture: ils résolurent de les passer dans un repos relatif à Arnay-le-Duc, situé à mi-chemin des deux villes. Il leur plaisait de constater de leurs yeux les résultats de la mission de 1645. Ce qu'ils virent les remplit de consolation et de joie, mais leur espoir de repos fut trompé: l'ouvrage abonda.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Tous ceux qui, trois ans plus tôt, s'étaient montrés dociles à leur voix, s'empressèrent de recourir de nouveau à leur ministère; ceux-ci pour être raffermis dans le bien, ceux-là pour être réveillés de leur somnolence, ou relevés de leurs rechutes. Beaucoup d'autres s'y ajoutèrent qui, après une longue résistance, vaincus par l'action de la grâce, profitèrent de leur passage pour se réconcilier avec Dieu. Enfin bon nombre d'Autunois accoururent, soit pour terminer leurs confessions, soit même pour les commencer.

Le P. Eudes ne demeura à Arnay-le-Duc que jusqu'au Dimanche de la Quinquagésime. Il partit alors pour Beaune, dans le dessein d'y tout disposer pour l'arrivée des missionnaires, et d'y réprimer les désordres du carnaval qui n'étaient pas moindres qu'à Autun.

Beaune, jolie ville, agréablement située au pied de la Côte-d'Or sur la Bouzeoise, possédait une abbaye de bernardines, dites de Notre-Dame-du-Lieul-Dieu, sept monastères tant d'hommes que de femmes, et un collège de Pères de l'Oratoire. Les habitants étaient répartis en cinq paroisses, dont la plus importante, sous le vocable de Notre-Dame, avait une église collégiale desservie par quarante chanoines (1).

Dès son arrivée, le P. Eudes s'empressa de visiter les principaux d'entre eux. Ils le reçurent avec une respectueuse cordialité, et accueillirent favorablement la demande qu'il leur fit de leur église, pour servir aux exercices de la mission. Toutefois, voulant que tout se passât dans les règles, ils le prièrent d'adresser sa requête au Chapitre et d'y présenter le mandement de l'évêque. Le P. Eudes suivit ce conseil, et, dès le lendemain, après lecture des deux

(1). Cette collégiale, église insigne, possédait un maître-autel enrichi de pierreries, monument des pieuses libéralités des ducs de Bourgogne, et des orgues soutenues par une architecture remarquable.

pièces, ces messieurs lui accordèrent ce qu'il sollicitait, et au-delà, puisqu'ils l'autorisèrent à donner, les exercices de la mission, non seulement dans la collégiale, mais encore dans toutes les paroisses de la ville et de leur dépendance.

Notre saint apôtre n'attendit pas le mercredi des Cendres pour manifester son zèle. Les rues et les places publiques étaient pleines de jeunes gens masqués, qui s'abandonnaient à toutes les dissolutions coutumières du carnaval. Saisi de douleur à ce spectacle, il se mit à prêcher dans les lieux où les rassemblements étaient les plus nombreux. « il éleva la voix au milieu de la ville », dit le P. Martine, « comme autrefois Jonas au milieu de Ninive », et prenant pour thème de ses discours les paroles de ce prophète : « Quadraginta dies, et Ninive subvertetur; Quarante jours encore, et Ninive sera détruite », il fit retentir aux oreilles de la foule des effrayantes menaces, il lui représenta si fortement la rigueur du Jugement de Dieu, qu'il la remplit d'épouvante. Il invectiva ensuite contre les mascarades, les licences et les folies, qui, dans ces jours de scandale, déshonoraient, chez tant d'hommes, le caractère sacré du chrétien. La plupart de ceux qui l'entendirent, frappés de terreur, rentrèrent en eux-mêmes et se prirent à regretter leur conduite criminelle. Que si les désordres ne furent pas abolis, du moins ils furent modérés; et, durant le Carême, le P. Eudes revint si souvent sur cette matière, que, dans la suite, ils cessèrent entièrement (1).

(1). « Parce qu'il était difficile de réunir dans les églises ceux qui avaient besoin de ses instructions, son zèle lui fit imaginer de prêcher sur cette matière dans les rues et les places publiques, persuadé que cette nouvelle méthode, par là même qu'elle était extraordinaire, ne manquerait pas d'attirer autour de lui bien des auditeurs, qui ne l'approcheraient peut-être que pour trouver dans ses discours de quoi se réjouir à ses dépens, mais sur qui la grâce attachée à la parole de Dieu ne laisserait pas de faire impression. Ainsi les hommes vraiment apostoliques ne craignent-ils point d'exposer leur réputation et de paraître insensés aux yeux des sages du monde, dès qu'ils peuvent espérer de procurer à Dieu le moindre degré de gloire. » P. DE MONTIGNY, T. 1, Liv. V, p. 378.

336 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Ce fut là comme le prélude des travaux et des succès de la mission. Celle-ci, ouverte le mercredi des Cendres, ne finit que plus de huit jours après Pâques, c'est-à-dire qu'elle dura près de deux mois (1). Elle fut défrayée par M. de Renty, dont le zèle l'avait procurée; et la troupe apostolique fut logée chez M. Lopin, archidiacre de Beaune, qui tint à honneur d'être son hôte.

Cette mission ne fut ni moins fervente, ni moins abondante en fruits que celle d'Autun. Le P. Eudes, dans une lettre au P. Mannoury alors à Rome, en parle avec sa modestie ordinaire: « Notre Seigneur et sa très sainte Mère, » dit-il, « nous ont donné, en cette mission, des bénédictions qui ne se peuvent exprimer. » Mais deux lettres écrites, l'une par M. Rousseau, ancien chanoine de la collégiale de Notre-Dame, l'autre par M. Magnien, chanoine de Saint-Etienne de Dijon, témoignaient du succès extraordinaire remporté à Beaune par le Vénérable et ses collaborateurs. Les biographes y ont puisé d'amples détails que nous allons nous-même utiliser (2). Ces deux chanoines avaient assisté fort jeunes à cette mission, et ils en avaient été tellement frappés, que, cinquante ans après, en 1698, ils s'en rappelaient l'un à l'autre les principaux traits. Leur témoignage offre donc la plus sérieuse garantie de véracité.

D'après ces lettres, les missionnaires étaient au nombre de douze, y compris le P. Eudes; et le P. Manchon remplissait les fonctions de catéchiste avec un talent merveilleux:

(1). Le mercredi des Cendres tombait le 26 février, Pâques le 12 avril. La mission se termina donc vers le 20 avril.

(2). Tous les détails qui suivent sont tirés du P. MARTINE, Liv. IV, pp. 270-279, et du P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 11, § 2, qui eux-mêmes les ont puisés dans ces deux lettres, ainsi que les autres biographes du Vénérable.

il excellait à instruire les jeunes gens et le petit peuple. Il leur apprit à fréquenter les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie avec foi et amour, à s'entretenir avec Dieu par le moyen de la prière et de l'oraison, à sanctifier toutes leurs actions par l'union aux intentions et aux dispositions de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère. Telles étaient la piété et l'onction de sa parole, que l'on courait en foule pour l'entendre.

Il y avait prédication et catéchisme tous les jours, sauf le samedi, consacré au repos hebdomadaire. Le catéchisme se faisait dès quatre heures du matin, en faveur des vigneronns fort nombreux dans la ville et les alentours, et non des moins fervents.

Les missionnaires confessaient depuis le matin jusqu'au soir avec un zèle extraordinaire; aussi les résultats obtenus furent-ils admirables: conversions éclatantes, restitutions innombrables, réconciliations inespérées. Dans la ville entièrement renouvelée reflurit, avec la piété chrétienne, la pratique de toutes les bonnes œuvres: petits et grands se montrèrent plus assidus au service divin; la charité envers les pauvres devint plus généreuse et plus attentive, le zèle du clergé plus ardent à procurer la gloire de Dieu et l'édification des fidèles. Il y eut entre autres un curé des environs de Beaune qui, ravi des exercices pratiqués par les missionnaires, ne se contenta pas d'y prendre part avec eux dès le commencement; il voulut encore les suivre, et, pour lever tout obstacle à sa nouvelle vocation, quitta son bénéfice (1).

Outre les sermons ordinaires, le P. Eudes, selon sa coutume, donna des instructions aux ecclésiastiques de la ville

(1). Ce curé, nommé Le Gentil, ne persévéra pas dans sa vocation, découragé sans doute par la persécution de M. Molé. Cr. P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 11, § 14.

et de la campagne, réunis parfois au nombre de cent cinquante ou cent quatre-vingts; puis aux nobles et aux officiers de justice, aux marchands et aux artisans, aux femmes et aux jeunes filles. Tous sortaient satisfaits et édifiés de ses prédications merveilleusement adaptées aux besoins et à la condition de chaque classe d'auditeurs.

Dès qu'il eut obtenu des Beaunois l'abolition des divertissements profanes et scandaleux, le P. Eudes s'appliqua à détruire un autre abus extrêmement dommageable pour les âmes: la profanation des dimanches et des fêtes. Il y réussit pleinement, même avec les notaires, qui s'engagèrent par écrit à ne plus recevoir de contrats et à ne plus passer d'actes publics en ces saints jours (1).

L'intrépide apôtre ne manqua pas non plus de tonner contre les romans et les comédies déshonnêtes, contre les peintures et les images lascives, contre les dés et autres instruments de péché. Et telle fut l'impression produite par sa parole brûlante sur les possesseurs de ces objets, que, de toutes parts, on lui en apporta à lui-même pour les jeter au feu, ce qu'il faisait incontinent. Il proscrivit avec autant de sévérité, et de succès les chansons licencieuses et impures, et leur substitua des cantiques spirituels fort dévots que l'on entendit dorénavant retentir dans toute la ville.

Ainsi s'écoula le carême. La fête et la semaine de Pâques offrirent quelques particularités remarquables.

Un peu avant la grande solennité pascale, le P. Eudes fut averti qu'un grave désordre avait lieu chaque

année, ce jour-là, au salut de la collégiale. On y chantait, selon l'usage, la prose O Filii et Filiae et la plupart des enfants

(1). « Mais on remarque », dit le P. COSTIL, « qu'ils ne soutinrent pas beaucoup cette résolution, sous prétexte des affaires importantes qui leur arrivaient à l'impourvu, » Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 11, § II.

LA PROCESSION DU SAINT-SACREMENT.

339 -

et des jeunes gens de Beaune, accourus en masse, reprenaient l'Alleluia avec des clameurs telles, que le chœur était obligé de cesser le chant. Il s'agissait de mettre fin à ce scandale; notre saint apôtre promit de s'y employer. Au soir de Pâques, il vint donc à la collégiale avec ses confrères, et les chanoines les placèrent dans leurs stalles. Le premier couplet de l'O Filii et Filiae terminé, l'épouvantable tintamarre éclate. Le P. Eudes se lève aussitôt, et, de la main, commande l'attention à cette folle jeunesse. Les cris s'apaisent et la parole véhémement et pathétique du grand missionnaire semble émouvoir profondément l'auditoire. Mais, à peine a-t-il achevé, que, emportés par l'habitude et par un mutuel entraînement, enfants et jeunes gens recommencent de plus belle leurs clameurs. Voyant qu'il n'a rien gagné, l'homme de Dieu ordonne de fermer les portes de l'église, et, montant en chaire après le salut, il prêche, avec la même force et le même zèle que la première fois, sur le respect dû au lieu saint et sur les châtements que Dieu réserve à ses profanateurs. Puis il montre l'impiété de cet usage, qui couvre de ridicule une des plus touchantes cérémonies de l'Eglise, et il menace les parents de la malédiction céleste, s'ils souffrent plus longtemps de telles insolences chez leurs enfants. Dociles à sa parole, les personnes sérieuses, qui composaient la majeure partie de son auditoire, se promirent d'aider de tous leurs efforts à l'abolition d'un si déplorable abus; et les chanoines, s'associant à leur pensée, arrêtèrent de remplacer désormais leur plain-chant par la musique dans les prières du salut de Pâques. Ainsi prit fin pour toujours cette scandaleuse coutume.

Cela se passait le 12 avril. Le mardi suivant 14, s'accomplit avec la plus grande solennité la cérémonie de la clôture, à laquelle assistèrent non seulement les habitants de la

340 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

ville, mais encore une foule nombreuse accourue des lieux circonvoisins. La procession du Saint-Sacrement suivit le même parcours qu'à la Fête-Dieu; l'ordre et la piété y furent admirables. Au moindre signe des missionnaires, tout le monde s'empressait de se conformer au cérémonial, de cesser le chant et de le reprendre, de s'arrêter ou de se mettre en marche, de se prosterner à genoux ou de reformer les rangs. Jamais peut-être Beaune n'avait été témoin d'un spectacle si édifiant et si majestueux; jamais le peuple n'y avait fait preuve d'un plus profond respect pour l'auguste Sacrement des autels.

Un magnifique reposoir avait été élevé vis-à-vis de la principale entrée de l'Hôtel de Ville. La procession s'y arrêta, et, la station finie, elle reprit dans le même ordre le chemin de la collégiale, où l'ostensoir fut posé sur un gradin fort élevé, en face de la chaire. Tout brûlant de zèle, le P. Eudes, dans un éloquent discours, traita de la présence réelle de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie. Il rappela aux prêtres et aux fidèles avec quelle révérence ils devaient, les premiers offrir le Sacrifice de la Messe, les seconds y assister; avec quels sentiments de foi, d'amour et d'humilité, il convenait, soit de s'approcher de la sainte Communion, soit de se tenir debout devant le Saint-Sacrement exposé. Il parla avec une onction si émouvante, avec des accents de piété si délicieux, qu'il fit fondre en larmes son immense auditoire: la charité divine embrasait tous les cœurs. Le sermon fut suivi de la bénédiction, et l'assistance se retira dans un religieux recueillement, toute pénétrée de ce qu'elle venait de voir et d'entendre.

Deux jours après, le 16 avril, eut lieu l'émouvante cérémonie du brûlement des mauvais livres, tableaux deshonnêtes, peintures lascives, etc., que les pénitents avaient apportés à leurs confesseurs dans le cours de la mission.

Elle se fit au milieu d'une grande affluence de peuple, et le P. Eudes y prononça un discours fort pathétique sur l'horreur du péché et la fuite des occasions dangereuses.

Pour lieu de l'exécution, il avait choisi la place de la collégiale et le perron de l'Auditoire-Royal, qui se dressait à l'opposite. C'est sur ce perron qu'il avait résolu de placer ses collaborateurs, afin de jeter plus facilement et à la vue de tous dans le feu allumé au bas des degrés « les hideuses dépouilles conquises sur le démon. » Il disposait tout pour la cérémonie, et les missionnaires étaient sur le point de partir processionnellement avec quelques musiciens qui devaient les accompagner, lorsqu'un prêtre, un chanoine, se livra à un acte de violence inouï, qui eut un grand retentissement dans Beaune et fit éclater une fois de plus la vertu de ces pieux ouvriers de l'Evangile.

Déjà le Serviteur de Dieu avait été publiquement souffleté à la porte de la maison de l'Oratoire (1) par un homme irrité de la liberté tout apostolique, avec laquelle il invectivait contre les désordres et contre les vices. Alors, comme à l'âge de neuf ans, il avait, pour toute réponse, tranquillement présenté l'autre joue à son agresseur. Mais le brutal, au lieu d'être touché par une si inaltérable douceur, lui avait déchargé à l'instant un second soufflet. Tant de patience et de maîtrise de soi avait rempli la ville d'admiration pour sa personne; on jugeait de la sainteté du disciple par l'empressement qu'il avait mis à obéir au conseil du Maître.

Ce jour-là, ce fut au tour d'un de ses confrères d'édifier Beaune par le même exemple d'humble mansuétude. Après quelques brèves paroles proférées contre lui, cet ecclésiastique, (1). De ce détail on peut induire que les Oratoriens de Beaune n'avaient pas épousé la querelle de leurs confrères de Caen, ou bien qu'après les merveilles opérées à Autun par le P. Eudes, ils s'étaient rendus à l'évidence et avaient cessé leur opposition, bien plus qu'ils le traitaient comme un ami.

d'un naturel violent, emporté par la passion, le soufflette en pleine collégiale et devant toute l'assistance, sans tenir compte, ni de la sainteté du lieu, ni du caractère de la personne qu'il outrageait. Loin de laisser paraître aucune émotion, le missionnaire obéissant comme son Père au conseil de l'Evangile, tend l'autre joue avec calme. Devant tant de douceur et d'humilité, la passion du chanoine est désarmée. Confus et déconcerté, se regardant comme le persécuteur d'un saint et redoutant le ressentiment de ses supérieurs, il part sur-le-champ en poste pour Autun. Là, il se jette aux pieds du grand-vicaire, lui déclare sa faute, et accepte d'avance telle satisfaction qu'il lui plaira de lui imposer. Le grand-vicaire, après une forte réprimande, lui enjoint une première pénitence publique à accomplir sur le lieu même de l'insulte, puis une seconde à l'égard de l'insulté. Le coupable se soumet à cette double réparation et regagne Beaune.

Cependant le bruit de l'injure faite au missionnaire s'est répandu dans toute la ville et y excite l'indignation générale. « C'était vraiment bien mal reconnaître » disait-on, « les grands biens que ces saints prêtres avaient faits dans le pays. Pareille insolence ne pouvait rester impunie: il fallait porter plainte aux supérieurs, il fallait rendre justice au P. Eudes et à ses missionnaires, tous outragés dans la personne de leur confrère. » Au milieu de l'effervescence des esprits, on a soudain l'édification d'apprendre que le coupable de retour vient d'accomplir dans le chœur de la collégiale la pénitence publique qui lui avait été enjointe, mais sans pouvoir amener l'offensé à recevoir la satisfaction qui le concernait personnellement. A cette nouvelle, on ne tarit pas d'éloges sur la solide vertu de cet apôtre, qui s'est fait une joie de souffrir une telle humiliation pour l'autour de Jésus-Christ.

On ne s'étonnera pas, après cela, des regrets causés, quelques jours plus tard, par le départ des missionnaires.

«Lorsque », dit une des lettres mentionnées plus haut, ces bons et vertueux prêtres missionnaires sortirent de Beaune, tout le monde pleurait et se récriait de les voir partir; plusieurs personnes les suivirent fort loin, ne pouvant se résoudre à s'en séparer. »

Telle fut même, au témoignage du P. Costil(1), la réputation que le P. Eudes et ses confrères s'acquirent dans le diocèse d'Autun par ces deux missions, qu'on songea à en demander plusieurs et à les établir, soit dans le prieuré de Saint-Roch en la ville épiscopale, soit à Sainte-Reine (2). M. Lopin fut chargé d'en faire la proposition au mois d'octobre suivant, mais en vain: le Vénérable ne comptait pas encore assez de prêtres dans sa congrégation, pour qu'il pût l'accepter.

Heureux entre tous des prodiges de grâce opérés parmi son peuple, M. de la Madeleine de Ragny eut à cœur de les consigner dans un acte solennel qu'il adressa au Pape Innocent X, pour attirer ses faveurs sur le P. Eudes et ses missionnaires. Comme témoignage de sa gratitude, il ne pouvait mieux faire que de les aider dans leurs démarches auprès du Saint-Siège.

Voici cet acte, tel que nous le trouvons dans le P. Costil. « Il est tiré », dit-il, « de l'original qui est à Caen. » Nous le citons, parce que l'évêque d'Autun, s'accorde avec MM. Le Pileur, de Matignon, d'Angennes et Cospéan dans

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 11, § 10.

(2). Ibid. - Le prieuré de Saint-Roch, plus connu sous le nom vulgaire de Saint-Racho, se trouvait dans le faubourg Saint-André à Autun. Il est tombé en ruines au milieu du XV^e siècle. Cf. A. CHARMASSE. Le Prieuré de Saint-Racho-lez-Autun de l'Ordre de Cheny. Quant à Sainte-Reine, c'est le bourg neuf qui s'est juxtaposé à l'ancien bourg d'Alise; il n'y a pas d'autre Sainte-Reine en Bourgogne. On y trouvait un couvent de cordeliers, fondé en 1644.

344 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

l'éloge du Vénérable. Avec eux, il loue l'ardeur de son zèle, la puissance de sa parole, l'efficacité de son apostolat, la sainteté de sa vie, son souci de la perfection sacerdotale et son désir de la promouvoir dans le clergé, sa parfaite soumission aux évêques, son inviolable attachement à la Chaire de Pierre.

«A notre Très saint Seigneur et Pape Innocent X, Claude de la Madeleine de Ragny, Évêque d'Autun, qui lui baise les mains.

« Je viens aux pieds de Votre Sainteté avec le Révérend et bien aimé Père Jean Eudes, prêtre du séminaire de Caen, au diocèse de Bayeux, homme vraiment envoyé de Dieu pour le salut et la rédemption d'un grand nombre qui ont péri dans la maison d'Israël, afin de certifier, devant Dieu et en Jésus-Christ, que je n'ai pas encore vu de serviteur de Dieu et de l'Eglise plus fervent et plus utile pour procurer le salut des âmes.

Puissant en œuvre et en paroles, semblable au marteau qui broie les pierres, il amollit, il brise maints cœurs endurcis, et les ramène à résipiscence. Témoin l'incroyable multitude d'hommes, qui de toutes parts accourent l'entendre; témoin les larmes et les soupirs de ceux qui assistent à ses sermons; témoin les innombrables confessions générales, qui se font partout où il annonce la parole de Dieu; et de même les réconciliations, les restitutions, les conversions d'hérétiques, le brûlement public de livres défendus, de peintures deshonnêtes, de dés et autres instruments de péché; témoin enfin nos propres yeux, car nous avons vu Nous-même en plusieurs missions que, sur l'appel que nous lui avons adressé au fond de la Normandie, à cause de sa réputation de piété et de doctrine, le susdit Père Jean Eudes, en compagnie de

quelques-uns de ses associés, a faites depuis quatre ans en divers endroits de notre diocèse, et dernièrement en notre cité d'Autun et dans la ville de Beaune; nous avons vu, dis-je, les œuvres admirables de grâce et de vertu, que le Seigneur a accomplies par lui et ses associés, soit par la conversion d'une multitude de pécheurs, soit dans plusieurs autres exercices de la religion chrétienne, notamment à l'égard d'un très grand nombre de curés et de prêtres. Il a, en effet, reçu de Dieu la grâce particulière de déterminer, par ses paroles et par ses exemples, beaucoup de clercs et de prêtres à ressusciter en eux la grâce qui leur a été donnée par l'imposition des mains. Voilà pourquoi, dans ses missions, il a coutume de les réunir à part, de leur adresser des instructions particulières

LETTRE DE M. DE RAGNY A INNOCENT X.

345 -

sur tout ce qui concerne leur charge, et de les exercer pendant quelques jours à la méditation des choses divines, à la lecture des livres spirituels, et aux oeuvres pieuses de même genre, ce qu'on appelle vulgairement Exercices spirituels. De là naissent incontestablement de grands fruits pour la plus grande gloire de Dieu, l'édification de la sainte Église et le salut d'un grand nombre d'âmes. Puisqu'il en est ainsi, et que le P. Eudes se distingue par sa science, sa piété, sa prudence, sa modestie, sa mansuétude, son zèle d'apôtre, et son grand respect pour le Siège Apostolique et pour tous les Prélats et Pasteurs de l'Eglise; puisque, d'autre part, presque tous les prêtres lui portent une affection filiale, on est donc en droit d'espérer que, s'il plaît à Votre Sainteté de l'honorer et soutenir de Votre paternelle bénédiction et de Votre autorité apostolique, on l'appellera de toutes parts pour établir des séminaires, et qu'il produira, dans ses missions, des fruits encore plus grands et plus nombreux. C'est pour cela que nous l'avons jugé très digne d'être de tout cœur recommandé à Votre Sainteté par nos présentes lettres; et c'est avec instance que nous La prions de daigner accorder à son fidèle serviteur, qui travaille à sa vigne depuis vingt-cinq ans (1), la bienveillance et la bonté si grande dont elle fait preuve à l'égard de tous les dévoués et fidèles ministres de Jésus-Christ. Ne lui refusez donc pas Votre paternelle bénédiction et toutes les autres grâces et indulgences qu'il sollicite très humblement de Votre Sainteté. Par ces faveurs, au milieu des grands et nombreux travaux qu'il a entrepris depuis tant d'années pour Dieu seul et le salut des âmes, son cœur sera affermi, son courage relevé, ses mains fortifiées pour accomplir généreusement l'œuvre du Seigneur, et il suppliera avec Nous le Dieu très grand et très bon d'accorder à Votre Sainteté de longues et heureuses années, pour gouverner saintement et heureusement la sainte Église.

« Donnée à Autun, le 18 avril de l'an du Seigneur 1648 »

Quelque grand bien qu'il eût produit la mission dans la ville de Beaune, il était prudent de le maintenir par de sages institutions. Dans ce but, le P. Eudes établit deux

- (1). Ces vingt-cinq ans commencent à l'an 1623, où le P. Eudes débuta dans la Prédication, bien qu'ayant reçu seulement les ordres mineurs.
- (2). Voir, Appendice, note XXI.V, le texte latin.

346 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

confréries bien propres à conserver et à développer la piété et la ferveur.

La première fut la confrérie du Saint-Sacrement, à l'imitation de celles que M. de Renty avait organisées dans beaucoup de villes et de paroisses. Elle avait pour fin de rendre au divin prisonnier du tabernacle les hommages qui lui sont dus, et satisfaire le désir qu'il a de se donner aux hommes. Voilà pourquoi ses membres se succédaient au pied de l'autel, où l'amour le tient captif, s'efforçant de le payer eux-mêmes de retour, et implorant sa miséricorde pour ceux qui méconnaissent ses bontés.

La seconde fut la confrérie du Cœur de Marie. « Il voulut », dit le R. P. Le Doré, « ouvrir le Cœur de la Bienheureuse Vierge aux âmes pieuses, qui, tout en vivant dans le monde, sentent le besoin de se

reposer plus amoureusement sur le sein de leur Mère (1). » Cette confrérie, la première dont il soit fait mention sous ce titre dans l'histoire de l'Eglise(2), ne se composa que « des personnes du sexe (3) », et elle se modela pour les règlements sur les congrégations de la très sainte Vierge, érigées par les PP. Jésuites dans les collèges et dans les paroisses. Cet essai réussit au-delà de toute espérance (4). Aussi le P. Eudes prit-il l'habitude, à la fin de ses missions, d'établir des confréries semblables, soit en l'honneur du saint Cœur de

(1). R. P. LE DORÉ: Les Sacrés-Cœurs et le Vénérable Jean Eudes, T. 1, ch. V111, p. 33.

(2). « A moins de regarder comme telle », dit le R. P. Le Doré, « la pieuse union essayée à Naples en 1639 par le P. Guinigi, de la Congrégation de la Mère de Dieu. » Le P. Eudes ignorait l'existence de cette confrérie napolitaine en l'honneur du Cœur très pur de Marie.

(3). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 11, §11.

(4). Après la mission, la confrérie du Saint-Sacrement et celle du Saint-Cœur de Marie se distinguèrent par leur ferveur, comme il résulte d'une lettre de M. Lopin, écrite à la fin de 1648.

LA SŒUR MARGUERITE DU SAINT-SACREMENT.

347 -

Marie, soit en l'honneur du Saint-Cœur de Jésus et de Marie. Ces confréries ne furent pas toujours, comme à Beaune, exclusivement destinées aux femmes; les hommes purent y entrer et y trouver un moyen efficace d'assurer leur persévérance et leurs progrès dans la vertu. On comprend aisément combien, d'autre part, ces associations servirent à propager et à entretenir la dévotion aux Sacrés-Cœurs

De telles fondations étaient déjà pour le P. Eudes une précieuse récompense de ses travaux; car rien ne réjouissait plus son cœur d'apôtre que de perpétuer, dans les populations qu'il avait évangélisées, le culte et l'amour de l'Eucharistie, aussi bien que le culte et l'amour du Cœur de Marie et du Cœur de Jésus, qui, nous le répétons, dans son esprit et dans ses affections, ne se séparaient jamais l'un de l'autre.

Toutefois, dans la mission de Beaune, la Providence se plut à récompenser son zèle par deux grâces, qu'il prisait au plus haut degré: la première fut de pouvoir s'entretenir avec une sainte carmélite, la sœur Marguerite du Saint-Sacrement; la seconde, d'obtenir une relique de saint Floxel.

La sœur Marguerite du Saint-Sacrement était alors connue de toute la France. On avait dû à ses prières le salut du pays attaqué de tous côtés en 1636; car, remarque à bon droit un de ses historiens, les prières des saints ont plus de puissance pour le salut des peuples que la valeur et l'habileté des plus grands capitaines(1); et c'était par son intercession que Louis XIII et Anne d'Autriche, après une attente longtemps frustrée, avaient enfin obtenu de Dieu,

(1). Vie de Marguerite du Saint-Sacrement, par Louis DE CISSEY, ch. X11, p. 153.

348 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

en 1638, la naissance du prince qui régna sous le nom de Louis XIV (1). Les particuliers, les villes et les provinces, se recommandaient à ses suffrages (2); en sorte qu'il se faisait sans cesse à Beaune un concours prodigieux de pèlerins, attirés par sa réputation de sainteté et par le récit des grâces nombreuses dont la dévotion au saint Enfant Jésus était la source (3).

C'est qu'en effet, sur l'avis de Notre-Seigneur lui-même, la sœur Marguerite avait institué en 1636, comme remède aux maux extrêmes dont souffrait sa patrie, une association en l'honneur de la divine Enfance, qui s'était rapidement propagée dans tout le royaume. On s'y engageait à célébrer avec zèle les fêtes du saint Enfant Jésus, à l'honorer, le vingt-cinquième de chaque mois, la mémoire de sa naissance, et à réciter un petit chapelet composé de quinze grains, que la pieuse carmélite appelait la Couronne du Saint Enfant. Mais, ce que l'on demandait surtout aux associés, c'était de se pénétrer de la vie humble et cachée de l'Enfant-Dieu, c'était de prendre pour modèle de leur intérieur celui des habitants de la pauvre maison de

Nazareth (4).

Il y avait quelques mois à peine, en octobre 1647, M. Olier, de passage en ces contrées, était venu, près de la sœur Marguerite, puiser ou renouveler sa dévotion à l'Enfance du Sauveur (5). Depuis 1643, M. de Renty trouvait, dans ses entretiens avec elle, de vive voix ou par lettres, une grâce incomparable qui opérait en lui la plus merveilleuse

(1). Vie de Marguerite du Saint-Sacrement, par Louis DE CISSEY, Ch. XIII. pp. 171-173.

(2). Ibid., ch. X11, p. 157.

(3). Ibid., ch. X1V, p. 175.

(4). Ibid., h. X11, p. 160.

(5). Ibid., ch. XV, pp. 200-205. - FAILLON, Vie de M. Olier, P. 11, Liv. X 11, p. 575.

LE P. EUDES ET LA SŒUR MARGUERITE DU S. SACREMENT

349 -

leuse transformation. « Je n'étais que pierre », disait-il, « avant que ma sœur Marguerite m'eût donné son secours. Bon Dieu!. Que de grâces d'une part, que de misères de l'autre! » Et dans une autre circonstance; « Ah! que la conduite de Dieu sur sa bien-aimée est admirable! Quelle lumière, quelle grâce, pour ceux qui aperçoivent cette clarté! J'ai lu ce matin quelque chose qu'elle a daigné m'écrire. Ce sont autant de miracles que de paroles! C'est un prodige de la grâce! (1) »

On conçoit que le P. Eudes souhaitât vivement se rencontrer avec cette âme privilégiée, dont il connaissait la sainteté éminente par la voix publique sans doute, mais plus encore par M. de Renty et par les carmélites de Caen (2). Les liens qui l'unissaient à ce monastère et à ce baron autoriseraient, à eux seuls, à penser qu'il était déjà entré en communication avec elle; autrement il aurait résisté au courant général qui emportait les âmes, ce qui paraît peu vraisemblable. Nous en acquérons d'ailleurs la certitude par cette assertion des biographes de cette sainte religieuse qu'il devait à ses prières le succès de plusieurs missions, en particulier, de celle d'Autun (3). Arrivé à Beaune le 23 février, le P. Eudes eut encore plus de deux semaines à jouir des entretiens de la sœur Marguerite, puisque, malgré d'insupportables souffrances, elle ne s'alita que le

(1). Louis DE CISSEY, Vie de Marguerite du Saint-Sacrement, ch. xv, pp. 198-200.

(2). « L'exemple des carmélites de Paris fut suivi par les couvents du même Ordre de la plupart des provinces, et par un grand nombre de maisons des Ordres de Saint-Benoît, de Sainte-Claire, de Sainte-Ursule, de l'Annonciade, et de bien d'autres, qui voulurent être associées à la dévotion du saint Enfant Jésus, et qui envoyèrent également des couronnes, des fleurs, des étoffes, des parfums, des tableaux pour la nouvelle chapelle bâtie en l'honneur du saint Enfant Jésus ». Louis DE CISSEY, Vie de Marguerite du Saint-Sacrement, ch. X1V, p. 131.

(3). Ibid., ch. 1, p. 22, note,

9 mars 1648, pour ne plus se relever. Que se passa-t-il dans leurs entrevues?(1) Nous ne pouvons le dire, faute de documents. Ce que nous savons par un précieux fragment écrit de la main du Vénérable, c'est qu'il tenait la pieuse carmélite en très haute estime et qu'il avait la plus grande confiance dans l'efficacité de son intercession auprès de Dieu.

« Il y marque », dit, le P. Costil, « que, outre les soixante-douze messes qu'il avait promis de dire lui-même, il avait encore fait vœu d'en faire célébrer cinquante-cinq autres en l'honneur de tous les mystères de la sainte Enfance du Fils de Dieu, et en l'honneur des saints qui y avaient eu quelque relation spéciale: le tout, ajoute-t-il, en actions de grâces pour toutes les faveurs que Dieu a faites à la soeur Marguerite, carmélite de Beaune, en l'honneur de tout ce qu'il est dans cette âme, pour l'accomplissement des desseins qu'il a sur elle; pour le prier de nous associer à l'honneur que cette sainte âme lui rend dans le ciel,» - elle était morte, le 26 mai 1648 - « nous faire part de son esprit, qui est l'esprit de l'Enfance de Jésus, nous obtenir la paix avec - (2); enfin pour l'accomplissement des desseins de Dieu sur notre petite communauté (3). »

Ce que nous savons encore par le P. Martine (4), et nous aurions pu l'induire de la citation précédente, c'est que la dévotion du P. Eudes déjà bien grande envers le Saint Enfant Jésus s'accrut considérablement, au contact de cette sainte carmélite(5).

(1). Nous disons «leurs entrevues», et avec raison. Voici le texte du P. Martine sur lequel nous nous appuyons:

« Quelque grandes que fussent les occupations du P. Eudes pendant la mission, il trouvait moyen de se dérober de temps en temps, pour aller respirer et s'enflammer de plus en plus au contact de cette âme, tout angélique.»

(2). Le nom omis par charité pourrait bien être celui de M. Molé.

(3). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 11, § 12.

(4). P. MARTINE, Liv. IV, p. 213.

(5). La dévotion à la sainte Enfance de Jésus existait déjà à l'oratoire, du temps du P. de Bérulle. indépendamment des considérations qu'on trouve dans ses Œuvres sur l'enfance et la vie cachée du Sauveur, ne voulait-il pas qu'un honorât tous les mystères de la vie de Jésus, spécialement ceux qui ont pour objet l'Incarnation et les abaissements du Verbe ? Il avait même composé une antienne avec verset et oraison en l'honneur de l'Enfance du Seigneur Jésus. Aussi, en 1668, les Pères de l'Oratoire de Caen purent-ils écrire avec raison dans l'Avertissement au lecteur du Petit Office de l'Enfant Jésus, qu'ils donnaient au public: « Notre très honoré Père et Fondateur, Monseigneur l'Eminentissime Cardinal de Bérulle, a établi principalement la Congrégation de l'Oratoire pour y honorer Jésus-Christ, pour le faire connaître au monde, et pour imprimer cette piété et dévotion dans les âmes des chrétiens,- il désirait que ses enfants ne connussent que Jésus-Christ, ne parlassent que de lui et de ses mystères, et qu'ils proposassent continuellement aux âmes les actions, paroles et vertus du même Jésus-Christ pour les honorer et imiter... Il était du devoir des Prêtres de l'Oratoire, étant obligés de faire connaître Jésus-Christ et ses divins mystères, de commencer par sa divine Enfance, puisque lui-même a donné ses premières lumières et connaissances aux Gentils, lorsqu'il était enfant, les obligeant de l'adorer dans son Enfance. » Nous serions même porté à croire que les Litanie du saint Enfant Jésus ont été composées dans l'Oratoire, tant elles reflètent sa manière de penser: petit-être même sont-elles du P. de Bérulle ou du P. de Condren. En tout cas, elles ne peuvent être l'œuvre de Fénelon, comme l'affirme M. FAILLON, dans sa Vie de M. Olier, P. 11, ch. xii, p. 578. Nous les trouvons, en effet, imprimées en 1656, à la fin de l'Exercice de Piété du P. Eudes, et, en 1668, dans le Petit Office de l'Enfant Jésus, édité par les Oratoriens de Caen. Or, à ces dates, Fénelon n'avait que cinq et dix-sept ans. Quesi, plus tard, l'Oratoire adopta la dévotion à la sainte Enfance de Jésus le 25 de chaque mois, s'il établit dans toutes ses maisons des confréries en son honneur, s'il composa des prières et un office dans le même but, nous ne faisons aucune difficulté de l'attribuer à l'influence de la soeur Marguerite du Saint-Sacrement.

350a^m

Ne savons-nous pas les relations intimes des Oratoriens et des Carmélites ? Il en fut à Beaune, comme partout ailleurs. Les PP. Amelote et Parizot, et d'autres encore, n'ont-ils pas été les premiers biographes de la pieuse carmélite ? Le P. Parizot n'était-il pas même un de ses confesseurs ?

Quant au P. Eudes, il puisa naturellement cette dévotion dans l'Oratoire. Il recommande, en effet, dans la Partie 111, du Royaume de Jésus, d'honorer, « depuis Noël jusqu'à la Purification, la sainte Enfance de Jésus et tous les mystère, qui sont enclos en icelle, selon les divers temps que l'Eglise nous les propose » et, de ces mystères, il fait l'énumération complète. Dans la Partie Ve du même ouvrage, il conseille, le mardi de chaque semaine, de méditer sur la sainte Enfance de Jésus. Sa congrégation consacre chaque lundi à l'honneur du même mystère, et, à quelques exceptions près, on y doit, ce jour-là, réciter avant midi les Litanies du saint Enfant Jésus, allégées toutefois d'un certain nombre d'invocations, avec une oraison spéciale composée par le Vénérable. Ces litanies doivent s'y réciter tous les jours, à la même heure, de Noël à la Purification, et, chaque soir durant ce temps, la Salutation à saint Joseph est précédée d'une prière à l'Enfant Jésus qui reproduit presque textuellement la seconde partie de l'Ave Cor. Le P. Eudes composa également pour la même époque des Actes en l'honneur de l'Enfant Jésus et de son Auguste Mère, ainsi qu'un Office de la Sainte Enfance et un livre « La Divine Enfance de Jésus » dont il prescrivit la lecture au réfectoire. Enfin, relativement au 25 de chaque mois, il publia la prière « Adoramus te, Domine Jesu Infans », avec un commentaire et les actes précités, précédée de ce titre: « Exercice de piété au regard de l'Adorable Enfant Jésus, dont la pratique se doit faire, spécialement au temps dédié à sa divine Enfance, depuis la Fête de Noël jusqu'à la Purification, et le 25e de chaque mois. »

351 -

OBTENTION D'UNE RELIQUE DE SAINT FLOXEL.

Quant à la relique de saint Floxel, elle ne lui vint pas du Chapitre de la collégiale, où reposaient les restes de ce saint martyr, mais d'un avocat de la ville, nommé Brunet, qui voulut bien s'en dessaisir en sa faveur. Voici à quelle occasion.

En prenant congé du corps des chanoines, le P. Eudes leur avait exprimé le désir de posséder quelque petite

352 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

portion des reliques de ce saint. Il alléguait, pour l'obtenir, que « ce martyr, qui avait d'après la tradition, servi dans l'armée de l'empereur Antonin, avait souhaité, au jours de son triomphe, que son corps fût reporté dans son pays », et ce pays était la Normandie, voire même le diocèse de Bayeux(1). Les chanoines n'y parurent pas disposés, et ils persistèrent dans leur résolution malgré toutes les instances. Le P. Eudes eut beau se mettre à genoux devant eux; il eut beau les conjurer avec larmes de lui accorder une faveur si précieuse; il ne put triompher de leur résistance,

(1). Saint Floxel appartenait au diocèse de Bayeux par son baptême et avait été martyrisé sur les côtes de la Biscaye ou de l'Espagne en 303. Cf. Actes de Saint-Floxel, manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds St-Martin. Ses reliques, à l'époque des invasions normandes, furent transférées au monastère de Saint-Martin -de-Céaulcé. diocèse du Mans, puis à Rouffignac, dans le Périgord, d'où elles arrivèrent à la collégiale de Notre-Dame de Beaune au Xe siècle. Voir le Mémoire sur le lieu du martyre et les Actes de saint Floxel, par Noget-La- COUDRE, vicaire général de Bayeux. Le P. Eudes, qui écrit, lui Saint Floscel, inséra dans le livre de ses Offices propres l'office de ce saint, qu'il tira de l'ancien bréviaire d'Autun. Or, d'après les leçons du 9e Nocturne de cet office, saint Floscel, né d'une illustre famille « in pago Constantino » aurait eu la tête tranchée sur la place de la cité d'Autun, par l'ordre de l'empereur. C'est une autre légende. Avec l'abbé Lecanu, l'historien du diocèse de Coutances et Avranches, nous tiendrions pour les Actes.

ce qui, d'après le P. Costil, le mortifia quelque peu. C'est alors qu'intervint M. Brunet. Il avait obtenu du Chapitre un ossement tiré de la châsse du saint. En apprenant le refus essuyé, par le Serviteur de Dieu, il s'empressa de le remettre entre ses mains, persuadé qu'il serait conservé plus déceimment et mieux honoré dans l'église du séminaire de Caen que dans une maison particulière. « C'est cette relique », ajoute le P. Costil, « que l'on y garde avec tant d'autres, et en l'honneur de laquelle le saint homme célébra la fête de Saint-Flozel, tant qu'il vécut, le 13 de septembre, qui est le jour de son triomphe, comme une fête semidouble (1). ».

Le P. Eudes et ses associés quittèrent Beaune au commencement de mai, pour passer dans le diocèse de Soissons, où M. Le Gras était évêque depuis 1628. Prélat pieux et zélé, il ne pouvait qu'accueillir favorablement notre saint apôtre(2); et nous allons voir tout à l'heure quel bel éloge du grand missionnaire il adressa au Pape Innocent X.

C'est à Citry-en-Brie que devaient se donner tout d'abord les exercices de la mission, par les soins et les libéralités de M. de Renty, heureux de procurer ce bien à ses vassaux (3). L'ouverture en étant fixée au jour de la Pentecôte, 31 mai, les missionnaires purent s'y transporter à loisir. Ils s'accordèrent donc quelque repos, tout en évangélisant les pays qu'ils traversèrent.

Citry n'était qu'une humble bourgade; leur zèle ne s'y

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 34; Annales, T. 1, Liv. III, ch. 11, § 12.

(2). C'est ce prélat, qui, en raison de la prééminence de son siège protothône de la province de Reims, eut l'honneur de sacrer Louis XIV.

(3). Citry-en-Brie, canton de la Ferté-sous-Jouarre, à 30 kilomètres de Meaux, Seine-et-Marne. - Le P. Costil remarque que c'était la septième mission que M. de Renty faisait faire au P. Eudes.

dépensa pas moins qu'à Beaune et à Autun; et, durant les six semaines environ qu'ils y demeurèrent, le travail ne leur fit pas défaut. Écoutons M. de Renty rendre compte au P. de Saint-Jure et à M. Olier des résultats consolants de cette mission. Il écrit au premier:

« ... On a commencé la mission le jour de la Pentecôte, qui a une bénédiction tout extraordinaire: les cœurs sont tellement touchés des sentiments de pénitence que les larmes coulent en abondance. Il se fait quantité de restitutions et de réconciliations; les prières publiques et communes se font dans les familles; les jurements et les blasphèmes ne s'entendent plus; et tout le monde y accourt de trois et quatre lieues; d'où est venue, entre autres, une fille de mauvaise vie, qui s'en est retournée avec un changement véritable, déclarant hautement sa conversion et rompant tout son commerce. Je connais bien maintenant que c'est là le sujet pour lequel Notre-Seigneur m'a fait venir ici, et m'a obligé d'y séjourner. »

Sa lettre au second offre plus d'intérêt encore:

« Citry, 16 juin 1648.

« Le Révérend P. Eudes travaille ici avec une bénédiction incroyable. La puissance de sa grâce à exposer les vérités du salut, à découvrir l'amour de Dieu pour nous en Jésus-Christ et l'horreur du péché, a tellement pénétré les cœurs, que les confesseurs sont accablés; les pécheurs demandent pénitence avec larmes, restituent le bien d'autrui, se réconcilient et protestent hautement de préférer la mort au péché. Ses sermons sont des foudres qui ne donnent point de repos aux consciences, qu'elles ne se soient ouvertes de leurs péchés recelés, en sorte que les confesseurs travaillent plus à consoler qu'à émouvoir.

Après le sermon d'ouverture, le jour de la Pentecôte, un de ses auditeurs, qui, au sortir de l'église, se moquait de la prédication et tournait la mission en ridicule pour en détourner les autres, se trouva fortement touché durant la nuit et si changé, qu'il vint dès le jour, s'adressa à l'un des missionnaires, déclara vouloir se convertir et se confessa. Un homme de Château-Thierry, ville à quatre lieues d'ici, assura hier qu'une personne qui vivait mal, étant venue à Citry, s'en retourna pour rompre son mauvais commerce et manifester sa pénitence et sa conversion. Enfin les coeurs sont amollis et tout touchés de connaître leur

MISSION DE CITRY.

355 -

Dieu et Seigneur et ce qu'il demande d'eux. Ils embrassent les pratiques chrétiennes, les exercices, les prières qu'on leur enseigne pour l'avenir. Outre les choses générales qui sont la cessation des blasphèmes et des juréments ordinaires, les prières publiques et en commun dans les familles, j'ai quantité de particularités à noter. Je vous dis seulement ceci pour vous donner sujet de bénir Notre-Seigneur, qui depuis si longtemps réservait cette mission, pour y triompher du démon, rompre tous ses efforts, et détruire le grand empire qu'il exerçait dans ces quartiers. »

Ce que ne dit point le pieux baron, c'est son propre zèle, c'est son dévouement pour aider les missionnaires dans leur saint apostolat. Non seulement il prit à sa charge de les nourrir, de les loger, de subvenir à tous les frais; mais, après avoir répandu ses trésors, il se donna lui-même. Ce qu'il tait également, ce sont les impressions produites en lui par le spectacle offert à ses regards. Voici le témoignage qu'en rendit le P. Eudes au P. de Saint-Jure (1).

« Nous l'avons vu, dans l'église de Citry, transporté de zèle et de ferveur, la balayer, ôter les ordures avec les mains et sonner les cloches pour faire venir les peuples aux exercices. Nous l'avons vu, dans ces occasions, les larmes aux yeux; et, lui en ayant demandé la cause, il m'avoua qu'elles procédaient de la joie excessive qu'il ressentait de voir tant de personnes touchées et qui donnaient des marques certaines de conversion, restituant le bien d'autrui, se réconciliant avec leurs ennemis, se défaisant des mauvais livres, quittant les occasions de péché, commençant une vie nouvelle. »

De Citry, les missionnaires gagnèrent, vers la mi-juillet, Fère-en-Tardenois (1), petite ville située sur l'Ourcq, et célèbre par son château fort et les sièges qu'elle avait soutenus au siècle précédent contre les calvinistes, les ligueurs, les royalistes.

(1). P. MARTINE, Liv. IV, p. 282. - Le P. Costil dit seulement « un témoin oculaire. »

(2). Fère-en-Tardenois, chef-lieu de canton, arrondissement de Château-Thierry, 2,354 habitants.

356 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

La mission avait été demandée par la châtelaine, la princesse de Condé, Charlotte-Marguerite, fille du connétable Henri de Montmorency, mère du grand Condé, du prince de Conti, et de la fameuse duchesse de Longueville. Cette noble dame, qui se distinguait par sa piété et ses vertus autant que par sa naissance et son mariage, n'avait rien de plus cher que la sanctification des âmes, particulièrement de celles de ses vassaux. A Paris, elle appuyait de son charitable concours les saintes entreprises de M. Olier pour la réforme de sa paroisse; et toutes les bonnes œuvres trouvaient en elle un soutien assuré. Heureuse de procurer à une cité, si étroitement liée avec les de Montmorency, le bienfait d'une mission du P. Eudes, elle se chargea de tous les frais, et sa générosité fut bien récompensée. Les missionnaires renouvelèrent à Fère-en-Tardenois les mêmes prodiges qu'à Citry, Beaune et Autun. L'éclat des exercices y fut rehaussé par la présence des évêques de Soissons et de Noyon, et peut-être par celle de l'archevêque de Bourges(1). Le 10 août, M. Simon Le Gras voulut lui-même informer sa Sainteté le Pape Innocent X des merveilles dont il avait été témoin oculaire.

« Nous avons vu de nos yeux », disait-il, « tout dernièrement, en la ville de Fère-en-Tardenois, de

notre diocèse, où nous avons appelé le susdit Père Jean Eudes à cause de son insigne renommée de piété et de doctrine, nous avons vu, dis-je, les merveilles de grâce et de vertu, que le Seigneur Jésus opère par lui et par ses compagnons, dispensateurs fidèles et infatigables de la grâce multiforme de Dieu, dans la conversion d'une multitude de pécheurs, et dans beaucoup d'autres oeuvres et exercices pieux, mais, par-dessus tout, en faveur d'un grand nombre de curés et de prêtres. »

(1). Son approbation de la Dévotion au très saint Cœur de la Bienheureuse Vierge Marie, etc., dont nous allons parler tout à l'heure, est datée du 22 août. Or, le 21, M. du Tour, grand-vicaire de Soissons, attestait lui-même le succès de la mission. Le P. Eudes eut encore grandement le temps de se rendre à Paris pour le 24, où il se présenta devant le Nonce.

APPROBATIONS DU LIVRE: LA DÉVOTION AU SAINT CŒUR.

357 -

Après quoi, reproduisant en partie la lettre de M. de Ragny (1), il recommandait le P. Eudes et ses coopérateurs à la bienveillance du Souverain Pontife, qu'il conjurait de les honorer « des grâces et bénédictions apostoliques. »

Le 26 juillet précédent, le même prélat avait accordé à notre saint apôtre une approbation qui l'avait grandement réjoui. Après avoir lu son livre : La Dévotion au très Saint cœur, etc., il avait déclaré que « non seulement il n'y avait rien découvert d'opposé à la saine foi ou aux bonnes mœurs, mais encore que tout y était saint, tiré des Ecritures sacrées et des écrits des saints Pères, et très propre à nourrir la dévotion au très saint Cœur et au très sacré Nom de la Bienheureuse Mère de Dieu. » Puis, à l'exemple de l'évêque d'Autun, il en avait recommandé l'usage au clergé et aux fidèles de son diocèse, et cela, en des termes qui durent aller au cœur du P. Eudes.

Il y donnait tout d'abord la raison des deux fêtes du Cœur et du Nom de Marie, « que les anges ne cessent de célébrer au ciel et que les chrétiens ont le devoir de solenniser sur la terre avec la plus grande piété. Ils le doivent aux innombrables bienfaits que Dieu leur accorde par Marie; ils le doivent surtout à son éminente et, pour ainsi dire, infinie dignité de Mère de Dieu. Grâce à cette dignité, tout ce qui se trouve en elle, ne mérite-t-il pas les louanges éternelles des hommes et des anges, et, dans l'Eglise triomphante et militante, de perpétuelles solennités? Mais, plus que tout, son Cœur très aimant, principe de sa vertu et de sa sainteté, et son auguste Nom sont dignes de toute louange et de tout honneur. » Il concluait ainsi :

« Nous exhortons tous les fidèles commis à notre soin pastoral à embrasser de toute leur affection cette dévotion très louable et très utile

(1). Voir, Appendice, Note XXV, cette lettre fortement inspirée pour les pensées et même les expressions de la lettre, de M. de Ragny.

358-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

envers le saint Cœur et le glorieux Nom de la Vierge Mère, afin que, par sa médiation, ils deviennent des hommes selon le Cœur de son Fils, et qu'ils aient la joie de voir un jour leurs noms écrits dans le ciel. »

M. Henri de Baradat, évêque et comte de Noyon, le 6 août, et M. Pierre de Hardivilliers, archevêque de Bourges, le 22 du même mois, imitèrent l'exemple de M. Simon Le Gras, du moins en ce qui concerne l'approbation du livre du Vénérable. Le premier, après l'avoir lu attentivement, porte dessus le même jugement que l'évêque de Soissons. Le second est plus élogieux encore.

Pour lui, les Offices du P. Eudes « remplissent les langues des fidèles du miel et du lait de la sainte Épouse, et le cœur de la tendresse des plus saintes affections. C'est, » dit-il, « un recueil et comme une épreinte de toutes les suavités que les saintes Lettres et les saints Pères en ont laissées à l'Eglise, tirées avec tant de pureté, que les vérités de notre foi et les pratiques des bonnes mœurs n'y courent aucun hasard, mais y peuvent être récitées avec fruit et goûtées, comme en leur source, dans le Cœur et le Nom de

Marie. »

La mission de Fère-en-Tardenois étant achevée, le P. Eudes se hâta de partir pour Paris avec ses confrères. Il devait s'y présenter au Nonce apostolique, suivant les instructions reçues de Rome, à la suite des démarches du P. Mannoury, dont il est temps que nous retracions l'histoire.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

Second voyage du P. Mannoury à Rome.

(1 6 4 7 - 1 6 4 8).

Départ et voyage du P. Mannoury. - Arrivée à Rome et maladie. - Lettres du roi. - Favorable accueil des cardinaux: le cardinal Capponi, le secrétaire Ingoly. - Premières difficultés: objections des Pères de l'Oratoire et réponses du P. Mannoury. - Nouveaux efforts des Pères de l'Oratoire: lettre du P. Eudes. - Décrets de la Propagande et du Saint-Office en faveur du P. Eudes. - Démarches inutiles pour l'approbation de Notre-Dame-de-Charité. - Obtention de saintes reliques.

En quittant Paris pour se rendre à la Ferté-Vidame, le P. Eudes, avons-nous dit, avait l'intention bien arrêtée, la mission finie, de faire le voyage de Rome et de continuer lui-même auprès du Saint-Siège les démarches commencées par ses mandataires. La preuve en est dans cette lettre de recommandation que le Nonce apostolique lui fit remettre pour le cardinal Capponi, préfet de la Propagande, et que voici, traduite de l'italien.

« Eminentissime et Révérendissime Seigneur, Patron très honorable,

« M. le docteur Jean Eudes ayant résolu d'aller lui-même en personne à Rome, au sujet du séminaire situé au diocèse de Bayeux, dont il a déjà été parlé à cette Sacrée Congrégation, et portant avec lui toutes les informations que demandait cette même Congrégation par son décret du 9 Avril 1647, il me reste seulement à assurer Votre Éminence de la grande bonté et suffisance de ce sujet, ainsi que du fruit qui résulte de ses travaux en diverses parties de ce royaume, comme Votre Éminence

360-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

pourra le voir par les attestations d'un grand nombre d'évêques, qu'il porte avec lui. J'ai vu les instruments originaux de la fondation et des rentes assignées au dit séminaire et entendu la déposition de témoins relativement à la capacité de l'habitation et des règlements de ce séminaire approuvés par l'Ordinaire. En conséquence, j'ose recommander à Votre Éminence cette bonne œuvre, l'assurant qu'elle en aura un grand mérite auprès de la divine Bonté que je supplie, etc...

« A Paris, le 20 septembre 1647.

« De Votre Éminence

« Le très humble, très dévoué et très obligé serviteur,

« Nicolas, Archevêque d'Athènes (1)».

La maladie, dont il fut atteint durant la mission de la Ferté-Vidame, enleva bientôt au P. Eudes l'espoir d'entreprendre un aussi long voyage. L'importance des missions de Bourgogne que M. de Renty lui demandait semblait, d'autre part, réclamer sa présence. Il recourut donc, pour la seconde fois, à la bonne volonté du P. Mannoury.

Celui-ci partit de Paris, dans la première semaine de novembre, probablement le jeudi 7 (2), muni des pièces précitées et d'un grand nombre d'autres lettres de recommandation qu'il avait pu se procurer. Il en attendait même plusieurs de la part du roi, qui devaient lui être adressées à Rome.

Plein d'espoir - car le Nonce, à son départ, lui avait donné les meilleures assurances de succès - le courageux et intrépide voyageur fit à pied la plus grande partie du trajet(3). Rien ne lui coûtait, disait-il dans une de ses lettres, quand il s'agissait des intérêts de sa chère congrégation. A Lyon, il obtint de

célébrer la messe dans l'église de la Visitation de Bellecour. Il y eut la consolation de tenir
(1). Archives de la Propagande, Lettres de Suisse, Allemagne, France, Année 1648, vol. XCVII.
(2). Voir ch. X111, p. 302, note.
(3). P. MARTINE, Liv. IV, p. 251.

VOYAGE ET ARRIVÉE.

361 -

entre ses mains le reliquaire qui renfermait le cœur de saint François de Sales dans un vase de cristal, et de pouvoir considérer de près cette précieuse relique; doux dédommagement des fatigues de sa longue course(1).

Il arriva à Rome dans les premiers jours de décembre (2). A peine arrivé, il tomba malade; ce dont il avertit le P. Eudes, le 30 décembre, étant alors en pleine convalescence.

« J'ai été », lui écrivait-il à cette date, « à deux doigts proche de la .mort. Mais, grâce à Notre-Seigneur et à la sacrée Vierge, je me porte bien, mieux. J'ai eu, durant trois semaines, une fièvre continue qui m'avait mis dans un état méconnaissable (3). »

Il ajoutait que, de deux prêtres français pris du même mal, l'un était mort, et l'autre toujours en danger(4); puis il continuait ainsi .

« Je reçois tout présentement de Paris le paquet des lettres du Roi qui sont venues merveilleusement à propos... Dieu soit béni à jamais de la providence qu'il tient sur nos affaires! Voilà un peu de faveurs des grands; mais, comme vous le dites, ce ne sera pas cela qui fera nos affaires; mais Dieu seul et sa sainte Mère.(5)»

Le paquet de Paris contenait six lettres du roi, adressées, soit au Souverain Pontife, soit au cardinal d'Este promoteur et directeur des affaires de France en cour de Rome, soit au marquis de Fontenay, ambassadeur extraordinaire de Louis XIV près du Saint-Siège. Elles étaient datées du 16 novembre 1647: les unes concernaient le P. Eudes et sa société; les autres l'institut de Notre-Dame-de-Charité. Le

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 1, § 2.

(2). Ibid. - Annales de Notre-Dame-de-Charité, Année 1647. - Cf. ch. X111, P. 302, note.

(3). P. COSTIL, ibid.

(4). P. MARTINE, Liv. IV, p. 2512.

(5) P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. i, § 12. - P. MARTINE, ibid.

362-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

prince, vu son jeune âge, s'y réclamait de l'autorité et de l'avis de son auguste Mère, et avec raison. C'était, bien Anne d'Autriche qui, sous l'inspiration du Vénérable, avait dicté ses lettres, dont les termes sont à peser.

Nous ne citerons ici que la lettre à Innocent X en faveur du séminaire de Caen, et la lettre au cardinal d'Este en faveur de Notre-Dame-de-Charité.

Voici la première.

« TRÈS SAINT PÈRE,

« Le zèle que Nous avons pour la gloire de Dieu et de son Église Nous convie d'écrire celle-ci à Votre Sainteté pour la supplier, par l'avis de la Reine régente, Notre très honorée Dame et Mère, de vouloir

bénir et confirmer un séminaire ecclésiastique, établi depuis cinq ans dans Notre ville de Caen, diocèse de Bayeux, et d'accorder aux prêtres du dit séminaire les pouvoirs et indulgences qu'ils demandent à Votre Sainteté pour les missions qu'ils font avec tant de fruits - par la bénédiction qu'il plaît à Dieu d'y donner - qu'ils sont désirés et appelés dans presque toutes les provinces de Notre royaume par les évêques, pour travailler dans leurs diocèses tant aux séminaires qu'aux missions. Pourquoi Nous supplions Votre Sainteté de les favoriser de ses grâces et bénédictions apostoliques, et de bien vouloir accorder les expéditions nécessaires, afin qu'ils puissent dorénavant travailler avec plus d'effet et pour la plus grande gloire de Dieu, que Nous supplions, très saint Père, de vouloir conserver Votre Sainteté longues années, pour le bien et utilité de l'Eglise.

« Ecrit à Paris, le 19 novembre 1647.

« Votre très dévot fils, le Roi de France et de Navarre. « Louis (1). »

L'objet premier des démarches du P. Eudes auprès de la cour de Rome était d'obtenir les pouvoirs et les indulgences, dont nous avons parlé, lors du précédent voyage du P. Mannoury(2); mais c'était aussi l'approbation du séminaire de Caen, afin de le défendre contre les entreprises

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 1, § 3.

(2). Cf. ch. X11, pp. 274-277.

LETTRE DU ROI A INNOCENT X.

363-

d'adversaires acharnés à sa ruine. Sans doute, si les circonstances venaient à s'y prêter, la confirmation de la Congrégation de Jésus et Marie serait sollicitée du Saint-Siège. Toutefois le P. Eudes n'estimait pas qu'on dût la mettre en avant et en évidence, dans la crainte qu'un refus sur ce point n'en entraînant également un sur les deux autres. Voilà pourquoi, dans la lettre du roi, il n'est pas directement et ouvertement question de sa société; il n'en est fait mention que d'une façon détournée, quoique réelle, en affirmant que « les prêtres du dit séminaire sont désirés et appelés dans presque toutes les provinces par les évêques pour travailler, dans leurs diocèses, tant aux séminaires qu'aux missions. »

Quant à la lettre au cardinal d'Este, elle n'est qu'un résumé succinct et net des lettres d'approbation de M. d'Angennes déjà citées (1); et nous ne la transcrivons pas, si sa précision même et les termes employés n'établissent incontestablement que le P. Eudes en fut l'inspirateur plus encore que de la précédente; preuve nouvelle de la haute confiance dont la Reine Mère l'honorait. Il eut, en effet, la faveur de voir Anne d'Autriche, en se rendant en Bourgogne; et il se chargea d'expédier lui-même le précieux paquet au P. Mannoury. La lettre de celui-ci que nous avons reproduite plus haut le laisse clairement entendre.

Voici la teneur de la lettre du roi au cardinal.

« MON COUSIN,

« J'écris à sa Sainteté pour la supplier de vouloir bien donner sa bénédiction apostolique à une maison et communauté de filles religieuses de l'Ordre de Saint-Augustin, établies en ma ville de Caen, diocèse de Bayeux, qui s'emploient à la conversion et instruction des filles non mariées, lesquelles, après être tombées en quelque désordre, étant touchées de Dieu, se retirent volontairement en la dite maison; comme aussi à la

(1). Cf. ch.111, pp. 61-63.

364-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

conversion des filles hérétiques qui, voulant quitter leurs erreurs, et en étant empêchées par leurs parents, se veulent retirer en la susdite maison, où elles sont instruites en la foi et aux mœurs de la religion catholique. Je supplie aussi sa Sainteté de permettre que les dites filles religieuses, outre les

voeux ordinaires, en fassent un quatrième solennel de s'employer toute leur vie à la conversion et à l'instruction des dites filles et femmes pénitentes et hérétiques. Pourquoi je me porte bien volontiers à vous écrire celle-ci, par l'avis de la Reine Régente, Madame ma Mère Anne Marie d'Autriche, pour vous prier, avec toute l'affection qu'il m'est possible, de contribuer de vos soins et offices, tant près de Notre Saint Père le Pape que partout ailleurs où besoin sera, à ce que sa Sainteté accorde à ces bonnes religieuses l'effet de leurs demandes et les expéditions nécessaires à cette fin. Ce que je tiendrai à plaisir si agréable, que je vous en témoignerai mon sentiment en toutes les occasions qui m'en fourniront le moyen. Cependant je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte garde.

« Ecrit à Paris, le 19 novembre 1647.

« Louis. (1) »

Ces lettres furent aussitôt portées à M. de Fontenay. L'ambassadeur présenta lui-même au Pape celle qui lui était adressée, et le Pape l'expédia à la Propagande (2).

Le P. Mannoury commença alors ses visites aux cardinaux saisis de son affaire. Il leur montra la lettre du Nonce et les pièces exigées par eux pour éclairer leur discussion, c'est-à-dire les lettres-patentes de Louis XIII, les lettres d'institution de M. d'Angennes, les contrats de fondation, les attestations des évêques, etc. Tous lui firent le meilleur accueil, particulièrement le cardinal Capponi, Préfet de la Propagande, qui lui accorda une audience de plus d'une heure, temps considérable pour un simple prêtre. Cet éminent prélat lut, séance tenante, plus de la moitié des Statuts et des Règles dressés par le P. Eudes; et, en les

(1). Annales de Notre-Dame-de-Charité, année 1647.

(2) P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 1, § 4.

VISITES DU P. MANNOURY AUX CARDINAUX.

365 -

lisant, nous l'avons dit (1), « le cœur lui bondissait de joie », selon l'expression du P. Mannoury; il s'arrêtait de temps en temps pour en dire sa pensée, puis reprenait sa lecture avec un intérêt marqué. Ne pouvant sur l'heure les parcourir dans leur entier, il les garda, afin de les étudier à loisir.

« Après quoi, » ajoute le P. Mannoury, « ayant loué notre institut, comme je lui représentais que la Congrégation de l'Oratoire (2) semblait vouloir nous restreindre à ne point sortir de notre diocèse, il me répondit qu'elle ne le ferait pas. « O utinam », ajouta-t-il, « essent in omnibus civitatibus ejusmodi seminaria! (3) »

Finalement il assura le Père qu'on lui donnerait pleine satisfaction, et il l'adressa au cardinal Sfortia nommé rapporteur de cette affaire.

Le secrétaire de la sacrée Congrégation, M. Ingoly, fut plus catégorique encore. Il affirma qu'on pouvait regarder la chose comme faite, vu l'excellent témoignage que le Nonce rendait du P. Eudes. On accorderait même plus qu'il n'était demandé, et cela, sans grand délai; car le cardinal Sfortia devait faire son rapport à la prochaine assemblée de la Propagande(4).

Le P. Mannoury se voyait déjà au comble de ses vœux, et sa lettre de janvier, dont nous tirons ces détails, communiquait son espoir au P. Eudes. Mais l'ennemi veillait, et ses menées lui ménageaient une déception.

(1). Cf. ch. V11, pp. 147-148.

(2). Ainsi portent les Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 33, p. 290, au lieu de la « Propagande », comme portent les Annales. Ce texte, s'accorde mieux avec les événements qui suivirent, et aussi avec cette phrase du P. Costil un peu plus loin dans les Annales: « L'appréhension de M. Mannoury n'était pas mal fondée. Les Pères de

l'Oratoire, etc. »

(3). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 1, § 4; Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 33, PP. 290-291. - P. MARTINE, Liv. IV, p. 253.

(4). P. MARTINE, Liv. IV, P. 253.

366-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

La Propagande, lors de sa réunion, commença par une autre affaire qui prit toute la séance. Comme elle ne s'assemblait que tous les quinze jours, ce délai permit aux difficultés de surgir du côté d'où on devait les attendre(1). Les Pères de l'Oratoire ne purent longtemps dissimuler leurs sentiments. Ils déclarèrent que «ce qui les choquait le plus dans les poursuites du P. Eudes, c'était de voir qu'on voulait les supplanter; que les courses des prêtres du séminaire de Caen dans les provinces ne tendaient qu'à y créer des établissements, mais que tous ces mouvements ne serviraient de rien, les prêtres de la Mission et eux ayant seuls ce droit(2): qu'enfin cette inutile multiplication de congrégations n'était bonne qu'à causer du trouble. » En conséquence, ils faisaient opposition au projet du P. Eudes.

Le cardinal Sfortia fut chargé d'entendre les deux parties, pour rédiger ensuite un rapport (3).

Après avoir, dans sa lettre de février, mandé tous ces détails à son supérieur, le P. Mannoury ajoutait qu'il avait vu les objections des Pères de l'Oratoire, et qu'il lui serait très aisé, d'y répondre. C'est ce qu'il fit victorieusement, comme on en pourra juger par le résumé que nous donnons

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 1, § II.

(2). « Ils ne savaient pas apparemment, ou ils affectaient d'ignorer que Innocent X venait d'approuver et de confirmer par une bulle la Congrégation du Saint-Sacrement cinq mois auparavant, le 20 septembre de l'année précédente 1647; et que c'était peut-être la plus forte raison qu'on eut dans la suite de cette négociation, pour ne pas accorder celle de notre Congrégation, la Congrégation du Saint-Sacrement se proposant les mêmes fins, qui sont les exercices des séminaires et les missions, et cette affaire ayant été traitée devant les mêmes juges.» P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 1, II. Cette conjecture du P. Costil ne nous paraît pas concorder avec les assurances du cardinal Capponi et du secrétaire Ingoly. Elle ne nous semble pas non plus d'accord avec les faits.

(3). P. MARTINE, Liv. IV, pp. 253-254. - P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 1, § 4. - Voir, Appendice, note XXVI, le décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande du 3 février 1648, transcrit au dos de la lettre même du Nonce apostolique.

RÉPONSES AUX OBJECTIONS DE L'ORATOIRE.

367 -

de son travail. En voici le début que nous tenons à citer intégralement.

« Lorsque Monseigneur l'évêque de Bayeux a établi le séminaire de Caen, il n'a fait que ce que les assemblées générales et provinciales, les conciles, et surtout le dernier concile de Trente, avaient ordonné; et, l'ayant muni de lettres-patentes, il l'a confié à de simples prêtres séculiers soumis entièrement à sa juridiction, préférablement aux réguliers ou aux autres qui ne dépendent que d'un supérieur général; et cela, pour trois raisons :

« 1^e Il a voulu avoir, dans son diocèse, une communauté à sa disposition, dans laquelle il pût faire instruire ceux qu'il y adresserait, avec le pouvoir de les en retirer, pour lui aider ensuite à porter le poids de la charge épiscopale.

« 2^e Il a voulu prévenir le mal dont plusieurs de ses confrères se plaignent fort souvent, qui consiste en ce qu'ils ne trouvent presque personne dans leur clergé sur qui ils puissent compter, pour leur donner le soin des affaires importantes de leurs diocèses, ceux qui y seraient les plus propres se retirant la plupart du temps dans des communautés sur lesquelles les prélats n'ont aucune juridiction.

« 3e Enfin il arrive quelquefois que ces communautés prennent occasion de leur exemption pour s'opposer indirectement aux meilleures intentions des évêques. Ainsi elles ne doivent point trouver mauvais que Monseigneur de Bayeux ne les ait point employées pour la conduite de son séminaire.

« Cependant le Supérieur général de l'Oratoire de France, ou plutôt quelques-uns des Pères de cette Congrégation qui se servent de son nom - étant certain qu'il n'a jamais approuvé leurs desseins, comme il l'a avoué à quelques personnes de confiance(1)- se sont élevés contre cet

(1). Nous l'avons dit au chapitre xix de notre premier volume, l'autorité du P. Bourgoing était loin d'être respectée dans l'Oratoire. Il n'est pas rare d'ailleurs qu'un zèle mal inspiré par l'esprit de corps outrepassé ou même contrarie les volontés des supérieurs. Ne voyons-nous pas un lazarisiste, assistant du supérieur de la Mission à Rome, aller ainsi contre les intentions de saint Vincent de Paul, et s'opposer au louable dessein de M. de Ventadour? Écoutons parler le saint. Il écrit, le 19 avril 1652 au supérieur M. d'Horgny.

« MONSIEUR,

« Je vous ai mandé qu'il me semblait que M. N. allait un peu vite en votre absence; ce qui m'a paru particulièrement au décret qu'il a poursuivi en la Sacrée Congrégation, contre le dessein de M. de Ventadour, sans attendre notre avis, ni, je pense, le vôtre, ce qui a choqué quantité de personnes de condition qui ont charité pour nous; et j'ai été obligé d'aller trouver ce bon monsieur, de lui faire nos excuses, et de l'assurer que nous n'apporterons aucun empêchement aux séminaires qu'il veut établir, comme de sa part il m'a promis qu'ils ne prendront autre nom que celui que le Pape leur donnera, sur ce que je lui ai représenté les inconvénients à craindre de la ressemblance des noms. Ils demandent que ces séminaires-là aient rapport et dépendance au collège de la Propagande de Rome. Si cette oeuvre est de Dieu, nous aurions grand tort de la traverser; et, si elle ne l'est pas, Dieu la détruira, quand il lui plaira. Quant à nous, nous devons désirer que tout le monde prophétise et que les ouvriers évangéliques se multiplient. Pour moi, j'estime que c'en est là un bon moyen, et pour cela j'en souhaite de bon cœur le succès. Pour beaucoup qu'il y en ait dans l'Eglise de Dieu, nous ne manquerons jamais d'occupations, tant que nous lui serons fidèles. M. N. prend ombrage de tout... » Ainsi pensent et parlent les saints; mais ce n'étaient là ni les sentiments, ni le langage des ennemis du P. Eudes. Cf. Lettres de saint Vincent de Paul, T. 1, pp. 415-416.

368 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

établissement, quoiqu'ils soient témoins des grands biens qu'il produit tous les jours pour la gloire de Dieu, l'instruction du clergé, et la réformation du peuple chrétien. Ils ont fait jusqu'à présent tous leurs efforts pour le renverser, s'il était possible, sous les prétextes suivants qu'ils proposent comme les fondements de la justice de leur opposition.

Venaient ensuite les objections des Pères de l'Oratoire, et les réponses du P. Mannoury. Les objections étaient au nombre de trois, ainsi formulées :

1e « Le P. Eudes n'a établi le séminaire de Caen et formé le dessein de sa congrégation que pour contenter le ressentiment qu'il avait d'avoir été chassé de l'Oratoire, où il serait encore, si sa présomption et son orgueil ne l'avaient empêché de se rendre aux ordres de son supérieur général, qui lui commandait de s'appliquer aux exercices des séminaires et des missions.

2e « Il est si visible que le P. Eudes a formé son dessein par un pur mouvement d'ambition, que c'est pour cela même que le Roi n'a eu aucun égard à la requête qu'il lui a voulu présenter. Aussi est-il certain que le roi de France s'y opposera toujours.

3e « La Congrégation de l'Oratoire a été instituée pour vaquer aux exercices des séminaires et former des clercs; ainsi celle du P. Eudes est inutile. »

A la première objection, le P. Mannoury répondit en

RÉPONSES AUX OBJECTIONS DE L'ORATOIRE.

369 -

substance « que le P. Eudes, en sortant de l'Oratoire, avait usé, de la liberté laissée aux membres de cette Congrégation d'en sortir, quand bon leur semble, et pour mener la vie qui leur agrée; que, d'ailleurs, il ne l'avait fait qu'à la prière de l'évêque de Bayeux, pour se charger du soin du séminaire de Caen, œuvre fort nécessaire à l'Eglise: qu'enfin, loin d'avoir été chassé de l'Oratoire, il s'était retiré, le jour même de sa sortie, dans une maison qu'il avait louée, pour y commencer à vivre avec ses associés. » Et le Père Mannoury rappelait brièvement tout ce que nous avons précédemment raconté: les démarches du P. Eudes auprès du P. Bourgoing et de son conseil, les rebuts qu'il avait essuyés, le dessein qu'il avait alors formé et les encouragements qu'il avait reçus, les instances répétées des Oratoriens pour le ramener parmi eux, et, seulement sept ou huit mois après, quand ils eurent perdu tout espoir d'y réussir, l'injurieuse sentence d'exclusion portée contre lui. Non, on le prétendait vainement, ce n'était ni l'ambition, ni la désobéissance, qui avaient inspiré la conduite du P. Eudes, mais l'Esprit-Saint lui-même, qui recommandait l'institution des séminaires dans les conciles.

L'accusation d'orgueil et de présomption provoquait, dans l'âme du fils défendant son père, un éloquent mouvement d'indignation.

« Eh! quoi », s'écriait-il, « on ose taxer d'orgueil et de présomption un homme dont la France admire l'humilité, la douceur, le zèle ardent, et qu'elle révère comme l'un de ses meilleurs prédicateurs; un homme qui s'est acquis l'estime de toute la Cour, que madame la princesse de Condé, le duc de Saint-Simon, la duchesse d'Aiguillon, et tant d'autres personnes des plus qualifiées du royaume, emploient avec tant de succès pour instruire leurs vassaux dans les missions! N'est-ce point plutôt son mérite éclatant qui lui attire cette persécution? Et ne pourrait-on pas lui attribuer ce que l'ange Raphaël dit à Tobie: « Il était nécessaire que

370 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

vous fussiez éprouvé par cette tentation, parce que vous étiez agréable à Dieu? (1) »

Le P. Eudes, insinuait-on en deuxième lieu, avait toutes les peines du monde à obtenir une audience du Roi. « Rien de plus vrai, » répliquait son défenseur, « et il était fort étonnant qu'il en fût venu à bout; tant ses anciens confrères l'avaient peint sous de noires couleurs au Roi et à la Reine. Assurément il n'y serait jamais arrivé, sans l'intervention de l'un de ses intimes amis, M. Vincent de Paul. Sachant sa grande vertu et les avantages que l'Eglise retirerait des séminaires, le Supérieur de la Congrégation de Saint-Lazare n'avait pas craint de déclarer à la Reine qu'elle était obligée en conscience de le recevoir. Et le P. Mannoury racontait l'entrevue dont nous avons nous-même fait le récit(2). Il ajoutait que la plupart des évêques, de France, par l'effet des calomnies universellement répandues contre le P. Eudes, n'avaient su que penser de sa conduite, et qu'ils revenaient seulement de leurs préventions, après avoir vu en lui de leurs yeux le contraire de ce qu'on lui reprochait. Voilà pourquoi ils lui donnaient entrée dans leurs diocèses, et n'avaient que des éloges pour sa personne et pour ses travaux. »

Relativement à la troisième objection, le P. Mannoury ne faisait aucune difficulté de reconnaître que l'Oratoire avait été fondé pour travailler à la formation du clergé; mais il ne craignait pas de prendre à témoin « tout ce qu'il y avait d'hommes en France » que cette société n'avait point réalisé le vœu de son fondateur. « On n'avait point encore vu de prêtres et de clercs se retirer dans ses établissements, pour s'instruire de leurs fonctions et se former aux pratiques

(1). TOB., X11, 13.

(2). Cf. ch. V111, pp. 150-151.

de la vie cléricale. On ne lui connaissait d'autre séminaire que celui de Saint-Magloire. Sans doute, depuis quatre ans, les Pères de l'Oratoire disaient et publiaient partout qu'ils voulaient en ériger; mais tout ce bruit n'était suivi d'aucun effet. Il n'en était pas de même du P. Eudes et de ses associés. Fidèles au double but qu'ils s'étaient d'abord proposé, ils le poursuivaient avec tant d'ardeur et de succès que, leur communauté fût-elle composée de mille personnes, ils ne pourraient suffire aux demandes de ceux qui désiraient profiter de leurs instructions. »

Le P. Mannoury terminait par cette invitation quelque peu ironique :

« Après tout, si les Pères de l'Oratoire ont tant de zèle pour ériger un séminaire dans la ville de Caen, qu'ils le fassent, à la bonne heure! On est bien certain que personne ne le trouvera mauvais. Ce ne sera pas de la part des bourgeois, au contraire, ils en auraient de la joie; ni de celle des Prêtres du séminaire, qui le verront avec plaisir, parce qu'ils ne peuvent pas suffire pour tous ceux qui se présentent. En effet, depuis qu'on est persuadé de la nécessité des séminaires, on ne peut en avoir trop. La ville de Caen et le diocèse de Bayeux sont assez grands pour en avoir deux, etc. »

En somme, les Pères de l'Oratoire répétaient toujours les mêmes accusations dénuées de preuves, et les défenseurs du P. Eudes leur opposaient toujours les mêmes démentis et les mêmes arguments, mais appuyés sur des faits incontestables. Ainsi en sera-t-il jusqu'à la mort du Serviteur de Dieu, et après.

La vérité sautait aux yeux de tout juge impartial. Aussi M. Ingoly ne dissimulait-il point qu'à son avis la conduite de l'Oratoire était uniquement dictée par la jalousie. Le cardinal Sfortia fut du même sentiment, quand il eut pris connaissance des Réponses aux objections, et, que, dans une audience particulière, il eut écouté à loisir les explications fournies par le P. Mannoury.

Tout semblait donc aller à souhait; et celui-ci, charmé de la bonté du cardinal rapporteur et de l'intérêt qu'il portait à sa cause, espérait prochainement une solution favorable sur tous les points. Espérance éphémère! Les adversaires n'abandonnèrent pas la partie, quoique en apparence perdue pour eux. A défaut de bonnes raisons, ils intriguèrent, ils firent agir de puissantes influences. Étant retourné voir quelques cardinaux, le P. Mannoury les trouva moins bien disposés. M. Ingoly lui répéta le même conseil qu'il lui avait donné, lors de son premier voyage, c'est-à-dire de ne demander que la confirmation du seul séminaire de Caen et des pouvoirs apostoliques pour la seule province de Normandie. C'est à ce parti qu'il s'arrêta, après avoir sans doute consulté son supérieur.

Mais il arriva, ce que l'on remarque dans les contestations, où ceux qui semblaient prêts à faire quelque concession à leur partie, exigent davantage, dès qu'ils la voient disposée à céder de ses prétentions. Les Pères de l'Oratoire, qui déclaraient hautement ne pas s'opposer à l'existence du séminaire de Caen, lorsque le P. Mannoury sollicitait la confirmation de sa congrégation, commencèrent à disputer sur cet article, dès qu'il eut abandonné son premier dessein. Ils mirent tout en œuvre pour renverser cet établissement. Témoin ce passage d'une lettre du 16 mars, écrite au P. Eudes par son mandataire.

« Nous avons ici nos bienfaiteurs ordinaires qui remuent ciel et terre pour détruire notre séminaire. Ils ont obtenu des lettres du Roi à l'Ambassadeur pour l'empêcher de travailler pour nous; de sorte que, quand j'ai été pour l'en prier, son secrétaire m'a dit de sa part qu'il avait reçu des ordres du Roi de surseoir à cette affaire, jusqu'il ce qu'il en eût reçu un autre de sa part(1). »

Il ajoutait que M. Lambin, l'expéditionnaire qui lui avait
(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 1, § 4.

CONFIANCE DU P. EUDES.

373 -

été fort dévoué jusque là, lui refusait maintenant ses services, sous prétexte qu'étant l'ami des Pères de l'Oratoire, il ne voulait pas solliciter contre eux.

A cette lettre quelque peu désolée, le P. Eudes répondit, le 7 avril, par une chaleureuse exhortation à la persévérance et à la soumission à la Volonté divine.

« Courage, mon Cher Frère », lui disait-il, « nous ne voulons que la Volonté de Dieu. Faisons de notre côté tout ce que nous pourrons pour les affaires du notre bon Maître et de notre chère Maîtresse; et, après cela, abandonnons-nous et toutes les choses à leur très sainte Volonté. Si notre temps est venu, tout le monde ensemble n'est pas capable de résister à ce qu'ils voudront; s'il n'est pas venu, expectemus Dominum, viriliter agamus, et confortetur cor nostrum (1). Une chose nous doit beaucoup nous réjouir et encourager, c'est qu'il est impossible de douter que ce ne soit pas une œuvre de Dieu, en égard aux grandes et extraordinaires bénédictions qu'il lui plaît donner à nos petits travaux; ce qui nous fait connaître évidemment qu'ils ne peuvent être que de lui; et, par conséquent, il n'abandonnera pas son ouvrage; il le fera au temps et à la manière qui sera la plus convenable, et beaucoup mieux que nous ne saurions désirer. C'est à nous seulement d'être fidèles et de marcher notre chemin, toujours avec humilité, force et confiance (2). »

Pendant l'échange de ces lettres, les craintes du P. Mannoury s'étaient dissipées. La réponse du secrétaire de l'ambassadeur était un mensonge inventé pour l'empêcher de parvenir jusqu'à M. de Fontenay: le secrétaire s'était laissé séduire par les opposants. Cependant, les Pères de l'Oratoire avaient eu beau multiplier leurs efforts; ils n'étaient venus à bout, ni de la patience, ni du zèle du saint prêtre. Les cardinaux avaient vu clair dans le jeu de ses adversaires, et ils lui avaient accordé les deux grâces qu'il sollicitait, et qui, en définitive, étaient le premier objet de son voyage.

Le 23 mars, un décret de la Propagande assurait l'existence

(1). « Attendons le Seigneur, agissons virilement, et que notre cœur se fortifie. »

(2) P. MARTINE, Liv. 1V, p. 256.

374 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

du séminaire de Caen, qui ne pouvait plus être inquiété. Il est vrai que la teneur de ce décret lui parvenait tronquée par un scribe de cette Congrégation, ami des opposants. Était, en effet, supprimée la partie qui « défendait aux Pères de l'Oratoire d'empêcher ce séminaire, sous prétexte que le dit Jean Eudes, après être sorti de leur Congrégation, voulait en établir une autre exerçant les mêmes fonctions, dont la leur était en possession dans la France. » On se proposait par là d'enlever au P. Eudes une arme de défense, et de permettre à ses ennemis de continuer à combattre sa fondation. Néanmoins, si incomplet qu'il fût, ce décret avait une grande portée pour l'avenir. Il déclarait formellement que le séminaire de Caen, étant érigé suivant l'intention du Concile de Trente, n'avait nul besoin de confirmation (1). Conclusion; il était loisible aux

(1). Voici ce décret: « Referente Eminentissimo Domino Cardinali Sfortia de Seminario Cadamensi in dioecesi Bajocensi sub directione Domini Joannis Euldes erecto et sufficienter dotato, et simul instantiam ejusdem Domini Joannis pro illius confirmatione apostolica cum diversis gratis et indulgentiis, et demum quae fuerunt ex adverso proposita pro parte Congregationis Oratorii Jesu Christi Domini nostri: Sacra Congregatio dixit seminarium praefatum non indigere confirmatione apostolica, cum asseratur erectum ad sacri Concilii Tridentini propositum, et praedictos Patres Oratorii hujusmodi seminarium impedire non posse, sub praetextu quod doctus Joannes Euldes, qui ex eorum Congregatione exivit, novam Congregationem

cum eisdem functionibus, quibus ipsa est mancipata, in Gallia instituere velit.

- CARDINALIS CAPPONIUS

- FRANCISCUS INNOCOLUS, secretarius. Die 23 martii. Anno 1648. , Actes de la Sacrée Congrégation de la Propagande, 1648, p. 54, no 23.

En voici la traduction : « Après le rapport que l'Eminentissime Seigneur Cardinal Sfortia a fait de l'affaire du séminaire de Caen, au diocèse de Bayeux, érigé sous la direction du sieur Jean Eudes et suffisamment doté, et des instances du même Jean Eudes pour obtenir du Saint-Siège la confirmation de ce séminaire, avec plusieurs grâces et indulgences, ainsi que des raisons proposées de la part de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus: la Sacrée Congrégation a déclaré que le dit séminaire n'a pas besoin de confirmation, puisqu'on l'affirme érigé selon l'intention du saint Concile de Trente, et que les susdits Prêtres de l'Oratoire ne peuvent empêcher ce séminaire, sous prétexte que le dit Jean Eudes, qui est sorti de leur Congrégation, veut instituer en France une autre Congrégation nouvelle ayant les mêmes fonctions que la leur. »

DÉCRET DU 20 AVRIL.

375 -

prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie d'en établir de semblables, avec le consentement des évêques, dans tous les lieux où ils seraient appelés, sans que personne y pût trouver à redire.

A peine un mois plus tard, un autre décret de la Propagande décernait au P. Eudes et à ses associés une mission en Normandie, et les renvoyait au saint Office pour obtenir les pouvoirs désirés¹⁾. En conséquence, des lettres apostoliques étaient expédiées au Vénérable constitué chef de cette mission. Nous nous faisons un devoir de rapporter ces lettres, où respirent le plus pur zèle du salut des âmes et la plus parfaite charité pour Dieu.

« Notre très saint Père Seigneur en Jésus-Christ Innocent X, Pape par la Providence divine, désirant, en raison de sa charge apostolique, pourvoir au salut de tous les hommes, a décidé de vous envoyer et vous envoie, vous, Jean Eudes, en Normandie, et il vous a établi et député comme préfet de la mission dans la même province, en compagnie de vos associés qui devront être approuvés par le Nonce de France et proposés à la Congrégation de la Propagande. Muni des pouvoirs qui doivent vous être concédés par d'autres Lettres, vous pourrez donc, avec le consentement préalable des évêques catholiques en communion avec le Siège apostolique, annoncer l'Evangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ et enseigner à ces peuples tout ce que prescrit notre Mère la sainte Église catholique, apostolique et romaine, surtout la vérité du Jugement général. Voilà pourquoi, considérant la grandeur de l'entreprise et l'importance de la charge, apostolique qui vous est confiée, gardez-vous tout d'abord, sous quelque prétexte et pour quelque cause que ce soit, d'assister aux sermons des hérétiques et de prendre part à leurs cérémonies. Enfin employez tout votre zèle à remplir votre ministère dignement et fidèlement, au prix même de la mort et de l'effusion de votre sang, s'il en est besoin, afin que vous méritiez de recevoir du Père des lumières la couronne qui ne se flétrit pas.

« Donné à Rome, dans la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 20 avril 1648, la 4^e année de Notre Pontificat.

« CAPPONI, cardinal. - INGOLY, secrétaire. »

(1). Voir, Appendice, Note XXVII, le texte de ce décret.

376 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Ainsi le P. Eudes était constitué par le Pape lui-même préfet ou supérieur d'une mission en Normandie, et, à ce titre, il avait droit, pour cette Province, à des pouvoirs plus étendus que ceux qu'il avait sollicités en 1646. Ces pouvoirs, le saint Office les lui accorda, trois jours après, dans son assemblée générale tenue au Quirinal le 23 avril(1). Des termes de la lettre apostolique découlait de plus une conséquence fort

importante. On lui reconnaissait des associés, non point temporaires et choisis au jour le jour, mais stables et formant avec lui une troupe permanente, qui devait être approuvée par le Nonce et proposée par son intermédiaire à la Propagande. C'était donc une sorte d'autorisation indirecte de sa société, un commencement d'approbation. En vérité, le P. Mannoury pouvait s'applaudir de l'heureuse issue de ses négociations et reprendre joyeusement le chemin de la France.

Il prolongea de quelques semaines son séjour à Rome en faveur de Notre-Dame-de-Charité; mais là bien vainement. Certes, il n'avait négligé, avant son départ, aucune des précautions que lui conseillait la prudence, comme il résulte de cette lettre écrite au P. Eudes, à la fin d'octobre 1647.

« Quoique M. de Mézeray fit un peu de difficulté d'attester ce que nous lui demandions pour nos Sœurs, leurs affaires sont faites avec M. le Nonce, tout ainsi que les nôtres. Il ne fit pas de difficultés; et, en me disant adieu, il m'a dit qu'il espérait que nous aurions contentement en tout ce que nous demandions ...

« Il me semble qu'il nous faudrait encore une lettre de M. le Nonce, laquelle je n'ai osé demander, de crainte d'être importun. Car je lui ai parlé tant de fois, et il m'a fait tant de signes, que je n'ai osé lui demander cette lettre, qui est une recommandation pour Notre-Dame-de-Charité. Il a fait l'information de fondation et aedibus, il a approuvé les lettres du Roi et de, l'évêque; mais il fallait une lettre qui attestât que la dite

(1) Voir, Appendice, Note, XXV111, le texte de ces pouvoirs, et, les comparer avec ceux que le P. Eudes sollicitait en 1646-1647. Cf. ch. X11, pp. 276-277.

DÉMARCHES EN FAVEUR DE NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ.

377 -

maison a fait un grand fruit. Personne ne lui ayant fait connaître le fruit de cet établissement, je n'osai le presser. M. de Renty pourrait faire cela. Priez-le aussi d'écrire à Rome à ses amis, en faveur de nos Sœurs, car c'est l'affaire où nous aurons grand besoin de faveur. M. Loyac me dit que nous ne ferions rien, si la Reine n'écrivait elle-même, et qu'elle ne recommandât de solliciter cette affaire. C'est pourquoi il serait bon que M. de Renty écrive à M. l'Ambassadeur, s'il le connaissait. Enfin je laisse cela à votre soin. Quand nos affaires seront faites, si j'ai ces faveurs demandées, à la bonne heure; sinon, je ne laisserai pas de tenter l'affaire avec ce que j'ai. »

Nous savons, par le contenu du paquet expédié de Paris par le P. Eudes, que ses désirs avaient été entièrement remplis. A Rome, il déploya pour l'institut de Notre-Dame-de-Charité le même zèle que pour la Congrégation de Jésus et Marie. « Ses lettres », dit le P. Martine, « nous le montrent passant de l'espérance à la crainte, puis désespérant totalement du succès de sa mission, suivant les personnes auxquelles il s'adressait, ou les difficultés qu'on lui faisait remarquer (1). » De fait, il se heurta aux mêmes objections qu'en 1647. On ne pouvait comprendre à Rome qu'on confiât à d'honnêtes filles la conduite des infortunées victimes du libertinage: n'y avait-il pas à craindre que celles-ci ne pervertissent les religieuses chargées de les convertir? Voyant que, par trop d'empressement, il s'exposait à un refus, le P. Mannoury jugea prudent d'attendre que l'expérience eût fait la preuve désirée. C'est ce dont il avisa le P. Eudes, dans sa dernière lettre écrite de Rome et datée du 8 juin 1648.

« Pour l'affaire de Notre-Dame-de-Charité, » lui disait-il, « il n'y a rien du tout à espérer pour le présent. Toutes les voies possibles ont été tentées. Il faut avoir un peu de patience. On a donné espérance qu'elle se fera, et même le dessein en a été assez approuvé; mais il faut attendre pour les raisons que je vous dirai (1). »

(1) Cf. Annales de Notre-Dame-de-Charité, années 1647 et 1648. - P. MARTINE, Liv. VI, pp. 156-157.

378 -

Le VÉNÉRABLE JEAN EUDES

Quelques jours après, il reprenait le chemin de la France, emportant avec lui plusieurs reliques bien vérifiées de saints martyrs. Pouvait-il faire rien de plus agréable pour son supérieur et ses

confrères qu'il rejoignait à Fère-en-Tardenois?

« Le dernier avis », dit le P. Costil, « qu'il leur donna, avant son départ, fut d'envoyer à la Propagande une relation des fruits merveilleux opérés par leurs travaux. » Pourquoi faut-il que cette recommandation fut trop oubliée dans la suite? Cette négligence prépara pour plus tard des difficultés assez sérieuses.

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 1, § 4.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

Débuts de la Fronde: le P. Eudes et Anne d'Autriche.

(1 6 4 8).

Présentation des missionnaires au Nonce et leur approbation par la Propagande. - Les PP. Nicolas Vigeon, Jacques Ferrière, Jean-Baptiste Le Gentil, Thomas Vaguel. - Commencements de la Fronde; sentiments du P. Eudes, sa lettre à la Reine. - Etat de la France; Mémoire du P. Eudes à la Reine.

C'est, suivant toute probabilité (1), le 22 août, que le P. Eudes et ses confrères quittèrent Fère-en-Tardenois. Le 24, ils se présentèrent à Paris à son Excellence le Nonce apostolique, comme le prescrivait Innocent X par sa lettre du 20 avril. Heureux de reconnaître et de récompenser leur zèle, le Nonce écrivit immédiatement à la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour se porter garant de leur mérite. En conséquence, dans la séance du 16 novembre, furent déclarés par elle « missionnaires apostoliques, en la Province de Normandie et sous la Préfecture du sieur Jean Eudes, les révérends Simon Mannoury, Nicolas de Than, Jacques Finel, Pierre Jourdan, Thomas Vigeon, Richard Le Mesle, Jean-Baptiste de Montaigu, Jean-Baptiste Le Gentil, Jacques Ferrière et Nicolas Vigeon (2). »

Ainsi, d'après la lettre du Nonce et le décret de la Propagande,

(1). Cf. ch. XV1, p. 356.

(2). Cf. Actes de la Sacrée Congrégation de la Propagande, p. 181, no 15.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

gande, la Congrégation de Jésus et Marie se composait, en août 1648, de douze missionnaires. Trois nouveaux prêtres y étaient entrés depuis la requête présentée à M. d'Angennes, le 26 août 1646: les PP. Nicolas Vigeon, Jacques Ferrière, Jean-Baptiste Le Gentil. Du premier nous ne savons qu'une chose, c'est qu'il ne persévéra pas dans sa vocation, et ainsi en fut-il des deux autres: vraisemblablement l'opposition systématique de M. Molé les découragea. Le second était curé et doyen de Gacey, dans le diocèse de Lisieux, quand il se donna au P. Eudes, et ses relations avec M. le président d'Amfréville servirent beaucoup à l'enregistrement des lettres-patentes de la Congrégation par le Parlement de Rouen en 1650. Quant au troisième, nous en avons déjà parlé à propos de la mission de Beaune (1).

Ni le décret, ni l'attestation du Nonce ne mentionnent le P. Antoine Bernard dont le nom figurait dans la requête de 1646(2). C'est que, s'il avait la ferme volonté d'entrer dans la Congrégation, si même il s'associait fréquemment aux travaux de ses membres, ce qui permettait à ceux-ci de le traiter comme l'un des leurs, et de l'admettre, lorsqu'il était à Caen, à figurer dans certains actes; il ne faisait pas, à proprement dire, partie de la société, où il ne demeurait qu'en passant. Curé de Carantilly, il garda son bénéfice jusqu'en 1653, époque où il put enfin exécuter sa résolution.

D'autre part, celle liste ne comprenait évidemment que les prêtres, les seuls qui fussent réellement en état de travailler aux missions; y étaient omis les noms des membres plus jeunes qui, dans l'étude et la retraite, se préparaient au sacerdoce dans le séminaire de Caen. Tel le P. Vaguel, cleric de la paroisse Saint-Nicolas de la même ville, admis l'année précédente sur la recommandation de Dom Quinet,

(1). Cf. Ch. XV1P. 337.

(2). Cf. Ch., X11, p. 273.

abbé de Barbery(1). Ce jeune homme qui se sentait porté vers la vie religieuse en solitaire, avait voulu

s'éclairer aux conseils de cet abbé en grande réputation de savoir, de sagesse et de piété. Après un sérieux examen, Dom Quinet lui avait déclaré qu'il n'était point fait pour le cloître et il l'avait adressé au P. Eudes. Il avait vu très juste. Par sa douceur, sa régularité, son habileté à manier les esprits, le P. Vaguel convenait admirablement à la direction d'un séminaire, et il rendit dans cet emploi les plus grands services.

Le jour même où le P. Eudes présentait ses associés au Nonce Apostolique, Paris apprenait la nouvelle de la glorieuse victoire de Lens, remportée, le 20, par le prince de Condé. Ce fut une allégresse universelle. Les missionnaires et leur chef participèrent à la joie commune; surtout ils remercièrent le Dieu des armées d'avoir favorisé celles de la France. Ils ne se doutaient pas que ce succès allait déchaîner la guerre civile dans la capitale.

Un grand triomphe militaire augmente la force et la confiance des gouvernements. La reine, irritée des résistances du Parlement à ses volontés, fit enlever, le 26, à l'issue du Te Deum chanté à Notre-Dame, deux des

(1). Barbery était une abbaye de l'Ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Bayeux. Elle a laissé, dit F. Vautier, les souvenirs les plus honorables et joué un grand rôle dans la réforme de l'Ordre de Cîteaux, Dom Louis Quinet, religieux profès dit Val-Richer, zélé de l'étroite observance, la donna aux moines de Barbery, dès 1639. L'abbaye de Barbery l'introduisit à son tour dans celle du Val-Richer (Ordre de Cîteaux) en 1645, de concert avec l'abbaye d'Aunay (Ordre de Cîteaux) qui l'avait embrassée dix-huit ans auparavant. L'abbé Georges, fondateur des conférences ecclésiastiques, avait fait son noviciat à Barbery, avant d'être envoyé au Val-Richer, où il eut à surmonter de grands obstacles... A partir de l'abbé Quinet, le monastère de Barbery fut gouverné, par des abbés réguliers. C'est grâce à l'intervention de cet abbé, que la marquise de Moüy parvint en 1647 à faire élire prieure de Bon-Secours la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement.

382 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

membres de cette Compagnie, Broussel et Blancheménil, qui, dans les dernières discussions, s'étaient signalés par leur opiniâtre lutte contre les prétentions royales. Broussel était sympathique à la foule. Cette espèce de coup d'état répandit une consternation générale.

«La tristesse ou plutôt l'accablement », écrit de Retz, « saisit jusqu'aux enfants. L'on se regardait et l'on ne disait rien. On éclata tout d'un coup; on s'émut, on courut, on cria, et l'on ferma les boutiques. » Le 27, dès le matin, « tout le monde prit les armes », ajoute-t-il. « On voyait des enfants de cinq à six ans, le poignard à la main; on voyait les mères qui les leur apportaient elles-mêmes. Il y eut dans Paris plus de deux cents barricades en moins de deux heures, bordées de drapeaux et de toutes les armes que la Ligue avait laissées entières(1). »

Nous ne raconterons pas - car ces faits sont trop connus comment la reine invita vainement le coadjuteur Paul de Gondi à apaiser l'insurrection, qu'elle n'estimait plus une bagatelle; ni comment le Parlement, épouvanté du péril couru par la royauté, alla par deux fois en corps, d'abord au milieu des acclamations et des applaudissements du peuple, puis sous ses injures et ses menaces, réclamer la relaxation des prisonniers. Qu'il nous suffise de rappeler qu'après un refus hautain, la reine dut céder devant la fière attitude et le langage énergique du président Molé.

L'effervescence populaire ne s'apaisa pas sur l'heure, comme par enchantement. Les désordres, fomentés par des agitateurs intéressés, continuèrent durant quelques jours, semblables au dernier bouillonnement des vagues après l'orage. Puis tout rentra momentanément dans le calme.

Au milieu de la sédition, les âmes saintes s'étaient offertes à Dieu comme victimes, afin d'obtenir de sa miséricorde la pacification des esprits. Ainsi avait fait particulièrement M. Olier, dont les supplications furent assez puissantes,

(1). Mémoires du cardinal de Retz.

CRAINTES DU P. EUDES.

383-

pour que la tranquillité ne cessât pas de régner dans sa paroisse(1). Ainsi avait fait également le P. Eudes. « Il prit de là », dit le P. Martine « occasion de s'humilier et de gémir, en songeant aux crimes innombrables dont ces divisions allaient être la cause... Il en prit aussi occasion de renouveler la ferveur de ses confrères(2). » Il les excita à témoigner à Dieu leur reconnaissance d'être à l'abri de toutes ces agitations et de pouvoir vivre en paix et dans une parfaite union, alors que tout était trouble et division autour d'eux.

Cependant il ne se méprenait pas sur l'apaisement de la sédition. Ses propres observations, les conversations de ses amis, le convainquirent que ce n'était là qu'une accalmie passagère, et que la révolte relèverait bientôt la tête. Effectivement la reine n'avait cédé qu'à la crainte; elle se promettait bien de prendre sa revanche. Le Parlement, de son côté, cachait mal, sous des apparences modestes et sous le couvert de la légalité, la joie que lui causait l'humiliation du maître: il aspirait à se poser en modérateur de la puissance royale et à combattre ses empiétements. Quant aux bourgeois, la seule pensée qu'ils avaient vaincu les généraux et les troupes du roi les enivrait d'orgueil et de confiance. Un nouveau conflit était donc inévitable.

D'autant plus inquiet, à ces constatations, que la royauté venait de succomber en Angleterre sous les efforts de partis concertés et d'une multitude en délire, le P. Eudes prit le parti d'écrire à Anne d'Autriche. Elle l'honorait de sa considération; il pouvait espérer qu'elle écouterait ses conseils. Du reste, il ne lui parlerait pas en homme politique, mais en homme de Dieu. Il laisserait de côté les motifs de plainte qu'excitaient son administration et celle

(1). FAILLON, Vie de M. Olier, P. 11, Liv. XI, p. 488.

(2). P. MARTINE, Liv. IV, p. 288.

384-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de Mazarin; il ne lui exposerait que la grande cause du courroux du ciel, à ses yeux, savoir: les péchés innombrables qui se commettaient dans le royaume, faute de répression, faute surtout de bons évêques choisis par elle pour gouverner l'Église.

En effet, si Richelieu s'était préoccupé de donner à la France des évêques dignes de ce nom (1), Mazarin, son successeur, beaucoup plus versé dans les maximes du siècle que dans la science des saints canons, avait accordé les évêchés à la faveur ou comme récompense de services rendus à l'Etat. Afin de ne pas être gêné dans ses vues politiques par l'assistance de saint Vincent de Paul au Conseil de conscience, il avait, une fois son autorité bien établie, imaginé un expédient pour l'en écarter; et cet expédient fut de n'avoir point de jour fixe pour le conseil, prétextant comme excuse la multitude des affaires dont il était chargé. Dès lors la nomination aux évêchés, résultat de la brigue ou des calculs humains, était devenue, pour l'Église, un péril dont tous les bons esprits s'alarmaient.

C'est donc fort opportunément que le P. Eudes éleva la voix pour rappeler à la reine à son devoir; et il le fit, le 2 septembre, dans une lettre, qui est un chef-d'œuvre de délicatesse en même temps que de respectueuse hardiesse et de dignité. Elle a sa place marquée dans l'histoire: nous la reproduisons textuellement.

« Madame,

« Je ne puis rejeter la pensée qu'il a plu à Dieu me donner, en lui offrant le saint Sacrifice de la messe pour Votre Majesté durant ces troubles de Paris, de la supplier très humblement, au nom de Jésus-

Christ et de sa très sainte Mère, d'employer le pouvoir qu'ils lui ont donné pour arrêter le torrent impétueux de l'iniquité, qui fait aujourd'hui (4). Cf. T. 1, ch. XV111, pp. 458-459.

LETTRE DU P. EUDES A LA REINE.

385 -

d'hui un étrange ravage dans la France, qui entraîne une infinité d'âmes dans les enfers, et qui est l'unique cause de toutes les misères de ce Royaume.

« C'est une chose déplorable, Madame, et à larmes de sang, de voir périr tant d'âmes qui ont coûté le précieux sang de Jésus-Christ, et que ce mal va toujours croissant, et que si peu de personnes s'en mettent en peine! Lorsqu'il s'agit de quelque intérêt temporel des Princes et des Rois de ce monde, que ne fait-on point? Mais les intérêts du souverain Monarque sont abandonnés! Nous nous tuons dans nos missions à force de crier contre quantité de désordres qui sont dans la France, par lesquels Dieu est extrêmement offensé et déshonoré, et qui sont la cause de la damnation de beaucoup d'âmes, et il nous fait la grâce de remédier à quelques-uns. Mais je suis certain, Madame, que si Votre Majesté voulait employer le pouvoir que Dieu Lui a donné, elle pourrait plus faire, Elle seule, pour la destruction de la tyrannie du diable et pour l'établissement du règne de Jésus-Christ, que tous les missionnaires et prédicateurs ensemble. Si Votre Majesté désire en savoir les moyens, il sera facile de les Lui proposer, et à Elle encore plus facile, moyennant la grâce de Notre-Seigneur, de les exécuter.

.« Pour à présent, je parlerai seulement du plus puissant de tous, qui est de donner de bons évêques à la France; car les bons évêques feront de bons curés et de bons prêtres; les bons prêtres feront de bons chrétiens; et, par ce moyen, l'Eglise de France changerait de face, et reprendrait sa première splendeur. C'est ici la plus grande obligation de Votre Majesté, Madame, c'est le plus grand service qu'Elle puisse rendre à Dieu et à son Eglise; et il est de telle importance, qu'il mérite bien que Votre Majesté en prenne soin par Elle-même (1), puisqu'Elle sera la première à qui le souverain Juge en demandera compte, et un compte d'autant plus terrible, qu'il y va du salut d'une infinité d'âmes qu'il a commises à ses soins. Car j'entends le Saint-Esprit, lequel, par la bouche de saint Paul, crie hautement que quiconque n'a pas soin du salut de ceux qui dépendent de lui, a renié sa foi et est pire qu'un infidèle; tellement qu'à l'heure de la mort, il sera condamné de Dieu comme un apostat, et sera châtié plus sévèrement que les païens et les infidèles.

« Si Votre Majesté rend ce service à Jésus-Christ et à son Eglise, il La comblera de bénédictions spirituelles et temporelles. Mais si Elle néglige ces choses, je Lui déclare, au nom et de la part du grand Dieu vivant,

(1). Et non par Mazarin.

386 -

LE VÉNÉBABLE JEAN EUDES.

que tous les péchés qui seront commis en France, faute de prendre soin de pourvoir par Elle-même l'Eglise de bons Pasteurs, Lui seront attribués comme si Elle-même les avait commis, qu'Elle en portera la condamnation et le châtement; et que toutes les âmes qui se perdront en suite de cela, et que toutes les gouttes de sang que Jésus-Christ a répandues pour leur salut, crieront vengeance devant Dieu contre Elle, à l'heure de la mort. Au reste, Madame, je puis bien protester à Votre Majesté, en toute vérité, qu'en tout ceci je suis sans intérêt et sans autre prétention que celle de la gloire de mon Maître et du salut des âmes. Celui qui connaît le fond des cœurs sait que je dis vrai. C'est en lui et en sa très sainte Mère que je serai toujours en tout le respect possible,

« Madame,

« De Votre Majesté,

« Le très humble, très obéissant et très fidèle sujet et serviteur. «
JEAN EUDES. »

A Paris, le 2 septembre 1648.

Anne d'Autriche pria-t-elle le P. Eudes, comme elle y était discrètement conviée, de lui proposer les moyens de remédier aux maux du royaume ? Nous inclinierions à le croire. Elle était pieuse, elle désirait le bien de ses sujets, elle voulait le salut de son âme et de celle de son fils; et elle avait pleine confiance dans les lumières et dans la sincérité du zélé missionnaire.

En tout cas, la lettre qu'il venait d'écrire ne satisfait point l'affectueuse sollicitude du P. Eudes pour ses augustes maîtres. Il devait, lui semblait-il, pousser plus loin le dévouement à leur cause.

Il reprit donc la plume, mais, croyons-nous - et le texte l'insinue - -un peu plus tard, lorsque la guerre civile désola le royaume(1). Très vraisemblablement, il fut entretenu et aidé dans ce dessein par son frère François de Mézeray. De ce travail, nous ne disons pas de cette collaboration, quoi qu'on ait prétendu (2), sortit un éloquent mémoire, qu'il

(1). Soit au début de 1649, soit en 1650, lors de son voyage à Paris.

(2). G. LEVAVASSEUR, Notice sur les trois frères Eudes, p. 47, note 26.

MÉMOIRE DU P. EUDES A LA REINE.

387 -

fit passer à Anne d'Autriche. Dans ces pages, le P. Eudes va droit aux abus, sans circonlocutions, sans superfluités. Toutefois, là encore, il ne parle qu'en prêtre uniquement préoccupé des intérêts de Dieu et des âmes. Ce qu'il veut, ce qu'il poursuit, c'est la destruction du péché. S'il eût écouté le frondeur et l'historien de la Maltôte (1) qu'était son frère, il eût attaqué Mazarin comme l'auteur de tout le mal: il eût montré, dans l'assiette des taxes, un mélange d'ignorance et de brutalité, qui les rendait plus vexatoires et plus odieuses que la quotité même de la contribution; il eût représenté l'impôt grevant la charrue, la possession du bétail, le nombre des attelages, etc., en un mot, ruinant laboureurs et villageois, fléau désastreux dont on ne rejetait le poids qu'en se résignant à la mendicité ou à la misère. En cela, il eût fait œuvre de politique, et non d'apôtre; il eût regardé la terre, et non le ciel; il eût exposé le châtiment, sans remonter à sa cause.

Loin de là : dans son mémoire, le P. Eudes s'attache uniquement à signaler à Anne d'Autriche les principales causes de péché, dont il propose les remèdes et demande la suppression, au nom de son salut, afin de renverser en France la tyrannie de Satan et d'y établir dans tous les cœurs le règne de Jésus-Christ. Que s'il touche en passant à l'oppression dont le peuple est victime, c'est moins pour plaider sa cause - il la plaidera en des temps meilleurs (2) que pour bien mettre en relief l'injure faite à Dieu, ou les obligations qui incombent à la Reine.

Écoutons cette parole, quelque peu rude et libre, mais brûlante de zèle, empreinte de loyauté.

« La Reine est très humblement suppliée, au nom et pour l'amour de Jésus-Christ, le Roi des Rois, et de la très sacrée Vierge, sa Mère, la Reine

(1). Scipion Combet cite de Mézeray une Histoire de la Maltôte, dont l'original manque, mais dont on trouve des copies dans quelques bibliothèques.

388-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de l'univers, de prendre la peine de lire ce mémoire attentivement et entièrement.

1. Les principales fêtes de l'Eglise sont étrangement profanées par les foires qui se tiennent en ces jours, tant parce que la plupart de ceux qui y vont perdent la Messe, qu'à cause d'une infinité de jurements, de parjures, de tromperies, de larcins, d'ivrogneries et d'autres péchés qui ont coutume de se commettre en

semblables occasions; de sorte que Dieu est plus déshonoré en ces jours qui doivent être employés à le louer et glorifier, qu'en tous les autres jours de l'année. Ce qui est capable d'attirer de grandes malédictions sur la France.

« REMÈDE. Il est très facile de remédier à ce mal, en faisant transférer ces foires deux ou trois jours après les fêtes.

11. Dieu n'est pas moins déshonoré et offensé dans les autres fêtes des saints Patrons de chaque paroisse, presque par toute la France, par les danses, les jeux, les ivrogneries et autres dissolutions; de sorte que ce ne sont plus des fêtes consacrées à Dieu, mais employées pour le diable; ce ne sont plus des fêtes de chrétiens, mais de païens; et il se commet plus de péchés en ces jours-là ordinairement qu'en tout le reste de l'année.

« REMÈDE. Faire publier un édit par toute la France, par lequel tous ces désordres soient défendus sous peine de grosses amendes, applicables à l'Eglise et aux pauvres; et enjoindre aux juges et officiers de chaque lieu de tenir la main à ce qu'il soit exécuté.

« 111. Dans les missions que nous avons faites en plusieurs endroits, nous avons trouvé que les églises y étaient désertes aux dimanches et aux fêtes, et même aux principales solennités, parce que les habitants n'osaient y venir, de peur de tomber ès mains des sergents et receveurs de tailles, qui les prennent jusqu'au pied des autels pour les traîner en prison: chose inouïe et qui ne se fait pas même chez les Turcs, mais qui est pourtant si véritable que je puis attester et prouver que, le jour de la Fête de Dieu, le curé d'une paroisse tenant le Saint-Sacrement et étant près de sortir de l'église pour faire la procession, ses paroissiens, qui se préparaient à le suivre, ayant appris que les collecteurs des tailles les attendaient pour prendre quelques-uns d'entre eux à la sortie de l'église, se résolurent de n'en point sortir, à la réserve d'un seul qui protesta qu'il ne quitterait point le Saint-Sacrement. Mais, sitôt qu'il eut le pied hors de l'église, les sergents se jetèrent sur lui et le traînèrent en prison.

MÉMOIRE DU P. EUDES A LA REINE.

389 -

Cette barbarie et impiété ne suffit-elle pas pour faire fondre tous les carreaux de la justice de Dieu sur nos têtes?

« REMÈDE. Puisque Dieu a établi les dimanches et fêtes pour être des jours de repos et de sanctification et pour être employés à son service, faire en sorte que son peuple le puisse servir, au moins en ces jours-là, en repos et en assurance. Et, pour cet effet, défendre aux receveurs, collecteurs des tailles, huissiers et sergents, de l'inquiéter durant ce temps.

« IV. L'esprit immonde fait une sanglante guerre à la chasteté, vertu si agréable à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, et sans laquelle personne ne verra Dieu. Il emploie tous ses efforts, en ce siècle corrompu, pour la bannir de la France et y faire triompher son ennemi; il se sert pour cette fin de plusieurs sortes d'armes et entre autres de ces six que la France lui met entre les mains. La première, c'est les bals et les danses, qui sont la source de mille péchés: ce qui a fait dire à saint Chrysostome que la danse est le gouffre de l'enfer, qui engloutit un grand nombre d'âmes misérables; et à saint Ephrem et autres Pères, que c'est l'invention, l'oeuvre et l'assemblée du diable; et à un saint concile, qu'il n'y a pas tant de péché à labourer la terre aux dimanches qu'à danser. La deuxième, c'est les comédies d'amour qui sont encore plus dangereuses que les danses et qui sont cause de la damnation de plusieurs âmes. La troisième, c'est les livres d'amour, qui sont les vrais livres du diable, dont il se sert pour faire commettre une infinité de péchés. C'est pourquoi le très savant et très pieux Gerson, Chancelier de la célèbre Université de Paris, a bien eu raison de dire, en parlant d'un roman d'amour qui parut de son temps, que, s'il savait que son auteur n'en eût pas fait pénitence, avant que de mourir, il ne prierait non plus Dieu pour lui que pour Judas. Cependant toute la France est empoisonnée de tels livres, qui se trouvent même

autorisés par les privilèges du Roi très chrétien. La quatrième, c'est les chansons déshonnêtes qui s'impriment, se vendent et se chantent publiquement au milieu des carrefours, chose qui corrompt étrangement les mœurs de la jeunesse. Si l'on imprimait ou chantait quelque chose qui offensât le Roi, qui le pourrait souffrir? La cinquième, c'est le luxe, la vanité et la mondanité des femmes dans leurs habits, contre lesquels tous les saints Docteurs de l'Eglise disent des choses si terribles, les nommant l'ornement et la pompe du diable, à laquelle elles ont promis de renoncer en leur baptême; promesse solennelle qu'elles ont faite à Dieu, sans l'accomplissement de laquelle elles ne peuvent espérer d'avoir part avec lui. La sixième,

390 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

c'est les sculptures et les peintures déshonnêtes, qui font encore commettre plus de péchés qu'on ne pourrait penser. Cependant on ne voit presque autre chose aujourd'hui dans les cabinets, dans les chambres et dans les salles de plusieurs chrétiens, au lieu d'y voir les portraits de Notre-Seigneur, de la très sainte Vierge, des Apôtres et des autres saints.

« REMÈDE. Si le Roi était tant soit peu intéressé ou offensé en toutes ou quelques-unes de ces choses, on trouverait facilement le moyen de les retrancher. Or, il est certain que le grand Roi du Ciel y est beaucoup offensé. C'est pourquoi la Reine, qui a tant d'amour pour sa divine Majesté, ne manquera pas d'invention ni de courage pour anéantir toutes ces pompes de Satan, et pour lui arracher des mains ces armes infernales, avec lesquelles il prétend bannir la chasteté de la France. N'est-il pas bien facile à Sa Majesté de renoncer la première aux bals, aux comédies et à toutes les pompes Sataniques, selon la promesse qu'elle en a faite à Dieu en son baptême, afin d'en imprimer l'horreur dans tous les cœurs de ses sujets par son exemple? Ne lui est-il pas facile d'ordonner à M. le Chancelier de ne donner plus de privilège pour l'impression des romans d'amour, et même de faire défense aux imprimeurs et libraires d'imprimer et vendre de pareils livres, et de défendre de vendre et de chanter des chansons déshonnêtes dans les carrefours? Nous voyons souvent de pauvres gens dans les prisons pour avoir vendu un peu de sel, afin de gagner leur vie, lesquels sont condamnés à de grosses amendes; et, parce que, ne pouvant les payer, ils y pourrissent, ils sont contraints de demander comme une faveur qu'au lieu de cette amende, ils soient fouettés de la main du bourreau, ce que je puis attester, comme m'étant employé quelquefois à obtenir cette grâce pour quelques-uns. Tout cela, parce qu'il y va de l'intérêt du Roi. Mais combien la gloire du souverain Monarque est-elle davantage intéressée en tous les désordres susdits? Et avec quel zèle, par conséquent, ceux qui embrassent véritablement ses intérêts, doivent-ils s'efforcer d'y remédier?

« V. Je ne parle point ici des blasphèmes, des malédictions et imprécations, qui font aujourd'hui l'ornement du langage des Français. Je ne fais point mention de la rage des duels, qui sacrifie tant d'âmes à l'enfer, et qui rend la plus grande partie des gentilshommes français martyrs du diable. On a fait assez d'édits contre ces désordres, mais l'important serait de les faire observer; car on ne sera pas quitte devant Dieu pour avoir fait de bel les ordonnances, si l'on ne tient la main à leur exécution.

« VI. Le plus grand mal qui soit en France, c'est l'hérésie, qui est une

MÉMOIRE DU P. EUDES A LA REINE.

391 -

furie infernale qui précipite un nombre presque innombrable d'âmes dans la damnation éternelle.

« REMÈDE. Faire la paix, afin d'employer ensuite l'autorité royale pour bannir cette peste de la France.

« Si la Reine embrasse de tout son cœur les intérêts de Dieu et emploie son pouvoir pour remédier aux désordres susdits, il La couronnera d'une gloire incompréhensible et d'une félicité inénarrable; mais,

si Elle les néglige et n'y apporte pas tout ce qu'Elle pourra, les péchés qui en procéderont Lui seront imputés, et Elle en portera un épouvantable châtement. Plaise à la Volonté divine de ne pas permettre que cela soit, mais plutôt de se servir d'Elle pour renverser la tyrannie de Satan dans la France et faire régner Jésus-Christ dans le coeur de tous les Français.

« JEAN EUDES. »

Quiconque connaît l'état de la société et de la littérature contemporaines du P. Eudes et en juge en moraliste chrétien, ne peut certes taxer le saint missionnaire d'un excès de sévérité. Des romans et des poèmes qui relevaient plus de la morale païenne que de la morale évangélique, des spectacles, comédies et tragédies, où s'épalaient les impiétés et les infamies, un art qui prodiguait, dans la peinture ou la statuaire, les nudités, les obscénités, même les scènes les plus risquées de la mythologie: voilà autant de causes de corruption, dénoncées alors par les défenseurs de la doctrine et de la morale chrétiennes. En 1647 par exemple, pour ne parler que des spectacles, M. Olier n'avait-il pas réclamé d'Anne d'Autriche avec une sainte hardiesse qu'elle supprimât les représentations scéniques à la cour, afin d'appuyer de son exemple les objurgations des prédicateurs contre les théâtres populaires? Et, quelque quarante-cinq ans plus tard, Bossuet n'écrira-t-il pas ses Maximes et Réflexions sur la Comédie, pour la réprover au nom des bonnes mœurs?

Sans nous arrêter davantage sur un sujet si connu, arrivons au dernier article du mémoire relatif à l'hérésie.

392-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

L'hérésie, qui est ici en jeu, d'après les biographes du P. Eudes(1), est surtout l'hérésie nouvelle, le Jansénisme. Ses adeptes se multipliaient dans la capitale et dans la province. Ses doctrines gagnaient de toutes parts, prêchées dans la chaire et dans les salons, propagées par les livres, notamment par celui de la Fréquente Communion d'Antoine Arnauld; et, comme elles ne manquaient pas d'être réfutées par les défenseurs de la vraie foi, la mêlée était générale.

A Paris, en 1647-1648, c'était surtout en Sorbonne que la tempête janséniste émouvait les esprits. Le nombre des docteurs partisans des opinions nouvelles y augmentait chaque jour, comme celui des Solitaires au bienheureux désert de Port-Royal-des-Champs. Le brillant génie d'Antoine Arnauld conquérait maîtres et élèves aux dogmes de Jansénius. Richer, l'ennemi de la suprématie du Pontife romain (2) lui avait rendu d'ailleurs les conquêtes faciles. Gallicans et Jansénistes étaient faits pour s'entendre: ils confondirent d'abord leur haine contre Rome, et bientôt leur cause et leur doctrine. En vain les docteurs orthodoxes déployaient-ils le plus grand zèle, pour ramener la jeunesse séduite par l'esprit de nouveauté et charmée de pouvoir faire une opposition doctrinale à ses vieux maîtres. Les propositions jansénistes que les bacheliers inséraient dans leurs thèses, le P. Desmares les faisait retentir dans les chaires de Notre-Dame et de Saint-Roch; et la gloire dont il se couvrait encourageait l'audace de ses jeunes admirateurs. Interdit, il continua de prêcher par leur bouche, donnant à quelques-uns des Octaves entières, à d'autres des Avents et des Carêmes, « parlant ainsi », dit une relation, « dans les plus célèbres chaires de Paris, même dans le temps où on lui faisait garder le silence. » Le progrès

(1). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 111, § 16.

(2). Cf. T. 1, ch. V, P. 95.

LE P. EUDES ET LE JANSÉNISME.

393 -

des opinions nouvelles pouvait donc à juste titre inquiéter les tenants de la saine doctrine.

En province, l'erreur avait, tout aussi bien que dans la capitale, ses partisans déclarés; écoles, chaires, salons et ruelles, retentissaient de discussions pour la soutenir ou pour la condamner. Le P. Eudes

l'y avait rencontrée plus d'une fois dans ses missions; et, dans sa foi si vive et si pure, il l'avait combattue sans répit, avec toute la puissance de sa parole, comme aboutissant aux pires désordres par la suppression de la liberté et de la responsabilité humaines. Ce qu'il avait eu surtout à déplorer, c'étaient les effets désastreux du livre d'Arnauld. Car, sous le titre de La Fréquente Communion, ce livre n'allait qu'à en détruire l'usage par l'impossibilité des dispositions qu'il demandait, qu'à en détourner les fidèles par la frayeur qu'il leur donnait d'une action si sainte. Quelle douleur pour son âme d'apôtre que de voir la Table sainte de plus en plus désertée, même à Pâques, grâce à la conduite barbare et sacrilège de pasteurs imbus de l'esprit d'Arnauld!

Prévoyant, pour la religion et la pratique chrétiennes, les terribles résultats que préparait à brève échéance la diffusion d'aussi funestes doctrines, le P. Eudes crut que tout autre intérêt devait céder devant ce péril des âmes: et voilà pourquoi il n'hésita pas à conseiller la paix à Anne d'Autriche comme un devoir impérieux, dût-elle sacrifier quelque chose des prétentions royales. Qui oserait l'en blâmer de nos jours, à la vue des ruines accumulées dans le pays et de la foi éteinte dans tant de paroisses par l'influence du Jansénisme? Ne faut-il pas plutôt admirer la perspicacité et la fermeté du pieux missionnaire ?

Quels furent les effets de ce mémoire? Nous ne doutons pas que la reine ne l'ait lu avec la plus grande attention;

394 - LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.
nous ne doutons pas davantage qu'elle n'ait eu la volonté sincère de remédier aux désordres qui lui étaient signalés. Mais les événements ne lui en laissèrent pas le loisir. Toute préoccupée de sauver son pouvoir menacé tour à tour par le parlement et le peuple et par les grands, elle oublia ses bons propos ou ne put les accomplir.

Le Serviteur de Dieu n'abandonna pas la partie; il lui écrivit à plusieurs reprises(1), encouragé par une bienveillance toujours accueillante. En 1660 et 1661, nous le verrons, il eut même la sainte hardiesse de lui rappeler publiquement ses devoirs et ceux de son fils envers le Roi du ciel et envers ses sujets. Disons, à l'éloge des deux, que, loin de se plaindre de ses remontrances, Anne d'Autriche lui en sut toujours gré. Tant il est vrai qu'elle le considérait comme un prophète du Très-Haut chargé de lui enseigner la voie du salut.

(1). P. MARTINE, Liv. IV, p. 295.

395 -

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

Notre-Dame-de-Charité. - Le Séminaire de Caen.

(1 6 4 7 - 1 6 4 9)

Approbation de l'Office du saint Cœur de Marie par M. Jacques Le Noël du Perron, évêque d'Evreux. - Retour du P. Eudes à Caen. - Souffrances à Notre-Dame-de-Charité: gouvernement de la Mère de Saint-Germain et de la Mère de Foy. - Hostilité persévérante des Pères de l'Oratoire contre le séminaire de Caen; leur démarche auprès du lieutenant-général et des échevins. - Le séminaire de Caen: son fonctionnement depuis 1643, affluence des ecclésiastiques, continuité des exercices, auxiliaires du P. Eudes, conduite du P. Eudes avec les séminaristes et instructions qu'il leur donne, prescriptions faites sur ce sujet aux membres de sa Congrégation, heureux fruits du séminaire. - Troubles en Normandie, sentiments du P. Eudes. - Mort de M. de Renty: ses derniers projets, son éloge par le P. Eudes.

Le P. Eudes ne s'éloigna pas de la capitale sans avoir rendu visite aux amis dévoués qu'il y comptait et aux communautés religieuses auxquelles le liait une étroite union de prières et de biens spirituels. Au milieu des perfides embûches de ses ennemis, n'avait-il pas besoin plus que jamais des conseils d'une sagesse éprouvée et du secours du ciel ?

Il n'omit pas non plus de prêcher et de répandre ou consolider dans les âmes sa chère dévotion au Cœur sacré de Jésus et de Marie. Toujours préoccupé de lui obtenir de nouveaux appuis, il profita de son voyage pour s'arrêter à Evreux et solliciter de l'évêque M. Jacques Le Noël du

396-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

Perron une approbation de l'office qu'il venait de publier. Ce prélat, durant la mission de Fouqueville, l'avait honoré, non seulement de sa présence, mais encore d'une participation active à ses travaux et, depuis lors, il le tenait en la plus haute estime: il s'empressa de répondre à son désir. Le 14 septembre, il déclara donc, après examen, que tout, dans cet Office, « respirait le parfum de la foi orthodoxe et l'esprit de la sainte Écriture et des Pères. » Conséquemment, il exhortait « tous et chacun à le réciter avec une dévote attention, afin d'y trouver des remèdes aux maux de leurs âmes et d'y apprendre un chemin facile et sûr pour arriver à la possession de Dieu dans le ciel (1). »

Le P. Eudes ne tarda pas à arriver à Caen. De graves ennuis l'y attendaient au sujet de ses deux instituts.

A Notre-Dame-de-Charité, la misère était grande, et plus grandes encore les souffrances intimes. Le départ de la Mère Patin y avait été d'un effet désastreux. Sans doute elle y avait envoyé à sa place une autre supérieure, la Mère Catherine-Thérèse de Saint-Germain. Malheureusement, dit l'annaliste de l'Ordre, celle-ci était une « fille de bonne volonté, mais sans finesse », qui n'avait pas son talent d'administration. Elle ne sut pas gagner au même degré la confiance des Sœurs; peu à peu des dissentiments se produisirent, et l'ordre fut compromis. D'autre part, la pauvreté se fit cruellement sentir, cause nouvelle de mécontentement et de désaffection. Tout ce que les religieuses avaient pu se procurer, soit par leur travail et leur industrie, soit par la bienveillance de personnes charitables, fut promptement épuisé par les besoins de la communauté, et

(1). Cf. La Dévotion au très saint Cœur, etc., édit. 1650. « Quocirca hortamur omnes et singulos ut illum attente devoteque recitent, suis in eo morbis remedia reperturi, viamque deprehensuri quae nos facile tutoque caelo Deoque reddet. »

SOUFFRANCES A NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ.

397 -

peut-être par une imprudence de la Mère de Saint-Germain, abusée par deux habiles escrocs qui lui dérobèrent huit cent livres (1). Sans provisions, sans ressources, dénuées de tout, les pauvres religieuses en arrivèrent à n'avoir pas même de sièges pour s'asseoir. L'hiver étant devenu fort

(1). -Voici le fait, tel que le relatent les Annales de Notre-Dame-de-Charité. Nous le croyons du début du gouvernement de la Mère de Saint-Germain, sans quoi, la communauté ne se fût pas trouvée, durant l'hiver de 1647, dans l'extrême détresse dont nous parlons ci-dessus. « Deux filles de la ville, d'assez bonne maison, vinrent voir [la Mère de Saint-Germain] et lui marquèrent avoir envie d'être religieuses, lui faisant entendre que leur père, après bien des difficultés, leur avait donné son consentement, mais qu'elles étaient fort en peine comment elles pourraient lui faire agréer le choix qu'elles devaient faire de cette maison, à raison que, passant pour être fort pauvre, la tendresse qu'il avait pour elles l'empêcherait de consentir à leur entrée, ajoutant que, si on pouvait le gagner, on pourrait compter sur de grosses dots et des charités de meubles. Après plusieurs visites toujours sur le même ton, elles vinrent un dimanche après la messe et dirent qu'elles avaient enfin gagné leur père et qu'il leur avait marqué ce jour pour venir conclure de leurs dots; qu'il les avait envoyées avant lui, ce dont elles étaient ravies pour avoir moyen de donner un petit avis qui servirait beaucoup, à ce qu'elles espéraient, pour faire tout bien réussir. Ce fut de mettre sur la grille tout l'argent qu'on pouvait avoir, afin que leur père jugeant que ce fût quelque paiement qu'on venait de faire à la communauté, il ne la crût pas si pauvre, et qu'ainsi on levât plus facilement le seul obstacle qui se trouvait à leur vocation. La supérieure, qui était bonne et sans finesse, ramassa aussitôt tout l'argent qu'elle put, et il est à croire qu'elle avait revu quelque amortissement ou

qu'elle avait emprunté pour faire parade en cette occasion, car elle apporta une somme de huit cents livres qu'elle mit en évidence, suivant l'avis qu'elle venait de recevoir. Cependant l'heure du dîner approchait et, le père ne venant point, on se crut obligé de donner à manger à nos demoiselles. La communauté les vint entretenir durant le repas, mais, l'obéissance ayant sonné, toutes se retirèrent pour s'y rendre. Il ne resta avec elles que la sœur tourière, qui les servait en dehors. Mais, comme c'était encore trop pour leur dessein, elles la prièrent d'aller leur emprunter une écharpe dont elles avaient besoin. Alors elles ne perdirent pas de temps, mais attirèrent l'argent qui était sur la grille en dedans, et s'enfuirent au plus tôt. La supérieure étant revenue ne fut pas peu surprise de ne trouver plus les demoiselles ni l'argent. Elle envoya incontinent chez leur père pour l'avertir de ce trait; mais, au lieu de prendre le parti de la communauté, il fit paraître une si grande indignation qu'il voulut sur-le-champ prendre la maison en procès, en sorte qu'on jugea à propos de ne passer pas outre. »

398-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

rude, elles n'eurent, pour la cuisine et pour le chauffage, d'autre bois qu'un arbre mort de leur petit jardin, que leur propriétaire voulut bien leur laisser: et cela, dans une maison toute crevassée, où le vent soufflait de toutes parts. Au milieu d'une telle détresse, la pensée de souffrir pour Notre-Seigneur les consolait. Toutes n'eurent pourtant pas assez de force et de vertu pour endurer ce dénuement jusqu'au bout; perdant courage, plusieurs retournèrent dans leurs familles.

Combien de temps se prolongea cette triste situation? Nous ne saurions le déterminer. Les Annales de Notre-Dame-de-Charité nous disent, seulement que, un an environ après son départ, la Mère Patin vint revoir et consoler les Sœurs, et que, émue des infirmités de la Mère de Saint-Germain, elle la remmena à la Visitation. La Mère Marguerite de Foy, sa nièce, fut désignée pour la remplacer. Celle-ci, qui gouverna jusqu'à la fin de 1649(1), accepta patiemment toutes les peines qui se présentèrent, et n'épargna rien pour qu'elle et ses sœurs en fissent un saint usage.

La visite de la Mère Patin fut signalée par une miraculeuse intervention de la très sainte Vierge. Avant de partir avec la Mère de Saint-Germain, elle se rendit au chœur pour saluer, suivant sa coutume, l'image de Marie placée au-dessus de la chaise de la supérieure (2). O saisissement! Cette image la regarde d'un oeil courroucé, et, le bras étendu, lui adresse ces paroles sévères: « Vous avez fait tort à ma maison d'en retirer les meilleurs sujets. » Effectivement,

(1). A cette époque, les religieuses Visitandines rentrèrent dans leur monastère. Cf. ch. XX1.

(2). Nous l'avons dit, T. 1, ch. XV, p. 384, cette statue, don des Carmélites, se trouve encore au-dessus de la stalle de la supérieure, dans le chœur de la Charité de Caen. Le fait est rapporté, par la Mère Patin elle-même dans une lettre que nous citerons à l'Appendice. Cf. ch. XX11.

DÉMARCHE DES ORATORIENS AUPRÈS DES ÉCHEVINS.

399 -

d'après ses conseils, une novice et quelques postulantes étaient sorties de Notre-Dame-de-Charité pour entrer à la Visitation. La Mère Patin fut si frappée de ce reproche, que, de son aveu, « longtemps après elle ne pouvait penser à autre chose. »

Cela se passait en mai ou en juin 1648. A son retour, le P. Eudes trouva donc la communauté entre les mains de la Mère de Foy, et toujours en assez triste situation. Sa longue absence, surtout le défaut de tout commerce épistolaire entre la supérieure et lui, n'avaient pas peu contribué à ce fâcheux état de choses, il le savait. Sa présence, en y apportant quelque remède, n'allait-elle pas créer de nouveaux embarras à cette chère maison? Assurément les souffrances matérielles seraient adoucies, les courages relevés, l'entente et l'union rétablies. Mais l'opposition de M. Molé à sa personne et à ses entreprises ne donnait-elle pas beaucoup à craindre? L'orage grondait sourdement à l'horizon: il s'efforça de préparer ses filles à recevoir vaillamment ses coups, sans toutefois éveiller leurs soupçons (1). Nous le dirons au chapitre XXII, ses appréhensions ne se réalisèrent que trop.

A la Mission, les choses n'allaient pas beaucoup mieux, mais là, par le fait des Oratoriens et de leurs amis qui n'avaient point désarmé. Non contents des difficultés suscitées à Rome au P. Mannoury, ils avaient présenté, le 3 mai 1648, au lieutenant-général ainsi qu'au maire et aux échevins de Caen une requête, dont voici la substance (2) :

« En 1646 », y disaient-ils, « le P. Eudes avait sollicité de

(1). Cf. Annales de Notre-Dame-de-Charité, années 1647-1649. - P. MARTINE, Liv. VI, pp. 157-158. -

P. ORY, Origines de Notre-Dame-de-Charité, T. 1, ch. V11, p. 41.

(2). P. MARTINE, Liv. IV, pp. 295-296.

400 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

ces messieurs l'autorisation de fonder une maison à Caen. Eux, Pères de l'Oratoire, s'y étaient opposés, et leur opposition avait coupé court à ses poursuites. En conséquence, ils demandaient qu'on leur délivrât une copie de sa requête et de leur acte d'opposition, pour leur valoir en temps et lieu. »

Le juge n'avait pu se dispenser de la leur accorder. Mais cette démarche, preuve manifeste de leur persévérante inimitié, ne tourna point, tant s'en faut, à leur avantage dans l'esprit des gens de bien. « Que les bourgeois », disait-on, « s'opposent au dessein du P. Eudes, cela se conçoit: une communauté occupe d'ordinaire un assez grand espace de terrain et ne contribue en rien à acquitter les charges de la ville. Que des religieux mendiants, déjà fixés dans un lieu, s'opposent à ce que d'autres religieux mendiants viennent s'y établir, cela s'explique à la rigueur: pour vivre, ils ont besoin de la charité des fidèles, et la multiplicité des couvents peut compromettre leurs moyens de subsistance. Mais que les Pères de l'Oratoire, dont les fonctions sont de prêcher et de confesser, s'opposent à ce que le P. Eudes institue à Caen une communauté ayant les mêmes fins, voilà ce que l'on ne saurait admettre, puisqu'un pareil établissement ne leur cause aucun préjudice. Est-ce que la moisson du Père de famille n'est pas assez abondante dans cette ville, pour occuper deux communautés aussi petites que celles du P. Eudes et de l'Oratoire? (1) »

Ainsi raisonnaient les honnêtes gens qui, ayant vu à l'œuvre le Serviteur de Dieu, avaient conçu de ses vertus, et spécialement de sa charité, la plus haute estime. Pour lui, toujours doux et humble de cœur, à l'exemple de son

(1). P. MARTINE, Liv. IV, p. 296.

PROMESSES DE NOTRE-SEIGNEUR AU P. EUDES.

401 -

Maître, il laissait dire amis et ennemis, s'en remettant à la Providence de l'avenir de sa société. La Providence ne tarda pas à le rassurer par la bouche de la sœur Marie.

Un jour qu'elle recommandait à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère le P. Eudes et ses deux établissements, Jésus-Christ lui apparut et lui parla en ces termes :

« Qu'il se réjouisse, car nous lui avons donné, ma sainte Mère et Moi, deux belles palmes à planter dans le jardin de l'Église. Il est nécessaire, pour les bien planter, de creuser la terre bien avant, et d'en couvrir la racine de terre franche et de bon engrais. Nous aurons soin de les arroser et de les faire croître et fructifier; et, quand elles auront pris racine, nous planterons au pied de belles vignes, qui rapporteront une quantité de bons raisins. »

A quoi il ajouta cette explication

« Les deux palmes, ce sont ses deux établissements. Creuser la terre bien avant signifie que les œuvres de Dieu se fondent sur l'abaissement et l'humiliation. Couvrir les racines de terre franche, c'est

souffrir avec patience, fermeté et constance, tous les travaux et afflictions qui se présentent en l'établissement de ces deux maisons. L'engrais, ce sont les contradictions de ceux qui s'y opposent et qui y sont contraires. » - Et baissant soudain la voix: - « Le meilleur engrais », dit-il, « et le plus chaud est celui des brebis, et, encore qu'elles sont galeuses, il ne laisse pas d'être fort bon. Qui legit, intelligat. (1) » - Puis, relevant le ton : « La vigne », conclut-il, « c'est l'amour et la charité. »

Consolante promesse en même temps qu'instructive leçon, bien propres à reconforter missionnaires et religieuses parmi les contradictions et les épreuves.

Cependant le P. Eudes, privé de ses pouvoirs par le Chapitre de Bayeux, ne pouvait ni prêcher, ni confesser, ni par conséquent faire aucune mission dans le diocèse. Il lui était toutefois loisible, ainsi qu'à ses confrères, de continuer

(1). « Qui lit, comprend. »

(2). Annales de Notre-Dame-de-Charité, année 1648.

402 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

dans l'enceinte de leur maison l'œuvre de régénération sacerdotale qu'ils avaient commencée. C'est aussi ce à quoi il se consacra de toute l'ardeur de son zèle, pendant près de dix mois, en s'adjoignant ceux de ses prêtres qu'il jugea les plus aptes. Les autres se livrèrent à l'étude et à la piété, comme le portait la Règle. Pour tous, ce fut un temps de repos et de réfection spirituelle, après le travail épuisant de plus d'une année de missions.

Le séminaire de Caen n'existait pas seulement sur le papier et dans la pensée du P. Eudes; depuis 1643, c'était une réalité, nous en avons des preuves multiples. Toutes les pièces que nous avons citées en parlent comme d'un établissement en pleine activité et produisant parmi le clergé de très grands fruits. A qui en douterait, rappelons, d'après le P. Martine (1), que telle y était l'occupation du P. Mannoury en 1643, qu'on dut lui enlever les confessions à Notre-Dame-de-Charité; rappelons aussi le mémoire du Vénérable aux Pères de l'Oratoire en 1646 (2); apportons enfin ce témoignage des plus explicites du P. Costil, que nous transcrivons textuellement.

« Jusque-là - en 1657 - le séminaire de Caen n'avait point encore eu de temps marqué pour instruire les jeunes ecclésiastiques, ni ceux-ci aucun ordre de s'y rendre. Ceux qui y étaient entrés sous M. d'Angennes et, après sa mort, sous M. Molé, l'avaient fait par le mouvement de leur piété. On voit même, par les mémoires de ces temps, qu'il y venait autant et plus de prêtres que d'ordinands; et, entre ces premiers, on en remarquait des diocèses voisins, comme de Coutances, de Lisieux, de Sées, d'Evreux, qui venaient exprès à Caen, leurs diocèses étant dépourvus de séminaires: - les uns pour se renouveler dans l'esprit de leur sainte vocation durant une semaine, un mois ou même davantage; - d'autres pour se préparer à dire leur première messe; - ceux-ci pour se former à la pratique des cérémonies et à dire leur bréviaire, ce qui

(1). Cf. ch. V, p. 98.

(2). Cf. Ch. X11, pp. 262-263.

LE SÉMINAIRE DE CAEN.

403 -

n'était pas une petite étude pour bien des gens, dans l'état d'ignorance où le clergé, surtout celui de la campagne, se trouvait alors; ceux-là pour apprendre à bien administrer les sacrements et la manière de faire les catéchismes et autres instructions paroissiales. Je trouve même sur la liste de ceux qui voulurent s'édifier de la compagnie et des exercices de nos confrères deux religieux anciens de l'Ordre de Saint-Benoit: l'un de l'abbaye de Lessay, dans le diocèse de Coutances; l'autre de celle de la Croix, dans celui d'Evreux. C'était là le fruit des conférences ecclésiastiques qui accompagnaient les missions. Ceux qui en étaient touchés voulaient goûter plus à loisir le plaisir qu'il y a à converser avec Dieu dans la retraite, et

le consulter sur les emplois qu'ils devaient prendre (1) ».

D'où il appert que le P. Eudes réalisait à Caen, depuis 1643, le projet de séminaire qu'il avait présenté à l'Assemblée du clergé en 1645, et que nous avons exposé précédemment. Son séminaire était ouvert à tous les ecclésiastiques, et ils y affluaient de toutes parts. De cette affluence, nous avons encore pour garant la parole du P. Mannoury dans sa réponse aux objections de l'Oratoire: « Les associés du P. Eudes ne pensent qu'à faire ce qu'ils se sont proposé d'abord: à former des ecclésiastiques et à travailler aux missions.... et, leur communauté fût-elle composée de mille personnes, ils ne pourraient pas suffire à satisfaire ceux qui les demandent pour profiter de leurs instructions »; parole qui doit s'entendre, d'après, le contexte, du séminaire aussi bien que des missions, au moins dans une certaine mesure.

Le P. Eudes estimait assurément au plus haut point l'exercice des missions, qu'il considérait comme l'ouvrage des Apôtres et de Jésus-Christ même; il donnait pourtant la préférence aux emplois qui regardent le salut et la perfection des ecclésiastiques.

(4). P. COSTIL, Annales, T. I, Liv. V, ch. 11, § 10.

404 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

«Être employé », disait-il, « au soin des ordinands et des prêtres, c'est sauver les sauveurs, diriger les directeurs, enseigner les docteurs, nourrir les pasteurs, éclairer ceux qui sont la lumière du monde, sanctifier ceux qui sont la sanctification de l'Eglise, faire dans la hiérarchie ecclésiastique ce que les séraphins et les Chérubins font dans le ciel, avoir entre les mains ce que Jésus-Christ a de plus précieux, la plus illustre portion de son troupeau, ce qui lui est plus cher que la prunelle de ses yeux, le cœur de son corps mystique et de sa sainte famille(1). »

Aussi les missions, même les plus importantes, n'interrompaient-elles jamais les exercices du séminaire. « C'est une maxime qu'il faut suivre », écrivait-il à un supérieur, « que les choses de la communauté sont préférables à ce que l'on peut faire au dehors. Si donc vous jugez que M. Yon soit nécessaire dans la maison, faites-lui cesser ses prédications (2). » En conséquence, il y laissait toujours un ou plusieurs de ses confrères, suivant les besoins, pour prendre soin des ecclésiastiques et des jeunes sujets de sa société, et il les choisissait parmi les plus expérimentés. C'est le P. Martine qui nous l'affirme, à propos de l'établissement de la Probation à Coutances en 1652 (3).

Notons que, pour cette œuvre, notre Vénérable trouvait à Caen même de précieux et dévoués auxiliaires, qui s'empressaient, à son appel, de venir donner aux ecclésiastiques du séminaire les leçons qu'ils réclamaient. Tel Dom Blouët de Than, ce religieux de l'abbaye Saint-Étienne, dont nous avons dit le zèle pour la formation du clergé(4), et qui, non content d'aider le P. Eudes dans cette tâche, se plaisait à l'accompagner dans ses missions; tel encore M. de la Vigne, le futur curé de Saint-Pierre, qui, dans la réception des saints ordres, s'était comporté avec tant de sagesse et

(1). P. HÉRAMBOURG, Liv. 1, ch. V11, pp. 83-84.

(2). Ibid., p. 83.

(3). P. MARTINE, Liv. IV, P. 340.

(4). Cf. T. 1, ch. X11, pp. 283-284.

INSTRUCTIONS DU P. EUDES AUX ECCLÉSIASTIQUES.

405 -

de dévotion, qu'on lui adressait dès lors ceux qui prétendaient à l'état ecclésiastique pour examiner leur capacité et les initier à l'esprit et aux mœurs de leur sainte vocation. Tout jeune encore(1), il débutait dans la vie sacerdotale; mais, par sa pureté virginale qui l'a fait comparer à un beau lys, par sa religion profonde, par sa science et ses lumières, il méritait cette confiance. Faut-il ajouter que son amour de la sainte Vierge, qu'il appelait la très digne Mère de Dieu, sa miséricorde envers les pauvres, son attachement aux saines doctrines, constituaient autant de traits-d'union avec notre saint apôtre (2).

Durant ces dix mois, comme toutes les fois que ses occupations le lui permirent, le P. Eudes s'appliqua aux exercices du séminaire avec un zèle capable de faire comprendre à tous et l'importance de cet emploi, et la façon de s'y comporter. Qu'il leur parlât en particulier ou en public, il témoignait toujours aux séminaristes le plus grand respect, la plus cordiale affection; il les traitait, non pas en écoliers, mais en frères appelés au même ministère, au même apostolat; il n'avait en vue que d'en faire des ouvriers irréprochables de la vigne du Christ. Conférences et entretiens, matières d'oraison, lectures spirituelles, tous les exercices, en un mot, visaient uniquement à leur inculquer la haine du péché, l'amour de la vertu, l'estime de la dignité et sainteté de leur état, la connaissance de leurs obligations, la fidélité à leurs devoirs, le désir d'apprendre à les bien remplir, et, par-dessus tout, le détachement des biens du monde, l'attachement et le dévouement à l'Eglise.

(1). Né en 1622 dans la paroisse de Grandouët, dans l'Exemption de Cambremer, au diocèse de Bayeux, il avait étudié, chez les PP. Jésuites de Caen, et s'y était distingué entre tous par sa piété, sa vertu, ses talents. Nous reviendrons sur lui dans le cours de cette histoire.

(2). Cf. P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. V, ch. 11, § 10.

406 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« Il souhaitait », dit le P. Hérambourg, « qu'ils eussent pour cette Épouse de Jésus-Christ les mêmes inclinations qu'avait autrefois Jacob pour Rachel, et que, si on ne les obligeait pas comme cet ancien patriarche de servir quatorze ans pour entrer dans son alliance, du moins ils témoignassent, en toutes les manières qu'il leur serait possible, le grand désir qu'ils en avaient. Il leur recommandait particulièrement d'avoir toujours une vénération singulière et une obéissance exacte au regard de notre saint Père le Pape, des Prélats et des Pasteurs, et spécialement de Monseigneur leur Évêque diocésain. Il voulait qu'ils regardassent Jésus-Christ en leurs sacrées personnes, et qu'ils eussent pour eux les sentiments d'estime et de soumission qu'ils avaient pour ce divin Sauveur, à moins que de se rendre coupables d'une faute aussi énorme que si elle avait été faite contre lui: Qui vos spernit, me spernit. Il les avertissait de se prendre bien garde d'une certaine antipathie, qui s'est malheureusement glissée entre quelques prêtres séculiers et quelques ordres religieux, de ne point porter envie à ceux qui les ont embrassés, ni de les censurer aucunement; mais de les regarder comme les dignes conservateurs du Maître que nous honorons, comme ceux qui doivent partager avec nous l'héritage de Jésus-Christ, et comme de fidèles ministres de l'Eglise, qui, toute belle qu'elle est au dedans, fait encore éclater sa beauté dans les franges d'or de sa robe et dans la diversité des couleurs dont elle est parsemée. Il les exhortait à aimer entre les autres la sainte Compagnie de Jésus, qui travaille par toute la terre avec un zèle incroyable pour l'avancement de la gloire de Dieu et le salut des pauvres âmes (1). »

Voulant assurer le salut des ecclésiastiques qui se confiaient à lui, il n'épargnait rien pour leur en fournir les moyens; et, à cet effet, il s'efforçait de pénétrer leurs âmes d'une dévotion toute filiale envers la Vierge Marie.

« Les prêtres », leur répétait-il, « lui sont redevables de leur élévation, puisque c'est elle qui leur a mis entre les mains cette hostie qui les rend si vénérables; ils doivent donc avoir pour elle une affection particulière. Elle est la porte par laquelle il faut qu'un prêtre entre dans cet état, l'appui sur lequel il peut s'affermir quand il l'a embrassé, et le canal par où découlent toutes les bénédictions que le ciel y répand sur eux »(2).

(1). P. HÉRAMBOURG, Liv. 1, ch. V11, pp. 81-86. - Constitutions, P. VII, ch. 11.

(2). HÉRAMBOURG, Liv. 1, ch. vii, p. 86.

PRESCRIPTIONS AUX PRÊTRES DU SÉMINAIRE.

407 -

Ces leçons et cette conduite, il les prescrivait, en son absence, à celui qui avait charge de le remplacer, et nous savons par le P. Martine combien le P. Mannoury, à qui cette fonction fut souvent

dévolue, excellait à la remplir (1). Humilité et douceur, patience et mansuétude, sérénité du visage, affabilité de l'abord, cordialité du langage, vigilance universelle, voilà les qualités qui permirent à ce fidèle disciple du P. Eudes de gagner tant de prêtres à Jésus-Christ.

Que l'on fût ou non occupé dans le séminaire à l'instruction des ecclésiastiques, on devait, d'après les vues du supérieur, s'y considérer comme dans une école de piété et une académie de sainteté; d'où obligation pour tous d'être de parfaits modèles de toute sorte de vertus: « humbles, doux, affables, modestes, patients, condescendants, soumis, obéissants, ponctuels en l'observance des règles, désintéressés, détachés du monde et d'eux-mêmes, pleins de respect et d'affection pour toutes les choses de l'Eglise (2). » Et, comme la sanctification des âmes exige le secours de la grâce, et que la grâce s'obtient par la prière, tous devaient prier assidûment pour les séminaristes et pour les prêtres en général, spécialement au saint sacrifice de la Messe. Chaque jour même, ils récitaient à cette fin, après l'oraison, la prière suivante:

« Nous vous prions, Seigneur Jésus, de renouveler dans votre Église l'esprit avec lequel vos bienheureux Apôtres et vos saints Prêtres vous ont servi, afin qu'en étant remplis, nous tâchions d'aimer ce qu'ils ont aimé et d'exercer par nos oeuvres ce qu'ils ont enseigné(3). »

(1). P. MARTINE, Liv. IV, P. 340.

(2). Constitutions, P. V11, ch. V11.

(3). « Excita, quaesumus, Domine Jesu, in Ecclesia tua spiritum quo beati Apostoli tui et sancti Sacerdotes servierunt, ut nos eodem repleti, studeamus amare quod amaverunt, et opere exercere quod docuerunt. »

408 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« Voilà comment », dit le P. Hérabourg, « cet Héli élevait ces Samuels, que la divine Providence lui adressait, pour être dignes de servir en sa présence; comment cet Aaron formait les ministres du Tabernacle, pour offrir saintement leurs sacrifices au Seigneur; comment cet homme, destiné de Dieu pour conduire les enfants d'Israël et les enfants des Princes, en avait soin, afin que, les ayant purifiés de leurs taches, revêtus de la beauté, instruits dans la sagesse, formés dans la discipline ecclésiastique, ils pussent demeurer en assurance dans le palais du Roi des rois(1). »

Est-il nécessaire d'ajouter que ses efforts et ceux de ses confrères étaient soutenus par les règlements les plus sages, relatifs au silence, à la tenue, au langage, aux habits, aux repas, aux jeux, surtout aux exercices de piété ? Tout était parfaitement ordonné, et une exacte surveillance prévenait ou réprimait tout désordre. Aussi, grâce à cette sage direction, prêtres et clercs rapidement transformés devenaient-ils d'autres hommes. Non seulement ils gravaient dans leur intérieur, mais encore ils reproduisaient dans leur extérieur une parfaite image de la vie, des mœurs et des vertus du souverain Prêtre. On voyait reluire en eux sa divine modestie: au chœur et à l'autel, fidèles aux leçons qu'ils avaient reçues, ils apparaissaient comme des anges visibles, à la grande édification du peuple. Appliqués à leur ministère, dévoués aux intérêts des âmes, prêchant par l'exemple plus encore que par la parole, ils répandaient autour d'eux la bonne odeur du Christ; ils régénéraient, ils sanctifiaient le troupeau confié à leurs soins. C'est pourquoi, dit le P. Hérabourg, « on souhaitait mille bénédictions à cette congrégation naissante qui faisait de si grands biens,

(1). P. HÉRABOURG, ch. V11, P.91.

ACHAT DE LA MISSION.

409 -

et dont on remarquait déjà de si heureux commencements (1). »

Les fruits de sainteté produits par les exercices du séminaire ne pouvaient que confirmer le P. Eudes et ses confrères dans la résolution d'assurer son existence. Or, la maison qu'ils occupaient était une maison de louage, dont on pouvait les chasser quelque jour, ce qui n'allait pas, en l'occurrence, sans grave danger. Car, s'il leur fallait changer de demeure, leurs ennemis et la ville elle-même ne s'opposeraient-ils

pas à ce qu'ils s'établissent en quelque autre endroit? Le mieux, semblait-il, était de se fixer à la Mission par un achat. Toutefois on ne se détermina à ce parti, le 13 décembre, fête de l'Expectation de la Sainte Vierge, qu'après avoir célébré trois neuvaines de messes en l'honneur des trois personnes de la sainte Famille, Jésus, Marie, Joseph, et récité les prières d'usage en la Congrégation pour les affaires importantes: avant tout, on voulait consulter la volonté de Dieu.

Plus d'un mois s'écoula, sans qu'on pût arriver à rien conclure. L'obstacle venait du côté du vendeur, le sieur Jérôme Totain, « qui », dit le P. Costil, « avait fait », touchant cette maison, « un contrat d'avancement (2) à son gendre, en faveur de mariage. » En achetant, la communauté s'exposait à un procès, dont les frais eussent consumé une partie de l'argent destiné à cette acquisition. Le P. Eudes n'abandonna pas le projet pour autant. Il se mit à examiner à fond ce que la coutume et le droit prescrivaient pour ces sortes d'affaires, et il trouva que le contrat n'avait pas été « insinué (3) » dans la juridiction, sur le territoire de

(1). P. HÉRAMBourg, Liv. 1, ch. V11, p. 91.

(2). Avancement d'hoirie, ce qu'on donne d'avance à un héritier.

(3). Vieux terme de droit, qui a le même sens qu'enregistrer.

410 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

laquelle la maison était bâtie. Cette découverte leva la difficulté (1).

Afin de n'éveiller aucun soupçon, il pria un bourgeois de Caen de l'acheter en son propre nom, à dessein de la remettre à la communauté. Ce bourgeois, nommé Quetissens (2), était un de ses amis intimes, fort dévoué à la congrégation dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, homme juste et loyal qu'aucune pression n'aurait déterminé à transgresser son devoir (3). Il accepta avec empressement, conclut le marché pour sept mille cinq cents livres, et passa le contrat le 28 janvier 1649, jour de la Solennité de Jésus. Le 22 janvier de l'année suivante, fête des Fiançailles de la Sainte Vierge, il fit remise de la maison au P. Eudes et à ses confrères, déclarant par acte public qu'il ne l'avait acquise qu'à leur prière et qu'il l'avait payée de leurs deniers. Ce fut vraiment un coup de la Providence, selon l'expression du P. Costil. Grâce à cet achat, ils échappèrent aux embarras que n'auraient pas manqué de leur susciter leurs adversaires; ils opposèrent aussi une barrière infranchissable aux mesures extrêmes que M. Molé méditait de décréter contre eux. Il pourrait les frapper d'interdit; il n'oserait les chasser d'une habitation qui leur appartenait en propre (4).

(1). Le P. Costil ajoute cette remarque: « On voit par là que le P. Eudes savait traiter les affaires, quand il le fallait. Aussi disait-il depuis en riant à ses confrères, lorsqu'on parlait sur ce sujet, qu'il en donnerait des leçons aux autres, et qu'il embarrasserait les plus experts. » Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 111, § 18.

(2). Quetissens, Quetissenz, Quetissant: autant de manières d'écrire son nom. La première est la vraie.

(3). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 111, § 18, 19. Cet honorable bourgeois avait une grande dévotion pour la sainte Vierge: tant qu'il vécut, il contribua au luminaire de la fête du Saint Cœur de Marie, le 8 février. Marie l'en récompensa par l'entrée de deux de ses filles à Notre-Dame-de-Charité. Il mourut le 19 octobre 1686, et fut enterré à Saint-Sauveur-du-Marché, et non dans l'église du séminaire comme il l'avait souhaité, faute de l'avoir mentionné, dans son testament.

(4). Ibid.

TROUBLES EN NORMANDIE.

411 -

Pendant que le P. Eudes s'adonnait aux fonctions du séminaire et négociait cet achat avec succès, des troubles désolaient la province aussi bien que la capitale. Le feu de la révolte s'était communiqué de proche en proche. En Normandie, il avait été attisé par la Reine elle-même, qui avait enlevé le gouvernement au duc de Longueville, pour le donner au comte d'Harcourt. Celui-ci, venu sans forces et sans argent, avait dû céder la place à son rival, soutenu par le parlement de Rouen et par une faction nombreuse. La rébellion avait été bientôt générale. Caen eut encore ses émeutes, comme en 1639. Quoique retiré dans le séminaire,

le P. Eudes ne resta point indifférent à ces désordres. Là, comme à Paris, il s'humilia, il gémit devant Dieu, il implora pardon et miséricorde pour tant de crimes commis à leur faveur; il versa des torrents de larmes sur la perte de tant d'âmes qui en était inséparable. Il profita aussi de ces tristes événements, pour renouveler la ferveur de ses confrères et des séminaristes, et les porter à la reconnaissance envers Dieu qui, dans leur sainte retraite, les mettait à couvert des discordes et des troubles.

« Ah! que nous serions coupables », leur disait-il, « si nous ne servions pas bien un si bon Maître et une si bonne Maîtresse, Jésus et Marie! Tout le monde est dans la peine et la confusion, excepté nous. Le roi, la reine, le parlement, les princes, les villes et les campagnes, tout est en alarme, et nous sommes à l'abri de ces troubles et agitations des hommes. Dieu nous fasse la grâce d'être pareillement à couvert des attaques des démons et de leurs persécutions, et de nous maintenir dans cette paix et dans cette conformité de sentiments, dans sa maison et dans son service! (1) »

Une autre douleur vint bientôt affliger son âme. Le 24 avril, M. de Renty mourut, après une courte maladie. Sa mort fut ce qu'avait été sa vie, celle d'un prédestiné.

(1). P. MARTINE, Liv. IV, p. 288.

4 1 2 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Dans le monde, image vivante et des plus accomplies de la sainteté et de la charité du Christ, il fut, dans ses dernières heures, un modèle d'humilité et d'amoureuse union à Dieu, d'attachement inviolable à la foi de l'Eglise. Ses suprêmes recommandations furent en faveur des pauvres et des missions. « Ne craignez point », dit-il à sa femme, en parlant de ceux-là, « ne craignez point, ce que vous donnerez n'amointrira pas le reste. » Et, en parlant de celles-ci à une personne amie. « Oh! promettez-moi », supplia-t-il, « que vous y travaillerez, et que vous en procurerez autant qu'il vous sera possible. Oh! que cela plaît à Dieu! »

Peu de temps auparavant, il avait écrit au P. Eudes sur ce sujet une lettre bien touchante, monument de son affection pour notre saint apôtre et de son zèle pour le salut de ses frères. Nous tenons à la citer, parce qu'elle constitue son plus bel éloge.

Après l'avoir entretenu d'une mission qu'il projetait en la ville de Dreux, au diocèse de Chartres, il ajoutait.

« J'ai vu quelques personnes pour se joindre à procurer tous les ans une mission, et nous-même irons autant que nous pourrons pour vous y servir et obéir, pour les visites des malades et les charités des pauvres, et pour assembler dans ce même dessein des compagnies de personnes que la Parole de Dieu aura touchées et gagnées. Nous avons déjà touché tous à la main, depuis que Notre-Seigneur nous a touchés au Cœur. Ma femme et deux autres avec elle seront de la partie, pour imiter sainte Madeleine, sainte Jeanne et sainte Suzanne, dont il est dit, en saint Luc, qu'elles suivaient Notre-Seigneur et les disciples, et qu'elles contribuaient de leurs facultés pour la prédication du royaume de Dieu. Nous tâcherons de faire cela sans éclat, et sans que l'on nous connaisse, prenant un petit logis à part. Voyez, mon très cher Père, si vous voulez être notre père, et si, cette année en l'automne, vous pouvez donner le pain de vie éternelle à ceux qui vous le demandent avec grand respect. Je vous supplie, les larmes aux yeux, de nous écouter et exaucer, touché du besoin de nos pauvres frères et de la charité de Jésus-Christ, qui nous veut tous unir en un cœur qui est le sien, pour y vivre devant Dieu.

DERNIERS PROJETS DE M. DE RENTY.

4 1 3 -

« Mon cher Père, je remets ce dépôt entre vos mains; c'est à l'esprit de Dieu à le rendre fécond en vous et en mes très chers Pères, vos frères. J'ai confiance que nous serons exaucés, et que nous verrons une abondance de miséricordes. J'attends votre sentiment là-dessus, et pour la chose, et pour le temps; et que cependant vous tiendrez, s'il vous plaît, la chose secrète parmi vous. »

Cette mission, que M. de Renty sollicitait avec tant d'instance pour l'automne 1649, regardait la paroisse de Saint-Sever, au diocèse de Coutances, où il y avait une abbaye de bénédictins(1). Il en écrivit de nouveau au Serviteur de Dieu peu de temps après, et d'une manière plus pressante encore.

« Je vous supplie », lui disait-il, « de vous réserver pour Saint-Sever durant cet automne. Il nous faut aller chercher l'ennemi en son fort, - il désignait apparemment ainsi l'abbaye, qui était très dérégulée, - puisque vous avez une milice si bien ordonnée et un glaive si puissant. Je voudrais que vous fussiez partout où vos forces peuvent le permettre. »

Le P. Eudes lui ayant fait une réponse favorable, il l'en remercia en ces termes

« Je vous rends de très humbles actions de grâces de la mission que vous nous faites espérer d'un si grand cœur. J'espère que la divine miséricorde unira le mien avec le vôtre et qu'elle y versera quelques bénédictions particulières. J'ai écrit à M. l'évêque d'Agde, abbé de Saint-Sever, que vous m'aviez prié de lui faire trouver bon ce dessein. Je l'ai fait aussi pour l'exciter à contribuer à la réformation des désordres, où est cette pauvre abbaye pour le spirituel et pour le temporel (1). »

Si rien ne montre mieux la solide piété de M. de Renty que ces sentiments de charité chrétienne, rien aussi ne manifeste mieux le véritable mérite du P. Eudes qu'une telle estime pour sa personne et pour ses missions, de la part d'un homme de ce caractère et de cette vertu.

(1). Saint-Sever, chef-lieu de canton, à 12 kilomètres de Vire (Calvados) fait maintenant partie du diocèse de Bayeux. Sa population est de 1,540 habitants.

(2). Voir, ch. XX, cette mission de Saint-Séver.

414 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Assurément notre saint apôtre ressentit vivement la perte d'un tel ami; et la lettre suivante adressée au P. de Saint-Jure en témoigne hautement.

« M. de Renty », lui dit-il, « était notre appui et notre unique refuge pour l'exécution des desseins qui regardaient le service de Dieu, le salut des âmes, et le soulagement des pauvres et de toute sorte de misérables. C'est de quoi nous lui écrivions continuellement, tant pour l'établissement de nos hôpitaux et pour la maison des filles pénitentes, comme aussi pour réprimer l'insolence de quelques hérétiques qui faisaient mépris du Saint-Sacrement trop à découvert. Enfin nous retirions secours et conseil de lui en toutes les occasions semblables, où il témoignait un grand zèle pour maintenir la gloire de Dieu et extirper le vice. Après sa mort, nous n'avons pu trouver personne à qui nous eussions recours de cette sorte pour les affaires de Dieu (1). »

Toutefois, si vive que fût sa douleur, le P. Eudes trouva un puissant motif de consolation, non seulement dans sa soumission parfaite à la Volonté de Dieu, mais encore dans la conviction que ce grand et admirable chrétien était immédiatement entré dans la gloire. S'il avait perdu son assistance sur la terre, il était assuré de sa protection efficace dans le ciel.

Pénétré de ces pensées, et s'élevant plus haut que la nature, voici en quels termes il recommanda le cher défunt aux prières de sa communauté:

« MES TRÈS CHERS FRÈRES,

« Nous réciterons trois fois le Gloria Patri devant le Saint-Sacrement pour adorer et remercier la très sainte Trinité à laquelle M. de Renty était très dévot; trois fois, Gloria tibi, Domine, qui surrexisti a mortuis, etc., Ave, Maria, et De Profundis avec Sub tuum praesidium, pour sa famille désolée. Nous dirons

de plus autant de messes qu'il a vécu d'années - trente-sept, - et y ajouterons le reste pour remplir le nombre de

(1). P. MARTINE, Liv. IV, pp. 283-286. - P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 111, § 20. - Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 36, pp. 370-372.

ÉLOGE DE M. DE RENTY PAR LE P. EUDES.

415-

quarante, si recommandable dans l'Écriture. Les intentions de ces dévotions seront :

« 1e En l'honneur de tout ce que Dieu est en son âme et de tout ce qu'il a opéré en lui et par lui;

« 2e En actions de grâces de toutes les faveurs qu'il lui a accordées, et à nous, et à toute l'Église par lui

« 3e Pour réparation de ses défauts;

« 4e Pour l'accomplissement de tous les desseins de Dieu sur son âme, au temps qui est passé, et dans l'éternité où il est entré;

« 5e Pour prier Dieu qu'il nous donne part à ses vertus, c'est-à-dire à son grand amour pour sa divine Majesté, à sa charité pour le prochain et pour les pauvres, à son zèle pour le salut des âmes, à sa douceur, à son humilité, à sa modestie, à sa pureté angélique, à la mortification de sa volonté propre, à son affabilité qui procédait de la grâce;

« 6e Pour prier Dieu qu'il nous unisse à son âme dans la gloire, car c'est le propre des âmes saintes de procurer devant Dieu l'avancement spirituel de leurs amis;

« 7e Enfin, pour accomplir ses dévotions, car les âmes des bienheureux emportent avec elles et auront à jamais leurs dévotions en paradis(1). »

Cette brève allocution n'était-elle pas une belle et touchante oraison funèbre, à la mémoire du grand serviteur du Christ et de l'Église qu'avait été M. de Renty. Les saints savent seuls ainsi louer les saints, parce qu'ils ont les mêmes sentiments et les mêmes pensées; parce que, s'ils proclament les vertus, ils n'oublient pas d'en reporter la gloire à sa source, qui est Dieu; parce que, s'ils admirent la sainteté, ils reconnaissent en même temps l'imperfection inhérente à toute nature humaine.

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. 1, Liv. 1, § 36, pp. 372-374.

CHAPITRE VINGTIÈME.

Missions au diocèse de Coutances.

(1 6 4 9 - 1 6 5 0) .

M. Claude Auvry, évêque de Coutances: sa bienveillance pour le P. Eudes. - Missions de Saint-Sauveur-Lendelin, de Briquebec et d'Alleaume. - Mission de Saint-Sever: réforme de l'abbaye. - Dévotion au très saint Cœur et au très sacré Nom de la Bienheureuse Vierge Marie: analyse du discours sur l'origine, le fondement et le sujet de la dévotion au Cœur de Marie et les moyens de l'honorer. - Salutation nouvelle au très saint Cœur de la Bienheureuse Vierge. - Mission de Vesly: interventions miraculeuses, le marché de Lessay, Notre-Dame de la Sole. - Mission de Denneville: succès du P. Manchon, extrême ferveur. - Départ du P. Eudes pour Paris; instructions à ses confrères; merveilleuse guérison du P. Manchon. - Retour à Caen; l'abbaye de Sainte-Trinité. - Mission de Ravenoville.

Si le diocèse de Bayeux était fermé au P. Eudes, les diocèses de Lisieux et de Coutances lui demeureraient toujours ouverts.

A Lisieux, M. Léonor de Matignon avait succédé à M. Cospéan, et M. Claude Auvry l'avait remplacé sur le siège épiscopal de Coutances, nous l'avons noté en passant au chapitre XII.

Né à Paris d'une famille de négociants, M. Auvry avait su conquérir les bonnes grâces d'Urbain VIII et du cardinal de Richelieu; il les méritait, du reste, par son zèle,

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

418 -

sa sagesse, sa vie exemplaire(1) - Mazarin et Innocent X lui continuèrent la même faveur. Il avait en expectative l'évêché de Saint-Flour, lorsque, le 27 juillet 1646, il fut pourvu de celui de Coutances(2). Sacré à Pontoise, le 15 février 1647, par M. Dominique de Tye, archevêque d'Auch, il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, le 15 septembre suivant. Quelque quinze jours auparavant, le P. Eudes avait profité de son voyage à Paris, à l'occasion de la nomination de M. Molé au siège de Bayeux, pour aller présenter à M. Auvry ses hommages et ceux de ses confrères. Le prélat, après le plus bienveillant accueil, avait daigné l'entretenir à plusieurs reprises des intérêts de son diocèse, que le saint missionnaire connaissait à fond. A Coutances, cette bienveillance ne fit que s'accroître; car l'éloge du Serviteur de Dieu y était sur toutes les lèvres, et M. le Pileur, qui n'avait pas encore suivi M. de Matignon à Lisieux, y eut à cœur de renseigner le nouveau chef du diocèse sur ses talents, ses vertus, ses mérites. M. Auvry honora donc le P. Eudes de la même

(1). Voici quelques détails complémentaires fournis par le P. Costil. «M. Claude Auvry, né à Paris d'une honnête famille y fit ses études jusques en Philosophie. Ensuite étant allé à Rome, il y continua celles de la théologie, à la faveur d'un oncle qui y demeurait et qui s'y était distingué dans la fameuse dispute De Auxiliis. Il fit dédier les thèses de son neveu au pape Urbain VIII, ce qui le lui ayant fait connaître, lui obtint ensuite plusieurs grâces de Sa Sainteté, comme le prieuré de Chastenay en Lorraine qu'il remit à M. le cardinal Mazarin, le grand Archidiaconé et une prébende de l'Eglise de Toul, et la commission de porter au même le bonnet de cardinal, dont il fut ensuite le camérier... Il fut employé à plusieurs affaires d'Etat fort délicates, tant par le cardinal de Richelieu que par le cardinal Mazarin, et il y fit admirer son zèle et sa fermeté à soutenir les intérêts du royaume et du roi. » Annales, T. I, Liv. IV, ch. 1, § 4.

(2). Le pape Innocent X lui accorda ses bulles gratuitement, à titre gracieux et en reconnaissance de ses bons offices, ce qui constituait un don de 2,500 florins, ou plus de 5,000 livres en principal, sans

compter les frais de chancellerie, qui s'élevaient en proportion des revenus de l'évêché. Un évêque de Coutances ne payait pas moins de 13,200 livres.

MISSION DE SAINT-SAUVEUR-LENDELIN.

419 -

confiance que son prédécesseur, et, dans son zèle pastoral, il le pria de continuer ses missions, qui déjà avaient tant opéré de bien parmi son peuple. Voilà pourquoi, en 1649 et en 1650, notre apôtre dirigea de ce côté ses pérégrinations évangéliques.

En 1649, quatre missions furent successivement données par lui à Saint-Sauveur-Lendelin, à Briquebec, à Alleaume et à Saint-Sever.

Saint-Sauveur-Lendelin (1) était une grosse localité, dont la cure était partagée en quatre portions; les trois premières à la présentation du roi, la quatrième à celle de l'abbaye de Lessay. La mission y commença vraisemblablement à la Pentecôte, qui, en 1649, tombait le 23 mai (2).

Elle fut défrayée par M. Roger du Plessis, duc de Liancourt, engagiste du domaine de Saint-Sauveur-Lendelin (3); et Marie des Vallées y assista, comme de juste, puisque Saint-Sauveur, son pays natal, n'était distant de Coutances que de deux lieues. Grandes y furent l'affluence et la ferveur.

« J'ai grande joie », écrivait le 13 juin notre Vénérable à l'un de ses confrères resté à Caen, « j'ai grande joie de la mission de Bernay - il s'agissait d'un projet de mission,

(1). Saint-Sauveur-Lendelin, chef-lieu de canton, arrondissement de Coutances, 1,717 habitants. D'après la charte de Philippe-le-Long confirmative des propriétés de l'Eglise de Coutances, à la date de 1319, voici l'origine de ce nom: villa S. Salvatoris, quæ dicitur fuisse Adelinx, villa de S. Sauveur, qui, dit-on, appartient à Adeline. Quelle-est cette Adeline ? Peut-être la femme de Richard 111, qui reçut en dot le comté de Coutances.

(2). La lettre du P. Eudes datée du 13 juin nous incline à le croire, d'autant qu'il aimait à commencer ses missions à cette époque.

(3). Roger du Plessis, duc de Liancourt, avait épousé Jeanne de Schomberg, et tous deux dépensaient leur fortune en bonnes œuvres. Les Jansénistes tâchaient alors de l'arracher à la direction et à l'influence de M. Olier et de le gagner à leur cause. Voir ch. XX1.

420 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

qui ne fut réalisé qu'en 1651;- celle-ci est très abondante et pleine de bénédictions, mais nous manquons d'ouvriers. »

A Briquebec, les exercices s'ouvrirent dans la première quinzaine de juillet, comme il résulte d'une lettre du P. Eudes au P. Mannoury, datée du 17 du même mois.

« Cette mission », lui mandait-il, « est beaucoup plus abondante en monde que la précédente; j'espère de la divine bonté qu'elle le sera aussi en fruits. »

Briquebec (1) était un bourg très important à trois lieues de Valognes. Il avait eu autrefois ses jours de gloire sous les descendants d'Anslech, neveu de Rollon, avec son château-fort et sa commanderie de Templiers. Au xviii^e siècle, il possédait encore un certain nombre de chapelles et un ermitage dépendant de l'abbaye de Saint-Sever: le territoire de la paroisse était fort étendu. Ainsi s'explique en partie l'énorme affluence signalée par le Vénérable. Deux prêtres, d'après le P. Costil, s'étaient chargés des frais de cette mission - le curé du lieu et le curé de Montfarville (2).

Alleaume, nous l'avons vu (3), attenait à Valognes, dont il n'était guère qu'un faubourg. Les

missionnaires s'y transportèrent au sortir de Briquebec, c'est-à-dire vers la fin d'août ou dans les premiers jours de septembre, à la sollicitation de M. Jobart (4), le même qui, en 1643, de concert avec quelques personnes zélées, les avait appelés à Valognes. Ils n'y demeurèrent que quinze jours; car Mme de Renty

(1). Briquebec, chef-lieu de canton, arrondissement de Valognes, 3,779 habitants. - A son extrémité est, on remarque l'église, monument curieux du moyen-âge, et les ruines pittoresques de son vieux château-fort. Une tour carrée, qui contient l'horloge et sous laquelle se trouve la porte d'entrée, communique à un donjon de plus de 80 pieds d'élévation, terminé par une plateforme, d'où l'on domine tout le pays.

(2). Montfarville, canton de Quettehou, arrondissement de Valognes.

(3). Cf. ch. 11, p. 50.

(4). Jobart ou des Valettes-Jobart.

MISSION DE SAINT-SEVER.

4 2 1 -

tenait à remplir les intentions de son mari, comme le P. Eudes à satisfaire à ses engagements pour Saint-Sever.

Cette paroisse, où les missionnaires étaient attendus à l'automne, suivant la convention conclue avec M. de Renty, était située à l'extrémité est du diocèse de Coutances, et presque aux confins du diocèse de Bayeux (1). Quelques lieues seulement la séparaient de Vire et du Bény-Bocage. La mission y dura de la seconde quinzaine de septembre jusqu'après la Toussaint. Si elle produisit parmi les peuples de la contrée les fruits de salut qu'on s'en était promis, elle ne profita pas moins aux religieux de l'abbaye qui, d'après le P. Martine, « menaient une vie séculière des plus relâchées, pour ne pas dire des plus vicieuses. » M. de Renty avait eu grandement raison d'écrire au P. Eudes « qu'il fallait aller chercher l'ennemi dans son fort. » Le diable paraissait s'être retranché là comme dans un donjon, d'où il prétendait défier tous les assauts. Animé de l'esprit de Dieu, le Vénérable l'y attaqua avec tant de courage, il le combattit avec tant d'habileté, il le pressa avec tant de vigueur jusque dans ses derniers retranchements, qu'il le força d'abandonner la place.

Tout déréglés qu'ils étaient, les religieux assistèrent fidèlement aux exercices de la mission, et ils en furent touchés. Notre saint apôtre les vit alors en particulier, et il s'insinua si bien dans leur esprit, qu'acquiesçant à toutes ses volontés, ils acceptèrent de lui un plan de réforme. Connaissant leur peu de force, le P. Eudes le proposa assez doux. Vivre en gens de bien, manger et loger en commun, célébrer l'office avec décence et dévotion, voilà quelles en furent les lignes principales. S'ils les gardaient exactement, on leur imposerait

(1). Saint-Sever, chef-lieu de canton à 12 kilomètres de Vire (calvados), 1,540 habitants, fait aujourd'hui partie du diocèse de Bayeux.

4 2 2 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

serait plus tard une règle plus austère. Pour le moment, il ne parut pas prudent d'exiger davantage. L'un d'eux cependant, plus généreux que les autres, ne se contenta pas de cette règle mitigée. Après en avoir fait l'essai, il prit la résolution de se retirer dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel, où la réforme de Saint-Maur était établie. Il écrivit même à ce sujet au P. Thomas Vigeon, originaire de Saint-Sever, en le priant d'en conférer avec le P. Eudes et d'obtenir de lui une lettre de recommandation pour le Prieur de ce monastère. Ses désirs furent exaucés, et il y acheva saintement ses jours.

Les religieux de Saint-Sever furent enchantés de la mission; et, dans leur reconnaissance pour notre saint apôtre, l'auteur de leur changement, ils lui offrirent une portion des saintes reliques dont ils étaient les dépositaires. Ils ne pouvaient lui faire un présent plus agréable. Ces reliques, suivant l'attestation qu'ils en donnèrent le 4 novembre, étaient au nombre de trois, savoir: un os du bras de saint Maur, abbé, une vertèbre de saint Séver, évêque d'Avranches, un os du doigt de sainte Scolastique, soeur de

saint Benoît. Elles étaient des plus précieuses, et par leur importance, et par les illustres personnages auxquels elles avaient appartenu (1).

La mission finie, le P. Eudes ne voulut pas quitter le diocèse, sans en saluer le chef. Il se rendit donc à Coutances, et comme, au milieu de ses travaux, il n'oubliait pas de propager la dévotion au Coeur et au Nom de Marie, il présenta à l'approbation de M. Auvry les offices qu'il avait composés en leur honneur. Le prélat les lut avec

(1). Sur ces quatre missions, Voir P. MARTINE, Liv. IV, pp. 297-299. - P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 111, ch. 111, § 20. - Mémorial, année 1647.

LA DÉVOTION AU TRÈS SAINT CŒUR, ETC.

4 2 3 -

plaisir, et, désirant de tout son pouvoir contribuer « à une dévotion si sainte et si louable », il fit plus que les approuver, il exhorta tous ses diocésains « à se servir des susdits offices pour honorer le très saint Cœur et le très digne Nom de la Mère de belle dilection, et pour en célébrer la fête » aux jours marqués. De cette invitation, il apportait deux raisons spéciales: les faveurs très particulières qu'il avait reçues de Marie, la consécration de l'Eglise de Coutances à cette auguste Vierge. Cette approbation était donnée le 12 novembre; le 30, le P. Eudes en obtenait une autre à Lisieux de M. Léonor de Matignon, et dans les mêmes conditions. Lui aussi, « désirant contribuer de tout son coeur à l'augmentation de la gloire » de la Mère de Dieu, « dans laquelle il n'y a rien qui ne soit grand et admirable et qui ne mérite des honneurs très singuliers », non seulement il permettait, mais il recommandait l'usage de ces offices, pour célébrer la mémoire et la fête du Cœur très aimable et du Nom très vénérable de Marie.

Le P. Eudes songeait alors à rééditer ces Offices; et, de fait, il les réédita à son retour de Caen. Le livre parut en 1650, mais retouché et augmenté (1): par exemple les leçons du second nocturne y étaient tirées de saint Bernardin de Sienne, et non plus de S. Bernard; elles roulaient sur le Coeur de Marie, et non sur le Cœur de Jésus. En outre, l'ouvrage débutait par un ample discours sur l'origine, le fondement et l'objet de cette dévotion, et sur les moyens propres à la bien pratiquer; il se terminait par une Salutation nouvelle au très saint Cœur de la Bienheureuse Vierge, et par des litanies pour le jour et l'octave de sa fête. Deux pages très concises, placées immédiatement après le

(1). À considérer le titre, inséré dans les approbations des évêques de Coutances et de Lisieux, c'est ce livre ainsi retouché et augmenté qui avait été présenté à leur examen par le P. Eudes.

4 2 4 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

discours, indiquaient les principales sources où les fidèles trouveraient à se renseigner sur la dévotion au saint Nom de Marie.

Le discours et la salutation méritent que nous nous y arrêtions quelque peu.

Le premier établit d'abord l'antiquité de la dévotion au très saint Coeur de Marie, qui a son fondement dans l'Evangile. Saint Ambroise, saint Augustin, saint Jean-Chrysostome, saint Léon, saint Bernard, le Vénérable Bède, saint Laurent Justinien, saint Bonaventure, saint Bernardin de Sienne, ont à l'envi célébré les grandeurs et les amabilités du Coeur de la Mère de Dieu; Richard de Saint-Laurent, pénitencier de Rouen, le célèbre Gerson, chancelier de l'Université de Paris, les PP. Canisius, Poiré, de Barry, de la Compagnie de Jésus, et plusieurs autres doctes auteurs, tant anciens que modernes, ont écrit à sa louange des pages pleines d'amour; le bienheureux Herman, parmi les dominicains, sainte Gertrude et sainte Mechtilde, parmi les bénédictins, en ont pratiqué et recommandé la dévotion. Celle-ci même a reçu de Notre-Seigneur de fort belles instructions sur le culte à rendre à son propre Coeur et au Coeur de sa divine Mère.

La dévotion au Coeur de Marie s'appuie, du reste, sur de très nombreuses raisons: voici les

principales.

N'est-ce pas le Coeur qui a été le plus aimé et honoré par Dieu et qui lui a rendu le plus d'honneur et d'amour? N'est-il pas un ciel de gloire et un paradis de délices pour la très sainte Trinité, le dépositaire sacré de tous les mystères et de toutes les merveilles qui se sont accomplis dans la vie de Notre-Seigneur, la source de toutes les pieuses pensées, de toutes les bonnes paroles, de toutes les saintes actions, des admirables vertus de Marie? Et, à tous ces titres, ne mérite-t-il pas nos hommages plus que tant

LA DÉVOTION AU TRÈS SAINT CŒURS ETC.

4 2 5 -

d'objets offerts à notre vénération, tels que les voiles, l'anneau, la ceinture de cette auguste Vierge?

Coeur embrasé d'amour pour Jésus et pour les hommes, Coeur ne faisant qu'un avec celui de Jésus, n'a-t-il pas même plus de droit d'être honoré que les bénites entrailles de Marie, pourtant chaque jour proclamées bienheureuses par l'Eglise? Car n'est-ce pas son humilité, sa pureté, sa charité, qui ont ravi le Cœur du Père éternel, et attiré le Verbe dans le sein de cette fille de Juda?

Enfin ce Cœur, transpercé d'un glaive de douleur au pied de la Croix, n'est-il pas devenu un miroir, une image parfaite de la Passion et de la mort de Jésus-Christ, et, disons tout d'un mot, de son adorable Cœur? En sorte qu'il est, comme celui de Jésus, le prototype et l'exemplaire, bien plus, le roi de tous les coeurs.

Mais qu'entendre au juste par ce mot « Cœur » ? Il importe de le bien définir, pour déterminer d'une façon précise l'objet de cette dévotion. Le P. Eudes en recherche donc les différentes significations à travers les Écritures; et, de ses investigations, il résulte que ce qu'il propose à notre culte, c'est d'abord le Coeur sensible et corporel de Marie, principe de vie, siège de l'amour et des autres passions; mais c'est aussi sa mémoire, son entendement, sa volonté, sa vie intérieure, parfaite reproduction de la vie de son Fils; c'est le Saint-Esprit, « qui était l'Esprit de son Esprit, le Coeur de son Cœur »; c'est Jésus, « dont elle était plus remplie, possédée et régie que de son propre esprit et que de son propre cœur »; c'est sa capacité naturelle et surnaturelle d'aimer, qu'elle emploie à aimer Jésus, Dieu et le prochain: charité ardente et forte, qui l'a fait justement appeler la Mère d'Amour et de Charité.

Et là, il faudrait faire entendre les accents enflammés, avec lesquels le P. Eudes invite les chrétiens à vénérer, -

4 2 6 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

et le cœur corporel de Marie, principe de deux vies si précieuses, siège et temple sacré de l'amour et de toutes les passions qui en dérivent, - et les facultés supérieures et la vie intime de cette divine Vierge, - et Jésus, son vrai Coeur, et l'Esprit-Saint, l'Esprit de son esprit, l'Ame de son âme. Ce n'est plus un discours, c'est un chant d'amour et d'amour enthousiaste. Il est, dans ses ouvrages, peu de pages aussi brûlantes et aussi vives. On croit l'ouïr, tout embrasé d'une flamme céleste, célébrer du haut de la chaire les grandeurs et les beautés du Cœur de Marie.

Quant aux moyens de l'honorer, il y en a sept principaux. 1^e se convertir à Dieu de tout son cœur, ce qui suppose l'horreur du péché, la haine du monde, le mépris de soi, le respect et l'amour de toutes les choses de Dieu et de l'Eglise, une grande affection pour la Croix de Jésus; 2^e s'étudier à imiter la sainteté, la douceur et la mansuétude, l'humilité, la pureté et autres vertus de Marie marquées dans l'Ave, Cor; 3^e donner souvent son cœur à la Reine des cœurs, pour qu'il devienne selon le Cœur du Fils et de la Mère; 4^e accomplir les œuvres de miséricorde, qui sont très agréables à ce Cœur très miséricordieux; 5^e travailler avec zèle au salut des âmes, car c'est la plus grande joie qu'on puisse lui donner; 6^e faire chaque jour quelque action de piété ou quelque prière en son honneur; 7^e choisir tous les ans un jour, pour célébrer sa

fête.

C'est ainsi que, en soixante-deux pages de petit format, le P. Eudes posait avec clarté et méthode les assises de son grand ouvrage le Cœur admirable. Il est difficile, croyons-nous, de trouver sur ce vaste sujet un exposé plus substantiel, plus court, et parfois plus éloquent et plus lyrique.

La Salutation nouvelle au très saint Cœur de la bienheureuse Vierge est en latin et en français. La première est tirée de divers endroits d'un vieux livre du xve siècle

SALUTATION NOUVELLE AU TRÈS SAINT CŒUR.

427 -

intitulé Antidotarium Animae (1); la seconde, un commentaire abondant de ce texte latin, commentaire qui se recommande par les plus hautes qualités de lyrisme, et par une science profonde de tout ce que les saints Pères ont écrit à la gloire de Marie. Entre les pages sorties de la plume du P. Eudes, il n'en est pas, à notre avis, de plus suaves, de plus tendres, de plus délicieusement passionnées, qu'on nous passe le mot, pour la Mère de belle dilection! En est-il même beaucoup d'autres, dans les ouvrages de ses plus dévots serviteurs, qui puissent leur être comparées pour la beauté de la pensée, le charme des images, l'ardeur du sentiment, le mouvement de la phrase (2)

C'est avec ces importantes et heureuses additions que le P. Eudes réédita, au début de 1650, son livre La Dévotion au très saint Cœur, etc. En effet, de décembre 1649 à la mi-mars 1650, il résida au séminaire de Caen, occupé de la formation des ecclésiastiques et de la défense des intérêts de ses deux établissements, comme nous le verrons au chapitre XXII.

L'hiver passé, il reprit, avec les PP. Manchon, de Montaigu, Jourdan, Finel et quelques autres prêtres, parmi lesquels MM. Delaunay et Paillot, ses courses évangéliques dans le diocèse de Coutances, où on l'estimait et le désirait, autant qu'on le méprisait et le persécutait dans le diocèse de Bayeux. Les circonstances étaient d'autant plus favorables que l'année 1650 était une année jubilaire, par conséquent une occasion de renouvellement pour le peuple chrétien.

Quatre missions lui avaient été demandées à Vesly,

(1). Recueil d'antidotes de l'âme.

(2). Voir, Appendice, note XXIX, cette salutation, qui se recommande à l'admiration et à la piété des lecteurs.

428 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Denneville, Ravenoville, Gatteville. Les missionnaires y travaillèrent depuis le 20 mars jusqu'au 2 août, c'est-à-dire quatre mois et douze jours, sans aucun intervalle, sans aucun repos.

Vesly était une paroisse attenante à celle de Lessay, premier théâtre des travaux apostoliques du P. Eudes, sous la direction des Pères de l'Oratoire. Si, en 1632, les fruits de leurs prédications avaient été considérables dans le canton, ils n'avaient pas tardé à s'évanouir, et peu à peu les populations étaient retombées dans leur ancien état. Tout ce que nous avons dit alors de l'ignorance et de la corruption de cette partie de la Normandie, pourrait se redire avec vérité à propos de cette paroisse et de ce canton. Le peuple y commettait les péchés les plus monstrueux contre la chasteté, la justice et la religion, sans se croire tenu à les confesser, ou ne pouvant s'y résoudre, parce que, prétendait-il, le secret de la confession n'était pas intégralement gardé. De leur côté, les prêtres étaient si ignorants de leurs devoirs, qu'il fallut faire des discours en forme à ceux qui assistèrent aux conférences, pour leur montrer que, en administrant les sacrements en état de péché mortel, ils se rendaient coupables de sacrilège (1). La mission y était donc des plus nécessaires. Aussi le curé la demandait-il depuis sept ans, pour remédier au désordre général. La ferveur extraordinaire qui y régna, les bénédictions surabondantes que Dieu versa sur les âmes, le

dédommagèrent amplement de son attente par les consolations qu'elles lui procurèrent, ainsi qu'à M. de Cybrantot, riche seigneur du pays, qui s'était chargé de tous les frais (2). Les exercices durèrent du troisième dimanche de carême, 20 mars, jusqu'après la

(1). P. MARTINE, Liv. IV, p. 306.

(2). M. de Cybrantot était propriétaire de la grande ferme de Bricquebost, une des plus considérables de la région encore actuellement.

INTERVENTIONS SURNATURELLES.

429 -

Quasimodo. Les missionnaires y prêchèrent et catéchisèrent tous les jours; et leur zèle fut récompensé par le nombre et la sincérité des conversions, voire même par des interventions surnaturelles, En voici quelques exemples empruntés à une relation que le P. Finel rédigea sur ces quatre missions pour le P. Eudes et ses confrères restés à Caen.

Un des principaux habitants de la paroisse tombe malade, après avoir entendu quelques sermons. Il demande un confesseur, on lui députe le P. Finel, et, après sa confession, il le charge de faire lire au prône le billet suivant:

« Jacques N... de cette paroisse, malade à l'extrémité, se recommande à vos prières, et prie tous ceux qui se plaindraient de lui en quelque manière que ce soit, de prendre la peine de le venir voir; il leur fera raison et justice et selon la connaissance qu'ils pourront lui donner. »

Un autre, depuis quinze ans, refusait de payer une rente à l'église. Il envoie sa fille entendre les missionnaires. On prêche sur la nécessité de restituer le bien d'autrui, surtout le bien d'église, sous peine de damnation. Elle rapporte à son père les paroles du prédicateur, et ajoute ces simples mots « pensez-y bien. » Aussitôt le voilà si fortement touché qu'il n'a plus de repos. Le formidable « pensez-y bien » retentit sans cesse à son oreille. Finalement il se rend à la mission, se confesse, et, avant de recevoir l'absolution, reconnaît sa dette par un nouveau contrat et restitue pour le passé.

Un homme de la paroisse d'Angoville-sur-Ay (1), vivait dans l'esclavage du péché. Une nuit, il se réveille et voit deux démons allumer son feu. L'un d'eux, le plus petit, a un aspect si terrible, qu'il se résout incontinent à aller à confesse, afin de se mettre à couvert de leurs attaques.

(1). Angoville-sur-Ay appartenait à l'abbaye de Lessay, à laquelle Gilbert de la Broche l'avait donné pour sa dot, en y prenant l'habit religieux,

430 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Un autre est converti par un songe qu'il raconta en ces termes:

« Étant endormi, je rêvais, et, pensant être bien éveillé, je m'imaginai être dans un désert fort éloigné, où je fus assailli de deux mille loups qui fondaient sur moi comme sur leur proie pour me dévorer; ce qu'ils eussent fait infailliblement, si par hasard il ne s'était rencontré un missionnaire qui m'arracha de leurs gueules béantes. »

Ce désert figurait son éloignement de Dieu et la privation de sa grâce; ces deux mille loups étaient les deux mille péchés qui chargeaient sa conscience, et qu'il devait accuser à un missionnaire, afin d'en être délivré par l'absolution. Telle fut l'explication qu'il donna lui-même de ce songe.

Une femme vit également en rêve la sainte Vierge, qui visitait l'église de la mission et présentait l'Enfant-Jésus à baiser à plusieurs assistants, à mesure qu'elle passait devant eux. Elle s'attendait à la même faveur: Marie ne la regarda même pas. Très affligée, elle se réveille, et, toute tremblante d'effroi, s'en va dès le matin se jeter aux pieds d'un confesseur, et purifier sa conscience souillée de crimes (1).

Une autre, conformément à la coutume du pays, fait à genoux le tour d'une vieille chapelle abandonnée, sous le vocable de Notre-Dame de la Sole, en demandant à la sainte Vierge sa parfaite conversion. Sur-le-champ elle se souvient de plusieurs péchés qu'elle n'a pas confessés; et, saisie d'une vive crainte de mourir en pareil état, elle se hâte d'aller les accuser et d'en recevoir le pardon.

Deux autres faits d'un intérêt plus général signalèrent cette mission; ce fut la suppression d'un grave abus dans

(1). On peut lire une foule de faits semblables dans la Vie du F. P. Maunoir, par le P. SÉJOURNÉ. La princesse Anne-Gonzague de Clèves ne fut-elle pas convertie, puis consolée par un songe? Cf. BOSSUET, OR. fun. d'Anne-Gonzague de Clèves.

LE MARCHÉ DE LESSAY - NOTRE-DAME DE LA SOLE.

431 -

le bourg de Lessay et la réédification de Notre-Dame de la Sole.

La coutume s'était établie à Lessay de tenir le marché le dimanche en septembre et en octobre, lorsque, tout le reste de l'année, il s'y tenait le mardi. Le P. Eudes et ses collaborateurs s'élevèrent contre cette profanation du jour du Seigneur. Beaucoup, touchés de leurs remontrances, étaient prêts à accepter leur décision; d'autres résistaient opiniâtrement. Pour vaincre l'opposition, les missionnaires s'adressèrent au vicomte du lieu, sénéchal de l'abbaye, qui y employa son autorité et mit fin à ce désordre.

«Ce vicomte et sénéchal», dit le P. Martine d'après le P. Finel, « était un homme au cœur droit, qui avait servi dans l'armée. » Il assista assidûment aux exercices de la mission, et, après y avoir fait son devoir, il engagea les autres à l'imiter et à profiter des grâces de Dieu. Il devint prédicateur à son tour, répétant à ceux qui l'entouraient et dont il connaissait les vices ce que les missionnaires avaient dit à l'église; il leur peignit même si bien l'affreux danger où ils étaient de périr pour l'éternité, que beaucoup se rendirent à ses objurgations, et jusqu'à des pécheurs qui avaient passé quinze et vingt ans sans approcher des sacrements.

Quant à la réédification de Notre-Dame de la Sole, elle fut l'occasion de belles et émouvantes cérémonies. On sait combien le P. Eudes avait à cœur d'inspirer aux peuples la dévotion à Marie; combien il leur recommandait de recourir à cette Mère de bonté dans tous leurs besoins. Peiné du délabrement de cette chapelle, il exhorta les habitants à en entreprendre la restauration, leur promettant que, les travaux achevés, il la dédierait de nouveau à la sainte Vierge, sous le nom de Notre-Dame de Consolation. Par là, il se proposait, disait-il, d'honorer l'apparition de

432 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Notre-Seigneur à sa très sainte Mère, après sa résurrection, et la grande consolation dont il l'avait comblée. Les conjonctures étaient des plus favorables, puisqu'on approchait des fêtes pascales; la proposition fut bien accueillie, et tous s'empressèrent de contribuer à la bonne œuvre par leurs libéralités ou par leur travail. En très peu de temps, la chapelle fut remise en état. Ce que voyant, le P. Eudes félicita chaleureusement les habitants de Vesly, le lundi de Pâques; puis il les invita à décorer cette chapelle, et à se trouver en grand nombre à la procession qui s'y ferait le lendemain après les Vêpres. On obéit avec joie; et la cérémonie projetée s'y accomplit avec beaucoup de solennité, au milieu d'un grand concours de peuple et de l'allégresse générale. Pour satisfaire la piété des fidèles, on y célébra la messe les jours suivants et pendant le reste de la mission. Si profonde fut alors la dévotion pour ce saint lieu, qu'une demoiselle du canton offrit aux missionnaires de prendre soin de sa décoration et de son mobilier, jusqu'à ce qu'on eût avisé à son entretien(1).

Ajoutons, pour clore le récit de cette mission, que la procession générale se fit le dimanche de Quasimodo, et qu'il s'y trouva environ dix mille âmes; le lendemain, 25, fête de Saint-Marc, eut lieu le feu de joie avec le brûlement des livres.

De Vesly, le P. Eudes et ses associés passèrent immédiatement à Denneville, bourg situé à trois ou quatre lieues de là, et à une lieue de Portbail (2). Si cette paroisse était plus petite que la précédente, ses besoins n'étaient pas moins grands.

(1). Cette chapelle, restaurée par les soins du Vénérable, s'est conservée jusqu'à nos jours sous le même vocable, et elle est encore très fréquentée.

(2). Petit port sur la côte ouest de la Manche. - Denneville, arrondissement de Coutances, canton de la Haye-du-Puits, 700 habitants.

MISSION DE DENNEVILLE.

433 -

La mission commencée le 1er mai, dimanche du Bon-Pasteur et fête de Saint Marcoul, s'acheva quatre semaines plus tard, le 29, dimanche dans l'octave de l'Ascension. Saint Marcoul, l'un des patrons de la paroisse, étant fort en honneur dans le diocèse, il y eut beaucoup de monde à la cérémonie d'ouverture. Ainsi furent publiés les exercices dans tous les lieux circonvoisins, à défaut, des mandements épiscopaux qu'on avait oublié d'y expédier.

Ce fut M. de Taillefer qui prit à sa charge les frais de cette mission il logea les missionnaires, et pourvut à tous leurs besoins. D'autres personnes de distinction auraient pu facilement partager avec lui la dépense, leurs préventions contre ce genre d'exercices les en empêchèrent, et, dans la suite, elles avouèrent le regretter vivement.

Grande avait été la ferveur à Vesly: plus grande fut-elle à Denneville, à l'étonnement du curé, qui ne s'attendait pas à pareil concours au sortir des Pâques. L'affluence y fut même si considérable qu'à plusieurs reprises il fallut prêcher hors de l'église les jours ouvrables, ce qui d'ordinaire ne se pratiquait qu'aux dimanches et aux fêtes, dans les autres missions. Si dévorante était la faim que ces populations avaient de la parole de Dieu, si ardent leur désir du salut, qu'elles gémissaient et se plaignaient avec larmes de la rareté et de la brièveté des prédications et des exercices. Et pourtant tous les missionnaires s'y dépensèrent avec zèle, jusqu'à ne prendre que deux jours de congé en ces quatre semaines. Un jour de fête, on délibérait si l'on prêcherait en plein air, car la pluie menaçait. La foule s'en aperçoit et s'écrie tout d'une voix : « Ni la pluie, ni le mauvais temps ne nous empêcheront de rester pour entendre

(1). A ce propos, le P. Finel note avec gratitude un trait de la divine Providence en faveur de nos apôtres: une maison, qu'on leur destinait tout d'abord, s'écroula une semaine avant leur arrivée.

434 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

le sermon. Pourvu que le prédicateur n'en soit point incommodé, cela nous suffit. » Et le sermon eut lieu.

Le prédicateur, qui excitait et entretenait parmi le peuple ce saint enthousiasme, était le P. Manchon. Sa parole répandait une salutaire frayeur dans le cœur de ceux qui l'écoutaient, et leurs yeux baignés de pleurs attestaient la vive douleur dont ils étaient pénétrés. Deux de ses sermons entre autres produisirent des effets admirables: l'un sur l'adultère spirituel que le pécheur commet avec le diable, en lui abandonnant une âme née pour être l'épouse du Fils de Dieu; l'autre, où se servant du terme de clameur(1), usité dans la Coutume de Normandie, il montra l'indigne conduite du pécheur vendant à un vil prix son âme si précieuse, et l'obligation qu'il avait de la réclamer. A la vue de la consternation universellement peinte sur les visages, le P. Jourdan ne put s'empêcher de dire de son éloquent confrère: « Electus a Deo, c'est vraiment un vase d'élection. » Un sermon sur le Jugement jeta de même un saint effroi dans tout l'auditoire. « Je ne sais pas », disait à son retour, Mlle de Taillefer, l'hôtesse des missionnaires, « je ne sais pas comment l'on peut rire, après avoir entendu ces vérités » et, si de tels discours ne convertissent pas, qui donc le pourra faire? » Un paysan, au sortir de l'église, fut invité par un ami à entrer au cabaret, pour y prendre un léger repas - « Allons plutôt chez nous », lui répondit-il, « nous

avons bien été trop ici. »

Enfin tel était le plaisir goûté par tous à entendre parler de Dieu, que le soir, pendant la lecture du sujet de méditation pour le lendemain, bon nombre de personnes des plus distinguées, s'approchaient de la porte de la salle, où

(1). Ce terme avait le même sens que le mot « clamat » dans le principe de justice bien connu: «-Res clamat ad dominum, la chose clame vers son maître», proclame son droit de propriété.

MISSION DE DENNEVILLE.

435 -

se tenaient les missionnaires, afin d'écouler. Voilà pourquoi on ne tarda pas à régler qu'un prêtre ferait chaque soir la prière en commun à tous les habitants du village, et ils y vinrent en foule.

Même empressement autour des confessionnaux. L'on vit de pauvres servantes se faire remplacer à leurs frais dans leur service, afin de pouvoir se présenter au saint Tribunal, faveur dont les dures exigences de leurs maîtres les privaient. Il se produisit même à ce propos une scène assez curieuse. Une demoiselle était venue de fort loin pour se confesser. Voyant les confessionnaux assiégés, elle supplie un des missionnaires de la faire passer avant les autres. Il s'y refuse, parce qu'en pareille matière il n'y avait point d'acception de personnes, et que celle dont elle demandait la place était une servante venue elle-même d'une assez grande distance. La demoiselle ne se tient pas pour battue; elle offre à cette pauvre fille vingt sols, si elle veut lui céder sa place. Mais celle-ci la remercie, préférant à tout le bien de son âme: et l'autre dut attendre son tour.

Un vieillard plus qu'octogénaire donna, dans le même temps, l'exemple d'une simplicité, et d'une docilité dignes des premiers siècles de l'Eglise. Après avoir fait de son mieux une confession de toute sa vie, il retourna plusieurs fois près de son confesseur pour le supplier d'augmenter sa pénitence, dans la crainte que celle qu'il lui avait imposée ne fût pas suffisante. Pénétré de componction, il disait à ce confesseur pour obtenir ce qu'il désirait: « Hélas! mon Père, je suis bien mal, si Dieu n'a pitié de moi; car mes péchés sont bien grands. Je me suis déjà imposé, de mon propre mouvement, de jeûner pendant un an; mais qu'est-ce que cela pour tant et de si énormes péchés? J'étais bien ignorant de ma religion, je ne savais pas qu'un chrétien fût obligé de dire à ceux qui l'offensaient par médisances,

436 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

injures, ou autrement: « Dieu vous bénisse, mon frère, et vous fasse un saint .» Le P. Finel avait raconté au catéchisme que saint Félix de Cantalice, frère convers de l'Ordre des capucins, en usait ainsi dans les rues de Rome, avec ceux qui l'outrageaient; et le brave homme avait pris ce bel exemple pour un précepte formel.

Tant de bien ne se produisit pas, sans que le démon cherchât à s'y opposer. Il le fit d'abord par des imputations mensongères contre le P. Eudes, telles que de ridicules prophéties dont on le disait l'auteur, et par des calomnies contre le désintéressement des missionnaires mais il ne put ébranler la confiance du peuple, la ruse étant par trop grossière. Il essaya alors d'inspirer aux pénitents esclaves de mauvaises habitudes de cacher leurs péchés en tout ou en partie, de peur de se voir différer ou refuser l'absolution. Ce fut en vain; les missionnaires s'en aperçurent, et leurs instructions mirent en garde contre cette tentation.

Le P. Eudes se réjouissait de ce triomphe de Dieu sur Satan; il se réjouissait surtout de constater l'utilité des missions par la persévérance de beaucoup de personnes, qui, ayant assisté en 1643 à celle de Saint-Sauveur-le-Vicomte, séparé de Denneville par quelques lieues seulement, étaient demeurées fidèles à la récitation en commun des prières du matin et du soir, et il se préparait à clore solennellement les

exercices par les cérémonies ordinaires, quand soudain les intérêts de sa congrégation l'appelèrent à Paris.

Avant de quitter ses confrères, il les pria de conserver toujours dans leur extérieur une parfaite modestie et une sainte gravité, afin d'édifier les fidèles et de s'attirer leur confiance. Puis, s'adressant au catéchiste le P. Finel, il lui demanda d'apporter tous ses soins à ce que les enfants

DÉPART DU P. EUDES POUR PARIS.

437 -

apprissent à servir la sainte Messe avec la piété requise; et cet avis, il le lui réitéra plusieurs fois. Il n'insista pas moins sur la nécessité de leur inspirer le respect du lieu saint, voulant qu'on leur fit comprendre, « de façon à ce qu'ils n'en perdissent jamais le souvenir », qu'il y a une malédiction particulière, et pour les enfants, et plus encore pour les pères et mères de famille et les nourrices, à profaner ainsi ou à laisser profaner par des badineries et par des jeux la maison du Seigneur.

Il prit ensuite congé d'eux, en leur promettant de revenir au plus tôt. Ses affaires le retinrent à Paris plus longtemps qu'il ne l'avait cru; et les missionnaires, sous la direction du P. Manchon, durent faire sans lui la mission de Fierville (1), qui remplaça celle de Ravenoville, renvoyée à l'automne, puis la mission de Gatteville (2).

Quoique absent, il leur restait uni de cœur et de pensée, et ses lettres vinrent à plusieurs reprises soutenir leur courage et les exhorter à la fidèle exécution de ses conseils.

Le 4 juin, il les invitait à demander souvent, pour eux et pour lui, l'esprit, de piété, d'humilité, de charité: il les priait de s'étudier à faire toutes leurs actions dans cet esprit, surtout de bien se garder de négliger l'intérieur pour l'extérieur.

Un peu plus tard, il leur recommandait dans leurs travaux une intention pure, une étroite union entre eux, le recueillement et la modestie, principalement au saint Sacrifice, à l'office divin, à l'oraison, aux prières de communauté: toutes choses qui devaient s'accomplir posément et sans précipitation.

Le 9 juillet, il leur adressa cette lettre, si pleine d'affection

(1). Fierville, arrondissement de Valognes, canton de Barneville, 700 habitants.

(2) Gatteville, arrondissement de Cherbourg, canton de Saint- Pierre-Église, 1169 habitants.

438 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

pour leurs personnes et de sollicitude pour la sanctification de leurs âmes.

« Mes très chers Frères, que j'embrasse de tout mon cœur, in visceribus Christi, nous voici déjà au neuvième de juillet, et je n'espère pouvoir partir de Paris que dans quinze jours; c'est pourquoi je perds l'espérance que j'avais de vous voir à la mission de Gatteville. Je vous assure que cette mortification est une des grandes que j'ai portées, il y a longtemps. Car il me semble que je suis séparé non seulement de mon propre cœur et de mes propres entrailles, mais d'une chose qui m'est encore plus chère, puisqu'en vérité je vous aime plus en général et en particulier que mon cœur et mes entrailles; et il me semble que je ne parle point avec excès, mais en toute sincérité. C'est la très adorable Volonté de Dieu qui est notre bonne Mère qui a ordonné cette séparation. Qu'elle en soit bénie à jamais! Je l'appelle notre bonne Mère, car c'est d'elle que nous avons reçu l'être et la vie, tant de nature que de grâce. C'est elle qui nous doit gouverner; et nous devons lui obéir et nous abandonner à sa conduite avec grande confiance, puisqu'elle a un amour véritablement maternel pour nous. C'est pourquoi, je vous supplie, mes Frères très aimés, que nous la gardions, honorions et aimions, comme notre très aimable Mère, et que nous mettions notre principale dévotion à nous attacher fortement d'esprit et de cœur à la suivre fidèlement en tout et partout, et à obéir à tous ses ordres, corde magno et animo volenti. Mettons en cela toute notre gloire et notre joie, et estimons

le reste comme une pure folie. Plaise à Dieu nous faire tant de grâces que nous puissions dire véritablement: Non possumus aliquid adversus Dei Voluntatem, sed pro Voluntate Dei; nous ne pouvons rien, c'est-à-dire nous ne pouvons, ni penser, ni dire, ni faire aucune chose contre la divine Volonté, mais nous sommes forts et puissants pour lui obéir en toutes choses. Au reste, quand j'appelle la divine Volonté notre Mère, cela n'empêche pas que la très sainte Vierge ne la soit aussi. Car la divine Volonté la remplit, la possède et anime tellement qu'elle est comme son âme, son esprit, son cœur et sa vie; en sorte qu'elle n'est qu'une même chose, s'il faut ainsi dire, avec la divine Volonté. Ainsi, ce ne sont point deux Mères, mais une seule à laquelle je me donne et abandonne de tout mon cœur avec tous mes très chers frères, afin qu'elle vive et règne en nous, et qu'elle y accomplisse tous ses desseins en sa manière et non en la nôtre, maintenant et à jamais. Dites: Amen, mes Frères très aimés;

LETTRE DU P. EUDES A SES CONFRÈRES.

439 -

mais dites-le de tout votre cœur; dites-le non seulement de bouche, mais beaucoup plus par vos oeuvres. Pour ce sujet, je vous supplie de tâcher de pratiquer fidèlement ce que je vous ai écrit dans ma dernière lettre, que je vous prie de relire tous ensemble, si vous l'avez encore.

« Je vous conjure que les exercices qui regardent Dieu directement, comme le sacrifice de la Messe, l'office divin, les prières du matin et du soir, celles du Benedicite et de l'action de grâces, ne se fassent jamais à la hâte, sous quelque prétexte que ce soit, mais posément, distinctement et dévotement. Avec cela, aimons-nous les uns les autres, non verbo et lingua, comme font les enfants du siècle, sed opere et veritate, comme les vrais enfants de Dieu. Enfin que cette parole du Saint-Esprit soit gravée dans notre cœur, en nos paroles et en nos actions : Humilia te in omnibus, et coram Deo invenies gratiam, quoniam magna potentia Dei solius, et ab humilibus honoratur. (Eccl. 111, 21) (1). Nos affaires vont bien, grâces à Dieu. Préparez-vous à trois grandes missions, Bernay, Pontoise et Saint-Sulpice. Je supplie Notre-Seigneur et sa très sainte Mère qu'ils nous préparent à l'accomplissement de leurs très saintes volontés.

« C'est en l'amour sacré de leur très aimable Cœur que je vous embrasse tous derechef, et sans en séparer nos très chers frères, MM. Delaunay, Paillot et les autres qui sont avec vous, et que je suis, mes très chers Frères, plus vôtre que mien.

« JEAN EUDES, Prêtre missionnaire. »

Le 23 du même mois, une autre lettre du P. Eudes exprimait aux missionnaires alors à Gatteville son espoir de les y rejoindre, si cette mission se prolongeait jusqu'à l'Assomption. Cet espoir ne se réalisa pas: il ne revint de Paris que dans la seconde quinzaine de septembre.

Si le P. Eudes se préoccupait ainsi des siens pendant son absence, ceux-ci ne l'oubliaient pas non plus au milieu de leurs travaux, et ils lui en adressaient le récit détaillé, dont la lecture le remplissait de joie. Cet exposé ne ressortit pas directement à notre sujet, et nous le passons sous silence.

(1). « Humilie-toi en toutes choses, et tu trouveras grâce devant Dieu, parce que seule la puissance de Dieu est grande, et qu'elle est honorée par les humbles. »

440 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Il est pourtant un fait que nous ne pouvons omettre, parce qu'il fut une preuve bien précieuse que Marie agréait son zèle à répandre le culte de son Cœur.

C'était à Gatteville. Le P. Manchon devait prêcher sur ce sujet, et le peuple en avait été prévenu, afin que le concours fût plus considérable. Mais un sermon qu'il dut donner auparavant en dehors de l'Église, en raison de l'affluence des auditeurs, lui causa un enrouement tel, qu'il lui devenait impossible de se faire entendre. Il pria donc un des missionnaires de le remplacer. Celui-ci, pris au dépourvu, n'avait rien de préparé sur cette matière. Attristé par la pensée qu'à son occasion le Cœur de Marie ne recevrait

pas les justes louanges qu'il méritait, le P. Manchon se sentit fortement inspiré à l'autel, le samedi matin, de demander à la Mère de Dieu sa guérison immédiate, puisque le sermon devait avoir lieu le jour même. S'adressant à elle avec confiance : « Mère Admirable », lui dit-il, « il y va de votre intérêt. Ce peuple n'entendra point parler des merveilles de votre très saint Cœur, puisque je n'ai plus de voix. Obtenez-moi donc de votre très cher Fils la grâce de pouvoir publier vos grandeurs. » La réponse ne se fit pas attendre. Il avait à peine achevé la sainte Messe, que la voix lui revint aussi pleine et sonore qu'avant cet accident.

Le P. Manchon prêcha, comme il l'avait annoncé, sur les grandeurs et les bontés du très aimable Cœur de Marie, et il le fit avec d'autant plus d'âme et d'éclat qu'il parlait de l'abondance d'un cœur pénétré de gratitude. Sa parole toujours puissante, secondée par le bruit de sa merveilleuse guérison, embrasa son auditoire des mêmes ardeurs dont il brûlait pour cette Mère d'amour; et les autres missionnaires, témoins de ce double prodige, s'unirent à lui pour en rendre à Marie de vives actions de grâces.

RETOUR DU P. EUDES A CAEN.

4 4 1 -

A son retour de Paris, le P. Eudes ne fit qu'une courte apparition à Caen pour y rendre compte de son voyage à ses confrères, et les exhorter à la prière, à la confiance en Dieu, à une entière soumission à sa sainte Volonté. Durant ce séjour, il visita et reconforta les Religieuses de Notre-Dame-de-Charité, mais il alla aussi porter des paroles de consolation aux Bénédictines de Sainte-Trinité touchant la perte qu'elles avaient faite de leur sainte réformatrice.

Mme de Budos avait été frappée du mal qui devait l'emporter le 16 juin, fête du très Saint-Sacrement, et le démon, au témoignage du P. Jourdan, son confesseur, avait tout fait ce jour-là pour l'empêcher de communier. Elle était morte, le 23, en l'octave de la même fête, dans les sentiments de foi, de piété et d'amour dans lesquels elle avait vécu. Ces huit jours passés sur un lit de souffrance avaient été, pour toutes ses filles, le plus touchant des spectacles et la plus éloquente des prédications.

Évidemment le P. Eudes n'avait point attendu jusque-là pour adresser ses condoléances et ses encouragements à ces religieuses qui se regardaient comme ses filles, pas plus qu'elles n'avaient elles-mêmes manqué de lui relater les derniers moments de leur illustre abbesse (1). Mais il tenait à leur renouveler l'expression de sa respectueuse sympathie et de son sacerdotal dévouement.

Dans les derniers jours de septembre au plus tard (2), le

(1). A Mme de Budos succéda Mme Marie-Éléonore de Rohan sœur du duc de Chevreuse, de laquelle nous aurons occasion de parler. Comme toutes les abbesses depuis 1539, époque de la mort de la dernière élue Marguerite Le Vallois (1532-1539), elle fut nommée par le roi. Elle prit possession de son abbaye le vendredi, 23 décembre 1650. « Ce jour », dit Simon Le Marchand, « la dite abbaye était libre, et chacun l'allait visiter et voir tout entièrement, les maisons, les jardins, et tout ce qui en dépendait. Et il y avait tant de presse qu'à peine on y pouvait entrer. »

(2). Il le faut, si la mission dura au moins un mois, puisque, le 6 novembre, il écrivait de Coutances une lettre à ses confrères de Caen. Cf. ch. XX11.

4 4 2 -

LE VÉNÉRABLE JEAN Eudes.

P. Eudes quitta Caen avec quelques-uns de ses confrères, pour se rendre à la mission de Ravenoville, promise à M. de Cybrantot. Il y obtint un succès prodigieux: on y accourut en foule de toutes les paroisses voisines, car beaucoup qui avaient assisté aux missions de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Denneville et de Fierville, voulaient revivre ces beaux jours, et tous en avaient entendu raconter de telles merveilles, qu'ils avaient le désir d'y participer. A l'ouverture, on compta jusqu'à vingt mille personnes; en règle ordinaire, il n'y en avait jamais moins de deux mille aux exercices; les dimanches et fêtes, il ne restait dans les maisons que les malades, les infirmes et les vieillards, incapables de supporter les fatigues de la route. On peut juger par cet empressement des fruits admirables de cette mission.

Leurs travaux terminés, les missionnaires regagnèrent leur résidence, résolus à tenir ferme contre la tempête, dont le chapitre XX11 relatara les phases et les éclats. Pour le P. Eudes, il s'achemina vers Coutances, afin d'y conclure un projet d'établissement, qui fera la matière principale du chapitre XXIII. Laissant momentanément de côté ses démêlés avec M. Molé et ses arrangements avec M. Auvry, nous allons aborder le récit de ses missions en l'année 1651, pour ne pas interrompre ensuite l'exposé des faits qui marquent et amènent naturellement, ce nous semble, la conclusion de ce deuxième volume.

CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

Missions de Saint-Sulpice, Corbeil, Bernay, Marolles, Coutances

Mission de Saint-Sulpice: état de cette paroisse et instances de M. Olier; ouverture de la mission par M. Olier, admirable organisation de sa paroisse; succès du P. Eudes, les duels et la Compagnie de la Passion la misère et la Compagnie pour l'assistance des pauvres honteux obstacles à la mission: événements politiques, lettre de M. Olier à Anne d'Autriche; opposition des Oratoriens et des Jansénistes. - Le P. Eudes et la Compagnie de Saint-Sulpice: mort du P. Thomas Vigeon. - Le P. Eudes et les communautés religieuses. - La Mère Madeleine de la Trinité. - Mission de Corbeil: Mme Tronson. - Mission de Bernay: Le P. Etienne Saché. - Mission de Marolles: indifférence religieuse, négligence du culte, passion du duel, victorieusement combattues parle P. Eudes. - Mission de Coutances: Marie des Vallées et les Quarante-Heures.

L'année 1651 fut pour le P. Eudes une année d'épreuves terribles et d'éclatants succès.

L'enfer déchaîna ses fureurs contre le séminaire de Caen, et ses ennemis se crurent un moment assurés de sa ruine. Cette tempête formidable, dont nous relaterons les efforts au chapitre suivant, n'abattit, ni n'étonna même le courage du P. Eudes; loin de là. Confiant en Dieu et lui abandonnant la défense et le salut de son ouvrage, il s'adonna avec plus de cœur et de zèle que jamais aux travaux de l'apostolat. L'année entière y fut consacrée. Paris, Corbeil, Bernay, Marolles, Coutances, l'entendirent tour à tour; et, sur ces divers théâtres, se vérifia une fois de plus pour lui

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

la parole de saint Paul aux Thessaloniens. « Tourmenté et indignement traité » à Caen, « il en conçut plus d'assurance pour annoncer l'Evangile aux peuples »; la croix fit sa force, ses souffrances firent son triomphe et ses conquêtes.

Il y avait quelque temps déjà que M. Olier demandait au P. Eudes de venir avec sa troupe apostolique l'aider à réparer les ruines morales causées dans sa paroisse par les premières guerres de la Fronde(1). Le Serviteur de Dieu s'en était d'abord défendu par un sentiment d'humilité: il ne se croyait pas le talent nécessaire pour prêcher, dans la capitale, il n'avait pas non plus, lui semblait-il, d'ouvriers propres à le seconder dans cette entreprise. D'un autre côté, il comptait à Paris trop d'implacables adversaires, qui n'épargneraient rien pour jeter l'odieux sur sa personne et le discrédit sur ses travaux; tâche d'autant plus aisée que tous connaissaient les persécutions auxquelles ses établissements et lui étaient en butte à Caen. La prudence ne conseillait-elle pas de renvoyer cette mission à des conjonctures plus favorables?

En juin 1650, lors de son voyage à Paris(2), les instances de M. Olier se firent plus pressantes. Les désordres, dont le curé de Saint-Sulpice avait triomphé au prix de tant de peines, avaient reparti à la faveur des troubles civils; et déjà ils se multipliaient sur le vaste territoire de cette

(1). Rappelons ici pour mémoire - car le récit de ces événements ne ressortit pas à notre sujet - les quatre grandes phases de la Fronde. La première commence avec le départ du roi, le 6 janvier, 1649, et finit avec la paix de Saint-Germain, dont les préliminaires furent signés à Rueil, le 11 mars suivant. La deuxième commence le 31 janvier 1650, avec l'arrestation de Condé, du prince de Conti, son frère, et du duc de Longueville, son beau-frère, et se termine par leur délivrance, le 13 février 1651. La troisième comprend l'exil de Mazarin du 15 février 1651 à la fin de janvier 1652. La quatrième s'étend du 8 janvier 1652, au 6 février 1653; rentrée de Mazarin qui reprend la direction des affaires.

(2). voir ch. XX p. 437.

paroisse(1). Vagabondage de prêtres mendiant aux portes des églises, licence des mœurs, oubli des devoirs sacrés de la famille et de la religion, abandon même du devoir pascal par un certain nombre, voilà autant de scandaleuses habitudes, qui tendaient à reprendre leur empire et contre lesquelles le saint pasteur avait épuisé les ressources de son zèle. En vain, pour toucher le cœur de ces paroissiens indociles, avait-il réitéré les tendres invitations de sa charité: en vain avait-il fait appel aux menaces de la vengeance céleste: ni l'amour, ni la crainte n'en avaient eu raison.

Finalement il avait eu recours au Prieur de Saint-Germain, duquel relevait sa cure(2), pour lui demander d'user contre eux de l'autorité dont il était revêtu. De là, le 11 juin, un mandement formulant diverses peines contre ceux qui persisteraient dans leur obstination criminelle. Malgré tout, ces rigoureux n'allaient guère à la charité et à la douceur de M. Olier, il chercha un moyen à la fois plus persuasif et plus efficace. L'idée d'une mission se présenta de nouveau à son esprit, et les circonstances y paraissaient des plus favorables: les exercices du Jubilé n'étaient-ils pas fixés à l'année suivante, dans l'Eglise universelle?(3)

(1). La paroisse de Saint-Sulpice avait alors une étendue considérable. Elle comprenait tout le territoire sur lequel se sont formées successivement les paroisses de Saint-Pierre-du-Gros-Cailou, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint Thomas-d'Aquin, de Sainte-Clotilde, de Saint-Francois-Xavier, et de Notre-Dame-des-Champs.

(2). La paroisse de Saint-Sulpice était sous la juridiction des religieux bénédictins de l'abbaye de Saint-Germain; et si, antérieurement, les absences prolongées d'abbés grands seigneurs avaient été une cause occasionnelle de la corruption du faubourg, l'introduction de la Réforme, de Saint-Maur par Dom Tarrisse dans la célèbre abbaye avait puissamment aidé M. Olier à transformer sa paroisse. Dom Tarrisse était mort en 1648; le Prieur était alors Dom Placide Roussel.

(3). En 1650, le pèlerinage de Rome était obligatoire pour gagner l'indulgence du Jubilé. En 1651, un temps déterminé était accordé pour la gagner en dehors de Rome. Il en est toujours ainsi dans les Jubilés ordinaires.

grande difficulté, il est vrai, était de trouver des ouvriers pour ce travail, le nombre de ses collaborateurs n'y pouvant suffire. Mais cette difficulté, la Providence semblait vouloir la lever elle-même, en plaçant juste à point sur sa route le P. Eudes, son ami et le chef d'une troupe de missionnaires, dont les succès n'étaient plus à compter. Il le conjura donc de lui prêter son concours; il fit plus: sachant qu'homme au monde n'avait autant que lui le don d'annoncer la parole de Dieu et de convertir les pécheurs, il le supplia de prendre la direction des exercices, les prêtres de la paroisse et lui travailleraient sous ses ordres.

Ému par les prières du pasteur et par les besoins du troupeau, encouragé d'ailleurs par des personnes éclairées, le P. Eudes accepta, comme l'annonce sa lettre du 9 juillet à ses confrères alors à Gatteville, et la mission fut arrêtée pour le Carême de 1651. Afin de répondre entièrement aux désirs et aux espérances de M. Olier, notre saint missionnaire s'occupa sans retard de choisir ses compagnons parmi les meilleurs sujets de sa congrégation et les plus remarquables de ses prêtres auxiliaires; ils furent au nombre de douze.

La prédication quadragésimale commençait en la fête de la Purification dans les églises de Paris. Le P. Eudes se mit en chemin avec ses douze disciples dans les derniers jours de janvier, et par un temps fort mauvais, puisque, à leur arrivée, ils se virent arrêtés dans leur marche par le débordement de la Seine. Telle était même la violence des eaux, qu'ils ne purent passer sur l'autre rive pour ouvrir les exercices de la mission. M. Olier le fit à leur place, et en des termes qu'il importe de conserver.

« J'aurais besoin », dit-il dans son exorde, « de la lumière du grand Serviteur de Dieu, dont j'occupe la place, pour vous parler dignement

de Jésus-Christ, notre véritable lumière. Cet homme apostolique a un don tout extraordinaire pour convertir les Coeurs; et nous avons la confiance que, dans un temps si favorable, où le Jubilé et le Carême se trouvent réunis, Dieu nous fera par lui grâce et miséricorde. Nous entreprenons cette mission pour honorer celle de Jésus-Christ en terre, et qu'il continuera dans le monde jusqu'à la fin des temps. Nous la ferons aussi, mes très chers Frères, par amour pour vos âmes, afin de vous procurer le bien le plus précieux qu'on puisse trouver ici-bas, qui est de vous faire entendre la pure et vive parole de Jésus-Christ pour briser, comme un marteau, les coeurs obstinés, cette parole qui échauffe et qui éclaire. Enfin, je le fais par justice, pour satisfaire à mon devoir, qui m'oblige de procurer votre salut par toutes les voies possibles, et même en appelant des ouvriers à mon secours, afin que, trouvant dans autrui ce que je n'ai pas en moi-même, je puisse un jour, si vous abusez de ces moyens, dire à mon Dieu avec son Fils: Quid ultra debui facere vnae meae, et non feci ei (1) ? Et avec le prophète : Curavimus Babylonem, et non est salvata; nous avons employé tous les remèdes que nous avons pu trouver pour guérir Babylone, et elle est demeurée dans ses péchés invétérés, ses maux sont restés incurables. Mais à Dieu ne plaise qu'il en arrive de la sorte! Que je ne parle point ainsi de vous, chère paroisse de Saint-Sulpice; que je ne vous nomme point Babylone, le lieu des réprouvés, mais plutôt Jérusalem la demeure des élus du Seigneur: Surge, illuminare, Jerusalem, quia venit lumen tuum, et gloria Domini super te orta est (2)! Réveillez-vous, voici la grande lumière qui vient briller à vos yeux: Surge, qui dormis, et illuminabit te Christus (3). »

Non certes, le zélé pasteur n'avait rien négligé, depuis neuf ans, pour le salut de ses ouailles, et celles-ci, répondant à ses soins, ne méritaient plus, pour la plupart, la réprobation divine.

Il est vrai, quand M. Olier, succédant à M. de Fiesque, avait pris en main le gouvernement de Saint-Sulpice, le faubourg Saint-Germain était comme la sentine, non seulement

(1). « Qu'ai-je dû faire de plus à ma vigne, que je n'ai fait? »

(2). « Lève-toi, et ouvre les yeux à la lumière, ô Jérusalem, car voici ta lumière qui s'avance, et la gloire du Seigneur va se lever sur toi. »

(3). « Lève-toi, ô toi qui dors, et le Christ t'éclairera. » - Pièce authentique, Cf. FAILLON, Vie de M. Olier, P. 11, Liv. XI, pp. 501-502.

lement de Paris, mais de presque toute la France; il servait de retraite à tous les libertins, athées, et autres personnes vivant dans le désordre et l'impiété(1). La dépravation y était si horrible qu'on vendait impunément, à une des portes de l'église paroissiale, des caractères de magie et d'autres inventions superstitieuses et diaboliques(2). Mais que ne peuvent, dans le milieu le plus pervers, l'exemple, la parole, les industries de prêtres vertueux? Par la division du travail et de la surveillance des divers quartiers (3), par la tenue exacte du livre de Statu animarum (4), par l'institution de catéchismes à la portée de tous (5), par la restauration de l'église et la décoration des autels, par la majesté des offices divins, par la multiplicité des prédications et la sanctification de toutes les classes de la société, par le rétablissement ou la réformation des anciennes confréries,

(1). Abelly, Liv. 11, ch. 111, sect. 1V. - Voir sur la paroisse de Saint-Sulpice, FAILLON, Vie de M. Olier. P. 11. - LÉTOURNEAU, Le ministère pastoral de J. J. Olier.

(2). Voici un autre fait qui établit ce commerce avec le démon. « Peu après que M. Olier eût pris possession de la cure de Saint-Sulpice, le bailli du faubourg, étant un jour à la recherche de trois gentilshommes, accusés de magie, et ayant pris par erreur une maison pour une autre, il y trouva un autel dédié, au démon, avec ces mots: grâces à toi Lucifer; grâces à toi Béalzébuth; grâces à toi Azaréel. Il y avait, sur l'autel, des chandelles noires, et, sur les gradins, quelques ornements analogues à ce culte infernal, avec un livre rempli de prières et d'invocations diaboliques. Le bailli se saisit du livre, mais n'osa donner suite à cette affaire, à cause du grand nombre de personnes qui s'y seraient trouvées inculpées. » FAILLON,

P. 11, Liv. 1, p. 6.

(3). La paroisse fut partagée en huit quartiers que M. Olier consacra chacun à la très sainte Vierge, sous le titre de l'une de ses fêtes. Un prêtre fut chargé de veiller sur chaque quartier, avec quelques aides.

(4). De l'état des âmes. Conformément aux prescriptions du Rituel de Paul V, -M. Olier fit composer un État général de toute sa paroisse, afin de ressembler au Bon Pasteur, qui connaît ses brebis et les appelle chacune par leur nom.

(5). Il en établit non seulement dans l'église paroissiale, mais encore dans tout le faubourg. Il y en eut jusqu'à douze, distribués selon la population des quartiers.

TRANSFORMATION DE LA PAROISSE

4 4 9 -

surtout par la dévotion envers le très Saint-Sacrement et la très sainte Vierge, par l'installation et l'organisation d'écoles gratuites, M. Olier et ses collaborateurs avaient fait de l'affreuse Babylone, où les vices et le libertinage regorgeaient de toutes parts, une Jérusalem nouvelle toute brillante des plus saintes vertus, centre d'activité chrétienne, source d'édification pour la capitale et la France entière.

L'on devine facilement la vive satisfaction du P. Eudes et de ses compagnons, à la vue d'une terre si bien préparée pour leurs travaux. Sans doute l'ivraie tendait à repousser dans le champ du Père de famille, sous l'action incessante de l'homme ennemi; et il y avait là plus d'un vice à déraciner, plus d'un désordre à détruire. Sans doute aussi les nouvelles doctrines y avaient fait plus d'une conquête, malgré l'énergique vigilance du pasteur, mais un véritable esprit chrétien régnait dans une bonne partie des fidèles, et, nous venons de le dire, de saintes institutions fortement organisées disposaient comme naturellement les âmes à entendre la parole du grand missionnaire et à entrer dans ses dévotions. Voilà pourquoi les confessions et, les communions furent plus nombreuses et plus ferventes que jamais; les Quarante-Heures (1), la procession du Saint-Sacrement et les autres cérémonies solennelles de la mission, accomplies avec un éclat extraordinaire (2).

L'éloquence apostolique du P. Eudes lui attira, sur ce théâtre relevé, les mêmes applaudissements que sur des théâtres plus humbles. Ses auditeurs de plus haut rang

(1). M. Olier avait établi et fixé ces trois jours d'adoration et de réparation aux trois jours du carnaval. Les Quarante-Heures eurent donc lieu en 1651, les 19, 20, 21 février.

(2). Notons, en passant, que la première communion des enfants dut briller entre toutes. M. Olier la célébrait avec grand soin; il dut tressaillir de joie, à la vue de la solennité que le P. Eudes lui donnait dans ses missions.

4 5 0 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES. -

l'écoutèrent avec autant d'attention et ne furent pas moins touchés que ceux d'un rang inférieur. Aussi M. Olier eut-il la consolation de voir ses espérances réalisées et au delà, par l'affluence de son peuple aux exercices durant plus de dix semaines - commencés le 9 février, ils ne finirent qu'après Pâques, c'est-à-dire après le 9 avril - par les admirables manifestations de foi et de piété dont il fut témoin, par les heureuses créations qu'il lui fut donné de développer ou d'établir.

Insistons quelque peu sur celles-ci.

La fureur des duels allait jusqu'à la frénésie dans la paroisse de Saint-Sulpice, plus encore que dans le reste de la capitale(1). On y avait compté dans une seule semaine jusqu'à dix-sept personnes tuées dans ces malheureux combats. Telle était même la force de la passion que plusieurs gentilshommes ne voulaient pas y renoncer à la mort. Après avoir tonné en chaire contre les funestes maximes qui l'accréditaient de vieille date, après avoir usé de toute la sévérité des canons contre les duels et leurs auteurs, M. Olier résolut, pour remédier plus efficacement au mal, d'opposer l'honneur à l'honneur même. En conséquence, dans les derniers mois de 1650, il entreprit de concert avec le maréchal de Fabert(2) et le marquis

Antoine de Fénelon(3), deux bretteurs fameux, mais convertis, de former une association, dite Compagnie de la Passion, dont les membres s'engageraient, sous la religion du serment, dans un écrit signé de leur main, à ne jamais donner ni accepter d'appel, et à ne point servir de seconds dans les duels. La chose réussit à merveille, et l'élan fut si bien donné durant la

(1). Cela se comprend d'autant mieux que la police du faubourg était réservée à l'abbé de Saint-Germain, abbé commendataire, s'entend, qui était alors Henri de Bourbon.

(2). Il était gouverneur de Sedan.

(3). L'oncle du futur archevêque de Cambrai.

COMPAGNIE DE LA PASSION.

4 5 1 -

mission, grâce aux conférences faites aux gentilshommes, qu'un grand nombre de militaires, connus par leurs actions brillantes à l'armée et par leur courage frénétique dans les combats singuliers, n'hésitèrent pas à s'inscrire dans cette association. A la Pentecôte suivante, 28 mai, on en comptait une centaine, lorsque, réunis pour la première fois dans la chapelle du séminaire, ils jurèrent solennellement « de ne rien négliger pour abolir les duels, les blasphèmes et les jurements », de « condamner, à l'exemple de Jésus-Christ, les maximes du monde, aux dépens de leur sang, afin de s'opposer avec force à tous ceux qui, pour les soutenir, sont si prompts à répandre le leur. »(1)

Le P. Eudes ne se contenta pas d'apporter son concours à M. Olier en cette circonstance; il devint dès lors un ardent propagateur de cette institution, nous allons en produire prochainement une preuve certaine à propos de la mission de Marolles. Ne savons-nous pas d'ailleurs par les PP. Costil et Martine que les archives du séminaire de Caen conservaient des listes de gentilshommes enrôlés par lui dans cette Compagnie(2)?

La seconde institution, dont la mission favorisa l'établissement fut une Compagnie de Charité, à laquelle une multitude de malheureux durent le salut de leur corps et celui de leur âme.

En aucun temps, pas même sous la guerre de Cent Ans, la misère n'avait été aussi intense que pendant la Fronde. Les calamités de la capitale en 1649 y avaient multiplié les indigents, surtout les pauvres honteux. Les inondations de 1650 en avaient encore augmenté le nombre et la détresse, car la destruction des récoltes avait amené la famine, et à

(1). Cf. FAILLON, Vie de M. Olier, P. 11, Liv. VII, pp. 258-270. - MAYNARD, Saint Vincent de Paul, T. II, ch. v, pp. 94-96.

(2). Cf. ch. X, p. 225.

4 5 2 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

la famine s'était jointe une épidémie d'un caractère redoutable appelée feu sacré ou feu saint Antoine. L'état du faubourg Saint-Germain était particulièrement lamentable (1). Malgré l'inlassable charité de son curé, huit cent soixante-six familles s'y trouvaient encore réduites à la plus affreuse misère. Affligé de son impuissance à les sauver de la souffrance et de la mort, M. Olier résolut de profiter de la mission pour organiser des secours efficaces. Les coeurs étaient ouverts aux impressions de la grâce; il fut facile aux missionnaires de les émouvoir sur les infortunes spirituelles et corporelles de tant de misérables. Aussi les personnes opulentes de la paroisse entrèrent-elles volontiers dans les vues de leur vénéré pasteur, et, le lundi de Pâques, 10 avril, celui-ci eut la joie de voir réunie dans la salle de son presbytère une nombreuse assemblée, et d'organiser avec elle une compagnie chargée de connaître et d'assister les pauvres honteux(2). Cette compagnie ou confrérie,

(1). Voici le tableau que nous en trace M. FAILLON, P. 11, Liv. XI, pli. 503-504: « On en voyait beaucoup qui n'avaient pas même de paille pour se coucher. D'autres languissaient dans de mauvais lits, et voyaient défaillir ou expirer à leurs côtés deux ou trois enfants qu'ils ne pouvaient, faute de ressources, arracher des bras de la mort. Plusieurs de ceux qui, avant cette calamité, se trouvaient en état de secourir des

familles nécessiteuses, se virent forcés eux-mêmes, par défaut de vêtements, à traîner leurs jours dans des greniers ou des caveaux, sans oser en sortir, même pour assister à la messe. Dans le quartier des Incurables, on en rencontra qui avaient passé plusieurs jours sans manger. Quelques-uns vivaient d'un peu de son cuit dans de l'eau de morue et n'avaient, pour adoucir l'aigreur de leur pain, que de la chair d'animaux qu'ils allaient ramasser dans les chemins ou hors des murs de la ville. Les monuments déposés dans les archives de la paroisse, qui ont fourni ces détails, apprennent encore qu'on trouva des enfants, qui, faute de lait, que les mères n'étaient plus capables de leur donner, tant elles étaient desséchées par les ardeurs de la faim, tiraient leur sang de leurs mamelles, et se sentaient plutôt défaillir que revivre sur leur sein. Enfin le désespoir de survivre à leurs maux et d'être témoins des soupirs de leurs enfants porta des pères et des mères à se pendre au plancher de leurs chambres, où ils eussent été suffoqués sans de prompts secours. »

(2). Cf. FAILLON, Vie de M. Olier, P. 11, Liv. XI, pp. 505-507.

OBSTACLES A LA MISSION.

453-

florissante dès le début et admirablement réglée, étendit son influence bien au delà du territoire de Saint-Sulpice; d'autres sociétés se formèrent, en effet, dans le même but et sur son modèle, dans les différentes paroisses de Paris.

Dans cette mission, pas plus que dans les autres, le bien ne se fit sans obstacles; et ces obstacles furent de deux sortes: au début, les événements politiques; durant tous les exercices, l'opposition plus ou moins déclarée des novateurs.

La mission s'ouvrait le 2 février. Or, quatre jours après, le 6, à onze heures du soir, Mazarin sortait de Paris sous un déguisement, puis se rendait au Havre, où il délivrait Condé, Conti, Longueville, et delà se retirait à Cologne. Le 16, les princes étaient reçus dans la capitale par une affluence prodigieuse de peuple, aux cris enthousiastes de « Vive le Roi, point de Mazarin. » De tous côtés s'allumaient des feux de joie: l'allégresse était universelle; elle se prolongea d'autant plus délirante que le carnaval approchait. Le faubourg Saint-Germain ne fut pas sans ressentir quelque chose de l'émotion et de la joie générales. Heureusement la parole du P. Eudes et l'action de la grâce agirent puissamment pour en tempérer les excès; et les solennités des Quarante-Heures vinrent fort opportunément rappeler les paroissiens de Saint-Sulpice à la grande affaire de leur salut. Est-il même défendu de penser que les circonstances fournirent à l'éloquence du prédicateur des accents plus pathétiques en même temps qu'une matière fertile en enseignements, dont il sut profiter pour le bien de son auditoire? L'Avent et le Carême de Saint-Pierre de Caen en 1639 et 1640 rendent cette hypothèse très plausible (1).

(1). Cf. T. 1, ch. X1, pp. 253-257.

454-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Il ne se peut que nous ne notions, à ce propos, une démarche de M. Olier, à laquelle il semble bien que le P. Eudes ne demeura pas étranger. Nous avons rapporté précédemment la lettre du Vénérable à Anne d'Autriche, le 9 septembre 1648, et nous en avons exposé la raison(1). Or la Reine n'avait pas eu la force de reprendre à son ministre un pouvoir dont il abusait; et les évêchés, comme les abbayes, avaient continué d'être accordés à la faveur ou donnés comme une récompense. Le renvoi du cardinal offrait donc une occasion favorable pour insister auprès de cette princesse et éclairer à nouveau sa religion. Ce fut cette fois M. Olier qui prit la plume, en s'autorisant d'un récent entretien qu'il avait eu avec elle. Après l'avoir exhortée à user chrétiennement de l'épreuve à laquelle Dieu la soumettait, en la privant de son principal appui, il lui tenait le ferme et apostolique langage que voici

« Reprenez donc la ferveur avec laquelle Vous aviez commencé votre sainte régence; car Vous y étiez entrée avec un zèle et un désir ardent de faire régner Dieu dans son Église, et de défendre tous ses intérêts avec un merveilleux courage. Vous aviez pris des mesures excellentes pour la collation des bénéfices, et

surtout pour la nomination aux évêchés, afin de les donner aux plus dignes de votre royaume, comme Vous y êtes obligée en conscience. Dieu a vu, Madame, que cela ne se faisait plus, parce que Vous en laissiez disposer à cette personne qui n'avait ni le zèle, ni la force nécessaires pour résister aux demandes et aux importunités, abus qui a causé au royaume de Dieu un dommage dont Vous ne connaissez la grandeur qu'au jour du jugement, et qui fait périr quantité d'âmes, dont la moindre vaut mieux que tout un royaume et un monde matériel; dommage auquel il Vous est peut être impossible de porter remède. Madame, c'est une simonie que de donner des bénéfices, pour récompenser dans les enfants les services que leurs pères ont rendu au royaume. La fin que Dieu se propose en appelant des hommes à ces dignités, c'est d'être honoré et servi dans son Église par

(1). Cf. ch. XV111, p. 381.

LETTRE DE M. OLIER A LA REINE.

4 5 5 -

des ministres fidèles, zélés pour sa gloire et le saint des âmes; et, en les conférant de sa part, Vous ne devez point en avoir d'autre. »

Il l'invitait ensuite à reconnaître la miséricorde de Dieu qui lui donnait l'occasion et le temps de réparer le mal fait à l'Église en son nom, et à résister désormais aux importunités des courtisans. Il terminait ainsi .

« Soyez inflexible en cela, et ne Vous en relâchez pour quelque considération humaine que ce puisse être et qui est toujours nulle devant Dieu. Au reste, il saura bien réparer, en vue de votre fidélité à son service, les suites que pourrait avoir votre juste refus. Si Vous êtes fidèle à maintenir son royaume, qui est l'Église, et à ne point le laisser déchoir de sa splendeur, il sera vigilant à Vous maintenir dans le vôtre. Comme ma profession ne me permet pas de m'appliquer à la considération des choses du monde, je ne Vous parle que des omissions considérables relatives au clergé. L'affliction et la douleur que nous en éprouvons, nous font languir tous les jours jusqu'à mourir; et c'est ce qui me fait prendre la liberté de Vous parler en toute sincérité, comme je crois que votre cœur le désire. J'ai la confiance que Vous permettrez à votre serviteur et sujet de Vous faire ses plaintes et de gémir à vos pieds, pour demander que Dieu soit glorifié dans tout le royaume et surtout dans le cœur de la Reine, puisqu'il veut régner en Elle et par Elle sur tous ses sujets(1). »

Certes, le P. Eudes dut applaudir de toute son âme à un langage si conforme à ses propres sentiments de respect et de dévouement pour Anne d'Autriche, en même temps que de zèle pour la gloire de Dieu et le bien de son Église. Il eut la joie de voir la Régente se rendre à ces remontrances. Reconnaissant qu'elle avait trop aveuglément suivi les volontés de son ministre, elle ne disposa guère des évêchés, dans la suite, sans avoir tenu un conseil particulier avec saint Vincent de Paul.

Les événements politiques n'eurent parmi la population

(1). FAILLON, Vie de M. Olier, P. 11, Liv. XI, pp. 521-525.

4 5 6 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

du faubourg Saint-Germain qu'un retentissement passager; l'influence janséniste y était autrement redoutable.

Le faubourg, qui comptait d'illustres maisons et maints beaux-esprits, avait été tout particulièrement atteint de la contagion. Les hôtels de Luynes, de Liancourt, Le Cagneux, de Brienne, de Guéménée et autres, étaient devenus comme autant d'académies, où les docteurs de la secte naissante expliquaient journellement, selon la méthode nouvelle, les ouvrages de Saint-Augustin. Tels l'abbé Bourzeis et le P. Esprit; tels surtout La Lane, abbé de Valcroissant, et le fameux P. Desmares.

De tous ces aréopages aussi littéraires que pieux, où siégeait une société élégante et polie, s'était dégagé tout d'abord dans le public un esprit particulier, qui, sans avoir encore rien d'hérétique, tranchait pourtant sur l'esprit de l'Eglise. Cet esprit, se propageant à la faveur des grands, avait rapidement gagné du terrain et envahi la bourgeoisie et le peuple. Abusé par l'exemple des familles nobles, et parlementaires, celui-ci avait fini par s'engouer des sermons des novateurs, fortement nourris d'écriture sainte, pleins de chaleur, et semés d'épigrammes contre les Pélagiens, c'est-à-dire les Jésuites.

Cependant la paix régnait en apparence dans la paroisse de Saint-Sulpice, et la soumission à son zélé pasteur n'était pas troublée, quand un différend surgit, qui mit le feu aux poudres. C'était en 1649. Les Pères de l'Oratoire, déjà établis dans le voisinage, à Saint-Honoré et à Saint-Magloire, voulurent fonder une troisième maison dans le faubourg Saint-Germain. M. Olier, qui les savait gagnés aux idées nouvelles(1), y fit opposition, d'abord à cause du

(1). « Vous saurez donc, » écrivait M. Olier à M. de Bassancourt, en janvier ou février 1650, « vous saurez donc que présentement ils tiennent entre eux et le sèment parmi les peuples dans le confessionnal, aussi bien que dans leurs conférences et entretiens, que tous ceux qui ne sont point de ce parti sont hérétiques; et il n'y a pas quatre ou cinq jours qu'un homme sortant du confessionnal à Saint-Magloire, se trouva renversé, tout embrouillé. Se venant plaindre à son ancien confesseur que vous connaissez, estimez et honorez beaucoup, il lui dit que ce bon Père lui avait dit qu'à la cour tout y était hérétique, hormis MM. de Luynes et de Liancourt. » Lettres de M. Olier, année 1650.

OPPOSITION DES JANSÉNISTES.

457 -

grand nombre de communautés fixées sur sa paroisse; ensuite, « à cause des excès où se portaient les personnes atteintes de ces doctrines. (1) » Aussitôt les novateurs de jeter feu et flamme, et de s'écrier que Saint-Sulpice avait enfin levé le masque; son supérieur n'était plus qu'un infidèle, et toutes ses bonnes œuvres que des œuvres mortes.

La création du séminaire de Nantes, confié par l'évêque M. de Beauvau aux prêtres de Saint-Sulpice de préférence aux Oratoriens déjà établis dans cette ville, ne fit qu'envenimer la querelle. Enfin, à la même époque, le P. Desmares, à qui, depuis 1648, la chaire était interdite de par la reine, cherchait à remonter dans celle de Saint-Merry, où prêchaient déjà du Hamel et Feydeau, deux tenants des idées de Saint-Cyran. A plusieurs reprises, M. Olier usa de son crédit auprès d'Anne d'Autriche, pour l'empêcher de recommencer ses prédications; et, chaque fois, l'interdiction fut maintenue. De là contre lui nouvelle levée de boucliers et recrudescence d'injures.

(1). « S'il faut, Monsieur », écrivait encore M. Olier à M. de Bassancourt, « s'il faut que des personnes remplies de cette estime de nous et de notre doctrine se mêlent dans le faubourg, et qu'ils aillent abreuvant les peuples de leurs sentiments, où en serai-je? Quelle zizanie? Quelle brouillerie!... Ce que je vous écris, Monsieur, c'est au nom de toute notre Compagnie, à laquelle vous savez que je dois respect et déférence, qui, en ce point, ne s'est pas opposée à la chose qu'après le conseil de tous les gens de bien que l'on a consultés et qui sont tous surpris, aussi bien que les séculiers, de l'attache particulière que l'on a à ce faubourg, où il y a déjà jusqu'à vingt communautés établies, et où tous les particuliers y résistent, tant peuples qu'autres personnes; et ils - les Oratoriens - ne veulent point s'établir en d'autres faubourgs, où il n'y a point de secours pour les peuples, ni d'opposition à leur établissement. » Lettres de M. Olier, 1650.

458 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

En ces différentes occasions, les Pères de l'Oratoire - à l'exception toutefois du P. Bourgoing et de quelques autres - se portèrent contre le curé de Saint-Sulpice à des invectives d'une violence inouïe et à des railleries des plus malséantes. Il ne se passait pas de jour, où ils ne blâmassent sa conduite et son administration, sans autre motif que son refus d'accepter leur tutelle ou de s'inféoder à leur parti.

On peut juger par là de leurs emportements, lorsqu'ils le virent appeler, pour évangéliser sa paroisse, pendant plus de deux mois, celui qu'ils regardaient comme leur plus dangereux adversaire. Leur colère redoubla, quand ils entendirent le P. Eudes publier les grandeurs et les amabilités du Cœur de Marie, à l'époque de sa fête (1): nouveauté impie et condamnable entre toutes, disaient-ils, que l'on devait combattre dans l'intérêt même de la religion. Elle fut poussée au paroxysme, d'abord par le spectacle de la population entière, noblesse et bourgeoisie aussi bien que petit peuple, pressée autour de sa chaire et écoutant avidement ses discours, où la justice et la sévérité ne bannissaient ni la miséricorde ni l'amour; mais surtout par les scènes émouvantes des communions générales ou de la communion des enfants, de la procession du Saint-Sacrement et du brûlement des mauvais livres et autres objets de scandale. Cette dernière cérémonie dut particulièrement soulever leurs

(1). Nous verrons au chapitre suivant que ce fut le 8 février que M. Molé accorda à Notre-Dame-de-Charité ses lettres d'institution; d'où la belle lettre du P. Eudes à ses filles, le 11 du même mois, que nous rapporterons tout entière. Citons ici ces lignes du B. P. Le Doré au chapitre X du premier volume de son livre Les Sacrés-Cœurs et le Vénérable Jean Eudes, p. 167. « Quant à la Compagnie de Saint-Sulpice dont la dévotion à l'intérieur de Jésus et à l'intérieur de Marie a bien des rapports avec celle dont nous faisons l'histoire, elle ne pouvait qu'applaudir à l'apostolat du Vénérable P. Eudes. Elle voulut même le seconder. Et ce fut M. Olier, son fondateur (1651), puis M. de Poussé (1660) qui procurèrent à notre apôtre le moyen de prêcher sa dévotion à Paris, dans les deux célèbres missions de Saint-Sulpice et de Saint-Germain-des-Prés.»

OPPOSITION DES JANSÉNISTES.

459 -

clameurs et leurs haineuses rancunes; car, si le P. Eudes précipita dans l'ardent brasier les ouvrages des casuistes relâchés, en même temps que les romans, les comédies et les tableaux deshonnêtes, il y lança, avec de plus terribles anathèmes, ceux dont les novateurs propageaient la lecture: l'Augustinus, la Fréquente Communion, et les brochures de leurs défenseurs.

A la vérité, les ennemis du P. Eudes avaient beau jeu pour l'attaquer, puisqu'en cette année 1651, de par l'autorité épiscopale, la tourmente sévissait à Caen contre lui et contre sa congrégation. Mais ni leurs insinuations perfides, ni leur animosité ouverte n'arrêtèrent l'élan des âmes encore faiblement séduites par l'erreur, et qui, dans les maximes des missionnaires, ne trouvaient rien du laxisme, contre lequel tonnaient les nouveaux dogmatiseurs. Et comment d'ailleurs eût-on résisté à l'ascendant d'une impeccable vertu et à la force d'une éloquence si convaincue et si entraînante? La parole janséniste n'exerçait pas une action aussi profonde et aussi suggestive que celle du Vénérable et de ses confrères, parole toujours nourrie de l'Écriture et des Pères, toujours simple, claire, prudente et charitable, sans pactiser avec le mal, toujours forte et chaude, sans être blessante, ne visant qu'à instruire et à toucher. La vertu janséniste, sans être plus austère, n'avait ni les attrait, ni les charmes de la vertu de ces fils soumis de l'Église.

Voilà pourquoi, malgré les efforts et les ruses de l'enfer, la mission réussit au gré du vénéré M. Olier et de ses collaborateurs, disons plus, à la satisfaction générale des habitants du faubourg Saint-Germain.

Cependant le P. Eudes et ses douze missionnaires étaient logés au presbytère de Saint-Sulpice, et leur présence y

460 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

produisait un grand bien, au témoignage des historiens de M. Olier. Car, « en même temps qu'ils répandaient la semence de la divine parole sur le peuple fidèle avec les plus abondantes bénédictions, la sainteté de leur vie et de leur conversation était, pour les prêtres de la communauté, une autre espèce de mission qui porta son fruit comme la première(1). »

Disons, à notre tour, que nos apôtres trouvèrent dans les exemples de cette Société naissante, surtout dans son union et sa régularité, dans sa simplicité, sa frugalité, son esprit de désintéressement et d'abnégation (2), un puissant stimulant pour leur vertu. Les deux chefs étaient étroitement liés; il se forma dès lors entre leurs disciples une liaison solide que le temps n'a point détruite. La construction de l'église du séminaire de Coutances nous en réserve prochainement une première preuve.

Ils y trouvèrent aussi un grand réconfort au milieu des épreuves que leur propre institut avait à subir. Non seulement ils y recueillirent des paroles d'encouragement, mais ils purent voir de leurs yeux comment la persécution et jusqu'à l'émeute déchaînées contre M. Olier et les siens (3) avaient heureusement servi la cause de Dieu et celle de la communauté. Au reste, l'approbation de Notre-Dame-de

(1). FAILLON, Vie de M. Olier, P. 11, Liv. XI, p. 502.

(2) Ibid., P. 11, Liv. 1, pp. 12-25.

(3). En 1645, M. de Fiesque demanda à rentrer dans la cure de Saint-Sulpice. Les marguilliers soutenus par les anciens prêtres de la paroisse se révoltèrent contre M. Olier; le prince de Condé et l'abbé de Saint-Germain, Henri de Bourbon, improuvèrent publiquement sa conduite et prirent parti contre lui; les injures et les menaces lui furent prodiguées, à lui et à ses collaborateurs. Finalement le saint curé fut jeté hors du presbytère et traîné dans les rues, pendant qu'on pillait sa maison. Il y fut rétabli par ordre du Parlement, et la persécution devint l'occasion de l'affermissement du séminaire et de la réforme totale du faubourg Saint-Germain. Cf. FAILLON, Vie de M. Olier, P. 11, Liv. IV et V.

LE P. EUDES ET LA COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE.

461 -

Charité par M. Molé, le 8 février, n'était-elle pas comme l'annonce et l'aurore de leur prochaine délivrance?

Ils puisèrent, en outre, et communiquèrent à leurs hôtes dans leurs entretiens une plus vive horreur des doctrines nouvelles, une plus grande ardeur à les combattre (1). Enfin ils reçurent des consolations et des prières dans le deuil qui les frappa au milieu de leurs travaux. Le 16 mars, en effet, mourait à Caen le P. Thomas Vigeon, missionnaire infatigable, auquel, nous l'avons dit, Dieu avait départi « un talent et une grâce particulière pour entendre les confessions » (2): il fut inhumé dans l'église Notre-Dame-de-Froide-Rue (3). C'était le premier deuil qu'avait à déplorer la Congrégation de Jésus et de Marie: il fut très vivement ressenti par tous.

Comme bien l'on pense, le P. Eudes, durant cette mission, n'omit pas ses visites traditionnelles aux communautés religieuses, fort nombreuses dans la paroisse. Il leur porta successivement la parole de Dieu, toujours favorablement accueilli, en raison même du malheur des temps. Quelques-unes pourtant furent l'objet de ses prédilections, si l'on peut, s'exprimer ainsi - le couvent de Saint-Thomas d'Aquin, où résidait la Vénérable Mère Elisabeth de l'Enfant-Jésus(4), les Filles de la très sainte Vierge ou Sœurs de l'Instruction chrétienne, fondées et gouvernées par la pieuse Marie Rousseau(5), les Bénédictines de Saint-Maur, réfugiées dans un pauvre réduit du faubourg Saint-Germain, chez

(1). Il est certain que, à partir de cette époque, M. Olier n'hésite plus à qualifier le Jansénisme de « monstre à étouffer.»

(2). P. COSTIL, Fleurs, T. II, III.

(3). Aujourd'hui l'église Saint-Sauveur, comme nous l'avons déjà dit. Le séminaire, nous l'avons dit également, ch. 1, p. 15, était bâti sur cette paroisse.

(4). Cf. T. 1, ch. XV111, pli. 472-473.

(5). FAILLON, Vie de M. Olier, P. II, Liv. IX, pp. 384-385. Cf. T. 1, ch. XV111, pp. 477-478.

462 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

qui arriva, vers la fin de mars, la Mère Mechtilde-du-Saint-Sacrement, chassée avec ses sœurs par les

guerres de la Fronde du monastère de Rambervilliers, dont elle avait été élue prieure en 1650. Nous connaissons les relations spirituelles du Vénérable et de cette âme d'élite, providentiellement adressée alors à M. Olier pour établir sur sa paroisse l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Serait-il téméraire d'affirmer, puisqu'elle n'était pas en clôture(1), qu'elle assista aux grandes et magnifiques cérémonies de la fin de la mission et, qu'elle vint consulter le Serviteur de Dieu dans les difficultés spirituelles et temporelles où elle se trouvait (2)?

Ce qu'il y a de certain, c'est que le P. Eudes, en ce même temps, apprit à connaître la Mère Madeleine de la Trinité, fondatrice des religieuses de Notre-Dame-de-Miséricorde à Aix. Femme d'une humilité et d'une abnégation héroïques, elle n'avait pas hésité, en 1647, à se démettre de sa charge de supérieure générale, pour obéir au conseil de M. Olier de passage en cette ville. Appelée par lui, l'année suivante, à Saint-Sulpice, pour y créer une maison de son Ordre, elle y était venue dans les premiers jours de 1649, au milieu de la guerre civile, et malgré des obstacles humainement insurmontables(3). Le pieux pasteur les présenta l'un à l'autre, et ces deux grandes âmes se comprirent et se lièrent indissolublement par des liens de grâce et de charité. Nous en verrons avant peu les effets.

De Paris, le P. Eudes et sa troupe apostolique devaient se rendre à Bernay, pour y donner enfin la mission tant

(1). HERVIN, Vie de la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement, Liv. IV, ch. 111, P. 282. - Cf. T. 1, ch. X11, p. 278.

(2). Ibid. Consulter sur ces divers événements de sa vie, Liv. V, ch. 11 et 111.

(3). FAILLON, Vie de M. Olier, P. 11, Liv. XI, pp. 509,512. Sur la fondation d'Aix, voir ibid, Liv.XII, pp.586-589.

MISSION DE CORBEIL.

463 -

sollicitée par M. Cospéan. Mais il se trouva dans l'auditoire de Saint-Sulpice une pieuse veuve, d'une illustre famille de Paris, que M. Olier conduisait dans les voies de la plus haute perfection(1): Mme Claude de Sève, veuve de M. Tronson, secrétaire du Cabinet et mère d'un jeune prêtre attaché à la paroisse, qui devait entrer quelques années après dans la Compagnie de Saint-Sulpice et en être le troisième supérieur, M. Louis Tronson. Sa vie était tout entière consacrée aux bonnes œuvres: direction et administration des Petites Écoles avec Mme Le Bret et Marie Rousseau, confection de vêtements pour les pauvres, entretien de la sacristie, etc. A la vue des prodiges accomplis par le P. Eudes dans le faubourg Saint-Germain, elle eut la pensée de procurer les mêmes faveurs à la ville de Corbeil, près de laquelle était située sa terre du Perray (2). Le P. Eudes ne pouvait que se rendre à ses instances appuyées par celles de son saint directeur, d'autant plus que l'époque fixée pour la mission de Bernay lui laissait du loisir.

Corbeil est une petite ville agréablement située sur les bords de la Seine, à six ou sept lieues de Paris, au confluent de l'Essonne, qui s'y divise en plusieurs branches. Elle comprenait alors quatre paroisses, dont l'une, la collégiale de Saint-Spire, avait un Chapitre composé d'un abbé, d'un chantre, de neuf chanoines et de six chapelains. On y trouvait, en outre, un couvent de récollets, un monastère d'ursulines, et deux prieurés, l'un de l'Ordre de Malte, l'autre dédié à Saint-Guénaud.

(1). Elle avait d'abord été sous la conduite du P. de Condren, dont la lettre XIX, ayant pour titre: « Que nous devons approcher du très Saint-Sacrement dans un humble sentiment de notre faiblesse pour y trouver notre force », a été écrite pour elle, le 5 août 1638.

(2). M. C'est vraisemblablement au Perray que le P. de Condren se cacha quand il voulut se démettre du généralat de l'Oratoire (Cf. T. 1, ch. V111, p. 193, note 3); car il s'était retiré chez Mme Tronson, comme nous l'apprend l'auteur des Mémoires sur M. de Bretonvilliers.

464 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

Il nous reste peu de détails sur cette mission, et nous les tenons du P. Eudes lui-même, dans une lettre qu'il adressait le 18 mai au P. Mannoury, alors à Coutances(1). Il y disait notamment : « Tous nos frères de Corbeil embrassent leurs frères de Coutances. Notre cher frère M. Jourdan a la fièvre. Nous sommes ici parmi un peuple durœ cervicis(2), mais la mission ne laissera pas d'en gagner plusieurs. »

D'après cette lettre, la population montrait peu d'empressement à répondre à l'appel des missionnaires. La raison en était sans doute dans le lamentable état des environs de Paris par suite des inondations, de la famine et de la guerre civile. On y était préoccupé de ses intérêts matériels plus que de ses intérêts spirituels, des périls du corps plus que des périls de l'âme. Mais l'époque de la mission constituait un second obstacle. Comme elle s'était ouverte peu de temps après Pâques, les habitants de la Ville et des lieux voisins crurent que les exercices avaient pour eux beaucoup moins d'importance. Cependant, écrit le P. Martine, « ayant assisté à plusieurs sermons et autres instructions, ils sentirent leurs besoins et usèrent du moyen qu'on leur offrait pour y remédier. Aussi la mission finit-elle par réussir; et, comme toutes les autres, elle gagna beaucoup d'âmes à Dieu (3). »

A Bernay, il en fut tout autrement. La population afflua aux exercices, dès le commencement, si bien qu'il y eut tout d'abord disette d'ouvriers apostoliques.

Bernay était une ville ancienne, située sur la Charentonne au milieu d'une vallée agréable et fertile. Elle se partageait entre deux paroisses, et possédait, outre une antique abbaye

(1). Voir, ch, XX111, la fondation du séminaire de Coutances.

(2). D'une tête dure.

(3). P. MARTINE, Liv. IV, pp. 334-335.

MISSION DE BERNAY

465-.

de bénédictins, fondée en 1613 par Judith femme de Richard 11, duc de Normandie, deux hôpitaux, dont l'un créé par saint Louis et desservi par des religieuses urbanistes, et plusieurs autres couvents de l'un et l'autre sexe.

La mission de Corbeil s'était terminée avec les solennités de la Pentecôte. Le P. Eudes partit vers la fin de la semaine pour commencer les exercices à Bernay, le 4 juin, dimanche de la Sainte Trinité. Cela résulte d'une lettre écrite par lui au P. Mannoury, le 2 du même mois(1).

«Nous partons demain pour Bernay», y disait-il, «pour y commencer la mission dimanche. Il me semble qu'il sera bon que M. Saché vienne à cette mission; mais faites-lui faire trois jours de retraite auparavant.»

Le P. Etienne Saché, dont il est ici question, était entré l'année précédente dans la Congrégation de Jésus et Marie, et, en l'absence du P. Eudes, il se formait à son esprit et à ses vertus sous la direction du P. Mannoury. Originaire de la paroisse d'Azeville, au diocèse de Coutances, il avait alors trente-six ans. C'était un esprit distingué, qui excellait dans les humanités; c'était plus encore un prêtre digne de ce nom, qui se faisait remarquer par la pureté de sa vie, la modestie de son extérieur, l'aimable simplicité de son abord et de sa conversation, disons mieux, par une candeur enfantine, qui lui attirait la vénération de tous.

(2). Le P. Eudes l'appelait à Bernay pour le former à la perfection de son état, autant que pour en recevoir de l'aide. Il voulait lui apprendre sous ses yeux à travailler au salut des âmes:

Pourquoi le P. Mannoury tarda-t-il à se rendre au désir

(1). De Corbeil à Bernay, il faut compter au moins quarante lieues. Même à cheval et à marches forcées, il fallut au bas mot deux jours aux missionnaires pour s'y rendre. A notre avis, ils durent partir au plus tard le 2 juin, vendredi, à moins que, vu la saison, ils ne voyageassent de jour et de nuit.

(2). P. COSTIL, Fleurs, T. 11, XXI.

de son vénéré supérieur? Nous ne le savons pas. Mais, comme le besoin de missionnaires se faisait de plus en plus pressant, le Vénérable lui écrivit peu après, pour réitérer sa demande, et réclamer d'autres secours.

« Je vous avais écrit », lui mandait-il, « que vous nous envoyassiez M. Saché, et vous ne me dites rien là-dessus. Voici une mission qui commence par où les autres finissent: nous y avons une grande disette d'ouvriers. Je craignais que nous n'y eussions point de croix; mais Dieu y a pourvu, car notre très cher frère M. de Montagu est malade, depuis dimanche au matin, d'une fièvre continue, et M. Jourdan est tout occupé auprès de lui. Hâtez-vous de nous faire venir M. Saché. Ne pourriez-vous point vous passer de M. Le Mesle, afin qu'il nous vînt aider? Je laisse cela à votre disposition. Ecrivez à M. de Saint-Gervais (1), pour le prier instamment de nous envoyer quelques-uns de ses bons ouvriers en cette mission; mais pourtant priez-le de ne nous envoyer point que de ceux que nous avons déjà vus. »

Les ouvriers arrivèrent, et les fruits de la mission furent admirables; A la grande satisfaction de M. de Croisy, avocat au conseil, qui la défraya, conversions, réconciliations, restitutions abondèrent; la piété reflorissait dans le peuple, et, chose à noter entre toutes, l'usage de la communion plusieurs fois l'année se répandit dans toutes les paroisses d'alentour, où la plupart n'en approchait guère qu'à Pâques (2).

Après cette mission, nos apôtres prirent quelque deux mois de repos, puis ils revinrent à l'automne dans le diocèse de Lisieux en commencer une quatrième. Elle eut lieu à Marolles(3), paroisse fort importante. Dès son arrivée, le P. Eudes s'informa, selon sa coutume, des désordres qui régnaient dans la contrée. Il eut la douleur d'apprendre qu'on n'y communiait guère qu'à Pâques, et encore par

(1). Comme ailleurs M. de Notre-Dame, pour le curé de Notre-Dame.

(2). P. MARTINE, Liv. IV, p. 335.

(3). Marolles, dans l'arrondissement de Lisieux (Calvados).

LE P. EUDES ET LES DUELS

467 -

manière d'acquiescer pour sauver les apparences, et qu'on n'assistait point, les dimanches et fêtes, à la messe et aux offices publics. Or, la raison de cette indifférence religieuse, il crut la trouver dans le peu de soin apporté à la célébration des saints mystères et aux cérémonies du culte; et il résolut de tout mettre en oeuvre pour y remédier.

Tout d'abord, il s'appliqua à vaincre l'insensibilité des habitants relativement aux choses du salut. A cette fin, il leur annonça les vérités les plus terribles de la religion, et il le fit avec tant de force et de zèle, qu'il jeta la terreur dans les âmes les plus endurcies. Un jour qu'il prêchait sur les rigueurs du jugement de Dieu, tel fut l'effroi de son auditoire, que la plupart tremblaient et pleuraient abondamment; et lui-même, gagné par l'émotion générale, mêla ses larmes à celles de la foule. « Après les avoir ainsi touchés », dit le P. Martine, « il en obtint tout ce qu'il voulut(1) ».

L'indifférence était bannie; restait à en empêcher le retour, en rétablissant la décence et la régularité dans la célébration de l'office divin. Voilà pourquoi, dans ses conférences aux prêtres, il s'attacha à leur inspirer un profond esprit de religion, insistant sur la nécessité du culte extérieur et sur l'obligation de s'en acquiescer dignement, aux heures marquées, avec les cérémonies prescrites. Éclairés par ses instructions, les ecclésiastiques se piquèrent d'honneur sur ce point, et les fidèles charmés se firent grand scrupule de s'absenter désormais des offices et d'en perdre même la moindre partie.

Un autre désordre, signalé au P. Eudes dès son arrivée, était la fureur du duel parmi les gentilshommes du pays: il ne travailla pas moins efficacement à sa destruction.

(1). P. MARTINE, Liv. IV, p. 336.

sermons pathétiques, dans lesquels il s'éleva contre une si abominable coutume, touchèrent fortement les esclaves de cette passion; et quelques conférences particulières aux nobles et aux officiers, où il traita cette matière à fond, achevèrent de les réduire.

Le 23 du mois d'août précédent, une lettre de Paris lui avait mandé les progrès rapides de la Compagnie de la Passion dans le royaume. La protestation de M. Olier contre les duels (1) avait été approuvée par les maréchaux de France, qui avaient exhorté tous les gentilshommes à la souscrire et à l'observer dans tous ses points; et des personnages illustres par leur naissance, leurs charges et leur réputation, s'étaient empressés de le faire ouvertement. Le prince de Condé l'avait appuyée de ses éloges, ce qui lui avait valu un bref de félicitation de la part du Souverain Pontife. Le prince de Conti avait déployé le plus grand zèle pour la répandre parmi la noblesse du Languedoc, exemple bientôt suivi dans plusieurs autres provinces, en particulier dans le Quercy et la Bretagne. Le roi même l'avait recommandée à sa maison et avait voulu que le marquis de Fénelon reçût les signatures de la Cour. Enfin les docteurs de la Sorbonne s'apprêtaient à lui donner leurs suffrages(2).

(1). Il s'agit de l'acte rédigé par M. Olier, et prononcé le jour de la Pentecôte, comme nous l'avons dit ci-dessus. Il était conçu en ces termes : « Les soussignés font, par le présent écrit, déclaration publique et protestation solennelle de refuser toutes sortes d'appels, et de ne se battre jamais en duel, pour quelque cause que ce puisse être, et de rendre toutes sortes de témoignages de la détestation qu'ils font du duel, comme d'une chose tout à fait contraire à la raison, au bien, aux lois de l'Etat, et incompatible avec le salut et la religion chrétienne, sans pourtant renoncer aux droits de repousser, par toutes voies légitimes, les injures qui leur sont faites, autant que leur profession et leur naissance les y obligent; étant aussi toujours prêts, de leur part, d'éclairer de bonne foi ceux qui croiraient avoir lieu de ressentiment contre eux, et de n'en donner sujet à personne. »

(2). FAILLON, Vie de M. Olier, P. 11 Liv. VII, pp. 262-1-263,

MISSION DE COUTANCES.

469 -

En conséquence, comme on connaissait le zèle du P. Eudes pour une association si utile, on le pria d'envoyer les listes des gentilshommes qui, dans ses différentes missions, y avaient donné leurs noms, et on l'engageait à en gagner d'autres. Le P. Eudes en avait déjà sans doute dressé des listes à Corbeil et à Bernay, il les expédia. A Marolles, nous le savons par une lettre de lui au P. Mannoury, en date du 13 octobre, il réussit à former une compagnie de vingt cinq gentilshommes presque tous jeunes gens « qui - ce sont ses paroles - faisaient métier ordinaire de se battre en duel », et qui signèrent volontiers la formule. M. de Crève-cœur- Rabodange en devint le chef, et M. de Boismorand, le directeur spirituel. Notre saint apôtre en informa le marquis de Fénelon, alors dans le Midi, en lui adressant leurs noms, et en l'invitant à bénir et à remercier de ce succès Notre-Seigneur et sa sainte Mère.

La cinquième mission que le P. Eudes entreprit en 1651 fut celle de Coutances. Après la mission de Marolles, il écrivait au P. Mannoury, qui était à Paris pour quelques affaires.

« J'ai écrit à Monseigneur de Coutances - lui aussi à Paris - pour le prier de trouver bon que nous fassions maintenant la mission à Coutances; priez-le de faire réponse, afin de commencer au plus tôt car il y a quantité de personnes qui la désirent, et il serait bien convenable qu'au commencement de notre entrée à Coutances, nous rendissions ce service à Dieu et au public. »

La réponse ne tarda guère à venir. M. Auvry, qui avait vu le P. Eudes à l'œuvre, n'eut garde de refuser une telle offre. La mission commença donc le premier dimanche de l'Avent, 3 décembre; elle ne finit qu'à la veille du carême, 13 février 1652 (1).

(1). Le Mercredi des Cendres tombait le 14 février.

Nulle part on n'était plus prévenu en faveur du P. Eudes que dans cette ville, où il avait déjà prêché une mission et un carême, et où sa mémoire était restée en vénération. Les fruits des exercices y furent extraordinaires. Suivant l'expression du P. Martine, « les sermons touchants de cet homme apostolique, joints aux grands exemples de ferveur et de vertu qu'il donnait, étaient comme un torrent impétueux qui entraînait tous les esprits et tous les coeurs à remplir leurs devoirs et à accomplir tout ce que Dieu demandait d'eux (1). » Si vive fut l'impression produite dans les âmes de ceux qui eurent le bonheur de participer à cette mission, qu'ils en conservèrent, non seulement le souvenir, mais comme un parfum de piété et de sainteté, durant toute leur vie.

A Coutances, plus qu'en aucun autre lieu, la soeur Marie des Vallées assista les missionnaires de ses prières et de ses sacrifices; et cet encens mystique, qui montait sans cesse de son âme, comme d'un vase d'or, vers le trône de Dieu, attira sur leurs travaux la pluie des bénédictions célestes.

Or, la mission se termina par les solennités des Quarante-Heures. Le Saint-Sacrement demeura exposé, le dimanche de la Quinquagésime et les deux jours suivants, et, à cette occasion, les prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie reçurent, par la bouche de cette pieuse fille, ce précieux message de la sainte Vierge.

« C'est une grande chose de faire les Quarante-Heures et d'y exposer le Saint-Sacrement, mais il faut bien prendre garde, ou de ne l'exposer pas, ou, si on l'expose, de le faire avec tout l'honneur et la révérence que l'on peut. Si un des amis du Roi l'invite à venir dîner en sa maison, il doit le recevoir avec tout l'appareil possible et le traiter avec les viandes les plus exquises et les mets les plus délicieux qu'il peut rencontrer. Faire les Quarante-Heures, c'est inviter le Roi du ciel à un festin

(1). P. MARTINE, LiV. IV, pp. 338-339.

MARIE DES VALLÉES ET LES QUARANTE-HEURES.

471 -

qui lui est agréable; mais, pour le recevoir et traiter dignement, il faut exposer le Saint-Sacrement au matin et le resserrer au soir avec toutes les révérences qu'il est possible, en chantant quelque chose en son honneur, selon la coutume; et, si cela se peut, il est bon de dire une messe chantée en chacun des trois jours, pour le moins au premier et au dernier; et ce, avec grande solennité et dévotion, et inviter le peuple; et que la messe, spécialement au premier et au troisième jour, soit du Saint-Sacrement, si ce n'est que cela se fasse en quelque fête qui oblige à en dire une autre. Outre cela, pendant que le Saint-Sacrement est exposé, il faut qu'il y ait toujours deux prêtres avec leur surplis, ou du moins un, à lui présenter des odoriférantes louanges, bénédictions et prières, excepté pendant qu'on célèbre les messes ou qu'on chante l'office devant. Voilà les mets délicieux dont le Roi des anges se repaît. Lorsqu'on le traite ainsi, il entérine toutes les requêtes de ceux qui l'ont invité et qui lui ont préparé un tel festin, à la manière qu'ils savent être la plus convenable pour la gloire de Dieu et leur salut.»

Nous tenions à consigner dans ces pages ces paroles étonnantes sur les lèvres d'une humble fille des champs, parce que le P. Eudes s'en est visiblement inspiré plus tard dans les avis qu'il adresse à ses enfants pour la veille des jours d'exposition (2). Ces avis leur seront d'autant plus chers qu'ils leur apparaîtront comme un écho de la voix de Marie.

(1). J. L. ADAM. Le Mysticisme à la Renaissance, P. 11, ch. V11, pp. 282-283.

(2). Manuel de prières, P. IV: Pour les veilles des jours qu'on exposera le Saint-Sacrement.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.**Le P. Eudes et M. Molé.****(1 6 4 9 - 1 6 5 2) .**

Opposition de M. Molé à Notre-Dame-de-Charité: divers refus; départ des Visitandines et de quelques postulantes; épreuves de la sœur Marie de l'Assomption, rassurantes prédictions de Marie des Vallées, lettre du Vénérable à propos de la fête des Joies de la Sainte Vierge; inutiles démarches près de M. Molé; Lettres d'Institution inopinément accordées; lettre du P. Eudes à ses Filles; retour des Visitandines et cérémonie d'installation; lettre du P. Eudes à la Mère Patin; vêtue de la sœur Marie de la Nativité et lettre du P. Eudes; formation des postulantes et novices par la Mère Patin; profession de la sœur Marie de l'Assomption de Taillefer.

Hostilité de M. Molé contre la Congrégation de Jésus et Marie: enregistrement des lettres-patentes de 1642, irritation de M. Molé; voyage du P. Eudes à Paris et rebuts qu'il éprouve; sa réponse aux accusations portées contre lui; sa condamnation dans un premier conseil de l'évêque de Bayeux; son plaidoyer devant un second conseil; nouvelle condamnation et menaces de rigueurs; lettres à ses confrères et au P. Manchon; interdiction de la chapelle du séminaire de Caen, sentence de l'Official; soumission du P. Eudes et de ses confrères, consolations; requête à M. Molé, démarches du P. Mannoury; redoublement d'animosité chez l'évêque, sa mort; échec près du Chapitre de Bayeux.

Explication de l'opposition persévérante de M. Molé. Mobiles des adversaires du P. Eudes.

Pendant que le P. Eudes travaillait avec tant de succès au salut des âmes, la persécution redoublait de violence à

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Caen contre lui et ses établissements. Et, cette fois, ce n'étaient plus seulement les Pères de l'Oratoire et leurs amis qui lui livraient assaut; le chef du diocèse entra en lice et lui portait les plus terribles coups.

Le sujet est assez complexe, et, pour l'exposer, avec clarté, il est, ce nous semble, nécessaire de le diviser. Montrons donc d'abord l'opposition faite par M. Molé à l'institut de Notre-Dame-de-Charité: moins vive et de moins longue durée, cette opposition se termina par une pleine approbation. Nous raconterons ensuite son hostilité ouverte, opiniâtre, invincible, contre la Congrégation de Jésus et Marie, et les mesures de rigueur qu'elle lui suggéra; hostilité et rigueur, dont les effets s'étendirent au-delà même de sa vie. Enfin nous rechercherons les raisons de cette guerre acharnée de la part d'un évêque de mérite, qui ne manquait ni de piété, ni de vertu, contre un homme justement réputé un grand serviteur de Dieu, et contre une Société dont les membres se distinguaient par leur religion, leur zèle, leur science et leur sainteté.

Nommé, nous l'avons dit (1), évêque de Bayeux, le 29 mai 1647, M. Molé avait été sacré dans la chapelle de la Sorbonne, le 14 février 1649. Il ne prit possession de son évêché par procureur que le 9 juin suivant; il n'y vint lui-même que le 14 décembre.

Malgré l'évidente utilité de son but, la communauté de Notre-Dame-de-Charité eut beaucoup à souffrir des préventions du prélat contre le P. Eudes; un moment on put craindre sa ruine. A la vérité, il ne manifestait pas son hostilité pour elle aussi à découvert que pour la Congrégation de Jésus et Marie. Mais, pour être déguisée sous quelque prétexte spécieux, cette hostilité n'en était pas moins

(1). Cf. ch. X111, p. 297.

réelle, et elle apparut, dès les premiers jours de son épiscopat (1).

A peine sacré, il ne voulut point entendre aux demandes les plus raisonnables; et la principale raison de son refus, c'était que cette maison n'était point solidement fondée: dans un tel état de choses, prétendait-il, il n'y avait pas lieu de lui rien accorder, puisqu'elle ne pouvait se soutenir. M. et Mme de Langrie se présentèrent alors pour en être les fondateurs, et, à cet effet, ils offrirent dix mille livres; la somme ne lui sembla pas suffisante; il en exigea quatorze mille. En vain insista-t-on pour l'amener à accepter cette offre; en vain fit-on agir près de lui les amis de la communauté: il tint ferme contre toutes les sollicitations. La sœur de Taillefer, toujours novice, souhaitait de faire sa profession; nouvelles instances pour en obtenir l'autorisation, nouveau refus: on ne pouvait, répondait-il, permettre à une fille de s'engager dans un état où il n'y avait rien d'assuré. Enfin on lui demanda des lettres d'institution; il les refusa, sous le même prétexte. On vit clairement par là qu'il était entièrement opposé à l'Institut, et qu'il n'eût pas été fâché de sa disparition, pourvu toutefois qu'il ne parût pas en être l'auteur.

Cette opposition déconcerta bientôt les directrices déjà fort ennuyées des difficultés que l'approbation de Notre-Dame-de-Charité avait rencontrées à Rome (2). La prochaine arrivée du prélat leur fit même craindre, ainsi qu'à la Mère Patin, que le monastère de la Visitation ne ressentit le contre-coup de son ressentiment, En conséquence, il fut

(1). Sur tout ce qui suit relativement à Notre-Dame-de-Charité consulter Annales de l'Ordre, années 1649-1653. - P. MARTINE, Liv. VI. - P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. IV, ch. 11. - P. ORY, Origines de Notre-Dame-de-Charité, P. 1, ch. V11 et V111.

(2). Cf. Ch. XV111, p. 377.

décidé que les religieuses chargées du gouvernement de la maison la quitteraient au plus tôt, et réintégreraient leur première demeure, avant l'arrivée de M. Molé. Celles-ci, fatiguées de tant de contrariétés et d'épreuves, ne demandaient pas mieux. Mais, comme le jour fixé pour leur départ coïncidait avec le changement de domicile de la communauté, qui se transportait Neuve-Rue dans une maison de M. de Langrie, la sœur de Taillefer et les autres postulantes les supplièrent avec larmes de rester jusqu'au parfait aménagement de cette nouvelle habitation aux exercices de la vie religieuse. Les bonnes Visitandines se rendirent à leurs prières, et elles ne se retirèrent qu'après les avoir aidées à disposer ce logement moins incommode que le précédent, quoique encore bien étroit. Cela se passait sur la fin de l'année 1649.

On peut aisément imaginer la consternation du troupeau ainsi délaissé par celles qui en avaient la garde et la conduite. Pour le gouverner et le sauver de sa perte, il ne restait qu'une novice avec un certain nombre de postulantes. Encore quelques-unes de celles-ci, déconcertées par tant de traverses, abandonnèrent-elles bientôt leur poste, pour rentrer dans leurs familles. De ce nombre fut Mlle Le Roux de Langrie, dont la sortie était de nature à ruiner toutes les espérances d'établissement, si Dieu n'avait pris en main la cause de ses fidèles servantes.

Ces abandons successifs ne découragèrent ni la sœur de Taillefer ni la plupart de ses compagnes, qui montrèrent, par leur constance et leur générosité dans ces conjonctures difficiles, ce qu'on pouvait attendre d'elles dans la suite. Et pourtant, à cette même époque, la courageuse novice, qui assumait la responsabilité du gouvernement, avait plus d'un combat intérieur à soutenir, pour ne pas faillir à sa tâche. Dieu la soumettait à une terrible et douloureuse

épreuve: doutes sur sa propre vocation, inquiétude sur l'avenir de la maison toujours réduite à une

extrême pauvreté, dispositions fâcheuses des Pénitentes, dégoût de toutes choses. Un jour même, la tentation devint si forte, qu'elle prit une échelle pour s'échapper secrètement. Mais une main invisible la rejeta violemment à terre, au moment où elle allait franchir le mur. Ce fait, qui resta pour elle inexplicable, l'affermir pour jamais dans sa vocation.

Ces jeunes filles avaient d'ailleurs, pour relever ou soutenir leur courage, la parole du ciel, qui, par la bouche de Marie des Vallées, leur annonçait le triomphe final.

Un jour que la servante de Dieu priait avec ferveur pour cette maison affligée, la sainte Vierge lui fit réciter le Sub tuum dix ou douze fois, puis elle ajouta qu'elle aimait beaucoup cette communauté, qu'elle en avait grand soin, qu'elle l'établirait et la soutiendrait, et que néanmoins elle avait pour agréable qu'on fit pour son établissement tout ce que l'industrie humaine pouvait suggérer.

« Mais », dit la soeur Marie, « ceux qui ont le pouvoir de l'établir ne le veulent pas faire! - N'importe », répondit la sainte Vierge, « malgré tous les empêchements, toutes les oppositions et tous les opposants, je ferai ce qu'il me plaira. C'est ma maison. »

Le 2 juillet, fête de la Visitation, cette pieuse fille demandait à Dieu de la visiter par quelque trait de sa bonté: l'Amour divin lui apparut. Se souvenant alors que le P. Eudes était dans les traverses et les persécutions, elle le lui recommanda, le suppliant d'en avoir pitié.

« Oui », dit-il, « j'en aurai pitié et je lui donnerai la paix. - Mais ces deux établissements qu'on va détruire, et pour lesquels on lui donne tant de peines, qu'en ferez-vous? - J'en ferai des hôpitaux pour les malades. »

Un peu plus tard, elle parlait à la sainte Vierge d'une jeune, parisienne, douée d'excellentes qualités, qu'on se

478-

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

proposait de faire venir, pour soutenir et gouverner Notre-Dame-de-Charité.

« Cette fille est bonne pour elle », répondit la Mère de Dieu, « mais elle n'est pas propre à conduire les autres; elle n'a pas l'esprit de la religion. « Mais alors », fit la soeur Marie, « que ne donnez-vous à votre maison quelque personne qui ait cet esprit et qui soit propre pour conduire les autres et pour bien faire tout ce qu'il faut faire? « Oui », répliqua la sainte Vierge, « j'en donnerai une. »

Enfin Notre-Seigneur lui déclara un jour que, s'il y avait encore à souffrir pour cette communauté, ses croix finiraient bientôt, qu'il lui donnerait un fondateur et une fondatrice, et qu'il contraindrait ceux qui s'y opposaient à consentir à cette fondation: toutes paroles prophétiques qui s'accomplirent à la lettre.

Le P. Eudes, de son côté, n'épargnait rien pour affermir dans la persévérance la soeur Marie de l'Assomption et ses compagnes. Il leur écrivait du milieu de ses missions ou du sein de la capitale des lettres reconfortantes. En voici une, du 5 juillet, bien digne d'être citée comme un éclatant témoignage de sa tendre dévotion envers la très sainte Vierge et de son amour pour la croix, les mépris et les souffrances.

« MES TRÈS CHÈRES SŒURS,

« Jésus, le très salut Coeur de Marie, soit la vie et la joie de nos cœurs pour jamais!

« Vous m'avez bien réjoui par votre belle et charitable lettre dont je vous rends mille grâces. J'espère que la communion que vous avez offerte à Dieu pour mon intention, en la fête de saint Jean (1), me

sera utile et à vous aussi, puisque toutes mes intentions n'ont point d'autre but que la sanctification de vos âmes et l'établissement du règne de Dieu dans vos coeurs. C'est à cela qu'il nous faut sans cesse travailler; c'est en cela que consiste notre bonheur; c'est en cela qu'il nous faut mettre notre joie.

(1). La communauté de Notre-Dame-de-Charité lui avait écrit pour lui souhaiter sa fête, à l'occasion de la Saint-Jean, comme on dit encore dans le peuple.

LETTRE DU P. EUDES.

479 -

«A propos de joies, je vous écris celle-ci, le 5 de juillet, qui est le jour de la fête des Joies de la très sacrée Vierge, notre bonne Mère. Si vous n'y avez pas pensé, je prie notre chère Mère de vous marquer un autre jour auquel vous fassiez cette fête et de vous permettre à toutes la sainte communion, laquelle vous offrirez pour cinq intentions: la première en actions de grâces à la très sainte Trinité pour toutes les joies qu'elle a données à la bienheureuse Vierge, tant en la terre qu'au ciel; la deuxième, en satisfaction et réparation des douleurs et tristesses que nous lui avons causées par nos péchés, pendant qu'elle était en la terre; la troisième, en augmentation et accroissement des joies qu'elle possède dans le ciel; la quatrième, pour demander à Dieu qu'il nous donne la grâce de mépriser et d'avoir en aversion toutes les fausses joies du monde; la cinquième, pour demander encore qu'il nous fasse la grâce de mettre toutes nos joies à suivre en toutes choses et partout sa très aimable Volonté et à porter la croix avec notre très adorable Sauveur. Car, en vérité, mes très chères Soeurs, il n'y a aucun véritable sujet de joie en la terre que celui-ci: faire la Volonté de Dieu, et être méprisé et crucifié avec Jésus-Christ. O quand sera-ce que nous serons dans les sentiments du bienheureux Jean de la Croix qui, interrogé par Notre-Seigneur sur ce qu'il souhaitait pour les bons services qu'il lui avait rendus, fit cette réponse : « Seigneur, je ne vous demande autre chose, sinon de souffrir et d'être méprisé pour vous! » C'était certainement le Saint-Esprit qui lui inspira de demander le plus grand bien de cette vie.

« Après que vous aurez communié pour les intentions susdites, je vous prie, mes très chères Soeurs, de penser sérieusement, chacune en votre particulier, à ce que vous pourrez faire pour accroître les joies de la très précieuse Vierge. Au reste, nous n'omettons rien, M. Mannoury et moi, de tout ce que nous pouvons faire pour votre maison, ou plutôt pour la maison de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère. Mais les affaires de bien ne se font qu'avec beaucoup de patience et de résignation. J'espère pourtant que nous en verrons bientôt la fin et qu'elle sera, comme vous et nous le souhaitons. J'écris cette lettre pour la Mère et pour les filles que je salue toutes en général et en particulier. Je vous prie aussi de la communiquer à nos très chers Frères, afin que, s'ils avaient oublié de faire la fête des Joies de la très sainte Vierge, ils réparent ce défaut; car je n'ai pas le loisir maintenant de leur écrire. Je suis de tout mon coeur,

« Mes très chères Sœurs,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre missionnaire. »

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

480 -

Exhorter à célébrer, au milieu de telles souffrances, la fête des Joies de la Sainte Vierge, voilà bien une pensée et un sentiment qui n'appartiennent qu'aux saints et à ceux qui sont remplis de Jésus-Christ; voilà bien, dans toute son ingénuité, la folie de la Croix, mystère incompréhensible pour le monde et ses sectateurs.

Cette lettre est remarquable à deux autres titres.

C'est la première fois qu'apparaît dans la correspondance du Vénérable cette épigraphe -. Jésus, le

très saint Cœur de Marie, soit le nôtre pour jamais! et il la gardera, en en variant quelque peu les termes, jusqu'en 1660, où il la remplacera par cette autre définitive La divine Volonté soit notre conduite en toutes choses. Jusque-là, il commençait ses lettres par ces deux mots usités à l'Oratoire: Jesus, Maria, dont il se bornera généralement désormais à écrire les initiales, en y ajoutant le plus souvent celle de Joseph.

En second lieu, cette lettre contient une espèce de prophétie. Le P. Eudes, en effet, donne à espérer à ses filles qu'elles verront bientôt la fin de leurs épreuves, et que tout se terminera à leur gré et au sien. Or, à cette date, rien ne permettait de prévoir un pareil dénouement, puisque toutes ses démarches auprès de l'évêque de Bayeux avaient échoué.

Arrivé à Paris, dans les derniers jours de mai, nous l'avons vu (1), il avait employé, pour fléchir le prélat, tous les moyens imaginables. Il avait fait agir ses amis, il avait supplié lui-même, à plusieurs reprises, allant jusqu'à se jeter aux genoux de M. Molé, pour l'engager à achever une oeuvre que son prédécesseur avait si bien commencée et qu'il n'aurait pas laissée imparfaite, si la mort le lui avait permis.

(1). Cf. Ch. XX, p. 436.

M. MOLÉ ET M. DE LANGRIE.

481 -

Influences, raisons, supplications n'avaient rien obtenu. L'évêque motivait son refus sur le défaut de fondation; et, si on lui rappelait que M. et Mme de Langrie s'offraient pour prendre le titre de fondateurs, il répondait que la somme n'était pas suffisante.

Le Président ne s'était point encore présenté chez M. Molé, pour lui en faire lui-même la proposition. Or, il arriva, sur les entrefaites, que l'un et l'autre se trouvèrent ensemble à Paris. Le P. Eudes engagea son ami à se rendre chez le prélat pour lui exprimer ses intentions. Se conformant à son désir, M. de Langrie se fit accompagner par Mme de la Porte, un conseiller au Parlement, et le P. Mannoury chargé par le Vénérable de négocier en sa place, depuis que l'évêque avait refusé de l'entendre. La seule vue de ce Père jeta M. Molé hors de lui; il s'oublia même à l'insulter, en présence de ses honorables compagnons; ce que voyant, le P. Mannoury se retira sur-le-champ, de peur de tout gâter. Les instances de deux personnages aussi distingués qu'un président et un conseiller ne pouvaient se repousser avec la même rudesse: le prélat tâcha de les éluder, en répondant que la somme de dix mille livres ne suffisait pas pour l'établissement en question, qu'il en fallait quatorze mille; sans quoi, il ne pourrait accorder l'autorisation sollicitée.

Il n'y avait pas à s'y méprendre, M. Molé cherchait à décourager le donateur; et, peut-être y eût-il réussi, si le P. Eudes n'avait pris la résolution de compléter la somme, en sacrifiant, du consentement de ses confrères, quatre mille livres qu'il venait de recevoir, le 3 janvier 1651, d'un prêtre, M. de la Boissière (1), au moment de son entrée dans la Congrégation; sacrifice d'autant plus méritoire, qu'il avait lui-même un assez pressant besoin de cet argent pour

(1). Voir ch. XXIV, ce qui est dit de ce Père.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

482 -

le séminaire de Caen, dont l'achat n'était pas soldé, et pour celui de Coutances qui se fondait(1).

Cette difficulté aplanie, on aurait pu croire que le contrat de fondation allait se passer incontinent. Il n'en fut rien: M. Molé chercha de nouveaux prétextes dilatoires. Voyant qu'il n'avait plus rien à attendre du côté des hommes pour cette affaire, le P. Eudes résolut de la solliciter uniquement de Dieu, qui tient les cœurs entre ses mains et les tourne au gré de sa volonté toute puissante. Il y intéressa un grand nombre de personnes de piété, et si ferventes furent

(1). « Ce fait est attesté par deux actes authentiques. Le premier est la reconnaissance de M. de Langrie, en

date du 12 octobre 1651, portant expressément que « bien qu'il paraisse par le contrat de fondation qu'il ait fourni la somme de 14.000 livres, la vérité est qu'il y en a quatre mille provenant des deniers appartenant aux révérends Pères de la Congrégation de Jésus de Marie, et qu'il n'a été fourni par lui que la somme de 10.000 livres. Le second est un accord que le P. Eudes fit faire entre ses Confrères et les Religieuses de ce Monastère, le 14 novembre 1679, un peu avant sa mort, pour prévenir tous les sujets de discussion qui pourraient arriver dans la suite entre sa Congrégation et la nôtre, qui ne doivent avoir qu'un cœur, comme n'ayant qu'un seul et même Père. Voici ce qui est contenu au dit acte :

« Comme il n'y a rien qui déplaît tant à Dieu, qui s'appelle le Dieu de paix et de charité, que le trouble et la division, ni rien qui lui soit plus agréable que la paix et la concorde, principalement entre les personnes qui lui sont consacrées, ayant sujet de craindre qu'il n'arrive quelque différend entre les Pères du Séminaire de Caen et les Religieuses du Monastère de Notre-Dame-de-Charité de la même ville, au sujet de certains deniers qui ont été fournis par les dits Pères, ils déclarent, par le présent, qu'ils ne prétendent jamais demander la répétition d'une somme de 4.000 livres par eux fournie, lors de l'établissement des dites Religieuses, selon qu'il se peut voir par la reconnaissance que M. de Langrie en donna au P. Eudes, leur supérieur, lors du contrat de fondation du dit Monastère de Notre-Dame-de-Charité, de laquelle ils sont saisis, déclarant qu'ils donnèrent dès ce temps la dite somme aux dites Religieuses, et la leur donnant derechef, autant que besoin serait, librement, volontairement, et de tout leur cœur, pour l'amour de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, afin de contribuer par ce moyen à l'établissement et au maintien du dit Monastère. Ce qu'ils ont promis de tenir et entretenir sur l'obligation de tous leurs biens présents et à venir. Fait à Caen, le 14^e jour de novembre 1679 ». Annales de Notre-Dame-de-Charité. Année 1651.

LETTRES D'INSTITUTION DE NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ.

483 -

les prières adressées à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, si efficaces les bonnes œuvres faites à cette intention, qu'enfin le dénouement souhaité arriva d'une façon qui parut tenir du miracle.

Le mardi 7 février, veille de la fête du très saint Cœur de Marie, M. Molé, qui cherchait toujours à apporter de nouveaux retards, avait encore remis l'affaire jusqu'au vendredi suivant, 10, lorsque, le mercredi 8, jour de cette fête, de son propre mouvement et sans être prié par personne, il fit mander M. et Mme de Langrie, qui s'empressèrent de se rendre à son hôtel, sis dans la cour du Palais(1). Les clauses du contrat furent débattues, convenues et signées, et les lettres d'institution accordées immédiatement. Preuve manifeste qu'un tel résultat n'était pas l'ouvrage des hommes, mais de Dieu, cette affaire, qui, durant dix années, avait souffert tant de difficultés et de contradictions, se terminait, contre toute attente, le jour même où, dans l'Institut, on honorait le Cœur de la Sainte Vierge.

Dans ses lettres(2), M. Molé enjoint « aux religieuses de Notre-Dame-de-Charité de faire, sous le bon plaisir du Pape, outre les trois vœux ordinaires de pauvreté, chasteté et obéissance, un quatrième vœu de vaquer et de s'employer à la conversion, instruction et conduite des filles et femmes qui, après être tombées dans les dérèglements de l'impureté, seront entrées dans le dit monastère pour changer leur mauvaise vie en une vie meilleure et expier leurs fautes par des œuvres de pénitence. Elles doivent s'en tenir aux vœux simples, jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Sainteté d'approuver le dit Institut et de rendre ces vœux solennels. En ce qui concerne la direction de la maison, elle continue d'être confiée à des Religieuses de la Visitation,

(1). Il était trésorier de la Sainte Chapelle, depuis 1649.

(2). Voir Appendice, note XXX, le texte de ces lettres.

484 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

en attendant que celles de Notre-Dame-de-Charité soient assez nombreuses et assez formées aux exercices de la vie spirituelle, pour pouvoir prendre parmi elles une supérieure et des officières. » Enfin le prélat se réserve de leur donner telles constitutions qu'il jugera convenables.

Quant au contrat, nous tenons à en transcrire le préambule, où se révèlent la foi et la piété des fondateurs. Le christianisme avait alors droit de se montrer dans les actes de la vie publique; et, pour être du Parlement, ou n'en conservait pas moins le sens chrétien.

« Furent présents en leurs personnes, Messire Jean Leroux, chevalier, seigneur de Langrie, conseiller du Roi en ses conseils, président en son parlement de Normandie, et Dame Marie Leroux, son épouse, de lui dûment autorisée à l'effet des présentes, demeurant en la ville de Rouen, étant présentement en cette ville de Paris:

« Lesquels considérant qu'il y a une plus grande joie sur la conversion d'une âme pécheresse que sur quatre-vingt-dix-neuf justes, et que Notre-Seigneur est venu en la terre, pour appeler, non pas les justes, mais les pécheurs, pour lesquels il a donné son sang et sacrifié sa vie en une croix, à raison de quoi il n'y a pas d'œuvre plus agréable à sa divine Majesté que de coopérer avec lui au salut des âmes, spécialement de celles qui sont dévoyées; pour cet effet, désirant contribuer à l'établissement dans la ville de Caen, sous l'autorité, bon plaisir et dépendance de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Edouard Molé, Évêque de Bayeux, suivant les lettres-patentes octroyées du Roi pour cet effet au mois de novembre 1642, d'une maison et communauté de filles, faisant profession de la Règle de Saint Augustin, sous le nom et titre de Filles de Notre-Dame-de-Charité

« A ces causes et autres à ce mouvantes, les dits Sieur et Dame de Langrie, par la dévotion qu'ils ont vers Notre-Seigneur Jésus-Christ, rédempteur des pécheurs, et vers sa sainte Mère, avocate des âmes pénitentes et patronne spéciale de la dite communauté, ont de leur pure, franche et libérale volonté, pour eux et leurs héritiers, donné ...c'est à savoir la somme de quatorze mille livres tournois. »

Les fondateurs assuraient ce legs de la manière que voici: sept mille livres étaient représentées par des terres

CONTRAT DE FONDATION.

485 -

sises en la paroisse de Cambe, terroir d'Anisy; quatre mille étaient déposées entre les mains de Jacques Blouët « écuyer, Sieur de Camilly, conseiller du Roi, contrôleur des finances à Caen » pour les remettre aux Religieuses, dès que leur communauté serait établie; quant aux trois mille qui restaient, elles seraient payées un an après la première profession faite dans la même communauté.

Ils imposaient aussi quelques charges en retour de leurs libéralités. Catherine Leroux, leur fille, devait être reçue parmi les Sœurs, aux conditions déterminées dans le contrat, au cas où elle serait appelée par Dieu à la vie religieuse. En outre, trois services seraient célébrés aux jours fixés, « à l'intention et pour le remède des âmes tant des dits Sieur et Dame que de leurs parents et amis trépassés. » Enfin Mme de Langrie se réservait la liberté d'entrer et de séjourner dans la maison « avec une autre fille ou femme », lorsqu'elle en aurait la dévotion et le désir; et elle stipulait que Mme de Camilly lui serait associée en la qualité et aux droits de fondatrice, eu reconnaissance de tout ce que lui devait la communauté, « commencée ou soutenue par ses soins et ses bienfaits. »

Le P. Eudes prêchait alors à Saint-Sulpice; on lui porta contrat et lettres. Quelle joie il ressentit d'un dénouement aussi inattendu, quelles vives actions de grâces il adressa à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, la lettre qu'il écrivit trois jours après, 11 février, à ses chères filles de Notre-Dame-de-Charité, peut seule nous en donner une idée.

« MES TRÈS CHÈRES FILLES,

« Jésus, le très saint Cœur de Marie, soit notre vie et notre joie pour jamais!

« En voici une grande que je vous annonce; mettez-vous à genoux pour la recevoir, non pas de ma part, mais de la part de notre très adorable Jésus et de sa très sainte Mère qui vous la donnent. Enfin,

486 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

après plusieurs années d'attente et de patience, mercredi dernier, huitième jour de février, fête du très saint Cœur de la bienheureuse Vierge, les lettres de votre établissement ont été signées de Monseigneur de Bayeux, et le contrat de fondation a aussi été signé par lui et par M. et Mme de Langrie. Si bien que vous êtes les Filles de la Reine du Ciel; et vous êtes obligées à honorer et aimer spécialement son très aimable Cœur, à en célébrer la fête avec une dévotion toute particulière, à n'avoir qu'un cœur avec elle, et les unes avec les autres, et à exprimer en vos cœurs une image parfaite de l'amour, de la charité, de l'obéissance, de l'humilité, de la douceur, du zèle du salut des âmes et des autres vertus qui règnent dans son Cœur, afin que par ce moyen vous soyez selon le Cœur de son Fils. Ne craignez plus rien: votre Communauté et Institut est fondé sur le très sacré Cœur de la souveraine Impératrice de l'Univers. Et cela s'est fait, non point par l'industrie des hommes, mais par un ordre particulier du ciel. Car, mardi dernier, Monseigneur de Bayeux, après plusieurs autres remises et difficultés, avait encore remis la chose à vendredi; et, au même jour, il fit dire que ce serait mercredi, ce qui a été ainsi accompli. Grâce éternelles en soient rendues à la très sainte Trinité, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et à sa très précieuse Mère, et à tous les Anges et Saints qui y ont contribué! Et que bénis soient à jamais des plus saintes bénédictions du ciel tous ceux et celles qui y ont contribué en quelque façon que ce soit!

« Pour actions de grâces, je suis d'avis, mes très chères Filles, que vous fassiez ce qui suit, à savoir :

« De réciter tous les jours, durant une semaine, toutes ensemble, le Te Deum laudamus, l'Ave Cor sanctissimum, et chaque jour une des huit litanies du très saint Cœur de la bienheureuse Vierge, qui sont à la fin du livre de la Dévotion à ce même Cœur; et, après l'oraison du Cœur, dire l'oraison de saint Joseph, celle de saint Gabriel, celle des saints Anges Gardiens, et celle de tous les Saints qui est au jour de la Toussaint;

« Outre cela, de faire trente-quatre communions, à votre commodité, en actions de grâces à la très sainte Trinité, à Jésus, au très saint Cœur de sa glorieuse Mère, aux Anges et aux Saints, et pour Monseigneur de Bayeux, pour vos fondateurs et bienfaiteurs, et pour tous ceux et celles qui y ont contribué. De plus, il me semble que vous devez écrire quatre lettres de remerciement: la première, à Monseigneur de Bayeux; la deuxième, à M. le Président de Langrie; la troisième, à Mme la Présidente; la quatrième, à Mme de La Porte, à qui vous avez de très grandes

JOIE A NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ.

487 -

obligations. Je prie notre chère Sœur de Saint François d'écrire ces quatre lettres. Surtout je vous conjure de commencer maintenant à bon escient à vivre comme des véritables filles du très saint Cœur de la Mère de Dieu. C'est en l'amour sacré de ce Cœur que je suis et serai éternellement,

« Mes très chères Filles,

« Tout vôtre,

« JESUS EUDES, Prêtre missionnaire. »

On devine la joie de la sœur de Taillefer et de ses compagnes à la réception de cette lettre. La main de la divine Providence en ces derniers événements était si manifeste, qu'elles ne pouvaient se lasser de l'admirer, et d'en témoigner à Dieu leur gratitude. Le temps de tribulations était passé: enfin il allait leur être permis de consommer le sacrifice après lequel elles soupiraient. Aussi avec quelle ferveur elles remplirent toutes les prescriptions de leur vénéré Père! Même allégresse, mêmes actions de grâces parmi

leurs parents et leurs amis, accourus les congratuler.

Pour comble de bonheur, plusieurs excellents sujets, que l'avenir incertain de la maison avait fait hésiter jusqu'alors, déclarèrent leur volonté de s'y consacrer au service de Dieu et des âmes. Bientôt Notre-Dame-de-Charité compta de nombreuses et ferventes postulantes, qui prirent ensuite l'habit et devinrent de saintes religieuses. La sœur de Taillefer, qui avait si généreusement lutté contre les difficultés de toutes sortes, n'avait garde de reculer maintenant qu'elle voyait tout miraculeusement dénoué. Elle renouvela sa résolution de vivre et mourir dans sa chère communauté, fidèle aux grâces de Dieu, et, sans plus tarder, elle sollicita du P. Eudes la faveur d'être admise à la profession. Les lettres d'institution exigeant pour cette cérémonie le retour des Visitandines, il dut lui répondre de Paris.

488 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« MA TRÈS CHÈRE FILLE,

« Jésus, le très saint Cœur de Marie, soit le nôtre pour jamais!

« C'est bien mon désir que vous fassiez profession au plus tôt, et, si cela était en mon pouvoir, ce serait déjà fait. Mais il est nécessaire que vous ayez des religieuses avec vous auparavant, et vous en aurez bientôt. Demeurez donc en paix jusque-là, ma chère Fille, et vous préparez bien à cette sainte action. Je prie Notre-Seigneur et sa très sainte Mère qu'ils vous y préparent eux-mêmes, et qu'ils vous fassent toutes selon leur Cœur. C'est en l'amour sacré de ce divin Cœur que je suis à vous et à mes très chères filles,

« Ma très chère Fille,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre missionnaire. »

« J'ai présenté à Mme de La Porte le livre du Cœur (1) avec le signet et votre lettre, dont elle a témoigné beaucoup de satisfaction, et m'a dit qu'elle vous écrira pour vous remercier.

« De Paris, ce 11 mars 1651. »

La sœur de Taillefer devait attendre près de quinze mois encore la grâce si ardemment désirée. La nature même de ses tentations récentes lui fit imposer ce long délai.

Quant aux négociations pour obtenir le retour des Visitandines et spécialement celui de la Mère Patin à Notre-Dame-de-Charité, elles prirent beaucoup de temps. Celle-ci était bien déchargée de la supériorité; mais la Mère du Breuil, qui lui avait succédé, et ses religieuses ne voulaient ni se priver de ses services et de ses conseils, ni l'exposer de nouveau aux peines qu'elle avait endurées durant son premier séjour dans cette communauté. Elle-même d'ailleurs, malgré sa vertu, éprouvait une extrême répugnance à se charger d'un fardeau aussi lourd, d'autant que sa santé semblait gravement compromise. Pour vaincre sa résistance et celle de sa supérieure, il fallut une intervention surnaturelle, (1). Il s'agit du livre La Dévotion au très saint Cœur de la Bienheureuse Vierge Marie.

RETOUR DES VISITANDINES.

489 -

qu'elle a racontée plus tard dans une lettre fort détaillée(1). Voici le fait en quelques mots.

Pendant une grande partie de son supériorat à la Visitation, elle avait été en proie à de grandes infirmités et à une tristesse extraordinaire. Ni les remèdes, ni le repos qui suivit sa déposition, ne lui

avaient apporté de soulagement. En vain demandait-elle à Dieu et à la sainte Vierge d'être délivrée d'une croix si pesante. en vain lui prodiguait-on médicaments et consolations, le mal ne faisait qu'empirer et toutes sortes de tentations l'assaillaient: on avait pitié de la voir ainsi dans la mélancolie et dans les larmes. Or, une nuit après de longues heures d'insomnie, elle suppliait Notre-Seigneur de la soulager, lorsque saint François de Sales lui apparut, en rochet et en camail, ayant à sa gauche deux sœurs de la Visitation. « Oui », lui dit-il d'une voix douce, « vous aurez la santé du corps et la paix de l'esprit que vous désirez, non pour vous, mais pour rendre service à Notre-Dame-de-Charité. » Puis il disparut, la laissant guérie.

Elle ne dit rien de ce fait à ses sœurs étonnées, et plusieurs mois se passèrent, pendant lesquels les instances se multiplièrent près de la Mère du Breuil, pour qu'elle la renvoyât à la Charité, mais inutilement: « Je vous assure, » lui disait cette Mère, « que vous n'irez pas. » Il fallut pourtant céder. En effet, elle fut atteinte d'un mal de côté avec oppression et fièvre continue; après plusieurs saignées et remèdes, les médecins la déclarèrent perdue. Dans cette extrémité, sa supérieure fit vœu de ne plus s'opposer à son départ, si Notre-Seigneur lui rendait la vie, et M. de Bernesq, son confesseur, malgré l'aversion naturelle qu'il éprouvait pour un tel parti, lui affirma que Dieu la voulait (I). Voir cette lettre, Appendice, Note XXXI.

490 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

à Notre-Dame-de-Charité. La Mère Patin recouvra instantanément la santé et se mit en devoir d'obéir.

Ce fut le 14 juin qu'elle rentra à Notre-Dame-de-Charité, accompagnée des Mères Angélique Le Comte et Madeleine Angélique de Vimont et d'une sœur converse, Marie Augustine Dubois, et conduite par la Mère du Breuil elle-même; elle y demeura jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant dix-sept ans.

Inexprimable fut la joie de la sœur de Taillefer et des postulantes qui composaient alors la maison; et cette joie ne resta pas renfermée dans l'enceinte de la petite communauté. Par l'ordre de M. de Bernesq, auquel M. Molé avait conservé sa charge de grand-vicaire, une grande solennité eut lieu, le 18, pour célébrer le retour des Visitandines; et le public y accourut avec un tel empressement que la chapelle ne put contenir toute l'assistance. M. de Bernesq chanta lui-même la messe, en présence du Saint-Sacrement exposé; puis, devant un auditoire d'élite, il commenta ces paroles de l'Ange à la très sainte Vierge: « Dabit illi Dominus Deus sedem David patris ejus, et regnabit in domo Jacob in aeternum; le Seigneur son Dieu lui donnera le trône de David son père, et il régnera pour toujours dans la maison de Jacob. »

Les annales de l'Ordre nous ont conservé la substance, sinon le texte, de son discours; nous les citons.

« D'où vient que le règne de Dieu n'est point en la maison d'Abraham? Parce qu'il y a un Ismaël qui vient mettre le schisme en sa maison et parmi sa famille. Il ne sera non plus en celle d'Isaac, parce qu'il y a un Esaü réprouvé, et le Seigneur n'y mettra point sa bénédiction et son règne à jamais. Cesera donc en celle de Jacob, d'autant que se trouvent en icelle la belle Rachel, représentant l'innocence, et la pleureuse Lia, figurant la pénitence. Dieu y donnera sa bénédiction, puisque, comme deux excellentes soeurs, elles seront poussées du même amour, qui a bien du rapport avec ce que Notre-Seigneur a fait en l'Incarnation.

ALLOCUTION DE M. DE BERNESQ.

491 -

Il s'est incarné, afin de racheter le genre humain et de rétablir la grâce dans les âmes qui l'avaient perdue. Et aujourd'hui voici M. de Langrie qui, poussé du zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, fonde un institut pour cette même fin! Oh! combien la ville de Caen avait-elle besoin d'un pareil remède contre la corruption dont elle est infectée! Et vous, mes chères Filles, devez-vous bien vous humilier de vous voir élevées à un si haut emploi qu'est celui de travailler au salut des âmes. S'il est vrai qu'il y a plus de joie au ciel pour la conversion d'un pécheur que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de

pénitence, que de joie donnerez-vous à Dieu et aux Anges, lorsque, par vos soins, vos prières, vos bons exemples et vos saints discours, vous convertirez ces âmes, et ferez que Marie pénitente aimera Marie innocente? La très sainte Vierge sanctifia saint Jean par la visite qu'elle fit à sainte Elisabeth, sa mère; et ainsi Dieu vous a destinées, mes très chères Filles, pour retirer les âmes de la boue et ordure du péché, c'est-à-dire de l'impureté. Et comme sainte Madeleine était très déplaisante à Dieu, lorsqu'elle était dans l'infection du péché; aussi, après sa conversion, s'est-elle livrée à l'amour de Notre-Seigneur si parfaitement, qu'elle a mérité d'être canonisée de sa bouche. Ce qui a fait que Marie l'innocente a été trouvée digne d'être la Mère de Dieu, ça été son amour et son humilité qui l'ont élevée jusqu'à ce point. Or, ne trouvez-vous pas que ce même amour a donné à Marie pénitente la qualité de bien-aimée de Notre-Seigneur? Vous avez, mes très chères Filles, fait profession à la Visitation, qui est un institut tout d'amour; vous étiez dans l'oraison et contemplation, et voici qu'aujourd'hui Dieu vous appelle à cette maison où se rencontrent fort bien Marie l'innocente et Marie la pénitente, afin que vous les fassiez vivre ensemble comme deux sœurs. Travaillez donc courageusement, mes très chères Filles, à cultiver ces pauvres âmes qui seront un jour bien haut dans le ciel; et quand vous recevrez des injures et des mépris, bon courage! c'est Dieu qui le veut. Car vous ne vous êtes pas choisies. Tout ainsi que la perle précieuse étant encore dans son écale n'est de nulle valeur, mais, étant purifiée et rendue belle, est d'un prix infini, il en sera de même des âmes qui passeront du péché à la grâce. Cette maison étant établie pour cette fin sera rendue florissante et de bonne odeur aux âmes criminelles qui y seront amenées; et elle attirera des grâces et bénédictions sur la ville de Caen et sur ceux qui coopèrent à ce bien, lesquels seront dignes d'une mémoire éternelle; et, après avoir glorifié Dieu en ce monde, ils en seront récompensés éternellement en l'autre. »

492 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

A cette éloquence quelque peu froide et recherchée, les auditeurs eussent assurément préféré la parole chaude et naturelle du P. Eudes. Occupé alors à la mission de Bernay, la prudence ne lui avait pas permis de se rendre à cette touchante cérémonie. Mais, absent de corps, il y était présent de cœur, et une lettre vint à temps assurer religieuses, novices et postulantes, de la part qu'il prenait à leur joie, et les exhorter à se renouveler dans la ferveur et la fidélité au service de Dieu. La Mère Patin, du reste, ne le laissait pas sans nouvelles de la communauté, comme en fait foi la réponse que voici.

« MA TRÈS CHÈRE ET BONNE MÈRE,

« Jésus, le très saint Coeur de Marie, soit le nôtre pour toujours!

« C'est un grand plaisir de recevoir vos lettres, mais, quand même vous ne m'écriviez point, je n'aurais aucun doute sur votre cordiale charité à mon égard. Je vous remercie de tout mon cœur, ainsi que nos chères Sœurs, de la part que vous prenez à mes petites afflictions, et vous prie de m'obtenir de Notre-Seigneur la grâce de les porter en son esprit.

« J'ai confié votre lettre pour Monseigneur à M. Le Tardif. Il est bien instruit de votre affaire, et saura bien dire tout ce qui sera nécessaire et convenable. Priez Dieu qu'il bénisse tout et que son adorable Volonté soit accomplie en toutes choses.

« Je me réjouis de voir nos chères Sœurs marcher si gaiement et si courageusement dans les voies du ciel par la pratique des plus solides vertus. Je les conjure de continuer et de s'avancer toujours de plus en plus, surtout en l'humilité, en l'obéissance et charité mutuelle, et l'amour de notre très aimable Jésus et de sa très digne Mère. C'est en ce même amour que je les salue toutes en général et en particulier, et que je suis de tout cœur

« Tout vôtre,
« JEAN EUDES, Prêtre missionnaire. »

Les progrès, dont parle le Vénérable, déterminèrent la Mère Patin à revêtir du saint habit les postulantes anciennes et nouvelles, qu'elle avait trouvées dans la maison, à son

LETTRE DU P. EUDES A SA NIÈCE.

493 -

retour. Ces cérémonies eurent lieu successivement, à des intervalles rapprochés; et la communauté compta bientôt bon nombre de novices. La prophétie de la sœur Marie des Vallées se réalisait. La sainte Vierge donnait à Notre-Dame-de-Charité les belles pièces d'argent qu'elle avait promises.

La première de ces vêtements se fit le 8 septembre; et l'élue fut Marie Herson, nièce du P. Eudes, alors âgée de vingt ans, d'où le nom de Marie de la Nativité qu'elle reçut en l'honneur et en souvenir du mystère du jour. Son saint oncle n'était alors occupé à aucune mission: il aurait donc pu y assister. Il préféra imposer le sacrifice de cette joie à sa nièce et à lui, pour les mêmes motifs que précédemment; mais, afin de suppléer à sa présence, il lui adressa, le 3, la lettre suivante, où respirent un si grand zèle pour le salut des âmes, un si profond esprit d'humilité, une union si étroite à Notre-Seigneur, à la sainte Vierge et aux Saints.

« MA TRÈS CHÈRE NIÈCE ET FILLE EN JÉSUS-CHRIST,

« Je bénis de tout mon cœur ce très aimable Sauveur des bons sentiments qu'il vous a donnés en votre retraite, et le supplie qu'il vous fasse la grâce de lui être fidèle dans le bon usage qu'il veut que vous en fassiez. C'est une mortification, pour vous et pour moi, que je ne sois pas à la cérémonie de votre vêture; mais la chose n'en ira que mieux et sera plus remplie de bénédictions, puisqu'il est très certain que, plus il y a de croix dans les affaires de Dieu, plus elles sont avantageuses. Cela n'empêchera pas que je n'y sois présent d'esprit et de cœur, pour supplier Notre-Seigneur et sa très sainte Mère qu'ils daignent employer eux-mêmes leurs divines mains, pour vous dépouiller de vous-même et de toutes choses et pour vous revêtir de leur esprit et de leurs vertus.

« De votre côté, vous avez huit choses à faire:

« La première, est d'entrer dans un grand désir de renoncer entièrement à vous-même et à tout ce qui n'est point Dieu, et de vous donner parfaitement à Notre-Seigneur, afin qu'il ordonne de vous tout ce qui lui plaira sans réserve;

494 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« La deuxième, de vous offrir à la bienheureuse Vierge avec un grand dessein de la servir, honorer et imiter comme votre très chère Mère, et d'avoir une dévotion spéciale à soit très aimable Cœur;

« La troisième, de vous consacrer au Fils et à la Mère, pour vous employer, selon leur très aimable Volonté, au salut des âmes perdues qui leur sont si précieuses;

« La quatrième est de protester à Notre-Seigneur que vous voulez faire toutes ces choses, et spécialement celle que vous avez à faire le jour de la Nativité de la très sacrée Vierge, non point pour les récompenses du ciel, ni pour les mérites et consolations de la terre, mais pour son pur amour, pour sa seule gloire, et pour l'accomplissement de sa très adorable Volonté en vous;

« La cinquième est de vous ressouvenir que vous avez à faire une action qui a été faite par tant de saints religieux et de saintes religieuses qui l'ont faite si saintement, et de vous unir à leurs saintes dispositions, et de les prier de vous en rendre participante;

La sixième est de prier salut Joseph, salut Gabriel, votre bon Ange, les saints Anges gardiens de la maison, et tous les Saints qui ont eu un zèle spécial pour le salut des âmes perdues, de vous assister dans cette sainte action;

« La septième et la principale est de vous humilier profondément en la vue de votre indignité, misère et bassesse, et de supplier instamment la très sainte Vierge qu'elle vous obtienne de son Fils la grâce de vous regarder et traiter, et d'être bien aise d'être regardée et traitée, toute votre vie comme la dernière de la maison; c'est ici, ma chère fille, ce que je vous recommande particulièrement. Mettez cela si avant dans votre cœur qu'il n'en parte jamais; et, par ce moyen, vous serez une des filles du Cœur de la Mère d'amour et d'humilité.

« La huitième est qu'après que vous aurez fait, de votre côté, tout ce que vous pourrez pour vous disposer à une si grande action, vous n'ayez aucune confiance et ne mettiez point votre appui sur toutes vos diligences et préparations, mais que vous vous offriez et donniez à Jésus et à Marie, les suppliant de faire pour vous, tout ce que vous devez faire, et de vous préparer eux-mêmes à leur mode et selon leur très sainte Volonté.

« Au reste, tous les sentiments de notre bonne Mère me sont si précieux que je ne puis vouloir que ce qu'elle veut; c'est pourquoi je serai très aise que vous portiez le nom de la Nativité de la très sacrée Vierge, afin que vous regardiez ce jour-là comme le jour d'une nouvelle naissance pour vous dans une vie toute nouvelle, et qu'en ce jour vous

FORMATION DES POSTULANTES ET NOVICES.

495 -

commenciez à vivre, avec la Mère de la belle dilection, d'une vie qui soit une image de la sienne.

« Priez notre bonne Mère qu'elle avise à ce qu'il sera bon de donner à chacune de nos bonnes Soeurs, et tout le reste qui sera convenable, et qu'elle le fasse acheter, et je satisferai à tout de bon cœur.

« J'écris à mon neveu, votre frère, qu'il est bon qu'il vienne; mais je ne pourrai pas le voir, car je ne puis quitter ma solitude, et il n'est pas à propos qu'il vienne ici; n'oubliez pas de lui demander comment il se comporte: s'il va souvent à confesse, et à un même et bon confesseur; s'il se met à genoux le matin et le soir pour prier Dieu; s'il va aux catéchismes et prédications. Donnez-lui quelques bonnes instructions: 1e de craindre surtout d'offenser Dieu; 2e de vivre en paix et charité avec tout le monde; 3e de ne mentir ni jurer jamais, en vendant ou achetant; 4e de mettre toute sa confiance en Dieu; 5e d'avoir dévotion à la sainte Vierge et à saint Joseph.

Je salue notre chère Mère, et la remercie de tout mon cœur de tous les soins et peines qu'elle prend pour vous, et je supplie Notre-Seigneur et sa très sainte Mère de l'en remercier pour vous et pour moi. Je salue toutes mes chères Sœurs et me recommande à leurs prières, qui suis, en l'amour sacré du très saint cœur de Jésus et de Marie,

« Ma très chère nièce et fille en Notre-Seigneur,

« Tout vôtre,

« JEAN EUDES, Prêtre missionnaire.

« 3 Septembre 1651. »

En revenant à Notre-Dame-de-Charité, la vénérable Mère Patin avait promis à Dieu de réparer le tort qu'elle avait fait à la communauté, lorsqu'elle lui avait enlevé plusieurs bons sujets. Aussi, regardant ses chères novices et postulantes comme les pierres fondamentales de l'édifice qu'elle avait mission d'élever, s'appliqua-t-elle assidûment à les former à toutes les vertus de leur saint état, afin qu'un jour

elles fussent capables de le soutenir et de le perfectionner. Pour imprimer en elles les dispositions propres à ce dessein, elle les exhortait souvent à l'esprit d'humilité et de douceur, au zèle du salut des âmes, principal objet de leur institut, au détachement des choses de la terre. « Elles ne

496 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

devaient point vivre », leur disait-elle, « selon les sens, mais par des principes surnaturels, d'une vie toute spirituelle et toute céleste. » Dociles à ses instructions, novices et postulantes se portaient avec une incroyable affection à la recherche du vrai bien et à la pratique d'une solide vertu. N'y étaient-elles pas, d'ailleurs, quotidiennement incitées par les exemples admirables de leur fervente supérieure, qu'elles estimaient et vénéraient au point de baiser la trace de ses pas?

Ainsi s'écoula pour Notre-Dame-de-Charité la fin de l'année 1651, dans la paix et le service de Dieu. L'orage était passé. Que si, comme nous le verrons plus loin, quelques nuages se formèrent encore au début de 1659, et si l'on put craindre un retour de la tempête, les appréhensions furent vite dissipées. Sans doute il y eut dans la suite des afflictions et des épreuves; il n'en est pas moins vrai que la maison était désormais solidement établie et que l'on n'eut plus à redouter sa ruine.

Le 2 juin de la même année fut pour la communauté une date mémorable et un jour de grande joie, quoique encore mêlée d'un peu de tristesse. La sœur de Taillefer était enfin admise à faire cette profession, après laquelle elle soupirait depuis si longtemps. Elle n'eut pas toutefois la consolation d'avoir son vénéré Père pour l'assister et lui adresser la parole en cette touchante cérémonie. Le P. Eudes était à Coutances et, malgré la mort de M. Molé, il ne crut pas devoir participer à cette fête de famille, afin de ne prêter le flanc à aucune accusation de ses adversaires, car ils n'eussent pas manqué d'interpréter cette démarche à son désavantage auprès du futur évêque de Bayeux, tandis que son absence et son effacement, en pareille circonstance, ne pouvaient que favorablement impressionner ce prélat. Accoutumée à se soumettre en tout à la Volonté de Dieu,

M. MOLÉ ET LA CONGRÉGATION DE JÉSUS ET MARIE.

497 -

la sœur Marie de l'Assomption lui offrit généreusement ce pénible sacrifice, comme gage de la parfaite résignation en toute chose qu'elle entendait pratiquer durant sa vie religieuse, et pour la prospérité d'un institut dont elle était la première professe, après en avoir été la première novice (1).

Si les choses tournaient à bien pour Notre-Dame-de-Charité, il était loin d'en être de même, du moins à Caen, en 1651 et en 1659, pour la Congrégation de Jésus et Marie. La tempête se déchaînait sur elle dans toute sa violence, et, humainement parlant, ses assauts devaient la renverser.

Circonvenu par les ennemis du P. Eudes, M. Molé se promettait de la détruire, dès qu'il en trouverait l'occasion. Il commença, avons-nous dit, dès sa nomination, par approuver tout ce qui avait été fait contre elle et contre son fondateur. Celui-ci, pour dissiper ses préventions, eut recours à tous les moyens suggérés par la prudence et par la foi. Il lui fit personnellement toutes les soumissions désirables, il intéressa à sa cause des personnes très influentes. Tout fut inutile: les mauvaises dispositions du prélat persistèrent, et son arrivée à Bayeux, le 11 décembre 1649, rendit la situation du séminaire de Caen des plus critiques.

Une démarche du P. Eudes, au début de 1650, pour faire vérifier au Parlement de Normandie les lettres-patentes de 1642, démarche couronnée de succès, accrut encore son irritation. Rien cependant de plus juste, de plus indispensable même, pour le pieux fondateur, puisque M. de Répichon lui avait intenté un procès à Rouen pour n'avoir pas rempli cette formalité; à moins de prétendre qu'il devait

(1). Voir Appendice, Note XXX11, un exposé des cérémonies de la profession à Notre-Dame-de-Charité, et une lettre du Vénérable à la Mère Patin, à l'occasion de celle de la sœur-Marie de l'Assomption.

donner les mains à la destruction de sa société. Les lettres-patentes étant surannées, faute d'avoir été entérinées dans le délai prescrit par la loi, ses adversaires ne s'attendaient guère à l'heureux aboutissement d'une affaire, dont ils estimaient la reprise impossible. Le P. Eudes, pensaient-ils, chercherait à en obtenir d'autres, et leur vigilance se chargerait cette fois d'en empêcher la délivrance. Ils avaient compté sans Dieu, qui sait, quand il lui plaît, tourner les cœurs des hommes à sa volonté, et amener à une conclusion favorable des questions en apparence insolubles.

Plein de confiance dans le secours d'En-haut, le Vénérable s'adressa à M. d'Amfréville, qu'il regardait comme l'instrument choisi par le ciel pour la réussite de son dessein. Il le pria de se souvenir des promesses qu'il avait faites à M. Cospéan, et de lui accorder de nouveau sa protection. Cet excellent magistrat, également sollicité par le P. Ferrière, qui le connaissait intimement (1), s'y employa en véritable ami. Le 12 mars, le P. Mannoury, envoyé à Rouen pour suivre l'affaire de près, écrivit au P. Eudes alors à Caen que M. d'Amfréville tenait la chose pour accordée: « Le rapporteur, M. de Lahaye-Aubert, était un fort honnête homme, à qui le digne président l'avait déjà recommandée et la recommanderait encore le lendemain; il verrait aussi le Procureur général. » Effectivement, le 23 du même mois, les lettres étaient vérifiées, puis enregistrées au Parlement, le P. Eudes en reçut la nouvelle à Vesly; avec quelles actions de grâces? Nous le laissons à penser.

En sollicitant cette vérification, le Serviteur de Dieu avait incontestablement usé de son droit. La surprise, le désappointement de ses adversaires portèrent leur fureur à son comble. Ils agirent de nouveau près de M. Molé, afin

(1). Cf. Ch. XV111, P. 380.

(2). Voir le texte de cet arrêt, Appendice, Note XXX111.

VOYAGE DU P. EUDES A PARIS.

499 -

de le pousser à détruire la Congrégation de Jésus et Marie. Le prélat entra dans leurs vues. Averti du complot par un ami, le P. Eudes quitta aussitôt la mission de Denneville, et se rendit en toute hâte à Paris, où se trouvait alors l'évêque de Bayeux. Admis en audience, il se jeta à ses pieds et lui demanda pardon de ce qui, dans sa conduite, aurait pu lui déplaire, quoique certainement contre son intention. Il lui renouvela ses protestations de respect, de soumission, d'obéissance, ses offres de services. L'accueil de M. Molé et ses réponses le convainquirent que la plus formidable tempête le menaçait lui et ses compagnons. Sans perdre courage, il s'efforça de la conjurer.

Tout d'abord il employa les moyens spirituels que sa piété lui suggéra pour obtenir, avec l'appui et la protection de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère, la conservation du séminaire de Caen. Il s'engagea par vœu, dit le P. Costil, en l'honneur des douze qualités ou Vertus de leur Sacré-Cœur (1), à pratiquer les dix dévotions suivantes : « douze disciplines, douze messes, douze pauvres à dîner extraordinairement, douze pauvres à confesser et communier, douze fois les litanies du Cœur sacré de la bienheureuse Vierge, douze fois le Memorare matin et soir, douze jeûnes de la communauté, douze communions des frères domestiques, douze chapelets et douze pèlerinages à Notre-Dame de la Délivrande. » Et ces pratiques, il promit de les augmenter à proportion des grâces qu'il recevrait, soumis entièrement d'avance à la sainte volonté de ses divins protecteurs.

Ensuite il vit ses amis et conféra avec eux des moyens à

(1). L'Ave Cor ne contenait originellement que douze salutations; la treizième, Ave, Cor misericordissimum, n'y fut ajoutée qu'en 1653, comme nous le verrons au chapitre xxv. Si nous l'avons jointe aux autres dans notre premier chapitre P. 292, c'était pour donner d'un seul coup la salutation dans sa forme définitive.

prendre pour dissiper au moins quelques-unes des préventions de M. Molé. Ils lui conseillèrent de composer un factum en réponse aux principaux reproches qu'on lui adressait. Ces reproches se réduisaient à deux.

1e Le P. Eudes avait trompé M. d'Angennes, en érigeant une congrégation au lieu d'un séminaire.

2e il avait fait vérifier des lettres d'établissement surannées seulement après la mort de ce prélat, sans le consentement de la ville.

Il y avait bien un autre grief, que ses ennemis exploitaient près de M. Molé, pour entretenir ses mauvaises dispositions. Cette démarche, lui disaient-ils, montrait le peu d'estime du P. Eudes pour sa personne, et une lettre irrespectueuse qui lui avait été écrite était, à leur avis, l'œuvre d'un prêtre du séminaire. Mais de ce grief, on se garda de donner connaissance à l'accusé, qui en eût fait prompt justice.

Conformément au conseil de ses amis, le Serviteur de Dieu s'empressa de rédiger ce factum, qui fut jugé très solide par tous ceux qui le virent, notamment par quelques évêques qui l'honoraient de leur estime et de leur protection. Il y disait, au témoignage du P. Costil :

« 1e Sur ce qu'on lui reprochait de s'être servi du nom de M. d'Angennes pour obtenir les lettres-patentes contre la volonté de ce prélat: que la lettre, que M. d'Angennes avait écrite sur ce sujet et qui était actuellement entre ses mains, faisait foi du contraire;

« 2e Sur le défaut de surannation des deux lettres qui n'avaient été vérifiées que huit ans après leur expédition: que le Parlement ayant passé sur cette formalité sans s'y arrêter, il l'avait levée;

« 3e Sur ce que ces lettres n'avaient été vérifiées qu'après la mort de M. d'Angennes: que le Parlement l'avait bien su, mais qu'il n'avait pas cru devoir s'y arrêter, cet établissement ayant été fait quatre ou cinq ans avant cette mort, et les prêtres qui y demeuraient, l'ayant possédé, durant tout ce temps, avec son agrément et y ayant fait publiquement toutes les fonctions d'un séminaire, comme d'avoir une chapelle ouverte,

FACTUM DU P. EUDES A M. MOLÉ.

501 -

une cloche sonnante pour les messes basses et hautes et le reste du service divin;

« 4e Sur le défaut du consentement de la ville: qu'elle l'avait au moins tacitement, ayant souffert durant sept ans cette communauté, sans avoir jamais témoigné qu'elle lui fût désagréable; et qu'au fond la Cour qui avait enregistré les lettres-patentes sans avoir vu ni requis ce consentement, comme elle ne manque jamais de le demander dans les autres établissements, faisait bien voir qu'elle ne le jugeait pas absolument nécessaire dans ceux de cette nature, et cela pour deux raisons qu'on en pourrait donner: la première qui se tire du pouvoir qu'ont les évêques par le droit commun et par les ordonnances des rois d'établir des séminaires dans leurs diocèses sans le consentement des habitants des lieux, pourvu qu'ils ne leur soient point à charge, c'est-à-dire qu'ils soient bien fondés, tel que l'était alors le séminaire de Caen; la deuxième, qui se prend de l'ordonnance de Blois, qui autorise les évêques à faire ces sortes d'établissements, ordonnance qui, ayant été faite dans les États de Blois qui représentaient tous les États du royaume et où assistaient les députés des villes de France, a eu dès ce temps leur consentement unanime, et, ce qui est encore aussi remarquable, qui a été vérifiée par le même Parlement de Normandie;

« 5e Sur ce que l'on ajoutait que c'était à M. Molé qu'il appartenait de requérir cette vérification, ou qu'au moins on aurait dû avoir son consentement auparavant: qu'il était vrai que le prélat aurait pu le

demander, mais que, ne l'ayant pas fait, son retardement ne privait pas le séminaire de Caen du droit qu'il avait de demander cette grâce au Parlement, y étant intéressé par la clause que les fondateurs avaient mise dans leur contrat de donation, qui portait expressément que les lettres-patentes seraient vérifiées, à peine de nullité, des mêmes contrats; qu'il n'avait pas à différer plus longtemps de faire vérifier cette patente royale, à cause d'un procès qui lui était intenté à Rouen de la part de M. de Répichon, à l'effet de retirer quelques fondations qu'il avait faites en faveur du séminaire de Caen, sous prétexte qu'on a trop tardé à renouveler cette formalité;

« 6e Sur le titre de Congrégation qui faisait tant de peine à ses parties qu'il n'avait point eu dessein de surprendre la religion de son évêque, puisque ce prélat qualifiait cet établissement de ce même titre dans les lettres d'institution, et qu'il avait marqué, dans sa lettre au Pape Urbain VIII, que les prêtres qui devaient y travailler se proposaient de le faire de la même façon dans les autres diocèses où ils seraient appelés;

502 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

que ce nom se pouvait donner à toutes sortes de sociétés et d'agréments, comme on le donne aux sociétés d'écoliers établis chez les Pères Jésuites et ailleurs; qu'il n'était pas plus extraordinaire d'y ajouter le nom de « Jésus et Marie », chaque corps pouvant prendre de pareilles dénominations pour marquer le but qu'il se propose d'honorer quelque mystère ou quelque saint en particulier, ce que M. d'Angennes avait eu soin de marquer dans ces mêmes lettres d'institution par ces termes: Congregationem ecclesiasticorum sub nomine et titulo Presbyterorum Congregationis Jesu et Mariae, utpote summo Domini Jesu sancti ordinis presbyteratus institutoris sacerdotio consecratam necnon sub protectione Beatissimae Virginis Mariae matris ejus constitutam; et qu'enfin de quelque manière qu'on appelât cette société, ou du nom de Collège de prêtres, ou de Congrégation du séminaire du diocèse de Bayeux ou du Séminaire de la Congrégation, tous ces termes ne signifiaient que la même chose, c'est-à-dire une communauté de prêtres destinés à former les ecclésiastiques aux fonctions de leur sainte profession, et que néanmoins, si ce terme de Congrégation les choquait, on était prêt de prendre celui de communauté, de société, ou tel autre qui leur plairait. »

Quant au chef d'accusation concernant la personne de M. Molé, le P. Eudes n'eut point à y répondre directement, puisqu'il ne lui avait pas été communiqué. Sans quoi, il lui eût été facile de montrer que ni ses confrères, ni lui, n'avaient rien dit ni fait, en particulier ou en public, qui pût être tant soit peu taxé d'irrévérence à l'égard du caractère épiscopal; tout au contraire, ils n'avaient rien plus à cœur que d'inspirer à tout le monde le profond respect qui lui est dû. Toutefois, pour réfuter cette accusation, autant qu'il était en son pouvoir, il terminait sa défense, en conjurant son évêque de lui indiquer en quoi il avait manqué à sa Grandeur, et il lui protestait que, s'il avait eu le malheur d'être coupable sur ce point, c'était contre son intention, et qu'il était disposé à lui en offrir telle satisfaction qu'il jugerait à propos.

Quand le P. Eudes présenta cette pièce à l'évêque de Bayeux, le prélat ne daigna ni la lire, ni y répondre.

NOUVELLES MENACES.

503 -

Son ressentiment était extrême, et, s'il n'avait suivi que sa première impulsion, il lui aurait interdit sur-le-champ, à lui et aux siens, toute espèce de fonctions dans son diocèse comme à des étrangers, et il les aurait renvoyés d'où ils étaient venus. Mais l'acquisition qu'ils avaient faite de leur maison l'embarrassa quelque peu, et l'empêcha d'aller aussi vite. Il se contenta d'assembler un conseil, qui condamna le P. Eudes sans l'entendre.

Pour ne manquer, dans une affaire aussi importante, ni aux règles de l'humilité, ni à celles de la prudence chrétienne, le Serviteur de Dieu pria M. Molé de vouloir bien assembler un second conseil, où il pût répondre, en présence de docteurs et d'avocats, aux objections qu'on lui faisait touchant l'établissement

du séminaire de Caen. Cette grâce lui fut accordée. Furent présents, outre M. de Mantelon, qu'il avait pris pour l'assister, M. Péreret, grand-maitre de Navarre, et MM. Didier et de Massac, avocats. Ces deux derniers, après avoir vu un mémoire qui leur avait été communiqué sur cette affaire, avec les objections et les réponses rapportées ci-dessus, après avoir, en outre, examiné toutes les pièces indiquées dans l'arrêt de vérification, avaient déjà remis par écrit au P. Eudes un avis favorable. Cet avis portait textuellement

« Qu'il n'y avait rien à redire en l'établissement du Séminaire, puisqu'il se trouvait institué et autorisé du défunt Seigneur Evêque, et avec cet avantage pour lui et ses successeurs, qu'il n'avait rien contribué pour sa dotation; et que, bien qu'il ne fût pas nécessaire d'obtenir des lettres-patentes du Roi pour faire cet établissement, le dit feu Seigneur-Evêque les ayant obtenues ou permis de les obtenir en son nom, et le Parlement de Normandie les ayant vérifiées, ledit établissement semblait inébranlable; qu'on ne pouvait pas dire que l'autorité épiscopale y reçût quelque diminution, puisque les prêtres qui y étaient établis vivaient sous la juridiction de l'Evêque, ne reconnaissant d'autre supérieur; qu'il n'était point nécessaire d'obtenir d'autre confirmation de

Mgr l'Évêque de Bayeux, vu que la dite institution avait été faite par son prédécesseur et avait eu progrès de son vivant. Que si toutefois le dit Seigneur Évêque voulait encore confirmer cet établissement par son autorité, on ne devait point refuser cette confirmation, pour lui faire voir qu'on veut être sous sa dépendance; mais que de lui présenter une requête à cet effet, ce serait douter de ce qui ne pouvait être contesté, et qu'enfin la considération de l'utilité, que l'Eglise reçoit dudit établissement, porterait toujours les juges à le maintenir. »

Fort de cet avis, le P. Eudes plaida lui-même sa cause, et son plaidoyer fut si solide, que MM Péreret, Didier et de Massac déclarèrent que, cet établissement étant très bien fait, ils n'y trouvaient aucune difficulté. Cela se passait en septembre. Peu après, il quitta Paris pour se rendre à Caen, et de là à Ravenoville, puis à Coutances.

La haine de ses ennemis, un instant démontée par ce jugement, ne désarma pas pour autant. Elle travailla auprès de M. Molé, et le poussa aux mesures extrêmes (1). Aussi, à peine arrivé à Coutances, le P. Eudes apprit-il par une lettre d'ami, qu'un conseil de personnes choisies par l'évêque de Bayeux, l'avait condamné d'une voix unanime, et qu'il devait s'attendre aux dernières rigueurs. Aussitôt il écrivit à ses confrères qu'un nouvel orage se formait sur leurs têtes, et qu'ils eussent à se préparer à recevoir ses coups. Il les exhortait à se montrer fermes parmi la tempête, et à « demeurer en silence, en patience, dans une soumission entière à la divine Volonté » - ce sont ses propres termes - après quoi il ajoutait :

(1). La chronologie de tous ces faits est assez peu claire dans le P. Costil et dans le P. Martine. Mais, puisque le P. Eudes ne revint pas à Paris en 1650, il faut nécessairement placer cette plaidoirie en septembre, avant son départ, l'avis de MM. Didier et de Massac datant de ce mois. D'autre part, cette plaidoirie elle-même suppose un premier jugement rendu, sans l'avoir entendu. Enfin le P. Martine affirme, et le P. Costil n'y contredit pas, qu'il y eut un conseil tenu pour les mesures à prendre contre le P. Eudes, dont un de ses amis de Paris l'informa.

NOUVELLES MENACES.

505 -

« J'espère que l'orage passera bientôt, et que Notre-Seigneur en tirera un grand bien. Mgr de Coutances me témoigne une charité et une cordialité extraordinaires. Je ne vous dis pas le reste, vous le verrez par les effets. Continuons à nous humilier devant Dieu, et à le prier qu'il accomplisse les desseins qu'il daigne avoir sur nous. Au reste, c'est un effet particulier de la Providence que je me sois trouvé ici en ce temps. J'y resterai encore quelques jours, non plus pour les affaires qui m'y ont retenu jusques à présent, mais pour un autre sujet que je vous dirai de bouche, et que je vous prie de bien recommander à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère. »

Cette lettre était datée du 6 novembre.

Cependant les ennemis du P. Eudes exultaient; et, dans la joie de leur prochain triomphe, leurs desseins transpirèrent. Le bruit se répandit dans Caen que la chapelle du séminaire allait être fermée. Le P. Manchon, qui remplaçait son supérieur, ne fut pas des derniers à l'en prévenir. D'où une lettre du Vénérable pour lui donner divers avis. Elle se terminait ainsi

« Ne vous étonnez point, mon très cher Frère, c'est un orage qui passera. Si l'on vous signifie quelque chose, ne répondez rien; mais dites que, moi étant absent, vous n'avez rien à dire jusqu'à mon retour. Cependant, si l'on vous commande de fermer la chapelle, fermez-la, et allez dire vos messes où vous pourrez. Encouragez bien nos frères, et les exhortez à s'humilier devant Dieu, à mettre toute leur espérance en lui et en sa très sainte Mère, à employer le plus de temps que l'on pourra devant le Saint-Sacrement, et envoyez-en quelques-uns à Notre-Dame de la Délivrande. »

L'avis venait fort à propos; car, quelques jours plus tard, le Promoteur de l'officialité de Caen (1), sur l'ordre de M. Molé, présentait une requête à M. Lecointe, doyen du

(1). L'officialité est un tribunal ecclésiastique institué par les évêques ou archevêques, pour exercer en leurs noms et places la juridiction contentieuse. Le Promoteur fait l'office que remplit le ministère public près des tribunaux ou des cours royales; il est chargé de veiller au bon ordre et à la répression des abus, d'instruire les procès, de poursuivre les délinquants, d'assigner et de faire comparaître accusés et témoins. L'official est seul juge; il convoque l'officialité fait ou ordonne les assignations, fixe le lieu, le jour, l'heure des audiences, préside le tribunal, recueille les voix, applique la peine, formule et prononce la sentence. Il est aidé par des assesseurs et d'autres ministres dont l'évêque détermine le nombre. Il y avait deux officialités dans le diocèse de Bayeux, l'une à Bayeux, l'autre à Caen.

506 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Saint-Sépulcre et official, afin d'obtenir l'interdiction de la chapelle du séminaire. Le 29 novembre, la sentence fut portée: en voici la teneur :

« Devant nous, Nicolas Lecomte, prêtre, etc.; sur ce qui nous a été représenté par le Sieur Promoteur de cette Officialité de Caen, que Maître Jean Eudes, prêtre, les surnommés Mannoury, Manchon et autres prêtres ou clercs, pour l'établissement d'une prétendue Congrégation ou Communauté, demeuraient et vivaient ensemble en forme de commun, dans une maison sise dans la ville du dit Caen, paroisse de Notre-Dame de Froide-Rue, proche le cours d'eau vulgairement dit l'Otton du moulin Saint-Pierre du dit Caen; auquel lieu, dans une chambre ou haute salle faisant partie de la dite maison, ils auraient fait ériger ou construire un autel et icelui fermer de balustres de bois, sur lequel ils célébreraient journellement et publiquement la sainte messe, y joint un service public, quoique, pour ce faire, ils n'aient aucun consentement ni permission de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Évêque de Bayeux, auquel appartient dans l'étendue de son diocèse le droit d'établir, instituer et régler les congrégations ou communautés ecclésiastiques; demandant le Sieur Promoteur que acte lui soit accordé de la dénonciation par lui faite, et cependant que défenses soient faites aux dits Eudes, Mannoury et Manchon, pour eux et les autres prêtres ou clercs demeurant en la dite maison, de célébrer par ci-après la sainte Messe, ni faire aucun service public ou particulier entre eux en forme de communauté dans la dite chambre, maison ou autre lieu que ce soit, dans le ressort de cette Officialité; qu'à cette fin il leur soit enjoint de ruiner et démolir leur dit autel, et fermer la porte de leur prétendue chapelle au public: le tout à peine de suspension de la fonction de leurs saints ordres, jusqu'à ce qu'ils aient fait apparoir l'institution et établissement de leur dite prétendue communauté en forme authentique par mon dit Seigneur.

« Sur quoi ouï et considéré la complainte du dit Sieur Promoteur et N faisant droit, Nous lui en avons accordé acte, et cependant avons fait et faisons expresses défenses aux dits Eudes, Mannoury et Manchon et autres prêtres et clercs de leur prétendue communauté de faire aucune

SENTENCE DE L'OFFICIAL.

507 -

fonction en leur dite maison ou autre lieu du ressort de cette Officialité, sous prétexte de congrégation ou communauté ecclésiastique, comme aussi de célébrer ou faire célébrer la sainte messe publiquement ou particulièrement dans leur dite maison, ni d'y faire aucun service public ou particulier en forme de commun, sans la permission expresse de mon dit Seigneur Évêque de Bayeux, et à eux enjoint de ruiner et démolir leur dit autel, fermer la porte de leur prétendue chapelle au public et la remettre dans son premier usage: le tout à peine de suspension de leurs saints ordres. Ce mandement accordé au dit sieur Promoteur pour les faire assigner devant Nous, en cas de contravention, et en outre faire ce qui appartiendra, etc. »

Nous ne nous arrêterons pas à discuter cette sentence. Le même official se chargera d'en établir le mal-fondé, lorsqu'il donnera main-levée de cette interdiction. Disons seulement qu'elle fut signifiée au P.Mannoury le 1er décembre, au lendemain de la fête de saint André, et que tous, à l'exemple de cet apôtre, reçurent cette croix avec actions de grâces, comme leur venant de la main de Dieu. Ils se mirent aussitôt en

devoir d'obéir avec la soumission la plus entière, prouvant ainsi à toute la ville la vérité de la protestation qu'ils avaient faite maintes fois de ne vouloir en aucune sorte s'affranchir de l'autorité épiscopale. Durant les deux ans et demi que dura cette épreuve, on n'entendit jamais de leur bouche ni murmure ni plainte contre ceux qui en étaient les auteurs ou les agents: ils se contentèrent de prier pour eux, en attendant la conclusion de cette affaire, dont ils ne perdaient pas l'espérance de voir l'heureux succès. Une conduite si pleine de résignation et de charité leur fit beaucoup d'honneur auprès de ceux qui ne nourrissaient aucun sentiment hostile à leur égard; et ainsi apparut clairement à tous quel était l'esprit de cette congrégation naissante qu'on attaquait si fortement.

Ce fut à Coutances, où son séjour s'était prolongé au-delà de son attente, que le P. Eudes reçut la nouvelle de cet

508 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

événement: il en bénit Dieu, loin d'en éprouver aucune affliction. La seule précaution qu'il prit fut de protester devant notaire de la nullité de la procédure, et les termes mêmes de sa protestation, à la fois si digne et si réservée, termes concertés sans nul doute avec ses amis, et en premier lieu avec l'évêque, montrent qu'il ne la fit que pour s'acquitter de ce qu'il croyait devoir à la justice et à la vérité. La voici, disent les PP. Martine et Costil, telle qu'elle se trouve signée de sa main.

« L'an 1650, le 10^e jour de décembre, à Coutances, devant Nous, Jean Lecampion, prêtre archidiacre et chanoine de la Cathédrale du dit lieu, et notaire apostolique du diocèse de Coutances, s'est présenté en personne Maître Jean Eudes, supérieur du séminaire de Bayeux, établi à Caen, arrêté ici de présent de Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Évêque de ce lieu, du depuis un mois, au retour d'une mission faite par lui au Cotentin, et Nous a dit avoir avis que le Sieur Promoteur en l'Officialité de Caen aurait fait signifier aux Prêtres de la Communauté du dit séminaire un mandement par lui obtenu du Sieur Official en la dite Officialité, contenant un jugement contraire aux droits et privilèges de l'établissement du dit séminaire. Et d'autant que le dit Eudes, ni les dits Prêtres de la Communauté ne désirent procès et ne se veulent point, quant à présent, opposer à l'exécution du dit mandement, raison de la puissance et force majeure à laquelle ils ne peuvent pas résister, et néanmoins se tiennent obligés de croire que l'effet du dit mandement est contraire à l'honneur et au service qu'ils doivent à Dieu et à son Église, le dit Eudes, tant pour lui que pour les autres prêtres de la dite Communauté, a déclaré et déclare que le dit mandement, ni la signification d'icelui, ni l'obéissance que les dits prêtres lui ont rendue, ne leur préjudicieront à leur pourvoi contre icelui en temps et lieux convenables.

« JEAN EUDES. »

Le P. Eudes, avant ainsi satisfait à ce qu'il devait à Dieu et au public, à la mémoire de Louis XIII et de M. d'Angennes., qui avaient approuvé cet établissement, à la libéralité des fondateurs qui l'avaient doté, demeura en

CONSOLATIONS ET CHARITÉ.

509 -

paix, selon sa coutume, attendant patiemment l'heure fixée par Notre-Seigneur pour rétablir sa maison. Les gens de bien ne l'abandonnèrent pas dans cette épreuve, et plusieurs s'efforcèrent de lui apporter quelque parole de réconfort; entre autres, M. Camus, évêque de Belley, dont nous savons l'estime pour sa personne (1). Il lui dit, à cette occasion, qu'il devait plutôt se réjouir que s'attrister du coup qui le frappait: « car ses entreprises étaient ainsi marquées du sceau de la croix, qui est le sceau de la chancellerie du ciel. Puisque Dieu lui en faisait si bonne et si large part, il devait y trouver un grand sujet de consolation. » Et une autre fois, parlant à des amis: « J'aurais douté de la vertu du P. Eudes », disait-il, « si je ne l'avais vue marquée du sceau de la croix. »

Quant au Vénérable, il regardait tous ces traitements comme la punition de ses péchés, qui méritaient toutes sortes de confusions et de châtiments; et il affirmait qu'il y apprenait la pratique des plus belles vertus. Loin de se plaindre de ses adversaires, il les excusait, il tâchait de justifier leurs intentions. C'étaient ses bons amis, ses charitables bienfaiteurs, pour lesquels il ne cessait de prier et de faire prier. « Non illis imputetur, non, mon Dieu », répétait-il à son ordinaire, « ne leur imputez pas, s'il vous plaît, ce qu'ils font contre moi ! »

Dieu, en cette circonstance, n'écouta pas entièrement sa prière, et sa justice s'appesantit visiblement sur l'un des persécuteurs les plus acharnés du Séminaire et de Notre-Dame-de-Charité, en le retirant de ce monde par une mort funeste. Cefait, le P. Eude tint à le consigner par écrit, tout en taisant, par une charitable discrétion, le nom et la qualité de la personne, et jusqu'au lieu et au jour, où cela s'était passé.

(1) Cf. T. 1, ch. xii, p. 298.

510 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Sauf quelques semaines, où il se renferma à Caen dans une profonde solitude, comme il l'écrivit à sa nièce, notre saint apôtre, avec la plupart de ses confrères, consacra l'année 1651 à des missions dans les diocèses de Paris, Lisieux et Coutances. La mission de Saint-Sulpice avait lieu pendant le Carême. Il pensa, avec assez de raison, que la parfaite soumission, dont ses associés et lui avaient fait preuve depuis deux mois à l'égard de la sentence d'interdiction, était de nature à apaiser l'évêque de Bayeux, d'autant que le succès de leurs travaux apostoliques dans cette célèbre paroisse devait l'impressionner favorablement et dissiper ses préventions. Il ne manquait pas d'ailleurs d'amis influents qui pouvaient approcher du prélat. Pour tous ces motifs, le P. Eudes décida, sur la fin de février ou dans le commencement de mars (1), de tenter une nouvelle démarche auprès de M. Molé: et il lui fit présenter, au nom des prêtres du séminaire, la requête qui suit, où, par prudence plus

(1). Voici comment le P. Costil établit la date de cette pièce. « Il semble que cette requête n'a pu être présentée à Mgr Molé plus tôt qu'en 1651, puisque l'on y marque qu'il y a huit ans que la communauté avait commencé de s'assembler, ni plus tard qu'à la fin de février de cette année, puisque M. Vigeon, qui y est nommé mourut au mois de mars suivant. Si cependant on s'arrête à ce qui est énoncé que les patentes du Séminaire avaient été vérifiées dans la même année, c'est-à-dire en 1650, comme on l'a remarqué en son lieu, il faut dire que l'on ne comptait cette année présente que depuis le mois de mars 1650 jusqu'au mois de mars 1651. » Annales, T. 1, Liv. IV, ch. 1, § 9. - Nous compléterons cette démonstration, comme il suit. En admettant qu'il s'agisse de la huitième année, on ne peut placer cette démarche, à l'époque du voyage du P. Eudes à Paris: il n'y put songer, à son arrivée, puisque M. Molé lui reprochait la vérification des lettres-patentes, sur lesquelles la requête s'appuie; il le put moins encore en septembre, après sa plaidoirie devant le prélat et son conseil. L'interdit jeté sur la chapelle du séminaire à la fin de novembre 1650 ne lui permit pas davantage de la tenter dans le courant de décembre ou janvier. Il fallait que des circonstances se produisissent, qui pussent influencer sur les sentiments de Mgr Molé, et la mission de Saint-Sulpice en était une à coup sûr. Remarquons toutefois que rien n'empêche de la placer dans la première partie du mois de mars aussi bien qu'à la fin de février, vu la date de la mort du P. Vigeon.

REQUÊTE A M. MOLÉ.

511 -

encore que par humilité, il se range à la dernière place, de peur de l'offusquer.

« A Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Évêque de Bayeux.

« Supplient très humblement Nicolas de Than, Antoine Bernard, Jacques Finel, Pierre Jourdan, Simon Mannoury, Thomas Manchon, Thomas Vigeon, Richard Le Mesle, Jean-Baptiste de Montagu, Jacques

de la Boissière, Thomas Vaguel et Jean Eudes, prêtres (1), et Vous remontent que, s'étant assemblés et associés depuis huit ans pour vivre en communauté et pour travailler aux exercices d'un séminaire d'ecclésiastiques pour la ville de Caen de Votre diocèse, sous le bon plaisir et autorité de feu Mgr de Bayeux, Votre prédécesseur d'heureuse mémoire, qui leur avait donné la permission de ce faire par ses lettres du 14 janvier 1644, après qu'il aurait obtenu à cette fin les patentes de Sa Majesté très chrétienne, données à Saint-Germain-en-Laye au mois de décembre 1642, et vérifiées en la cour du Parlement de Rouen le 23 mars de la présente année. En suite de quoi, les sieurs de Répichon et de Lion, son fils, auraient donné pour la fondation du dit séminaire plusieurs pièces de terre à la valeur de quatorze mille livres par contrats passés devant les tabellions royaux de Caen le 11 septembre 1644; comme aussi le dit le sieur de Than aurait donné pour la même fin quinze cents livres de rente hypothèque avec trois mille livres d'arrérages, et le dit sieur Finel trois cents livres de rente hypothèque par contrat passé à Caen le 2e jour d'août de la dite, année, 1644. Mais, afin de rendre cet établissement plus ferme et assuré, les dits Prêtres Vous Supplient très humblement, Monseigneur, de le vouloir bien confirmer par Votre bon plaisir et autorité, suivant le pouvoir que Vous en avez par le droit et les ordonnances: les dits suppliants protestant aux pieds de Votre dignité épiscopale, qu'ils n'ont point d'autre intention que de s'employer

(1). Si l'on compare les noms des suppliants ci-dessus énoncés avec ceux des missionnaires présentés au Nonce en 1648, on verra que la persécution nouvelle avait découragé plusieurs des associés du P. Eudes et qu'ils s'étaient retirés, tels les PP. Le Gentil, Ferrière, Nicolas Vigeon. Il n'en est, en effet, plus question dans les Annales; et leurs noms ne paraissent pas dans les Fleurs. Ce fut une douleur de plus pour le cœur du pieux fondateur; mais, toujours résigné, il adora les jugements de Dieu dans cette pénible séparation. Notre-Seigneur devait le consoler bientôt par le don de quelques-unes de ces belles pièces d'or qu'il lui avait promises.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

512 -

dans le dit séminaire, non à enseigner les lettres, cela se faisant dans les collèges de l'Université de la dite ville de Caen, mais à former et instruire les ecclésiastiques en ce qui est de la vie, des mœurs et de toutes les fonctions cléricales; le tout, sous Votre pleine et entière juridiction et dépendance, et dans tout le respect et obéissance qu'ils Vous doivent, comme à celui qui tient la place et qui est l'image vivante de Jésus-Christ, le souverain Pasteur. Par ce moyen, Monseigneur, Vous obligerez de plus en plus les dits suppliants à prier Dieu qu'il Vous conserve de longues années pour sa gloire et pour le bien de son Église. »

Cette démarche n'eut pas une meilleure issue que les précédentes. M. Molé persista dans son hostilité, perfidement entretenue par les adversaires du P. Eudes, qu'irritaient ses succès à Saint-Sulpice.

Le Vénérable ne perdit rien de sa confiance, et l'année ne se termina pas sans qu'il essayât de fléchir le prélat, non plus en personne cette fois, mais par le P. Mannoury qu'il dépêcha à Paris, après la mission de Marolles. Ce fidèle disciple exécuta de point en point les prescriptions de son supérieur; et, bien qu'il eût l'ordre de faire toutes les concessions possibles, il échoua, lui aussi, dans cette tentative, principal objet de son voyage.

« Je vous prie, » lui avait écrit le Vénérable, « de ne partir point de Paris que vous n'ayez employé et fait valoir, autant qu'il vous sera possible, tous les moyens que la Providence de Dieu vous a mis et vous mettra entre les mains pour gagner Mgr. de Bayeux. Il faut accorder à M. de Bayeux tout ce qu'il souhaite, excepté qu'il ne nommera pas lui-même le supérieur du Séminaire, mais qu'il trouvera bon qu'il soit élu par la Communauté.

Sous les suggestions incessantes de son entourage, l'irritation de M. Molé grandissait toujours; elle en vint même à un tel excès, que de prononcer en sa présence le nom du P. Eudes suffisait à le jeter hors de ses gonds. Plus que jamais il méditait de détruire la Congrégation de Jésus et Marie, et, pour exécuter son dessein, il ne cherchait qu'une

MORT DE M. MOLÉ.

513 -

occasion favorable. En attendant, il résolut, au commencement de 1652, de porter un nouveau coup au Serviteur de Dieu et de lui ôter la conduite de Notre-Dame-de-Charité, qu'il avait gouvernée jusqu'alors, en qualité de supérieur. Atterrées par cette nouvelle, les pauvres religieuses tremblaient de recevoir l'ordre exprès du prélat, lorsqu'il plut à Dieu de détourner d'elles et de leur Père cette épreuve. Là encore, Marie des Vallées fut la première à les rassurer. Un jour qu'elle se plaignait à la sainte Vierge des intentions de M. Molé contre le P. Eudes, cette divine Mère lui dit:

« Ce ne serait pas justice d'arracher les enfants d'entre les bras du père, que je leur ai donné, lequel les nourrit spirituellement et corporellement, pour les donner à un tyran qui leur ôterait leur nourriture spirituelle et corporelle. Cela ne sera pas ainsi, je l'en empêcherai bien(1). »

L'événement suivit de près ces paroles. M. Molé, dont la complexion était assez faible, fut attaqué d'une violente maladie et mourut à Paris, le 6 avril 1652, à l'âge de 43 ans.

Assurément le P. Eudes ne se réjouit point de la mort d'un prélat qui avait tant exercé sa patience. Il ne put cependant ne pas la regarder comme un coup de la main de Dieu et un effet sensible de sa protection. Son espérance en fut ranimée, et il travailla avec un nouveau courage à tirer le séminaire de Caen de la triste situation dans laquelle il se trouvait engagé. A sa prière, ses amis s'y employèrent près du Chapitre de Bayeux; mais les membres de ce Chapitre, très prévenus pour la plupart contre notre Vénérable, refusèrent de rien changer à ce qui avait été fait, et

(1). « Notre-Seigneur dit aussi à la sœur Marie en la même occasion que sa sainte Mère était la supérieure de la communauté, et il l'assura du salut de M. et Mme de Langrie, à raison du grand bien qu'ils y avaient fait, et de la grande affection qu'ils y portaient. » Annales de Notre-Dame-de-Charité, année 1652.

514 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES

réservèrent la question tout entière au futur évêque. Nous exposerons la conclusion de cette pénible affaire au chapitre XXV et dernier de notre présent volume

Reste à expliquer la persévérante opposition de M. Molé: nous allons essayer de le faire avec impartialité, en présentant brièvement le résultat de nos investigations.

Ce prélat, nous l'avons dit, ne manquait ni de mérite, ni de vertu; mais son caractère impressionnable le disposait à épouser les sentiments et les passions de son entourage, et certainement chez lui l'esprit était la dupe du cœur. Or, nous l'avons dit, Oratoriens et Jansénistes surent capter sa confiance, comme ils captèrent celle de beaucoup d'autres, spécialement dans le faubourg Saint-Germain; et, une fois qu'ils le tinrent entre leurs mains, ils s'en servirent habilement pour la satisfaction de leurs rancunes. Car le malheur fut que cet évêque eut sa résidence habituelle à Paris, où depuis 1643 il était devenu trésorier de la Sainte-Chapelle, en reconnaissance des services rendus à l'Etat par son père. S'il eût résidé à Bayeux ou à Caen, peut-être eût-il ouvert les yeux sur les mérites et les vertus incontestables du P. Eudes, qu'il eût pu voir à l'œuvre sur le théâtre principal de son action. Nous croyons même fermement que, s'il eût vécu plus longtemps, il eût fini par revenir de ses préventions; à moins que Jansénistes et Oratoriens ne l'eussent entraîné définitivement dans leur parti, aux dépens de sa foi, encore demeurée intacte en 1652.

Le malheur fut aussi que, fils de parlementaire, et partant, quelque peu imbu des doctrines gallicanes, il ne songea point, dans la circonstance, à se tourner vers Rome et à s'y informer du jugement qu'on y portait sur le P. Eudes et ses entreprises. Tout au contraire, il ne vit dans les démarches du Serviteur de Dieu en vue d'obtenir l'approbation

MOBILES DES ADVERSAIRES DU P. EUDES.

515 -

du Saint-Siège que des tentatives pour se soustraire à son autorité et la battre en brèche. D'autre part, il agit en maître souverain dans son diocèse, sans souci des limites posées à son pouvoir; et, sous l'inspiration de ses amis de Paris, qui exploitèrent adroitement ses tendances et ses idées, il se porta à des mesures regrettables pour sa mémoire.

Mais d'où vint qu'à Caen et à Bayeux il se trouva des exécuteurs dociles de ses volontés?

N'oublions pas que les Oratoriens étaient là fort puissants: ils comptaient de nombreux et chauds partisans parmi les prêtres aussi bien que parmi les laïcs influents. De plus en plus irrités contre le P. Eudes, dont ils ne pouvaient avoir raison, ils ne cessaient de le combattre, et par des allégations telles que les meilleurs s'y laissaient prendre. Nous avons cité le cas de M. de Renty, à l'époque où nous sommes, nous voyons M. de Répichon, à son tour séduit par eux, retirer ses faveurs au pieux fondateur et lui créer de grands embarras. La plupart des membres du Chapitre de Bayeux et plusieurs membres du clergé de Caen avaient de même épousé leur querelle. M. Lecomte, qui fulmina la sentence d'interdit contre la chapelle du séminaire, fut-il de ceux-là, et doit-on le ranger parmi les adversaires du Vénérable? Nous ne le croyons pas. Ce fut plutôt un de ces caractères faibles, qui inclinent à droite ou à gauche, suivant le côté d'où le vent souffle. Encore est-il juste de remarquer que sa sentence de 1650 n'invoque que l'opposition de M. Molé, tandis que celle de 1653(1) énumérera tous les titres qui justifient le P. Eudes. Quand on compare les deux sentences, la seconde semble comme un soulagement pour sa conscience, heureuse enfin de rendre hommage à la vérité.

(1). Cf. ch. xxv.

516 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Quant aux mobiles de cette opposition à Caen et à Bayeux, furent-ils exclusivement déterminés chez les uns par l'esprit de corps, chez les autres par la force de l'amitié? Nous avons plusieurs fois prononcé le nom de novateurs, et, quoi qu'on ait dit, nous croyons que les idées nouvelles s'infiltraient déjà dans un certain nombre d'esprits, au moins dans la première de ces villes(1), et que l'attachement du P. Eudes à la doctrine véritable ne fut pas sans influencer sur les sentiments de ses adversaires. En tout cas, ceux-ci subissaient nécessairement le contre-coup des idées et des dispositions de leurs confrères ou amis de la capitale.

Ainsi s'explique, à nos yeux, la guerre ardente et opiniâtre faite à Paris, Caen et Bayeux, au Serviteur de Dieu et à son principal institut.

(1). Voir, Appendice, Note XXXIII, la discussion que nous établissons sur ce sujet, et, à ce propos, l'éclaircissement, sinon la rectification, que nous apportons à la page 533 de notre premier volume.

517 -

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

Le P. Eudes et M. Auvry.

(1650 - 1652).

Affection de M. Auvry pour le P. Eudes; il lui confie son séminaire; ses lettres d'institution et leurs conséquences. - Bienveillance des habitants de Coutances. - Premier logement et assistance de Marie. - Achat de l'auberge de la Pomme d'Or. - Premiers bâtiments et chapelle du séminaire; libéralités des fidèles; merveilleuse protection de la sainte Vierge. - Organisation intérieure du Séminaire. - Mort du P. Finel.-

Au moment même, où le vent de la tempête soufflait avec plus de violence à Caen sur la Congrégation de Jésus et Marie, la Providence lui ménageait à Coutances un second établissement; si bien que, fût-elle chassée du premier, elle trouvait dans un diocèse voisin un abri et un protecteur, qui assuraient son existence: désormais elle pouvait avec raison se croire sauvée.

M. Auvry, loin de partager les sentiments de M. Molé à l'égard du P. Eudes, professait pour lui une profonde estime et la plus vive admiration. C'est que, l'ayant vu à l'œuvre dans ses missions, il avait personnellement constaté les fruits merveilleux produits par ses travaux; c'est aussi qu'il avait contemplé de près l'héroïsme de sa vertu, et découvert, dans des entretiens intimes, les trésors de sagesse et de doctrine dont il était rempli; c'est enfin qu'il

518 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

jugeait d'un autre oeil ses démarches près du Saint-Siège, et qu'il savait le jugement porté, tant à Rome par le Pape et les cardinaux, qu'en France par de saints prêtres et d'illustres prélats, sur son entreprise et sur sa capacité. Bientôt même, de l'estime et de l'admiration, il passa à une affection si étroite et si constante, que, malgré les calomnies et les disgrâces, elle ne subit jamais la plus légère atteinte: en toutes circonstances, il prit hautement son parti, croyant en cela rendre un service signalé à Jésus-Christ et à l'Eglise.

Soucieux de la formation sacerdotale de son clergé, d'où dépendait la sanctification des peuples commis à ses soins, il résolut en 1650 d'établir un séminaire dans sa ville épiscopale; et, tout naturellement, il songea au P. Eudes et à ses confrères pour l'exécution de son dessein. Voilà pourquoi il le manda à Paris, durant la mission de Denneville. Le Serviteur de Dieu, qui avait en même temps à déjouer les complots de ses ennemis, partit sans retard, en prenant les saints engagements que nous savons⁽¹⁾ Il vit le prélat, et, après de nombreuses et ferventes prières, après de longues et mûres délibérations avec des personnes éclairées, tous les deux tombèrent d'accord sur les principales conditions. M. Auvry promit de rédiger des lettres d'institution, dès qu'il serait de retour dans son diocèse, et il y donna rendez-vous au P. Eudes, après la mission de Ravenoville.

Celui-ci se trouvait à Coutances, dans les premiers jours de novembre, pour régler définitivement cette affaire. et c'est là que vint l'atteindre la sentence portée par M. Molé contre le séminaire de Caen. L'évêque lui prodigua, dans cette épreuve, les consolations et les conseils, et, sachant; qu'il ne pouvait lui faire un plus sensible plaisir, il lui

(1). Cf. ch. XX11, P.499.

LETTRES D'INSTITUTION DU SÉMINAIRE DE COUTANCES.

519 -

accorda les lettres d'institution du séminaire qu'il lui confiait, le 8 décembre, le jour même de la fête de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge. Les termes en avaient été longuement concertés entre eux. En voici la teneur :

« Claude Auvry, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique,
Évêque de Coutances, etc.

« Le soin pastoral, que nous devons avoir du troupeau que Dieu nous a commis, nous oblige d'employer toutes sortes de moyens pour procurer son salut. Or, tout le monde sait qu'il n'y en a point de plus efficace que le bon exemple des prêtres qui mènent une vie conforme à la sainteté de leur condition et qui s'acquittent dignement des fonctions de leur sacerdoce. De là vient que plusieurs saints Conciles, et spécialement le Concile de Trente et le dernier Concile provincial de Rouen, ont tant recommandé

l'établissement des séminaires ecclésiastiques, dans lesquels on s'emploie à former et à instruire les prêtres et ceux qui aspirent à la prêtrise, en ce qui est de la vie, des mœurs et de toutes les fonctions cléricales. De là vient aussi que nos Rois très chrétiens ont fait plusieurs ordonnances à cette fin, ainsi qu'il appert, notamment par le 24e article des États de Blois, par lequel pouvoir est donné à tous les Évêques de France d'établir des séminaires en leurs diocèses, en la forme et manière qu'ils jugent convenables selon les lieux et les temps, et de les fonder et renter par union de bénéfices ou autrement; lequel article a été vérifié en la Cour du Parlement de Rouen qui, d'abondant, en a encore recommandé l'exécution à tous les Évêques de cette Province, par un arrêt donné le 23 de mars de la présente année. De là vient encore que l'Assemblée générale de France tenue à Paris en 1625, reconnaissant que cet ouvrage des séminaires, si important et si nécessaire à l'Eglise, ne se pouvait accomplir facilement que par une Congrégation d'ecclésiastiques qui se donnassent entièrement à ce dessein, fit un décret touchant l'érection de la dite Congrégation; et depuis, la même Assemblée tenue encore à Paris en 1645, ayant appris que plusieurs prêtres s'étaient associés par la permission de feu M. Jacques d'Angennes, Évêque de Bayeux, pour commencer l'établissement d'un séminaire en la ville de Caen, elle loua et approuva leur zèle et les exhorta de continuer leur travail et d'être prêts à aller dans tous les diocèses où ils seraient appelés par les autres Prélats, pour y faire ce qu'ils faisaient en celui de Bayeux.

C'est pourquoi, désirant suivre les décrets des saints Conciles, les

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

520 -

ordonnances de nos Rois très chrétiens et les sentiments des dites Assemblées générales, et étant bien informé de la vertu, prudence, science et piété de vénérables personnes Maîtres Jean Eudes, Simon Mannoury, Pierre Jourdan, Jacques Finel, Jean-Baptiste de Montagu et Thomas Vaguel, prêtres; comme aussi ayant connaissance des grands fruits que Dieu a opérés par eux, tant dans les missions où ils ont été employés en notre diocèse et en plusieurs autres, que dans les exercices du séminaire, où ils se sont appliqués depuis longtemps en la dite ville de Caen, Nous, pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes qu'il nous a commises, suivant l'autorité et puissance que nous avons par le 24e article des États de Blois, avons donné et donnons par ces présentes pouvoir aux dits prêtres d'ériger et établir en cette ville de Coutances, lieu de notre siège épiscopal, une Compagnie ou Congrégation d'ecclésiastiques sous le nom et titre de Prêtres de la Congrégation du Séminaire de Jésus et Marie, comme étant dédiée et consacrée en l'honneur du Souverain Prêtre Notre-Seigneur Jésus-Christ, et sous la protection spéciale de sa très sainte Mère, pour vivre en société et communauté, et pour s'employer par leurs exemples et les exercices du séminaire à former et instruire les prêtres et les autres tendant à l'état du sacerdoce, qui se retireront pour un temps ou pour toujours dans leur maison, en ce qui regarde, la vie, les mœurs et toutes les obligations et fonctions sacerdotales; comme aussi à enseigner le peuple par les catéchismes, prédications, conférences spirituelles et autres exercices des missions, en ce qui est de son salut; en laquelle Compagnie ou Congrégation les dits prêtres pourront recevoir et posséder fondation, legs et autres revenus et acquérir terres, routes, maisons, ou en bâtir, si besoin est, avec une église ou chapelle pour y exercer les fonctions du séminaire; le tout sous notre pleine et entière juridiction, droit de correction et visite, et tous autres droits épiscopaux, tant pour Nous que pour nos successeurs.

Avons permis et permettons aux dits prêtres, pour maintenant et à l'avenir, de faire l'élection de l'un d'entre eux pour être le supérieur de ladite Communauté et pour la régir et gouverner selon les Statuts d'icelle approuvés par Nous, lequel supérieur sera tenu de se présenter à Nous dans le mois, ou bien à notre grand-vicaire, pour être approuvé et confirmé dans sa charge.

« De plus, Nous avons donné et donnons pouvoir aux dits prêtres de recevoir, admettre et incorporer dans la dite Congrégation ceux qui s'y présenteront et qu'ils jugeront avoir les qualités requises pour y servir

CONSÉQUENCES DE CES LETTRES.

521 -

Dieu dans les exercices du séminaire, comme aussi de retrancher et renvoyer ceux qu'ils en trouveront incapables.

« Et d'autant que, par le dit article 24^e des États de Blois, Nous avons pouvoir d'établir les séminaires en la forme et manière que nous estimons être plus convenables, selon les lieux et les temps, et que, suivant le dessein et le projet que les saints Conciles en ont tracé, il y a deux parties ès dits séminaires: l'une qui appartient aux collèges et qui consiste à enseigner les lettres et les sciences aux séminaristes; l'autre, qui concerne la religion et la piété, et qui est d'instruire les ecclésiastiques à vivre religieusement et à faire saintement et décentement toutes les fonctions cléricales; et que la première est suffisamment accomplie par plusieurs collèges établis en cette Province, et même en cette ville de Coutances; Nous avons déchargé et déchargeons les dits prêtres de l'obligation qu'ils avaient de vaquer à la première partie, afin qu'ils s'emploient entièrement à la seconde, qui est celle que les saints Conciles ont regardée et désirée principalement comme la plus importante et la plus nécessaire.

« Enfin Nous avons donné et donnons à la dite Congrégation du Séminaire de Jésus et Marie tous les autres droits et privilèges que les Conciles et les Ordonnances ont décernés en faveur des séminaires ecclésiastiques.

« En témoignage de quoi, Nous avons signé les présentes de notre main et y avons fait apposer notre sceau.

« Donné à Coutances le 8 décembre, jour de la Conception Immaculée de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, l'an de grâce 1650.
« CLAUDE, évêque de Coutances. »

Ainsi se réalisait cette fondation annoncée au Vénérable depuis dix ans par une voie surnaturelle, sans qu'il eût fait depuis aucune démarche pour la provoquer.

Les lettres d'institution, on l'aura remarqué, confirment plusieurs points importants précédemment établis: l'opportunité, sinon la nécessité d'une congrégation, pour faciliter l'érection des séminaires; les éloges et les encouragements donnés au P. Eudes et à ses associés en 1645; le succès de leurs missions et de leur séminaire de Caen; la double fin de leur institut: formation des prêtres et des clercs, et sanctification du peuple, enfin, puisque les évêques ont le

522 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

pouvoir d'établir les séminaires en la forme qu'ils estimeront convenable selon les lieux et les temps, l'autorisation de ne point enseigner en celui de Coutances les lettres et les sciences, qui le sont suffisamment dans les collèges de la Province et même de la ville, pour s'employer uniquement à l'instruction religieuse et sacerdotale des ecclésiastiques, que les saints Conciles ont regardée et désirée comme l'œuvre principale de ces établissements.

Ces lettres nous fournissent aussi quelques nouvelles données. La Congrégation de Jésus et Marie est érigée et établie à Coutances, et son existence n'y dépend pas de celle du séminaire de Caen. Celui-ci peut être détruit; les prêtres qui le dirigent peuvent être forcés de quitter le diocèse de Bayeux; elle continuera de subsister et de poursuivre son œuvre, en s'administrant elle-même sous l'autorité de l'évêque. Ses statuts sont approuvés; ses membres ont la liberté d'élire leur supérieur, à la seule réserve qu'il soit confirmé dans sa charge par l'Ordinaire; il leur est permis de s'agréger les ecclésiastiques qu'ils jugeront avoir les qualités requises. On le voit, le P. Eudes, secondé en cela par M. Auvry, avait pris ses mesures, pour sauver sa société des mains de ses ennemis, dont les projets demeuraient frappés d'impuissance en ce qui concernait son entière destruction.

D'autre part, nous apprenons, par ces lettres, les noms des prêtres choisis par le Vénérable pour fonder et diriger ce séminaire: ce sont les PP. Mannoury, Jourdan, Finel, de Montaigu, Vaguel. L'évêque avait sujet de se féliciter d'un tel choix; il avait raison de louer leur vertu, leur prudence, leur science et leur piété.

Eu accordant ces lettres le 8 décembre, M. Auvry ne se proposait pas seulement d'être agréable au P. Eudes; il

JOIE DES COUTANÇAIS.

523 -

voulait aussi satisfaire à sa propre piété. Nous savons sa tendre dévotion à Marie et les grâces dont il était redevable à cette divine Vierge (1). Son Église d'ailleurs lui avait été consacrée dès l'origine. Il crut donc, dit le P. Martine, « que cette heureuse coïncidence, où il voyait une permission de la Providence, attirerait sur son séminaire une protection spéciale de cette Mère de la belle dilection, et l'engagerait à lui procurer des bénédictions toutes particulières (2). »

Son espérance ne fut trompée, ni au spirituel, ni au temporel: les faits le démontrèrent amplement.

Tout d'abord, les habitants accueillirent avec joie la nouvelle de cet établissement; et, le 23 janvier 1651, notables et bourgeois assemblés au Présidial en autorisèrent avec empressement la fondation. Ils reconnurent d'un commun accord « qu'il ne pouvait être qu'utile au profit spirituel et à l'augmentation de la piété dans la ville, sans qu'il en arrivât aucune charge ou incommodité au public et aux particuliers; et que c'était pour ces raisons qu'ils consentaient, pour leur chef et au nom du lieutenant-général de la ville, que cet établissement se fit (3). »

Le lieutenant-général, dont il est ici question, était M. de Saint-Simon. Il avait embrassé cette affaire avec ardeur et surmonté tous les obstacles qui s'y opposaient, finalement il avait réuni notables et bourgeois et emporté leur vote favorable. Il demeura depuis lors un protecteur dévoué du séminaire de Coutances et de la Congrégation de Jésus et Marie. Mme de Saint-Simon, sa femme, n'eut pas moins de zèle et d'affection pour l'un et l'autre: elle ne leur rendit pas de moindres services.

(1). Cf. ch. XX, p. 423.

(2). P. MARTINE, Liv. IV, P. 325.

(3). P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. IV, ch. 1, §5.

524 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

En confiant au P. Eudes la direction de son séminaire, M. Auvry n'avait aucunement pourvu à sa construction; il s'en était rapporté à la maternelle providence de Marie et au zèle industriel du Serviteur de Dieu.

N'ayant pas les fonds nécessaires pour bâtir, les Pères chargés de cet établissement louèrent une pauvre maison dans la Basse-Rue. C'est là que M. Bazire, grand-vicaire et official de M. Auvry, mit le P. Eudes, représenté par les PP. Mannoury et Finel, « en possession du séminaire et de toutes ses appartenances (1). » Il bénit ensuite le lieu destiné à servir de chapelle provisoire et y célébra la messe.

Les Pères y demeurèrent environ un an dans une simplicité et une pauvreté tout évangéliques, endurant avec un généreux courage incommodités et privations. Mais, remarque le P. Costil, « si le corps et les sens y étaient mortifiés, l'esprit et le cœur y étaient assurément bien au large par l'abondance des grâces reçues et par les pures délices de la vie intérieure qu'ils goûtaient(2). »

Marie, du reste, dont ils avaient choisi le Cœur sacré pour patron de leur chapelle, se plut à les secourir d'une façon miraculeuse, au milieu de leurs embarras. Un jour, entre autres, qu'ils n'avaient rien

pour leur subsistance, un homme, presque un inconnu, se présenta soudain et leur remit une somme de cinq cents livres, en disant qu'il s'était senti inspiré d'employer cette somme à l'entretien d'une communauté si utile à l'Eglise.

Marie fit plus et leur procura bientôt un logement qui leur appartint en propre. Le 6 décembre 1651, au début de la grande mission par laquelle le P. Eudes payait les Coutançais de leur bienveillant accueil, le P. de Montaigu, premier supérieur du séminaire, acheta une auberge connue

(1). P. COSTIL, Annales, Liv. IV, ch. 1, § 6.

(2). Ibid.

ACHAT DE LA POMME D'OR.

525 -

sous le nom de la Pomme d'Or, pour neuf mille livres, dont les vendeurs, Gilles Le Long, bourgeois de Morlaix, et Jeanne de Boutemeur, sa femme, remirent généreusement deux cents, pour avoir plus de part aux prières de la communauté (1).

Quand il s'était agi d'acheter cette auberge, on n'avait compté, pour la payer, que sur la Providence divine et l'assistance de la sainte Vierge. Ni l'une ni l'autre ne déçurent cette confiance, et les sommes nécessaires furent fournies à point nommé par des personnes auxquelles on ne devait pas naturellement songer.

Il y avait là de vieux bâtiments qui menaçaient ruine. On s'y logea comme on put, et l'on commença à disposer le lieu, pour y bâtir au plus tôt. Écoutons là-dessus le P. Martine :

« Pour y faire quelque chose de régulier, il y avait beaucoup à travailler, car le terrain en était fort inégal; ce n'était qu'un grand coteau très mal situé et très incommode. Mais que ne peut faire le zèle de la gloire de Dieu, et de quoi ne peut-il venir à bout, quand on est fortement persuadé que ce qu'on entreprend pourra contribuer à la procurer? Il n'y a ni travaux, ni peines, ni dépenses, qui soient capables d'arrêter, ni de décourager. On le vit bien clairement dans tout ce qu'il fallut exécuter, pour mettre le séminaire de Coutances dans l'état où on le voit maintenant. Que de terres il fallut remuer, pour former les cours et les nombreux jardins qu'on y a pratiqués! Que de dépenses, pour la construction de tant de bâtiments qu'il fallait élever, sans savoir où l'on trouverait les ressources nécessaires pour une si grande entreprise! Ceux qui voient aujourd'hui le séminaire de Coutances sont obligés de convenir qu'on ne pouvait guère tirer meilleur parti du terrain mal situé, sur lequel est placé cet établissement avec toutes ses appartenances (2). »

(1). P. COSTIL, Annales, Liv. IV, ch. 1, § 6. Le P. Costil fait suivre le nom de Mme Le Long de cette remarque: «Laquelle, ayant fait réflexion qu'on ne faisait aucune mention de sa personne ni de leurs communs ascendants, demanda, le 13 du même mois, qu'on mît une apostille au contrat, pour y comprendre toutes ces personnes. Ce qu'on lui accorda avec bien de la satisfaction. »

(2). P. MARTINE, Liv. IV, p. 326.

526 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Le P. de Montaigu, possesseur d'un riche patrimoine, s'en dépouilla généreusement pour édifier les premiers bâtiments (1). Le 3 juillet 1652, eut lieu la bénédiction de la première pierre de la chapelle, consacrée au saint Cœur de Marie (2). C'était le premier sanctuaire dédié sous ce vocable; et, comme d'autre part, le P. Eudes le désigne souvent dans ses écrits sous le nom de chapelle du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie qu'il porte du reste dans le bref de Clément X, dont il sera parlé plus tard, on peut à juste titre la regarder comme la première église bâtie dans le monde en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus et du saint Cœur de Marie.

Quelques importants que fassent les travaux de cette chapelle, ils ne laissèrent pas d'être achevés en

un temps relativement assez court, puisque, le samedi le 4 septembre 1655, on y put célébrer la messe (3). C'est dire que les dons affluèrent pour aider à sa construction. Sans parler des PP. Hymbelot, de la Boissière, Le Mesle, qui donnèrent, le premier six mille, le deuxième dix-neuf cents, le troisième huit cents livres, les gens de bien offrirent avec un joyeux empressement des sommes considérables, qui se chiffèrent par huit mille, quatre mille, deux mille livres, etc. Parmi

(1). C'est ce qu'on appela l'ancien bâtiment, quand on en eut construit un autre plus grand à l'opposite. D'après le P. Costil, « il se trouvait à main droite, en entrant dans la cour. »

(2). Mémorial, année 1652. « Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa très digne Mère nous ont fait la grâce de faire une église à Coutances en trois ans de temps, qui est la première église qui a été bâtie et dédiée en l'honneur du très saint Cœur de la Bienheureuse vierge, qui n'a qu'un Cœur avec son Fils bien-aimé. »

(3). P. COSTIL, Annales, Liv. IV, ch. 1, § 8. « Comme on a en soin, dit-il, « de le marquer sur la muraille intérieure de ce saint lieu, en entrant à gauche, et d'y ajouter que « ce dessein fut exécuté par l'Illustrissime et Révérendissime Claude Auvry, évêque de Coutances, vrai père et protecteur signalé de cette maison et communauté », ce qui sera un monument éternel de la sincère reconnaissance de notre saint Instituteur pour ce digne prélat. »

LIBÉRALITÉS ENVERS LA CHAPELLE DU SÉMINAIRE.

527 -

ces donateurs, la sœur Marie des Vallées occupe un rang d'honneur. M. Potier, son hôte, lui avait laissé en mourant une somme de treize cents livres, pour subvenir à ses besoins. Sachant que « donner à Dieu, c'est se le rendre redevable au centuple », elle n'hésita pas à la sacrifier pour l'érection d'un sanctuaire consacré à la gloire du Cœur de la Mère admirable. Afin de n'avoir pas à revenir sur cette matière, disons dès maintenant qu'on mit la même ferveur à meubler cette chapelle qu'à la bâtir. Un très grand nombre d'ecclésiastiques, de religieuses, de personnes de toute condition, voulurent avoir part à cette bonne oeuvre; et l'on vit de simples filles de campagne verser en plusieurs fois plus de seize cents livres; l'une même offrit un soleil doré du prix de cent cinquante livres.

Le P. Costil nous a conservé les noms de ces principaux bienfaiteurs, et la reconnaissance, vertu si chère au P. Eudes, ne nous permet pas de les passer sous silence. M. de Bretonvilliers, curé de Saint-Sulpice (1), commença, par un don de mille livres, l'union « que sa communauté a toujours eue depuis avec la Congrégation de Jésus et Marie »; Mme Graindor de Rouen, après avoir largement contribué à la construction du bâtiment, ne se montra pas moins généreuse pour fournir les ornements sacrés; M. et Mme de Camilly offrirent un ciboire doré et deux chandeliers d'argent de grande valeur; M. de Bernières, un encensoir, M. et Mme de Mémont, une lampe d'argent; les abbesses de Caen et de Notre-Dame-de-Protection de Valognes firent également de riches présents.

En toutes ces libéralités, la main de Marie se manifestait avec évidence; elle fut plus visible encore dans la protection signalée qu'elle accorda aux ouvriers occupés à la construction

(1). Après la résignation que M. Olier fit de ce bénéfice entre les mains de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, en 1652.

528 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

de son temple. Rapportons-en quelques traits seulement.

Un manœuvre travaillait au pied d'une muraille, lorsqu'une énorme pierre lui choit sur la tête. Elle ne lui fait qu'une plaie légère qui se guérit en peu de temps. Un frère domestique, nommé Roger Legrand, est précipité d'une grande hauteur sur un sol dur et couvert de pierres. On le croit mort. Il se relève sans blessure, ni même de meurtrissure. Un vaisseau, qui portait l'ardoise destinée à la couverture de la chapelle, est rencontré par des corsaires; il leur échappe et achève heureusement sa course, tandis que, près de lui, un autre chargé de la même marchandise pour le compte de particuliers devient leur capture. Aussi était-ce une croyance commune qu'il n'y avait aucun danger à craindre pour tous ceux qui

travaillaient à l'Eglise de Notre-Dame (1).

Voilà pourquoi, ni alors, ni plus tard - car la protection de la Mère de Dieu ne cessa jamais de s'y faire sentir - personne n'osa prendre la qualité de fondateur du séminaire: elle fut réservée à Marie. La personne même qui posa la première pierre de la chapelle déclara agir au nom et à la place de la très sainte Vierge: et, lorsqu'il lui fallut nommer la cloche, au jour de sa bénédiction, elle protesta publiquement « qu'elle l'appelait Marie, au nom d'une grande dame qui l'avait ainsi souhaité. » Le portail ne porta donc pas d'autre inscription que celle-ci: Fundavit eam Mater Altissimi: La fondatrice en est la Mère du Très-Haut.

M. Auvry n'avait pas seulement commis au P. Eudes le soin de bâtir le séminaire de Coutances, il lui avait laissé

(1). P. COSTIL, Annales, Liv. IV, ch. 1, § 8.

MORT DU P. FINEL.

529 -

encore pleine liberté pour son organisation intérieure. Soutenu par l'autorité du prélat, le Serviteur de Dieu put là réaliser ses vues sur ces sortes d'établissements. Nul notamment ne fut admis aux ordinations qu'il n'eût passé dans cette maison un temps fixé. Bientôt même l'année fut divisée en quartiers, séparés par quelques jours de congé; Il y eut classe matin et soir, et on y étudia les matières, on y pratiqua les exercices précédemment indiqués (1), en attendant que l'augmentation du personnel permit d'y joindre des cours de controverse et d'histoire ecclésiastique. Un préfet y fut établi pour veiller, sous l'autorité du supérieur, sur la conduite, le travail, la piété et l'avancement spirituel des ordinands(2). Nous reviendrons prochainement sur cet important emploi.

Notons seulement, avant de clore ce chapitre, la mort du P. Finel, arrivée le 16 mars 1652, après huit jours d'une maladie, que l'on put considérer comme la suite de son zèle dans les travaux des missions et les emplois du séminaire. Tour à tour sacristain, directeur des ordinands et des retraites des particuliers, chargé de l'instruction des protestants, prédicateur et missionnaire, il s'était dépensé sans compter, partout et toujours, se sanctifiant par une admirable fidélité à remplir les fonctions que l'obéissance lui confiait. Le séminaire de Coutances en eut la preuve journalière durant les seize mois ou environ que ce Père lui consacra ses soins. Nous avons déjà dit sa candeur, sa générosité, son attachement à la Congrégation et à son saint Fondateur. Ajoutons, comme dernier trait, son attention

(1). Cf. ch. V111, pp. 155-166.

(2). Voir (Manuscrit, Bibliothèque Municipale de Caen) le Manuel du Préfet ou directeur d'un Séminaire, divisé en plusieurs parties, en l'année 1713. Ce manuel, rédigé par un des Pères du séminaire de Coutances, renferme de précieux détails.

530 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

à prendre l'esprit de son cher et vénéré maître. Comme lui, il partageait l'année entre les mystères de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère et les ordres des Anges; comme lui, il avait un culte spécial pour les saints Martyrs et les saintes Vierges; comme lui, il professait une dévotion toute filiale pour Marie, dont il avait fait vœu de croire et de maintenir toute sa vie la Conception immaculée(1). La chapelle du séminaire n'étant pas encore bâtie, il fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Nicolas. Mais, si ses cendres furent séparées de celles de ses frères, son souvenir leur demeura toujours présent, et ses exemples leur ont été et leur seront à jamais de puissants stimulants à marcher sur les traces de leur Vénérable Instituteur et à se dépenser pour le bien de leur Société (2).

(1). « Je fais vœu de croire et de maintenir toute ma vie la Conception immaculée de Marie, mère de Jésus, et je le signe de mon sang. Ce 13 décembre 1649. Ainsi Dieu me soit favorable! Vive Jésus et Marie! »

(2). Cf. P. COSTIL. Fleurs; Annales, T. 1, Liv. IV, ch. 11, § 20.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

Probation et Constitutions.

Établissement de la Probation au séminaire de Coutances: direction du P. de Montaigu. - Premiers sujets : les PP. Saché, de la Boissière, Mouton, Le Duc, Hubert, Bernard, de Sainte-Marie, De la Haye. - Recommandations du P. Eudes au P. Mannoury. - Les Constitutions : rédaction, analyse et appréciation. - Le Propre de la Congrégation. - Lettre du Nonce au cardinal Pamphily.

Rentré à Caen, après la mission de Coutances, le P. Eudes ne s'en éloigna pas de toute l'année. La solide fondation de son second établissement lui avait suggéré un triple projet qu'il résolut d'effectuer au plus tôt, savoir: la création d'une maison de formation pour les sujets qui sollicitaient leur admission dans sa société, la rédaction des Constitutions de cette société, afin d'établir dans tous ses membres une sage uniformité de pensée et de mœurs, enfin la composition d'un Propre, destiné à leur inculquer plus profondément l'esprit de religion qui la caractérisait. La mort de M. Molé et l'espérance qu'il conçut bientôt de voir lever la sentence de l'official le confirmèrent dans cette idée; et c'est à ces travaux, surtout au deuxième, qu'il s'appliqua principalement, pendant que ses confrères continuaient leurs courses évangéliques au diocèse de Coutances, dans les paroisses d'Orglandes (1), de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de Montmartin(2).

(1). Orglandes, paroisse du canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

(2). Montmartin-sur-Mer, arrondissement de Coutances, 1,023 habitants.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

La Providence commençait, en effet, par l'arrivée de plusieurs excellentes recrues, à accomplir la promesse qu'elle avait faite au P. Eudes de lui donner de belles pièces d'or. Or, il n'avait point encore établi de lieu particulier pour les former à l'esprit et aux pratiques de la Congrégation. Jusque-là c'était au séminaire de Caen que les nouveaux venus recevaient de sa propre bouche les enseignements qui leur convenaient. C'était, sous sa vigilante et paternelle direction, qu'ils s'exerçaient aux vertus propres à l'institut. En son absence, celui qui le remplaçait à la tête de la communauté, le remplaçait, aussi dans cette importante fonction; et, nous le savons, le P. Mannoury, qui avait un rare talent pour la formation des aspirants au sacerdoce, fut le plus souvent chargé de promouvoir et surveiller l'avancement spirituel de ses jeunes confrères. Le P. Eudes ne faisait pas d'ailleurs difficulté d'emmener avec lui en mission ceux qui étaient déjà revêtus du sacerdoce: il leur apprenait lui-même à travailler au salut des âmes; il leur inculquait à toute heure, par ses paroles et beaucoup plus par ses exemples, l'esprit et la discipline qu'il voulait voir régner dans sa société.

Les choses étaient dans cet état, lorsque la chapelle du séminaire fut interdite. La persécution acharnée qui suivit ne permit bientôt plus de laisser à Caen ceux qui débutaient dans la vie de la Congrégation; et le Vénérable, profitant de la fondation du séminaire de Coutances, les y confia aux soins du P. Mannoury, puis du P. de Montaigu, qu'il établit définitivement leur directeur, dès 1652, et ce Père le méritait par sa sagesse, sa vertu, sa charité. Prodige d'humilité et de simplicité, conduit lui-même à la sainteté par une vie de ténèbres et de croix, il avait reçu de Dieu une grâce spéciale pour démêler les consciences les plus embrouillées, pour dissiper par une réponse précise et

ferme les doutes des âmes qui s'ouvraient à lui, pour discerner avec une netteté et une certitude admirables les opérations du Saint-Esprit d'avec les illusions du démon.

Dans le principe, ils n'eurent pour demeure qu'un vieux corps-de-logis menaçant ruine de tous côtés, mais ils y vécurent dans une si grande paix, ils y goûtèrent même tant de douceurs et de jouissances intérieures, qu'ils n'auraient voulu pour rien au monde changer cette pauvre et ruineuse habitation contre les plus belles et les plus confortables du pays. Les exercices spirituels auxquels ils se livrèrent furent l'oraison, la lecture, la prière en commun, le silence et la mortification des sens, avec quelque peu de travail manuel. Ces exercices reçurent le nom de Probation, parce qu'ils ne tendaient qu'à éprouver sérieusement la vérité de leur vocation, en ceux qui y furent soumis celui de Jeunes, quel que fût leur âge, pour marquer leur besoin de formation.

Voici les principaux de ceux qui eurent le bonheur d'y participer en cette année 1652 et en la suivante, et dont les Fleurs de la Congrégation(1) nous ont conservé le souvenir: les PP. Saché, de la Boissière, Mouton, Le Duc, Hubert, Bernard de Sainte Marie, de la Haye.

Nous connaissons le premier (2). La générosité du deuxième a été par deux fois mentionnée (3): esquissons rapidement sa figure. Jacques-Jean de la Boissière naquit vers 1619 dans la paroisse de la Boissière, au diocèse de Lisieux, dont ses parents étaient seigneurs. Veuve de bonne heure, sa mère, qui n'avait pas d'autre enfant, le fit élever suivant sa condition, et, ses humanités et sa philosophie terminées, l'envoya au Havre, où il se forma dans la citadelle aux

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. 11, XXVIII.

(2). Cf. Ch. XX1, P. 165.

(3). Cf. Ch. X11, p. 481 .- Ch.XX111, p. 526.

exercices de l'art militaire. Il porta quelque temps les armes en Lorraine, en Alsace, et dans une partie de l'Allemagne. Appelé près de sa mère mourante, il eut la douleur de la perdre. une confession générale qu'il fit alors, par un mouvement de la grâce, au P. Mannoury, le détermina à embrasser l'état ecclésiastique. Prêtre en 1645, il demeura dans le monde jusqu'en 1651, où il exécuta la résolution qu'il avait prise depuis longtemps d'entrer dans la Congrégation de Jésus et Marie. La perfection de son sacrifice fut admirable. Ayant choisi le Seigneur pour son héritage, il vendit son patrimoine, en employa une partie à acquitter les dettes de sa maison, et apporta le reste avec lui, non pour le garder et en jouir, mais pour le consacrer tout entier au service de Dieu et des pauvres. Ce dépouillement héroïque n'avait pas de quoi surprendre chez un homme, qui, parmi tant d'occasions dangereuses, avait su conserver l'incomparable trésor de l'innocence baptismale; il fut pour lui la source des plus grandes grâces. Vie d'union avec Dieu, sentiment de sa présence, pureté d'intention et obéissance parfaite en toutes choses, voilà quels furent les caractères distinctifs de sa vertu; ce qui ne diminuait rien de la douceur et de l'aimable gaîté de sa conversation (1).

Sur le P. Jacques Mouton, nous n'avons que peu de détails, mais combien éloquent! Originaire de la paroisse de Saint-Maclou, au diocèse de Lisieux, et entré dans la Congrégation en 1651, à l'âge de trente-cinq ans, il se fit remarquer durant sa probation par une rare ferveur. Il devait être, dans les emplois importants qui lui furent confiés en raison de ses talents, un modèle achevé de douceur, d'innocence et de simplicité, en même temps que d'humilité, de modestie, de charité, de zèle pour le salut

(1). P. COSTIL, FLEURS, T. 11, XV.

des âmes et les intérêts de sa société, d'exacte observance des Règles et Constitutions.

Le P. Jacques Le Duc était de la paroisse de Fourneaux, dans le diocèse de Séez, et curé du même lieu, lorsque Dieu l'appela en 1659, parmi les disciples du P. Eudes. Il avait alors quarante-neuf ans, étant né vers 1603. Malgré cet âge relativement avancé, il n'eut aucune peine à prendre l'esprit de l'institut; il se fit petit enfant pour recevoir les avis du P. de Montaigu et se perfectionner dans les vertus sacerdotales.

Le P. Thomas Hubert appartenait au diocèse de Coutances et à la paroisse de Briqueville. Prêtre habitué depuis quelque temps à l'église cathédrale, le spectacle du bien accompli par le P. Eudes et ses collaborateurs l'incita à solliciter son admission à la Probation de Coutances, où il entra en 1659, à l'âge de 30 ans. Il y acquit, ou plutôt il y développa les qualités d'un saint missionnaire: nous verrons plus tard quelle destinée la Providence lui réservait à la cour de Versailles.

Ces premiers sujets déjà fort distingués furent suivis, en 1653, d'autres plus remarquables encore. Nous avons parlé du P. Antoine Bernard, qui se démit cette année-là de sa cure de Carantilly. Citons-en deux autres: le P. Louis Faucon, dit de Sainte-Marie, natif du bourg d'Aulnay, au diocèse de Bayeux et futur supérieur du séminaire de Rouen, et le P. François de la Haye, de la paroisse de Cuye, au diocèse de Séez, appelé à rendre de si grands services à la Congrégation. Le premier était âgé de trente ans et orné du caractère sacerdotal, lorsqu'il fut admis à participer aux exercices spirituels de la Probation, le second n'avait que vingt-trois ans. Celui-ci s'y adonna à

(1). P. COSTIL, Fleurs, T. 11, XV.

536 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

l'étude de sa perfection avec tant d'ardeur et de progrès qu'il mérita de succéder au P. de Montaigu dans la direction de ces saints exercices; celui-là y apprit à ne respirer que la gloire de Dieu et le salut des âmes, à prêcher aux autres et à manifester dans son corps la croix et la mortification de Jésus-Christ.

Ce que le P. Eudes demandait à ses novices, et ce qu'il recommandait à leur directeur de leur inspirer fortement, c'était l'abnégation de soi, l'immolation de la volonté propre, l'acceptation docile et reconnaissante des avertissements et des réprimandes, la résolution de vivre et mourir dans la Congrégation. Il voulait qu'on les formât soigneusement dans l'esprit de Notre-Seigneur; et cet esprit, il le formulait admirablement au P. Mannoury en 1651, dans une lettre datée de Corbeil, en attendant qu'il écrivit là-dessus un des plus admirables chapitres de ses Constitutions :

« Vous aurez soin », lui dit-il en lui parlant d'un jeune postulant, « vous aurez soin de le former dans l'esprit de Notre-Seigneur, qui est un esprit de détachement et de renoncement à toutes les choses et à soi-même, un esprit d'abandon à la divine Volonté, qui nous est manifestée par les règles de l'Evangile et par les règlements de notre congrégation, qui ne sont qu'une expression des maximes évangéliques, et par la conduite de ceux qui nous tiennent la place de Dieu; esprit de pur amour pour Dieu, qui nous porte à ne rien faire que pour lui plaire; esprit de dévotion singulière envers Jésus et Marie, les mystères de leur vie, et tous les Saints qui leur appartient plus particulièrement; esprit de mépris et d'aversion pour le monde, qui est le corps de Salut, et pour ce que le monde aime; esprit d'amour pour la croix de Jésus, c'est-à-dire pour les mépris, la pauvreté et la douleur; esprit de haine et d'horreur contre toute sorte de péché, qui nous doit porter à lui faire sans cesse la guerre et à l'écraser en nous et dans les autres; esprit d'humilité, de mépris, de haine et d'anéantissement à l'égard de nous-mêmes, marqué en celle parole de l'Imitation de Jésus-Christ: « Mettez votre affection à être inconnu et tenu pour rien »; esprit de

LETTRE DU P. EUDES SUR L'ESPRIT DE SA CONGRÉGATION.

537 -

charité fraternelle et cordiale, pour le prochain et spécialement pour ceux de notre congrégation, et pour les oeuvres de zèle pour le salut des âmes; esprit de vertu pour aimer toutes les vertus et les pratiquer

solidement dans l'esprit de Jésus, ainsi qu'il est déclaré dans le Royaume de Jésus dont vous devez recommander beaucoup la lecture et la pratique à ceux que vous avez à diriger; esprit d'amour, d'estime et de respect pour l'église, et pour tout ce qui lui appartient, comme aussi pour tous les Ordres religieux, qui sont dans l'Eglise. Car nous devons avoir un esprit catholique, c'est-à-dire universel, qui embrasse, qui honore et qui aime tout ce qui est de Dieu, et pour Dieu; et nous ne devons rien mépriser et haïr que le péché et nous-mêmes; esprit enfin d'oraison et de piété pour bien faire toutes nos actions dans l'esprit, c'est-à-dire dans les dispositions avec lesquelles Notre-Seigneur a fait les siennes. Étudiez-vous tant que vous pourrez dans ces esprits avec la grâce de Notre-Seigneur, et à les donner aux autres par votre exemple, par vos prières, par vos entretiens, et par les méditations, lectures et autres exercices; surtout demandez à Dieu qu'il vous donne l'esprit de douceur, et veillez sur vous particulièrement en ce point, afin de vous faire aimer et de gagner les cœurs, pour y mettre ensuite ce que Dieu vous donnera à cette fin. »

Voilà l'esprit dont le P. Eudes voulait que fussent animés et le directeur et les membres de la Probation. De cet esprit, il était rempli lui-même, et il ne cessait dans ses lettres de le communiquer à tous les sujets de sa congrégation. Ses leçons ne furent point perdues, nous avons pu le constater déjà, et nous le constaterons bien des fois dans la suite; elles firent de ceux qui les reçurent des héritiers de son zèle et de vaillants serviteurs de l'Eglise.

C'est pour le leur mieux inculquer encore qu'il écrivit alors ses Constitutions, car elles en sont toutes pénétrées. La composition de cet ouvrage, commencée depuis longtemps et poursuivie au milieu de ses plus grandes occupations, souvent même dans les veilles de la nuit, était loin d'être terminée. A vrai dire, il n'avait guère fait jusque-là qu'en assembler les matériaux, puisés soit dans l'étude et

538 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

la lecture, soit dans ses réflexions et son expérience personnelles. En 1652, pour les raisons que nous avons dites, il voulut les mettre en ordre et leur donner une forme, sinon définitive, du moins soigneusement élaborée, qui permit de les présenter à ses établissements présents et futurs - il était déjà question d'en fonder un troisième à Lisieux - comme une règle à laquelle ne seraient apportées que peu de retouches ou d'additions. Il s'adonna donc à ce travail, s'entourant de lumières et de conseils, recourant surtout au divin Hôte du Tabernacle dans ses incertitudes et ses perplexités.

« Le P. Eudes, en travaillant à ses Constitutions », dit le P. Martine, « ne se contentait pas de peser les choses en la balance du bon sens; il avait surtout soin de prier beaucoup et de consulter Dieu sur chaque article, avec une grande pureté d'intention, ne cherchant uniquement qu'à connaître sa très sainte Volonté. Regardant sa congrégation comme le bien et, en quelque sorte, comme la propriété de Jésus et Marie, il tâchait de ne rien prescrire que conformément à leur esprit et à ce qu'ils auraient établi et réglé eux-mêmes, s'ils avaient été visiblement présents dans sa maison. Après qu'il eut écrit ses Constitutions, quoiqu'il n'eût pas encore mis la dernière main, il les déposa sur le marchepied de l'autel, comme pour les présenter à Notre-Seigneur et à sa très sainte Mère, les conjurant que, si elles étaient convenables à leur Congrégation, ils voulussent bien y apposer le sceau de leur approbation et accorder à tous les sujets de sa communauté les grâces nécessaires pour les observer(1). »

L'ouvrage qui sortit de ce labeur assidu et de ce commerce incessant avec Dieu, mérite assurément tous les éloges, et nous ne pouvons que souscrire au jugement de notre vieux biographe, qui l'appuie sur l'autorité d'hommes éclairés et compétents.

« On ne peut douter », dit-il, « que [le P. Eudes] n'eût reçu pour ce travail si important et si épineux des lumières particulières du Saint
(1). MARTINE, Liv. IV, p. 343.

Esprit. On y trouve un sens si droit, un esprit si ecclésiastique, un si riche ensemble de moyens propres à former et à entretenir un bon gouvernement, si puissants aussi pour soutenir les sujets dans la ferveur et la piété, qu'il faut convenir que l'Esprit de Dieu seul pouvait en être l'auteur. C'est le jugement qu'en ont porté jusqu'à présent tous ceux qui ont lu ces règles avec simplicité et sans prévention (1). »

Près de deux siècles nous séparent du P. Martine, et cette dernière assertion n'a rien perdu de sa vérité. Quiconque lit attentivement les Constitutions du Vénérable, n'y admire pas seulement la parfaite ordonnance de l'ensemble et des détails, où tout est si bien concerté qu'il est difficile d'en modifier quelque point sans être obligé de toucher à plusieurs, et parfois sans s'exposer à des embarras imprévus, mais encore la sagesse des vues, l'élévation des conseils, l'énergique élan donné aux âmes pour les conduire au sommet de la perfection. « Je ne connais pas », disait le savant et pieux cardinal Pitra, « de Règle qui pousse à une plus grande abnégation et à une vie plus sacerdotale. » Bienheureux ceux qui ont le courage de l'observer à la lettre et dans tous ses points, ils seront dès ici-bas couronnés de grâce, de miséricorde, de paix et de joie, en attendant l'éternelle récompense: « Quicumque hanc regulam secuti fuerint, gratia, et misericordia, et pax, et vita aeterna super illos (2) »

Les Constitutions se divisaient tout d'abord en douze parties comprenant chacune un certain nombre de chapitres; mais le P. Eudes fut bientôt amené à y en ajouter une autre relative d'abord au collège de Lisieux, puis aux cures. Les six premières parties s'adressent à tous les membres de l'institut et peuvent être considérées comme le

(1). P. MARTINE, Liv. IV, p. 343.

(2). Regulae Domini Jesu, Conclusio.

code de leur vie journalière; les sept autres concernent les divers emplois et charges de la Congrégation, ainsi que son gouvernement. Disons un mot de chacune d'elles.

Tout d'abord le Vénérable indique nettement l'état et la composition de sa société, sa dépendance des évêques, ses instituteurs et fondateurs qui sont Jésus et Marie, ses patrons principaux et secondaires, sa fin générale et ses deux fins particulières, ses fondements, son esprit. Sur tout cela, nous nous sommes déjà suffisamment expliqué. Qu'on nous permette pourtant de citer ce passage qui affirme si énergiquement le but premier et la raison d'être de l'institut.

« S'il, arrivait -- ce qu'à Dieu ne plaise -- qu'en quelque une ou plusieurs maisons de la Congrégation, les prêtres et clercs de la même Congrégation vinssent à abandonner, par leur faute, les fonctions et exercices des séminaires, ou à les faire si négligemment et imparfaitement que l'Eglise n'en reçût aucun fruit, et qu'ils persistassent en ce désordre, ils seront privés de la jouissance des dites maisons, et de tous les meubles qui y seront, et de tous les revenus qui y appartiendront; et même ils seront exclus et retranchés de la Congrégation; et le supérieur de la même Congrégation sera obligé d'en mettre d'autres à leur place, qui s'appliquent de la bonne sorte aux dites fonctions et exercices; et, s'il ne le fait pas, Messieurs les Évêques pourront, de leur autorité absolue, expulser les dits prêtres des dites maisons et mettre à leur place tels autres ecclésiastiques qu'il leur plaira, pour faire les dites fonctions et exercices des séminaires. »

La 11e Partie constitue, à proprement parler, le règlement de la communauté: elle prescrit ce qui doit s'observer en tout temps, en chaque jour, en chaque semaine, en chaque mois, en chaque année; elle règle ce qui concerne les choses temporelles, c'est-à-dire la garde de l'argent, les registres à tenir, la confection des actes publics, les pensions, les dons, etc., etc.

Avec la 111e Partie commence un traité d'ascétisme à

LES CONSTITUTIONS.

5 4 1 -

l'usage des membres de la Congrégation. Le Vénérable y traite des vertus en général, et notamment de la vertu de religion à l'égard de Dieu, de la Mère de Dieu, des Saints et de leurs Reliques, à laquelle il rattache, ce qui est dans la nature des choses, la reconnaissance qu'on leur doit, puis il traite de l'estime et de la vénération due à la sainte Église. Écoutons-le s'exprimer sur ce dernier article avec toute la vivacité de sa foi.

« On aura une très haute estime et une grande vénération, non seulement pour la sainte Église qui est l'épouse de Jésus-Christ Notre-Seigneur et son corps mystique, animé et conduit en toutes choses par son divin Esprit; mais pour toutes les choses qui sont en elle jusqu'aux plus petites.

« On portera un grand respect à toutes les personnes ecclésiastiques et religieuses, spécialement aux pasteurs, mais plus particulièrement à Messieurs les Évêques et surtout à Notre Saint-Père le Pape. On ne parlera jamais de toutes ces personnes sacrées qu'avec honneur; et on leur rendra partout, et en toute occasion, tout le respect, la déférence et l'obéissance qui leur est due; et l'on tâchera d'imprimer, par son exemple et par ses paroles, ces mêmes sentiments dans les cœurs de tous les fidèles. »

Les lieux saints et le soin avec lequel il faut les tenir ainsi que la manière dont les fidèles doivent s'y comporter, l'accomplissement exemplaire de toutes les fonctions ecclésiastiques, en particulier la célébration du saint Sacrifice et de l'office divin, pour la plus grande édification du peuple chrétien, les prières à faire en chemin, ou au départ de la maison et au retour, la récitation claire et distincte des prières vocales, l'audition des confessions, la prédication, le catéchisme, et les qualités et conditions requises pour s'en acquitter fructueusement, enfin la matière des entretiens et des conférences adressées à la communauté: voilà autant de sujets sur lesquels s'étend ensuite le Vénérable; et ses développements forment sur la plupart de

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

5 4 2 -

ces matières comme une série de substantiels traités théoriques et pratiques.

La règle des règles, c'est la charité; et dans une société dépourvue de liens religieux, ce doit être l'âme qui anime, conduit et régit tout ce qui s'y fait. Aussi la IVe Partie roule-t-elle tout entière sur cette divine vertu. Le P. Eudes veut entre les membres de sa congrégation l'union la plus intime, la plus sincère, la plus forte et, pour l'assurer, il demande à ses disciples tous les sacrifices, surtout celui du sens propre. Cette charité est de tous les jours et de toute la vie, elle va jusqu'à la mort; de là de délicates recommandations à l'égard des malades, des infirmes, et des personnes âgées. Unissant les particuliers, elle unit également les maisons qui ne font toutes qu'un corps et ne doivent avoir qu'un esprit et qu'un cœur. Enfin elle n'est pas resserrée entre les murs de chaque communauté; mais, catholique et universelle, elle s'étend à tous, elle s'étend à tout, même aux procès, quand on ne peut les éviter. Sous le nom de gratitude, elle s'efforce de rendre mille bons offices aux bienfaiteurs de la Congrégation. Avec la flamme du zèle, elle se dépense au salut des âmes et spécialement à la formation du clergé, qui est le principal moyen d'en gagner beaucoup à Dieu. Enfin elle va jusqu'à prendre du corps même un soin religieux, « car notre vie, notre santé, nos forces, n'étant pas à nous, mais à Celui qui nous a tout donné et qui nous a achetés au prix de son sang, c'est une chose bien agréable à sa divine Majesté de les conserver, afin de les employer à son service. »

La partie Ve, qu'on pourrait justement intituler la Partie des Vertus, débute par deux admirables chapitres sur l'humilité et la pratique de l'humilité. Nous savons combien était profonde l'humilité du P. Eudes: on peut dire que, dans ces chapitres, il en a tracé le vrai portrait. Il est difficile

de descendre plus loin dans l'exercice de cette vertu, qu'il réclame de chacun de ses disciples, et du corps tout entier: il faut aimer la Congrégation comme une mère, il faut l'estimer et la placer après toutes les autres. Les deux chapitres suivants sur l'obéissance et les qualités qu'elle doit revêtir ne sont pas moins remarquables. C'est vraiment là que le Serviteur de Dieu établit ses enfants dans le chemin de la perfection chrétienne par un renoncement absolu à leur propre volonté, qu'ils doivent regarder comme le fondement de l'enfer, la source de tout mal, et l'ennemie de tout bien. Ici il convient encore de citer ses paroles.

« Que chacun regarde donc et traite sa volonté propre comme un dragon rempli de venin, comme un démon plein de malice, et comme un antéchrist infiniment contraire à Jésus-Christ et plus opposé à son salut que tous les démons de l'enfer; et qu'il s'efforce de la mortifier et anéantir en toutes choses, pour suivre, en tout et partout, la très adorable Volonté de Dieu par une parfaite obéissance tant à ses supérieurs qu'à tous les ordres et règlements de la Congrégation.

« Que tout le monde sache que la vraie marque et le propre caractère des vrais enfants de la Congrégation de Jésus et Marie, c'est cette parfaite obéissance qui les rend conformes à leur très adorable Père et à leur très aimable Mère, lesquels n'ont jamais fait une seule fois en toute leur vie leur propre volonté, quoique très sainte, mais ont toujours suivi celle du Père Céleste, qui leur a été manifestée, même par Pilate, par Hérode, par les bourreaux qui ont crucifié Jésus-Christ notre Sauveur, et par les règles très rigoureuses que ce Père divin leur a prescrites. »

La pauvreté pour combattre la propriété, cette peste des communautés, cette meurtrière de la charité, de l'union et de la paix, cette nourrice de l'amour-propre, de la sensualité et de l'avarice; la chasteté, de toutes les vertus la plus nécessaire aux ecclésiastiques, parce que leurs fonctions la réclament, la plus convenable aussi, parce qu'ils sont les anges visibles de la terre, qui accompagnent partout l'Agneau immaculé dans son Église; sobriété, opposée non seulement

à tout excès dans le boire et dans le manger, mais même à toute préoccupation de cette espèce, et amie de la mortification; la modestie, l'un des plus beaux ornements d'un prêtre, et source d'édification pour les fidèles; la simplicité colombine et enfantine tant recommandée par Notre-Seigneur, dans les pensées, les désirs, les paroles et les actions; la vérité et la fidélité, si contraires au mensonge, à la supercherie et à la duperie, engeance de Satan; la netteté et propreté sur soi et dans toutes les choses dont on se sert; enfin le silence, une des voies les plus courtes pour aller à Dieu et à la perfection chrétienne : tels sont les sujets amplement traités dans les huit autres chapitres de cette Ve partie.

La partie VIe renferme ce qui regarde ceux qu'on reçoit dans la Congrégation, leur probation, leur incorporation ou leur renvoi, leurs études et ce qu'il faut en faire ensuite. Tout entière marquée au coin de la plus haute sagesse, elle dénote une profonde observation. Nous n'en voulons que ces deux exemples. Le premier se rapporte aux postulants.

« Surtout il faut bien prendre garde au naturel, car la nature ne meurt point, et à la longue elle fait toujours son coup, parce qu'il y a peu de gens qui se disposent à recevoir la grâce extraordinaire qui est nécessaire pour dompter un mauvais naturel; mais rarement un bon naturel se pervertit.

« Les esprits gais et éveillés sont moins à craindre que les mélancoliques; mais les esprits posés et sages sont grandement désirables; car les bons entendements sont toujours amateurs de l'ordre, et les petits, du relâchement. »

Le second concerne le directeur des Jeunes.

« Il tâchera de se faire aimer à tous par sa mansuétude, débonnairété et affabilité, et par la charité qu'il témoignera à un chacun, les prévenant dans leurs besoins, et prenant soin de toutes leurs nécessités, et de leur santé corporelle aussi bien que de la spirituelle, afin de les

LES CONSTITUTIONS.

545 -

disposer par ce moyen à faire bon usage de ses instructions et à avoir recours à lui avec confiance, et à lui ouvrir leur coeur plus facilement, pour en recevoir l'aide et la consolation dont ils auront besoin

Il ne manquera pas de les voir de temps en temps en particulier pour les soulager dans leurs peines, pour les consoler dans leurs afflictions, pour les encourager dans leurs faiblesses, pour les fortifier dans leurs tentations, pour leur donner les moyens de vaincre leurs défauts, et pour les animer à servir et à aimer Dieu, corde magno et animo volenti. Ces entretiens particuliers ne doivent pas être omis, parce qu'ils sont de grand fruit.....

« Il se gardera bien de les maltraiter de paroles âpres et aigres, ni de les abattre en les mortifiant par trop; car cette voix de crainte leur fermerait le coeur et ne servirait qu'à leur faire éviter le mal et embrasser le bien par la crainte des répréhensions et mortifications

« Il étudiera les différentes qualités des esprits et des humeurs d'un chacun, pour discerner ceux qu'il faut conduire par la douceur, ceux qui doivent être poussés et qu'il faut attendre quelquefois longuement et patiemment, ceux qu'il faut retenir, ceux qu'il faut humilier et ceux qu'il faut encourager. »

Les deux avant-derniers chapitres de cette partie roulent sur l'étude et la science et sur les moyens de bien étudier. La science est nécessaire aux ecclésiastiques pour servir Dieu et le prochain: et les sujets de la Congrégation doivent s'appliquer diligemment à l'acquérir. Toutefois cette science qu'on leur recommande n'est point la science humaine, principe de vanité et d'orgueil, maîtresse d'erreurs et de vices, ruine de la piété, mais la science divine, mère de l'humilité et de toute sorte de vertus. La première s'apprend à l'école et dans les livres des hommes; la seconde à l'école de Dieu, par le moyen de l'oraison, par les exercices et les œuvres de la piété chrétienne. Telles sont les principales idées développées par le Vénérable sur ce thème important, et nous devons, ce semble, les signaler.

La partie VIe contient tout ce qui appartient au Séminaire.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

546 -

Nous en avons précédemment analysé le contenu, à peu de chose près. Qu'il nous suffise de résumer ici les conseils adressés au Préfet et aux Confesseurs des séminaristes. Ces conseils, il y aurait plaisir et profit à les lire dans leur intégrité; mais nous ne voulons pas multiplier outre mesure nos citations.

An premier, le P. Eudes prescrit de sacrifier de bon coeur son repos et son temps, son esprit et son corps, ses soins et ses industries, sa vie même, s'il en était besoin, pour une oeuvre si agréable à Dieu et si utile à l'Eglise. Chargé de faire observer avec exactitude tous les règlements, le Préfet ne doit pas permettre qu'un seul iota en soit omis ou négligé. Modèle des séminaristes, qu'il s'efforce de gagner leur coeur à force d'humilité et de douceur. Loin de les rebuter, qu'il les regarde toujours d'un visage serein, qu'il les reçoive avec affabilité, les écoute avec patience, leur réponde avec charité, de façon à les renvoyer contents, se faisant tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ.

Aux seconds, le P. Eudes rappelle l'importance de leur emploi pour le progrès des séminaristes, et, comme l'exemple est plus efficace que la parole, il veut qu'ils soient des modèles de piété, d'humilité, de charité, de mansuétude, de prudence, d'obéissance, d'observance des règles, et de toute sorte de vertu. La charité, la cordialité, la bénignité, sans abdiquer pourtant l'autorité et la gravité requises par leur

ministère, telles sont les qualités qu'il désire voir reluire dans leurs rapports avec leurs pénitents. Animer de plus en plus les fervents, échauffer les tièdes, exciter les paresseux et les languissants, encourager les faibles et les pusillanimes, instruire les ignorants, en un mot, donner à chacun les enseignements qui conviennent à son état et à sa perfection, voilà où doivent tendre leurs pieuses exhortations.

LES CONSTITUTIONS.

547 -

De la partie VIIIe, relative aux missions, et de la partie IXe, relative au collège et aux cures, nous ne dirons rien ici. L'une nous est connue par l'exposé que nous avons fait des missions du P. Eudes au chapitre Xe: et de l'autre, nous parlerons prochainement à propos dit collège de Lisieux, au début de notre troisième volume.

La partie Xe traite des assemblées générales. Leur nécessité pour le bien de la société, le temps et le lieu où elles doivent se faire, le mode de leur convocation et leur composition, les règles de leur tenue et de leurs délibérations, tels sont les principaux points développés avec une lumineuse précision par le Vénérable.

La partie XIe concerne le supérieur général, l'importance de sa fonction et les qualités qu'elle exige, son élection et les protestations qu'il doit faire immédiatement après, sa dépendance à l'égard des évêques, son pouvoir dans la Congrégation et le pouvoir de la Congrégation sur lui. Le pouvoir du supérieur général est absolu, dans l'intervalle des assemblées. Il doit prendre conseil de ses assistants dans les affaires importantes; il n'est obligé de suivre leur avis que dans les questions temporelles. D'autre part, la Congrégation a droit de lui imposer sa volonté en ce qui regarde son extérieur et sa santé, de le faire avertir de ses défauts, de lui nommer un vicaire ou même de le déposer en certains cas extrêmes. Cette partie se termine par un long chapitre sur la visite annuelle que le supérieur général doit faire, par lui ou par d'autres, des diverses maisons de l'institut, afin d'y renouveler l'esprit de grâce et de vertu qui y doit vivre et régner dans les cœurs de ses enfants.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette matière et sur la suivante, quand nous traiterons du gouvernement du P. Eudes.

En la XIIe partie sont contenues les prescriptions relatives

548 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

aux supérieurs particuliers, aux assistants, aux moniteurs, aux économes; en la XIIIe partie, les règles des autres officiers qui doivent être établis en chaque famille et celles des frères domestiques.

L'ouvrage entier se termine par deux chapitres sur le degré d'obligation de ces constitutions et sur les moyens de les faire observer: chapitres eux-mêmes suivis d'une conclusion, où le pieux Fondateur rappelle à ses fils que leur société n'a été instituée que pour donner de saints prêtres à l'Eglise, et que conséquemment ses membres sont, plus que tous autres, tenus à vivre dans l'ordre et dans la règle et à pratiquer les plus solides vertus, sans quoi l'œuvre des séminaires sera ruinée.

Ses dernières paroles sont des paroles de malédiction et de bénédiction; de malédiction pour ceux qui mépriseront ou négligeront ces prescriptions; de bénédiction pour ceux qui les pratiqueront.

Si longue que soit cette analyse, elle ne peut donner qu'une très pâle idée de cet ouvrage, l'un des plus considérables et des plus beaux, l'un des plus solidement, des plus harmonieusement composés du Vénérable. Ses fils ont là un trésor inappréciable, une mine incomparable, où il leur est permis de puiser à pleines mains des sujets et des plans d'instruction pour les fidèles et pour les communautés religieuses,

voire même pour les prêtres; ils y trouveront jusqu'à la matière nécessaire à leurs développements, jusqu'à l'indication des auteurs qu'il leur sera plus utile de consulter. Cet ouvrage suppose assurément chez le P. Eudes de grandes lumières surnaturelles et une profonde connaissance des hommes et des choses; il suppose aussi beaucoup de lecture. On y rencontre évidemment en grand nombre les conceptions, les pratiques et les usages de l'Oratoire; mais que d'aperçus, que de pensées, que de

LES CONSTITUTIONS.

549 -

conseils empruntés aux ouvrages spirituels les plus recommandés, tels que ceux de saint François de Sales, des PP. Rodriguez, de Suffren et de saint Jure! Que de prescriptions tirées des Règles de la Compagnie de Jésus ou inspirées par elles! quoique le tout admirablement fondu constitue une oeuvre des plus originales.

Du troisième travail du P. Eudes en cette année 1652, nous ne dirons que peu de chose ici, nous réservant de l'étudier à fond lors de sa seconde édition en 1663. Transcrivons seulement cette page du R. P. Le Doré dans son beau livre les Sacrés-Cœurs et le Vénérable Jean Eudes (1); elle nous le fera suffisamment connaître et apprécier.

« Ce petit ouvrage - La Dévotion au Saint Cœur, etc. - se répandit avec une rapidité extraordinaire, et deux ans après (1652) le V. P. Eudes se voyait obligé d'imprimer de nouveau ses offices des Saints-Cœurs. Cette fois, il leur réunit, dans un volume de 500 pages, différents offices, ou composés par lui, ou empruntés les uns à l'Oratoire, d'autres aux Propres de quelques diocèses. Ceux des fêtes de Notre-Dame de Pitié, de l'Apparition de Notre-Seigneur à la très sainte Vierge Marie, de Notre-Dame de la Victoire, etc., sont évidemment dus au Y. P. Eudes. A la fin du volume se trouve la prière: Ave Maria, Filia Dei Patris, à laquelle, dit-il, une indulgence plénière est attachée, quand on la récite après la sainte communion. L'Ave, Cor, ne renferme pas encore l'invocation: Ave, Cor misericordissimum, qui ne fut en effet, ajoutée que le 10 mai 1653. L'ouvrage se termine par deux hymnes en l'honneur de la Bienheureuse Vierge sur le mode de O Filii et Filiae... Le recueil est approuvé à Lisieux, sous la date du 3 novembre 1651, par les docteurs: Rodolphe le Pilleur, vicaire général: Y. Pignay, professeur de théologie, et Nicolas Barley, promoteur épiscopal. Les offices qu'il contient, disent ces Docteurs, ea sunt quorum devota meditatione fides augetur, spes roborari, charitas accendi, et pietas christiana multum promoveri potest: « Ces offices sont de ceux dont la dévote méditation peut augmenter la foi, fortifier l'espérance, enflammer la charité, promouvoir grandement la piété chrétienne. »

Se peut-il un plus bel éloge?

(I). Tome 1, ch. V111, p. 112.

550 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Ajoutons, pour terminer ce qui regarde la vie intérieure de la Société en cette année 1652, que les pouvoirs accordés pour cinq ans au P. Eudes et à ses compagnons sur la demande du P. Mannoury étant sur le point d'expirer, le Vénérable se préoccupa dès lors d'en solliciter le renouvellement, et même l'extension. Il s'adressa donc à cette fin au Nonce apostolique, qui, le 29 décembre, écrivit au cardinal Pamphily la lettre suivante pour seconder ses pieuses intentions.

A L'Éminentissime Pamphily, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

« Eminentissime et Révérendissime, Seigneur,
très honorable Patron.

« L'an 1648, le 23 avril, il a été accordé par sa Sainteté au sieur Jean Eudes, prêtre, et à d'autres du séminaire érigé. l'an 1643 dans la ville de Caen, au diocèse de Bayeux, les pouvoirs concédés ordinairement aux missionnaires, et ce, pour la province de Normandie et pour cinq ans qui finiront au

prochain mois d'avril. Or, comme les dits prêtres sont appelés par d'autres Évêques dans leurs diocèses et provinces, on supplie très humblement, Votre Eminence qu'elle daigne obtenir de Sa Sainteté la confirmation des dits pouvoirs et leur extension à toutes les provinces où ils seront appelés par les Ordinaires; et, comme dans les pouvoirs accordés il est dit que, durant les prières des Quarante-Heures faites par les mêmes, il y a une indulgence plénière trois fois l'an, que d'autre part les dits prêtres font quelquefois des missions six ou sept fois l'an et que chacune d'elles dure six ou sept semaines avec un grand concours de personnes qui viennent, même de lieux éloignés, ce serait une grande consolation et profit pour le salut des âmes, si l'indulgence plénière pouvait s'étendre durant le temps de chaque mission à tous ceux qui se confessent aux dits missionnaires et communient. On supplie encore humblement Votre Eminence de procurer que le pouvoir accordé aux prêtres de cette mission d'absoudre des cas réservés au Saint-Siège les pénitents convertis à la foi catholique s'étende à tous les autres pénitents qui se présentent, fréquemment, étant donné le grand profit que font, ces missionnaires: ce pourquoi ils sont désirés et demandés dans

LETTRE DU NONCE AU CARDINAL PAMPHILY.

5 5 1 -

beaucoup de provinces de ce royaume; et enfin je fais à Votre Eminence une très humble révérence.

« De Paris, le 29 décembre 1652.

« De Votre Eminence Révérendissime
Le très humble, très dévoué et très obligé serviteur,
NICOLAS, Archevêque d'Athènes(1) »

Il était bon, ce nous semble, au sortir de la tempête de contradictions et de calomnies si longtemps déchaînée contre le Serviteur de Dieu, de faire entendre son éloge et celui de ses compagnons dans une bouche aussi autorisée. La durée et le succès de ses missions, les désirs et les demandes qu'elles suscitent dans les diverses provinces du royaume, sont là hautement attestés, et dans une pièce officielle. Oratoriens et Jansénistes n'avaient pu s'insinuer à la nonciature et y altérer la vérité des faits. La vérité d'ailleurs allait bientôt éclater à Caen même, à leur grand désespoir: dans quelles circonstances providentielles? C'est ce qu'il nous reste à raconter (2).

(1). Archives de la Propagande, 111. Gallia, Vol. CC, fol. 306.

(2). Consignons ici un fait qui montre bien les relations du P. Eudes avec la Société des Bons-Amis de M. Boudon. Cette Société s'était disloquée, nous l'avons dit, en 1648. Durant la Fronde, plusieurs de ses membres s'étaient retirés chez les frères des Mézerets, aux environs d'Argentan. « Or, en 1652, » dit M. de la Tour, dans ses Mémoires sur la Vie de Mgr de Laval, T. 1, p. 3, « on fit un pèlerinage à la Délivrande. En passant à Caen, on visita le fameux Père Eudes; le saint fondateur reçut avec distinction les pèlerins. »

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.**Rétablissement de la chapelle du Séminaire de Caen.****(1 6 5 3) .**

Nomination de M. de Sainte-Croix à l'évêché de Bayeux. - Démarches du P. Eudes et zèle du prélat pour le rétablissement de la chapelle du séminaire de Caen. - Mission de Pontoise. - Fondation des Bénédictines du Saint-Sacrement. - Sentence de main-levée de l'interdit. - Lettre du P. Eudes aux prêtres du séminaire de Coutances.

Depuis près de deux ans, la chapelle du séminaire de Caen était fermée par ordre de M. Molé, malgré les démarches du P. Eudes, et le séminaire lui-même en butte à la plus dure persécution, lorsqu'il plut à Dieu de prendre en main la cause de son serviteur et de tout disposer pour l'heureuse solution de cette attristante affaire.

Le successeur de M. Molé fut son propre frère, l'abbé de Sainte-Croix. Dès qu'il le fut nommé au siège de Bayeux, le P. Eudes s'empressa de lui offrir ses hommages et ceux de ses collaborateurs: il fut accueilli avec bonté. La Supérieure des religieuses de la Miséricorde de Paris, la Mère Madeleine de la Trinité(1), avait prévenu le prélat en sa faveur, et la Mère Marie-Madeleine de l'Incarnation, carmélite du petit couvent de la même ville, propre sœur de l'abbé de Sainte-Croix, l'avait supplié de réparer l'injustice de leur frère. Les représentations du Vénérable et de ses amis au sujet du séminaire de Caen furent en conséquence bienveillamment écoutées. Si M. de Sainte-Croix n'eût

(1). Cf. Ch. XX1, p. 462.

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

suivi que les impulsions de son cœur, il aurait immédiatement levé l'injurieuse sentence. Mais, afin qu'on ne crût pas cette grâce accordée à la seule influence de puissantes amitiés, il décida de ne rien faire à cet égard qu'avec une entière connaissance de cause et conformément aux règles de la plus stricte justice (1).

Dans ce but, il réclama toutes les pièces pour et contre afin de les examiner: il écrivit même au Chapitre de Bayeux pour lui demander les raisons qui pourraient motiver son opposition à une mesure dont le diocèse, semblait-il, devait retirer les plus grands avantages. Lorsqu'il eut en mains tous les documents nécessaires, il les étudia avec soin et délibéra de cette affaire avec son conseil. Cette délibération démontra le peu de solidité des arguments apportés par les opposants les plus opiniâtres, et une seconde lettre fut par lui adressée au Chapitre de Bayeux; elle était conçue dans les termes à la fois les plus pressants et les plus gracieux. « Quoique fermement convaincu de la justice de sa demande », y disait M. de Sainte-Croix, « il ne sollicitait le rétablissement de la chapelle du séminaire de Caen que comme une grâce, mais une grâce dont il se tiendrait plus obligé que de toutes les marques de considération que Messieurs les Chanoines pourraient bien lui donner ».

Ouoi qu'il ne fût pas encore sacré, et qu'il n'eût pas même reçu ses bulles de Rome, les membres du Chapitre ne pouvaient se dispenser de le regarder comme leur évêque. D'autre part, il leur était difficile de refuser une demande aussi juste et formulée avec tant de courtoisie. Ils délibérèrent donc à plusieurs reprises, et finalement ils convinrent de s'adresser à l'official qui avait porté la sentence d'interdiction, afin de savoir de quelle manière il faudrait s'y

(1). MARTINE, Liv. IV, p. 315. - p. COSTIL, ANNALES, T. 1, Liv. IV, ch. 111, § 17.

MISSION DE PONTOISE.

prendre pour rendre un jugement contradictoire au premier, sans nuire à la mémoire du prélat décédé.

M. Nicolas Lecomte n'y parut pas fort embarrassé. Peut-être même cette sentence de main-levée lui apparut-elle comme un moyen de libérer sa conscience. Il se mit donc en devoir de la rédiger. Mais, comme pendant ces pourparlers, le P. Eudes et la plupart des prêtres du séminaire étaient au loin, occupés à une grande mission, il dut attendre leur retour pour qu'ils formulassent une requête en bonne et due forme, sur laquelle lui-même statuerait.

En effet, les démarches du Vénérable auprès de M. de Sainte-Croix, puis celles de M. de Sainte-Croix auprès du Chapitre de Bayeux, et du Chapitre de Bayeux auprès de l'official, l'examen des pièces et leur discussion, les délibérations successives du prélat et des chanoines, avaient pris toute la fin de 1652 ou les premiers mois de 1653. Le P. Eudes ayant achevé la composition des Constitutions et du Propre de sa société, et se trouvant dès lors en état de vaquer aux travaux des missions, il était parti pour Pontoise, où le réclamait la Mère Jeanne de Jésus, dont nous avons déjà parlé. Cette sainte carmélite voulait procurer aux peuples de cette contrée le bienfait des saints exercices, et elle en prenait les frais à sa charge.

Pontoise, ville du Vexin français, située en amphithéâtre sur la rive droite de l'Oise au confluent de la Viorne, dépendait pour le spirituel de l'archevêché de Rouen. La ville ne comptait guère elle-même que cinq mille habitants, mais, avec les cent quatre-vingts paroisses qui s'y rattachaient, son territoire formait un grand vicariat et comme une sorte de diocèse.

Pontoise comprenait sept églises paroissiales, dont l'une
(1). cf. Ch. 1X, P. 189.

556 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

était collégiale, et une autre occupée par une abbaye de bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur. Outre le couvent des carmélites, dit de Saint-Joseph, il possédait un couvent de cordeliers, de capucins, un ermitage de mathurins sous le nom de Saint-Michel, un prieuré simple de l'Ordre de Saint-Benoit, un monastère d'ursulines et de chanoinesses régulières. En elle-même, la ville ne manquait donc pas d'importance, et, si l'on y joint les nombreuses paroisses de sa dépendance dont les habitants s'empressèrent de profiter de la grâce de Dieu, elle offrait un immense champ d'action aux ouvriers de l'Evangile.

Quand le P. Eudes y arriva avec sa troupe apostolique, il trouva les esprits des mieux disposés en sa faveur. Sa grande réputation l'avait en effet précédé: on vantait de toutes parts sa vertu, ses talents, son habileté en toutes sortes d'affaires. Mais, quand on eut vu de plus près la sainteté de ses mœurs, sa modestie, son humilité, son esprit de religion, quand surtout on l'eut entendu annoncer la parole de Dieu, avec cette onction touchante, cette foi profonde, cet élan du cœur qui était, nous l'avons dit, comme le caractère distinctif de son éloquence, ce ne fût plus seulement de l'estime et de la vénération, ce fut un entraînement général, un universel enthousiasme. On vint en foule pour l'écouter, pour se confesser à lui, pour le consulter. Aussi, comme il se donna tout entier à ce bon peuple! Très accueillant pour tous ceux qui s'adressaient à lui, il mettait à les entendre la plus affable charité: on eût dit un père au milieu de ses enfants. On peut conjecturer de là les fruits abondants produits par cette mission. La ferveur du clergé se ralluma; la foi, l'amour de Dieu et de la religion se renouvelèrent dans toutes les conditions, les vertus chrétiennes refleurirent dans tout le pays.

SENTENCE DE MAIN-LEVÉE.

557 -

Les exercices durèrent tout le Carême. Pâques tombant en 1653 le 13 avril, les missionnaires durent reprendre vers le 18 ou le 20 le chemin de la Normandie. Quant au P. Eudes, il est bien à croire qu'il profita de la proximité de la capitale pour aller rendre visite à M. de Sainte-Croix, le remercier de vive voix de ce qu'il avait déjà fait en sa faveur, et le prier de hâter la conclusion d'une affaire si heureusement engagée.

Si, selon toute vraisemblance, il effectua ce voyage, il ne put, dans ses visites à ses amis, oublier la Mère Mechtilde, qui, d'après les conseils les plus éclairés et sur le désir de la Reine-Mère (1), venait, nonobstant bien des obstacles, de fonder la communauté des Bénédictines du Saint-Sacrement. La première adoration y avait eu lieu, le 25 mars, avec grande solennité: et personne, plus que le Vénérable, ne s'était réjoui de la nouvelle d'un établissement destiné à entourer d'honneur et de piété le divin Hôte du Tabernacle, et à réparer par la louange et l'amour les injures qu'il y reçoit de l'ingratitude des hommes. N'était-ce pas d'ailleurs une maison de plus de consacrée au culte des Saints-Cœurs ? Ne recevraient-ils pas là chaque jour, par la volonté de la fondatrice, les hommages qui leur sont dus, et dont lui-même avait fixé la formule dans l'Ave, Cor? Chaque année n'en ramènerait-elle pas la fête, et la fête célébrée avec la messe et l'office qu'il avait composés

(1). La Reine avait prié M. Picoté, humble prêtre de la paroisse de Saint-Sulpice, de faire un vœu pour le retour du Roi à Paris, et M. Picoté avait promis de fonder une communauté pour l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Cf. HERVIN, Vie de la Mère Mechtilde du Saint-Sacrement, Liv. IV, ch. 111, 1V, V.

(2). Les Bénédictines du Saint-Sacrement avaient dans leurs prières régulières l'Ave, Cor, et l'Ave, Maria Filia Dei Patris. De plus, dans une lettre de M. de Boquelaie, gentilhomme de Caen, la Mère Mechtilde le prie (22 février 1653) de lui envoyer le mémoire de ce qu'elle lui doit pour les offices du saint Cœur de Marie qu'il lui avait expédiés. - Cf. R. P. LE DORE, Les Sacrés-Cœurs et le Vénérable Jean Eudes, T. 1, ch. 1X, p. 126.

558 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

Et n'eût-il pas fait ce voyage que, vu ses relations, il n'eût pu ignorer un événement aussi considérable. Il l'aurait à tout le moins appris de la bouche de M. Boudon, à son arrivée à Caen; car ce pieux jeune homme vivait alors retiré à l'Hermitage auprès de M. de Bernières, que la Mère Mechtilde l'avait envoyé consulter sur son dessein(1).

Son retour au séminaire lui procura une joie plus grande encore: ses vœux les plus chers étaient enfin exaucés. Il n'eut qu'à présenter sa requête à l'official, pour que celui-ci, le 10 mai, donnât une sentence de main-levée de l'interdiction jetée sur la chapelle. En voici la teneur: il est difficile de rien trouver de plus exprès et de plus fort pour légitimer la conduite du P. Eudes et établir le malfondé de la première sentence:

« Devant Nous, Nicolas Lecomte, etc., Official de Bayeux, au siège de Caen, le siège épiscopal vacant, le samedi 10e jour de mai 1653, sur la requête présentée par MM. Jean Eudes, Nicolas Blouët, sieur de Than, Richard Le Mesle, Thomas Hubert et Jean de Longval, prêtres, pour eux et leurs associés de la Congrégation du Séminaire en la ville de Caen, tendant à ce que nous eussions à leur accorder main-levée des défenses à eux faites par sentence de nous, donnée le 29 novembre 1650, qu'il leur fut permis, conformément aux patentes et arrêts du Parlement de la Normandie, de faire les fonctions qu'ils faisaient en la dite Congrégation auparavant la dite sentence; vu la dite requête signée des dits Eudes, Blouët, Le Mesle, Hubert et de Longval, et signée du cinq du présent mois et au pied de laquelle est notre ordonnance du dit jour de communiquer icelle avec les pièces y jointes au sieur Promoteur, aux fins des conclusions, la dite sentence donnée de Nous sur la réquisition du sieur Promoteur pour lors en charge, par laquelle défense leur avait été faite de faire aucune fonction ecclésiastique dans le ressort de cette Officialité, ni en public, ni en particulier, ou forme de communauté, jusqu'à ce qu'ils eussent fait apparoir de l'institution et établissement de leur dite communauté en forme authentique par Mgr l'illustrissime et

(1). il y séjourna trois mois durant, de février en mai, - Cf. Abbé LAURENT, M. De Bernières-Louvigny, p. 118..

SENTENCE DE MAIN-LEVÉE.

559 -

Révérendissime évêque de Bayeux; vu aussi les lettres patentes de Sa Majesté, données à Saint-Germain-en-Laye au mois de décembre 1642, avec l'acte d'enregistrement en la dite Cour le 23 mars 1650, les

dites patentes octroyées sur la requête présentée à Sa Majesté par feu, d'heureuse mémoire, mon dit Seigneur l'Illustrissime et Révérendissime Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux, pour l'institution et établissement d'une Société de prêtres ou autres tendant à la prêtrise, pour y vivre en Communauté sous le nom et titre de Prêtres du Séminaire de Jésus et Marie, dans la ville ou faubourgs du dit Caen; lettres d'érection et d'institution de la dite Congrégation, concédée, par feu mon Mon Seigneur Évêque au dit Eudes et à ses associés; autre lettres données par Mgr l'Illustrissime et Révérendissime Archevêque de Rouen sur la requête présentée par le dit Eudes et ses dits associés, contenant approbation et confirmation canonique de la dite communauté, avec ordonnance d'enregistrement tant au secrétariat du dit Archevêque qu'aux autres lieux, les dites lettres datées du 23 juillet 1647; arrêt du Parlement pour l'enregistrement tant des dites lettres patentes de Sa Majesté que

celles d'établissement du dit Seigneur Évêque de Bayeux pour, par le dit Eudes et ses associés en la dite Congrégation sous le nom de Prêtres du Séminaire du diocèse de Bayeux en la dite ville de Caen, faire et continuer leurs fonctions, conformément aux susdites lettres d'établissement et suivant l'Ordonnance de Blois, le dit arrêt du 23e jour de mars au dit an 1650; attendu que les défenses portées par notre susdite sentence ci-dessus datée étaient fondées sur la plainte faite par le dit sieur Promoteur, lors en charge, que les dits Eudes et ses associés en la dite Congrégation vivaient ensemble en forme de communauté ecclésiastique et faisaient leurs fonctions publiques sans aucun consentement ni permission du dit Seigneur Évêque, lecture faite des dites pièces, présence du dit sieur Promoteur depuis et de présent en charge, concernant l'institution et établissement du dit séminaire, et sur ce ouï en ses conclusions;

« Nous avons, de son consentement, accordé et accordons main-levée aux susdits Eudes, Blouët, Le Mesle, Hubert et de Longval, pour eux et leurs associés, des défenses portées par notre dite sentence du 29 novembre 1650, et en ce faisant à eux permis de faire toutes et telles fonctions ecclésiastiques qu'ils pouvaient faire auparavant la dite sentence, parce que les dits Eudes et autres ses associés et leurs successeurs en la dite Congrégation sont et demeureront toujours sous l'entière direction, dépendance et juridiction de Nosseigneurs les Illustrissimes

560 -

LE VÉNÉRABLE JEAN, EUDES.

et Révérendissimes Évêques de Bayeux, MM. les Vicaires généraux et autres officiers du dit évêché, conformément aux dites lettres de l'établissement; de toutes lesquelles pièces demeureront copies dûment collationnées au greffe de cette Officialité, pour y avoir recours en cas de besoin.

« Pour ce, il est mandé au doyen de la chrétienté, à son vice-gérant et à l'appariteur de la dite juridiction d'exécuter dûment le contenu en la dite sentence, selon la forme et teneur.

« Fait comme ci-dessus.

« Signé : QUENTIN.

Et scellé du sceau du Chapitre, le siège épiscopal vacant. »

Cette sentence, où nous relevons le nom d'un nouveau membre de la Congrégation de Jésus et Marie, le P. Jean de Longval, fut donnée un samedi, et le jour même où dans la Congrégation on célébrait la fête de l'Apparition de Notre-Seigneur à sa très sainte Mère. Le P. Eudes n'a pas manqué de le noter dans son Mémorial, comme une grâce particulière dont il était redevable à la Mère d'Amour. Dans l'effusion de sa joie, il écrivit aussitôt aux prêtres du séminaire de Coutances pour leur annoncer l'heureuse nouvelle, et les engager à en bénir Notre-Seigneur et sa sainte Mère. Il fait bon lire ce témoignage de sa piété.

« Caen, 15 mai 1653.

MES TRÈS CHERS ET TRÈS AIMÉS FRÈRES,

« Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis, qui consolatur nos in omni tribulatione nostra!

« Alleluia, Alleluia, Alleluia.

« Notre chapelle est ouverte, et nous y célébrons la sainte Messe. Alleluia. Elle n'est ouverte que de mardi dernier, mais notre affaire est faite et signée de samedi, jour de la fête de l'Apparition de Notre-Seigneur à sa très sainte Mère. Alleluia, Alleluia, Alleluia.

« C'est un coup de la puissance incomparable et de la bonté ineffable de notre très bonne Mère, qui a voulu différer l'achèvement de cette

LETTRE DU P. EUDES AUX PÈRES DE COUTANCES.

561 -

affaire au jour de la plus grande joie qu'elle ait eue sur la terre, et qui l'a faite, lorsque nous y pensions le moins, et après y avoir employé en vain tous nos efforts et ceux de nos amis. Alleluia, Alleluia, Alleluia.

« Cette Mère de Miséricorde a voulu se servir de la bonne Mère Supérieure de la Miséricorde de Paris pour nous faire cette faveur, afin de nous faire voir que c'est un effet de sa très grande miséricorde et que nous sommes les missionnaires de la divine Miséricorde, envoyés par le Père des Miséricordes pour distribuer les trésors de la miséricorde aux misérables(1), c'est-à-dire aux pécheurs, et pour traiter avec eux avec un esprit de miséricorde, de compassion, de douceur. Alleluia, Alleluia, Alleluia, Alleluia, Alleluia.

« Que rendrons-nous à cette aimable Mère? Mais que rendrons-nous à son Fils bien-aimé, par lequel toutes choses nous sont données du Père céleste? Que rendrons-nous à ce Père divin, qui est la source primitive de tout bien?

« Que tous les Anges et tous les Saints bénissent à jamais Jésus et Marie! Que Jésus et Marie avec tous les Anges et tous les Saints louent et glorifient le Père Éternel! Que toutes les puissances et perfections de la divinité magnifient infiniment le Père, le Fils et le Saint-Esprit! Confiteantur Domino misericordiae ejus, et mirabilia ejus filiis hominum!

Mais ce n'est pas tout. Je vous supplie mes très chers Frères:

« Premièrement, qu'en mémoire et action de grâces de la faveur infinie que Notre-Seigneur nous a faite de nous venir visiter et de nous consoler par sa divine présence au Très Saint-Sacrement par l'entremise de la Mère de Miséricorde, nous prenions résolution de bien célébrer tous les ans la fête de son Apparition à cette divine Mère, et de la première visite qu'il lui a rendue étant ressuscité;

« Deuxièmement, que vous disiez tous une messe votive en l'honneur du Mystère, et qu'ensuite vous disiez encore chacun sept messes à votre dévotion, pour remercier Dieu et lui demander trois choses: la première, pour tous ceux qui nous ont été contraires, afin que non illis imputetur; la deuxième, pour tous nos amis, que Notre-Seigneur leur rende au centuple tous les effets de leur charité envers nous; la troisième, pour nous, qu'il nous fasse la grâce de faire un saint usage de ses faveurs, et de commencer tout de bon à le servir et aimer, avec la perfection qu'il demande de nous, c'est-à-dire par la pratique d'une véritable humilité, d'une obéissance exacte, d'une cordiale charité, d'un zèle très ardent pour le salut des âmes, d'un amour pur vers Dieu, et surtout d'une parfaite soumission et abandon à la divine Volonté;

562 -

LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

« Troisièmement, que dans la Salutation au très saint Cœur de notre Mère de Miséricorde, après Ave, Cor beatissimum, nous ajoutions: Ave, Cor misericordissimum; et dans la salutation, Ave Maria, filia

Dei Patris, après Ave Maria, Mater admirabilis, nous ajoutions aussi ce verset: Mater misericordiae; et de même dans les litanies de Notre-Dame, après Mater admirabilis, nous mettions encore: Mater misericordiae; . et, ce, en mémoire et action de grâces de la miséricorde que Dieu nous a faite en cette occasion par cette Mère de grâce et de miséricorde, pour lui offrir, et, par Elle, à son Fils, tous ceux qui sont dans quelque misère spirituelle ou corporelle, mais spécialement ceux qui sont dans l'épouvantable misère du péché, et pour nous donner à la divine Miséricorde, afin qu'elle nous anime de son esprit vers tous les misérables, que nous en ayons pitié et que nous fassions tout ce que nous pourrons pour les assister et soulager;

« Quatrièmement, puisque Notre-Seigneur nous a fait la grâce de revenir dans sa maison, et que nous avons le bonheur de le posséder dans la sainte Eucharistie, que nous entrions dans un nouveau désir de lui rendre et faire rendre en ce sacrement tout l'honneur et le respect que nous pourrons, nous comportant dans l'église avec toute la modestie, révérence et piété possibles, n'y parlant point, si ce n'est pour quelque nécessité, et peu et tout bas; ne souffrant point dans nos églises ou chapelles que les enfants y jouent et fassent du bruit, que les pauvres y demandent l'aumône, que l'on y voie des chiens, ou des personnes causer, ou y demeurer dans une posture indécente, ou s'y comporter avec irrévérence.

« Donnez-vous tous à Notre-Seigneur Jésus-Christ et de tout votre cœur, pour entrer dans ses sentiments, et pour les mettre en pratique, pour l'amour de notre très aimable Jésus et de sa très digne Mère.

« C'est en l'amour sacré de leur très saint Cœur que je vous embrasse tous en particulier, avec un nouveau désir de vous servir en toutes les manières que je pourrai. Embrassez-vous les uns les autres en ce même amour, corde magno et animo gaudenti. Je me donne tout à eux pour vous, et tout à vous pour eux, en qualité de

« Votre très indigne serviteur et très affectionné confrère, « JEAN EUDES,
« Prêtre missionnaire de la Congrégation de Jésus et Marie. »

Admirable effusion d'amour et de reconnaissance que cette lettre du Vénérable! On ne peut la lire sans se sentir

LETTRE DU P. EUDES AUX PÈRES DE COUTANCES.

563 -

soi-même profondément ému. Amour et reconnaissance, qui n'eurent rien d'éphémère, puisque le souvenir de cette grâce se trouve en quelque sorte gravé à tout jamais dans les litanies de la sainte Vierge, dans l'Ave, Cor, et dans l'Ave, Maria, Filia Dei Patris. En récitant chaque jour cette invocation ou salutation nouvelle Mater misericordiae, les fils du P. Eudes continuent de remercier Marie, à travers les âges, du grand bienfait qu'elle leur accorda le 10 mai 1653, et auxquels tant d'autres se sont ajoutés dans la suite.

Désormais l'âme du P. Eudes pouvait, semblait-il, s'ouvrir à l'espérance. L'épiscopat de M. l'abbé de Sainte-Croix lui promettait, avec la paix, la liberté de poursuivre et de développer ses saintes entreprises. Notre prochain volume dira ce qu'il advint de cet espoir, et comment, après une courte accalmie, la persécution s'attaqua de nouveau au séminaire de Caen, toujours par les mêmes influences, mais avec moins de force et pour peu de temps.

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE. 571-

Nous ne répétons pas les indications du 1er Volume.

I. - Archives de la Congrégation.

A. - Manuscrits.

V. P. EUDES. - Constitutions de la Congregation de Jésus et Marie.

Regulae Congregationis Jesu et

B. - Ouvrages imprimés.

V. P. EUDES. - La Dévotion au très saint Cœur et in très sacré Nom de la Bienheureuse Vierge Marie.
Edit. 1648, 1650, 1663. - Manuel de prières.

Super dubio: an sit signanda Commissio introductionis Causae, in casu et ad effectura de quo agitur? 1873.

II. - Bibliothèques et Librairies.

A. - Manuscrits.

Archives de l'évêché de Coutances. - Acte de fondation du sieur Isaac Josda, sieur de la Roche.

Archives nationales, M. 237, 238. - Libelles contre le P. Eudes. - Observations des Pères de l'Oratoire à la Reine. '

Archives de la Propagande. - Actes de la S.-C. de la Propagande, 1616-16117. Lettres d'Allemagne, Irlande et France, 1644. Lettres ilalierines, 1ffl,

Bibliothèque Nationale, Ms. 14,559. Lettres de Jean Le Blais, sieur du Quesnay, sur les origines de Caen.

B. - Ouvrages imprimés.

BOSSUET. - Panégyrique de saint Paul.
Oraison funèbre d'Anne-Gonzague de Clèves.

BULLIOT (J.-Gabriel). - Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, 2 vol. in-8-.

CANU (LE). - Histoire du diocèse de Coutances et Avranches, 2 vol. inc-4o, Salettes, Coutances.

CASGRAIN. - Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1 vol. in-8o, Léger Brousseau. Québec.

CHARMASSE. - Le prieuré de Sain 1-Racho-lez-Autun de l'Ordre de Cluny.

Cissey (DE). - Vie de Marguerite du Saint-Sacrement, 1 vol. in-192, Ambroise-Bray.

572 LE VÉNÉRABLE JEAN EUDES.

DANIEL. --Vie de la Bienheureuse Marguerite-Marie.

FORMEVILLE (DE) Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux, 2 vol. in4o, Emile Piel, Lisieux.

GASTÈ.. - Les tombeaux des Matignon à Torigny-sur-Vire, Caen.

GOSSELIN. -- Vie de Mgr de Laval, 12 vol. in-8 , Demers, Québec.

JOLY. - Saint Ignace de Loyola, 4 vol, in-12, Lecoffre.

LAFFETAY. - Histoire du diocèse de Bayeux, 2 vol. in-i-, Delarue, Bayeux.
Histoire du diocèse de Bayeux, 1 vol. in-81, Pelarue, Bayeux.

LAURENT. - Monsieur de Bernières-Louvigny, 1 vol. in-8o, Chénel, Caen.

LÉTOURNEAU. - La mission de J. J. Olier et la fondation des grands séminaires en France, 1 vol. in-1-2,
Lecoffre.

Le Ministère pastoral de J. J. Olier, 1 vol. iii-12, Lecoffre.

MATHIEU. - Vie nouvelle de Henri-Marie Boudon, 1 vol. in-8-, Outhenin-Chalandre, Besançon.

NOGUET-LA-COUDRE. - MéMoire sur le lieu du martyre et les actes de saint Floxel, Bayeux.

PERRAUD(MGR) - Mandement pour le Jubilé du deuxième centenaire de la Bienheureuse Marguerite-
Marie.

RAGUENEAU. Vie de la Mère Catherine de Saint-Augustin, Québec.

ROSSIGNOL. Histoire de Beaune, 1 vol. in-8-.

SÉJOURNÉ. - Histoire du Vénérable P. Maunoir, 2 vol. in-8-, Oudin.

THOMASEdme). - Histoire de l'antique cité d'Autun, 1 vol. in-4-.

LA VIROTTE (J. P. C.) Annales de la ville d'Arnay-Le-Duc, 1 vol. in-8-.

X***. - Saint Vincent de Paul et le Sacerdoce, 1 vol. in8o, Desclée, Lille.

Messenger canadien du Cœur de Jésus, déc. 1904, Québec.

Notice sur la chapelle de la Délivrante par un missionnaire, 1 Nol. in-16, Chénel, Caen.

Office de Jésus, traduit en français, 1 vol. in-12, 1673.

APPENDICE

TABLE DE L'APPENDICE. (du Tome 2)

Pages

| | | | |
|--------------|---|----|----|
| NOTE 1. | - La Congrégation de Jésus et Marie succède à l'Oratoire. | 3 | |
| NOTE I1 | - Le premier séminaire eudiste à Caen | 4 | |
| NOTE 111. | - Les litanies en l'honneur de Jésus-Christ-Notre-Seigneur. | | 7 |
| NOTE IV. | - Salutation à saint Joseph | 8 | |
| NOTE V. | - Attestation de M. Le Pilleur | 10 | |
| NOTE Y1 | - Supplique de M. de Matignon à Urbain VIII | | |
| NOTE VII. | - Supplique de M. d'Angennes à Urbain VIII | 13 | |
| NOTE VIII | - Projet d'union avec les Prêtres du Saint-Sacrement. | 11 | |
| NOTE IX. | - Lettres d'institution de la Congrégation de Jésus et Marie. | | 17 |
| NOTE X. | - Acte de donation de M. Blouët de Than | 19 | |
| NOTE XI. | - Lettre du P. Eudes à Mme de Camilly | 20 | |
| NOTE XII. | - La Vêture à Notre-Dame-de-Charité | 22 | |
| NOTE XIII. | - Règles et Constitutions | 24 | |
| NOTE XIV. | - Factums contre le P. Eudes | | |
| NOTE XV. | - Abrégé du traité de M. Godefroy | 30 | |
| NOTE XVI. | - De l'éducation du clergé jusqu'au milieu du xvii, siècle. | 37 | |
| NOTE XVII. | - Les missions au temps du P. Eudes | 40 | |
| NOTE XVIII. | -Lettres de M. Cospéan à Innocent X et au cardinal Grimaldi | | 46 |
| NOTE XIX. | - Requête à M. d'Angennes pour le séminaire de Caen . | 48 | |
| NOTE XX. | - Requête au même pour Notre-Dame-de-Charité | 49 | |
| NOTE XXI. | - Supplique du P. Eudes à Innocent X | 51 | |
| NOTE XXII. | - Lettre de M. de Ragny au P. Eudes | 53 | |
| NOTE XXIII. | - Attestation de MM. Hymbelot et de Montagu | 55 | |
| NOTE XXIV. | - M. de Bagny à Innocent X | 56 | |
| NOTE XXV. | - M. Simon Le Gras au même | 59 | |
| NOTE XXVI. | - Décret de la Propagande, 3 février 1648 | 61 | |
| NOTE XXVII. | - Lettres Apostoliques du 20 avril 1648 | 61 | |
| NOTE XXVIII. | - Pouvoirs concédés par le Saint-Office | 62 | |
| NOTE XXIX. | - Autre salutation au très saint Cœur de -Marie | 64 | |
| NOTE XXX. | - Lettres d'institution de Notre-Dame-de-Charité | 68 | |
| NOTE XXXI. | - Lettre de la Mère Patin relatant sa guérison | 71 | |
| NOTE XXXII. | - La Profession à Notre-Dame-de-Charité | 73 | |
| | Lettre du P. Eudes à la Mère Patin | 75 | |
| NOTE XXXIII. | - Arrêt du Parlement de Rouen, 9-3 mars 1650 | | 77 |
| NOTE XXXIV. | - Le Jansénisme à Caen | 78 | |

NOTE 1.

Le P. Eudes exécute le principal dessein du P. de Bérulle.

Le P. Eudes livra la guerre au démon, l'espace de vingt années, sous la conduite et l'obéissance de deux grands hommes, Monseigneur le cardinal de Bérulle et son digne successeur le R. P. de Condren, tous deux supérieurs de la Congrégation de l'Oratoire dont il était un membre, qui, connaissant son grand talent pour attirer les âmes, le destinèrent aux exercices des missions et de la prédication. Il fut prompt et fidèle à obéir à leur voix, comme si elle fût sortie de la bouche de Dieu même. Renonçant tout à fait à son jugement et à sa volonté, il se mit entre leurs mains, afin qu'ils pussent l'employer aux actions qu'ils jugeraient plus convenables pour la gloire de leur Maître. Les conversions qu'il fit et les âmes qu'il gagna furent les heureux fruits de sa juste soumission et de son humble dépendance ...

Il vit renaître en soi, dans les emplois où l'obéissance l'engageait, l'esprit du digne instituteur de sa congrégation. Le premier dessein de ce grand cardinal, comme il est rapporté dans sa Vie, était que sa Compagnie naissante s'appliquât principalement à l'instruction des prêtres et des personnes appelées à la prêtrise; il avait bien compris que la réformation du clergé était le grand moyen de réformer les peuples... Mais, comme Dieu ne permet pas toujours l'exécution des bons désirs dont lui-même est l'auteur, les Prêtres de l'Oratoire furent établis sans prendre soin des séminaires et travailler à former les jeunes ecclésiastiques. Depuis plus de trente ans qu'ils étaient institués, quand le P. Eudes en sortit, et de plus de soixante maisons qu'ils avaient en France, il n'y en avait qu'une toute seule qui s'appliquât à cet exercice. La divine Providence en avait autrement disposé pour des raisons qui nous sont inconnues, et que nous n'oserions pas pénétrer sans passer pour téméraire. Dieu a bien fait voir que cette conduite, si différente du dessein que M. de Bérulle s'était proposé, ne lui était pas désagréable, par les bénédictions abondantes qu'il a versées sur sa congrégation; et peut-être ne lui montra-t-il ce projet que de la manière qu'il faisait voir autrefois aux anciens patriarches la venue du Messie. Il leur promettait qu'ils en seraient les pères, et néanmoins il ne devait naître que longtemps après eux. C'était à eux que ce bonheur

était promis, mais la gloire en était réservée à ceux qui sortiraient de leur famille. Le P. Eudes fit ce que M. de Bérulle avait pensé: il fut le Salomon que Dieu avait choisi pour lui bâtir un temple dont il avait donné le dessein et l'idée à son père David, qui était un homme selon son cœur.

Il est vrai qu'il y avait dans le monde chrétien plusieurs maisons d'ecclésiastiques qui paraissaient avoir les mêmes intentions, qui produisaient une infinité de fruits pour le salut des âmes et pour la gloire de sa Majesté, mais qui toutefois ne satisfaisaient ni à tous les désirs, ni à tous les besoins. Le cœur de ce grand homme, déchiré par les tristes et solides réflexions qu'il fit sur les désordres des prêtres et des peuples qu'il avait découverts dans ses missions, lui fit entreprendre l'établissement d'une congrégation qui pût réparer ces malheurs, et dont les fonctions fussent de détruire les vices, d'arracher les mauvaises habitudes, de dissiper les erreurs, de soutenir la vérité, et d'élever des plantes dignes d'entrer dans le jardin de l'Église, qui portassent de bons fruits dans la suite. Ce fut pour ce sujet qu'il sortit de sa congrégation, sans pourtant perdre en rien les sentiments d'estime et de respect qui lui sont dus et qu'il a toujours conservés pour elle. Il fallait qu'il obéît aux mouvements intérieurs de la grâce, qui le sollicitait d'entreprendre, cet ouvrage depuis un si long temps et de correspondre aux intentions du saint Concile de Trente, qui souhaite qu'on établisse des séminaires pour la réformation du clergé.

NOTE II.

Le premier séminaire des Eudistes à Caen.

Des limites tracées d'une manière si précise par le P. Martine (T. 1, Liv. IV, page 299), il résulte que le premier séminaire des Eudistes à Caen s'étendait entre la rive droite de l'Odon, la rue Saint-Laurent et la rue actuelle de l'Hôtel-de-Ville, marqués dans les alignements pris par le maire et les échevins en 1635. Il est impossible de soutenir que cet établissement, d'après le texte du P. Martine, pouvait tout aussi bien se trouver enfermé entre la rue de la Boucherie, aujourd'hui rue de Bras, et la rive gauche de l'Odon.

NOTE II.

- 5 -

Remarquons d'abord que ce serait intervertir l'ordre méthodique et appuyé sur la topographie, que l'auteur a voulu évidemment établir à dessein, en donnant pour limite au séminaire « par derrière », en première ligne, « la petite rivière de l'Odon », et, en seconde ligne, « les anciens remparts de la ville ». Il y a plus: si la rue qui passait devant l'établissement eût été la rue de la Boucherie, la maison des PP. Eudistes n'eût pu s'étendre jusqu'à l'Odon; elle en eût été séparée par les anciens remparts, qui, d'après tous les plans de la ville aux xv^e, xvii^e, xviii^e siècles, et aussi d'après tous les historiens de Caen, se trouvaient « derrière la rue de la Boucherie, le long de l'Odon ». Si le P. Martine donne, comme second obstacle à l'élargissement du séminaire, les anciens remparts, c'est uniquement pour bien faire comprendre qu'alors même que les Pères se fussent établis sur la rive gauche de l'Odon, en reliant les deux rives par de petits ponts, ils seraient venus se heurter contre une barrière infranchissable, les anciens remparts de la ville. Ce texte d'un témoin oculaire suffirait, à lui seul, pour démontrer d'une manière évidente que le premier séminaire eudiste, fondé à Caen en 1643 par le P. Eudes, et habité par les Pères jusqu'en 1703, s'étendait entre la rive droite de l'Odon. et la rue actuelle de l'Hôtel de Ville.

Ici M. Le Cointe apporte un certain nombre de textes probants tirés du P. MARTINE, T. 1, Liv. 111 p. 134; du P. COSTIL, Annales, T. 1, Liv. 11, ch. 1, § 1; du P. DE MONTIGNY, T. 1, Liv. 111, p. 191; du P. LE BEURIER, Liv. 11, p. 100; de HUET, Les Origines de Caen, ch. XV1, p. 9-410, 2^e édit.

Enfin, dans le contrat de vente fait le 28 janvier 1649 « par Hiérosme Totain escuier », sieur de Savilly, à M. Thomas Quetissens, bourgeois de Caen », on voit que la propriété vendue comprenait « un corps de maison consistant en cave, salles, chambres, vis fermantes avec la cour fermée de murailles et porte, dans laquelle cour il y a écuries en appentif et un jardin herbier aussi fermé, le tout assis en la ville et bourgeoisie du dit Caen au franc alleu, paroisse de Notre-Dame de Froide-Rue, en la Grande Place de la Chaussée, buttant sur la rue, la dite maison, cour et jardin... joint le cours de la rivière d'une part, et la dite rue d'autre. » L'emplacement, désigné sous le nom de la grande place de la Chaussée, est la Place Royale. Elle était alors ainsi appelée, parce qu'elle se trouvait le long de la chaussée Saint-Jacques, qui allait de la Porte de Boucherie à la Porte des Jacobins. (Cf. HUET, Les Origines de Caen, ch. X, p. 17).

De tous ces textes, il résulte, de manière évidente, que le premier établissement du P. Eudes ne se trouvait pas derrière l'Odon, c'est-à-dire,

-6-

APPENDICE.

sur la rive gauche de cette rivière, puisque les Petits-Près ne s'étendaient pas jusque-là; mais bien sur la rive droite, à l'extrémité de la Place Royale, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville, la rive droite de l'Odon et la rue Saint-Laurent. C'est la maison qui porte le no 11. C'est dans cette maison, sans doute modifiée depuis ce temps, qu'en 1656, sur la fin du Carême, Mgr Servien fit entrer son carrosse à six chevaux dans la cour du séminaire, entrée solennelle qu'il eût été matériellement impossible au prélat d'effectuer dans les vieilles maisons qui existent encore sur la rive gauche de l'Odon.

Sur la foi de témoignages qu'il ne pouvait pas facilement vérifier, et dont il aurait bien vite reconnu l'inexactitude, s'il eût habité notre pays, l'honorable M. de Montzey a écrit dans son livre, *Le P. Eudes et ses Instituts* (p. 112): « Les Pères louèrent une habitation située rue Saint-Laurent, en face de l'abreuvoir, où demeure à cette heure un tonnelier et un maréchal ferrant. Le tonnelier montre, au second étage, sous le toit, la chambre de la chapelle, de cette fameuse chapelle interdite plus tard par Monseigneur Molé. On voit encore les cellules, qui ont été réunies pour faire des chambres. »

Nous n'avons pas à revenir sur l'emplacement dit premier séminaire eudiste: la question est jugée. Nous nous bornons à remarquer que les maisons occupées par le tonnelier et le maréchal ferrant dont parle M. de Montzey ne se trouvent pas en face de l'abreuvoir. Quel établissement, situé incontestablement sur la rive droite, ait eu une dépendance, une sorte d'annexe sur la rive gauche, dans laquelle on aurait fait disposer des cellules, pour loger les séminaristes qui ne pouvaient trouver place dans l'habitation principale, on peut l'admettre sans aucune difficulté, surtout quand, dès 1658, on voit le P. Eudes présenter à Mgr Servien 350 ordinands pour l'ordination qui eut lieu dans l'église Saint-Jean de Caen. Mais que la chapelle que l'on montre, sur la rive gauche de l'Odon, au second étage, sous le toit, ait été la chapelle interdite par Mgr Molé, c'est une assertion que repousse le procès-verbal de l'interdiction de la chapelle du P. Eudes, « établie », dit l'acte rédigé par l'Official, « dans une haute chambre ou Haute Salle faisant partie de la dite maison. » La chapelle était évidemment établie dans un entresol semblable à celui que l'on voit dans la maison portant le no 11.

Que pouvait donc être cette «chambre « au second étage, sous le toit», rive gauche de l'Odon, que les habitants de la localité nomment encore la Chapelle? Tout simplement, selon toute probabilité, un petit oratoire

NOTE 111.

- 7 -

qui permettait aux Pères de dire deux messes en même temps Dans le cas, où les Pères Eudistes n'auraient pas eu d'annexe sur la rive gauche de l'Odon, la chambre au second étage, sous le toit, pourrait encore être l'oratoire des Frères des Ecoles chrétiennes, arrivés à Caen vers 1730, et qui, paraît-il, ont habité dans la cour du bon vieillard, M. Le Hérissy, le tonnelier dont parle M. de Montzey.

NOTE 111

Les Litanies en l'honneur de Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Cette manière de prier Dieu, que nous appelons litanies, n'est pas du goût de tout le monde. Quelques personnes la trouvent trop basse et trop populaire, et cela leur suffit pour n'en pas approuver l'usage. Ils ne s'aperçoivent pas que la simplicité qui les rebute est une des meilleures qualités de la prière, et que l'usage qu'ils condamnent est très conforme à l'esprit de l'Eglise, et est fondé même dans l'Evangile où nous en trouvons le modèle.

Ici l'exemple des dix lépreux et de l'aveugle Bartimée, criant à Jésus, les premiers: Jésus, notre maître, ayez pitié de nous; le second: Jésus, fils de David ayez pitié de moi.

Jésus-Christ approuva donc leur prière par sa conduite, et l'Eglise approuve aussi par la sienne les litanies qui sont faites sur ce modèle.

Elle s'en est servie dès les premiers siècles, et elle s'en sert encore aujourd'hui dans les grandes actions de la religion. Quand il est question de faire la cérémonie solennelle du baptême pour former un membre de Jésus-Christ, quand elle veut réconcilier les pénitents, quand elle se dispose à consacrer des

temples au vrai Dieu, à ordonner des ministres de l'autel, à donner des pasteurs aux fidèles, ce n'est qu'après s'être prosternée devant Dieu, et lui avoir demandé miséricorde par des litanies. Elle les emploie encore plusieurs fois l'année, pour attirer la bénédiction de Dieu sur les biens de la terre, et pour le remercier de ceux qu'elle a reçus de sa libéralité. Elle lui offre cette même prière quand elle connaît par les fléaux de sa justice qu'il est irrité contre les hommes, et elle s'en sert enfin pour fortifier ses enfants dans les derniers combats de la vie et dans l'agonie de la mort. Il n'en faut pas, ce semble, davantage pour autoriser cette sorte de

-8-

APPENDICE.

prières, et on ne peut trouver mauvais qu'en imitant l'Eglise, nous nous servions, pour rendre tous les jours publiquement nos devoirs à Jésus-Christ, des litanies composées à son honneur.

Que si l'on considère en détail ce que celles-ci contiennent, on sera obligé d'avouer qu'il n'y a point de prière plus chrétienne, plus propre au pécheur, et plus conforme à l'esprit de la religion. L'entrée de ces litanies est une humiliation profonde du chrétien qui se présente à Jésus-Christ comme à son Seigneur... Et cette humiliation est suivie de l'invocation distincte des trois Personnes de la Très Sainte Trinité, qui est le grand mystère des chrétiens.

Le corps des litanies est composé de trois parties. Dans la première, on adore Jésus-Christ dans ses grandeurs éternelles et temporelles, dans ses mystères et dans ses vertus, dans ses qualités et dans les rapports qu'il a avec l'Eglise et avec les différents ordres des saints qui la composent; et en l'adorant, on l'invoque et on implore sa miséricorde... Dans la seconde partie, le pécheur expose à Jésus-Christ les misères auxquelles il est sujet, et les maux qu'il doit craindre, tels que sont, le péché et la colère de Dieu etc. Il le supplie de l'en délivrer... Mais, comme les mystères de la vie et de la mort du Fils de Dieu sont les sources de notre sanctification, l'Eglise y a recours dans la troisième partie et conjure Jésus-Christ, par ses mystères, de lui en communiquer l'esprit et la grâce et de lui en faire porter les effets... Enfin on ferme cette prière, en adorant et en invoquant trois fois Jésus-Christ, sous la qualité de victime de Dieu, qui efface les péchés du monde, et on le conjure par cet état, qui donne sujet de tout espérer, de nous pardonner, de nous exaucer, et de nous faire miséricorde

L'Office de Jésus, traduit en français 1673.

NOTE IV.

Salutation à Saint Joseph.

| | |
|---|--|
| Ave, Joseph, imago Dei Patris, | Je vous salue, Joseph, image de Dieu le Père, |
| Ave, Joseph, pater Dei Filii, | Je vous salue, Joseph, père de, Dieu le Fils, |
| Ave, Joseph, sacrarium Spiritus Sancti, | Je vous salue, Joseph, sanctuaire du Saint-Esprit, |

NOTE IV.

- 9 -

| | |
|---|---|
| Ave, Joseph, dilecte sanctae Trinitati, sainte Trinité, | Je vous salue, Joseph, cher à la |
| Ave, Joseph, magni consilii coadjutor fidelissime, | Je vous salue, Joseph, très fidèle coadjuteur du grand conseil, |
| Ave, Joseph, Virginis Matris sponse | Je vous salue, Joseph, très digne |

| | |
|--|--|
| dignissime, | époux de la Vierge Mère, |
| Ave, Joseph, pater omnium fidelium, | Je vous salue, Joseph, père de tous les fidèles, |
| Ave, Joseph, custos sanctarum Virginum, | Je vous salue, Joseph, gardien des saintes Vierges, |
| Ave, Joseph, sacri silentii observantissime, | Je vous salue, Joseph, très exact observateur du silence sacré, |
| Ave, Joseph, sanctae paupertatis amantissime, | Je vous salue, Joseph, amant passionné de la sainte pauvreté, |
| Ave, Joseph, exemplum mansuetudinis et patientiæ, | Je vous salue, Joseph, exemple de mansuétude et de patience, |
| Ave, Joseph, speculum humilitatis et obedientiæ, | Je vous salue, Joseph, miroir d'humilité et d'obéissance, |
| Benedictus es tu inter omnes homines, | Vous êtes béni entre tous les hommes, |
| Et benedicti oculi tui, qui viderunt quæ tu vidisti, | Et bénis sont vos yeux, qui ont vu ce que vous avez vu, |
| Et benedictæ aures tuæ, quæ audierunt quæ tu audisti, | Et bénies vos oreilles, qui ont entendu ce que vous avez entendu, |
| Et benedictæ manus tuæ, qui contrectaverunt Verbum incarnatum, | Et bénies vos mains, qui ont touché le Verbe incarné, |
| Et benedicta brachia tua, quæ portaverunt omnia portantem, | Et bénis vos bras, qui ont porté Celui qui porte tout, |
| Et benedictum pectus tuum, in quo Filius Dei dulcissime requievit, | Et bénie votre poitrine, sur laquelle le Fils de Dieu a si doucement reposé, |
| Et benedictum cor tuum, ardentissimo ejus amore succensum, | Et béni votre cœur, enflammé pour lui d'un si ardent amour |
| Et benedictus Pater aeternus, qui te elegit, | Et béni le Père éternel, qui vous a choisi, |
| Et benedictus Filius, qui te amavit, | Et béni le Fils, qui vous a aimé, |
| Et benedictus Spiritus Sanctus, qui te sanctificavit, | Et béni l'Esprit-Saint, qui vous a sanctifié, |

- 10 -

APPENDICE.

| | |
|---|--|
| Et benedicta Maria sponsa tua, quæ, te ut spousum et fratrem dilexit, | Et bénie votre épouse, qui vous a aimé comme un époux et un frère, |
| Et benedictus Angelus, qui te custodivit, | Et béni l'Ange, qui vous a gardé, |
| Et benedicti in aeternum omnes qui benedicunt tibi et qui diligunt te aiment! | Et bénis éternellement tous ceux qui vous bénissent et qui vous |

NOTE V.

Attestation de M. Le Pileur.

Rodolphus Le Pileur, presbyter insignis Ecclesiæ cathedralis Constantiensis Canonicus, Theologus, et

Illustrissimi ac Reverendissimi Domini Episcopi Constantiensis Vicarius Generalis.

Testor omnibus quorum interest aut interesse potest, Venerabilem Virum Magistrum Joannem Eudes, presbyterum in dioecesi Bajocensi commorantem, provinciae Rothornagensis, a duobus annis aut circiter, sexiès missionem fecisse in dicecesi Constantiensi tali successu, ut primitivae Ecclesiae spiritum et primorum Christianorum zelum, in plerisque omnibus qui ert~,]-)ris ipsius concionibus interfuerant, ejus ministerio a Deo resuscitatum fuisse asseverare possimus. Prudens eDim etim sit eloquii mystici et spiritu intelligenthe repletus, ipse tanquant imbres mittit eloquia sapientiae suae, nec veritaLerri abscondit lit corde suo, aut in injustitia detinet; sed loquitur ad cor Jerusalem, quasi tuba exaltat vocem suain, ut a quadraginta millibus auditorunt et amplius in planitie camp! clare et distincte sit auditus. Atituiitiat populo Dei scelera eorum non in persuasibilibus humanw sapieutiae verbis, sed in spiritu et virtute Dei. Verba enim Dei lit ôre ejus adeo sunt quasi ignis et quasi malleus conterens petrani, ut nullum sit pectus taro ferreum, nullum cor tain dormit, quod non frangat, non emolliat. Exardescit quippe desiderio non placendi, sed juvandi. In ipsius oeculis, lit gestu, lit verbis eminet quiddam anxium, intirmum, anhelans pro salute animaruni, ut in gallina pro tuendis pullis. Raque in auditoribus non relinquit prurimum atit-iiiiii, sed incendluin afflini, atit acreni dolorem, aut talem motuin, ut quis dimissa concione non dicat:

-11-

NOTE Y.

« bene dixit concionatoi, », sed tacitus cogitet quomodo sibi viv~,ndum in posterum, procidensque ad pedes confessoris confiteatur et aniiiintiet actus suos. Hinc innumerw bonorum alienorum restitutiones, animorum a multis annis dissidentium reconciliatities, litium immortalium atque adeo inexplicabilium compositiones, librorum a vera pietate avertentiuni corani omnibus combustiones, pluriniorum lit crimine notorio obdurate viventium, illorant etiani qui duellorum furore correpti eratit, publiew conversiones. Et, quia sentit se a Christo positum, ut eat et fructum afferat et fractus ejus maneat, toto missionis tempore, quod exeurrit minimum ad mensern integrum, hi una eademque ecclesia, ad quam ecetere ubertim confluent, omnia et singula christianw pietatis officia, tum-domi privatim, tum in templo palam obeunda, ita inculeat auditorum animis, pro ciptu singulortim, ut eorum recordatio etiam in tardioribus nunquam sit oblitteranda.

Verumtamen, cum quindecim annortint experientia, quibus totis missionem fecit in diversis diüeesibus, didice ' rit frustra laborari in plebe reformanda, nisi a cleri reformatione incipiatur, lit illud potissimum incumbit in missione qualibet, ut convocatos seorsum a plebe presbyteros, tam curatos quam non etiratos, de officlo suo diligenter moneat; quod ab ipso præstitum est bactenus tanto zelo, tanta vi, taitta efficacia, ut ad pauculas ejus exhortationes tolus clerus cujuslibet stationis in alium mutatus videatur. Quæ res mirum lit nobis excitavit desiderium exsequendi pro viribus nostris quod hi eoriventu Priplatorum Galliw Parisiis, anno Domiiii 161.)5, statutum fuerat, ut in singulis dicecesibus singula erigerentur collegia a viris eximhe sanctitatis et doctrinœ admiiiistranda. Et, quoniam prædictus Eudes, pro ea qua donatus est gratia animas Christo lucrifacieiidi, maxime idoneus est qui huic operi ineundo præfleiat, lit pluribus etiam diweesibus, quique viros ecelesiasticos seligat, institua 1, eradiat per seipsum et per ipsos alios, supplicandum est humiliter Sanctissimo Domino nostro Papœ quatenus, pro sua in sedulos Christi operarios benignitate, ejusdem Eudes studium singulari favore prosequi, conatus juvare, zelum inflammare dignetur. Quod flet, si votis ipsius et supplicationi Sua Sanctitas annuerit, tum pro eo collegio jam Cadomi in dicecesi Bajocensi erecto, tum pro aliis alibi deinceps erigendis.

Datum Constantlis, anno Domini millesimo sexceitesimo quadagesimo tertia, die tertia septembris.

(1). COSTIL, Annales, T. 1, L. 11, ch. V, § 222.

NOTE VI.

Supplique de M. de matignon à Urbain VIII.

BEATISSIME PATER.

Quod in conventu. Prielatorum Galliw, Parisiis coligregatorum anno Domini 1625 cleeretum fuerat, ut in singulis diœcesibus singula erigerelihir colle,fyia a viris eximiw sanctitatis et doctriuie administranda, in quibus statis temporibus eonvenirent presbNteri, illi priesertint quibus incumbit javare aitimas, lit de munere silo recte fuiigendo edoceantur, id Venerabilis Viri Magistri Joannis Eudes opera perfici Msse in pluribus etiaïn dicecesibus judicavimus.

Cum enim in pluribus locis missionein fecerit a quindecint annis, et lil dioccesi nostra sexiès, a dtiobus annis, iiii redibili populorum colicursa et quam maxima optari potuerit arilmarm utilitate. seorsum a plebe, convocatos presbyteros, tain etiratos quam lion curatos, de officio suo moiere solitus est, ut ad pauculas ejus exhortationes totus clerus cujuslibet stationis in alimit mutatus videretur.

Quapropter Nobis visus est idoneus qui viros ecclesiasticos seligeret, institueret, erudiret per seipsum et per ipsos alios. Unde supplicamus bumiliter Sanctitati Vestrw, quaterms, pro sua in sedulos Christi operarios benignitate, ipsius votis et supplicationi annuere velit.

TRÈS SAINT PÈRE,

L'assemblée des Evèques de France tenue à Paris, l'an du Seigneur 1625, a décrété qu'on érigerait un séminaire par diocèse dont l'administration serait confiée à des hommes distingués par leur science et leur sainteté, et où, à des temps marqués, se réuniraient surtout les prêtres auxquels il incombe d'aider les âmes, afin qu'on leur apprenne à se bien acquitter de leur charge; et nous jugeons qu'avec le concours de vénérable personne Maître Jean Eudes, cela petit s'exécuter même el, plusieurs diocèses.

Il y a quinze ans qu'il fait des missions en plusieurs lieux, et, depuis deux ans, il en a fait six dans notre diocèse avec un concours de peuple presque incroyable, et avec le plus grand profit qu'on pût souhaiter pour les âmes. Il a coutume d'y convoquer à part les prêtres, curés ou non, et de les instruire de leur devoirs : et, si peu nombreuses que soient ses

exhortations, tout le clergé de chaque station paraît entièrement clian(-é).

C'est pourquoi il Nous a paru capable de choisir, former et instruire les ecclésiastiques par l u i - nième ou par d'autres lui- même. Aussi nous supplions humblement Votre Sainteté de vouloir bien, en raison de sa bienveillance pour les vaillants ouvriers du Christ, accéder à ses vœux et à sa prière.

NOTE VII.

Supplique de M. d'Angennes à Urbain VIII.

SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO PAPE URBANO VIII,

Cum alite sex annos supra triginta in Episcopunt Bajocenseni a Sanetitate Vestra inauguratus et

consecratus fuerim, ut tantum in totis huiusmodi meis impositum, cum Dei gratia manuum vestrarum impositione, ut spero, mihi data, sustinere possem, id unum maxime curavi, et a Deo, omnis sapientiae et virtutis fonte, multis votis expetivi, ut in parochiam mihi commissam fidelissimos coadjutores mittere dignaretur. Sed quantum pauci sunt, ex multis quos in partem sollicitudinis meae vocavi, qui generose tanto muneri incumbant !

Unum adversus morbos serpentes occurrit remedium, scilicet, Sanctitatis Vestrae litteris, indultis, et gratiis praevidentibus, frequentes per vos. Sed inter ceteros multis praefuit dilectus mihi in Christo Venerabilis Vir Magister Joannes Eudes, presbyter Sagiensis diocesis, et in hac a quindecim annis commorans, qui scientiam et prudentiam, quam multum pollet, cum candida simplicitate et modestia in sua eum proximo conversatione, et in concionibus quas ad populum habet, ita conjungere novit, ut bene plurimos in animis a se invicem dissitis reconciliandis, in restitutionibus procurandis, et ceteris huiusmodi rebus operibus exercendis, fructum referat.

Maxime vero sacerdotes et sacerdotes eandem utilitatem ex illius missionibus percipiunt. Hos enim, statis diebus, horis et locis, a plebe separatim convocati, de officio suo monent, sacras caeremonias, clericorum et singulorum ordinum functiones, et debitam sacramentorum administrationem edocent, et pro suis viribus omnium salutem se impendunt.

Cum igitur abhinc octo mensibus in urbe Cadomo huius diocesis col

APPENDICE. -

14 -

legioni instituissem sub titulo Presbyterorum Congregationis Jesu et Alarix, regio diplomate confirmatum, in quo sacerdotes ordinandi et ad regimen animarum admittendi instrui possent a sacerdotibus eximii probitatis et doctissimi, ibidem simul degentibus, de sacramentis sancte ministrandis et de sacris ritibus decenter obsequendis; denique, ut muneri suo rite fungendo apti et digni redderentur, huic collegio praedictum Magistrum Joannem Eudes praeposui, ut ille qui solem perfectioni et allortum juvenum salutem studere cupierint, habeant in promptu magistrum qui, nullo voto obstrictus, eodem iure utitur, iisdem legibus vivit, quibus ceteri utuntur et vivere debent sacerdotes.

Nec tamen intra muros collegii sese continet illius et associatorum charitas. Illi etenim, et RR. DD. Episcopis pro missionibus faciendis, et parochis pro confessionibus audiendis, et fidelibus pro multiplici alio pietatis usu, sese paratissimos offertunt, ut jam abinde ex multis experimentis manifestum constat.

Omnia illorum officia ad maiorem Dei gloriam et Ecclesiae edificationem cessura spero, si benedictione apostolica stabiliantur et firmentur. Quapropter Sanctitati Vestrae humiliter supplico quatenus praefatum Magistrum Joannem Eudes, quo solet favore missionarios et alios Christi vineae operarios prosequi, honorare dignetur. Quod flet, si illius petitionibus annuerit, si gratias et indulgentias, quas eximie et humillime postulat, sua benignitate concesserit, tamen pro collegio Cadomi erecto, quam pro aliis deinceps instituendis.

Datum Bajocis, sub signo sigilloque nostris, ac secretarii nostri chiro grapho, anno Domini supra millesimum sexcentesimo quadragesimo tertio, die vero mensis octobris vigesima secunda.

JACOBUS, episc. Bajocensis.

NOTE VIII.

Projet d'union de la Congrégation de Jésus et Marie avec la Congrégation du Saint-Sacrement sous le P. Blouët de Camilly, 1686.

Cependant on renouvelait le projet d'association ou d'union de la Congrégation de Jésus et Marie à celle du Saint-Sacrement, que le P. Eudes avait commencée 44 ans auparavant avec M. D'Authier de

NOTE VIII.

- 15 -

Sisgau, instituteur de celle-ci. Car ce fut en 1686 que M. Barnoin, l'un des premiers sujets de cette congrégation et qui demeurait dans leur maison de Senlis, écrivit à M. Blouët, en date du 5 février, et lui envoya le livre qui contient leurs principaux règlements, pour voir les mesures qu'on pourrait prendre pour parvenir à cette union. M. Blouët, après y avoir fait de sérieuses réflexions, lui donna un mémoire qui contenait les articles qu'il avait dessein de proposer à MM. du Saint-Sacrement, afin qu'ils pussent en délibérer entre eux en Provence et en Dauphiné. Ces articles étaient au nombre de neuf, et N. Blouët y parlait ainsi :

1o Pour le nom, il serait à propos, dans les actes que pourraient faire ensemble les deux congrégations, de faire toujours mention de la Congrégation de Jésus et Marie et d'ajouter « maintenant du Saint-Sacrement », ou bien « la Congrégation du Saint-Sacrement ci-devant de Jésus et Marie », enfin « la Congrégation de Jésus et Marie unie à celle du Saint-Sacrement »; en faire de même dans tous les actes qui se feraient pour le temporel ou spirituel des maisons qui sont maintenant à la Congrégation de Jésus et Marie, comme aussi pour toutes les maisons qu'on prendrait à l'avenir soit au delà, soit en deçà de la Loire.

2o Pour la forme du gouvernement, prendre la forme ordinaire, naturelle et commune, des autres congrégations ecclésiastiques, comme celles des Jésuites, de l'Oratoire, des Lazaristes, de Saint-Sulpice, etc., qui sont sous la conduite d'un supérieur général et perpétuel. (C'est que la Congrégation du Saint-Sacrement n'en doit point avoir, selon ses Statuts.)

3o Pour les dévotions, outre celle du Très Saint-Sacrement, vouloir bien prendre et faire les fêtes du Sacré-Cœur de Jésus et de celui de Marie, sa très sainte Mère.

4o Pour la manière présente, il faudrait diviser la Congrégation en deux directions, dont les deux supérieurs des deux Congrégations auraient soin de chacune pendant leur vie, et se communiqueraient tous les ans pour convenir d'une semblable conduite et résoudre les difficultés qui se rencontreraient; et, après la mort de l'un, l'autre demeurerait seul supérieur général, lequel alors établirait deux directeurs pour trois ou pour six ans tout au plus, lesquels, avec les assistants, entreraient dans son Conseil, quand il voudrait établir des supérieurs dans les maisons.

5o Pour la communication des sujets, il faudrait que les directeurs s'assemblassent une fois par an à Paris avec le supérieur général ou les

-16-

APPENDICE.

deux supérieurs généraux, de leur vivant, pour convenir de ceux qu'on pourrait faire passer d'une direction à l'autre.

6o Pour les prières, prendre une partie des unes et une partie des autres, et ne se servir, autant que l'on pourrait, que des prières ordinaires de l'Eglise.

7o Pour le temporel, exhorter un chacun à renoncer entièrement à son propre intérêt temporel, et

à le laisser appliquer aux supérieurs pour la subsistance de la communauté, ou au moins à y appliquer une partie et rendre compte du bon usage qu'on ferait du reste. (C'est que les statuts de la Congrégation du Saint-Sacrement obligent entièrement au désappropriement).

8o Pour les exercices, ne les point multiplier, et les faire en des heures commodes, comme au matin, devant ou après les repas du midi ou du soir, et au temps des prières que l'on fait pour se coucher.

9o Pour les statuts, règles ou constitutions, prendre ce qui serait le meilleur des uns et des autres, et sujet à moins d'inconvénients, et en faire un précis qui contiendrait en peu de paroles ce que l'on doit observer fidèlement.

M. Blouët propose ensuite les avantages que les deux Congrégations pourraient retirer de cette union, en ce que, plus les choses sont unies, plus elles ont de force par le secours mutuel que l'on se donne, par le crédit, les amis et l'autorité que ~on peut avoir de part et d'autre, par la communication des pouvoirs et des privilèges qu'on peut avoir reçus ou recevoir à l'avenir des puissances, par la communication des sujets, par les bons offices qu'on peut se rendre dans les villes où l'on demeure et où l'on peut avoir affaire, par l'union et participation des bonnes œuvres des uns et des autres.

Tel est le projet que M. Blouët donna à Paris à 31. Barnoin, dans lequel on voit qu'on était prêt à changer de nom s'il eût été nécessaire, et qu'on se préparait à réduire les deux Congrégations à deux provinces ou directions qui auraient eu chacune leur supérieur ou vicaire général, sous l'autorité immédiate du supérieur général, lesquels y auraient fait les visites annuelles et plusieurs autres choses pour soulager le supérieur général.

M. Barnoin ne doutait pas qu'il ne fût reçu de M31. du Saint-Sacrement, comme il le manda à M. Blouët, le 28 octobre de la même année. C'est tout ce qui se passa alors touchant cette affaire.

P. COSTIL, Annales, T. 11, Liv. IX, ch. vi, § 9-6.

NOTE IX

Lettres d'Institution de la Congrégation de Jésus et Marie, 1644.

Jacobus d'Angennes, Dei et Sanctie Sedis Apostolicae gratia Bajocensis Episcopus, universis præsentibus litteris inspecturis salutem in Domino.

Cum pastoralis officii sollicitudo subditorum saluti prospicere debeat, tum maxime clericorum inoribus invigilare, qui si suo muneri accurate satisfaciant, et ceteris, ut par est, vite probitate, honestate morum et doctrina præfulgeant, fieri omnino non potest quiti cultus Dei maximum inde splendorem, Ecclesia decus et ornamentum, populus ædificationem ac consolationem accipiant, ne non hæreticorum et inimicorum cruels Christi calumniæ et querimoniæ penitus compescantur.

Nihil autem ad stabilendam et perficiendam ecclesiasticam disciplinam efficacius atque accommodatius a majoribus nostris judicatum est, quam si clericorum seminaria instituerentur, in quibus ad gradum sive officium ecclesiasticum promoti vel promovendi per tempus competens probarentur, ad pietatem et religionem informarentur, quæ sui sunt muneris edocerentur, et ad quæ, cum propriæ saluti et perfectioni vocare vellent, nonnunquam accedere possent, et ex quibus rectores ecclesiarum subsidia, cum necessitas postularet, reciperent, ne non inde operarii idonei et inconfusibiles assumerentur ad excolendum vineam Domini, et ad colligendam messeni ejus in horreum ipsius per missionum exercitia, nempe per conciones, exhortationes, catechismos, confessionum auditiones, dissidentium reconciliationes, et alia ejusmodi pia opera; bene denique multa alia, quæ longum esset recensere.

Quod sane opus, ut arduum est et difficillimum, non a] la ratione perfici et pro dignitate absolvi posse videtur, quam si aliqui viri non minus pietate quam eruditione præstantes, solo Dei amore ducti, hanc provinciam suscipiant, et in ea curant cogitationemque sedulo incumbant.

Cum igitur a venerabili viro Magistro Joanne Eudes, presbytero, supplex libellus Nobis imperpetuum præterisset, quo se paratum esse huic muneri, si ita Nobis placeret, deservire profiteretur cui in multis aliis presbyteris quos sibi adjunxit id ipsum sentientibus, et propterea a Nobis humiliter exposceret quatenus sibi in nostra diocesi Congregationem ecclesiasticorum, quæ ab aliquot annis meditabatur ad dicta munia obeunda institueretur, ac lit ea sic instituta fructuosas donationes, et quoscumque redditus recipere, ceteraque in talibus assueta facere per

Nos liceret, et quia dicta Congregatio nondum satis erecta ac formata videtur, ut possit sibi superiorem aliquem rite et canonice eligere, placeret Nobis unum ex iis qui se eidem Congregationi addixerint constituere superiorem ejusdem Congregationis, ipsique facultatem tribuere alios ecclesiasticos ad dictam Congregationem admittendi, admissosque remittendi seu repellendi, officarios constituendi, Regulas ac Statuta condendi, ceteraque in talibus assueta faciendi, absque tamen præiudicio juris quod dicta Congregatio, postquam erecta et confirmata fuerit, habeat eligendi alium superiorem, post obitum ejus quem constituerimus, qui eidem facultatibus potestur, secundum Regulas tamen ac Statuta dictæ Congregationis.

Nos, Episcopus præfatus Bajocensis, de dicti Joannis Eudes et aliorum presbyterorum quos sibi adjunxit fide catholica, morum integritate, religionis zelo, doctrina et eruditione debite informati, ejusdem humilissimi supplicationi annuentes, ad majorem Dei gloriam ac sanctæ, Ecclesiæ, maxime vero nostræ, diocesis utilitatem ac religionis incrementum, illi ipsi, ut præfata Congregationem ecclesiasticorum sub nomine et titulo Presbyterorum Congregationis Jesu et Mariæ, utpote summo Domini Jesu sancti ordinis presbyteratus institutoris sacerdotum consecratam, nection sub protectione

beatissimæ Virginis Mariæ, matris ejus, constitutam in nosira diuina, sub nostra omnimoda et successorum nostrorum jurisdictione et obedientia, auctoritate, correctione, approbatione et jure ordinarie visitationis per Nos aut vicarios nostros generales vel quoslibet alios a Nobis ad id specialiter deputatos faciendæ, instituere et erigere valeat, potestatem in Domino fecimus et facimus, ad predicta seminariorum sive collegiorum sanctorum exercitia adimplenda; in sua dicta Congregatione sic erecta ac instituta fundi, donationes, et alii redditus ac proventus quicumque recipi, acquiri ac possideri possint.

Insuper præfatum Magistrum Joannem Eudes ejusdem Congregationis superiorera constituimus, necnon ut alios ecclesiasticos ad dictam Congregationem admittere et incorporare, admissosque remittere et expellere, officarios constituere, Regulas ac Statuta condere, coeteraque in talibus assueta facere et prestare, consultis primum in rebus magni momenti quibusdam ex antiquioribus et prudentioribus ejusdem Congregationis sacerdotibus, libere possit et valeat, facultatem in Domino concessimus et concedimus; decernentes tamen quod dicta Congregatio nullis omnino queat frui Regulis et Statutis, quin prius per Nos visa et approbata fuerint.

NOTE X.

- 19 -

Declaramus igitur quod, statuendo dictum Magistrum Joannem Eudes superiorem dictæ Congregationis ac facultates priuilegiatas ipsi concedendo, nullo modo derogare intendimus juri dictæ Congregationis, postquam erecta et formata fuerit, eligendi alium superiorem et Nobis presentandi post obitum præfati Joannis Eudes, (huiusmodi facultatibus potest, secundum Regulas ac Statuta dictæ Congregationis, neque etiam juri nostro episcopali eundem ipsutum superiorem sic a dicta Congregatione electum et Nobis presentatum admittendi et approbandi, cæterosque quos in eadem Congregatione et familia ad conciones habendas confessionesque audiendas idoneos iudicauerimus.

Denique coetera jura, immunitates et prærogativas ad seminaria ecclesiastica spectantes præfate Congregationi decernimus et impertimur per presentes, jure tamen nostro et alieno semper salvo.

In cujus rei fidem et testimonium presentes litteras manu nostra subscriptas per nostrum secretarium ordinarium subsignari sigilloque nostro, episcopalis curiæ jussimus communiri.

Bajocis, die mensis januarii 14, anni 1641.

JACOBUS, episc. Bajocensis.

NOTE X.

Acte de donation de M. Blouët de Than.

Fut présent M. Nicolas Blouët de Thau, etc ... lequel reconnaissant qu'il ne peut arriver à l'homme d'affaires plus importantes que de chercher Dieu dans la simplicité de son cœur, et rechercher le salut des âmes si précieuses aux yeux de notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ, qui a voulu les racheter au prix de son sang et en a spécialement recommandé le soin aux prêtres, auxquels à cette fin il a communiqué de sa puissance plus qu'à tout le reste (les hommes, et même aux anges, aussi désire-t-il en eux une plus grande sainteté; à l'effet de quoi c'est un emploi très utile à l'Eglise de Dieu que celui des Prêtres du séminaire en cette ville de Caen, sous le bon plaisir et autorité de Monseigneur l'illustrissime et Révérendissime Evêque de Bayeux, sous le titre de la Congrégation de Jésus et Marie, pour instruire et former les ecclésiastiques et autres qui aspirent à cette condition, à bien et saintement faire toutes les fonctions sacerdotales, insinuer en leur esprit l'estime et l'excellence de leur condition et

dignité, l'obligation qu'ils ont eue d'honorer en bien réglant leurs actions, et une ferme croyance que l'exemple des bonnes vie et moeurs des prêtres est un moyen très efficace pour retenir les gens de bien dans le chemin de la vertu, et un puissant motif aux autres de s'occuper au soin de leur conversion; et d'abondant pour prêcher, catéchiser et pratiquer aux missions, où les dits prêtres sont et seront appelés, tous moyens possibles pour faire vivre les chrétiens en la crainte de Dieu, et généralement faire tous autres actes de charité convenables au dessein de la conversion des âmes; à quoi la susdite Congrégation ne pouvant satisfaire sans le secours du temporel, le dit sieur de Than, pour la dévotion qu'il a envers Notre-Seigneur Jésus-Christ et sa très sainte Mère, patrons spéciaux des dits Séminaire et Congrégation, et au zèle du salut des âmes, a donné etc. .. à condition de faire célébrer tous les samedis une messe basse de Beata, et après la mort de chacun des autres (c'est-à-dire des aînés de ses héritiers, des descendants successivement du surnom et famille du dit donateur pour la ligne masculine seulement) ayant la qualité de fondateurs, de faire célébrer par chaque prêtre de la dite Congrégation trois messes, la première de Requiem, et les deux autres de Beata, en intention principale du décédé, et en après de tous ses amis, et de faire célébrer au jour de la mort du dit sieur fondateur une messe basse de la sainte Vierge par tous les prêtres de la dite Congrégation à perpétuité, à moins que, ce jour étant occupé, d'une fête double ou autre de dévotion spéciale à la dite Congrégation, ou ne fût obligé de les anticiper en un autre jour.

NOTE XI.

Lettre du P. Eudes à Madame de Camilly, 1644.

Dieu vous pardonne votre désentraillienient sur le sujet du plus grand bonheur qui puisse arriver au beau Bouton delis et à sa mère. Vous avez un sujet infini et infiniment infini de vous réjouir de ce que le plus rand, le plus noble, le plus riche et le plus puissant seigneur du monde vous aime tant, qu'il veut que vous lui donniez votre fille pour son épouse. C'est ainsi que parle l'Aigle qui vous mande qu'assu
1. La sœur Marie des Vallées.

NOTE XI.

- 2 1 -

renient Notre-Seigneur et sa sainte Mère la regardent et l'appellent pour la revêtir de blanc et de rouge, qui sont les couleurs du céleste époux, c'est-à-dire de la pureté virginale et de l'amoureuse charité et autres vertus dont il est orné, si toutefois elle le veut; car, quoiqu'on l'appelle à une si haute et si heureuse condition, on ne forcera pourtant pas sa volonté. On lui aidera extraordinairement, mais il faut qu'elle coopère et qu'elle se dispose par une grande haine du monde et de ses vanités, par un grand mépris de soi-même, et par un grand désir de s'étudier à rechercher tous les moyens possibles de plaire à eu-lui qui la désire épouser; et c'est à vous, ma chère Fille, à lui aider par vos instructions à se parer et orner pour être agréable aux yeux du Fils de Dieu et du Fils de la Vierge.

Pour vous, on vous mande que le lait ne vous est pas bon et qu'il vous engendrerait des vers, et que la voie de la croix est la plus agréable à Dieu, puisque Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a choisie pour lui et pour vous; et que vous devez vous contenter que la sainte Vierge, parlant de vous, vous appelle sa fille, et dit que vous et le frère de coeur faites une oeuvre qui lui est très agréable, d'avoir soin de ses filles, et qu'elle vous regarde et vous aime, comme si vous étiez la supérieure, et comme si vous étiez demeurante dans sa maison et que vous eussiez fait voeu d'y demeurer. Que voulez-vous davantage douter ? Vous avez tort, si vous donnez tant soit peu entrée à ces peines; car il est impossible, après [out ce que nous savons, et tout ce que j'ai vu et entendu depuis un mois, de pouvoir avoir le moindre soupçon. Vivez donc en paix, très chère Fille, en vous humiliant pourtant toujours, et lâchant de faire, de votre côté, selon votre petit pouvoir. Mais, quand vous y manquerez, ne vous découragez pas, priez Notre-Seigneur et sa très sainte

Mère qu'ils suppléent à tout, et ils le feront sans doute.

Nous écrivons à M. de la Bonneville (1). Tous ceux d'ici vous saluent, avec le frère de coeur, que j'embrasse de tout le mien. Je conjure le beau Bouton de l'is de haïr le monde plus que la peste et que l'enfer, et d'aimer Celui qui le regarde et qui l'aime si fortement, pieusement et généreusement. C'est en Lui que je suis
Le petit ver de terre.

Ce 23 Mars 16411.

Vive Jésus e tMarie.

(1). Le P. Jourdan, originaire de la Bonneville.

- 2 2 -

APPENDICE.

NOTE XII.

La Vêtue à Notre-Dame du Charité.

La prise d'habit se fait très solennellement à la Charité. Plusieurs des cérémonies extérieures sont à peu près les mêmes que celles de la Visitation, sauf les changements nécessités par la différence des habits; mais presque toutes les bénédictions et oraisons récitées par le prêtre officiant sont de la composition dit Fondateur et spéciales à l'Ordre. Les demandes posées à la postulante et ses réponses ont été également retouchées par le P. Eudes; sa doctrine spirituelle se trouve ainsi enseignée à ses Filles, dès le jour de leur entrée dans la vie religieuse.

A l'heure choisie pour la réception, les Sœurs entrent au chœur processionnellement, tenant un cierge en main, sauf la postulante, qui vient la dernière, vêtue en fiancée. Pendant le chant de l'Ave, Maris stella, celle-ci s'avance devant la grille, conduite par la R. M. Supérieure et une autre religieuse. Les choristes chantent les versets

« Ora pro nobis, Alater wternae Charitatis, « Ut digni efficiamur charitate Christi. » « Priez pour nous, Mère de l'éternelle Charité,, « Afin que nous devenions dignes de la charité, du Christ.

Et le prêtre, dans Forffison, demande que, par l'intercession de NotreDaine de Charité, toutes les actions de la postulante soient faites dans la charité, par un motif de charité. Il bénit ensuite le cierge et prie Dieu d'éclairer son humble servante, à sa sortie du monde, comme il éclaira Moïse à sa sortie d'Egypte, afin qu'elle puisse arriver à la terre promise de l'éternelle félicité. Puis il le lui remet et demande à Jésus, lumière du monde et splendeur de la (Tloire du Père, d'éclairer de plus en plus sa petite servante, afin qu'embrasée de son amour, elle connaisse ce qui lui est agréable et le fasse toujours.

Viennent alors la sainte Messe et le sermon. Après quoi, le célébrant entonne le Veni, Creai 1 or, et chante l'oraison. Il se rend ensuite à la grille, où s'établit entre la novice et lui un dialogue bien touchant dans sa simplicité.

L'OFFICIAANT. - Ma Fille, que demandez-vous ?

LA POSTULANTE. - MON Père, Je demande l'habit de cette sainte Maison et la grâce d'y être éprouvée dans la pratique des vertus chrétiennes et dans l'obser

NOTE XII.

- 2 3 -

vance des Constitutions. C'est la seule chose que j'ai demandée au Seigneur et à sa très sainte Mère; tout le temps de ma vie, j'ai aimé la beauté de la Maison de Dieu et le lieu de l'habitation de sa gloire, et j'ai choisi l'humiliation, la pauvreté et la mortification dans la Maison du Seigneur, plutôt que d'habiter dans les tabernacles des pécheurs.

L'OFFICIANT. - Béni soit l'auteur de tout bien qui vous a inspiré la volonté de faire un si bon choix, de prendre le Seigneur pour votre portion et votre héritage. Un seul jour vaut mieux dans la Maison de Dieu que mille partout ailleurs. Heureux ceux qui habitent dans la Maison du Seigneur, ils le loueront éternellement! Ecoutez donc, ma Fille, et prêtez une oreille attentive aux paroles du Saint-Esprit: Oubliez votre peuple et la maison de vos pères, pour attirer sur vous les regards favorables de votre Epoux céleste. Persévérez-vous en la demande que vous avez faite?

LA POSTULANTE. - Oui, Mon Père, je persévère et réitère la demande que j'ai faite, espérant de la bonté infinie de Dieu la grâce de lui être fidèle, de connaître et d'accomplir sa Volonté dans cette sainte Maison.

L'officiant se lève alors et implore de Dieu pour la postulante la grâce de vouloir toujours ce qu'il veut et la force de l'accomplir. Il la bénit et derechef prie pour qu'elle soit dépouillée du vieil homme et revêtue du nouveau, créé dans la justice et la vérité.

Cela fait, la postulante se retire pour déposer les habits du monde et prendre l'habit religieux que le célébrant a béni solennellement. La foi-mule de la bénédiction rappelle que Notre-Seigneur s'est revêtu de notre nature par amour pour nous, et que, par amour pour lui, nous devons renoncer aux pompes du siècle et nous revêtir de ses humiliations, afin de partager sa bienheureuse immortalité. Pendant ce temps, le chœur chante le psaume : Quam dilecta tabernacula tua! A sa rentrée au chœur, la postulante, revêtue de la robe blanche, la tête couverte d'un petit voile, s'avance jusqu'à la grille et là, d'une voix émue, chante ces paroles :

Regnum mundi et omnem ornatum sæculi contempsi, propter amorem Domini nostri Jesu Christi; j'ai méprisé la royauté, du monde et les ornements du siècle, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Toutes ses nouvelles soeurs lui répondent avec joie

Quem vidi, quem amavi, in quem credidi, quem dilexi; je l'ai vu, je l'ai aimé, j'ai cru en lui, il est l'objet de ma dilection.

Scène touchante, tout entière inspirée par la piété du Fondateur, qui fait souvent verser des larmes d'attendrissement aux spectateurs.

APPENDICE. -

24 -

L'officiant prie de nouveau pour la novice. Il demande à Dieu d'en faire une victime agréable à sa divine majesté, de la purifier de la corruption du monde, et de la rendre digne de sa nouvelle vie.

La novice s'agenouille alors devant lui, pour recevoir d'abord le scapulaire qu'elle baise, heureuse de porter le joug du Seigneur, puis le voile, le rosaire, le manteau : le voile, symbole de la modestie, l'invite à cacher sa vie en Dieu; le rosaire atteste sa consécration à Marie; le long manteau blanc rappelle qu'elle doit être vierge, pontsuivre l'agneau sans tache partout où il va. Ensuite l'officiant lui impose le nom qui désormais sera le sien, en disant :

« Celui qui sera victorieux, dit le Seigneur, recevra un nom nouveau. En voici un, ma Fille, qu'il vous (tonne pour vous obliger à être victorieux du démon, du monde, du péché et de vous-même - vous vous

appellerez désormais Marie de ... Soyez humble servante et digne fille (le cette auguste Yierge dont vous portez le nom. »

Après l'imposition du nom, le prêtre prie une dernière fois pour la novice, afin de lui obtenir toutes les vertus religieuses, puis il se retire, pendant qu'au chœur les religieuses donnent à leur jeune sœur le baiser de paix., au chant de l'Ecce quain bonuin et quani Jucundum et des psaumes : Lietalus suai in his quie dicta saut mihi et Levavi ouilos meos in montes. La procession se réforme alors, les choristes entonnent le Laudate Dominum, omnes gentes et nu joyeux Alleluia, et la novice est reconduite solennellement au noviciat pont- y signer sa réception à l'habit.

Cf. Les Origines de Notre-Dame-de-Charité,

P. 1, chap. v, pp. 27-322.

NOTE XIII.

Règles et Constitutions.

Voici la note mise par le P. Costil en tête de l'Original des Règles et Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie.

ORIGINAL des Règles et Constitutions de la Congrégation de Jésus et Marie écrite, de la main de M. Dufour par l'ordre dit R. P. Jean Eudes, Instituteur

NOTE XIII.

- 2 5 -

de la même Congrégation, et revues par le, même, comme il paraît par les additions ou corrections qu'il y a insérées de sa propre main

Et reliées en l'an née 1726, avec la précaution de ne rien couper des marges, de peur du moindre changement :

Sur lequel original

Il a été ordonné par l'Assemblée générale de l'année 1725 de faire les copies des Règles et Constitutions qui doivent servir aux maisons de la même Congrégation, comme il se verra dans la page suivante.

On y a ajouté

les 27 articles confirmés par les lettres-patentes de Sa Majesté, et reçues par la dite Assemblée au nom de toute la Congrégation.

P. COSTIL, Secrétaire de la Congrégation.

Aux pages suivantes, on lit deux extraits des assemblées de 1725 et de 1727, pareillement écrits de la main du P. Costil.

Extrait de la VIIIe Assemblée générale de la Congrégation, tenue à Caen,
au mois d'octobre de l'année 1725. Session deuxième.

Il a été arrêté qu'il serait fait aux frais de la Congrégation des copies exactes et collationnées des Constitutions de notre très digne Instituteur par les soins de M. le Supérieur de Caen, conformes à l'original qui est dans les archives de la dite maison de Caen, pour être distribuées à toutes les maisons' de

la Congrégation aux fins d'y être observées.

P. COSTIL,

Secrétaire de l'Assemblée et de la Congrégation.

Extrait de la IXe Assemblée générale de la Congrégation, tenue au
mois de janvier 1727, à Caen. Session deuxième.

M. Costil a représenté qu'il avait été employé par l'ordre de feu M. de Fontaines... à vérifier une copie de nos Constitutions sur leur original, pour en faire dresser ensuite d'autres pareilles; et qu'après avoir exécuté ce dessein, il avait remarqué exactement quelques additions ou changements qui avaient été faites de la main de feu M. Blouët. Sur quoi, l'Assemblée, qui avait nommé 31. Cousin, supérieur du séminaire de Coutances, et M. Le Clerc, supérieur de celui de Lisieux, pour vérifier ces remarques, ayant entendu le rapport qu'ils en ont fait en conformW, et ayant mis en délibération ce qu'elle devait juger de ces additions ou changements, elle a déclaré, tout d'une voix, qu'elles

-26-

APPENDICE.

auraient la même force que l'original, et a recommandé de les observer, comme le reste des Constitutions, défendant à aucun des sujets de la Congrégation d'en user ainsi à l'avenir, ni de rien ajouter ou diminuer, on faire aucune rature au dit original, sans une délibération expresse de la Congrégation dans une Assemblée générale.

P. COSTIL,

Secrétaire de l'Assemblée et de la Congrégation.

NOTE XIV.

Factums contre le P. Eudes.

On trouve aux Archives nationales, dans le carton coté M. 237, trois libelles contre le V. P. Eudes, qui débutent en ces termes.

I. « Le sieur Jean Eudes, du diocèse de Séez, demeurant à Caen, ayant été, reçu en la Congrégation de l'Oratoire fort jeune, inconnu et de fort petite extraction, sans aucun temporel et avec peu d'étude, il y a été élevé, nourri et instruit charitablement. »

De ce factum, le carton renferme cinq ou six exemplaires; il a environ quatre pages, plus autant de notes.

II « Le sieur Eudes, ayant été reçu petit garçon en la Congrégation de l'Oratoire et y ayant appris tout ce qu'il sait, s'en est séparé, après avoir abusé des charges et des emplois qui lui avaient été confiés, pour agir sans plus dépendre de personne. Il remue encore ciel et terre, pour parvenir à être chef indépendant et général de quelque compagnie, qu'il prétend établir sous prétexte de séminaire, etc. »

Ce factum est long d'une page.

111. « Le sieur Jean Eudes, qui demande au Saint-Siège la confirmation de sa prétendue

Congrégation, est né dans un village du diocèse de Séez... Cet homme, qui prétend que toute sa vie et toute sa conduite doivent être pleines de mystères, s'est imaginé avoir été donné au monde par miracle... 11 demeurait à Caen, lorsqu'il fut reçu dans la Compagnie de l'Oratoire, et il était pour lors âgé de 21 à 22 ans, peu avancé dans ses études, dépourvu des commodités temporelles, et un sujet fort propre à exercer la charité de cette Congrégation... »

Il y en a 28 pages sur ce ton. Ce factum, dont le carton M. 237 contient deux exemplaires, est la source où le P. Batterel a puisé en grande partie sa biographie du P. Eudes. Comme il fut composé,, vers

NOTE XIV.

- 27 -

1674, en vue d'empêcher l'approbation de la Congrégation de Jésus et Marie par le Saint-Siège, nous aurons à y revenir.

Qu'ils soient plus ou moins développés, ces libelles renferment les mêmes allégations, exprimées presque dans les mêmes termes. On sent qu'on s'est efforcé de créer sur le P. Eudes une légende ridicule, sinon odieuse, et qu'elle a été aveuglément acceptée. Les observations suivantes adressées à la reine Anne d'Autriche en apporteront la preuve.

Observations sur les desseins du P. Eudes.

Le P. Jean Eudes a premièrement recherché d'être général des séminaires de Normandie et en a fait parler en ces termes ou autres équivalents à Monseigneur le Chancelier pour en avoir des patentes. Mais en ayant été refusé sur ce qu'il a été remontré à la Reine et à mon dit Seigneur le Chancelier que cela faisait tort à Messieurs les Evêques, leur ôtant la liberté de prendre ceux qu'ils jugeraient plus propres pour la direction de leurs séminaires, et aussi aux congrégations ecclésiastiques établies en ce royaume pour former les prêtres et les clercs dans l'esprit et les fonctions de leur vocation, en retranchant une partie du pouvoir qui leur convient comme essentiellement et par leur institution : le dit P. Jean Eudes s'est avisé de proposer son dessein en d'autres termes et de lui donner une nouvelle face, demandant à la Reine et à Monseigneur le Chancelier pouvoir d'établir une Congrégation de prêtres et de clercs fondée sur la prêtrise ou sacerdoce, et faisant profession d'instituer et former les prêtres et les clercs dans toutes les fonctions de la prêtrise, prédications, exhortations, catéchismes, confessions, conférences, missions, etc. Et ce, sous le nom de Congrégation de Jésus et de Marie, qui est à dire une seconde et nouvelle Congrégation de l'Oratoire de Jésus; car c'est une congrégation ecclésiastique et non une religion, et une congrégation ecclésiastique qui a la sainte prêtrise pour base et qui en embrasse toutes les fonctions par dessein principal, et qui même en prend le nom à fort peu près, ne faisant changement que pour faire croire aux simples quelques différences.

Sur quoi, les Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus remontent très humblement que les prétentions du dit P. Eudes ne peuvent ni ne doivent être appuyées, ni les raisons qu'il allègue mises en ligne de compte, y ayant beaucoup à redire à sa conduite, et son dessein qui paraît d'abord avantageux à l'Eglise lui étant dommageable, comme on fera connaître, tant s'en faut qu'il y soit utile.

-28-

APPENDICE.

Premièrement, le dit P. Eudes a conduit son dessein d'une manière où tous les gens de bien et non préoccupés, qui le considèrent exactement, aperçoivent de très graves défauts. Il y a 22 ans ou environ qu'il fut reçu avec grande charité dans la Congrégation de l'Oratoire de Jésus, étant lors âgé de 21 ou 22 ans, pauvre garçon et de peu de science. Elle l'a nourri et entretenu sain et malade avec titi soin vraiment maternel, et un de ses frères, pont- l'amour de lui, y a été entretenu pendant quelques années (1). Il y a acquis tous les talents et bonnes qualités qui l'ont rendu considérable depuis quelques années. Tous ses principaux amis étaient les amis de l'Oratoire, et ne se sont

associés à lui que comme à un prêtre de l'Oratoire, qui travaillait avec bénédiction dans l'esprit et les exercices de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus. Après le bénéfice d'une si sainte vocation qu'il a reçu de Notre-Seigneur dans l'Oratoire, après y avoir reçu tant de témoignages d'amour et de charité, après le succès qu'il a plu à Notre-Seigneur lui donner en travaillant dans les fonctions de cette Congrégation, au lieu de considérer que c'est par la bénédiction de sa vocation qu'il a fait quelques progrès dans le salut des âmes et de peser ce que dit l'Écriture : Benedixit filiis tuis in te, et que la véritable bénédiction ne lui sera conservée (tue taudis qu'il demeurera fidèle dans sa vocation, in te; il lui est venu quelques pensées humaines que, s'il était maître de son travail et absolu dans son œuvre, sans être assujéti à personne, il ferait encore tout autre chose pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. A quoi s'étant joint quelques personnes (le piété, émues (le l'apparence de l'iiiiilité (le soit dessein, et encore quelques révélations (où ou sait qu'il s'est rencontré bien de la fausseté, sur des sujets bien importants), il a conclu de se rendre absolu et indépendant, et d'ériger une Congrégation comme l'Oratoire, y changeant seulement quelque peu au nom pont, pallier son affaire; car combien qu'il mette en avant que ce n'est qu'une maison dans le diocèse de Bayeux, tous savent, et soit projet par écrit donne assez à entendre que c'est avec, intention de répandre son institut dans les autres diocèses.

Et, pour conduire soit dessein plus couverte, il désira être supérieur de l'Oratoire de Caen. Il pria et pressa les Pères de cette maison de le demander pour supérieur au R. P. de Condren, se mettant même à genoux devant eux pour les en conjurer, et leur donnant à entendre que son dessein était d'établir (tans cette maison l'institution ecclésiast

(1). Sans doute, François, lors de ses débuts à Paris.

NOTE XIV.

- 29 -

tique, qu'il a maintenant établie et portée autre part. Et, depuis ce temps-là, au lieu de travailler pour l'Oratoire et cette maison en particulier, il n'a travaillé que pour son propre dessein. Il y a appliqué les charités et gratifications des amis de l'Oratoire, et, passant encore plus outre, il a arraché à la maison (le Caen son propre fondateur', auquel il a ôté toute la volonté qu'il avait d'y l'aire du bien et d'achever ce qu'il avait commencé, pour l'appliquer à ce sien dessein, et tout cela en protestant le contraire jusques à la veille de sa sortie 2.

Or sur cela :

1o Remontrent derechef les dits Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire de Jésus qu'il n'y a rien dans le dessein du P. Eudes qui ne soit enclos dans l'Institut de l'Oratoire et que les Prêtres de l'Oratoire ne pratiquent en divers endroits du royaume, et que le P. Eudes ne puisse faire en toute liberté et sans quitter sa vocation dans l'Oratoire, où il a reçu tout ce qui le rend recommandable.

2o Représentent que, combien qu'il petit faire et accomplir tout ce qui est de son dessein dans l'Oratoire, le Général de la Congrégation de l'Oratoire, condescendant charitablement à sa faiblesse, et pour ne pas violenter son esprit, lui a offert de lui donner plein pouvoir et entière liberté de faire ce qu'il veut faire, même en maisons différentes de l'Oratoire, pourvu que ce soit dans la dépendance de l'Oratoire et sous l'autorité du Général, ce qu'il offre encore.

3- Remontrent qu'il est de la bonté, équité et zèle de la Reine et de soit Conseil de maintenir et appu>er les oeuvres de Dieu, et de ne rien souffrir qui les fasse déchoir, que toutefois il est évident que les diviser, c'est les affaiblir et les perdre, que les multiplier et faire plusieurs congrégations de même sorte sans liaison et subordination des unes aux autres, c'est mettre autel contre autel, ordre contre ordre, et toutes choses et] désordre et en confusion; et que le P. Eudes, quittant la Congrégation de l'Oratoire pour en dresser une toute semblable et de même institut, sous espérance qu'étant absolu et indépendant il fera plus de fruit, il se met en un péril évident que, rompant l'unité des oeuvres de Dieu, il tombera tôt ou tard, au grand scandale des gens de bien, dans toutes

M. DE RÉPICHON. Cf. T. 1, ch. xviii, p. 1134 -1 T. 11, ch. iv, pp. 87-88.

2. Note marginale : « Où il faut remarquer qu'il avait fait vœu de n'en sortir jamais, qu'il a fait même un écrit de ce vœu et que l'on en a l'original. Dans la préface de son livre du Royaume de Jésus, il bénit le jour et l'heure où il a été reçu dans cette sainte Congrégation par les mains de Mgr le Cardinal de Bérulle.

Il a ôté cela dans les dernières éditions. »

-30-

APPENDICE.

en confusions et tous les malheurs qui accompagnent les démembrements et les schismes.

Si, se séparant de la Congrégation de l'Oratoire, il embrassait quelques bonnes oeuvres qui ne s'y font pas, encore serait-il à craindre que Dieu, qui ne bénit pas ceux qui font le bien par leur propre conduite, ne lui donnât pas grâce de les faire fructueusement. Mais combien moins peut-il espérer de bénédiction de Notre-Seigneur, en se séparant d'une Congrégation, pour ne faire autre chose que ce qui est enclos dans son institut et qui s'y pratique. Et cette séparation n'étant aucunement nécessaire pour les bonnes oeuvres qu'il promet, puisqu'elles se font dans la Congrégation qu'il quitte, et qu'on lui en offre tout le pouvoir et la liberté qu'il peut souhaiter, si on le favorise en ce dessein, qu'est-ce autre chose, sinon favoriser le démembrement des œuvres de Dieu et autoriser les esprits libertins et volontaires, qui s'imaginent ne pouvoir faire le bien, s'ils ne le font dans l'indépendance et sans aucune sujétion à une autre conduite qu'à leur propre tête?

Si néanmoins le P. Eudes ne prétend que de servir aux séminaires de Messieurs les Evêques, en la sorte qu'il est parlé desdits séminaires dans les conciles et dans les ordonnances du Roi, la Congrégation de l'Oratoire n'y met aucun empêchement. Mais il ne faut point de patentes du Roi pour cela, et l'autorité de l'Evêque suffit; et le P. Eudes recherchant ces patentes avec tant d'ardeur, il fait connaître évidemment que, combien qu'il appelle aucunes fois séminaire ce qu'il demande, c'est en effet tout autre chose, et que son dessein est d'établir une Congrégation semblable à celle de l'Oratoire.

ARCHIVES NATIONALES, M. 388.

NOTE XV.

Abrégé du Traité de M. Charles Godefroy.

Comme j'ai recouvré ce traité qui est très rare à présent, j'ai cru qu'on serait édifié d'en voir l'abrégé. Il porte pour titre - Le Collège des saints Exercices, où est donné le moyen unique, très aisé et très efficace de porter, maintenir et élever les pasteurs et le corps universel de l'Eglise en leur perfection, proposé et dédié à Nosseigneurs les illustres et vénérables Prélats de l'Assemblée du Clergé. L'auteur commence par s'excuser de ce qu'il ose proposer des avis à ceux qu'il reconnaît pour

-31-

NOTE XV.

ses maîtres et les capitaines des fidèles contre leurs ennemis, par les instances qui lui ont été faites par ceux qui avaient droit de le lui commander - ce qui semblerait désigner M. de Brioy ou M. BOURGOIND

qui gouvernaient l'Eglise de Coutances en ce temps-là; et par les exhortations réitérées de la part des personnes les plus saintes et les plus célèbres (de l'Europe, et les sollicitations pressantes d'un grand nombre de sels confrères. Outre que les exemples tirés de l'histoire, de l'Ecriture, font voir que Dieu se

sert le plus souvent de la faiblesse de ses créatures pour manifester sa toute-puissance, et fait reluire sa plus grande bonté sur ceux qui n'auraient rien à publier que le plus grand nombre de leurs péchés, il ajoute

« Ce qui touche le salut éternel est bien pressant, et, en ce genre d'affaires, la nécessité ne s'accorde pas toujours avec la bienséance. En certaines sortes de choses, contrefaire trop le respectueux, c'est se rendre véritablement criminel. Dans l'embrasement d'une ville, on ne prend pas le loisir de donner l'honneur au gouverneur de crier le premier au feu. La voix d'un valet y est aussi bien recue que celle d'un magistrat. Je prends bonne part au péril où je vois mes confrères; c'est pourquoi j'espère que vous excuserez plutôt mon zèle que vous n'accuserez ma témérité, puisque je procure pour autrui ce que je souhaite justement pour moi-même, étant engagé par une disposition assez remarquable de la Providence de Dieu dans un Ordre où la perfection est autant difficile à trouver et à conserver qu'elle y est éminente, où elle est autant rare qu'elle est nécessaire, et aussi accidentellement qu'elle y devrait être essentiellement. »

Entrant en matière, il remarque que ce qui avait fait échouer ou rendu peu utiles les bonnes intentions de ceux du clergé qui en avaient désiré sincèrement la réforme, c'était le peu d'union et de correspondance, sans lesquelles on ne peut rien faire de grand; ce qu'il prouve par l'exemple et l'expérience des monastères de ce temps-là qui commençaient à se réformer, où les exercices de piété, qui ne sont pas différents de ceux des personnes du monde ou du clergé qui veulent mener une vie régulière, ont tout une autre force par le bel ordre qui se rencontre entre les supérieurs et les inférieurs, et l'édification mutuelle qu'on se donne les uns aux autres. Il montre ensuite qu'il faut commencer le rétablissement de la perfection ecclésiastique par les pasteurs, qui sont les seuls qui y peuvent travailler plus efficacement; que, comme on ne peut pas aller chercher les curés dans leurs maisons pour les instruire de leurs devoirs, il faut les en retirer au moins pour un temps, comme l'espace d'un mois, leurs fonctions ne leur permettant pas de s'absenter plus longtemps de leur troupeau. r

-32-

APPENDICE.

« Il est donc nécessaire », continue-t-il, « d'ériger un collège spirituel de directeurs ou régents de la vie dévote, en chaque archevêché de France, au lieu le plus commode, où les curés ou autres officiers de la hiérarchie et tous ceux qui ne peuvent ou ne veulent être religieux puissent être reçus à faire les exercices. Là ils apprendront, s'ils ne le savent pas, à se bien et dignement acquitter de leurs charges, à s'y affectionner, à traiter avec un honorable respect les saints sacrements, et principalement à dire et célébrer dévotement la sainte-Messe; à tenir leurs autels bien parés, leurs églises nettes de toutes immondices et saletés, comme aussi les ornements qui servent à l'autel, purs, nets et propres, et autres choses nécessaires à savoir, conformément à leur esprit, jugement, temperament, condition, étude, vocation et grâce. Que s'ils savent tout cela, comme on doit le croire de la plupart, on trouvera encore assez de quoi leur donner de l'exercice, et une très ample, matière pour bien passer le temps, durant qu'ils seront dans les collèges, puisque les plus grands saints et les plus grands prélats se sont servis de cette méthode pour se maintenir et accroître en sainteté, de vie, »

Il montre ensuite la nécessité qu'ont les prêtres, quelque vertueux qu'ils soient, de se retirer quelque temps pour se renouveler dans leur intérieur par l'exemple de ces saints évêques et religieux, et de Jésus-Christ même et de ses apôtres, qui l'ont pratiqué; et demande après cela ce que doivent faire ceux qui n'ont d'autre recueillement que le tracassé de leurs affaires, ni d'autre règle que celle de leur liberté, pour ne point dire leur sensualité, leur donne, et qui, pour la plupart, insensibles au bien et au mal, passent misérablement leur vie, comme s'ils avaient reçu leur Mire en vain, s'occupant tout à fait au soin d'acquérir des biens temporels ou autres choses fort inutiles, et laissent le soin de leurs Eglises et de leur troupeau.

Il relève les avantages qui reviendront de l'érection de ces saintes retraites, où six directeurs dans

chacune pourront recevoir par air mille ou douze cents curés, et instruire par leur moyen plus de vingt millions d'âmes, en augmentant en France le clergé de cent personnes seulement, pour fournir les collèges qui seront au nombre (le quinze, qui était celui des archevêchés de ce temps-là.

Ces cent directeurs ne seront point à charge au public; mais ils vivront de leurs revenus ou de bénéfices simples qu'on leur pourra donner. Ceux qui viendront en retraite n'y seront point à charge non plus, parce qu'étant curés ils auront de leurs bénéfices de quoi s'entretenir et payer leur pension durant le temps qu'ils y séjourneront. Ces saints lieux pourront être occupés, dans l'espace du carême et de l'automne, où les curés sont retenus pour les besoins des âmes et pour la récolte de leurs dîmes, par les jeunes ecclésiastiques qui paraîtront avoir

NOTE XV.

- 33 -

quelque disposition ou quelque crédit pour servir un jour l'Eglise. Les prélats pourront encore s'en servir pour instruire pour quelque peu de temps ceux qu'ils auront reçus pour les saints ordres. On y pourra enfin recevoir. ceux du clergé qui auraient fait quelque faute qui mériterait la prison ou quelque autre pénitence canonique, avec un avantage très grand pour leur salut, au lieu que la prison, l'ordinaire, les rend plus mauvais par la manière dont ils y sont traités et l'oisiveté dans laquelle ils y vivent. Ainsi ces collèges instruiront tous les différents ordres de l'Eglise, en formant les pasteurs.

Ils seront encore un remède efficace pour guérir tous les maux qui viennent de l'ignorance et de l'indévotion des ecclésiastiques, tels que sont l'hérésie, l'athéisme, les sortilèges, le mépris des choses saintes, la négligence à assister aux offices ecclésiastiques, et l'indifférence pour la décoration et l'ornement des églises paroissiales, qui ne sont abandonnées que par le peu de soin que l'on prend de les tenir en bon ordre, et de leur conserver les biens qui leur ont été donnés, au lieu que la propreté des églises des réguliers et le bon usage qu'ils font de leur pauvreté leur attirent les libéralités des fidèles. Enfin on remédiera par ce moyen à la misère spirituelle où se trouve le pauvre peuple de la campagne, dans lequel on voit un grand nombre d'âmes innocentes et d'un bon naturel, lesquelles vivant en solitude et en perpétuelle mortification par la nature des travaux auxquels la Providence les a destinées, seraient en état d'offrir tous les jours à Dieu des sacrifices très agréables dans la pureté et la simplicité de leur cœur, pour peu qu'elles fussent dressées aux exercices de la vie chrétienne, et qui, faute de ce secours, demeurent sans aucun mérite de toutes les peines qu'elles ont à essayer, et ne pensent qu'à s'occuper de choses inutiles, ou de pensées d'impatience et de chagrin

« De sorte », continue-t-il, « qu'il se trouve assez de matière en ces seules personnes pour ceux du clergé qui, par un zèle extraordinaire, souhaitent la conversion des Indiens et des Barbares, puisque, sans sortir de la France, on y trouve la barbarie des Indiens. Vingt ou trente mille curés, entre plus de cent trente-deux mille qui sont en France, au sentiment des géographes, instruits et animés de cet esprit saint et apostolique, seront autant d'hospitaliers, catéchistes, prédicateurs, maîtres d'école, enfin bons curés et ouvriers parfaits en toutes sortes de bonnes oeuvres, sans parler d'une infinité de saintes inventions qui leur seront communiquées par les directeurs pour accroître la gloire de Dieu. »

L'auteur se promet un autre bien de cette instruction solide qu'on donnera aux pasteurs: c'est l'union qu'elle procurera entre eux et les

-34-

APPENDICE.

religieux mendiants destinés par leur institution à soulager les curés dans leurs fonctions, en ce qu'ils auront plus d'estime pour ces derniers en voyant leur capacité, et plus de vénération pour un ordre où ils ne croyaient voir que des défauts, et que réciproquement les curés se feront un mérite de les appeler à leur secours pour partager avec eux leurs travaux, comme il assure qu'il a déjà fait et qu'il compte faire à l'avenir, espérant autant de faveurs des bons religieux, qu'il craint et redoute la cruelle censure de quelques mauvais prêtres, dont quelquesuns lui avaient déjà donné des traverses incroyables, et qui

contrarient entièrement la sincérité de ceux (lui veulent faire profession de dévotion.

La conclusion de ce traité est qu'il ny a pas de moyen plus efficace pour procurer tous les avantages et remédier aux maux qu'on a montrés, que l'érection d'une société de peu de personnes bien zélées qui prenne ce soin et se porte entièrement au rétablissement des pauvres églises et ait salut des âmes qui sont entre les mains de ces mauvais gouverneurs, comme à son but, parce que ce bien sera universel et stable de sa nature, ces sortes de sociétés étant immortelles et leur esprit ne changeant point. Il est vrai qu'un évêque zélé, sans ce secours,, pourra bien y travailler utilement durant quelque temps, à raison de l'étendue de son pouvoir et de soit autorité; mais (lui peut s'assurer que tous les successeurs des bons évêques leur ressemblent ?

L'esprit de cette société ne sera pas d'une vie solitaire et particulière, mais d'une vie ecclésiastique, telle que la doivent pratiquer ceux qui sont destinés à travailler ait salut des autres; c'est pourquoi les directeurs qu'on y recevra seront tirés du corps des pasteurs pour apprendre aux autres ce qu'ils auront fait les premiers.

1 Ils leur apprendront à préparer leurs âmes à la tentation, à donner leur vie pour leurs ouailles, à l'exemple de Notre- Seigneur, le modèle des bons pasteurs, à supporter les peines d'une charge si onéreuse, et l'art de tourner tout en sotiffiance et d'accepter tout en pénitence, et de faire en sorte par le mérite et l'union de la mort et passion de Notre- Seigneur que tout cela se puisse convertir en mérites, sans s'inquiéter à rechercher un mieux qui ne se petit trouver qu'en l'aequiescement volontaire à l'ordre de Diert et de sa Providence, et à posséder ainsi leur âme en patience et acquérir un repos qui ne se trouve qu'en l'acceptation des inquiétudes, qui est titi état de paix imperturbable, le vrai paradis de ce monde, le chemin assuré du ciel, le pins haut degré de perfection, et le plus exempt de passion, de scandale et de péché.

Lorsque le dessein aura fait quelque progrès, et que par ce moyen

- 3 5 -

NOTE XV.

l'ordre pastoral se sera enrichi de sujets dévots, zélés et judicieux, plusieurs bonnes âmes, qui l'avaient auparavant en horreur et appréhendaient de s'y perdre, quoi qu'elles fussent très sensibles au bien public et au, salut des âmes, prendront d'autres sentiments et lie penseront plus à se jeter dans les cloîtres, comme s'il n'y avait pas d'autre moyen de se sauver. Mais ils travailleront à se rendre dignes d'augmenter le nombre des bons ouvriers, voyant par l'expérience des autres la facilité qu'il y a (le se sauver dans la charge de citrê et d'y procurer le salut du prochain, et se convaincront ainsi eux-memes (lue l'ordre pastoral est aussi parfait en soi que la plupart de ceux qui y demeurent sont imparfaits, et qu'il est autant noble qu'il est mésestimé.

il finit en assurant les prélats de l'assemblée que lui et ceux qui se proposaient de commencer ces établissements n'in commoderaie nt et ne donneraient aucun sujet de se plaindre à personne, et que, pourvu qu'ils voulussent bien leur accorder la permission de commencer et l'approbation de leur dessein, ils ne manqueraient ni de lieux ni de sujets très capables de l'exécuter , et ils les presse de la manière la plus touchante d'appuyer une si bonne oeuvre de leur crédit et de leur autorité.

« J'ose nie promettre que cette entreprise sera bien recue de tous ceux qui désirent l'avènement du royaume de Dieu, et veulent renoncer à leurs mauvais intérêts pour l'accroissement de Dieu que nous faisons profession d'honore], et de faire honorer à tout le inonde; au moins y sommes-nous obligés, et que serait une chose fort prodigieuse qu'il en arrivât autrement. Et puisque ce royaume, que nous demandons tous les jours, commence si bien par la réforme de presque tous les ordres religieux, pourquoi les pasteurs de l'Eglise ne feraient-ils pas les mêmes efforts pour se rendre participants des grâces que Dieu répand sur ceux qui procurent son honneur et leur propre salut en tâchant de vivre selon la perfection de leur état ? N'y aura-t-il que les relipieux qui fassent profession de vertu et de perfection. En ont-ils plus

besoin que nous, qui en devons avoir pour nous et pour les autres ? La mère et nourrice ne doit-elle pas être mieux nourrie que celle qui n'a besoin de manger que pour elle ? On dressera des collèges pour la grammaire, la rhétorique, la philosophie, et pour tous les autres arts et les sciences bien vaines, aux dépens des villes et des communautés et l'Eglise n'en pourra pas bâtir pour apprendre la vie chrétienne à ses enfants, et les exercer à la milice spirituelle ? Ignorons-nous la qualité des ennemis que nous avons à vaincre ? Ne voit-on pas, par expérience, que cent soldats exercés en l'art de la guerre en mettent en fuite un bien plus grand nombre, lorsqu'on vient au combat ? Ne donnez point l'honneur (lu commencement de cette réforme de religion aux nations étrangères, qui en ont déjà entendu parler et m'ont témoigné par leurs lettres qu'elles la souhaitent de tout leur cœur. Toute la chrétienté et toute l'Europe ont les yeux ouverts pour voir l'heureux succès de cette

-36-

APPENDICE.

nombreuse et célèbre Assemblée. Contentez tout le monde, en établissant ce puissant moyen de perfection, et vous acquerrez un nom immortel en ce monde et une gloire éternelle en l'autre. Ne frustrez pas l'attente de la plus grande partie de vos sujets et curés qui soupirent après vous. Nous ne vous demandons que ce que vous êtes obligés de nous donner, nous ne vous prions que de ce que vous devez nous commander, et nous nous portons de notre propre poids au bien auquel vous devez nous forcer par vos lois, c'est-à-dire à votre obéissance, notre perfection et l'instruction de voire peuple. »

L'assemblée approuva hautement le dessein de M. Godefroy, et elle l'exhorta à le mettre en pratique par cet acte authentique qu'elle en donna, le 22 décembre après-midi, tel qu'il avait été dressé par M. l'Evêque de Chartres qu'elle en avait chargé :

« Les cardinaux, archevêques, évêques et autres ecclésiastiques de l'Assemblée du clergé souhaitant de voir l'état hiérarchique en sa première splendeur, et considérant les grands biens qui peuvent arriver à toute l'Eglise de la bonne vie et dévotion de ses pasteurs; désirant aussi remédier aux scandales qui suivent l'ignorance et l'imperfection de quelques-uns, ont approuvé et autorisé le dessein qui leur a été proposé, par Maître Charles Godefroy, curé de Cretteville, pour l'érection des Saints Exercices par les provinces de ce royaume, comme le moyen très efficace et très souverain de parvenir et de se conserver en la perfection chrétienne. Et, pour mettre une si sainte entreprise en exécution, Nos dits Seigneurs l'ont exhorté, et lui ont donné puissance et autorité de former et d'établir une congrégation d'ecclésiastiques et de bâtir des collèges et séminaires pour y effectuer et faire pratiquer les articles contenus en son livre des Saints Exercices : ou il pourra avec ses associés célébrer la sainte -Messe, prêcher, enseigner, et faire telle autre chose utile au bien de l'Eglise, nécessaire et convenable pour l'entière exécution d'un si bon dessein, sous le bon plaisir des évêques dans les diocèses desquels ils seront établis; et, pour marque d'une plus ferme autorisation, Nosseigneurs ont promis de lui donner tous secours, faveur et protection, et d'inviter en leurs visites et synodes les ecclésiastiques de leurs diocèses, et particulièrement les curés, à la pratique de ces exercices. Et, parce qu'ils prévoient que cette œuvre réussira à l'honneur de l'Église Gallicane, et au contentement des autres États (le ce royaume, ils ont ordonné que la connaissance en sera donnée par toutes les provinces, à la diligence des agents généraux.

Fait en l'Assemblée, ce 2e jour de décembre 1625.

FRANÇOIS, Archevêque de Rouen, président. »

P. COSTIL, Annales, L. 11, ch. ni, ix.

NOTE XVI.

- 37 -

NOTE XVI.

De l'éducation du Clergé jusqu'au milieu du XV11e, siècle.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, la formation des clercs incombait à l'évêque de chaque diocèse;

et les Souverains Pontifes les encourageaient dans ce labeur et leur en donnaient l'exemple. Le palais de saint Grégoire le Grand était comme un séminaire, où les prêtres instruits et habitués au ministère vivaient avec les aspirants au sacerdoce, occupés de prières et d'études.

Bientôt les couvents de l'Ordre bénédictin ouvrirent des écoles et devinrent des pépinières de prêtres, de missionnaires, d'évêques. Aux vi et vite siècles, plusieurs conciles de Tolède statuèrent d'élever avec soin les enfants offerts pour l'état clérical : à dix-huit ans, on devait les mettre à part pour leur donner une culture plus soignée, en vue du sous-diaconat. Du vite an xiiie siècle, des écoles épiscopales s'établirent de toutes parts : il fallait y avoir passé au moins un an, pour être promu aux ordres sacrés.

Ces écoles perdirent de leur importance avec la création des académies et des universités. Aux xiiie et xivie siècles, elles ne tardèrent pas à disparaître. Si la science y gagna, la formation sacerdotale en souffrit beaucoup. Pour obvier à ce mal, deux conciles, tenus à Rome en 1169 et en 1216, ordonnèrent qu'il y eût près des églises cathédrales et majeures des maîtres de grammaire et un théologien, en faveur des écoliers pauvres, principalement des jeunes clercs, afin de les initier aux éléments de la science, et de leur apprendre les règles à suivre

ans l'administration des choses saintes. Remède insuffisant, car il n'était pas à la portée des enfants qui habitaient loin des cathédrales et des collégiales. Ceux-ci, dans leurs familles, ne reçurent de leçons que du maître d'école ou du curé de la paroisse. A l'époque de l'ordination, ils étaient présentés à l'archidiacre avec un certificat de celui qui les avait instruits, et, s'ils répondaient convenablement, ils étaient admis sans autre épreuve à la tonsure, aux ordres mineurs et aux ordres sacrés. Ceux qui suivaient les écoles des cathédrales ou des collégiales, ou les cours de l'Université, mieux partagés au point de l'instruction, se trouvaient dans des conditions pires au point de vue de leur formation cléricale : mêlés au monde des étudiants, ils étaient bien exposés à partager leurs désordres. Aussi l'Eglise ne tarda-t-elle pas à gémir sur

-38-

APPENDICE.

les scandales des prêtres ignorants, cupides, corrompus, dont la conduite prépara les voies aux hérésies du xvie siècle.

Saint Ignace de Loyola, suscité alors pour combattre l'hérésie de Luther, voulut porter le remède à la source même du mal, en donnant à l'Allemagne un clergé plus instruit et plus vertueux : de là, en 1552, l'établissement à Rome du Collège Germanique, où les jeunes gens, admis seulement à l'âge de dix-huit ans avec serment de se consacrer au service de l'Eglise et de recevoir les ordres sacrés, lorsqu'ils y seraient appelés, vivaient dans une règle commune, en qualité d'internes. Quatre ans après, en 1556, le cardinal Polus, rédigeant un projet de réforme pour l'église d'Angleterre, proposa un plan de séminaire semblable à celui du Collège Germanique; plan si conforme au décret publié en 1563 par le Concile de Trente, qu'il semble, dit le P. Thomassin, ou que le cardinal ait travaillé sur les rapports du Concile, ou que le Concile ait adopté les projets du cardinal.

Ce fut le 15 juillet 1563, dans une de ses dernières séances, que le Concile de Trente porta son célèbre décret sur les séminaires diocésains. Les règles qu'il pose sont très simples. Chaque église cathédrale doit fonder un séminaire et y entretenir un nombre de clercs proportionné aux besoins du diocèse. Les séminaristes doivent être âgés d'au moins douze ans, nés de légitime mariage, et présenter des signes sérieux de vocation. Ils portent la tonsure et l'habit clérical. Répartis en autant de classes qu'il convient, ils sont formés pratiquement par des maîtres dignes et capables aux vertus et aux sciences ecclésiastiques, sous la haute surveillance de l'évêque, assisté dans cette charge par deux chanoines des plus âgés et des plus graves. Pour subvenir à l'entretien du séminaire, l'évêque lève une contribution sur tous les bénéfices du diocèse, sans qu'aucun Ordre puisse s'en exempter, sauf les mendiants et les chevaliers de Saint-Jean; il peut aussi unir des bénéfices à son séminaire. Pour la détermination de ces

contributions et la vérification annuelle des comptes, il est aidé par une commission composée de deux chanoines et de deux curés de la ville épiscopale, nommés moitié par lui, moitié par le chapitre et les curés de la ville. Les diocèses pauvres,, peuvent s'associer pour ériger un séminaire commun; les diocèses étendus peuvent en ériger plusieurs. Si l'évêque néglige de fonder un séminaire, il est repris par son archevêque; si l'archevêque commet la même faute, le Concile provincial le rappelle à son devoir.

Les religieux ne sont point exclus de la direction des séminaires; le Concile de Trente n'a rien réglé contre eux, et dès l'année suivante,

NOTE XVI.

- 39 -

Pie IV, voulant fonder à Rome un séminaire diocésain pour se conformer au décret du Concile, le confia aux Pères Jésuites, après en avoir conféré avec une commission de dix cardinaux.

Saint Charles Borroinée établit aussitôt plusieurs séminaires dans son diocèse. A Milan d'abord, 1^o le séminaire Saint- Jean-Baptiste, pour 150 jeunes clercs, instruits de la grammaire et (les belles lettres, et jugés capables de réussir dans l'étude de la philosophie et de la théologie, et de remplir des emplois considérables; 2^o le séminaire de La Canonica, pour les jeunes gens incapables d'achever avec succès le cours de leurs études : pour les former à la conduite des âmes, il leur faisait lire les cas de conscience et la sainte Écriture et expliquer le catéchisme du Concile de Trente; 3^o le séminaire de Sainte-Marie-Falcorine, pour les prêtres et les curés trouvés inhabiles aux fonctions ecclésiastiques et à la conduite des âmes: cas de conscience, catéchisme du Concile, maximes de la piété chrétienne, règles de la discipline ecclésiastique, leur étaient enseignés et expliqués avec soin. Puis, en divers endroits de son diocèse, trois autres séminaires, destinés aux clercs qui étudiaient la grammaire; ils y étaient répartis selon leur science. Tous ces séminaires dépendaient entièrement du séminaire Saint-Jean- Baptiste.

Ainsi le saint archevêque ne crut pas nécessaire, pour obéir à l'édit du Concile, de réunir humanistes et théologiens dans la même maison. Il ne crut pas non plus s'éloigner des ordonnances de Trente, en confiant son principal séminaire à la Compagnie de Jésus, puis à la Congrégation des Oblats.

En France, le premier qui tenta de fonder un séminaire diocésain fut le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, en 1567. Il en rédigea le règlement avec une grande sagesse, et l'on pouvait croire à une fondation solide : il n'en fut rien.

Après les États de Blois et l'Assemblée de Melun en 1577 et en 1579, et après les Conciles provinciaux qui suivirent, de nouveaux efforts furent tentés à Rouen, à Reims, à Bordeaux, à Aix, à Toulouse, mais sans résultats féconds et durables. La fondation de Toulouse, due au zèle du cardinal François de Joyeuse, paraît avoir été la plus sérieuse; et pourtant, dès 1595, elle avait disparu, faute de ressources.

Devant ces insuccès, la déception fut profonde, et l'on en vint à regarder l'établissement des séminaires, comme une chose impossible. Nous avons indiqué (Cf. eh. VIII, p. 153) les principales causes de cet échec; nous devons en signaler une autre fort importante : le défaut d'un personnel capable de diriger les séminaires naissants. Il fallait des

APPENDICE -

40 -

prêtres instruits, pieux, exemplaires, assez courageux pour se sacrifier longtemps à des fonctions obscures et fatigantes; ces prêtres manquèrent.

La fondation de l'Oratoire de Jésus en 1611 sembla enfin remédier à ce défaut, et l'on put espérer

de voir la France se couvrir de séminaires pour la formation (les jeunes clers. Nous savons ce qu'il advint. Les Oratoriens, absorbés par la multitude (le leurs occupations, prédications, confessions, études, collèges laïques, ou séminaires d'humanités. lie, fondèrent aucun séminaire de théologiens en dehors de Saint-Magloire; encore cet établissement n'eut-il vraiment ce caractère qu'en 1642.

L'oeuvre sainte du Concile de Trente ne fut réalisée qu'avec Saint Vincent de Paul, M. Olier, le P. Eudes, dont les fondations n'interrompirent, ni ne troublèrent, ni ne pervertirent, comme ou a osé l'écrire, les traditions florissantes des séminaires déjà fondés par les évêques. Avant eux, il n'y avait pas de séminaires; après eux, il s'en érigea dans tous les diocèses de France. Voilà la vérité.

NOTE XVII.

Les Missions au temps du P. Eudes.

Nous eussions vivement désiré commencer cet aperçu par les missions (le l'Oratoire; mais le Directoire des Missions du P. Bourgoing ne se trouve pas dans les bibliothèques publiques de Paris; et les circonstances actuelles ne, nous ont pas permis (le le rechercher dans les bibliothèques des sociétés religieuses, dispersées comme ces sociétés elles-mêmes. Ce Directoire codifiait sans doute ce qui se pratiquait dans cette Compagnie, ou mieux parmi ceux (le ses membres qui s'adonnaient à ce genre de travaux apostoliques; on n'eût retrouvé beaucoup des exercices usités dans les missions du P. et chis, pour la plupart, aux inspirations de son zèle.

Nous ne parlerons ici que des missions de Saint Vincent de Paul, de M. Olier, de M. d'Authier M. Sisgau, du V. P. Maunoir. Assurément nous remarquerons entre elles de grandes ressemblances les maux étant les mêmes, les remèdes ne pouvaient guère différer mais chacun mettra pourtant sa note caractéristique, qui tiendra en partie aux pays évangélisés, en partie à sa propre nature et à sa propre piété.

NOTE XV11

- 4 1 -

Missions de Saint Vincent de Paul. - Dès qu'une mission était décidée, un missionnaire était envoyé pour préparer les voies. Le précurseur annonçait la prochaine visite de Dieu, débarrassait les esprits des préventions injustes et disposait les cours. Cependant les apôtres désignés pour la mission s'y préparaient par une retraite. Au départ, ils recevaient la bénédiction du supérieur, et imploraient celle de Notre-Seigneur dans le très Saint-Sacrement. En route, recueillement et silence, évangélisation de leurs compagnons de voyage, des enfants et des pauvres. A l'approche du théâtre de leurs travaux, invocation de l'ange tutélaire du lieu et des anges gardiens des habitants. A l'arrivée, modestie et silence, source d'édification; visite au curé pour lui présenter le mandement de l'évêque et solliciter la permission d'exercer leurs fonctions dans son église. Admis, ils lui demandaient à genoux sa bénédiction; rejetés, ils prenaient humblement congé de lui.

Agréés, ils s'informaient auprès du curé des vices et des besoins de sa paroisse et prenaient ses ordres pour les exercices et les oeuvres de la mission, qui commençait le lendemain, et, à part un jour de repos par semaine, se poursuivait sans relâche jusqu'à la fin. Elle durait au moins quinze jours, le plus souvent, trois, quatre et cinq semaines. Neuf heures par jour, cinq heures le matin et quatre heures le soir, les missionnaires se tenaient au confessionnal, qu'il y eût ou non des pénitents. Ils n'absolvaient pas à la hâte; ils différaient l'absolution dans les occasions prochaines, les inimitiés, les habitudes invétérées, les injustices à réparer. Une prédication avait lieu chaque jour dès l'aurore, pour laisser aux pauvres gens la liberté de leur travail; dans l'après-midi, un petit catéchisme; le soir, un grand catéchisme. Le petit était destiné au premier âge: ou y expliquait familièrement et sans monter en chaire les points les plus essentiels de la religion; on y procédait par vole d'interrogations plutôt que par discours suivis. Le grand

catéchisme s'adressait à la population entière; ou y traitait des mêmes matières, mais en chaire, avec plus de solennité et d'étendue. Par ailleurs, les missionnaires se faisaient dans la paroisse officiers de paix, ils visitaient les malades, particulièrement les , pauvres, instituaient la Confrérie de la charité, instruisaient de leurs devoirs les maîtres et maîtresses d'école, réunissaient les ecclésiastiques du lieu et du voisinage, et tâchaient de les grouper en conférence réglée et périodique.

Venait le jour de la communion générale, qui était aussi le jour de la première communion pour les enfants. Le prédicateur y préparait la veille, et, le jour, il parlait encore sur les dispositions à y apporter. Le

-42-

APPENDICE.

soir, après Vêpres, procession solennelle du Saint-Sacrement, procession d'actions de grâces et de bénédiction, suivie d'une exhortation à la persévérance, à moins qu'on ne célébrât le lendemain une messe d'actions de grâces; car alors on réservait cette exhortation pour cette messe. Ordinairement le dernier exercice était une messe générale de Requiem, pour faire participer les morts aux bénéfices de la mission : on y convoquait toute la paroisse.

Les exercices généraux et publics terminés, les missionnaires s'occupaient de confesser les tout petits enfants et de les préparer de loin à leur première communion; ils faisaient aussi quelques excursions dans les hameaux voisins qui n'avaient pu assister à la mission. Après quoi, ayant reçu la bénédiction du curé, ils regagnaient leur communauté, pour y faire une courte retraite, pendant que l'un d'eux allait rendre compte à l'évêque du succès de leurs travaux.

Ils missionnaient pendant neuf mois de l'année; le temps de la moisson et des vendanges leur était seul laissé comme temps de repos, mais de repos laborieux, consacré à la prière et à l'étude.

Les missions de saint Vincent de Paul duraient donc moins longtemps que celles du P. Eudes et ne s'adressaient qu'aux paysans; elles avaient moins d'éclat et de solennité : on n'y voyait pas le même concours de peuple. En revanche elles étaient plus multipliées. Produisaient-elles des fruits aussi durables? Nous ne voulons point méconnaître la grandeur, l'étendue et la multiplicité des biens qui en sortirent pour la gloire de Dieu et futilité de soit Egl~se. Nous croyons néanmoins qu'une prédication prolongée, jointe à l'éclat des cérémonies et à l'affluence des populations, exerce une influence plus profonde et assure davantage la persévérance.

Missions de M. Olier. - M. Olier s'adonna aux missions dans les campagnes sous la direction de saint Vincent de Paul et du P. clé Condren. Il en fit avec les Lazaristes; il en fit avec WM. de Foix, MeN -ster et autres prêtres, ses associés. Celles-ci, pour l'affluence et l'entrain dit peuple, se rapprochaient quelque peu de celles du P. Eudes. Écoutonsle faire le récit de l'une d'elles :

« La quatrième de nos missions a été terminée il y a quinze jours, et il s'y est fait plus de mille confessions générales, quoique nous ne fussions que six ouvriers, et, sur la fin, huit. Nous étions tous accablés par l'affluence du peuple qui y abordait de sept on huit lieues de pays, nonobstant la rigueur du froid et l'inconfort du lieu, qui est un vrai désert. Ces bonnes gens apportaient leurs provisions pour trois ou quatre jours, et se retiraient dans les granges, et là on

NOTE XVII.

- 43 -

les entendait conférer ensemble de ce qu'ils avaient ouï à la prédication et au catéchisme; et, à présent, l'on voit ici les paysans et leurs femmes faire la mission eux-mêmes dans leurs familles, les bergers et les laboureurs chanter les commandements de Dieu dans les champs, et s'interroger les uns les autres de ce qu'ils ont appris pendant la mission 1. »

Une des fonctions de la mission, à laquelle M. Olier s'attachait avec humilité et amour, était l'instruction des enfants, qu'il préparait, par des catéchismes et des exercices journaliers, à une communion générale, cérémonie touchante qui tirait des larmes de tous les assistants et qui était précédée d'une autre non moins attendrissante. « Les enfants interpellés », dit son historien, « promettaient à haute voix d'observer le quatrième commandement, et allaient ensuite en procession dans, la paroisse avec l'ordre et le recueillement le plus religieux. » Encore une analogie avec ce qui se pratiquait dans les missions du P. Eudes. En voici une autre. Il communiquait le même esprit de zèle aux ecclésiastiques des contrées qu'il évangélisait : en sorte qu'on les voyait ensuite assidus à catéchiser la jeunesse et à prêcher la doctrine clirétienne. Il s'efforçait aussi de les accoutumer à s'assembler toutes les semaines, pour conférer ensemble sur les devoirs de leur vocation et se renouveler dans la piété du sacerdoce (1).

Par ailleurs, on ne voit pas plus chez lui que chez les Lazaristes de ces conférences particulières pour les diverses classes de la société, par lesquelles le P. Eudes obtenait de si heureux résultats. La chose ne lui était guère possible, vu le petit nombre de ses collaborateurs et la courte durée des exercices.

Missions de M. d'Authier de Sisgau. - M. d'Authier de Sisgau et ses missionnaires réglait le temps de leur séjour en chaque lieu d'après les besoins des âmes; mais le moins qu'ils s'y arrêtaient était deux ou trois mois, et ils n'en sortaient point qu'ils n'eussent ramené les habitants dans le chemin du ciel. Au commencement, ils n'entretenaient leurs auditeurs que de la justice de Dieu, de la nécessité de la pénitence, de la manière de se bien confesser et des fins dernières, et cela, pendant quarante jours de suite pour amollir les cœurs et les pénétrer de repentir. Ils leur parlaient après cela de la bonté de Dieu, de sa miséricorde, des grâces surabondantes de la Passion de son Fils. Ils réservaient pour la fin quelques instructions sur l'Eucharistie, pour les préparer à la sainte

(1). FAILLON, Vie de .11. Olier, P. 1, Liv. V, p. 183.

(2). Ibid,

APPENDICE.

- 4 4 -

Communion. La mission se clôturait par la procession solennelle du Saint-Sacrement.

M. d'Authier de Sisgau conseillait aux fidèles de s'approcher le plus fréquemment possible des sacrements; et, pour épargner aux confesseurs toute perte de temps, il chargeait un de ses missionnaires de préparer les pénitents à se bien confesser; ceux-là seuls pouvaient se présenter au saint Tribunal, (lui avaient un billet signé de la main de cet ecclésiastique.

On le voit, par la durée des missions, les sujets traités et la cérémonie de clôture, il y avait d'assez grandes analogies entre les missions de M. d'Authier et celles du P. Eudes.

Missions du Vénérable P. Maunoir. - Mais où la ressemblance s'affirme davantage, c'est chez le grand missionnaire breton, le V. P. Maunoir. Le Vénérable avait su grouper plus de mille prêtres, parmi lesquels il choisissait les ouvriers de chaque mission, au nombre de trente, quarante et même cinquante. Il n'entreprenait jamais de mission sans avoir auparavant consulté les désirs des supérieurs ecclésiastiques; le recteur de la paroisse, le seigneur de la contrée, ou, à leur défaut, l'évêque en prenaient les frais à leur charge. Quand il approchait du lieu où devaient avoir lieu les exercices, il invoquait les bons Anges du canton, et les suppliait d'aider les missionnaires à convertir le paNs tout entier. Sa première visite était pour l'église; sa seconde pour le recteur de la paroisse. L'ouverture de la mission se faisait toujours un dimanche ou un jour de fête, après les Vêpres, par une procession solennelle du Saint-Sacrement, à la fin de laquelle était lue la bulle des Indulgences, et expliqué l'ordre de chaque jour. Des foules considérables, conduites par leurs recteurs, assistaient à cette cérémonie : elles ne dépassaient pourtant pas le chiffre de cinq à six mille personnes. Chaque jour, messe le matin, avec instruction et cantique sur le saint Sacrifice; puis coulérée par le P. Maunoir avec interrogations et réponses des auditeurs et du prédicateur, suivie d'un sermon, dont le sujet était indiqué par les objections qui venaient d'être faites. Après le sermon, communion pour ceux des fidèles qui étaient disposés à gagner l'indulgence; le P. Maunoir

les préparait lui-même à cette grande action, comme il les aidait à en remercier Notre-Seigneur. Cependant les missionnaires étaient au confessionnal ou à l'autel. Après le dîner, le P. Maunoir faisait lui-même le catéchisme au peuple, commençant par les premiers éléments, et réglant sa marche sur le savoir des auditeurs. Le caté

NOTE XVII.

- 4 5 -

chisme cessait à deux heures, et les confessions recommençaient, pendant qu'un ou plusieurs missionnaires apprenaient au peuple soit à faire la prière, soit à s'examiner et à se confesser, soit à réciter le chapelet, soit à expliquer les tableaux de la mission. Après quoi, dans le cimetière, ou dans une chapelle voisine, on s'étudiait à chanter des cantiques. Il en était ainsi jusqu'au sermon du soir, où, les premières semaines de la mission, on traitait des grandes vérités de la religion, spécialement des fins dernières; et ensuite, des fautes particulières à chaque état et des désordres les plus communs, des sacrements et du saint usage qu'on en doit faire. Le salut du Saint-Sacrement suivait le sermon; la journée se terminait par la prière du soir, comme elle avait commencé par la prière du matin.

Chaque jour, il y avait deux conférences pour les missionnaires, afin de leur apprendre à exercer l'office de confesseurs. Chaque semaine, deux conférences étaient faites aux prêtres des paroisses voisines, et les questions qu'on y traitait regardaient leur ministère.

Avant la clôture, avait lieu la communion générale. On l'appelait ainsi, parce que la plupart de ceux qui avaient communié durant la mission communiaient alors tous ensemble pour les âmes (lu purgatoire. Ce jour-là, c'était la grande fête des trépassés. Quelquefois c'était dans l'après-midi de ce grand jour, d'autres fois le lendemain ou le surlendemain, qu'avait lieu la procession générale, où étaient représentés tous les mystères de la vie de Notre-Seigneur, avec arrêts à des stations marquées et chant des cantiques spirituels. Le prêtre y portait le Saint-Sacrement qu'on adorait au ternie fixé, et devant lequel le P. Maunoir prêchait d'une façon émouvante. Après cela, retour à l'église paroissiale où se donnaient les exercices de la mission.

Sur la fin de son apostolat, le P. Maunoir transforma les exercices (le la mission en retraites successives, et il établit la cérémonie de la rénovation des vœux du baptême.

Le nombre des paroisses ainsi évangélisées chaque année par le saint missionnaire indique, à lui seul, que les missions ne doraient guère qu'un mois au plus; mais elles se faisaient souvent dans des paroisses très rapprochées.

De tout cela, il sera facile de déduire les analogies des missions du V. P. Maunoir avec celles du V. P. Eudes, et les différences qui les

(1). Nous voulons parler des images symboliques, peintures énigmatiques ou morales, employées par le P. Maunoir, à l'exemple du V. M. Le Nobletz.

-46-

APPENDICE.

séparent. Au dernier semblent bien appartenir en propre les communiions générales, la cérémonie de la Première Communion et celle du brûlement des livres, les conférences aux laïcs.

L'apostolat du P. Maunoir est d'ailleurs quelque peu postérieur à celui du P. Eudes; il ne commença qu'en 1641, et il s'exerça parfois dans des régions voisines de celles où travaillait le P. Eudes.

NOTE XVIII.

**Sanctissimo Domino nosiro Papae Innocentio X, Philippus, Episcopus
et Comes Lexoviensis, humillima pedurn oscula.**

BEATISSINIE PATER,

Accedo una cum R. P. Joanne Eudes, verissimo Neustriw, nostrœ apostolo, ad sacros pedes Sanctitatis Vestrœ, idipsum quod ipso rogat tota anirni demissione rogaturus, simulque cum summa fide coram Deo et Sanctitate Vestra dejeraturus nihil me nosse optimo isto viro aut sacris ejus concionibus religiosius, nihil quod majori aeterni Spiritus vi atque energia Christum Christianorum inferat pectoribus, quos tanto numero ad se trahit, in odorem unguentorum Ejus quem prædicat, ut id unice nobis sit credibile qui testes habemus oculos.

Sentiat itaque Te in Domino, cujus vices incredibili christiani orbis felicitate geris, etiant atque etiam obtestor, Pater Sanctissirne, ad eum se Pontificem accessisse, qui non tain dignitate quani pietate, misericordia, charitate, Eum referat a quo supra omnes mortales summo, quod et ipse largitus est, merito fuerit erectus.

Sum eroque, dum vivam, Pater Sanctissime, Vestrw Sanctitatis devotissimus servus.

-i PHILIPPUS, Episcopus et Comes Lexoviensis.

A Notre Très Saint Seigneur le Pape Innocent X, Philippe, Evêque et Comte de Lisieux, qui lui baise très humblement les pieds.

TRÈS SAINT PÈRE,

Je viens aux pieds de Votre Sainteté avec le B. P. Jean Eudes, le véritable apôtre de notre Normandie, pour Vous demander en toute

NOTE XVIII.

- 4 7 -

humilité la même grâce qu'il Vous demande, et en même temps pour protester en toute vérité devant Dieu et devant Votre Sainteté que je ne connais rien de plus religieux que cet excellent homme et que ses discours sacres; rien qui, avec une plus grande force et énergie de FEspirit éternel, établisse le Christ dans les cœurs des chrétiens; car il les entraîne en si grand nombre à l'odeur desparfunis de Celui qu'il prêche, que cela n'est croyable qu'à nous qui le voyous de nos yeux.

Je vous en supplie donc instamment, Très Saint Père, au nom du Seigneur dont Vous tenez la place pour la plus grande félicité de l'univers chrétien, qu'il sente qu'il s'est adressé à un Pontife dont la dignité moins encore que la piété, la miséricorde, la charité, représente Celui qui l'a élevé au-dessus de tous les mortels, en raison du grand mérite que Lui-même lui a départi.

Je suis et serai toute ma vie, Très Saint Père, de Votre Sainteté le très dévot serviteur.

~ PHILIPPE, Evêque et Comte de Lisieux.

M. Cospéan au Cardinal Grimaldi.

MONSEIGNEUR,

La connaissance que j'ai de l'extrême piété de Votre Seigneurie Illustrissime, fait que je ne crains pas d'être éconduit en la très humble supplication que je vais lui faire en faveur du R. P. Eudes, de qui ce porteur vous parlera. Car certes, Monseigneur, je vous puis protester que c'est un homme tout à fait apostolique et qui a fait des merveilles par toute la Normandie, pour le salut des âmes, si extraordinaires qu'il n'y a homme vivant qui ait rien vu de semblable. D'ailleurs, il est auteur d'un dessein que Votre Seigneurie Illustrissime trouvera, je m'assure, aussi utile à l'Eglise qu'aucun autre que nous y voyons. Je vous supplie donc au nom de Dieu, Monseigneur, de lui vouloir être favorable et de le recommander à Sa Sainteté. Je ressentirai sans comparaison plus cette grâce que si elle était faite à moi-même, et serai toute ma vie et de tout mon cœur, Monseigneur, de Votre Seigneurie Illustrissime, le très humble et très obéissant serviteur.

PHILIPPE COSPÉAN, Ev. de Lisieux.

A Lisieux, le 20 février 1645.

-48-

APPENDICE.

NOTE XIX.

A Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de Bayeux.

Supplient très humblement et Vous remontent : Nicolas Blouët Jean Eudes, Antoine Bernard, Jacques Finel, Pierre Jourdan, Simon Mannoury, Thomas Manchon, Thomas Vigeon et Richard Le Mesle, que, considérant que les saints Conciles ont exhorté les prêtres à vivre en communauté, afin d'inviter par ce moyen, dit saint Clément, pape, la sainteté des premiers chrétiens, et que les saints décrets et les ordonnances de nos Rois ont recommandé si instamment l'érection des séminaires ecclésiastiques, dans lesquels les ecclésiastiques et autres aspirants à l'état ecclésiastique, depuis l'âge de douze ans et au-dessus, soient instruits et formés en ce qui est de la vie, des mœurs et de toutes les fonctions cléricales : les dits suppliants se seraient associés depuis quelques années sous Votre autorité et boit plaisir, afin de vaquer aux exercices d'un séminaire, dans Votre diocèse, dans la ville de Caen; dans lequel ils s'emploieraient, lion à enseigner les lettres, ce qui se fait très suffisamment dans les collèges de l'Université, mais seulement à former et instruire les jeunes ecclésiastiques et autres aspirants à quelque degré ou office ecclésiastique en la piété et discipline de l'Eglise, et duquel ou puisse, prendre de fidèles et dignes ouvriers pour cultiver la vigne du Seigneur, servir à l'Eglise en tous ses ministères, aider Messieurs les Curés dans leurs paroisses, lorsqu'ils le demanderont, enseigner les peuples par les exercices des missions, à savoir, par les prédications, etc.... et être toujours prêts de s'appliquer à tous les ministères qu'il Vous plaira leur ordonner. Ce qui aurait si heureusement réussi jusqu'à présent, par la grâce de Dieu, que les dits Nicolas Blouët et Jacques Finel auraient pris dessein de se joindre en la fondation du dit séminaire noble homme Robert de Répichon, sieur d'Avenay, Lion, Lamotte et Couvert, et avec discrète et vénérable personne, Maître Michel de Répichon, prêtre et fils unique du dit Bobert, lesquels s'en sont rendus les fondateurs primitifs par contrat passé devant les tabellions du dit Caen, le 11 septembre, l'an 16411; et, pour cet effet, les dits Blouët et Finel auraient donné la somme de dix-huit cents livres de rente hypothèque par contrat passé au dit Caen devant les dits

(1). Un exemplaire porte diacre. Note du P. Costil.

NOTE XX.

- 49 -

tabellions le 2 d'août de la dite année. A ces causes, il Vous plaira, Monseigneur, agréer, approuver et confirmer le dessein des dits prêtres Suppliants et leur permettre, suivant le pouvoir que vous eu avez par les dits décrets et par les lettres-patentes du Roi, d'ériger et d'établir dans la dite ville de Caen une communauté d'ecclésiastiques pour vaquer aux fonctions susdites du dit séminaire, sous l'entière autorité, pleine puissance, juridiction, obéissance, correction, approbation, Visite et tout autre di-oit épiscopal de Vous et (le Vos successeurs. Et parce que la dite communauté n'est pas encore assez formée et érigée pour pouvoir élire un supérieur, il Vous plaira aussi choisir un des dits prêtres et le constituer supérieur du

dit séminaire, avec pouvoir d'y admettre et incorporer d'autres ecclésiastiques, de renvoyer ceux qui se rendraient incorrigibles, d'établir des officiers et faire toutes les autres choses nécessaires; sans préjudice néanmoins du droit qu'aura la communauté, après qu'elle sera parfaitement formée et érigée, d'élire un autre supérieur pour succéder à celui que Vous aurez établi, et de Vous le présenter pour être approuvé et confirmé par Vous, si vous l'en jugez capable, lequel aura les mêmes pouvoirs que celui (lui l'aura précédé; et Vous obligerez les dits suppliants à prier Dieu qu'il Vous conserve longuement et heureusement pour le bien de son Église.

JEAN EUDES, BERNARD.

NOTE XX.

Supplient très humblement et vous remontent: Catherine Leroux Anne du Hecquet, Renée de Taillefer, Barbe Eustache et Marie Herson : considérant que le Fils de Dieu a dit qu'il y a une plus grande joie au ciel sur une âme pénitente que sur quatre-vingt-dix-neuf justes, et qu'il est venu sur la terre pour appeler, non pas les justes, mais les pécheurs, pour lesquels il a répandu son sang et sacrifié sa vie en la Croix : elles se seraient associées ensemble depuis quelques années sous Votre bon plaisir et autorité, Monseigneur, pour vivre en société et communauté, dans une même maison et pour travailler à la conversion et instruction des filles et femmes non mariées, qui, s'étant dévoyées du chemin de la vertu et du ciel ou étant infectées de l'hérésie, seraient ensuite touchées de l'esprit de pénitence et se retireraient volontairement pour quelque temps en la dite maison, afin d'y apprendre à

-50-

APPENDICE.

mener une vie plus chrétienne, et d'y recevoir toutes les instructions nécessaires à leur salut : ce qui aurait, par la miséricorde de Dieu et par la bénédiction qu'il lui a plu donner aux dites suppliantes, réussi si heureusement que plusieurs filles et femmes non mariées qui étaient auparavant dans le désordre, se seraient retirées pour mi temps dans la dite maison et rangées volontairement sous la conduite et direction des dites suppliantes, pour y faire pénitence de leurs péchés et à apprendre à faire leur salut, et en étant sorties par après, auraient mené une vie si pleine de bonne odeur et d'édification, que quelques personnes de piété, savoir - Messire Jean Leroux, chevalier, seigneur de Langrie, conseiller du roi en ses conseils et président en son Parlement de Normandie, et noble dame Marie Leroux, son épouse, par lui dûment autorisée, touchés de l'utilité d'un tel emploi et de l'espérance qu'ils avaient d'un plus grand fruit pour l'avenir, si la dite maison et communauté était fondée et affermie, se seraient portés à en faire la fondation, s'obligeant à cette fin de fournir la somme de dix mille livres tournois, avec une pension viagère de deux cent livres de rente qu'ils donnent dès à présent à la dite maison pour y nourrir et entretenir Mlle Catherine Leroux, leur fille; ce qui donnerait sujet aux dites suppliantes de se consacrer entièrement à Dieu pour toute leur vie dans la dite communauté, afin de la rendre stable et permanente et de confirmer de s'y employer à la conversion et instruction des âmes dévoyées, sous la Règle et Ordre de saint Augustin, et suivant le pouvoir qui leur en a été donné par les lettres-patentes du Roi octroyées à cette fin an mois de novembre 1642.

A ces causes, Monseigneur, il Vous plaise bénir et approuver et confirmer le dessein des dites suppliantes, agréer et autoriser la dite fondation, que le sieur de Langrie et la dame son épouse offrent faire de la dite maison et communauté, et permettre tant à elles qu'aux autres filles et femmes veuves, qu'il plaira à Dieu y appeler pour l'avenir et dont la vie sera sans reproche, de prendre le saint habit de religion et de faire la profession religieuse selon l'Ordre et Règle de saint Augustin, et sous Votre pleine et entière juridiction, Monseigneur, dépendance et obéissance, droit de visite, de correction, et tous autres droits qui appartiennent à Votre autorité épiscopale, afin de s'employer à la conversion et instruction des personnes susdites. Et Vous obligerez les dites suppliantes à prier Dieu qu'il Vous conserve longues années pour le

bien et l'utilité de Votre diocèse. Annales de Notre-Dame de-Charité, année 1646.

- 51 -

NOTE XXI.

Sanctissimo Domino nostro Papa, Innocentio X humillima pedum oscula.

BEATISSIME PATER,

Quindecim anni sunt et amplius, ex quibus devolus Sanctitatis Vestrae, orator Joannes Eudes, presbyter in dicecesi Bajocensi proinde Rothomagensis coinquinans, in multis diocesisus in Provincias Operari suavitatem in missionibus faciendis posuit, sed perdidit per gratiam Dei. Quamplurimis ejus concionibus interfuerunt auditores ad decem, ad viginti et ad triginta millia et amplius, juxta supputationem virorum peritorum qui ex spatiosa planitie campi confertim occupata (stili dio nique pra, multitudine predicare solet) numerum circa depredierunt.

Tanto ex imminere pauci elabuntur qui confessione generali totius vitae, maculas non eluant ad pelles alicujus et selectioribus presbyteris, quos in ministerii sui societatem semper adscivit, tum ad rudes catechizandos, tum ad confessiones excipiendas. Nec missioni cuilibet ante finem imponit quam singuli fideles ad peccati deletionem firmiter adhaeruerint propositum pie vivendi in posterum et implendi omnia christianae pietatis officia, quae ipse crebro saltem per mensem integrum vel per sex aut septem hebdomadas solet inculcare.

Et quia origo usu didicit populi corruptionem ex malorum sacerdotum moribus saltem magna ex parte oriri, illorum praesertim qui confessionibus audiendis praeficiuntur, idcirco ab aliquot illis ita se gerit in exercitio missionis ut statis diebus separatim a laicis convocet sacerdotes, tamen curatos quam non curatos, illosque (in officio suo quanta vi potest moneat; quod ejus consilium ipsi a Deo inspiratum quanti sit faciendum ex eo constat quod de magna presbyterorum multitudine qui ad audiendas ejus exhortationes conveniunt assidue in statione qualibet, nullus prope sit qui non statuat digne ambulare vocatione qua vocatus est. Unde factum est ut plures episcopi videntes in clero suo tam uberem fructum paucularum admonitionum viamque esse multo commodiorem ad populum reformandum, si ab ecclesiastici ordinis reformatione ineptiatur, ab eodem oratore pelierint ut in clericis ad veram et sinceram pietatem informandis incluserint suavitatem potissimum collocaret. Ad hunc finem placuit ipsorum aliquibus ut quod Praefati Galliae decreverant in conventu suo Parisiensi anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo quinto de collegiis erigendis in unaquaque dicecesi, in quibus certis tempo-

APPENDICE. -

52 -

ribus vocarentur presbyteri, illi praesertim quibus commissa est cura, et a viris piis et doctis (in munere suo rite obtemperarent, id ejusdem oratoris ministerio executioni mandaretur, non neglecta interim alio ipso per missionum opus laicorum cura. Et certe jam nunc Cadomi erectum est tale collegium ab Illustrissimo et Reverendissimo Episcopo Bajocensi legisque Christianissimi diplomate confirmatum et dicti oratoris curae demandatum, in quo eximii Uris operarii sub titulo Presbyterorum Con-Relationis Seminary Jesu et Mariae, adunati de omnibus quae sacerdotem decem et quoad se et quoad populum edocentur, alios deinceps sive ordinandos sive ordinatos sive parochos sive simplices sacerdotes similiter edocentur, tum domum conventuos extra missionum tempus, tum in variis stationibus convocandos tempore missionis. Verum ut totum negotium satis feliciter Deo auspice inceptum promoveatur in melius ad gloriam Dei et sanctae Matris Ecclesiae (in confirmationem, supplicat humiliter Sanctitati Vestrae predictus illius orator quatenus ipsi specialem gratiam facientes eidem imprimis et sociis ejus numero octo partem Vestram benedictionem impertiamini.

Singulis presbyteris in dictum Cadomense collegium sive seminarium et alia deinceps erigenda ingressuris in die ingressus et in articulo mortis (si ipsos in die collegio mori contigerit) indulgentiam plenariam. Aliis presbyteris et clericis in eadem collegia exercitiorum spiritualium per aliquot dies faciendum gratia indulgentiam item plenariam.. Omnibus et singulis utriusque sexus, qui tempore uniuscujusque missionis peccata sua confessi fuerint alieui ex presbyteris a direttore missionis selectis et ab Ordinario approbatis, quoque in loco missionis communicaverint, ut ibi de dispositionibus ad digne communicandum requisitis edoceantur; aliis etiam qui pro infirmitate ita detenti fuerint, ut non possint convenire in locum missionis, saltem confessi ex dictis presbyteris et sacra communione refectis tempore dictae missionis, indulgentiam plenariam. Dictis presbyteris Congregationis Jesu et Mariae, facultateui celebrandi bis aut ter in anno in ecclesia sua vel capella oratione. Quadraginta horarum quatenus eo potissimum tempore obnixo denuo mittat operarios in messem suam, ne non suppliciter Pastorem et Sacerdotem exorent ut det Ecclesiae sanctae pastores et sacerdotes juxta Cor suum : omnibus autem et singulis utriusque sexus, qui vere poenitentes et confessi et sacra communione refecti prout in ecclesiani sive capellam intra tempus ejusdem orationis Quadraginta Horarum

NOTE XXII. - 53 -

devote visitaverint et ibi pro christianorum principum concordia, haeresum extirpatione, sanctae Matris Ecclesiae exaltatione, sed praecipue pro bono pastorum, sacerdotum sanctorum et operariorum inconfusibili inipetratione, pias ad Deum preces effuderint, plenariam etiam omnium peccatorum indulgentiam. Iisdem presbyteris facultatem celebrandi missam ante auroram urgente necessitate; super omnia autem, confessoribus missionariis potestatem absolvendi a quibusvis casibus, poenis et censuris Sedi Apostolicae, reservatis, ne non omnia vota commutandi, exceptis castitatis et religionis votis; missionis directori instanter potestatem absolvendi ab haeresi impertiri dignemur, quoniam maxime potestatem ut summe in missionibus necessarii. ideoque omnibus aliis missionariis a Vestra Sanctitate indulgeri solent, praedictus illius orator Sanctitatis Vestrae, pedibus humillime prostratus suppliciter et obnixo sibi et sociis suis concedi obsecrat. Et quia dictus orator cum sociis suis, non solum a Reverendissimis Episcopis provinciae, Botlioniensis, sed etiam a Praedictis aliarum provinciarum, tum admissiones faciendas suis sacerdotibus, tum ad clericos in vita sacerdotali informandos, tum etiam ad sanandum Evangelium praedicandum extra missionum tempora vocantur, Sanctitatem Vestram suppliciter rogant ut in omnibus locis in quibus ab Ordinariis locorum vocandi erunt, dictis absolvendi facultatibus et etiam dictis indulgentiis, cum missiones facient, uti concedere ipsis placeat, qui post longos et felices bujusmodi annos aeternis Sanctitati Vestrae precantur.

NOTE XXII.

Clanditus de illag-dalena (le Bagny, Eduensis Episcopus, pio et circumspecto viro Magistro Joanni Eudes, presbytero, Congregationis Seminarum Jesu et Mariae Superiori, nec non Sociis ejus presbyteris ejusdem Congregationis atque aliis sacerdotibus approbatis, quos sibi in Missionibus adjunget, Salutem in Domino.

Inter praecipua quae de divinis Nominibus divinis Areopagita Gallie apostolus edidit oracula, devote Vir aeternis visceribus amplectende Presbyter, omnium rerum divinissimum esse cooperatores Dei bovinos fieri asserit. Quid inter homines divinius quani ad salutem cum Domino Christo mediatores esse? Quid majus quani boni dispensatores et multiformis gratia, Dei adesse? Quid mirabilius quani Nervi et opere peccato disper

- 54 -

APPENDICE.

ditos viam justitiae, edocere? Unde cum a biennio ab ultimis Normanorum nul

Galli', finibils in flanc, terrain sen diecesini Nostratu cum bonis Jesu Christi Domiiii nostri rnilitilois advenris, lion furoris aninio a quo veteres Gallhe nostr-w Eccles1w publicis litafflis seul precibus liberari se deprecabantur, vernal cuin fervore charitatis et pietaLis zelo lil Deuni et proxiiiiiii, ut peceatis vinctos de donio carceris eterni Njel in tenebris seo-lentes aclit unibra iiiortis lit grathe, lumen et splendorent plis concionfluis neciloil salutaribus hi volifessis consiliis et absolutionibus edueas : qua meule, quo studio laudando operi tuo tain belle adornata,, Spartœ quant lil Christo nactiis es gratulari poterimus ? floc tinum dicere habemus : benedictuni a Domino te. cuin cieteris asseclis credinuis, qui fille in ejus nomine advenistis, quo saiieti ejus Noniiiiis timorem ac amorent liabere perpetuiini subditos nostros lit Christo faciatis; quamobretu facultatem onimodarri tibi ao sociis lier totani dioceesini Nostramimpertimur; scilicet saerosanettim Dei Evangelium auntintiandi, contessiones sacramentales excipiendi, vota cominutandi et dispensandi prolit Nobis competil; ai) li,,ei-es! et omnibus casibus Nobis reservatis absolvendi; super impedinientis oceultis matriiiiionii, ac, super irregularitate, etiani occulta dispensandi; mappas, tabariola, purificatoria, cieteraque ail sacrorun) usum conducentia benedicendi; deinimi etiam rectores, Eceleslartim, vicarios, clericos, pelles quosepiscopalis Nostra potestas imininet, commonendi, juvandi, hortandi, lit munere silo belle eu pro viribus futigatitur; si (-lui procaces sint, ad judiciiinl sub interdieti vol anatbematis pwna vocitiidk; siniulque oniffila adimplendi quie, Moi lit tantani messein ae missis soeiis pertinent; neenon iibi opus ad tantuni (plis tuain fiierit, viros probos a (-idoneos, pro prudentia et pietate habendi ac socios adhibendi. Macte aiiimo acfoi-Li, pie Vit-, Clim probis sociis, in Domino tibi gratulantes hortanuir, lit clames iiec co-ssess vocenique tuam exaltes, domilique Jacob scelera cuni miseratione et henignitate aintinities. Ut isla peragas, Numen eternum tola meule, deprecanlur, lit tibi cor teneat, nientem regat, iii[ellectuin ainorein erigat, animani stispandal, et lit superna Ittenta os spii-iluis uni sitientis trallat; hoc effla0talites rursils tibi in ChrisLo precalluil., quelli unis opcribus et studiis perpetuitni e\optiiiiis, eo ajimo quo prieseiltibus subscripsinuis, in Palatio Nostro, '19 Jaiitiarri, reparalP, salutis annoo 1648. Augustoduni.

NOTE XXIII.

- 5 5 -

Nous soussignés, vénérables personnes, Maitre Philibert Hymbelot, chanoine en l'église cathédrale d'Autun, et Maître Jean de Montagu, chanoine en la dite église, certifions que le R. P. Jean Eudes, prêtre et supérieur des prêtres de la Congrégation de Jésus et Marie, ayant été appelé de Mgr l'illustissime et Bévèrendissime Evêque d'Autun, pour faire la mission en la ville d'Autun, et durant icelle mission ayant désiré, de voir et de révéler le chef de saint Lazare, qui est gardé, et en grande vénération dans l'église cathédrale d'Autun, et nous ayant suppliés, pour la dévotion qu'il a au dit saint Lazare, de lui donner quelque portion de ces saintes reliques, nous avons très volontiers condescendu à sa pieuse demande, en considération des grâces très particulières que la divine miséricorde a versées très abondamment sur la dite ville d'Autun par les prédications et autres exercices de la mission que le dit R. P. Jean Eudes y a faits avec ses compagnons durant onze semaines consécutives. C'est pourquoi, avant ouvert la châsse en laquelle repose le dit chef de saint Lazare, à dessein d'en donner une dent au dit R. P. Jean Eudes, nous avons tâché d'en tirer une, et pour cet effet y avons fait et fait faire plusieurs efforts par plusieurs personnes, et par diverses fois, y ayant même employé quelque ferrement, mais nous les avons trouvées toutes si fort attachées, que nous avons perdu l'espoir d'en avoir, lorsque, après un vœu que le dit R. P. Jean Eudes a fait à Dieu de célébrer tous les ans dans la dite Congrégation de Jésus et Marie la fête du dit saint Lazare et d'en faire l'office double, comme nous étions prêts de refermer la dite châsse, une des susdites dents du chef du dit saint Lazare s'est détachée d'elle-même et comme présentée lorsqu'on n'y pensait le moins, et qu'il n'y avait aucune apparence de la pouvoir tirer, et ce, sans aucun effort et sans même qu'on y touchât, quoique nous eussions reconnu que celle-là particulièrement était fort attachée. Ce qui nous a paru comme chose manifestement miraculeuse, et nous a fait croire que Dieu voulait donner cette sainte relique au dit R. P. Jean Eudes qui était présent, lorsqu'elle s'est ainsi offerte. A raison de quoi, nous l'avons prise avec la révérence requise et mise entre les mains du dit B. P. Jean Eudes.

En foi de quoi, nous avons signé le présent écrit et avons prié le dit B. P. Jean Eudes de le signer

avec nous, comme ayant été témoin oculaire de ce que dessus nous attestons et jurons être véritable.

Fait à Autun, ce 14e de février de l'année 1648.

P. HYMBELOT, J.-B. DE MONTAGU, Jean Eudes.

-56-

APPENDICE.

NOTE XXIV.

**Sanctissimo Domino Pape, Innocentio X Clatidius de Magdalena de Bagny,
Augustodunensis Episeopus, humillima pedum oseula.**

Accedo ad pedes Sanctitatis Vestre cimi reverendo ac (Uleētissiiii

Patre Joanne Eudes, seminarii Cadoniensis in (lit~cesi B~ijocensi presbytero, homine vere a Deo iiiiisso id saltitem et resurrectioneni inultoruin qui periertint domus Israel, testificaturus coram Deo in Christo Jesti me neminem hactenus ~- idisse, (lui ferventius ac utilius inservial, Deo et ejus Ecclesie sane Ue i n salute animarutri procuranda. Ipse etiant polens opere et sermone, et quasi lualleus eonterens petras, obdurata pluri

morum corda eniollit ac frangit, et ad pœnitentiam adueit. Hujus rei testis est incredibilis hominū lut multitudo, (lui undique ad ipsuill audiendum affluit; testes lacryne et stispiria audientiiii conciones ejus; testes iiiiierie, jwene confessiones generales, quie fiuilt ilbicumque verbum De! annuntiat, dissidentium item reconciliitiones, bonorum alienorum restitutiones, hwreticorum couersiones, libroruin prohibitortim, picturaruin inhonestaruin, taxillorum et allorum hujūsmodi peccati instrumentortun coram omnibus in plateis combustiones, testes denique oculi nostri, ipsi etiam vidimus in phiribus missionibus, quos pripfatus Pater Joannes Eudes, cimi quilnisdant ex sociis suis, viris certe apostolicis, ab extremis Normanhc partibus a Nobis propter famam pietatis et doctrinæ ejus advocatus, a quatuor annis lil niultis diœcesis nostrw locis fecit, prwipue vero et novissime in civitate nostra Augustodunensi iicnon et in urbe Beliensi, vidimus, inquani, miranda prorsus gratiw, el virtutis opera, quie Di)minus per ipsum et soeios ejus operatus est in eonversione multorum peccatorum, et in phiribus aliis etii~isti~tiw religionis exercitiis, maxime vero erga curatos et sacerdotes plurimos. Ipsi etiant speciali gratia a Deo doRatum est, ut ~erbo et .exemplo suo multos clericos et sacerdotes ad resuscitandam in se metipsis gratiani quT data est eis per impositioneni manutini presbN terii impellat. Illos narnque seorsium a plebe in missionibus suis solet eonvocare, privatas exhortationes super ea qwe ad mmuls ipsorum spectaiii, ad eos fiabvre, illosillie postea Pei- aliquos dies -in rermil divinarum meditatione, libortun spiritualium lectione, aliisque lluilis modi piis operibus e'ercere, quie Nulgo exercitia spiritualia vocantur :Rude ill(,(,lls et jjjjjifestus orjiur fructus adiwixiinani Dei (,loliilli,Ecelpsiw sanc1wet multarrim anijnartim sahitem. Qui'

-57

NOTE XXV.

cum ita sint, et cū idem Pater Joannes Fuiles singuhtri doctrina, pletate, prudentia, modestia, mansuetudine, zelo vere apostolico et summa ergo Sanctant Sedem Apostolicam et omnes Ecelesi le, lii~tiltos et pastores reverentja prūditus sit, cumque omiies fere sacerdotes filiffli quodani animo erga eum affecti sint, baud duhie sperandiim est, si paterna Vestra benedictione et inctoritale apostoliea illunt derorare, et communire Sarictitati Vesli-w placeret, in stabiliendis, midique eum fore advocanduim et multo plures et majores fruetus in missionihils suis alldturum. Quamobrem illum di~giiissimunt judicavimus quein tolis, visceribus his nostris litteris aplid Sanctilaten) Vestram commenflarnus, Ipsamq ne obnixe rogaremus ut simunant illam benevolentiam ic bellignitatem, qua omnes sedulos et fideles Christi ministros prosequitur, ergaliune fidelem servum eJus a viginti quinque amiis in vinea illius laboranteut ostendere dignetur; ip~sique paternam Vestram l)eite(lictiotiem cceterasque gratias et

indulgentias, quas a Sanctitate Vestra postulat humillime, non denegelis; ut in tot tantisque laboribus, quos a tata multis annis propter Deum solum et salutem animarum suscepit, confortetur cor ejus, animus erigatur, malis roborentur ad opus Doiiiiiii viriliter peragendum, et Deum Optimum Miximi-un nobiscum depreetur, quatenus Sanotitati Yestroe longos et beatos annos ad sanctam Ecclesiam sancte et felieiter regendam largiatur. Datum Augustodirii, anno Domini 1648, die vero Aprilis 18.

NOTE XXV.

Sanctissimo ac Beatissimo Patri et Domino Nostro Innocentio divina Providentia universalis Ecclesiae Papae de hinc humillima pedum oscula.

SANCTISSIME AC BEATISSIME PATER,

Accedo ad pedes Vestrum Beatitudinis et in religioso et dilectissimo in Christo Patre Joanne Eudes, seminarii Cadomensis in diocesi Bajocensi presbytero, homine vere a Deo misso et vocato ad salutem et resurrectionem multorum (un qui perierunt in domibus Israel, testificatur tibi coram Deo in Christo Jesu et Beatitudine Vestra, summo ejus in illis terris vicario, me nunc ex quo, viginti scilicet abhinc, annis, in hac specula positus custodio vigilas super gregem dominicum, vidisse qui ardentius et fructuosius inservia Deo et Ecclesiae sua, sanctum in salute animarum

-58-

APPENDICE.

procuranda. Ipse enim polens opere et sermone, et quasi in alleis conterens petras, non in persuasibilibus humane sapientie verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis, obdurata plurimorum corda emollit ac frangit et ad penitentiam adducit, convertens petras et rupes in stagna et fontes aquarum salientium in vitam aeternam. Harum operationum mirabilium et gaudium in caelis super pluribus personarum agentibus producentium testis est innumerabilis hominum multitudo, (huiusmodi Lindique. et ex omni reo. 1. in omnibus et concurrunt ad ipsum audiendum praedicationem salutis personarum in remissionem et justitiam. In calce item peccatorum; testes et suspiria excipientium conciones ejus et dicentium in eordibus suis: Vae nobis quia peccavimus et non fecimus poenitentiam; testes innumerabiles confessiones generales, quae in contritis corde ubicunque verbum Dei evangelizati peccatoribus, et invincibili patientia excipiuntur a sociis, ejus, quos sibi in sorbentibus et opus ministerii sui adscivit; testes etiam dissidentium reconciliationes, bonorum alienorum restitutiones, licet, hereticorum et sanctum Romanae Ecclesiae innumerabilium conversiones, librorum innumerabilium turpium, taxillarum et aliorum huiusmodi peccati instrumentorum eorum omnibus in plateis combustiones; testes denique oculi nostri, ipsi enim vidimus novissime in urbe seu oppido Fara in Tardano diocesis vestrae, ad quod praedictum Patrem Joannem Eudes propter insignem pietatis ac doctrinae ejus famam advocavimus, vidimus, inquam, miranda prorsus gratiarum et virtutum opera, quae Dominus Iesus per ipsum et socios suos, Iudeos et indefessum multiformis gratiarum Dei dispensatores, operatus est in conversione peccatorum et in multis aliis, piis operibus et exercitiis, maxime vero in effundendo sanguine sacerdotum plurimos. Ipsi enim speciali gratia a Deo donati sunt ut verbo et exemplo suo multos clericos et sacerdotes in resurrectionem huiusmodi semetipsos gratiani quod dala est eis per impositionem manuum impellat; illos namque seorsum a plebe in missionibus suis solet evocare, privatis exhortationibus, super ea quae in ministerio sui spectant, ad eos habet, illosque postea per aliquot dies in rebus divinis meditatione, librorum spiritualium prelectione, aliisque litterarum, innumerabilium operibus, villos exercitia spiritualia nunciantur, exereet; tunc ingens et inanimatus oritur fructus ad maximum Dei gloriam, Ecclesiam sanctam alicui in IP(sius, innumerabilium, et innumerabilium affluarum salutem. Ulterius clun sicut vinea Doiiiiiii operarii digni videantur mercede sua, Vestra Sanctitas rem pietate sua et zelo apostolico dignari faciet, si illos gratis et libere dictionibus apostolicis dignetur honorare. Servet Vestri Beatitudinem item

NOTE XXV.

Deus Optimus Maximus in niult(s amios, ut Ecclesla Catholica tanto lamine et eoluiiiiiie din foveutur ! Humillime, obsecro Vestram Sanctitaten), ut mihi pedibus suis obvoltito ac, lu Ecclesia sul) suis auspicils laboranti befiedictiones suas impertiat.

Augustw Suessionuin, ipso sancti Laiireiitii niartyris die, amin) Domini Millesimo sexcentesimo quadagesimo octavo. Beatitudinis Vestrw

Illimillimus ac devotissinius servus,
SivioN, Episcopus Suessionensis.

A Notre très Saint et Bienheureux Père et, Seigneur Innocent X, par la Providence divine Pape de l'Église universelle, en lui baisant très humblement les pieds.

TRÈS SAINT ET BIENHEUREUX PÈRE,

Me voici aux pieds de Votre, Béatitude avec le religieux et très cher eu Jésus-Clirist l'ère Jean Eudes, prêtre du séminaire de Caen, au diocèse de Bayeux, homme vraiment envoyé et appelé par Dieu pour le salut et la résurrection d'un grand nombre qui ont péri de la maison d'Israël, afin de témoigner en présence de Dieu en Jésus-Christ et en présence de Votre Béatitude, son vicaire suprême sur la terre, que depuis vingt ans que, placé dans ce poste élevé, je veille à la garde du troupeau du Seigneur, je n'ai vu personne qui serve Dieu et sa sainte Eglise avec plus d'ardeur et de fruit, quand il s'agit de procurer le salut des âmes. Car puissant en œuvres et en paroles, semblable à un marteau qui brise les pierres, œ n'est point avec les paroles persuasives de la sagesse buinaiiie, mais par la manifestation de l'esprit et de la vertu, qu'il amollit et brise un grand nombre de pécheurs endurcis et les amène à la pénitence, changeant pierres et rochers en lacs et fontaines d'eaux jaillissantes pour la vie éternelle. De ces œuvres admirables et qui les cieux par la conversion de plusieurs, la preuve est dans cette multitude d'hommes, qui de toutes parts et de tous pays viennent et accourent l'entendre prêcher le baptême de la pénitence pour la rémission et la justification des péchés; mais les larmes et les soupirs de ceux qui écoutent ses discours, en disant dans leurs coeurs: Malheur à nous qui avons péché et n'avons pas fait pénitence; dans les confessions générales presque innombrables que les pécheurs font avec un coeur contrit, partout où il annonce la parole de Dieu, et que recoivent avec une lininciffle patience les compagnons qu'il s'est

associés pour l'oeuvre de son ministère: dans les réconciliations des personnes divisées, les restitutions du bien d'autrui, les conversion, des hérétiques et des ennemis de la sainte Église Bomaine, dans le b i - fflément des livres défendus, des tableaux impudiques, des clés et autres instruments de péclié, en présence de tous, sur les places publiques. Témoins enfin nos propres yeux; car nous avons vu nous-même tout dei-nièrement dans la ville de Fère-en-Tarderois, de notre diocèse, où nous avons appelé le dit lère Jeaii Eudes à cause de son insigne renommée de piété et de savoir, iiotisaN~oii,,Nu, dis-je, les oeuvres très merveilleuses de grâce et de vertu que le Seigneur Jésus a accomplies par lui et ses associés, dispeiisateurs fidèles et infatigables de la grâce multiforme Cie Dieu, dans la conversion des pécheurs et dans beaucoup Wautres pieuses œuvres et exercices, principalement à l'égard d'un très grand nombre de curés et de prêtres. En effet, par une grâce spéciale, Dieu lui a accordé de pousser par sa parole et son exemple beaucoup de clercs et de prêtres à ressusciter en eux la grâce qui leur a été donnée par l'imposition des mains du Pontife; car il a coutume dans ses missions de les réunir en un lieu séparé des simples fidèles et il leur adresse des exhortations privées sur ce qui concerne leur ministère; puis, durant quelques jours, i l les occupe à méditer les choses divines, à lire les livres spirituels, et aux autres oeuvres pieuses d u même genre, ce qu'on appelle vulgairement Exercices spiriluels, et ce qui est la source manifeste d'un

grand fruit pour la plus grande gloire de Dieu, l'édification de la sainte

Église, et le salut d'un grand nombre d'âmes. C'est pourquoi comme de tels ouvriers de la vigne du Seigneur paraissent mériter lent, salaire, Votre Sainteté fera une chose digne de sa piété et de son zèle apostolique, si Elle daigne les honorer des faveurs et bénédictions apostoliques. Que le Dieu très grand et très bon conserve Votre Béatitude de nombreuses années, afin que l'Église catholique jouisse loiiil.-temps d'une telle lumière et d'une telle défense. C'est très humblement que je supplie Votre Sainteté de m'accorder ses bénédictions à moi qui suis prosterné à ses pieds et travaille dans l'Église sous ses auspices.

A Soissons, lejour même de saint Laurent martyr, l'an du Seigneur 1648.

De Votre Béatitude,

le serviteur très humble et très dévoué, Simon, évêque de Soissons.

NOTES XXVI ET XXVII.

- 6 1 -

NOTE XXVI.

Décret de la Propagande, 3 février 1648.

Die 3 feb. 1648, Cong. 76.

Reforente Eminentissimo Domino Cardinali Sfofia litteras Nulitii Galliarum (le seminario Cadoniensi diocesis Bajocensis, quod cum eertis gratiis et privilegiis eoiifli~miri petit Dominus Joannes Etudes, Sacra Congragatio audiens adesse contraditores qui voluit super hujusmodi negotio audiri, eumdem Dominum Cardinalem Sfortia deputavit ad audiendum partes et referendum.

Après le rapport que l'Eminentissime Seigneur Cardinal Sfortia a fait de la lettre du Nonce de Fraiiee touchant le séminaire de Caen au diocèse de Bayeux, dont le sieur Jean Eudes demande la confirmation, avec certaines faveurs et privilèges, la Sacrée Congrégation ayant oui-dire qu'il y a des contradicteurs qui veulent être entendus sur cette affaire, a député le même Seigneur Cardinal Sfortia pour entendre les parties et lui en référer.

NOTE XXVII.

Lettres apostoliques du 20 avril 1648.

Sanctissimus in Christo Pater et Dominus Innocentius divina Providentia Papa Decimus, omnium bominum saluti pro stio apostolico muiere providere capiens, le Joatiieni Eudes in Normandiam mittere decrevit et mittit, et inissionis in eadent provincia prwfectuni constituit et deputavit, mia catit sociis a Nuiitio Galliarum approbaudis et Congregatioiii de Propagande Fida propoitendis; ut cum facultatibus tibi per alias litteras concedendis, consensu tamen Episcoporum catholicortint cum Sancta Sede Apostolica communicationein habentium prius requisilo, Evaii-elitun Domini nostri Jesu Christi autitinties, et gentes Was doceas servare 4liteetimque saacta Mater Ecclesia Catholica, Apostolica, Romana pi'æripit, et praesertim ut judicitini utilversale futurum eisdem contesteris. Tu itaque rei magnitudinem et apostolici muneris tibi commissigravitatem serio perpendens, imprimis cave ne ad hiereticoruni

conciones aut ritus quoslibet quovis praetextu vel causa 1ceedas. Deinde omnem euram adbibe ut ininisiertium) tuum (li',in, et lideliter. etiant cum sanguinis effusione ae morte ipsa, si opus fuerit, adimpleas, ut immarcessibilem coronani a Patre luinui-n recipere nierearis.

Datum Boiwe ex Sacra Congregatione de Propaganda Fide, die 120 Aprilis 1648, Pontificus Nostri anno IV.

Cardinalis CAP[~0NIUS, INGOLUS, Secrelarius.

NOTE XXYIII.

Pouvoirs concédés par le Saint-Office.

Facultates concessae, a Sanctissium Domiuo Nostro -liliiocceitio divilla

Providentia Papa Decimo Joanni Eudes preshytero prafecto missionis

in Normandiani.

1. Administrandi omnia sacramenta etiani parochialia, ordine et confirmatione exceptis, et quoad parochialia in dicecesibus ut)! non erunt Episeopi, vel Ordinarii, vel eorum Vicarii, vel in Parochiis ubi non ertint Paroebi, vel, ubi ermit, de eorum licentia.

2. Absolv'endi ab hieresi et apostasia a fide et a schismate quoscumque etiam ecelesiasticos tam sieculares quant regulares; non taniens eus qui ex locis fneriut, ubi Sancturn Officium exereetur, nisi in locis mmissionum, in quibus mipune grassantur hiereses, deliquerint, nec illos ([ni judicialiter abjuraverint, nisi isti nati sint ubi impune grassantur bwreses, et post judicialem abjurationeni illuc, revers! in fia, resim fuerint relapsi, et bus in foro conscientiw tantiiii.

3. Absolvendi a casibus Sedi Apostolicw reservatis etiam in Bulla Cxnx Domini contentis, primo convcrsos ad fidem catholicani tantum, reinissis aliis ad Nuntium Galliarum.

4. Absolvendi et dispensandi in quaeumque sinionia, et in reali, dimissis beneficiis, et super fructibus male perceptis, injuncta aliqua eleemosyna vel poeuitentia, sitlutari arbitrio dispensantis, et in foro conscient1w tanlum.

5. Tenendi el legendi, non tamen aliis concedendi, libros

corum vel infidelluin (le eoruin religione tractantiuni, ad effectuni C'us impuguardi et alios quomodolibet prohibitos, preter opera Caroli Molinœi, Nicolai Machiavelli et libros de astrologia judiciaria princi

NOTE XXV111

- 6 3 -

Paliter, aut vel ali(q11o~is modo de ea tractantes, ita talupu ut lib"i ex illis provinciis non efferantur.

C). Celebrandi Missam in quocumque loco derenti etia in ~ ni) di

s - (sui)

terri, una hora ante auroram, et alia post meridiem, bis in die sine necessitate co-at, si tamen in prima Missa non supervenerit ablutionem, et super altari portatili etiam fracto aut laso et sine Sanctorum reliquiis, et praesentibus haereticis aliisque excommunicatis, si aliter celebrari non possit, et non sit periculum sacrilegii, dummodo inserviens Missae non sit haereticus vel excommunicatus.

7. Dispensandi et commutandi vota simplicia in alia pia opera, exceptis votis castitatis et in-
elium, ieiuniorum.

8. Dispensandi in foro conscientiae super irregularitate ex delicto oculo proveniente et non deducto
ad forum contentiosum, non tamen ex homicidio voluntario aut bigamia.

9. Dispensandi cum conversis in suis gradibus consanguinitatis vel affinitatis
simplicis et in iure contracta matrimonia, et in praedictis casibus prolem susceptam declarandi
legitimam.

10. Dispensandi eisdem super impedimento publico, honestatis justitiae ex sponsalibus
provenienti.

11. Dispensandi cum clericis super impedimento criminis, neutro tamen conjugum machinante.

12. Dispensandi cum eis in impedimentis cognationis spiritualis, praeterquam inter levantem
et levatum.

13. Haec, vero matrimoniales dispensationes videlicet 9, 10, 11 et 12, non concedantur nisi (in
consensu Episcoporum ubi erant, et cum Clero
sola dummodo mulier rapta non fuerit, vel, si rapta fuerit, in potestate raptoris non existat, et in
dispensatione tenor huiusmodi facultatum inseratur, cum expressione temporis ut quod fuerint concessae.

14. Restituendi ius petendi debitum auctoritate.

15. Concedenda indulgentia plenaria in oratione Quadragesimae Horarum ter in anno de consensu
Episcoporum, sicubi erunt, indicenda, diebus bene visis, contritis et confessis ac, sacra communione
refectis, si tamen in conspectu populi et expositione Sanctissimi Sacramenti nulla probabilis suspicio sit
sacrilegii ab haereticis, aut magistratum offensum iri.

16. Concedenda indulgentia plenaria, primo conversis ab haeresi, atque etiam fidelibus
quibuscumque in articulo mortis saltem contritis, si confiteri non poterint.

17. Lucrandi sibi easdem indulgentias.

- 64 -

APPENDICE.

18. Singulis diebus feriis non impeditis offerantur novem lectionum, vel eas impeditis (in
immediate sequenti celebrando Missam de Requiem in quocunque altari etiam portatili, liberandi animam,
secundum eorum intentionem, a penis Purgatorii per novem suffragia).

19. Communicandi supradictas facultates sociis suis in confessione.

20. Utendi eisdem facultatibus in locis suae missionis tantum.

21. Et facultates gratis et sine ulla mercede exercentur, et
ad quinquenniarii tantum concessae intelligantur.

N. B. - Cette pièce n'intéressant que les ecclésiastiques, nous n'avons pas cru devoir la traduire.

NOTE XXIX.

Autre salutation au très saint cœur de la B. V. Marie.

O grande et admirable Marie, mère de Jésus, quoique je ne mérite pas de me présenter devant vous, ni même de penser à vous; appuyé néanmoins sur votre incomparable bonté, je parlerai à votre Cœur très aimable en tout le respect qui me sera possible, et je l'honorerai en toutes les manières que je pourrai, selon la volonté de votre Fils bien aimé.

Je parlerai au Cœur maternel de ma très bonne Mère, encore que je sois infiniment indigne d'être du nombre de ses enfants; et je le bénirai de toute l'étendue de ma volonté.

Je parlerai au très noble Cœur de la souveraine Impératrice de l'univers, moi qui ne suis que poudre et que cendre; je le saluerai et exalterai de toutes les puissances de mon âme, et en toute l'humilité et dévotion du ciel et de la terre.

Je vous salue donc des plus intimes affections de mon cœur, Ô très digne Cœur de Marie, Reine des anges, Miroir très brillant et très parfait de la beauté, de la sainteté, et de la gloire de tous les esprits angéliques.

Je vous salue, ô très saint Cœur, Temple très auguste de la divinité; Temple qui a été bâti de la main du Tout-puissant; Temple qui n'a jamais été profané ni par aucun péché, ni par la dépravation de l'esprit du monde, ni par l'amour désordonné de soi-même, ou de quelqu'autre chose créée; Temple orné de toutes les vertus les plus éclatantes,

NOTE XXIX.

- 6 5 -

et de tous les dons et grâces du Saint-Esprit les plus éminentes; Temple dans lequel, après celui du très divin Cœur de Jésus, la très sainte Trinité est plus hautement adorée, glorifiée et aimée, que dans tous les autres temples matériels et spirituels, qui sont au Ciel et en la terre; Temple dans lequel votre esprit saint, ô Vierge glorieuse, était toujours retiré et recueilli, pour y offrir à Dieu un sacrifice continu de louanges, d'honneur et d'amour très excellent. C'est aussi dans ce Temple que je veux adorer, bénir et aimer incessamment avec vous Celui qui l'a édifié et sanctifié pour sa gloire, et qui y fera sa demeure éternellement et plus glorieusement que dans le Ciel empirée.

Je vous salue, ô Cœur très pur et toujours immaculé, qui avez été trouvé digne d'être le premier de tous les cœurs, lequel a reçu en soi le Fils unique de Dieu, sortant du sein et du Cœur de son Père.

Je vous salue, Ô très magnifique Palais du grand Roi de l'univers, qu'il s'est dédié lui-même, par la vertu et par l'onction sainte de Son divin Esprit.

Je vous salue, ô Sanctuaire très vénérable du souverain Pontife du Ciel, qu'il a béni et consacré par son entrée admirable et par sa résidence continue.

Je vous salue, ô Arche de sanctification, qui conservez en vous tout ce qu'il y a de plus saint dans les divines Ecritures, tant de la Loi ancienne que de la nouvelle.

Je vous salue, ô Livre vivant, ô Evangile éternel, dans lequel le Saint-Esprit a écrit en lettres d'or,

et pour jamais, toute la vie sainte, la doctrine céleste, et les maximes divines du Sauveur du monde.

Je vous salue, Ô Table sacrée, sur laquelle notre souverain Législateur, qui est Jésus, a gravé lui-même de sa propre main la loi évangélique qu'il a puisée dans le Coeur adorable de son Père.

Je vous salue, ô très riche et très honorable Vaisseau, qui êtes tout rempli de la Manne des Anges et tout comblé des délices du Paradis,

Je vous salue, ô Abîme de grâce, qui contenez en vous un monde presque infini de toutes sortes de bénédictions célestes et divines.

Je vous salue, ô Cœur virginal, Sacraire inviolable et très noble Cabinet de la très sainte Trinité, dans lequel le plus grand ouvrage de l'amour divin a été accompli; c'est-à-dire la merveilleuse alliance de la Divinité avec l'Humanité. O que toutes les joies et toutes les jubilations de la bienheureuse Eternité vous remplissent et vous possèdent pour jamais!

Je vous salue, ô Coupe très précieuse, pleine d'un Nectar divin et

-66-

APPENDIGE.

très délicieux dont le Roi éternel tout embrasé de la soif très ardente de notre salut a été saintement enivré en cette bénite heure, en laquelle, pour répondre à l'ambassade de l'Archange, vous avez proféré ces très bonnes et très agréables paroles: « Voici la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole! »

Je vous salue, ô Cœur très heureux, qui, après Celui de Jésus, êtes la source de notre salut et de notre bonheur éternel. Que tout coeur Vous aime parfaitement; que toute âme vous magnifie éternellement; et que toute langue publie hautement et chante continuellement: « Que bienheureux est le Cœur de Marie, Mère de belle dilection, Fontaine de toute grâce et de toute bénédiction! »

Je vous salue, ô Fournaise ardente du divin Amour, dont les flammes sacrées, non seulement s'étendent jusques à une hauteur de quarante-neuf coudées, comme celles de la fournaise de Babylone, mais donnent jusques aux coeurs des séraphins, pour les embraser de plus en plus; et même s'élevant par dessus tous les ordres des Anges, montent jusques au Cœur divin du Père céleste, qui est son Fils bien-aimé, qu'elles lui ravissent, le tirant de son sein paternel, et l'attirant dans le sein maternel de la Vierge incomparable.

Je vous salue, ô Cœur admirable orné de toute sagesse céleste, et enflammé du feu sacré de la divine Charité, dans lequel, ô Mère de Jésus, vous avez très soigneusement et très fidèlement conservé tous les mystères de notre Rédemption, pour les considérer, adorer et glorifier en vous-même, et pour nous les manifester et communiquer au temps que la divine Sapience l'avait ainsi ordonné.

Je vous salue, ô le Paradis des délices du nouvel Adam, qui est Jésus, dans lequel le serpent ni le péché n'ont jamais eu d'entrée, et dont la porte a toujours été très fidèlement gardée, non seulement par un Chérubin, mais par le Roi même des Chérubins et des Séraphins. O quels sentiments, quels transports, quels ravissements, quels embrasements de ce Coeur maternel, lorsque votre cher enfant Jésus, ô Vierge bienheureuse, résidait dans vos bénites entrailles, et lorsqu'en étant sorti, il reposait sur votre sein virginal, et que vous étiez remplie, pénétrée et possédée de son Esprit-Saint et de son Amour divin, qui ravissait et absorbait en soi-même tout votre Esprit, toute votre Ame, et tout votre Coeur!

Je vous salue enfin, et vous bénis infinies fois, ô très aimable Coeur, Sanctuaire de toutes les divines perfections, Ciel de gloire et de triomphe pour les trois Personnes créées, Royaume éternel de la très

adorable Volonté de Dieu, Image très accomplie du très aimable Coeur de Jésus, Trône glorieux de toutes les vertus chrétiennes, Paradis délicieux de toutes les béatitudes évangéliques, Centre merveilleux de tous les dons et grâces du Saint-Esprit, Règle très parfaite de tous les cœurs fidèles, Trésor presque immense de toutes sortes de biens, Fontaine inépuisable de faveurs et de bénédictions, spécialement pour ceux qui vous aiment et qui vous honorent, la Vie et la Joie, l'Espérance et la Gloire de mon cœur!

Que tous les Coeurs du ciel et de la terre vous bénissent, vous louent et vous aiment éternellement avec moi, pour tout ce que vous êtes, pour les grâces innombrables, que la divine Bonté vous a communiquées par votre entremise!

Que, tous les esprits, tous les cœurs, et toutes les langues adorent, louent et glorifient à jamais la très sainte Trinité de vous avoir donné un tel Coeur, ô Mère de Dieu, et de nous avoir donné une telle Reine et une telle Mère, qui est tout cœur et toute charité vers ses serviteurs et ses enfants !

Que toutes les créatures rendent grâces immortelles à votre Fils Jésus d'avoir orné, rempli et enrichi votre saint Cœur de tant de perfections merveilleuses, et spécialement de l'avoir rendu si bénin, si tendre, et si plein de compassion aux regards des misérables !

O ma très honorée Dame et ma très chère Mère, mon cœur bondit de joie de voir le Vôtre si saint, si heureux, si glorieux, si royal, si rempli d'amour pour Dieu, de charité pour toutes les créatures de Dieu, de dilection pour vos enfants, et si plein de toutes sortes de merveilles !

O Mère de miséricorde, je vous conjure, par toutes les bontés et les miséricordes de votre Coeur très bénin et par le zèle très ardent qu'il a pour le salut des âmes, d'avoir pitié de tant de misères et de misérables dont la terre est aujourd'hui toute couverte, d'avoir compassion de tant d'âmes malheureuses qui se perdent tous les jours, et d'employer la grande puissance que Dieu vous a donnée, pour écraser le dragon qui en dévore un nombre presque innombrable, et pour anéantir ce monstre effroyable, je veux dire le péché, qui est la seule cause de tous les malheurs de la terre et de l'enfer.

O Reine de mon Coeur, je vous supplie, par le Vôtre tout aimable, de prendre une pleine et entière possession du mien, et de ceux de tous mes frères et de toutes mes soeurs, d'y détruire tout ce qui vous déplaît, d'y graver une image parfaite du Vôtre, et de les offrir et donner abso-

lument à la divine Volonté, afin qu'elle y établisse son règne, selon toute la perfection qu'elle désire.

O Jésus, le Roi de tous les cœurs, je Vous supplie en toute l'humilité et dévotion qui m'est possible, et par le Cœur très sacré de votre Mère bien aimée, de nous donner un cœur humble, patient, débonnaire; lui cœur simple, docile et obéissant; un cœur pur, fidèle et détaché de toutes les choses créées; un cœur plein d'amour vers vous, de dévotion vers votre sainte Mère, d'affection vers votre Croix, de charité vers le prochain, de zèle pour le salut des âmes, de haine contre le péché, de mépris au regard de toutes les vanités du monde, d'abnégation au regard de vous-même; un cœur enfin qui soit selon votre Coeur.

O très aimable Jésus, Fils unique de Dieu, Fils unique de Marie, qui êtes le Cœur adorable de votre Père éternel, et qui êtes aussi le vrai Cœur de votre digne Mère, je vous conjure, par le très grand amour de votre Coeur filial vers un tel Père et une telle Mère, et par la très parfaite dilection de leur Cœur paternel et maternel vers un tel Fils, d'employer votre puissance et miséricorde infinie, pour anéantir totalement dans nos cœurs tout ce qui vous est contraire, pour y établir l'empire de votre divin Amour,

pour les unir tous ensemble et avec le Vôtre et Celui de votre bénite Mère si étroitement, que tous vos enfants n'aient qu'un cœur et qu'une âme et que ce cœur soit consommé en unité avec le Vôtre et Celui de votre Père éternel, selon la prière que vous lui en avez faite en la veille de votre Mort, afin que, d'un même cœur et d'un même esprit, nous chantions à jamais un cantique éternel de louange et d'amour à la très sainte Trinité, qui vit et règne aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.

NOTE XXX.

Lettres d'Institution de Notre-Dame de Charité.

Edouard MOLÉ, par permission divine et du Saint-Siège Apostolique
Evêque de Bayeux; Conseiller du Roi en ses Conseils, salut.

Le désir que Nous avons de procurer la gloire de Dieu, le bien du prochain et le salut des âmes, Nous fait tenir à bénédiction toutes les occasions que la divine Bonté Nous en présente, entre lesquelles Nous avons jugé que le dessein d'assister les femmes et les filles qui seraient

NOTE XXX.

- 6 9 -

tombées dans le malheur de l'impudicité, était l'effet d'une très grande charité.

C'est pourquoi, après avoir vu et mûrement considéré les lettres-patentes dit Roi, octroyées pour cet effet au mois de novembre 1642 ensemble la requête à Nous présentée par Messire Jean Leroux, chevalier, seigneur de Langrie, conseiller du Roi en ses conseils et président au Parlement de Normandie, et dame Marie, Leroux, son épouse, de lui dûment autorisée à cet effet, pour l'érection et établissement d'une communauté de filles qui se consacraient à Dieu par la profession solennelle des trois vœux de religion sous la Règle de salut Augustin et sous le nom et titre de Filles de Notre-Dame de Charité, pour assister, retirer, conduire les filles et femmes notoirement tombées dans le péché, d'impudicité.

Vu aussi le contrat de fondation et dotation au profit de la dite communauté fait par les dits seigneur et dame de Langrie, moyennant la somme de 11,000 livres, tant en argent qu'en fonds de terre et constitution de rente, ainsi qu'il est plus amplement porté, par le dit contrat passé par devant les notaires du Châtelet de Paris, le huitième jour de février 1651, aux charges et conditions contenues en icelui;

Nous, après avoir invoqué le nom de Dieu, pour sa plus grande gloire, et pour le secours et conversion des susdites pauvres filles et femmes, avons admis et admettons, approuvé et approuvons la susdite requête des sieur et dame de Langrie et le dit contrat de fondation et de dotation fait par eux aux susdites conditions.

Et, pour l'exécution des susdites requêtes et contrat, avons établi et établissons une communauté de filles en la ville de Caen, pour y faire corps de religion, sous le nom et titre de Filles de Notre-Dame de Charité, sous notre juridiction, obéissance, visite, et tout autre droit épiscopal, pour Nous et nos successeurs à la dignité épiscopale, et sous la Règle de salut Augustin; Nous réservant de leur prescrire telles constitutions et règlements, tant pour elles que pour la direction et conduite des Pénitentes, que Nous jugerons raisonnables et à propos.

Avons permis et permettons aux dites Filles qui seront pour la direction des Pénitentes de faire les vœux de religion, après deux années de probation et de noviciat et après vingt ans accomplis, sous la direction de nos très chères Filles de la Visitation du monastère de la ville de Caen ou autres religieuses que Nous jugerons propres et capables, afin d'être formées en l'esprit de religion, pour ensuite donner leurs voix et suffrages touchant la profession des dites filles; à laquelle elles ne

pourront néanmoins être recues et admises qu'auparavant elles n'aient été examinées sur leur vocation, capacité, âge et autres conditions requises, par Nous ou notre Vicaire général ou autre par Nous à ce député. Entendons aussi que seulement les dites filles et femmes veuves, de bonnes mœurs et de vie irréprochable, ayant les qualités requises, pourront être admises à la profession, comme il est ci-devant Prescrit.

Et désirant pourvoir à ce qu'un institut si saint et si utile soit perdurable, en sorte que les religieuses qui y seront reçues ne puissent pas se désister de cet emploi si charitable, Nous ordonnons et leur enjoignons, sous le bon plaisir toutefois et approbation de Notre Saint-Père le Pape, qu'outre les trois vœux ordinaires qu'elles en fassent un quatrième, qui est de vaquer et servir avec la grâce de Dieu à la conversion, instruction, réception et conduite des filles et femmes qui, étant tombées dans le péché, seront entrées dans le dit monastère pour changer leur mauvaise vie en une meilleure et y faire pénitence. Et en attendant que Sa Sainteté approuve le quatrième vœu, en qualité de vœu solennel de religion, que les susdites Filles, qui feront profession, s'obligent par vœu simple aux susdites fonctions, retraites et conduites, pour laquelle fin la communauté est érigée, approuvée et recue par Nous.

Nous déclarons ensuite que, quand il y aura une professe du dit monastère jugée par Nous capable, selon les saints canons, d'y être supérieure, alors les douze premières professes, ou si le nombre n'est pas accompli, toutes les autres professes, en notre présence ou de notre Vicaire général ou autre par Nous député, pourront procéder à l'élection d'icelle pour supérieure, Nous réservant de la confirmer, si Nous le jugeons à propos. Et ensuite icelle, avec les autres Professes de la dite communauté, qui par nos Constitutions pourront être admises aux élections et auront voix aux Chapitres, éliront les autres officières et pourront recevoir des novices et donner leurs voix et suffrages pour admettre à la profession celles qu'elles en jugeront capables en la forme et manière ci-dessus prescrite, et conformément aux Constitutions que Nous leur donnerons.

Après quoi, les dites Religieuses de la Visitation de Caen ou d'autres Ordres, si elles avaient été par Nous appelées, retourneront en leur monastère, si ce n'était qu'il Nous parût encore à propos de les y retenir pendant quelque temps pour le bien, utilité et avantage de la dite Communauté, de manière qu'elles ne pourront se retirer de la dite Communauté sans notre Permission.

De plus, Nous déclarons que les susdites religieuses seront obligées de

NOTE XXXI.

- 7 1 -

recevoir et garder toutes et une chacune Constitutions que Nous leur prescrivons en la forme et manière qui leur seront données par Nous et qu'elles obéiront, non seulement à Nous et à notre Vicaire général, mais aussi au supérieur dont Nous ferons choix, au cas que Nous trouvions à propos d'y en commettre particulièrement quelqu'un, et leur confesseur aussi sera par Nous ou par notre Vicaire général spécialement approuvé à cet effet.

Et afin que cet établissement soit stable pour toujours sans aucun changement ni altération des présentes, Nous ordonnons que copie dûment collationnée d'icelles, ensemble de toutes les lettres, contrats et autres pièces concernant le présent établissement, seront mises en notre secrétariat, pour y avoir recours, quand besoin sera.

En témoignage de quoi, Nous avons signé les présentes de notre main, et à icelles fait mettre et apposer le sceau de nos armes, et contresigner par notre secrétaire ordinaire. Accordé favorablement à Paris en notre Hôtel de la Trésorerie, l'an 1651, le huitième jour de février.

Edouard 310d, Evêque de Bayeux.

NOTE XXXI.

Lettre de la Mère Patin, relatant sa guérison.

Caen, 212 mars 1658.

MA TRÈS CHÈRE MÈRE,

Puisque c'est votre consolation que je vous dise sincèrement ce qui s'est passé au regard de cette petite maison, en ma personne, je le ferai par obéissance Voici ce que c'est, selon mon peu de mémoire.

Une grande partie du temps que je fus au rang de supérieure à la Visitation, je ressentis de très grandes infirmités et une tristesse extraordinaire; étant déposée, cela ne me quitta point. Notre Mère fit ce qu'elle put, tant par médicaments qu'autres choses, mais en vain; j'étais presque toujours dans une mélancolie si profonde, que je ne puis vous l'exprimer. Cette bonne Mère, me voyant en si pitoyable état, me disait qu'elle ne savait que penser. Mes prières et oraisons n'étaient que pour demander à Dieu et à la sainte Vierge la délivrance de mes peines mes applications d'esprit n'étaient que dans le désir d'être délivrée d'une si pesante croix. Enfin mes peines intérieures étaient si grandes

-72-

APPENDICE.

que je ne sais qui m'a soutenue; je ressentais une grande partie de toutes sortes de tentations.

Un soir, après Matines, notre Mère entra dans notre cellule, et me voyant en si piteux état, toute baignée de larmes, me dit ce qu'elle put pour ma consolation, mais en vain. -Avant donc passé la nuit sans avoir, ce me semble, aucunement dormi, sur les trois ou quatre heures du matin, comme je demandais à Notre-Seigneur qu'il me délivrât du tourment où j'étais, lui disant que je ne pouvais plus subsister, je vis à l'instant notre bienheureux père saint François de Sales, accompagné de deux de nos Soeurs de la Visitation, qui étaient à son côté gauche. Il était en son habit ordinaire, un rochet et un camail violet, et me dit d'une voix douce: « Oui, vous aurez la santé du corps et la paix de l'esprit que vous désirez, non pour vous, ruais pour rendre service à Notre-Dame-de-Charité. » Aussitôt, ce Bienheureux disparut, et le calme de mon âme revint en un instant, avec la santé de mon corps. Je fus ensuite à l'oraison et à tous les autres exercices avec une grande facilité; notre Mère et plusieurs autres de nos Sœurs étaient dans une grande admiration et me disaient: « Mais que vous êtes joyeuse ! »

Plusieurs mois se passèrent ainsi, pendant lesquels cette chère Mère me donnait de temps en temps connaissance que quantité de personnes désiraient fort que je retournasse à la Charité; « Mais je vous assure », dit-elle, « que vous n'irez pas. » Je gardais pourtant dans mon cœur ce que notre bienheureux Père m'avait dit, sans en parler à aucun; même je n'en disais jamais mot à notre Mère, pour la laisser en liberté de faire ce qui lui plairait. Quelques mois après, je tombai malade (un mal de côté, avec oppression de poitrine et fièvre continue); si bien qu'après plusieurs saignées et remèdes, les médecins dirent qu'il n'y avait plus d'espérance, et que j'étais une personne morte. Notre Mère, à ce qu'elle m'a dit depuis et à plusieurs autres, fit vœu que, si Notre-Seigneur me redonnait la vie, elle ne mettrait plus empêchement à mon retour à la Charité, sans me découvrir rien autre chose. Je vous avoue que mes sens y répugnaient merveilleusement, ayant tant reconnu de bonté à la communauté pour moi; car toutes les Soeurs, depuis la première jusqu'à la dernière, me témoignaient de la cordialité. Je croyais pourtant bien qu'il fallait faire le dépouillement, vu ce qui s'est passé, et ce que M. de Bernesq m'avait dit, lorsqu'il me vint confesser à l'infirmerie, pendant mon grand mal. Lui ayant demandé. s'il croyait que Dieu me voulût à la Charité, en cas que je revinsse, en santé: « Oui,

je pense qu'il vous y veut; et il n'avait pas apparence qu'il dit cela

NOTE XXXII.

- 73 -

par d'autre motif que celui de la volonté de Notre-Seigneur; car je sais bien qu'il avait une naturelle aversion que j'y allasse.

Enfin voilà comment la divine Providence m'a fait acheminer ici. N'était-il pas juste que je réparasse les manquements que j'avais faits? Car, lorsque je fus élue à la Visitation, les meilleurs sujets en sortirent, et feue notre sœur Espérance, professe de notre monastère de Charolles, en était une. Comme j'allais une fois à la Charité, pendant les trois ans que je fus supérieure à la Visitation, pour en faire quelques changements de nos Soeurs, selon ma petite dévotion, j'allai saluer la sainte Vierge, qui est une image en bosse assez grande, tenant le petit Jésus dans son bras gauche et de l'autre un bouquet. Jetant donc les yeux sur elle, elle commença à me regarder d'un oeil courroucé, et étendant son bras droit me dit : «Vous faites tort à ma maison d'en retirer les meilleurs sujets. » Je fus tellement surprise que je ne pensais à autre chose par après qu'au reproche que j'avais entendu. Notre bon Dieu me pardonne, je l'en supplie de tout mon coeur, et me fasse la grâce de me disposer à bien mourir, ne croyant pas que sa bonté me veuille davantage en ce misérable monde'

NOTE XXXII.

La Profession à Notre-Dame-de-Charité.

L'ordonnance de cette cérémonie est à peu près la même à la Visitation et à la Charité; mais demandes, réponses, prières, différent beaucoup.

Amenée processionnellement au chœur par la communauté, la novice s'agenouille devant la grille, et l'officiant, après s'être informé, de l'objet de sa démarche, s'assure que c'est librement qu'elle vient prononcer ses voeux, qu'elle commit par l'étude de la Règle les graves obligations qu'elle va contracter, et que déjà, par la pratique, elle s'est exercée à les remplir. Sur sa réponse affirmative, il l'invite à accomplir son pieux dessein.

Cependant le chœur chante ce verset du psaume Credidi : « Vota mea Domino reddam in conspectu omnis populi ejus, in atriis domus Domini nostri. Je rendrai mes voeux au Seigneur en présence de tout le peuple, dans les parvis de la maison du Seigneur notre Dieu. ,

1 La novice lit alors la formule de ses voeux écrite de sa main, par laquelle elle promet à Dieu pauvreté, chasteté, obéissance, et s'engage à travailler à la conversion des Pénitentes. Elle signe ensuite cette

-74-

APPENDICE.

formule de son nom de religion et de son nom de famille, tandis que le chœur chante les premiers versets du psaume Exaudi te Dominus, en changeant le mot tribulationis en celui de professionis.

Le prêtre, priant alors pour la professe, se reporte par la pensée aux noces de l'Agneau et demande pour sa nouvelle épouse la fidélité à son amour. Après quoi, il bénit le voile et le cœur d'argent. Le voile est noir, il rappelle à la professe qu'elle ne doit plus voir le monde auquel elle a renoncé. Le cœur lui fait souvenir qu'elle est la Fille du Cœur immaculé de Marie et qu'elle doit en reproduire les vertus. Quand la supérieure et l'assistante lui ont arrangé le voile et mis une couronne sur la tête, elle se lève et chante : «

Haec requies mea in saeculum saeculi; hic habitabo, quoniam elegi eam; c'est ici pour toujours le lieu de mon repos; je l'habiterai, parce que je l'ai choisi. »

Le chœur chante ensuite; « Beati mortui, qui in Domino moriuntur; bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur.» La professe s'étend sous le drap mortuaire, et l'officiant lit quelques-uns des gémissements de Job sur les misères et la brièveté de la vie, sur les horreurs d'une mort sans espérance; puis il entonne le Libera que le chœur continue.

Sur l'invitation du prêtre, la professe se relève et chante ces paroles du psalmiste, qui indiquent bien qu'elle ne meurt au monde que pour vivre d'une vie plus brillante et plus belle : « Dominus, illuminatio mea et salus mea, quem timebo ? Le Seigneur est ma lumière et mon salut, qui craindrai-je ? »

Le prêtre demande alors à Notre-Seigneur que, devenue véritablement une nouvelle créature par la grâce de sa vocation, elle persévère et mérite d'être reçue dans le sein de sa miséricordieuse bonté, et, comme moyen, il lui donne un crucifix. La professe l'adore, le baise, puis chante doucement le répons suivant : « Absit mihi gloriari, nisi in Cruce Domini nostri Jesti Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo. Loin de moi la pensée de me glorifier en autre chose qu'en la Croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par lequel le monde est crucifié pour moi, et je suis crucifiée au monde. »

Célébrant l'heureuse conséquence de l'union dans le sacrifice avec le divin Crucifié, qui est la complète transformation de l'âme en lui, le chœur répond : « Vivo autem, Jam non ego, vivit vero in me Christus. Je vis, non ce n'est plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi. »

Le prêtre bénit une dernière fois la nouvelle religieuse, et entonne le Te Deum, que le chœur continue, en reconduisant la professe au

NOTE XXXII.

- 75 -

noviciat, dont elle suivra encore les exercices pendant trois ans pour achever sa formation.

A propos de cette profession, qu'on nous permette de transcrire la lettre suivante, où il est question de la dot de la Sœur de Taillefer. Elle est adressée à la Mère Patin, et contient de précieux enseignements sur le bon usage des aridités spirituelles et des peines intérieures.

« TRÈS CHÈRE MÈRE,

« Que j'aime bien cordialement en l'amour du très saint Cœur de Jésus et de Marie. Qu'ils soient pour jamais le Cœur de notre cœur

« Je me suis donné à Notre-Seigneur, et me suis donné à lui pour pouvoir vous dire tout ce qu'il aura pour agréable sur votre état. Voici ce qui m'est venu à l'esprit. Il est vrai, ma chère Mère, que les misères des enfants d'Adam sont infiniment plus grandes que nous ne saurions le dire et même le penser. Nous portons en nous deux abîmes de misères sans fond, l'abîme de notre néant et l'abîme du péché. Dieu vous permet, ou plutôt il vous fait la grâce bien particulière de voir en vous quelque chose de ces deux sources inépuisables de misères pour deux raisons: pour fermer par ce moyen toutes les portes de votre cœur à la maudite vanité, qui cause d'étranges ravages dans une multitude d'âmes faisant profession de vertu et de piété, aspirant même à la perfection, et qui hélas! en précipite plusieurs dans la perdition; en second lieu, pour conserver, fortifier et accroître en vous la plus nécessaire des vertus, qui est l'humilité. C'est elle qui rend les âmes qu'elle possède semblables au Cœur de Notre-Seigneur, et de sa sainte Mère.

« Ces épreuves vous rendent encore conforme à notre très adorable Chef, qui est Jésus. Il s'est appliqué à lui-même cette parole de Jérémie: Ego vir videns paupertatem meam. Je suis un homme qui ai

toujours la vue de ma pauvreté et de ma misère. En effet, son Humanité voyait parfaitement et très clairement que, d'elle-même, elle n'était rien; que, sortie du néant et d'Adam, si elle n'avait été, préservée par le grand miracle de]l'union hypostatique, elle serait née dans le péché originel et aurait été par suite capable de tomber dans toutes les misères des enfants d'Adam. Elle pénétrait jusqu'au fond de ces deux abîmes du néant et du péché, et celle vue la tenait dans une humilité, profonde et inconcevable, et lui causait une peine, inexplicable.

« Adorez-la, ma très chère Mère, cette divine Humanité dans cet état; remerciez-la de l'avoir voulu porter pour l'amour de vous; donnez-vous

-76-

APPENDICE.

à elle pour l'accompagner dans ce chemin, tant qu'il lui plait; offrez-lui vos petites peines en action de grâces des siennes qui ont été très grandes, demandez-lui d'en faire bon usage; enfin abandonnez-vous de tout votre coeur à la divine Providence, afin qu'elle vous conduise comme il lui plaira.

« De votre côté, tenez-vous toujours dans l'humiliation et la soumission à la conduite de Dieu sur vous, mais prenez bien garde de ne jamais vous décourager; réjouissez-vous plutôt et remerciez Notre-Seigneur pour les grâces qu'il vous fait; car, je vous le dis de nouveau, je vois très clairement que c'est par un don très spécial de Dieu que vous êtes dans l'état que vous décrivez. Bienheureux, dit saint Paul, celui qui ne se juge pas lui-même, selon ce qu'il sent et ce qu'il éprouve, car il arrive souvent que, se sentant fort bien, on est fort mal, et qu'au contraire se trouvant fort mal, on est fort bien devant Dieu.

Mais laissons-nous et nous abandonnons entièrement au jugement, à la volonté et à la conduite de Celui qui nous connaît et qui nous aime beaucoup plus que nous ne nous aimons nous-mêmes. Demeurons dans notre néant, c'est notre maison; et attendons en patience, humilité, simplicité et soumission Celui qui n'a besoin que du néant pour faire tout ce qui lui plaît. Je vous donne de tout mon coeur, ma très chère Mère, à sa toute puissante bonté et le supplie de vous anéantir entièrement, afin qu'il soit tout en vous. Faites-lui, s'il vous plait, la même prière pour moi.

Au reste, je salue très affectueusement toutes nos chères, Sœurs et les encourage à ne pas manquer de visiter tous les jours le très aimable Enfant-Jésus durant les quarante jours qu'il demeure dans l'étable de Bethléem. Il faut l'adorer, le louer, l'aimer, se donner à lui, et le supplier de nous donner l'esprit de sa divine Enfance, qui est un esprit d'innocence, d'humilité, de pauvreté, de soumission et de charité.

« Elles doivent aussi saluer sa très digne Mère, la remercier, se donner à elle, et la prier de leur communiquer l'esprit de son très cher Fils, et enfin s'adresser à saint Joseph pour lui faire les mêmes demandes.

« M. de Montaignu dit qu'il est nécessaire que l'obligation de M. de Taillefer soit ratifiée par ses gendres. Il n'a rien négligé pour y réussir, mais il faut attendre que Mlle de Taillefer vienne ici.

« Si vous désirez qu'il vous la renvoie, il le fera aussitôt.

« Je suis de tout coeur en Jésus et Marie, ma très chère Mère,

« Tout vôtre,
Jean EUDES, »

NOTE XXXIII.

- 77 -

NOTE XXXIII.

Arrêt du Parlement de Rouen, 23 Mars 1650.

Sur la requête présentée par les Prêtres de la Congrégation du Séminaire du diocèse de Bayeux, en la ville de Caen, tendant à ce que les lettres-patentes à eux octroyées à Sa Majesté, données à Saint-Germain-en-Laye au mois de décembre 1642, par lesquelles Elle avait agréé, et approuvé l'élection et établissement que désirait faire Messire Jacques d'Angennes, Evêque de Bayeux, d'une Compagnie de prêtres vivant en communauté et autres tendant à la prêtrise, dans la ville ou faubourgs de Caen, fussent enregistrées ès-registres de la Cour, pour jouir par les dits demandeurs de l'effet d'icelles selon leur forme et teneur; et ce faisant, qu'ils soient permis et autorisés de faire et continuer leurs fonctions suivant et conformément aux dites lettres-patentes et établissement du dit Seigneur Evêque de Bayeux. Vu par la Cour, la dite requête, les dites lettres-patentes dessus datées, la dite érection faite par le dit Seigneur Evêque de Bayeux de la dite Compagnie ou Société de Prêtres ou autres tendant à la prêtrise, vivant ensemble en communauté, sous le nom de Séminaire, en la ville ou faubourgs de Caen, sous sa direction et dépendance, du 11 janvier 1644; le contrat passé devant les tabellions à Caen le deuxième jour d'août 1644, par lequel Nicolas Blouët, sieur de Than, second fils et héritier en sa partie de Messire Pierre Blouët, vivant sieur de Than, conseiller du Roi, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Normandie, aurait donné, quitté, cédé, transporté pour lui et ses héritiers à perpétuité aux Prêtres de la dite Congrégation et Séminaire, pour et au nom de la communauté d'icelle, la somme de deux cents livres, cinq sols, six deniers de rente hypothèque en plusieurs parties à prendre et avoir par chacun an sur les personnes dénommées au dit contrat, aux charges et conditions y mentionnées; autre contrat du dit jour et an passé devant les dits tabellions, par lequel Messire Jacques Finel, l'un des prêtres du dit Séminaire établi à Caen, aurait donné à la dite Congrégation la somme de trois cents livres de rente hypothèque à prendre et avoir par chacun an sur tous ses biens meubles et immeubles, présent et à venir, ainsi qu'il est plus à plein mentionné dans le dit contrat; autre contrat de donation faite au dit Séminaire par les sieurs de Répichon, père et fils, des héritages et choses y mentionnées, passé devant les dits tabellions, le 11 septembre au dit an; autre requête présentée au Seigneur Archevêque de Rouen par

-78-

APPENDICE.

ceux du Séminaire de la ville de Caen, contenant l'approbation et confirmation de la dite institution, du 23 juillet 1647; conclusions du procureur général du Roi; ouï le conseiller commissaire, la Cour a ordonné, et ordonne que les dites lettres-patentes de Sa Majesté, ensemble celles d'établissement de l'Evêque de Bayeux, seront enregistrées ès-registres d'icelle, pour, par les dits demandeurs sous le nom et titre de Prêtres de la Congrégation du Séminaire du dit diocèse de Bayeux, en la ville de Caen, faire et continuer leurs fonctions conformément à celles et à l'Ordonnance de Blois; et demeureront sous la juridiction du dit Evêque de Bayeux et sous les autres Evêques diocésains de cette province, exhortés de pourvoir à l'établissement des séminaires, chacun dans leur diocèse, conformément à l'Ordonnance de Blois. Fait à Rouen en la dite Cour de Parlement, le 23e jour de mars 1650.

NOTE XXXIV.

Le Jansénisme à Caen.

Laffetay, dans son Histoire du diocèse de Bayeux, ch. viii, p. 109, écrit:

« La lutte commença vers 1656, pendant l'épiscopat de Mgr Servien. Au lieu de combattre, comme c'était leur droit, « les opinions nouvelles », quelques prédicateurs, appartenant aux ordres religieux, se permirent des invectives déplacées contre certains membres du clergé de Caen, qu'ils croyaient favorables à ces nouveautés. Ils les désignaient par des allusions plus ou moins transparentes, et défendaient aux fidèles de recourir à leur ministère. »

Et il apporte, pour établir la parfaite orthodoxie du clergé de Caen à cette époque, le témoignage d'un manuscrit de 1660:

« Grâce à Dieu », y est-il dit, « il n'y a point de ville en France qui soit plus pure et plus exempte des erreurs condamnées, et où les constitutions des Papes qui les condamnent aient été reçues avec une soumission plus parfaite et plus universelle; car tous les curés et toutes les Facultés de l'Université les ont reçues d'un consentement unanime, et ont signé sans aucune contradiction, dès l'année 1658, le formulaire que Nosseigneurs de l'Assemblée générale du clergé de France ont dressé pour la réception des bulles. »

Sans discuter la valeur de cette pièce, où l'amour-propre du citoyen peut atténuer légèrement les faits, nous admettons volontiers l'orthodoxie de tous les curés de Caen et de l'Université. Mais s'ensuit-il que le Jansénisme n'eût pas de partisans dans cette ville? Nous croyons, nous,

NOTE XXXIV.

- 79 -

sur la foi de nos divers annalistes, que l'Oratoire y était déjà infecté de cette erreur, comme il l'était en beaucoup d'endroits, et qu'il la propageait autour de lui. Les relations des Oratoriens de Caen avec ceux de Rome et leurs amis, les délégués jansénistes, autorisent du reste pleinement cette affirmation. D'autre part, qu'il y ait eu, à Caen, des partisans des doctrines nouvelles, même sous M. d'Angennes, la lettre de X. de Renty du 15 juin 1647 et les imputations calomnieuses portées contre le P. Eudes, auxquelles elle fait allusion, le laissent clairement entendre. Et l'on nous avouera que l'épiscopat de M. Molé et la faveur dont l'Oratoire jouit près de ce prélat n'étaient pas faits pour arrêter le progrès de l'erreur. Si dès lors il n'y avait pas lutte ouverte, on peut dire qu'elle était près d'éclater, ce qui eut lieu sous Mgr Servien.

Ajoutons qu'en 1660, contrairement à l'affirmation du manuscrit précité, il y avait des jansénistes à Caen: cela résulte d'une lettre de M. de Guerville à un Père de l'Oratoire en 1659, dont la copie est dans nos Archives(1). Puis, n'était-il pas impossible que l'erreur nouvelle n'eût des

(1). Voici un court extrait de cette lettre adressée au P. de Laigle en juillet 1659.

« ... Vous savez, mon Père, que j'ai travaillé autant que je l'ai pu pour vous et pour votre maison, et que je me suis opposé de toutes mes forces au torrent de la persécution que vous disiez souffrir depuis quelques années, et je l'ai fait, parce que je croyais pour lors qu'elle vous faisait injure et que l'on vous accusait à tort de manquer de respect pour le Saint-Siège. Mais, après vous avoir entendu condamner d'hérésie le sermon que je fis à l'Abbaye-aux-Dames le jour de saint Pierre, à cause que je dis que Notre Saint-Père le Pape avait dans toute l'Eglise un pouvoir absolu et immédiat indépendamment des Evêques,... je vous avoue que je ne puis m'empêcher de croire que vous ne soyez dans de très mauvais sentiments et injurieux au Saint-Siège dont vous limitez de trop près le pouvoir, disant faussement qu'il ne peut agir que par le consentement des Ordinaires

Vous auriez reconnu assurément que je porte fort hautement l'autorité, du Saint-Père, et que je ne suis pas moins zélé pour sa défense que pour soutenir que les cinq propositions sont dans Jansénius; car, quoique vous disiez que vous ne les y avez pas vues, je suis certain qu'elles y sont dans le même sens que le Pape les condamne.

« Cette dispute que vous eûtes avec moi ne m'a pas peu servi pour me persuader ce que le bruit commun disait ce que je ne voulais point croire, que vous étiez fort mal intentionné pour le Saint-Siège. Je le connais maintenant assez pour m'opposer à vos sentiments avec autant de ferveur que je vous défendais avec affection; car l'intérêt de l'Eglise m'est si cher, qu'il n'y a point d'amitié que je ne rompe, lorsque j'aperçois que l'on est contraire aux saintes Maximes qu'elle enseigne. Il n'y avait que cela seul qui pouvait me diviser de votre communauté.

« Plusieurs savent en cette ville que, deux de vos Pères m'ayant avancé de semblables propositions, je m'en étais éloigné pour cette seule considération, et je n'en avais point d'autre pour sortir de votre maison de Saint-Magloire...».

tenants dans une ville, où l'on comptait tant de calvinistes, de libertins et d'impies?

Le développement du Jansénisme à Caen et dans le diocèse de Bayeux n'a pas été encore étudié, et nous n'avons sur ce point que des données générales et vagues; au dire d'hommes compétents, c'est une histoire à faire.

A ce propos, qu'on nous permette un éclaircissement, voire une rectification. Nous avons écrit dans notre premier volume, ch. xx, p 533

« Et puis, chose à remarquer, quand l'oratorien Passoi authentiqua-t-il la pièce en question (le vœu du P. Eudes)? Dans le temps des grandes persécutions contre le P. Eudes, alors que l'officialité de Caen, aux mains des Jansénistes, sous Mgr. Molé, évêque de Bayeux, fermait sa chapelle et le poursuivait à outrance. »

Ainsi présentés, les faits prêtent à confusion.

A notre avis, en 1656 comme en 1650-1652, l'officialité de Caen était aux mains des Jansénistes, non que ses membres, et surtout tous ses membres, fussent imbus des idées jansénistes, mais en ce sens que, très dévoués aux Pères de l'Oratoire, ils étaient par là même très propres à favoriser leurs intrigues, par un excès de confiance. Toutefois, en 1656, M. Molé, cet ennemi irréconciliable du P. Eudes, était mort depuis quatre ans. Le siège de Bayeux était occupé par M. Servien, qui revenait lui-même à peine de ses préventions contre le Serviteur de Dieu, préventions bien faites pour entretenir les fâcheuses dispositions de l'officialité.

Nous avons eu tort, comme la source où nous avons puisé, de ne pas tenir compte des dates.

N. B.

Nous n'avons pas cru devoir consigner dans cet Appendice l'acte d'achat de la Mission et la déclaration de M. Quetissens. Ceux qui désireraient les lire, les trouveront parmi les pièces justificatives ajoutées par M. Le Cointe au 1er volume du P. Martine, p.412-418.

TABLE DE L'APPENDICE. (du Tome 2) 81-

Pages

| | | |
|--------------|--|----|
| NOTE 1. | - La Congrégation de Jésus et Marie succède à l'Oratoire. | 3 |
| NOTE 11 | - Le premier séminaire eudiste à Caen | 4 |
| NOTE 111.- | Les litanies en l'honneur de Jésus-Christ-Notre-Seigneur. | 7 |
| NOTE IV. | - Salutation à saint Joseph | 8 |
| NOTE V. | - Attestation de M. Le Pileur | 10 |
| NOTE V1 | - Supplique de M. de Matignon à Urbain VIII...12 | |
| NOTE VII. | - Supplique de M. d'Angennes à Urbain VIN | 13 |
| NOTE VIII | - Projet d'union avec les Prêtres du Saint-Sacrement. | 14 |
| NOTE IX. | - Lettres d'institution (le la Congrégation de Jésus et Marie. | 17 |
| NOTE X. | - Acte de donation de M. Blouët (le Than | 19 |
| NOTE XI. | - Lettre du P. Eudes à Mme de Camilly | 20 |
| NOTE XII. | - La Vêture à Notre-Dame-de-Charité | 22 |
| NOTE XIII. | - Règles et Constitutions | 24 |
| NOTE XIV. | - Factums contre le P. Eudes | 26 |
| NOTE: XV. | - Abrégé du traité de M. Godefroy | 30 |
| NOTE XVI. | - De l'éducation du clergé jusqu'au milieu du xvii, siècle. | 37 |
| NOTE XVII. | - Les missions au temps du P. Eudes | 40 |
| NOTE XVIII. | Lettres de M. Cospéan à Innocent X et au cardinal Grimaldi | 46 |
| NOTE XIX. | - Requête à M. d'Angennes pour le séminaire de Caen | 48 |
| NOTE XX. | - Requête au même pour -Notre-Dame-de-Charité | 49 |
| NOTE XXI. | - Supplique du P. Eudes à Innocent X | 51 |
| NOTE XXII. | - Lettre de M. de Ragny au P. Eudes | 53 |
| NOTE XXIII. | - Attestation de MM. Hymbelot et de Montagu | 55 |
| NOTE XXIV. | - M. de Bagny à Innocent X | 56 |
| NOTE XXV. | - M. Simon Le Gras au même | 59 |
| NOTE XXVI. | - Décret de la Propagande, 3 février 1648 | 61 |
| NOTE XXVII. | - Lettres Apostoliques du 20 avril 1648 | 61 |
| NOTE XXVIII. | - Pouvoirs concédés par le Saint-Office | 62 |
| NOTE XXIX, | - Autre salutation au très saint Cœur de -Marie | 64 |
| NOTE XXX. | - Lettres d'institution de Notre-Dame-de-Charité | 68 |
| NOTE XXXI. | - Lettre de la Mère Patin relatant sa guérison | 71 |
| NOTE XXXII. | - La Profession à Notre-Dame-de-Charité | 73 |
| | Lettre du P. Eudes à la Mère Patin | 75 |
| NOTE XXXIII. | - Arrêt du Parlement de Rouen, 23 mars 1650 | 77 |
| NOTE XXXIV. | - Le Jansénisme à Caen | 78 |